

Secrétariat général

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
9 ET 10 MARS 2017**



PROCÈS-VERBAL

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

FEUILLES DE PRÉSENCE	page 3
OUVERTURE DE LA SÉANCE	page 7
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE page 7	
VOTE DE L'URGENCE	page 7
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	page 7
FAITS MARQUANTS	page 8
QUESTIONS ORALES	
REMPLACEMENT A LA COMMISSION PERMANENTE	page 16
CR 2017-35 : Compte rendu sur l'usage par la présidente de la délégation pour ester en justice en application de l'article L.4231-7-1 du CGCT - Mars 2017	page 16
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Éducation page 17	
CR 2017-59 : Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027	page 17
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE page 41	
REMPLACEMENT A LA COMMISSION PERMANENTE	page 41
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER - Économie et emploi page 42	
CR 2017-44 : Un « Small Business Act » francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale.	page 42
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports page 57	
CR 2017-54 : Mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route.	page 57
CR 2017-64 : Protocole cadre de financement pour la réalisation du T12 express (ex. Tram Train Massy-Evry).	page 80
CR 2017-34 : Engagement de la Région dans le projet Canal Seine Nord Europe.	page 85
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI - Action sociale, santé et famille page 91	
CR 2017-45 : Participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap - amélioration du fonctionnement du Conseil Consultatif du Handicap (CCH)	page 91
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, jeunesse et vie associative page 99	
CR 2017-55 : Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et des franciliens aux loisirs et aux vacances.	page 99
CR 2017-47 : Le sport, booster de l'attractivité en Île-de-France et pour l'international - deuxième partie.	page 110
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE page 123	
CR 2017-65 : Désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes – Mars 2017	page 123
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM - Sport, jeunesse et vie associative page 124	
CR 2017-51 : Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.	page 124

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO - Écologie et développement durable	page 144
CR 2017-50 : Plan vert de l'Île-de-France : la nature pour tous et partout.	page 144
CR 2017-49 : Parc de la Poudrerie en Seine-Saint-Denis : approbation de la convention précisant les modalités du transfert de gestion pour 2017.	page 164
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU - Administration générale	page 169
CR 2017-56 : Diverses dispositions relatives aux ressources humaines - Régime indemnitaire.	page 169
CR 2017-57 : Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail pour les agents de la Région.	page 174
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Culture	page 184
CR 2017-52 : Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien	page 184
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER - Économie et emploi	page 198
CR 2017-37 : Mise en œuvre de la stratégie #leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) - Convention entre la Région Île-de-France et la chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (CCIR) 2017 – 2021 - soutien aux événements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia (ajustement du règlement d'intervention)	page 198
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN - Culture	page 206
CR 2017-61 : Pour une politique du livre plus ambitieuse et inclusive	page 206
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. LAFON - Délégué spécial à l'exposition universelle 2025	page 217
CR 2017-68 : Candidature française à l'organisation de l'exposition universelle 2025 - Constitution du groupement d'intérêt public « Expo France 2025 » et adhésion de la Région	page 217
RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE CD - Au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur	page 225
CR 2017-66 : Défendre et valoriser le petit patrimoine francilien.	page 225
RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE EELVA - Au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur	page 235
CR 2017-67 : Pour une alimentation 50% bio dans la restauration des lycées et CFA en 2025 : un "Plan Alimentaire Territorial Francilien" (PATF).	page 235
ANNEXES	page 248

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 9 MARS 2017 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOUD, Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCKET, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESSÉ, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECONI, Jérôme CHARTIER, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Jérémie REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Marie-Carole CIUNTU, Aurélie GROS, Ramatoulaye SALL, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, James CHERON, Olivier DOSNE, Julien DRAY, Benjamin FERNIOT, Benoît HAMON, Philippe LAURENT, Mohammed MECHMACHE, Robin REDA, Jean-Luc ROMERO – MICHEL.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 9 MARS 2017 APRÈS MIDI

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOUD, Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKL, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Caroline COBLENTZ, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLÉ, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLICK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLEToux, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Anne CABRIT, Marie-Carole CIUNTO, Emmanuelle COSSE, Ramatoulaye SALL.

Messieurs Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Michel CAFFIN, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Gilbert CUZOU, Olivier DOSNE, Benjamin FERNIOT, Benoît HAMON, Philippe LAURENT, Pierre LEQUILLER, Mohammed MECHMACHE, Robin REDA, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Thierry SOLÈRE, , Mélissa YOUSOUF.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 10 MARS 2017 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESSÉ, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Benoît HAMON, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Mohammed MECHMACHE, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMERO, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Sylvie CARILLON, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Audrey GUIBERT, Elvira JAOUEN, Hella KRIBI-ROMDHANE.

Messieurs Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, James CHERON, Gilbert CUZOU, Thierry MEIGNEN, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Thierry SOLÈRE.

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 10 MARS 2017 APRÈS MIDI

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Yasmine CAMARA, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès EVREN, Huguette FATNA, Karine FRANCLET, Christine FREY, Sylvie FUCHS, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE – DE CECCO, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Ramatoulaye SALL, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Lamine CAMARA, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Mohammed MECHMACHE, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Yasmine BENZELMAT, Anne CABRIT, Sylvie CARILLON, Caroline COBLENTZ, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Huguette FOUCHÉ, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Elvira JAOUEN, Hella KRIBI-ROMDHANE, Loubna MELIANE, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Christine QUILLERY.

Messieurs Eddie AÏT, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Bruno BESCHIZZA, Michel CAFFIN, James CHERON, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Pierre DENIZIOT, Olivier DOSNE, Benoît HAMON, Philippe LAURENT, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Thierry MEIGNEN, Karim OUCHIKH, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Jean-Luc SANTINI, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI.

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE le 9 mars 2017 à 9 heures.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Je voudrais d'abord vous faire voter l'urgence sur les rapports de 217-37, 217-45, 217-52, 217-59, 217-61 et 217-68. Monsieur DAMERVAL, pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – Encore une fois, vous nous faites voter l'urgence. Cela montre toutes les aberrations de votre règlement intérieur, puisque, si nous prenons par exemple le PPI, les temps de parole ont été fixés alors que les rapports n'étaient pas disponibles au moment de la conférence des Présidents. Encore une fois, le fait majoritaire fait que les temps de parole sont extrêmement courts sur des sujets extrêmement importants lors de cette session. Ainsi, nous allons débattre du PPI, du plan Route, avec des temps de paroles qui ne sont pas en adéquation avec le nombre d'amendements déposés. Encore une fois, vous allez justifier d'une séance chargée, avec une séance de nuit. Pour autant, nous allons aborder des sujets qui méritaient peut-être d'être abordés à une séance ultérieure. Nous voterons donc contre l'urgence, d'abord parce que c'est contraire à nos principes et à nos règles communes, ensuite parce que cela prouve encore l'aberration du règlement intérieur.

Mme la Présidente – Cher François DAMERVAL, vous savez bien que je n'ai pas fait de « Il est urgent d'attendre » la devise du Conseil régional ni la ligne directrice de mon action. Contrairement à ce que vous exprimez, tous les rapports étaient en ligne au moment de la conférence des Présidents qui a fixé les temps de parole, sauf celui sur l'Exposition universelle, mais je m'en suis expliqué hier en commission permanente : je ne veux pas que la Région soit prise en défaut de soutien à cette magnifique candidature française. La Ville de Paris et la Métropole statuant d'ici la fin du mois de mars et l'État nous demandant de statuer le plus rapidement possible, l'aboutissement des négociations sur la convention a eu lieu cette semaine. J'ai donc pris la décision, en connaissance de cause et en informant les Présidents, d'inscrire en urgence cette délibération. Pour tout le reste, ce que vous avez dit est inexact. Je propose qu'au sein du groupe des Verts, il y ait une modification du Président. Si Monsieur DAMERVAL est présent à la conférence des Présidents, nous pourrions nous en expliquer à chaque fois en amont de la séance. Je propose en tout cas plus d'information au sein du groupe des Verts.

Je vous demande donc de voter l'urgence. Qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'urgence

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 au 26 janvier 2017

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 au 26 janvier. Qui approuve ce procès-verbal ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 au 26 janvier 2017

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : FdG

NPPV : S&R, EELVA, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Pour la bonne humeur de la séance, je vous invite désormais à aller chercher des vitamines et des jus de fruits frais pressés. C'est une grande innovation de la séance.

Nous avons décidé que la bonne santé et le moral des troupes passeraient par l'apport de vitamines. Cela a pris un an, mais je remercie vraiment le Général DAEHN, notre directeur des achats, d'avoir permis de modifier nos approvisionnements pour la séance, parce que nous n'avons pas de soleil, pas de lumière naturelle, mais au moins nous aurons des fruits.

Faits marquants

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux faits marquants. Mme Frédérique DUMAS quitte le groupe UDI et rejoint le groupe RCDE. Le groupe RCDE change donc de nom et s'intitule désormais – cela se simplifie – RCDEC : Radical, citoyen, démocrate, écologiste et centriste.

Mais c'est parce que le centre est partout. Les effectifs des groupes sont désormais les suivants : 79 pour Les Républicains, 36 Socialistes, républicains et apparentés, 28 pour l'Union des démocrates et indépendants, 21 pour FN Île-de-France Bleu Marine, 13 pour Europe Écologie Les Verts, 13 pour le grand groupe du Centre et des Démocrates, 11 pour le groupe Front de gauche, Parti communiste français, Parti de gauche, Ensemble et République et Socialisme, 7 pour le groupe Radical, citoyen, démocrate, écologiste et apparentés, et 1 pour les non-inscrits.

Du coup, nous enregistrons des changements dans les commissions. Madame Frédérique DUMAS reste dans la commission culture et représentera le groupe RCDEC. Monsieur DUGOIN-CLÉMENT rejoint la commission culture au titre du groupe UDI. Monsieur FERNIOT remplace Madame DUMAS à la commission de la coopération internationale.

Ordre de passage des groupes

EELVA, CD, UDI, LR, S&R, FdG, FN, RCDEC.

Questions orales

Mme la Présidente – La parole est au groupe EELVA, Madame SENÉE, pour les questions orales.

Mme SENÉE (EELVA) – Il nous faut agir contre un projet qui va à l'encontre de vos promesses faites aux Franciliens et aux Franciliennes en matière de protection de leur environnement et de lutte contre la pollution. Sur le territoire du parc naturel régional du Vexin français, l'entreprise Calcia Heidelberg Cement, grand cimentier, possède une cimenterie à Gargenville, répertoriée parmi les dix entreprises les plus polluantes d'Île-de-France. Cette usine dégage, en pleine zone urbanisée, 1 000 tonnes de CO₂/jour, des oxydes d'azote et des particules fines. Elle contribue à ce que la Seine Aval soit en zone sensible du plan de protection de l'air, et justifie d'une surmortalité significative chez les hommes et les femmes de moins de 65 ans.

Cette entreprise se prépare à déposer un dossier de demande d'autorisation pour exploiter pendant trente ans une carrière cimentière sur 104 ha de terres agricoles à 7 km de l'usine et à moins de 400 m du village de Brueil-en-Vexin.

Cette autorisation ne doit réellement pas être accordée. L'exploitation nouvelle de ce gisement de calcaire aurait des conséquences dramatiques sur l'environnement et le paysage, en plein cœur du PNR du Vexin. Ce projet fragilise le bassin-versant de la Montcient et par conséquent quatre forages, qui alimentent 65 000 habitants. Plus de 100 ha de terres agricoles d'excellente qualité seront consommés. La faune, la flore et tout un paysage disparaîtront, et ce sont surtout 250 emplois d'entreprises locales environnantes, vivant de l'agriculture, du tourisme et du loisir qui seront menacés.

Pendant ce temps, ces trente prochaines années, l'usine continuera à polluer la Seine Aval, et ce pour un volume d'extraction qui ne représentera apparemment que 0,05 % du tonnage mondial extrait par ce géant cimentier. Des élus de tous bords de la communauté urbaine GPS&O (Grand Paris Seine et Oise) et du parc du Vexin français se mobilisent et rejoignent les rangs des associations et des habitants opposés à ce projet.

Madame la Présidente, comptez-vous soutenir les recours et appuyer les demandes faites par ces élus et ces habitants auprès du Préfet des Yvelines et de la région, afin qu'ils puissent obtenir satisfaction ?

Mme la Présidente – Merci, Madame SENÉE, pour cette question. Vous appelez mon attention sur le projet de carrière de calcaire cimentier porté par l'entreprise Calcia à Brueil-en-Vexin dans les Yvelines. Comme j'ai eu maintes fois l'occasion de le dire, et je le confirme aujourd'hui encore, la Région est engagée pour la préservation de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que des espaces agricoles. L'important travail que nous avons conduit sur ces questions depuis un an en témoigne. Nous serons donc particulièrement vigilants sur ce projet.

À cet égard, je constate qu'il a été amélioré par rapport au projet initial, avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. S'agissant des espaces agricoles et de leur nécessaire préservation, des discussions ont eu lieu entre Calcia et les responsables professionnels agricoles pour réduire l'impact, par séquençage de l'exploitation et remise en état des terres agricoles.

Je tiens par ailleurs à préciser que ce projet doit permettre d'alimenter la cimenterie de Gargenville, la dernière d'Île-de-France, qui à défaut risquerait de fermer rapidement. Ce sont des emplois qui sont en jeu : une centaine d'emplois directs et 400 emplois indirects. Il convient donc, me semble-t-il, d'adopter une position équilibrée, en prenant en compte à la fois la dimension économique et sociale, et la dimension environnementale. C'est toute la problématique du développement durable. J'observe qu'en leur temps, Mme RUFFÉ et M. AMEDRO ne manifestaient pas d'opposition farouche à ce projet, mais précisaient les conditions de son acceptabilité. Je crois que c'est là-dessus que nous devons travailler ensemble.

Je rappelle que ce projet de carrière s'inscrit nécessairement dans le cadre de la réglementation des installations classées au titre du droit de l'environnement. De ce fait, il obéit à une police environnementale qui vise à organiser la prévention et le contrôle des nuisances industrielles, police qui a été très singulièrement renforcée, notamment depuis le Grenelle de l'environnement, et qui relève de l'État, tant dans la définition des prescriptions initiales que dans le contrôle de leur respect. Je veillerai à ce que l'État remplisse pleinement ses missions en ce sens. Je demanderai donc au Préfet de nous faire un point de situation sur les conditions d'exportation du site.

Par ailleurs, pour le bon usage des jus de fruits, j'invite les conseillers régionaux à ne pas apporter les verres dans l'hémicycle. Nous en venons à la question du groupe CD, Monsieur MILLIENNE.

M. MILLIENNE (CD) – Le Salon de l'agriculture vient de fermer ses portes. Il fut marqué par la mort récente de Xavier BEULIN, le Président emblématique de la FNSEA depuis 2010. Nous ne pouvons que rendre hommage à cet homme de conviction, qui s'est battu pour sa vision de l'agriculture jusqu'à son dernier souffle.

Cette 54^{ème} édition fut une véritable réussite : 620 000 visiteurs, des chiffres en hausse qui confirment l'engouement des Français et les Franciliens pour cette profession. Ceux qui ont pu avoir l'occasion de s'y rendre ont pu constater que l'innovation était au cœur de ce salon, avec de nombreuses tentes consacrées aux nouvelles technologies. À titre d'exemple : la ferme digitale accueillait deux fois plus de start-up et d'applications numériques que l'an passé. Mais en arpentant les couloirs du salon, j'ai surtout constaté la détresse du milieu agricole. Depuis cette année, plus de 50 % des paysans gagnent moins de 354 euros par mois. Rappelons qu'ils n'étaient que 30 % en 2015. Cette tendance qui s'accélère n'est cependant pas nouvelle : en 25 ans, le nombre de fermes a baissé de 60 %. L'année 2016 aura imposé aux paysans franciliens de subir une nouvelle fois les conséquences du changement climatique. Les fortes précipitations du mois de juin ont particulièrement affecté l'exploitation céréalière et maraîchère. La Région avait alors adopté un plan d'aide pour l'achat de semences certifiées, ainsi qu'un soutien au triage à façon pour les semis de printemps. Pourriez-vous nous préciser, Madame la Présidente, dans quelle mesure ces aides seront distribuées aux agriculteurs durement touchés ?

Bien que la profession connaisse un désarroi important, elle rencontre toujours autant de succès auprès des jeunes. C'est un paradoxe. Les candidats au BTS agricole n'ont même jamais été aussi nombreux : +14 % pour le BTS Conduite de l'entreprise agricole, par exemple, ces huit dernières années. Cet engouement vient essentiellement des enfants de familles qui ne comptent pas d'agriculteurs, ce qui témoigne d'un renouvellement de la population paysanne, mais pose un véritable défi à la profession. L'autre défi est la transformation de la demande en produits alimentaires, qui privilégie de plus en plus des produits certifiés issus de l'agriculture biologique (+20 % sur l'année 2016), alors que le bio en Île-de-France ne représente aujourd'hui que 2 % de la surface agricole. À cet effet, Madame la Présidente, quelles seront les actions que la Région compte entreprendre, en ayant à l'esprit la situation actuelle des agriculteurs et les nouvelles perspectives qui se dessinent ?

Mme la Présidente – Nous le savons tous, la situation du monde agricole est grave. La crise est d'abord économique, après trois années de cours très dégradé et une catastrophe climatique sans précédent. C'est la raison pour laquelle la Région a octroyé 1 million d'euros aux maraîchers et aux éleveurs inondés en juin, puis 6,5 millions d'euros aux producteurs de céréales franciliens. Les agriculteurs ont plébiscité ces mesures économiques exceptionnelles, puisque quatre céréaliers franciliens sur cinq ont demandé cette aide et l'ont déjà touchée. Là aussi, je remercie la Région d'avoir été plus rapide que ne le sont l'État ou l'Europe. À votre demande, Monsieur MILLIENNE, nous avons élargi le champ de cette mesure pour aider le triage à façon des semences de céréales de printemps pour les producteurs n'ayant pas bénéficié de la première aide. Je l'ai annoncé au Salon de l'agriculture ; nous proposerons une aide de 15 euros à l'hectare environ, soit 10 euros du quintal de semences triées. La Région a su être réactive et prendre ses responsabilités pour aider ses agriculteurs à traverser ces difficultés, mais, comme vous le savez, la crise n'est pas qu'économique, elle est aussi morale. C'est pourquoi je veux qu'en Île-de-France, la Région scelle un nouveau pacte avec ses paysans. C'est tout le sens des réflexions qui ont été lancées ces derniers mois et des

groupes de travail qui se réunissent régulièrement avec l'ensemble des acteurs et des élus de la commission ruralité et agriculture.

Nous avons annoncé, dans le cadre de ce nouveau pacte agricole, 60 % d'augmentation sur la dotation jeune agriculture pour l'installation des jeunes agriculteurs. Vous avez raison, l'engouement ne se dément pas pour cette profession, et il faut évidemment accompagner nos jeunes dans cette aventure qu'est l'installation agricole.

Par ailleurs, je voudrais profiter de cette question pour vous dire que, grâce à ce pacte, l'Île-de-France monte enfin dans le train de l'agriculture biologique, alors que l'héritage de la gauche est seulement de 2 % de nos terres dédiés au bio. La profession doit continuer à se mobiliser, et c'est le sens du label Saveurs bio d'Île-de-France que nous avons lancé. Les 30 % d'augmentation des crédits inscrits au budget 2017 vont nous y aider. Le pacte agricole portera haut l'objectif d'une plus grande valeur ajoutée pour nos exploitations franciliennes. Il permettra d'accroître la part locale dans l'alimentation des Franciliens, petits ou grands, à la maison ou à la cantine. Le plan pluriannuel d'investissement des lycées, que nous allons voter aujourd'hui, intègre cet objectif, et le pacte doit aider les agriculteurs à mieux se connecter aux consommateurs, aux usagers des gares, aux voyageurs d'Île-de-France, et à capter tout ce que la Smart Région peut irriguer en opportunités numériques nouvelles pour raccourcir les circuits d'approvisionnement : nous voulons manger local, et nous voulons que nos agriculteurs produisent local. Je vous invite à tout faire pour que nous fassions réussir notre agriculture francilienne dans sa diversité.

La parole est au groupe UDI, Monsieur GAUDUCHEAU.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – Suite au transfert de compétences au profit de la Métropole du Grand Paris prévue par la loi NOTRe, la région, dépossédée de ses prérogatives en matière de logement social, a mis un terme à la mobilisation des financements régionaux en faveur du logement familial. Or, si le transfert de compétence est bien effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Égalité et Citoyenneté indique que la MGP ne prendra la plénitude de la compétence logement, dont le financement du logement social, qu'à la date de l'adoption du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, à savoir au plus tard au 31 décembre 2018. Dès lors, nous nous retrouvons dans une situation inextricable : la MGP n'est pas en situation de pouvoir prendre le relais de la région, qui, conformément à la loi, a dû arrêter son financement, laissant supposer que la compensation provienne de l'État. En conséquence, de nombreux organismes se retrouvent actuellement en difficulté financière du fait de la remise en cause d'opérations déjà largement engagées. En 2017, le logement social a perdu 30 millions d'euros de financement. Rappelons que l'enjeu est d'autant plus important que 55 % des agréments 2016 concernent le territoire de la MGP, dont une partie devrait donner lieu à des demandes de subventions auprès du Conseil régional en 2017. Ainsi, Madame la Présidente, nous souhaiterions connaître les solutions existantes pour assurer la continuité de l'intervention publique en matière de logement social pendant cette période transitoire.

Mme la Présidente – Vous m'interrogez sur la volonté de la Région de réorienter les financements du logement social en priorité vers la grande couronne. Vous l'avez bien expliqué et il faut être très clair là-dessus, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole du Grand Paris – qui, je le rappelle, réunit Paris et la petite couronne – a compétence en matière d'aide financière sur le logement social sur son territoire, c'est-à-dire Paris et la petite couronne. La Région n'a donc pas à la doubler dans cette mission. Je suis contre le fait que tout le monde fasse tout en même temps. Je pense que c'est malheureusement l'un des casse-tête de la bureaucratie à la française.

La Région n'a pas non plus à se substituer à la Métropole si elle tarde à adopter ces schémas de logement ou si elle ne remplit pas les nouvelles obligations que lui impose la loi. Chacun ses responsabilités. Nous, nous agissons vite, nous nous mobilisons vite, et je propose que la Métropole accélère aussi ses stratégies. Notre mobilisation prioritaire en faveur de la construction de logement social en grande couronne est donc un choix assumé au regard du millefeuille territorial d'Île-de-France. Bien sûr, et vous avez raison de le dire, comme dans toute période transitoire, il faut savoir faire preuve de souplesse. C'est une volonté, une stratégie, ce n'est pas un dogme. C'est la raison pour laquelle la Région examinera au cas par cas les opérations en cours d'instruction, au moment du vote du budget 2017, qui seraient menacées par un éventuel retrait du financement régional.

Permettez-moi quand même de préciser les choses. Cette décision de focaliser les crédits sur la grande couronne ne concerne pas du tout l'ensemble des interventions régionales en matière de logement sur le territoire métropolitain. En clair : la Région va continuer à financer beaucoup de logements sociaux sur le territoire de Paris et de la petite couronne. Nous allons continuer à soutenir la construction de logements des jeunes, de logements des étudiants. Je vous rappelle qu'hier encore, à la commission permanente, nous avons voté 4 millions d'euros en faveur du logement des jeunes dans les villes de Saint-Denis ou du Kremlin-Bicêtre. Je vous rappelle également notre engagement en matière d'aménagement durable et de construction de logements dans le cadre du projet des Cent quartiers innovants et écologiques mis en place par Chantal JOUANNO. Cet appel à projets quartiers innovants et écologiques est un immense succès. Évidemment, il concerne Paris et la grande couronne, mais d'abord la petite couronne. Vous le voyez, la Région Île-de-France reste plus que jamais mobilisée en faveur de l'objectif de

construction de 70 000 logements supplémentaires par an sur son territoire. D'ailleurs, l'adoption en 2016 d'un programme d'intervention massif de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), avec 1,6 milliard d'euros d'intervention, et le choc de simplification qui l'a accompagnée, avec la suppression de toutes les normes qui n'étaient pas législatives, doivent permettre d'y contribuer de manière décisive. Je note que, depuis un an, nous n'avons jamais autant construit en Île-de-France, et nous n'avons jamais autant construit de logements sociaux. C'est peut-être aussi parce que nous avons débureaucraté la cession du foncier et enlevé un certain nombre de normes qui paralysaient les décisions des maires que nous avons débloqué le marché du logement. Vous voyez, bizarrement, ce n'est pas forcément que de l'argent qu'il faut pour construire en Île-de-France, c'est peut-être plus d'accès facilité au foncier et aussi, je sais que vous me rejoindrez là-dessus, plus de liberté donnée aux maires de faire les choix d'urbanisme dans leur commune.

La parole est au groupe LR, Monsieur BESCHIZZA.

M. BESCHIZZA (LR) – Tous nos établissements scolaires, nos écoles, nos collèges, nos lycées et même nos universités, devraient être des sanctuaires du savoir. Aujourd'hui, ce n'est malheureusement plus le cas. L'urgence est réelle car :

- le 26 janvier dernier, un lycéen a été poignardé mortellement devant le lycée Charles-de-Gaulle à Paris ;
- l'après-midi même, une rixe éclatée dans un lycée voisin, dans le même XX^{ème} arrondissement ;
- le 24 février, c'était le proviseur du lycée Lamartine, dans le IX^{ème} arrondissement, qui était victime de jet d'extincteurs et de coups de pied, tout comme celui du lycée Jules-Ferry, qui a reçu des projectiles, nécessitant plusieurs points de suture au visage ;
- le 5 septembre déjà, aux portes du lycée Suger à Saint-Denis, c'était un assistant d'éducation qui était roué de coups.

Et, bien sûr, malheureusement, il y a les dernières images, celle de ce même lycée, qui a dû être évacué à la suite d'un jet de fumigènes et des violences – si l'on peut encore qualifier cela de violences – inacceptables qui se sont ensuivies, suite auxquelles 54 individus ont été mis en garde à vue.

Depuis l'affaire Théo, certains de nos lycées sont devenus la cible de délinquants voulant en découdre avec les forces de l'ordre et tout représentant de l'autorité républicaine. Dénoncer des violences par la violence, quelle idée folle, en contradiction totale avec le message digne, respectable de paix, d'apaisement, délivré par Théo lui-même et sa famille à Aulnay-sous-Bois. Je dénonce, en tant que maire d'Aulnay-sous-Bois, cette prise en otage de l'affaire Théo par des individus qui n'ont aucun rapport avec cette affaire, et qui s'en servent comme d'un simple alibi. Ces casseurs ne sont pas des étudiants quand ils cassent, ils sont des voyous, des délinquants, des criminels quand ils lancent un extincteur à la tête d'un autre homme. Ils prennent en otage des lycéens en les empêchant d'aller en cours, en bloquant et en dégradant certains établissements. Ces actes s'accompagnent de faits de violence envers les enseignants et les proviseurs, alors que ceux-ci étaient jusqu'à présent relativement épargnés. Ces faits sont insupportables et ne peuvent être tolérés par aucun élu régional, quelle que soit son appartenance politique. Je veux croire que ce type de questions de sécurité dans les lycées et la protection des personnes doivent faire l'unanimité et peuvent être condamnés unanimement.

Ces actes de violence ne sont pas isolés. Depuis le début de l'année scolaire, des dizaines d'enseignants ont été blessés en voulant protéger les lycéens, et trois élèves ont été assassinés. Outre toutes ces violences, nos lycées peuvent aussi être pris comme cible dans le cadre de menace terroriste. Dans ce contexte, les proviseurs d'établissements se sont exprimés via leurs syndicats pour que des mesures fortes soient prises aux abords des lycées.

Madame la Présidente, vous avez bien heureusement augmenté les budgets de sécurisation des lycées, leur permettant d'être équipé de portiques de sécurité ou encore de caméras de vidéoprotection. Mais quelles sont les mesures, aujourd'hui, que vous allez prendre pour garantir la sécurité encore plus exigeante de nos lycéens et des personnels exerçant dans ces lycées ?

Mme la Présidente – Vous ne le savez sans doute pas ici, mais le lycée Suger est particulièrement cher à mon cœur, puisque c'est un lycée dans lequel nous avons lancé, lorsque j'étais ministre de l'Enseignement supérieur, les premières cordées de la réussite en direction de Sciences-Po et de Dauphine. Dans ce lycée Suger, à Saint-Denis, en bordure de la cité du Franc-Moisin, entre 5 et 7 bacheliers intègrent chaque année Sciences-Po Paris ou Dauphine. C'est donc un établissement avec une qualité d'enseignants et une qualité d'élèves absolument remarquables. Par ailleurs, nous avons installé dans ce lycée un BTS des métiers du cinéma unique en France, et pour lequel la région, sous la précédente mandature, a consenti des investissements sans précédent dans notre région, de qualité et de coût (studio d'enregistrement, studios de cinéma, etc.). Bien loin de la façade abîmée, dégradée et caillasse, montrée hier, vous avez, derrière cette façade, un parc horticole, une bambouseraie, bref, un lycée absolument magnifique, exemplaire, exceptionnel, et qui montre tout ce que la Région peut faire pour les quartiers populaires d'Île-de-France. Je ne laisserai donc pas dire que ce lycée Suger est le symbole des quartiers populaires oubliés. C'est au contraire le symbole d'une Région qui veut inclure les quartiers populaires dans une dynamique de

réussite. C'est d'ailleurs ainsi que le vivent les équipes pédagogiques, les agents et les élèves du lycée Suger que j'ai rencontrés hier.

Vous me direz que mon discours n'est peut-être pas celui que vous attendiez sur ce lycée. Je connais bien ce lycée, Monsieur TRIGANCE, depuis des années, et je veux participer à sa réussite. Ce qui s'est passé au lycée Suger est absolument intolérable, et c'est malheureusement une triste première. C'est la première fois que des lycéens d'un lycée mettent le feu à l'intérieur du lycée (trois départs de feu dans les toilettes, à trois endroits différents). De mémoire de proviseurs à Saint-Denis, c'est la première fois que les vandales, les voyous, partent de l'intérieur d'un établissement pour l'abîmer. Si vous alliez voir la qualité des équipements, ces salles d'ordinateurs, etc., vous vous diriez que ce serait absolument tragique que les élèves de Saint-Denis soient privés d'un tel outil. C'est pour cela que je me suis rendu en urgence au lycée. Contrairement à ce qu'a laissé entendre la ministre de l'Éducation nationale, nous n'avons pas attendu que ces événements se produisent pour prendre la mesure des besoins de sécurité de ce lycée, puisque je vous rappelle qu'en mars dernier, nous avons voté l'installation de 28 caméras pour un montant de 55 000 euros au lycée Suger.

Vous me permettrez la de revenir un peu à la politique. Il n'est pas possible de faire de la politique avec la protection des lycéens en Île-de-France. La proviseure, les équipes pédagogiques m'ont dit qu'en 2011, quand la Région avait livré les nouveaux bâtiments du lycée avec tout ce matériel neuf et ces équipements neufs, il leur avait été dit qu'il n'était pas légal de mettre des caméras dans le lycée. Pourtant, c'est dans le lycée que se sont produits les actes dont nous parlons, dans le lycée que se trouvent des équipements qui valent des millions et qui permettent aux jeunes d'avoir un avenir professionnel dans les métiers du cinéma, en lien avec la Cité du cinéma et l'école Louis-Lumière, qui sont à deux pas. Avec l'accord de la communauté éducative, nous mettrons désormais des caméras dans les lycées quand nous en avons besoin. Nous allons aujourd'hui prendre cette décision en accord avec les personnels, les agents et les dirigeants du lycée Suger. Je voudrais juste citer pour conclure une phrase intéressante de la proviseure du lycée Suger : « Si vous trouvez un seul parent, dans la ville de Saint-Denis, qui refuse qu'on installe de la vidéoprotection pour protéger ses enfants, donnez-moi son nom et son adresse. » Par ailleurs, j'ai eu le maire de Saint-Denis sur cette question et je souhaite que nous puissions vidéoprotéger le parvis devant le lycée. C'est un terrain qui appartient à la ville. Je sais qu'il n'était pas prévu de clôturer le lycée et que le parvis devait être un espace ouvert. S'il ne peut être clôturé – il serait bien sûr préférable d'avoir un sas d'entrée devant le lycée – parce que la ville ne le souhaite pas, il convient qu'il soit au moins vidéoprotégé. La Région est prête à financer la vidéoprotection du parvis. C'est absolument indispensable. Refuser aujourd'hui la vidéoprotection, c'est refuser de lutter efficacement contre ces voyous qui cassent, qui caillassent, qui vandalisent, qui blessent et, parfois, qui tuent des élèves.

La parole est au groupe S&R.

M. DA SILVA (S&R) – Depuis 2012, le Président de la République et les gouvernements successifs se sont engagés dans la lutte contre le chômage, parfois sous les railleries, mais les résultats sont aujourd'hui là : en 2016, près de 190 000 emplois marchands ont été créés, un record depuis 2007. Sans chercher à vous provoquer, Madame la Présidente, je voudrais vous rappeler que le gouvernement SARKOZY, auquel vous apparteniez, avait, en fin de mandat, au deuxième trimestre 2012, généré une création annuelle d'emplois négative. Nous voyons ici, au moment des bilans, la différence.

À la région, la précédente majorité de gauche, plurielle et progressiste, s'était fortement mobilisée pour soutenir l'emploi associatif et l'insertion par l'activité économique. Vous portez, Madame la Présidente, la responsabilité de la suppression et ses effets néfastes sur les associations franciliennes. Soit, vous êtes aux manettes désormais, c'est vous qui décidez, à vous de faire vos preuves.

C'est ainsi que parmi toutes les mesures extrêmement créatives que vous avez distillées depuis votre élection, vous avez trouvé la parade au chômage de nos jeunes : 100 000 stages pour les jeunes Franciliens. Sans revenir sur le principe, nous vous avons demandé de donner au CRÉFOP un rôle d'évaluateur et d'organisme de suivi de la mise en œuvre de cette mesure, mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Vous nous avez proposé de faire réaliser par les services régionaux un bilan annuel de l'action 100 000 nouveaux stages, à présenter au CRÉFOP. L'action a été votée il y a donc un an et un mois. Qu'en est-il du bilan de cette première année de mise en œuvre ? Comment évaluez-vous l'impact de cette mesure sur l'intégration professionnelle des jeunes Franciliens ?

Par ailleurs, comment évaluer le taux de transformation en emploi des stages effectués par nos jeunes ? Ces stages permettent-ils un accès réel au réseau professionnel pour les jeunes qui en sont le plus éloignés ? Enfin, comment arrivez-vous à garantir que ces stages sont davantage attribués à des jeunes Franciliens et non à d'autres régions, limitrophes ou non. Parce que les élus régionaux ayant voté ces dispositifs ont également le droit à un bilan annuel, je souhaite que vous puissiez nous présenter ces premiers résultats.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA, vous allez être victime de votre stratégie politique, qui consiste à ne pas formuler, comme je le faisais peut-être moi-même quand j'étais dans l'opposition, ou à formuler de manière très elliptique. Le problème est que je n'ai aucune réponse à apporter à votre question, puisque vous aviez marqué qu'elle porterait sur la formation professionnelle, et pas du tout sur les 100 000 stages. Comme vous avez donné un mauvais énoncé de questions, je ferai donc une réponse...

Intervention hors micro de Monsieur DA SILVA.

Monsieur DA SILVA, veuillez respecter les temps de parole. Je vous ai écouté et laissé parler. Je vais donc vous répondre très simplement. Vous aurez le bilan des 100 000 stages à la prochaine séance, quand vous me poserez une question sur les 100 000 stages et que vous m'aurez prévenue que vous poseriez une question sur ce sujet.

En revanche, comme vous aviez prévu de me poser une question sur la formation professionnelle, vous allez me permettre de vous répondre sur la formation professionnelle. Comme vous le savez, il y a en Île-de-France une priorité donnée à la formation.

Je voudrais en profiter pour vous faire un petit point sur l'opération 500 000 formations mise en place par le gouvernement. Le problème de cette opération, et j'aimerais pouvoir vous en parler tranquillement parce que c'est quand même important, et que nous avons accepté de signer avec l'État ce plan 500 000 formations parce que nous étions dans une démarche constructive et que nous voulions ramener le maximum de chômeurs vers l'emploi, mais la vérité me porte à dire que les opérateurs de l'emploi de l'État n'ont réussi à inscrire que 20 000 demandeurs d'emploi dans les formations, alors que nous en avons ouvert 34 000. Le bilan est simple : l'État a préféré réorienter les demandeurs d'emploi vers ses propres dispositifs plutôt que vers nos formations ciblées sur les savoirs de base et les métiers en tension. Ce n'est pas bien. C'est pour cela que nous avons demandé à l'État de proroger le plan 500 000 initialement convenu afin de pourvoir les places restantes. Qui, dans cet hémicycle, peut en effet nier que c'est souvent sur les compétences et les savoirs de base, y compris la connaissance de la langue française, et sur des formations spécifiques aux métiers en tension que nous devons faire porter l'effort pour réinsérer les chômeurs aujourd'hui ? Notre approche est simple : nous ne lancerons pas de nouveau plan formation avec l'État tant que le premier plan n'aura pas été achevé. Notre objectif est de pourvoir les places restantes. Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour ouvrir ces formations, nous demandons donc à l'État d'être au rendez-vous.

J'ajoute que l'État a modifié les règles du jeu en cours de route, et renvoie désormais à 2018 le paiement du solde du plan 500 000. C'est indigne. Dans ces conditions, la parole de l'État n'a que peu de valeur. Nous nous engageons dans un dispositif qui est lourd, nous attendons de l'État qu'il tienne ses engagements. Il ne les tient pas, et je souhaite, Monsieur DA SILVA, que vous puissiez porter ce message dans les plus hautes sphères, si tant est que vous soutenez encore le gouvernement en place.

La parole est à Mme MALAISE.

Mme MALAISE (FdG) – Le moment politique que nous vivons est grave. C'est donc avec sérieux et responsabilité que nous souhaitons vous interroger, loin des polémiques artificielles et superficielles créées par l'instantanéité des informations. Avec hauteur et un sens de l'intérêt général, donc en tant qu'élue de la République, nous assistons à l'effritement des institutions de la V^{ème} République, qui semble à bout de souffle. Un vieux monde se meurt. Toutes les données politiques et de notre société sont en train de changer. Ce basculement s'accompagne de panique morale autour de valeurs perçues comme refuge. Le nouveau monde tarde à apparaître, et c'est dans ce clair-obscur que surgissent les monstres. C'est le moment politique que nous vivons.

La voix de la première région de France et d'Europe, que vous portez en tant que Présidente, compte. La question n'est pas tant vos prises de position sur le champ politique immédiat que la manière dont votre famille politique apporte la crise démocratique et de régime. L'inscription républicaine de la droite avec la résistance est pour le moins tardive dans l'histoire, tant le poids des traditions monarchiste, bonapartiste ou ligueuse est fort. Le recours à la rue, par votre candidat à la présidentielle dimanche dernier, auquel ont participé des membres de votre majorité et de votre exécutif, et où le message contre l'indépendance de la justice et la liberté de la presse était structurant, nous inquiète, au-delà du fait que la droite et la majorité régionale ne sont pas à une contradiction près – nous nous souvenons que vous nous avez dit, en pleine mobilisation de centaines de milliers de personnes, qu'il ne fallait pas céder à la rue –, car ce sont des ingrédients qui ont un parfum des années 1880, avec le boulangisme, ou des années 1930. C'est tout autre chose que de mobiliser les citoyens pour un projet comme une VI^{ème} République démocratique et sociale. Face à l'effondrement des grandes institutions, ce qui se joue entre autres est la sauvegarde des grands principes républicains. La charte que vous nous soumettez est loin de nous rassurer.

La relation entre l'État et notre région sera forcément affectée par vos prises de position publique, Madame la Présidente. Comment comptez-vous, dans ce contexte d'instabilité politique et institutionnelle, distinguer vos prises de position de dirigeante politique de celle de Présidente de Région ? La séquence électorale avec l'application de la loi sur le non-cumul risque d'avoir comme conséquence un renouvellement substantiel de l'exécutif régional. Comment comptez-vous garantir la pérennité institutionnelle et la continuité des services rendus aux Franciliens ? Les Franciliens sont en droit de le savoir, vous leur devez au moins cela.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ, il est très difficile de vous répondre, puisque vous savez que nous avons dans notre règlement intérieur le principe selon lequel les questions orales sont des questions d'intérêt régional. Je comprends cependant que, compte tenu de l'importance du moment que nous vivons, il est utile que je réponde.

Permettez-moi quand même de revenir un peu sur votre réécriture de l'histoire. J'appartiens à une famille politique gaulliste.

Exclamations.

Dire qu'il y a eu un engagement tardif du général de GAULLE dans la résistance, c'est faire l'impasse sur le 18 juin 1940.

Exclamations.

À l'époque, il y avait un pacte germano-soviétique, et il me semble que les communistes n'étaient pas engagés dans le mouvement de résistance en premier. Je ne vous permettrai donc pas de réécrire l'histoire. Les cours d'histoire, cela va un moment. C'est ma réponse, et c'est la seule qui compte à mes yeux, puisque vous m'avez interrogée sur ma prise de position et sur mon engagement politique. Par ailleurs, vous avez raison, l'hémicycle régional doit être épargné par un certain nombre de turbulences de la vie politique française. Il est certain que, pour moi, les piliers de la République ne peuvent pas être attaqués. C'est ma ligne rouge. Je ne sais pas si vous avez observé mes prises de position ces dernières semaines, mais j'estime que des lignes rouges ne doivent pas être franchies. La mise en cause de la justice en est une.

Le peuple a le droit de s'exprimer, nous sommes en démocratie. La justice est un pilier de la démocratie. Mais, contrairement à vous, Madame MALAISÉ, je considère que le peuple a le droit de s'exprimer. La notion de céder à la rue est complètement différente. À aucun moment, une volonté n'a existé, dans ma famille politique, de faire plier la démocratie par la rue. Ce n'est pas exact. Vous êtes en train de réécrire l'histoire. Dans ma famille politique, la volonté d'en appeler au peuple est avérée, ce qui est tout à fait légitime.

La parole est au groupe FN. Je vous demande de vous calmer un peu et de baisser d'un ton, s'il vous plaît. Merci. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – La Région a subventionner pour 500 000 euros le film *Divines*, récompensé aux derniers Césars. Ce film veut faire un portrait de la banlieue parisienne. Permettez-moi d'avoir des doutes sur la fiabilité de ce portrait. L'actrice, Mlle AMAMRA, dans des tweets, a par exemple exprimé son dégoût de l'homosexualité. Elle a déploré qu'un jeune Noir et une jeune fille blanche s'embrassent sur une piste de danse. Elle a décrit le rap comme une musique de Noirs. La réalisatrice, Mme BENYAMINA, publie sur sa page Facebook un dessin manifestement antisémite montrant Israël en train d'encourager les terroristes. Pour n'importe qui d'autre qui aurait publié ce genre d'horreur, ce serait déjà la prison.

Mehdi MEKLAT appelle, quant à lui, à casser les jambes d'Alain FINKIELKRAUT. J'opte pour l'effet béquilles pour FINKIELKRAUT, car ainsi il pourra être immobilisé et souffrir dans l'indifférence générale. Il a tweeté : « SARKOZY = synagogue = les juifs = shalom = Oui, mon fils = l'argent » et « les Blancs, vous devez mourir ASAP [as soon as possible] ». L'affaire Mehdi MEKLAT nous montre aussi qu'existent de nombreux adeptes de ce racisme, de cette homophobie et de cet antisémitisme, et surtout que toutes ces personnes sont adulées et encensées par la camarilla parisienne dont vous faites partie (Pascale CLARK, Mm TAUBIRA, les Éditions du Seuil, *Libération*, Mediapart, Edwy PLENEL), par le gauchisme islamo-culturel...

Madame ÉVREN s'est félicitée du succès emporté par ce film. Je veux vous demander, Madame la Présidente, si vous allez manifester publiquement votre désapprobation à l'égard des publications de Mlle AMAMRA et de Mme BENYAMINA, et si vous allez faire publiquement part de votre regret que la Région ait pu financer un film réalisé et joué par ces deux personnes.

Mme la Présidente – Je crois, Monsieur le Président, que votre question est intéressante, parce qu'elle pose une question philosophique à laquelle je n'ai pas de réponse catégorique mais une intuition personnelle. Je pense que l'œuvre, en matière culturelle, est un objet en soi. Je pense qu'elle se distingue de l'artiste qui l'a produite. C'est d'ailleurs pour cela que j'aime

Voyage au bout de la nuit, alors que je n'aime pas le personnage Céline ni l'homme Céline. C'est là que nous avons une différence d'appréciation sur ce qu'est la culture. Je suppose que vous avez vu le film *Divines*. C'est une magnifique tragédie urbaine. Ce film n'est pas manichéen ni angélique. Il met le bien et le mal à leur juste place, si je peux dire. Je ne vais pas spoiler, comme disent les jeunes, la fin du film, mais celle-ci plairait beaucoup à M. de SAINT JUST, parce qu'elle est très morale. Je ne vais pas dire la fin, mais ceux qui ont fait le mal se repentent parce que le mal leur revient en boomerang. C'est une tragédie urbaine, un très beau film. Il a eu la Caméra d'or à Cannes, le César du meilleur premier film, et je suis heureuse d'avoir produit ce film, d'avoir produit cette œuvre, parce qu'elle fait justement réfléchir sur le bien et le mal, sur les choix que chaque jeune a à faire dans la vie, entre le bien et le mal. Une très belle œuvre.

Je ne vais pas juger ce que dit tel ou tel metteur en scène ou actrice sur son Twitter. Ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est : sommes-nous fiers d'être la Région de toutes les créations et de porter de très belles œuvres ? Oui, nous en sommes fiers et nous allons continuer.

La question du groupe RCDEC.

Mme GUENOUX (RCDEC) – Au lendemain de la 42^{ème} journée internationale du droit des femmes et, alors que celles-ci n'ont jamais eu autant de droits, ceux-ci apparaissent aujourd'hui plus menacés que jamais. Je pense notamment à ce qu'il se passe aux États-Unis, avec un Président ayant fait du sexisme son principal mantra, ou encore en Pologne, où le droit à l'IVG est régulièrement menacé. En France, le constat demeure sans appel : l'égalité femmes-hommes se cantonne à bien des égards à une égalité de papier. Encore trop souvent aujourd'hui, naître fille en France est synonyme d'une vie marquée par les discriminations liées aux préjugés de sexe et de genre. Iniquité salariale, plafond de verre, discrimination à l'embauche, la liste reste longue. Nous sommes bien loin de l'égalité réelle quand les femmes cessent d'être payées à partir de 15 heures 40 ou qu'elles consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux tâches ménagères et à s'occuper des enfants.

Face à ce constat, nous serions en droit d'imaginer que toutes les forces politiques républicaines s'uniraient pour mener une action politique à la hauteur des enjeux, et ils sont grands. À cet égard, le bilan du gouvernement et à la hauteur, avec le vote de quatre lois renforçant le droit des femmes. L'accueil de ces dernières a également été amélioré, avec la création de plusieurs milliers de nouvelles places d'hébergement dédié. La formation des fonctionnaires de la police, de la justice et de la santé pouvant être au contact des femmes battues a été créée, et le téléphone Grand Danger a été généralisé. Dans cette perspective, nous prenons acte des dernières mesures en date, annoncées par l'exécutif régional, en matière de lutte contre les discriminations le 6 mars dernier. Néanmoins, votre arrivée à la tête de la Région avait été marquée par un certain nombre de décisions pour le moins contestables : suppression du pass contraception, réduction de 30 % de la subvention au centre Hubertine-Auclert, arrêt du financement des recherches sur le genre et les discriminations. Autant de mesures portées par des lobbies traditionalistes et validés par l'exécutif régional. Ces lobbies ont malheureusement le vent en poupe dans une grande part du champ politique. Nous avons pu le constater lors du vote au Parlement de l'extension du délit d'entrave à l'IVG, un sujet qui aurait fait consensus il y a encore quelques années. Dans l'intérêt des Franciliennes et des Franciliens et au nom des valeurs de la République, nous n'accepterons pas que de tels lobbies puissent mettre à bas la politique menée par l'ancienne mandature en matière d'égalité hommes-femmes.

Dès lors, Madame la Présidente, pourriez-vous nous préciser les garanties que vous comptez à apporter en matière de lutte contre ces lobbies traditionalistes, contre ces attaques répétées à l'encontre du droit des femmes ?

Mme la Présidente – Au lendemain de la journée internationale des droits des femmes, je vous remercie de me donner l'occasion de revenir sur notre stratégie régionale en faveur des femmes. Celle-ci est très claire et tient en trois lignes directrices : plus d'égalité, plus de liberté et plus de protection.

Vous connaissez le bilan de l'action régionale en 2016. Marie-Pierre BADRÉ, ma Déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes, vous l'a présenté en janvier ; je n'y reviendrai donc pas. En 2017, nous allons amplifier cette action :

- en renforçant l'égalité, avec la charte de la laïcité et des valeurs de la République, que nous allons examiner durant cette séance, qui conditionnera l'octroi des subventions régionales au respect, par les associations, des principes républicains, au premier rang desquelles l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- en soutenant la pratique sportive féminine. Cette mission a été confiée à Manon LAPORTE. Nous allons mobiliser l'ensemble des ligues et, désormais, nous ne financerons pas d'équipements sportifs de proximité pour des clubs qui n'auraient pas de sections féminines ;
- en lançant une mission régionale sur la place des femmes dans l'espace public francilien, parce qu'il n'est pas acceptable qu'il y ait des lieux en Île-de-France où les femmes ne se sentent pas acceptées, bienvenues, tolérées, ou simplement des lieux – je pense aux transports en commun – dans lesquelles elles se sentent en insécurité ;

- en créant chaque année, et je vous invite, Madame GUENOUX, à venir participer au jury, les victoires des femmes franciliennes, dans lesquels nous mettrons en valeur des femmes qui ont fait l'Île-de-France dans l'année, des femmes peut-être anonymes, mais qui ont eu une action remarquable dans des domaines aussi variés que l'innovation, la solidarité, la culture, etc.

Sur la liberté, nous voulons que les femmes soient plus libres en Île-de-France, libres de leur choix et dans tous les domaines. Cela passe par la promotion du télétravail, avec la création de 1 000 tiers lieux, par l'octroi de subventions pour la création de crèches en horaires décalés et un financement additionnel pour toutes les crèches qui proposeraient d'augmenter leur amplitude horaire pour permettre aux femmes d'assumer leur emploi et d'accepter des promotions. Nous lancerons un nouveau partenariat avec l'association Force Femmes sur une priorité qui est la mienne – vous direz que je me sens peut-être concernée, mais je pense que nous le sommes tous – et qui concerne le retravail des femmes après 45 ans. C'est un casse-tête. Vous savez bien qu'il est très difficile d'arriver à la retraite et d'avoir une carrière qui n'est pas complète faute d'avoir réussi à retravailler après 45 ans. Enfin, nous allons travailler, avec Jérôme CHARTIER, sur l'objectif de parité dans les personnes soutenues dans les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat de la Région : nous ne nous résignons pas à n'avoir que 10 % de femmes entrepreneurs. J'ai confié une mission à Hervé RIOU, dont il nous donnera les conclusions, sur la promotion des femmes dans les métiers scientifiques. J'ajoute que les CFA d'Île-de-France auront, dans leur contrat de performance, un critère sur la parité des publics accueillis, parce que certains CFA comptent 90 % de taux d'embauche à la sortie, notamment dans les métiers industriels, dans lesquels quasiment aucune femme n'est présente. Nous allons donc travailler sur tous ces sujets.

Nous voulons en outre renforcer la protection et le soutien aux femmes victimes de violences – vous savez que c'est notre grande cause régionale de l'année 2017 – avec la généralisation, sur tout le territoire de l'Île-de-France, du dispositif Téléphone Grand Danger et son augmentation. La Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine n'étaient pas couverts par ce dispositif, ce n'était pas acceptable.

Nous lancerons aussi, dans le cadre du numéro 3117, qui va être généralisé comme un numéro SMS d'alerte dans tous les transports d'Île-de-France (bus, RATP, SNCF), une icône anti-harcèlement. Le harcèlement des femmes n'est pas exactement la même chose et il peut y avoir une omerta ou une sous-déclaration, ou même simplement le sentiment, chez les femmes, que personne ne les écouterait si elles en parlent. La notion de harcèlement doit donc être prise en compte dans ce numéro 3117, au côté de la violence et des problèmes de santé.

Enfin, nous mettrons en place une offre de séjour de répit pour les femmes victimes de violences, dans les centres d'hébergement des îles de loisirs franciliennes. Vous le voyez, le nouvel exécutif continue de se mobiliser, au-delà de tout ce que nous avons fait en 2016 (e-pass contraception, doublement de l'offre de logement social aux actions des associations de femmes victimes de violences). Je fais confiance aux élus du groupe de travail égalité femmes-hommes pour continuer à nourrir notre réflexion sur ce sujet majeur qui, je le sais, transcende largement les clivages politiques.

Remplacement à la commission permanente

Mme la Présidente – La transition est toute trouvée pour annoncer la candidature de Mme GUENOUX à la commission permanente, en remplacement de Madame KASMI. Vu la *remontada* du groupe RCDEC...
Acceptez-vous le vote à main levée sur cette candidature ?

Approbation générale.

Le secrétariat général me dit qu'il faut respecter un délai réglementaire d'une heure avant de procéder au vote sur la candidature de Mme GUENOUX, qui vient d'être officiellement déposée. Je reviendrai donc vers vous dans une heure pour ce vote à main levée. Nous sommes scrupuleux.

CR 2017-35 : COMPTE RENDU SUR L'USAGE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION POUR ESTER EN JUSTICE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.4231-7-1 DU CGCT – MARS 2017

Mme la Présidente – Nous avons aussi un rapport sur l'usage, par la Présidente, de la délégation pour ester en justice, en application de l'article L.4231-7-1 du CGCT. Ce rapport est sur table. Me donnez-vous acte ? Qui ne me donne pas acte ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Il est donné acte.

CR 2017-59 : PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCÉES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

Mme la Présidente – Nous en arrivons au plan d'urgence pour les lycées franciliens, le PPI révisé tant attendu et tant réclamé par l'opposition. La parole est à Mme ÉVREN, que je remercie pour l'immense travail qu'elle a accompli depuis un an.

Mme ÉVREN – Je suis très heureuse de vous présenter ce plan d'urgence de 5 milliards d'euros pour les lycées franciliens. Il y a urgence à agir pour offrir les meilleures conditions d'études et de travail pour toute notre jeunesse francilienne. L'Île-de-France est la première Région économique de France et d'Europe. Avec un patrimoine lycée de 6,5 millions de mètres carrés, nous devons être à la hauteur des besoins et des attentes des familles. La qualité des espaces et les conditions de vie et d'études sont des facteurs de réussite scolaire dans une région marquée par des inégalités scolaires, sociales et territoriales très fortes. Des lycées dignes, cela passe d'abord par des lycées modernes, connectés, entretenus et en nombre suffisant.

La réalité, aujourd'hui, en Île-de-France, c'est d'abord qu'un lycée sur trois est vétuste. Les services ont établi un diagnostic : sur les 470 lycées : 190 nécessitent une intervention patrimoniale lourde. 10 % de nos lycées sont en sureffectif parce que les enjeux démographiques n'avaient pas été suffisamment pris en compte par la précédente équipe. Dans certains lycées, nous trouvons partout des bâtiments démontables qui nous coûtent une fortune. Par ailleurs, le précédent PPI avait été sous-dimensionné et sous-exécuté par rapport aux besoins : 50 millions d'euros seulement avaient été dépensés sur les 2,1 milliards prévus. En outre, aucune opération du PPI 2012 n'a été livrée à ce jour. Nous sommes également suffisamment revenus sur la durée excessive des opérations. En Île-de-France, un point noir existe : nous avons besoin de 8 à 10 ans pour construire ou rénover un lycée, alors que les enjeux démographiques sont très forts. Ce sont autant d'héritages de l'ancienne mandature qui nécessitaient de revoir le programme pluriannuel d'investissement de toute urgence.

Face à ces fractures scolaires, sociales et territoriales, 50 % des opérations concerneront la grande couronne, et 3 000 places d'internat seront créées pour permettre à tous de poursuivre leurs études et d'accepter une offre de formation diversifiée. Notre programme s'appuie sur un investissement massif, malgré le contexte budgétaire extrêmement contraint : plus de 4 milliards d'euros investis en faveur des lycées franciliens entre 2017 et 2027, et 1 milliard d'euros pour un plan de maintenance demandée par la communauté éducative. Nous passons du simple au double. Ce PPI s'adosse à une concertation qui a duré huit mois et nous a permis de recueillir les besoins des élus, des représentants du monde éducatif du territoire à forte tension démographique.

Concrètement, ce PPI révisé répondra donc non seulement aux besoins d'attractivité de la région, mais aussi aux enjeux démographiques, avec, d'une part, 12 lycées neufs, dont 3 internationaux, 26 extensions et plus de 21 600 places d'ici 2030. Ce sera également un patrimoine remis à niveau avec 43 rénovations globales, 3 reconstructions complètes, 154 opérations ciblées et opérations toit-façade, et également une gestion patrimoniale globale et planifiée qui soit parfaite. Ceci est extrêmement important parce qu'un lycée bien entretenu, avec des espaces de qualité, c'est un lycée dans lequel les communautés éducatives et les lycéens se sentent bien et c'est un facteur de réussite scolaire. C'est pourquoi nous allons mettre 1 milliard dans la maintenance, pour couvrir tous les besoins quotidiens des lycées d'Île-de-France. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce PPI va s'accompagner d'une modernisation de l'organisation de l'administration régionale, avec une direction du patrimoine et de la maintenance pour répondre justement plus rapidement aux proviseurs et faire face aux urgences. Nous ne ferons pas que du curatif, mais également du préventif, à la demande des communautés scolaires, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Les proviseurs et les communautés éducatives font désormais pouvoir avoir un plan avec une visibilité sur trois ans de tout ce qui pourra être fait sur les bâtiments en termes de maintenance. C'est important. Nous allons vous présenter, dans les mois prochains, un PPM qui sera finalisé avec des priorités claires : rénovation, construction d'équipements sportifs, développement du 100 % numérique, accueil des lycéens en situation de handicap. En termes d'environnement et d'alimentation des élèves, enjeux également essentiels, nous envisageons l'approvisionnement de toutes les cantines des lycées franciliens en circuits courts, en particulier par des produits locaux. Ce sera là encore un objectif très fort de cette mandature. Les enjeux sont donc considérables. Il s'agit de valoriser l'ascenseur social, d'offrir les meilleures conditions d'études et de travail, non seulement aux communautés scolaires mais également aux lycéens franciliens, parce que nous nous sommes en effet rendu compte que le patrimoine lycée avait été un peu laissé à l'abandon et qu'il était temps d'agir très vite en révisant ce PPI, pour être à la hauteur des attentes des familles et faire entrer les lycéens vers plus de réussite et vers l'excellence.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous avons reçu un avis favorable du Conseil économique, social et environnemental régional, mais son représentant n'est pas présent actuellement. Peut-être sommes-nous allés trop vite sur l'ordre du jour ? La procédure a été respectée, le CESER a rendu son avis, celui-ci était favorable, mais il n'est pas là pour le présenter en séance. Nous en sommes désolés. Je demande l'avis de la commission éducation, Madame LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER (CD) – Avis favorable, Madame la Présidente.

Commission de l'éducation : avis favorable

Mme la Présidente – La commission des finances, Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Chez les socialistes, nous sommes un peu lents à nous mettre en marche, vous le savez. En commission des finances, nous avons eu un débat très long avec la Vice-présidente Agnès ÉVREN sur ce sujet. Nous sommes revenus sur plusieurs aspects financiers qui, je crois, sont importants à souligner auprès de nos collègues. D'une part, je pense que votre langue a fourché tout à l'heure, Madame la Vice-présidente, car vous avez annoncé un PPI de 5 milliards d'euros. Dans votre document lui-même, il est de 4,1 milliards. En commission des finances, nous avons interrogé la Vice-présidente sur le sens de l'article sept de ce PPI. Il est important de lire, puisqu'en réalité, il ne s'agit pas d'un nouveau PPI mais de la prolongation du précédent. Celui d'aujourd'hui s'arrête à 2022, tandis que celui-ci ira jusqu'en 2027, même si je ne sais qui, en 2027, en jugera les effets. Le fait que le volume du précédent PPI soit augmenté est bien le moins, puisqu'il se prolonge de cinq années de plus. Je vous suggère donc de tempérer votre gloriole, chère Agnès ÉVREN. Mais plus grave et plus important, nous connaissons, dans chacun de nos territoires, l'attente des communautés éducatives et des populations, et donc leur éventuelle déception. Nous nous sommes replongés dans le bleu budgétaire de cette année de votre Exécutif, et qui indiquait, à la fin, le montant des crédits de paiement d'investissement qui doit être d'ores et déjà engagé, avant même qu'une nouvelle opération soit lancée. Nous avons constaté que plus de 500 millions de crédits de paiement d'investissement allaient être nécessaires chaque année, avant même qu'une opération de votre PPI soit engagée. Le fait que votre PPI n'était pas soutenable a été pointé, sauf si vous décidiez d'écarter d'autres gros projets de même volume (comme les transports), et que vous décidiez de faire tous les nouveaux projets en partenariat public-privé. Sur ce point, Madame la Vice-présidente, à part une déclaration d'intention expliquant que ce serait soutenable, vous n'avez fait aucune démonstration. Il est important aujourd'hui que vous puissiez la faire.

L'ensemble de ce document n'étant pas chiffré, il a reçu un avis favorable.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Je remercie Madame de la GONTRIE, qui me permet de reprendre la parole avant la discussion générale pour expliquer l'enjeu de ce PPI. Aujourd'hui, malheureusement – et vous le savez tous, puisque vous m'en saisissez régulièrement, au moins au titre d' élu local –, la situation des lycées est épouvantable en Île-de-France à cause du sous-financement pendant 17 ans des investissements de maintenance, d'entretien et de construction de nouvelles places dans les lycées. Nous avons fait un audit qui nous a pris un an. Aucune carte d'identité de chaque lycée francilien n'existait alors. Nous avons des situations absolument dramatiques. Je vois Didier GONZALES en face de moi : la situation de Villeneuve le Roi est ubuesque, j'y ai même laissé un pantalon, que j'ai déchiré quand je suis tombée dans un trou, car il y a des trous partout. Le proviseur m'a dit : « Vous avez eu de la chance. La semaine dernière, c'est un professeur qui a glissé sur une marche qui s'est cassée, et il s'est cassé la jambe. » C'est pour vous dire l'état de ce lycée. De même, l'état du lycée professionnel de Ris-Orangis – dans lequel le maire, M. RAFFALLI, avait fait poser une fausse première pierre tant il souhaitait attirer l'attention de la Région – est abominable. La gauche, qui nous donne des leçons sur le PPI alors qu'elle ferait franchement mieux d'avoir la modestie et l'humilité, dans le cadre de la discussion générale, doit reconnaître sa part de responsabilité dans cet héritage. Après 17 années de gestion des lycées, elle ne peut se dédouaner de la situation. Nous en discuterons tout à l'heure, mais le sujet est simple : quel est le regard que porte sur la Région, sur la République, sur les autorités politiques, un jeune Francilien qui arrive dans un lycée pourri, dégueulasse, notamment en banlieue, dans un quartier populaire ou une zone rurale ? Se dit-il qu'il a toute sa place dans notre monde, dans notre société ? Se dit-il que les chances sont égales pour lui de réussir ? Il ne se dit bien sûr pas cela. J'entends le discours de Madame de la GONTRIE et cela me fait sourire. C'est le même discours que nous avons eu sur les transports. Pendant toute la campagne régionale, j'ai entendu : « Jamais vous ne tiendrez votre engagement de rénover les trains et les RER. D'abord, la SNCF ne voudra pas, la RATP ne pourra pas, et il n'y aura jamais assez d'industriels pour construire les trains. Vous n'y arriverez pas. »

Aujourd'hui, c'est voté : 709 rames sont commandées, et nous avons l'accord de la SNCF et de la RATP pour faire les travaux de mise en œuvre des quais. Et nous avons signé le contrat du siècle. J'étais à Valenciennes, Monsieur TRIGANCE, avec Xavier BERTRAND, il y a huit jours. Allez voir les 2 000 salariés d'Alstom-Bombardier, qui pensaient que nous allions fermer leurs usines. Allez leur demander ce qu'ils pensent de la politique et de la stratégie industrielle de l'Île-de-France. Alors, je sais, tout est infaisable. Si nous regardons les lycées avec le prisme de la précédente mandature – où pour faire un lycée il fallait dix ans, Madame de la GONTRIE –, notre ambition d'en construire 10 dans les dix prochaines années paraît alors un peu excessive. C'est pourquoi il va falloir tout réorganiser et faire différemment afin d'être efficace. Même mon adversaire socialiste, Monsieur BARTOLONE, a réussi à construire des collèges en Seine-Saint-Denis, et il n'a effectivement pas hésité, pour faire des collèges neufs, à avoir recours aux partenariats public-privé.

Exclamations.

Nous serons sans tabou dans cette affaire. Monsieur TRIGANCE, si vous pouviez vous taire deux secondes, cela nous ferait des vacances. À un moment, la police des séances va finir par vous frapper.

Pour revenir à la situation, il faut évidemment que nous soyons très lucides. Agnès l'a très bien dit : le PPP n'est pas la solution à tout, ce n'est notamment pas la solution sur des sites occupés, parce que les opérations y sont beaucoup trop complexes. De plus, nous sommes responsables, avec l'équipe éducative, du bon fonctionnement du lycée. Nous réserverons donc la « possibilité » de recourir à des formes de partenariat public-privé à des opérations simples et nouvelles, de façon que ce soit efficace. L'état des lycées est une honte. Nous allons saisir ce problème à bras-le-corps et personne ici ne peut nous faire le reproche d'essayer de le faire, et encore moins d'y réussir.

Discussion générale

Mme la Présidente – La parole est à Mme MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Comme l'a bien expliqué Mme de la GONTRIE, votre plan, qui prolonge celui déjà engagé par l'ancienne majorité jusqu'en 2022, affiche un objectif *a priori* ambitieux. Ce sont 5 milliards d'euros que vous promettez de mobiliser pour ce plan pluriannuel d'investissement régule mais nous nous demandons comment vous allez faire. C'est en effet plus que le budget annuel de notre région. Par ailleurs, nous avons déjà 500 millions de factures à payer sur les travaux déjà engagés. Comment allez-vous trouver les crédits de paiement supplémentaire ? L'absence de planification de votre rapport n'est pas faite pour nous rassurer. D'ailleurs, vous auriez été bien avisés de consulter les différents acteurs et actrices qui, du conseil inter-académique au CESER, se sont plaints de ce manque manifeste de concertation. En réalité, la réponse à notre question se dessine dans votre rapport, et elle nous inquiète, parce que vous allez à la fois vendre le patrimoine régional non bâti et nous engager dans des partenariats privés public-privé. Pour nous, les écologistes, cette politique qui consiste à brader du foncier est inadmissible. Nous vous avons d'ailleurs envoyé une lettre à ce propos pour laquelle nous attendons toujours eu une réponse. La protection de nos espaces naturels dans une région déjà très urbanisée et étant donné les enjeux climatiques, devrait être une priorité absolue pour notre région. Cette politique, qui consiste à faire de l'institution scolaire un marché libéralisé, susceptible de permettre à des entreprises privées de s'enrichir, est totalement contraire à l'esprit de notre système public d'éducation. En outre, nous n'avons pas d'information sur les critères de choix, puisque malgré son ambition affichée, certains territoires carencés, comme Mitry-Mory en Seine-et-Marne, par exemple, ne figurent pas parmi les bénéficiaires. Les cartes démographiques montrent des besoins, mais rien n'est dit sur ce qui a conduit à choisir tel territoire plutôt que tel autre. C'est sans doute parmi les raisons qui ont poussé le conseil inter-académique de l'Éducation nationale à donner un avis défavorable à votre PPI. Voilà pourquoi nous avons de bonnes raisons de penser que votre PPI participe à la fois d'un coup de communication, que nous jugerons dans quelques années sur ses résultats, et d'une volonté manifeste de faire de l'éducation un marché susceptible de garantir l'enrichissement substantiel de quelques grandes entreprises.

Mme la Présidente – Merci, Madame MONVILLE - DE CECCO. La parole est à Mme LECOUTURIER pour le groupe CD.

Mme LECOUTURIER (CD) – Comme le disait Émile de GIRARDIN, « gouverner, c'est prévoir. Et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. » Vous nous démontrez, Madame la Présidente, par ce plan pluriannuel d'investissement, toute la force de cette situation, et votre volonté constante et inébranlable à placer l'éducation et nos lycées au cœur des priorités de votre politique régionale. Car gouverner la région, c'est prévoir le baby-boom des années 2000 et l'arrivée de 90 000 nouveaux lycéens d'ici 2030, comme nous l'a rappelé Madame la Vice-présidente, ce que n'a pas anticipé à sa juste valeur la majorité précédente, alors que ce facteur démographique est fondamental. La réponse que vous apportez à cet enjeu démographique est à la hauteur des besoins : construction de 12 lycées neufs et de 26 extensions de lycées existants d'ici 2027. Ce programme s'inscrit dans des zones de tensions démographiques particulièrement fortes et équitablement réparties sur tout le territoire francilien.

Gouverner la région, c'est également prévoir un bon entretien des lycées, afin d'éviter une lente mais inexorable dégradation des bâtiments et des salles de classe. Le patrimoine de nos lycées est dans une situation alarmante. Chaque élu de cette assemblée peut le constater et en témoigner sur son territoire. Un lycée sur trois est vétuste, aujourd'hui, en Île-de-France.

Gouverner, c'est aussi avoir du bon sens et se faire un bilan patrimonial de nos lycées paraît être une idée censée et simple. Or ce bilan n'avait jamais été réalisé. Notre groupe vous remercie, Madame la Présidente, puisqu'un état des lieux précis de nos 470 établissements a été effectué. À cette occasion, je tiens à remercier particulièrement les services de la région, qui ont réalisé un travail énorme à ce sujet. À partir de ce bilan, est né un plan pluriannuel de maintenance, doté d'un budget de 1 milliard d'euros. Je souhaite insister particulièrement sur ce PPM, qui s'articule avec le PPI et qui est une véritable nouveauté pour l'Île-de-France. Chaque établissement sera dès lors équipé d'une carte d'identité, d'un carnet de santé de ces bâtiments,

afin de réagir au plus vite en cas de dégradation. Nous en verrons très rapidement les effets positifs, tant sur l'accueil des élèves que sur l'économie des coûts d'entretien, sur le moyen et long terme.

Enfin, gouverner, c'est veiller aux coûts, et particulièrement à ceux d'exécution des travaux. Le budget moyen de construction d'un lycée neuf est de l'ordre de 30 à 40 millions. Le délai moyen de construction est compris entre 8 et 10 ans, entre le moment où le projet est décidé et celui où le lycée est véritablement sorti de terre. Nous nous disons que nous pouvons nécessairement faire mieux en réduisant ces délais et, de ce fait, baisser les coûts liés à cette durée de construction. Nous savons que vous êtes particulièrement attentive à cette réduction des délais, notamment dans toute la phase d'études qui précède la sortie de terre effective du bâtiment, puisque votre souhait est de diviser par deux ces délais. Nous saluons également la nomination d'un chef de projet qui suivra, dans chaque lycée, chaque opération de bout en bout.

En conclusion, nous retiendrons un budget multiplié par deux (passant de 2,1 milliards à 4,2 milliards) et des délais de construction divisés par deux. Voilà un plan pluriannuel sans précédent, d'une grande ambition pour nos lycées et nos lycéens d'Île-de-France, qui témoigne de votre volonté de réduire les fractures sociales et territoriales du savoir. Chaque lycéen doit pouvoir apprendre dans les meilleures conditions. C'est aussi un gage de succès pour tous nos lycéens. Vous l'avez rappelé : soyons novateurs, soyons efficaces, soyons ambitieux. Notre groupe Centre et Démocrates, toujours sensible à ces questions éducatives, vous remercie pour ce bel engagement et votera favorablement ce PPI.

Mme la Présidente – Merci, Madame LECOUTURIER. La parole est à Mme FRANCLLET pour le groupe UDI.

Mme FRANCLLET (UDI) – Avant d'évoquer le PPI, je tenais à condamner avec la plus grande fermeté les dégradations et violences des derniers jours au sein des lycées franciliens, et plus particulièrement celles d'hier à Saint-Denis. Je suis particulièrement choquée qu'elles s'exercent à l'intérieur des établissements. Cela fait dix ans que j'exerce en Seine-Saint-Denis et c'est la première fois que nous pouvons constater cela. Je tiens à témoigner tout mon soutien aux équipes de direction et aux communautés éducatives.

Ce plan pluriannuel d'investissement revisité, plan d'urgence pour les lycéens franciliens, est un nouvel acte fort de notre mandature, dont nous nous félicitons. Il est déterminant et structurant pour les lycéens franciliens et leur famille, ainsi que pour les communautés éducatives au sein de nos lycées. Il concrétise nos engagements pris en matière d'éducation et de réussite, répondant à une attente très forte des Franciliens. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le montant des investissements doubler par rapport à ce qu'avait prévu l'ancienne majorité. Je rappelle que les dotations budgétaires consacrées à l'investissement des lycées ont considérablement diminué sous la précédente mandature, passant de 370 millions d'euros par an entre 2006 et 2010 à 204 millions d'euros par an sur la période 2011-2015. Ce PPI revisité et ambitieux voit son budget passé de 2,1 milliards d'euros à 4,1 milliards. Vous l'avez déjà traduit dans le budget 2017, puisque 327 millions d'euros en crédits de paiement seront consacrés aux opérations PPI, contre 190 millions en 2015. Au-delà des chiffres, ce PPI fait écho aux valeurs qui nous sont chères, car investir dans notre jeunesse, c'est investir dans notre avenir ; investir pour la construction et la rénovation des lycées, c'est investir sur la qualité de l'accueil des lycéens, paramètre primordial dans le processus de réussite.

Ce PPI répond également aux enjeux démographiques auxquels nous sommes confrontés. La majorité des territoires franciliens ont des problèmes de saturation de leur lycée. Le baby-boom des années 2000 n'a pas été pris en compte sous la précédente mandature. Non seulement les lycées sont saturés, mais une étude de IAU conclut à une arrivée de 90 000 lycéens supplémentaires entre 2012 et 2030. Ce PPI répond à une urgence, en créant soit des lycées neufs lorsque le besoin dépasse 600 élèves, soit une extension de lycées existants, dès lors qu'elle est techniquement possible, pour une capacité tendue de 400 à 600 places. Ainsi, sur le besoin de 90 000 nouvelles places, 68 400 seront absorbées par les places vacantes ou en cours de création ; 21 600 places nouvelles sont donc à construire d'ici 2030. Nous tenons également à saluer la méthodologie fine et rationnelle employée pour l'élaboration de ce plan, ainsi que le remarquable travail des services. Vous avez commencé par procéder à un état des lieux, ce qui n'avait pas été fait, et le constat est alarmant : un lycée sur trois est considéré comme vétuste ; d'importants retards ont été pris sur le calendrier, soit en raison de problèmes techniques rencontrés sur les chantiers, soit faute de moyens. Le suivi des travaux a fait défaut, conduisant à des délais de réalisation excessifs. Il faut plus de huit années en moyenne pour construire un lycée neuf, et cela a également engendré des surcoûts de 30 % par rapport aux prévisions initiales.

L'autre innovation de ce plan qu'il me paraît primordial de saluer et l'articulation entre le plan pluriannuel d'investissement et le plan de maintenance. Ce dernier est fondamental car il concerne le quotidien des lycées, lesquels doivent pouvoir faire appel rapidement à des techniciens pour les dépannages, les interventions d'urgence non programmable déclenchée par un dysfonctionnement ou un désordre. Cette innovation va enfin permettre de gérer les travaux de manière rationnelle, et répondra aux attentes des proviseurs, en quête de lisibilité. Ceux-ci ne devront plus s'improviser chefs de chantier, grâce à la mise en place d'un interlocuteur.

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, vous pouvez compter sur le soutien du groupe UDI, qui votera en faveur de ce PPI ambitieux, répondant avec la plus grande rationalité, grâce à des outils novateurs, aux besoins criants d'une stratégie opérationnelle lisible, compréhensible et efficace pour nos lycées.

Mme la Présidente – Merci, Madame FRANCLET. La parole est à Mme PIGANEAU pour le groupe LR.

Mme PIGANEAU (LR) – Vous l'avez fait, vous venez de réussir là où la gauche était en échec depuis 17 ans. Vous avez réussi à élaborer un plan ambitieux, à la hauteur de ce qu'attendent nos lycées. Cette refonte du plan pluriannuel d'investissement, nous l'attendions depuis le début du mandat, et notre attente était plus que légitime. La précédente majorité n'avait pas anticipé une hausse de 90 000 lycéens, pourtant largement prévisible car elle est, d'une part, due à des évolutions démographiques et, d'autre part, à des évolutions du système scolaire. Ce manque d'anticipation a conduit 10 % des lycées en sureffectif. Il y avait un manque de nouveaux lycées. L'ouverture d'un seul avait été actée, et le plan qui nous est proposé aujourd'hui en prévoit 12. Le PPI de 2012 était un projet mal dimensionné et sous-exécuté. Nous savons que sur ce point-là, il s'agissait d'une habitude de l'ancienne majorité. Seulement 50 petits millions d'euros ont été dépensés en trois ans. Certes, il en restait 7. Peut-être la gauche, si elle était encore au pouvoir, serait arrivée à en dépenser 150 millions de plus. En tout cas, loin des 2 milliards prévus. Les conditions matérielles se sont ainsi largement dégradées ces dernières années, et si nous n'avions pas changé de cap, elles le seraient encore davantage. Madame la Vice-présidente, vous avez fait, avec les services de la région, un travail formidable et je souhaite vous en remercier. Huit mois de consultation sans relâche, de visites de lycées, à interroger l'ensemble des élus, des rectorats, des représentants du monde éducatif, pour élaborer une véritable stratégie pour nos lycées, et avoir enfin des études cartographiques départementales poussées. Nous avons ainsi un audit exhaustif des besoins de nos lycées : 21 600 nouvelles places sont à construire. Nos départements vont enfin pouvoir souffler. L'Essonne, par exemple, attend 4 200 créations de places ; la Seine-Saint-Denis, 3 700 ; les Hauts-de-Seine, 2 800, etc. Mais ces 12 lycées neufs, qu'ils soient à Palaiseau, Plessis-Robinson, Neuilly-sur-Marne, nous ne pouvons plus les construire comme ce que nous avons fait avant. L'ancienne majorité avait construit ses lycées en moyenne en huit ans, avec un dérapage budgétaire de 30 %. Nous voulons de nouvelles méthodes pour ne plus reproduire les erreurs du passé, et nous ne pouvons plus nous passer du partenariat public-privé. C'est une pratique moderne et adaptée aux défis auxquels nos collectivités territoriales sont confrontées. En France, 5 % du montant annuel de la commande sont maintenant en PPP. En une dizaine d'années, les PPP ont su prouver leur efficacité. Il est vrai que certains ont parfois été mal négociés, il faut le reconnaître, et c'est justement là-dessus qu'il faudra être vigilant, mais connaissant la compétence de la Présidente, de la Vice-présidente de nos services, je pense qu'ils seront plutôt très avantageux pour nous.

Ces constructions de lycées neufs doivent donc se faire dans un temps réduit, divisé par deux, avec des objectifs environnementaux de qualité. Nous voulons des lycées véritablement modernes et aussi en adéquation avec notre plan numérique. Ces constructions doivent aussi rimer avec sécurité. Les événements de ces derniers jours, avec les violences physiques que mon collègue Bruno BESCHIZZA a évoquées précédemment, ne sont plus supportables. Il était donc indispensable de voir un référentiel de sûreté mise en place. Je sais que la Présidente la Vice-présidente seront particulièrement attentives à ce point. Parmi ses lycées, nous aurons également trois nouveaux lycées internationaux. C'était là encore un engagement de campagne de la Présidente, et il nous semble primordial de répondre à cette forte demande, mais également de permettre à davantage de Franciliens de s'ouvrir à une langue et une culture étrangères, en plus de leur cursus. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour favoriser l'insertion professionnelle de nos lycéens. Les internats de ses lycées ne seront pas oubliés également. Des lycées neufs, mais aussi des lycées rénovés : il y aura ainsi 269 rénovations. Permettez-moi de me réjouir en particulier de voir apparaître la rénovation globale du lycée Jules-Ferry à Versailles, où j'ai enseigné pendant plusieurs années, lequel sera également étendu de 300 places. Je pense également que Manon LAPORTE se réjouit de voir le lycée Condorcet à Montreuil également rénové. Ces deux lycées étaient dans un état pitoyable.

En dehors de ces gros ouvrages, il a été question d'un carnet de santé des établissements. Ce dispositif s'inscrira dans le cadre du plan pluriannuel de maintenance : 1 milliard d'euros va nous permettre de répondre de façon programmée à des urgences qui ne seraient pas prises en compte par le PPI. Encore une fois, ce dispositif est réellement adapté aux réalités du terrain, et permettra de répondre avec flexibilité et rapidité aux demandes des établissements. Nous allons rénover nos lycées, mais aussi tout l'univers périscolaire, qui, à certains endroits, nécessite des actions urgentes, comme dans les cantines ou les laboratoires. L'alimentation saine sera à l'ordre du jour dans nos lycées, avec 50 % de produits bio et locaux. En tant que membre de la commission sport, je me réjouis également de voir que les équipements sportifs ne sont pas oubliés, avec un montant de 80 millions d'euros permettant la construction ou la rénovation de gymnases, et je suis ravi de voir que le handicap est aussi bien pris en compte et en priorité de manière rationnelle, en fonction des besoins. Ce plan s'ajoutera ce qui existe dans l'agenda régional d'accessibilité. Vous l'aurez compris, je suis une fervente défenseuse de ce plan ambitieux : 4,2 milliards d'euros, un fonds doublé par rapport aux précédents plans. C'est une véritable révolution pour nos lycées qui va être mise en place. À la fin de ce plan, nos lycées seront en bien meilleur état proportionnellement que ce qu'ils le sont maintenant. C'est donc avec force et détermination que notre groupe Les Républicains votera ce plan.

Mme la Présidente – Merci, Madame PIGANEAU. La parole est à M. TRIGANCE – qui l'a pour une fois de manière régulière – pour le groupe S&R.

M. TRIGANCE (S&R) – Je vous inviterai tout d'abord, Madame la Présidente, un peu de modestie et d'humilité. Franchement, Madame PÉCRESSÉ, nous n'avons aucune leçon à recevoir d'une excellente ministre qui, sous la présidence de

Nicolas SARKOZY et d'un Premier ministre dénommé François FILLON, a littéralement saigné le service public d'enseignement. Ce sont des générations entières d'élèves que vous avez contribué à sacrifier.

Le PPI que vous nous proposez aujourd'hui est marqué au sceau d'une certaine forme de mépris, de méconnaissance, d'opacité et d'affichage. Vous résumez finalement en une phrase l'exposé des motifs du rapport succinct et totalement à charge contre la précédente majorité que vous présentez, en disant que la révision du PPI 2012-2022 s'avère indispensable pour inverser les choix opérés pendant la précédente mandature. Plutôt que de présenter un véritable objectif politique, il s'agit pour vous uniquement de stigmatiser les précédents engagements, quitte d'ailleurs, cela a été prouvé encore tout récemment, à jouer avec les chiffres et avec les périodicités. Il est facile d'écrire qu'aucune des opérations prévues n'a pu être menée à bien, quand le bilan du PPI est fait au bout de trois ans sur dix. Nous savons bien de quoi il est question quand vous parlez d'honnêteté... Ces comparaisons de chiffres sur des périodicités différentes ne sont pas sérieuses, et les ficelles sont un peu grossières, pour ne pas dire malhonnêtes. Vous vous voulez, Madame PÉCRESSE, la championne de la concertation. Les élus d'opposition sur cette affaire du PPI, pour lequel vous avez d'ailleurs perdu plus d'une année, ont pu consulter le rapport une semaine après les journalistes, avec qui ont été distribués dossiers de presse, avec des cartes par département, des chiffres, des projets. Je vous rappellerai d'ailleurs le vote et les avis émis – vous ne vous en êtes pas vantées, Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente – du CIEN, suite à la présentation de ce PPI. Nous vous avons peu entendues sur le sujet, mais les partenaires présents ont exprimé, comme ma collègue l'a dit tout à l'heure, un certain nombre d'avis vraiment peu favorables à votre présentation. Le CESER n'est pas là ce matin, mais, dans son avis, celui-ci pointe une nouvelle fois ce dysfonctionnement absolument récurrent.

La révision du PPI 2012-2022 était bien prévue, à mi-parcours. Les questions démographiques étaient bien présentes et anticipées. Contrairement à ce que vous essayez de marteler pour convaincre, les cartes et les chiffres existent. L'Exécutif actuel vous fête, et c'est bien naturel, d'une manière politique pour ne pas dire politicienne, comme si tout cela n'avait pas été fait ni n'existait pas. De la même manière, vous accusez la précédente majorité de sous-consommation. Il y avait bien 2,1 milliards sur le budget 2012-2022. Le travail de consultation a eu lieu toute l'année, le rapport a été voté en novembre 2012. Les opérations concernées par ce plan ont donc démarré en 2013, et la période à prendre en compte, si nous voulons tirer un bilan, est bien la période 2013-2016. Il en est d'ailleurs de même sur la sous-exécution des travaux, mais je m'arrêterai à votre première partie de présentation. Sur votre PPI, je parlais d'opacité et d'affichage. Ma collègue, Marie-Pierre de la GONTRIE, a fort bien pointé du doigt l'ambiguïté et la situation dans laquelle vous allez vous plonger. Les éclaircissements sur le financement – dont d'ailleurs Mme ÉVREN, étrangement, n'a pas parlé en commission – devront bien un jour nous être donnés. De même sur le séquençage des opérations, pour lequel vous nous annoncez des individualisations qui seront présentées pour chaque opération lors des commissions permanentes. Il est encore une fois peu sérieux d'avoir à se prononcer au coup par coup. Enfin, vous avez encore évoqué ce matin au contrat de partenariat PPP, et vous vous appuyez à dessein, évidemment, sur le département de la Seine-Saint-Denis. Je vous rappellerai, si vous suivez ce dossier d'un peu près, que le PPP de Seine-Saint-Denis est financé à 78 % par de l'argent public. C'est à noter, et nous verrons dans les temps à venir comment vous comptez faire sur cette question sur laquelle nous espérons une totale transparence. Nous ici serons particulièrement vigilants. Pour conclure, nous n'avons aucune leçon à recevoir ni de vous, ni de votre famille politique, sur la question de la réussite des élèves, parce que nous y sommes autant attachés que vous, et même peut-être davantage, parce qu'au niveau national, si nous devons comparer les bilans de vos gouvernements et du nôtre, il n'y aurait pas photo. Nous regrettons donc aussi, dans votre PPI, l'absence d'un certain nombre de principes politiques, pour le coup : l'adaptation réalité démographique, certes, mais en cohérence avec l'offre de transport adéquate ; celle de la transition écologique en Île-de-France, par la question de la rénovation thermique, mais surtout la question de la réduction des inégalités sociales et territoriales, celle de la mixité sociale et scolaire. Nous restons sur votre faim avec votre PPI sur ces points. Nous insistons sur la nécessité de déconnecter la question de l'humain des objectifs pour le bâti. C'est d'ailleurs la même question que pour la sécurité, je l'évoquais hier en commission permanente. Nous avons ensemble le même objectif, bien évidemment. Vous n'avez pas le monopole de la sécurité pour les établissements publics et les éthiques et les équipes éducatives : tout le monde le veut. Mais nous pouvons, et vous devez l'entendre, avoir des avis différents sur la manière d'atteindre ses objectifs. J'attire votre attention là-dessus, en lien avec les échanges que nous avons eu précédemment sur la question de la sécurité. C'est un défi d'ampleur d'entretenir 471 établissements. Vous allez d'ailleurs vous en rendre compte : votre annonce de 100 % de lycées rénovés pendant la mandature est un bel élément de langage. Nous attendons donc de voir dans les faits ce qui se passera, considérons à ce stade que c'est un PPI d'affichage et en trompe-l'œil.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TRIGANCE. M. COQUEREL pour le groupe FdG.

M. COQUEREL (FdG) – De prime abord, quand nous vous écoutons, comment ne pas applaudir par rapport à ce PPI et se joindre à votre autosatisfaction ? Un cadrage financier multiplié par deux (même si, comme l'expliquait Madame de la GONTRIE, il faut tenir compte des cinq ans supplémentaires), 21 600 places nouvelles (même si 10 000 étaient déjà prévues), amplifier l'effet patrimonial... Le tout est emballé soit à partir d'un bilan totalement négatif de la majorité précédente, quand cela vous arrange, soit au contraire, je l'ai entendu aussi, soit en nous expliquant que cela s'adosse sur l'état des lieux effectué par la Vice-présidente précédente, selon que vous vouliez passer ce PPI pour un plan d'ampleur ou une simple

révision. Finalement, peu importe la manière dont j'aborde les choses. Contrairement à ce que vous avez cliqué à France 2, je n'ai pas voté le précédent, donc je peux donc, au nom de mon groupe, intervenir en toute objectivité est considéré votre PPI en lui-même et non pas par comparaison.

Je commencerai donc avec une première objectant, concernant ces fameux partenariats public-privé, dont les expériences montrent en général que tout le profit va au privé, et tous les problèmes au public, avec très souvent des dégâts considérables pour les collectivités qui y font recours, mais je vous entends déjà penser que ce sont finalement ces enqueteurs du Front de gauche qui ne voient pas à quel point la main heureuse du marché peut amener le bonheur pour tout le monde.

Nous avons en outre une inquiétude qui grandit au fur et à mesure que nous avançons dans ce dossier, par rapport à l'effet d'annonce. Celle-ci a d'autant plus grandi que j'étais le seul élu d'opposition présent au conseil inter-académique lundi, en écoutant tous les syndicats, associations de parents d'élèves vous donner, pour beaucoup, un avis négatif. Aucun des syndicats n'a ainsi voté votre PPI. En tout cas, nous nous sommes retrouvés sur les critiques que nous faisons à ce dossier, et en premier lieu le problème de concertation, puisque tous regrettaient de l'avoir appris soit par tweet, soit par la presse, ce qui quand même un comble vu l'ampleur et l'importance du dossier. Vous avez rétorqué que ce n'était en final qu'une révision. Nous voyons bien là une contradiction entre l'effet d'annonce et ce qui ne serait qu'une révision. C'est une excuse bien commode. Ce qui me pose problème, ce n'est pas juste le principe de ne pas consulter les syndicats, les associations et les acteurs de la vie civile. Sur un projet aussi structurant, cela vous aurait apporté de quoi aller vers un PPI pour lequel nous aurions pu tous nous retrouver – je pense notamment aux questions de l'extension des lycées, choisie au détriment du nombre de constructions de lycées, qui pose le problème de lycées à taille humaine, ainsi qu'un problème pédagogique largement dénoncé par les enseignants. Je pense aussi aux inquiétudes concernant le manque de lycées professionnels, qui renvoie à une politique – et votre Région n'est pas la seule à s'y engager, puisque nous pouvons même parler de la politique du gouvernement – d'abandon progressif d'un véritable enseignement professionnel public au profit du tout apprentissage et des CFA. Nous pourrions aussi parler du manque de lycées agricoles dans le Vexin, des questions d'internat, jugées trop timorées, ou des équipements d'éducation physique, mais aussi des inquiétudes, pour certains départements, pour ce qui est annoncé, notamment dans le 93, où la FSU expliquait qu'il faudrait plutôt 5 ou 6 lycées plutôt que 3. Inquiétude générale aussi sur la question du manque de calendrier. Vous nous expliquez que vous ne pouvez pas planifier ainsi sur un dossier aussi important, mais cela méthode, puisque vous annoncez en même temps le nombre d'années nécessaires pour construire un lycée. Si nous connaissons ce dernier chiffre, nous devrions être capables d'un calendrier au moins indicatif, qui pourrait être révisé chaque année. Cette question du calendrier des priorités représente toute la différence entre un enfumage est un projet structurant sérieux. Comme nous sommes des gens sérieux, nous vous proposons des amendements pour savoir dans quel choix vous vous situez.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur COQUEREL. Madame TROUSSARD pour le groupe FN.

Mme TROUSSARD (FN) – La lecture du projet en matière de PPI que vous nous soumettez ici va dans la bonne direction, mais manque d'une réelle ambition. Évidemment, il est indispensable de rappeler que l'objectif de cette révision du PPI est d'améliorer la maîtrise d'œuvre, de créer 21 600 places nouvelles d'ici 2030, de créer de nouveaux lycées, d'étendre les capacités du parc existant, d'accélérer les délais de construction et de réduire les coûts. Selon votre rapport, près d'un lycée francilien sur trois est vétuste aujourd'hui. Il est à noter que nous n'avons aucune précision sur cette étude. La révision du PPI s'avère essentielle pour inverser la tendance et les mauvais choix opérés par la précédente mandature, à condition que toutes les procédures soient respectées. Vous affirmez qu'il a pour ambition de répondre à l'ensemble des besoins, qu'ils soient démographiques, pédagogiques ou patrimoniaux, et qu'à l'issue de ce PPI, donc en 2022, le patrimoine francilien lycéen sera rénové dans son ensemble et offrira toutes les places nécessaires à un enseignement de qualité. Quoi de mieux pour un lycéen que de travailler dans les meilleures conditions, d'être mis dans les meilleures dispositions pour réussir ? Nous espérons que vous ne continuerez pas la même politique désastreuse pour notre Région que vos amis socialistes en matière de PPI. Je dis : « vos amis socialistes », parce que vous n'êtes pas sans savoir que les membres de votre majorité ont rejoint l'ancien ministre de l'économie Emmanuel MACRON. Avec ses ralliements, nous voyons se créer sous nos yeux le parti mondialiste. Vous vous gargarisez de mettre en place un cadrage financier « très ambitieux ». L'actuel budget du PPI est de 2,1 milliards d'euros ; le nouveau sera de 4,1 milliards de. Or, vous ne faites que doubler le financement par rapport à l'ancienne mandature, financement déjà très insuffisant sous la présidence socialiste. Qualifier ce projet de très ambitieux est donc une hérésie. Par ailleurs, vous ne nous dites pas où vous trouverez cet argent pour financer le PPI. D'autre part, ce n'est pas parce que vous doublez les dépenses d'investissement que vous allez accélérer les procédures. Il faut actuellement huit ans pour rénover un lycée, rien ne nous dit que cela ira plus vite avec.

Vous proposez, dans votre projet, la création de 3 000 places nouvelles internat, mais vous ne parlez à aucun moment de respecter la parité dans ses internats. Savez-vous qu'en 2011, une étude commandée par la Région à l'institut d'aménagement et d'urbanisme de France, a montré de fortes inégalités sociales dans les internats : deux places sur trois sont réservées à des garçons il est inadmissible que dans une Région comme l'Île-de-France, cela persiste. Vous ne proposez rien en ce rapport pour mettre fin à cette inégalité, et c'est dommage. Ce sera l'objet d'un de nos amendements. Nous aurions aimé une plus grande ambition en matière d'équipements sportifs. Nous aurions préféré qu'une réaction soit dédiée au financement de ces

équipements, en plus de l'aide financière destinée aux communes et intercommunalité pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs nous saluons la mise en place du dispositif de sécurisation des lycées, bien évidemment.

Quant à l'ambition d'offrir des infrastructures numériques en nombre et haut débit suffisant dans les lycées, j'ai envie de vous dire : enfin. Mais, là encore, c'est toujours pareil, vos promesses seront-elles respectées ?

S'agissant de la politique du handicap, Vous y consacrez seulement quatre lignes dans votre rapport. C'est affligeant, surtout lorsque l'Exécutif affirme placer les personnes en situation de handicap au cœur de ses préoccupations, pour leur garantir une région accessible et accueillante. Les élèves en situation de handicap, ainsi que leurs familles, apprécieront.

Nous sommes tout à fait favorables au plan de maintenance, et nous nous félicitons de ce projet. Pouvoir intervenir rapidement et efficacement pour des dépannages, des opérations de maintenance préventive, des interventions d'urgence, etc., tout cela rentre bien dans le cadre de l'amélioration de la vie des lycéens et de toute la communauté éducative. Évidemment, nous apprécions le fait que vous ayez pris en compte l'environnement dans les nouvelles constructions et les extensions. Bâtir en recourant de façon privilégiée à des matériaux dont les impacts environnementaux sont connus et évalués est un atout considérable pour les lycées de notre région, et également pour la santé de tous.

Nous n'approuvons pas le souhait de la Région de mobiliser le foncier dont elle est propriétaire en vue de participer directement à la création de projets immobiliers des collectivités. En ce qui concerne l'aide à l'introduction des produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires, vous avez décidé que 100 % des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux et avec un objectif de 50 % de produits bio d'ici 2024. Nous voulons ajouter, dans cette action, les viandes qui proviennent d'animaux mis à mort avec étourdissement préalable et sans souffrance animale, ce qui, d'après la chambre d'agriculture d'Île-de-France, ne semble pas être le cas de quatre des cinq abattoirs de la région, qui recourait en effet à une méthode de mise à mort des animaux sans étourdissement préalable engendrant une situation de stress et de souffrance indignes. La volonté de l'Exécutif régional d'approvisionner les cantines Île-de-France de 50 % de produits bio va donc dans le bon sens. Il convient toutefois, d'ici la fin de la mandature, et non pas en 2025, comme vous le proposez, d'aller plus vite pour préserver la santé et la sécurité alimentaire des lycéens franciliens.

Enfin, nous restons vigilants sur la concrétisation des promesses entendues concernant la révision de ce PPI.

Mme la Présidente – Merci, Madame TROUSSARD. La parole est au RCDEC, M. NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDEC) – Nous abordons, par l'examen de cette délibération, un sujet majeur de notre société : l'éducation. À l'heure où les intégristes et la désinformation prospèrent, l'instruction publique et laïque de nos enfants est plus que jamais nécessaire. L'école publique est l'un des piliers majeurs de notre démocratie. Attaquer école publique, c'est attaquer la République. À ce titre, l'enseignement secondaire, sur lequel la Région est compétente, doit être notre priorité, dans la droite ligne de ce qui avait été impulsé sous l'ancienne mandature. Or les mesures prises par le Conseil régional d'Île-de-France depuis les dernières élections sont pour le moins inquiétantes. Répartition inéquitable des moyens au détriment de l'éducation publique et extension des aides facultatives aux lycées privés : telle est la première phase du bilan de votre action en matière d'enseignement. Pour rappel, le Conseil régional finance le fonctionnement de 470 lycées publics à hauteur de 82 millions d'euros, et celui des 205 lycées privés à hauteur de 68 millions d'euros. Faire ce choix résolu de l'école privée au détriment de l'école publique, voici le virage idéologie qui a été pris par l'Exécutif lors du vote du dernier budget, tournant le dos aux politiques de mixité sociale engagée par la gauche.

Par ailleurs, ce rapport de la révision du PPI que vous soumettez à notre vote pose un certain nombre de questions toujours sans réponse. Nous aurions ainsi aimé pouvoir bénéficier d'un avis détaillé du CESER, mais ce dernier indique que les documents nécessaires à l'examen de la révision du PPI ne lui ont pas été transmis. Rien d'étonnant, si nous prenons en compte le fait que nous avons nous-mêmes reçu le projet de délibération bien après les délais minimaux prévus par le règlement intérieur de notre assemblée.

Parmi les questions soulevées par cette délibération, je tiens à aborder particulièrement celle de l'opportunité d'un partenariat public-privé. L'expérience nous a appris que ce type d'opérations pouvait être l'occasion de conflits d'intérêts ou de surcroît budgétaire incontrôlable par le contribuable. Il me semble par ailleurs que, sur un sujet aussi important que la construction de lycées, dont nous savons à quel point l'architecture et l'agencement peuvent influencer le bien-être des élèves et des personnels, les pouvoirs publics doivent garder complètement la main. Je tiens en outre à rappeler la mise en garde de la Cour des Comptes sur les contrats de partenariat qui, souvent, ne s'avèrent pas pleinement efficaces et peuvent même avoir un impact important à long terme sur le budget.

En fait, l'un des grands impensés de cette révision du PPI porte sur la réelle prise en compte des critères énergétiques et environnementaux. Alors que le précédent exécutif avait un plus est une politique ambitieuse de rénovation thermique des lycées, vous avez préféré sacrifier cet axe au nom d'une prétendue efficacité. Pourtant, en tant que maître d'ouvrage, la Région Île-de-France porte une responsabilité particulière en matière de réhabilitation et de construction exemplaire s'agissant des bâtiments publics. Encore une fois, le décalage entre le discours et les actes est patent. De la même manière, vous prétendez vous engager plus fortement sur l'accessibilité des lycées pour les personnes en situation de handicap, alors même que vous avez réduit de 15 % la participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap. Prendre des crédits à un endroit pour les redéployer ailleurs ne fait pas et ne fera pas une politique ambitieuse.

Vous l'aurez compris, les élus du groupe RCDEC auraient aimé que la révision du PPI soit le résultat d'un travail élaboré en concertation avec les acteurs et les élus. Nous regrettons la démarche et le manque d'ambition du PPI que vous apprêtez à faire adopter par notre hémicycle.

Mme la Présidente – Monsieur NICOLLE, manquer d'ambition quand nous doublons les montants d'un PPI que vous avez voté... Je vous aime beaucoup, mais, franchement, il faut du culot pour oser défendre cette position. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je voudrais juste dire quelque chose, parce que je comprends que l'opposition, qui n'a pas grand-chose à critiquer, veuille faire porter ce débat du PPI sur les PPP, les partenariats public-privé, qui sont, vous l'avez bien compris, l'horreur et l'abomination absolue. Outre que cela n'a effectivement pas gêné la Seine-Saint-Denis pour en signer et que, dans la précédente mandature, nous ayons voté un PPP pour construire le Vélodrome de Saint-Quentin sans que cela nous gêne.

Je voudrais juste dire, et je vous demande un petit peu de calme, qu'il nous faut être très clair dans les chiffres pour que tout soit vraiment transparent. Vous allez comprendre que votre argumentation va faire pschitt. Le plan pluriannuel d'investissement que nous allons voter est de 5 milliards d'euros : 4 milliards pour l'investissement, 1 milliard pour la maintenance. Dans ces 5 milliards, il y a potentiellement la création d'une douzaine de lycées neufs, c'est-à-dire 500 millions d'euros de créations. Nous avons dit que dans le cadre de ses créations nouvelles, nous serions sans tabou et nous envisagerions peut-être, si c'est plus efficace, de faire des PPP. Cela veut dire que, pour ceux qui savent compter, et nous sommes tous ici très attentifs à l'argent de la région, moins de 10 % de ce PPI sera peut-être l'objet (au conditionnel) d'un PPP, donc que 90 % de ce qui va être dépensé pour les lycées franciliens publics – puisque ces 5 milliards portent sur les lycées publics – le sera en maîtrise d'ouvrage publique. Maintenant, je veux que le débat reprenne sa juste place. Parlons aussi de ces 90 % de maîtrise d'ouvrage publique et ne focalisons pas tout le débat sur 5 milliards d'euros de dépenses uniquement sur les 500 millions d'euros des 12 lycées neufs, qui sont évidemment très importants et sur lesquels nous n'avons pas encore pris, au cas par cas, de décision.

J'ajoute, parce que je suis taquine et que je vois que l'opposition se rallie petit à petit tout entière à Emmanuel MACRON, à part le Front de gauche, qui continue de résister. J'ai entendu que M. BARTOLONE, dans *Paris-Match*, annonce qu'il votera Macron si c'est le meilleur rempart à Marine LE PEN. C'était bien votre tête de file pour les dernières régionales ? Je vois que la vérité blesse ! J'en profite pour vous lire une petite analyse de M. MACRON, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, sur les partenariats public-privé. C'est important quand même. M. MACRON disait alors : « Il y a une vraie complémentarité des solutions. Le PPP offre aux personnes publiques une panoplie d'outils complète et souple. Il faut une réflexion systématique sur le mode de réalisation des travaux le plus approprié. Et il faut aussi un cadre d'analyse en coût complet des enjeux budgétaires à long terme. » Il a confié une expertise indépendante au ministère des Finances... Et il a relevé, comme le dit Yannick TRIGANCE, que, dans le cadre des PPP, « Il y a une possibilité d'un financement public partiel dans le cadre des PPP, pour limiter les risques budgétaires et financiers. » Vous voyez qu'Emmanuel MACRON est quand même extrêmement ouvert. C'est la position qu'il a prise sur les partenariats public-privé en tant que ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique de François HOLLANDE, parce que, pour tout ce qu'il aurait oublié, il a été membre du gouvernement de François HOLLANDE et il en est le meilleur représentant.

Je passe la parole à Agnès ÉVREN pour répondre à la discussion générale.

Mme ÉVREN – Je voudrais commencer par remercier les orateurs de la majorité pour la qualité de leurs interventions : Mme FRANCLLET, Mme LECOUTURIER et Mme PIGANEAU. J'y reviendrai tout à l'heure dans les précisions qui ont été demandées par mes chers collègues.

Je voudrais commencer par M. TRIGANCE. J'ai écouté avec la plus grande attention ses observations, avec tout le sens de la nuance qui le caractérise si bien. Je voudrais lui dire : « Quand je me compare, je me déssole, et quand je me regarde, je me console. » Quelle est la réalité de votre bilan ? Arrêtez de m'interrompre, je ne vous ai pas interrompu. Un peu de respect pour la parole.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, s'il vous plaît, ce n'est pas un one-man-show, c'est une séance du Conseil régional. Nous avons une police des séances. S'il vous plaît, respectez le temps de parole. Nous avons respecté le vôtre, respectez celui de la Vice-présidente. Merci. En plus, hier, c'était la journée internationale des droits des femmes, donc nous pouvons les laisser parler de temps en temps. Monsieur TRIGANCE, s'il vous plaît, un peu de silence. Ils ont de la chance à l'Assemblée de vous avoir, mais c'est dommage qu'ils aient suspendu, parce que vraiment, cela vous aurait occupé un peu. Vive le cumul de M. TRIGANCE ! Madame ÉVREN, la parole est à vous.

Mme ÉVREN – Revenons donc à la réalité de votre bilan, et à ses constats : 2,1 milliards d'euros en faveur du PPI pour vous, et 4,1 milliards pour nous. Nous passons donc du simple au double ; 350 millions d'euros d'investissements annuels en moyenne pour vous, quand nous allons investir 500 millions d'euros. Je le rappelle, comme l'a dit Mme PIGANEAU, seulement 50 millions d'euros ont été dépensés sur le précédent PPI, et aucune opération du PPI 2012 n'a en effet été livrée à ce jour. La précédente équipe nous a quand même laissé près de 1,2 milliard de restes à mandater sur l'investissement en 2015. Il faut quand même un certain culot pour entrer dans une telle polémique. À entendre M. TRIGANCE, nous avons vraiment

l'impression que, depuis cinq ans, les élèves, les professeurs, les parents sont contents. Allez parler avec les parents et nous en reparlerons ensemble.

Madame MONVILLE - DE CECCO, vous nous avez en effet demandé quels étaient les critères qui guidaient nos choix. Il s'agit d'abord, évidemment, de l'accessibilité du terrain en transport, de la faisabilité technique, de la taille du terrain, de sa situation en fonction des flux et des besoins, et de la cession à titre gratuit. Sur le foncier, sachez d'abord qu'une étude précise a été effectuée. Il est vrai qu'existe une volonté de percevoir des recettes nouvelles pour alimenter ce PPI. Nous voulons une action ciblée, pertinente et en concertation, sans idéologie et sans saccager, je vous rassure, les espaces verts.

Madame LECOUTURIER, je vous remercie de votre soutien. Nous sommes là sur un sujet qui devrait tous nous rassembler, puisqu'il s'agit en effet d'offrir les meilleures conditions d'études et de travail à toute cette jeunesse francilienne. Vous avez très bien résumé le double défi qui nous guide : à la fois la rapidité et la qualité de construction. Je vous rappelle que nous avons besoin de créer 17 000 places d'ici 2027. Force est de constater que la précédente équipe n'avait pas suffisamment anticipé le baby-boom et que nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation où nous devons réviser ce PPI pour pouvoir absorber ces flux démographiques. C'est pourquoi nous avons doublé ce budget, avec, vous l'avez précisé, une articulation avec le plan de maintenance pour une véritable planification des travaux, afin de répondre aux besoins les plus urgents et d'être le moins possible en réaction mais en prévention. C'est tout l'intérêt de ce plan de maintenance.

Madame FRANCLLET et Madame PIGANEAU, vous avez insisté sur la sécurité. C'est un droit, et je m'associe donc à toutes vos condamnations sur les violences inacceptables. Nous sommes évidemment côtés des personnels, des proviseurs et des enseignants. Nous sommes rendus hier, la Présidente et moi, au lycée Suger pour leur témoigner notre solidarité. Comme vous le savez, la sécurité reste une de nos priorités, et nous avons donc investi, depuis notre arrivée, 15 millions d'euros pour protéger les communautés éducatives et les élèves.

Monsieur COQUEREL, la Présidente vous a fait une démonstration implacable, puisqu'en effet 400 millions d'euros seront dépensés sur les lycées neufs, soit au maximum 10 % du montant global. Vous étiez présents au CIEN, vous avez entendu le Vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis Éducation, qui a donné un avis favorable sur les PPP et à apporter son témoignage.

Madame TROUSSARD, vous avez évoqué le handicap. Je ne veux pas vous laisser dire que rien n'a été fait. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à Pierre DENIZIOT, qui est ici présent et qui fait un excellent travail pour améliorer l'accueil de tous les élèves en situation de handicap. Sur la parité, que vous avez également mentionnée, sur les internats, la politique en faveur des filles est au cœur de notre politique de l'Exécutif. J'en veux pour preuve les Cordées de la réussite et tous les dispositifs, de bourses notamment, qui sont faits en faveur des filles, en termes de secondaire et du passage à l'enseignement supérieur. La question du calendrier est aussi revenue de façon récurrente. La mise en œuvre de toutes les opérations se fera annuellement au travers d'une individualisation en commission permanente. Nous n'allons bien sûr pas dépenser les 4 milliards d'euros en un an. Nous allons donc, à travers chaque commission permanente, individualiser les opérations qui seront prévues. Les premières opérations seront donc proposées dès la commission permanente de mai 2017, avec une enveloppe budgétaire de 23 millions d'euros pour les études prévues et inscrites au budget 2017 pour toutes les opérations en procédure classique. En juillet, nous proposerons la validation des évaluations préalables, qui vont donc sécuriser les marchés de partenariat. À l'automne, sera proposée une individualisation des opérations en marchés de partenariat. Pour les années suivantes, l'individualisation des opérations se fera au mois de janvier.

Je termine avec Monsieur NICOLLE. Dire que ce PPI manque d'ambition, alors que nous passons de 2,1 milliards d'euros avec la précédente équipe à 4,1 milliards pour ce nouvel exécutif, avec la volonté d'agir très vite et de réduire par deux les délais de construction... Au contraire, nous mettons le paquet nous agissons là où la précédente équipe n'a pas fait le travail qui était à la hauteur de la première Région économique de France et d'Europe. Les rénovations thermiques étaient en effet affichées dans le précédent PPI, mais elles n'ont pas été financées, parce que nous attendons toujours les 300 millions d'euros de l'Europe. Nous ne les avons jamais vus venir, alors qu'ils avaient été affichés dans le précédent PPI. Nous avons évidemment l'ambition de faire des opérations toit-façade.

Vous voyez donc, mes chers collègues, que la gauche vient nous donner des leçons en nous disant que ce PPI manque d'ambition, alors que c'est tout l'inverse, nous vous l'avons démontré par les chiffres. Notre première décision en arrivant à la Région a été de dire qu'une révision du PPI était indispensable pour répondre aux enjeux démographiques et remettre à niveau notre patrimoine. Quand je me déplace dans les lycées, je vois bien l'attente très forte des communautés éducatives pour une réhabilitation du patrimoine, laissé à l'abandon. Ces observations reviennent systématiquement. Qu'allons-nous faire, compte tenu de l'échec scolaire, pour améliorer les conditions d'études, parce qu'être bien dans son lycée, c'est aussi un facteur de réussite scolaire ? Nous sommes allées hier, la Présidente et moi, au lycée Suger. C'est un lycée assez extraordinaire sur le plan architectural, et la proviseure me disait en aparté : « Les lycéens sont fiers d'être dans ce lycée. » Les conditions d'études sont essentielles pour nous permettre, en tant que service public, d'accompagner les élèves vers la réussite et l'excellence. C'est notre ambition, avec la Présidente, d'être aussi à la hauteur des attentes des familles, là où la précédente majorité n'était pas au rendez-vous.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente.

Amendement de l'Exécutif

Mme la Présidente – Nous avons un amendement de l'Exécutif. A-t-il pu être distribué ? Agnès ÉVREN va nous le présenter.

Mme ÉVREN – Il s'agit d'une modification de l'annexe 1. L'évolution démographique en Seine-et-Marne est en effet d'une grande complexité, puisque ce département représente 50 % du territoire francilien. Une attention a donc été particulièrement portée à ce département, où les zones de montées démographiques identifiées vont probablement évoluer dans les années à venir. Nous proposons donc de réintégrer le lycée de Villeparisis dans la brique d'études Marne-la-Vallée-Chelles-Roissy-en-Brie, et d'ouvrir la possibilité d'un nouveau lycée en Seine-et-Marne. Cela a évidemment été vu avec les élus, et cet amendement est proposé en accord avec le département de Seine-et-Marne, pour essayer de répondre au mieux aux besoins démographiques en matière de création de places nouvelles.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote sur cet amendement ? Nous allons le mettre aux voix. Concentrez-vous : il est 11 heures 17, il faut encore attendre deux heures avant le déjeuner. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : NI

ADOPTION

Amendement n° 115 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement 115 du Front de gauche, Monsieur COQUEREL. Défendu.

Mme ÉVREN – Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement, puisque la délibération vise l'article L. 214-5 du Code de l'éducation, qui lui-même renvoie la saisine des collectivités concernées. Cet ajout est donc inutile.

Mme la Présidente – Monsieur COQUEREL. Je n'entends pas M. COQUEREL. L'amendement est maintenu. Vous pouvez prendre un micro.

Intervention hors micro.

C'est à cause du temps de parole, M. COQUEREL se méfie de sa propre façon. Je mets aux voix l'amendement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 115 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Article 1

Amendement n° 89 (CD)

Mme la Présidente – Article 1, amendement 89 (CD). Madame VAN.

Mme VAN (CD) – En tant qu'élue locale, je tiens à vous informer que l'établissement public d'aménagement EPAMARNE impose un rythme de construction très important dans le secteur dans le secteur Val de Bussy, et notamment à Bussy-Saint-Georges. La population ne cesse de croître, puisque nous sommes à 27 000 habitants en 2017, avec une prévision de 40 000 habitants en 2023, 4 500 logements dans la ZAC Sycomore et plus de 1 500 dans le centre-ville. Par conséquent, le lycée Martin Luther King est déjà saturé. La Région doit dès aujourd'hui engager une réflexion portant sur la construction de places nouvelles.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Nous avons regardé de près cet amendement. Des études démontrent que toutes les constructions de logements projetées sur l'ensemble de la zone du Val d'Europe ont été intégrées. La traduction en nombre de lycéens montre un besoin à terme d'environ 1 000 places supplémentaires. Compte tenu de la nécessité de répartir l'offre sur le territoire, du réseau de transport irriguant la zone, mais aussi du déplacement de la vague démographique d'ouest en est dans la zone, la stratégie que nous proposons est la construction d'un lycée neuf de 1200 places sur l'une des communes de Coupvray, Montévrain, Magny ou Esbly. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Madame VAN.

Mme VAN (CD) – Je le maintiens, parce que je trouve que la partie orientale de Marne-la-Vallée, secteurs 3 et 4, est insuffisamment couverte, notamment Bussy-Saint-Georges et le Val d'Europe, qui n'est pas pris en compte.

Mme la Présidente – L'amendement est mis aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Nous avons franchement fait un effort colossal pour la Seine-et-Marne, qui est le département le mieux servi de ce PPI, ce qui est normal puisque c'est le département ayant la plus forte poussée démographique d'Île-de-France. Il a évidemment été maltraité par le passé. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? S'ils veulent un scrutin public, ils le demandent.

Vote de l'amendement n° 89 (CD)

POUR : S&R, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN

NPPV : NI

REJET

Amendements n° 113 (FdG) et 79 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous arrivons aux amendements 113 et 74 en réponse commune.

M. COQUEREL (FdG) – Le vote sera public. J'ai apprécié, Madame PÉCRESE, votre faconde pour M. MACRON. Ce sera peut-être votre énième candidat.

Sur les partenariats public-privé, Mme ÉVREN a parlé de 400 millions d'euros. Pourquoi y avoir recours pour si peu ? Vous nous dites que cela permet des constructions plus rapides, mais quel message envoyez-vous aux entreprises du bâtiment et travaux publics ? Quand ce sont des marchés publics, ils peuvent prendre le temps qu'ils veulent, et quand c'est un partenariat public-privé, ils peuvent plus vite ? C'est un très message envoyé, qui nous laisse pieds et poings liés par rapport à des grands groupes. Nous maintenons donc cet amendement.

Mme la Présidente – Amendement 79 (EELVA).

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous demanderons aussi un scrutin public. Vous nous présentez un Small Business Act avec les textes suivants : « Les PPP sont quand même le meilleur moyen d'exclure les TPE et les PME des marchés publics. » Il faudrait quand même une certaine cohérence dans cet hémicycle et dans les délibérations qui se suivent ; « Les PPP aboutissent quand même un surenchérissement du coût. » ; « Donne délégation à la commission permanente » me pose en outre un problème, puisque la loi prévoit bien que c'est une assemblée délibérante qui doit voter. Cela ne peut donc être la commission permanente, mais notre assemblée. C'est la raison pour laquelle nous demandons un scrutin public.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Pendant ce temps, Mme ÉVREN répond aux deux amendements.

Mme ÉVREN – Sur les marchés de partenariat, Monsieur COQUEREL, je le redis parce que la communication, c'est aussi la répétition, nous sommes là face à une urgence démographique à laquelle nous devons donc répondre rapidement. Nous optons pour toutes les stratégies opérationnelles qui peuvent nous permettre de réduire par deux les délais et donc d'être plus efficaces. Ce n'est pas forcément une solution miracle, mais ces procédures permettent de construire indéniablement dans des délais plus courts quand procédure classique. Ce qui coûte cher, ce n'est pas tellement le marché de partenariat en lui-même, mais les modifications de programme en cours d'opérations. Il convient donc de limiter au maximum ces changements. C'est la raison pour laquelle nous n'y aurons recours – et je l'ai dit en commission et en CIEN – que sur les constructions neuves et les opérations simples. Ce seront des terrains ras, c'est-à-dire sans qu'il y ait de lycée existant. Ce ne sera pas des occupations en site, avec des opérations très lourdes à prévoir en présence de lycéens.

Monsieur DAMERVAL, vous avez entièrement raison de souligner le point concernant les PPP et les TPE-PME. Nous avons en effet pour objectif de faire travailler au maximum des TPE et PME. C'est en effet prévu dans notre stratégie. Certes, les PPP ne

sont pas la solution miracle, mais cela nous permet de réduire par deux les délais de construction pour être à la hauteur des besoins pour accueillir tous les élèves d'Île-de-France. Je rappelle que nous avons besoin de 17 000 places d'ici 2027. Nous essayons donc d'être efficaces.

Intervention hors micro.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix. Monsieur DAMERVAL, vous faites les questions, mais nous faisons les réponses.

Intervention hors micro.

Sur quel fondement, Monsieur DAMERVAL ?

Intervention hors micro.

Nous vous avons entendu. Madame ÉVREN a répondu sur les TPE et les PME.

Sur la délégation à la CP, nous n'avons pas besoin de répondre. Vous êtes inquiets, pas nous. La réponse est là. Nous mettons aux voix ces amendements, avec avis défavorable de l'Exécutif. Nous ferons deux scrutins publics. J'ai besoin de deux scrutateurs : M. DAMERVAL, qui a l'air d'avoir des fourmis dans les jambes, et M. JEANBRUN. Pendant ce temps, nous faisons sonner pour le deuxième amendement. Le scrutin est clos, 151 votants.

Vote de l'amendement n° 113 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 151

POUR : 31

CONTRE : 101

ABSTENTION : 19

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'amendement 79 (EELVA), avis défavorable de l'Exécutif. Le scrutin est clos. Nombre de votants : 160.

Vote de l'amendement n° 79 (EELVA)

Scrutin public

VOTANTS : 160

POUR : 33

CONTRE : 104

ABSTENTION : 23

REJET

Mme la Présidente – Vote de l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n° 26 (UDI)

Mme la Présidente – Article 2, amendement 26 (UDI).

M. VIGIER (UDI) – Il s'agit du service de restauration scolaire du lycée Blaise-Pascal à Orsay, saturé depuis de nombreuses années. Les élèves n'ont en majorité qu'une heure à une heure et quart pour déjeuner, et beaucoup d'entre eux sont obligés d'aller acheter leurs sandwiches à l'extérieur du lycée, dans des offices de restauration rapide. Ce sujet est récurrent à tous les

conseils d'administration du collège depuis longtemps. Un budget d'études a été inscrit pour une étude qui va démarrer, mais il serait très important que nous prenions des engagements pour remettre en état et agrandir ce service de restauration.

Mme la Présidente – Je vais vous rassurer, Monsieur VIGIER, puisque la construction du nouveau lycée sur le secteur Saclay Palaiseau Massy Orsay Vauhallan Igny va justement permettre de résorber les difficultés de la demi-pension. En attendant, les équipements de cette restauration vont d'être remplacés pour augmenter la capacité de production de la demi-pension. Ces investissements sont totalement intégrés est prévu dans le cadre du plan pluriannuel de maintenance. Je vous propose donc de retirer votre amendement.

M. VIGIER (UDI) – Du fait des éléments que vous nous donnez, nous retirons notre amendement.

L'article 26 (UDI) est retiré.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur VIGIER. Je mets aux voix l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 134 (FN)

Mme la Présidente – Amendement 134 (FN).

Mme TROUSSARD (FN) – Cet amendement pour vous proposer de veiller que les filles et un accès identique aux garçons en internat. Madame ÉVREN, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit dans mon intervention : vous m'avez répondu, pour la parité, sur les Cordées de la réussite alors que je ne vous parle que des internats. À titre personnel, j'ai eu des problèmes pour faire inscrire ma fille en internat parce que je ne trouvais pas d'établissement qui proposait l'internat aux filles. J'apprécierais donc que l'accès ne soit pas qu'aux garçons.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Nous avons bien entendu l'objectif de permettre la mixité des internats. Nous veillerons au respect de cette mixité dans le cadre de toutes les constructions nouvelles de lycée. Sur les affectations, je rappelle que la Région n'a pas compétence, puisque cela reste une prérogative de l'Éducation nationale. Je vous propose donc de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 134 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Amendement n° 114 (FdG)

Mme la Présidente – Article 4, amendement 114. Monsieur COQUEREL, prenez-vous le micro ? Non. Défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – La délibération du 24 septembre 2015, qui concernait l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine régional, et bien applicable pour les lycées. Il est totalement intégré dans le PPI. Cette mention est déjà inscrite dans les délibérations présentées. Il n'est donc pas utile à mon sens de le repréciser, c'est pourquoi je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 114 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Vote de l'article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Article 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : FdG

ABSTENTION : S&R, EELVA, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Article 6. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 7

Mme la Présidente – Article 7. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 7

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 8

Amendement n° 135 (FN)

Mme la Présidente – Article 8, amendement 135 du groupe FN.

Mme TROUSSARD (FN) – Défendu, je n'ai plus de temps de parole.

Mme la Présidente – Merci de votre honnêteté, Madame TROUSSARD. Madame ÉVREN.

Mme ÉVREN – J'allais vous proposer le retrait, sinon le rejet de votre amendement, puisque l'introduction des produits biologiques dans les restaurants scolaires ne peut être que progressive, car cela nécessite évidemment un accompagnement important sur le terrain des personnels régionaux de cuisine ainsi que des équipes de directions des lycées publics. Aujourd'hui, 18 % des lycées introduisent régulièrement des produits biologiques locaux issus des circuits courts dans leur menu, mais l'échéance de 2020 ne paraît pas réalisable, pour être honnête. C'est pourquoi, s'agissant par ailleurs de votre demande sur le sujet de l'abattage des animaux, je préfère ne pas trop épiloguer, notamment dans un débat qui pourrait être purement idéologique.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 135 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

REJET

Amendement n° 82 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 82 (EELVA). Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Depuis le début de la séance, nous entendons que tout le monde est d'accord pour 50 % d'aliments bio dans la restauration collective dans les lycées. Je pense que cet amendement ne devrait donc pas vous poser problème, et que vous serez d'accord de le voter avec nous d'autant qu'associer les lycées à des plans alimentaires territoriaux nous permettra d'aller nettement plus vite. Je voudrais au passage soulever une confusion que vous faites entre circuits courts et locaux. « Circuits courts » signifie qu'il n'y a que peu d'intermédiaires entre la production et le consommateur, mais certains des produits concernés peuvent venir de très loin.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Je rappelle que le nombre des lycées inscrits dans la démarche d'introduction des produits bio est en constante augmentation, puisque nous sommes passés de 59 lycées en 2015 à 83 en 2017. Nous avons d'ailleurs augmenté, dans le budget 2017, la ligne budgétaire, qui est passé de 900 000 euros à 1,2 million, pour intégrer justement tous les nouveaux lycées entrants. Par ailleurs, un important travail d'accompagnement des lycées sur le terrain est mené en lien avec les différents partenaires pour favoriser justement l'introduction des produits bio locaux et promouvoir les circuits courts. Notre dispositif fonctionne et rencontre une réelle adhésion. Nous ne souhaitons donc pas plaquer un dispositif national et l'imposer aux lycées publics. C'est pourquoi j'appelle au retrait de votre amendement, sinon au rejet.

Mme LAHMER (EELVA) – Maintenu.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 82 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 8. Je vous demande un petit moment de concentration. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 8
POUR : LR, UDI, FN, FdG, CD
ABSTENTION : S&R, EELVA, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 9

Mme la Présidente – Article 9. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 9
POUR : LR, UDI, FN, CD
ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n° 81 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux articles additionnels. J'ai un amendement n° 81 (EELVA). Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous demandons un scrutin public.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous voudrions savoir pourquoi n'a pas été retenue, dans le sud Essonne, la possibilité de faire, comme dans les Yvelines, deux petits ERP, notamment parce que, dans le parc naturel du Gâtinais, les distances sont assez longues pour rejoindre les établissements rattachés.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Nous avons regardé de près votre amendement et nous avons considéré qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouveaux établissements dans la zone que vous évoquez, du fait des deux opérations menées dans la zone de Milly-la-Forêt, à cheval sur le département de Seine-et-Marne et celui de l'Essonne, avec la livraison de l'extension du lycée Alexandre-Denis à Cerny, prévue en 2019, qui va apporter une solution pérenne côté Essonne, et, côté Seine-et-Marne, l'extension du lycée François-Couperin à Fontainebleau, qui va répondre également durablement aux besoins démographiques. Nous proposons donc le rejet, sinon le retrait de votre amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Scrutin public. Je rappelle à tous ceux qui s'étaient assoupis que l'avis de l'Exécutif était défavorable. Le scrutin est ouvert. M. MEIGNEN va venir scruter avec Mme KRIBI-ROMDHANE. Le scrutin est clos. Nombre de votants : 164.

Vote de l'amendement n° 81 (EELVA)

Scrutin public
VOTANTS : 164
POUR : 45
CONTRE : 108
ABSTENTION : 11
REJET

Amendement n° 46 (RCDEC)

Mme la Présidente – Nous continuons avec l'amendement n° 46 du RCDEC.

M. AÏT (RCDEC) – Cet amendement vise à lancer, en vue d'une éventuelle création de places, une étude afin de déterminer les possibilités de construction d'un lycée et d'un internat dans le cadre de l'Écopôle Seine Aval, situé dans les Yvelines et largement soutenu financièrement par la Région Île-de-France. Dans le cadre de sa politique en faveur des industries du futur et de formation des jeunes Franciliens aux emplois de demain, la construction de cet ensemble scolaire apparaîtrait essentielle sur un territoire déjà spécialisé en la matière. Cela permettrait de faire mieux coïncider géographiquement l'offre et la demande de travail dans les constructions, et aurait vocation à devenir une réussite transposable pour d'autres secteurs du territoire francilien.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Au vu des enjeux démographiques dans ce département des Yvelines, il n'est pas nécessaire d'ajouter un nouvel établissement. S'agissant par ailleurs d'une formation liée à l'écoconstruction que vous souhaitez implanter, cela ne relève pas du PPI mais de la carte unique des formations, votée par cette assemblée en fonction des besoins identifiés par un territoire. Si toutefois des établissements scolaires font de telles propositions, celles-ci seront étudiées en fonction de ces critères. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 46 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 27 (UDI)

Mme la Présidente – Amendement 27 (UDI). Madame DURANTON.

Mme DURANTON (UDI) – La mise en conformité des réseaux des bâtiments publics s'inscrit dans les objectifs visés par la politique régionale de l'eau 2013-2018. Dans le cadre de l'éco-région et des priorités définies dans le domaine de l'eau pour la mise en œuvre du projet de schéma directeur de la Région Île-de-France, il s'avère qu'un certain nombre de nos lycées ne sont pas aujourd'hui raccordés correctement et ne sont pas en conformité réseaux. Des décisions avaient été prises par la précédente majorité, mais n'ont malheureusement pas abouti. Nous aimerions donc que notre majorité s'engage volontairement dans le cadre de ce PPI, de façon à garantir à la fois que la qualité des réseaux soit respectée et que nos bâtiments soient aussi respectueux de cette conformité.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – D'emblée, je tiens à vous rassurer. Votre demande sera évidemment satisfaite, et j'en prends l'engagement personnel, puisque ces travaux ne relèvent pas du PPI mais seront pris en compte dans le cadre du plan pluriannuel de maintenance. C'est d'ailleurs inscrit dans le rapport PPI, dans la famille « Réseaux », qui constitue l'une des sept familles du plan de maintenance. Je ne rejette donc pas votre amendement, mais je vous demande de le retirer.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ?

Mme DURANTON (UDI) – Nous le retirons. En revanche, ce serait bien qu'un calendrier soit fourni aux collectivités.

Mme la Présidente – Accord de la Vice-présidente. Merci, Madame DURANTON.

L'amendement n° 27 (UDI) est retiré.

Amendement n° 84 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

Mme la Présidente – Amendement n° 84. Qui le défend ? Les socialistes ne le peuvent pas.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – C'est un amendement que nous avons déposé, nous allons donc le défendre si vous le permettez. Il vise à anticiper les changements des normes européennes sur les performances énergétiques des bâtiments, et à permettre d'avoir recours à des matériaux bio-sourcés, qui, par leurs qualités énergétiques (en particulier la paille, la terre, le

bois), leurs qualités d'inertie peuvent permettre de réaliser des économies d'énergie substantielles, et qui sont aujourd'hui de plus en plus reconsidérés, après avoir été abandonnés par les sociétés industrielles, alors même qu'il demeure, pour la plupart des sociétés, les matériaux privilégiés, et ceux avec lesquels sont construits le plus grand nombre de bâtiments dans le monde.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Compte tenu de l'évolution de la réglementation environnementale applicable par anticipation aux maîtres d'ouvrage publics dès 2018, ces dispositions vont donc être intégrées dans le programme des futures opérations PPI. C'est la raison pour laquelle il ne nous a pas semblé utile de faire figurer ces objectifs dans la délibération. Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement, sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 84 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 83 (EELVA) et 117 (FdG)

Mme la Présidente – Deux amendements en réponse commune, amendement n° 83 (EELVA). Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Celui-ci vise à ce que la Région s'engage à présenter avant juin 2017 un planning pluriannuel de mise en œuvre des travaux prévus, puisque comme nous l'avons déjà dit tout à l'heure, nous n'avons aucune visibilité sur la manière dont ces travaux vont pouvoir être menés. L'ampleur des sommes engagées et la difficulté que nous anticipons à mobiliser ces sommes nous amènent à nous demander dans quel délai vous allez pouvoir réaliser l'ensemble de ces travaux. Nous aimerions bien en avoir une idée.

Mme la Présidente – C'est une réponse commune avec l'amendement n° 117 (FdG).

Intervention hors micro.

Mme la Présidente – Vous demandez un scrutin public sur le 117 ? Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. L'amendement 117 est défendu. Je rappelle qu'il n'y aura pas de scrutin public sur le 83, au contraire du 117. Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Madame MONVILLE - DE CECCO, je voudrais d'abord vous rappeler que le PPI 2012 n'avait pas, dans sa présentation, de calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Ce PPI arrête en outre une liste sur une décennie, pour des opérations. Celles-ci vont être individualisées au fur et à mesure, puisqu'il n'est nullement question pour nous de dépenser 4 milliards d'euros en un an, en fonction d'un budget qui sera voté annuellement. La mise en œuvre du PPI sera donc progressive, tout en respectant tous les engagements que nous prenons aujourd'hui devant vous. En termes de calendrier, les premières opérations vont être proposées au vote de la CP du mois de mai 2017, puis en juillet de la même année. En janvier, nous donnerons un calendrier pour l'année 2018.

Mme la Présidente – Ils sont maintenus. Je mets aux voix le n° 83. Explications de vote pour Monsieur de SAINT JUST.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – En fait, ce n'est pas une explication de vote.

Mme la Présidente – Vous ne devriez pas avoir la parole alors.

M. de SAINT JUST (FN) – À chaque budget, nous aurons l'état exact des engagements de travaux qui seront faits dans l'année budgétaire, donc la demande est inutile.

Mme la Présidente – Comme l'a dit très justement Mme TROUSSARD et comme l'honnêteté est quelque chose qui doit nous concerner tous, vous n'avez plus de temps de parole. Mais effectivement, à chaque budget, il y aura un état des lieux. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 83 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons aux 117, scrutin public. Le scrutin est ouvert, avis défavorable de l'Exécutif. Je propose à Mme BAELE et à M. THOMAS, qui ont le malheur d'être près de l'allée, de venir scruter. Le scrutin est clos. Nous avons 144 votants. Je remercie les scrutateurs.

Vote de l'amendement n° 117 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 144

POUR : 46

CONTRE : 98

REJET

Amendement n° 118 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n° 118 (FdG). Monsieur COQUEREL.

M. COQUEREL (FdG) – Cet amendement est important car il vise un peu à récupérer le manque de concertation précédent. Je remarque que le CESER notait qu'il aurait fallu qu'il dispose, pour donner son avis, des documents permettant cet examen. Manifestement, un problème global s'est posé. Une demande très forte a été faite au conseil inter-académique de groupes de travail départementaux qui réunissent les communes, les représentants des conseils généraux, les syndicats, les associations, permettant justement d'envisager une révision de ce plan. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus pour notre part surtout les lycées proposés dans les différents amendements, parce que nous ne sommes pas pour que chacun fasse ses courses au cours d'un Conseil régional. Par contre, nous vous proposons que cette année il y ait un travail de concertation sérieux qui ne pourra qu'améliorer, l'année prochaine, le PPI.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Je voudrais rappeler à M. COQUEREL qu'il ne s'agit pas d'un nouveau PPI. Nous sommes sur une révision du PPI. Toutes les opérations PPI qui étaient prévues en 2012 iront jusqu'à leur terme. Pour celles qui ont été votées individualiser, c'est autre chose. La révision du PPI s'appuie en outre sur des études réalisées en lien avec l'IAU et les démographes des services régionaux, mais aussi avec les académies. Pour ce qui concerne le contenu de votre amendement, l'équilibre entre les voies générales, technologiques et professionnelles a bien été pris en compte au regard de la demande sociale et des évolutions du système scolaire. S'agissant des besoins en équipements sportifs, le rapport reconduit le plan d'action voté par le précédent Exécutif. Vos demandes étant prises en compte, et s'agissant d'une révision de PPI, nous ne pensons pas que l'organisation de ces conférences territoriales soit nécessaire. Nous devons aller très vite : nous avons des vagues démographiques très importantes à anticiper d'ici 2027. C'est pourquoi je vous propose de retirer votre amendement, sinon j'appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Un scrutin public est appelé dans l'hémicycle, avis défavorable de l'Exécutif. Madame BADRÉ, qui avait envie de venir scruter, va venir avec M. PLANCHOU, si cela ne l'ennuie pas. Le scrutin est clos. Du fait d'un problème, le scrutin est rouvert, il faut revoter. Nous avons été trahis par la technique. Avis toujours défavorable de l'Exécutif. Le scrutin est clos. Votants : 154.

Vote de l'amendement n° 118 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 154

POUR : 48

CONTRE : 106

REJET

Amendement n° 116 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement n° 116 (FdG). Monsieur COQUEREL n'a plus de temps de parole, donc l'amendement est défendu. Nous avons un sous-amendement de l'Exécutif en réponse. Madame ÉVREN pour le sous-amendement, qui est en train d'être distribué.

Sous-amendement de l'Exécutif

Mme ÉVREN – Ce sous-amendement de l'Exécutif vient un peu en écho de la demande de Monsieur COQUEREL. Nous disons non à l'organisation d'une conférence territoriale parce que nous avons besoin d'aller vite et que nous ne pouvons donc pas prolonger pour organiser de nouvelles consultations, mais nous proposons, avec la Présidente, afin d'assurer du mieux possible le suivi de ce PPI, en commission éducation, une présentation annuelle ainsi qu'un état d'avancement du PPI à mi-parcours. Cela va donc permettre aussi régionaux d'être parfaitement informé sur le suivi de ce PPI et les opérations qui seront mises en œuvre. Je vous propose donc d'adopter ce sous-amendement.

Mme la Présidente – Exceptionnellement, je demande à Monsieur COQUEREL s'il maintient son amendement et quel est son avis.

M. COQUEREL (FdG) – Dans un esprit constructif, nous acceptons cet amendement, même si c'est un peu un pis-aller.

Mme la Présidente – Nous avons donc un amendement 116 (FdG) avec un sous-amendement de l'Exécutif. Je vais mettre aux voix le sous-amendement de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement de l'Exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement 116 ainsi modifié, avec avis favorable de l'Exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 116 (FdG) sous-amendé

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n° 80 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n° 80 (EELVA), qui est défendu. Il n'y a plus de temps de parole, Monsieur DAMERVAL.

Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle sur ce dernier amendement. Madame la Vice-présidente, vous avez la parole.

Mme ÉVREN – La réponse est très simple : il n'est pas nécessaire d'ajouter un article pour prendre en compte la loi, qui s'impose de facto. C'est pourquoi je propose tout simplement le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Je déduis de la demande de scrutin public il n'y a pas de retrait. Nous allons le mettre aux voix. Le scrutin est ouvert, avis défavorable de l'Exécutif. J'ai besoin de scrutateurs : Mme PORTELLI et M. KIENZLEN. Le scrutin est clos. Nous avons 137 votants.

Vote de l'amendement n° 80 (EELVA)

Scrutin public

VOTANTS : 137

POUR : 40

CONTRE : 97

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ?

Suspension de séance. Une petite pause. Nous mettons dix minutes de suspension parce que des réunions de groupes vont se tenir. C'est quand même un sujet important.

La séance est suspendue à 12h05 et reprise à 12h25.

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote ?

Je demande à tout le monde de se reprendre un peu. Concentrez-vous. Je demande aux collaborateurs de sortir et aux conseillers régionaux de s'asseoir. Monsieur COQUEREL.

M. COQUEREL (FdG) – Nous avons une appréciation très critique sur ce PPI, que vous auriez pu lever pendant la séance sur différents aspects. Le premier concerne la question du partenariat public-privé. Je vous ai entendue parler, tout à l'heure, d'abomination, etc. Le problème n'est pas tant moral que de logique politique économique. Des grandes entreprises n'ont pas pour nous à être, sur des marchés publics, à la fois au niveau des donneurs d'ordre, des maîtrises d'œuvre et exécutants, d'autant plus que leurs critères ne sont pas ceux du bien commun et de l'intérêt général, mais ceux de leurs actionnaires. À partir de là, je ne vois pas pourquoi vous ne le feriez pas pour les 12 lycées, puisqu'à vous entendre, cela permet de faire mieux et plus vite. Nous ne partageons pas du tout cette vision, et nous sommes d'autant plus inquiets que, si j'ai bien compris, c'est l'Exécutif qui sera décisionnaire sur les modalités d'opération, et non pas les conseillers régionaux. C'est vous qui déciderez si tel ou tel lycée doit se construire en partenariat public-privé. Le fait que Monsieur MACRON soit pour ne nous rassure pas, si ce n'est que cela prouve une fois de plus qu'il est le candidat du système et la continuité des politiques de Nicolas SARKOZY et de François HOLLANDE en la matière.

Ensuite, je vous ai entendue, Madame ÉVREN, me répondre sur l'histoire des réunions territoriales. Pourtant, vous savez que des groupes de travail ont été demandés au CIEN, et des syndicats ont ajouté, notamment le SGEN CFTD, qu'ils souhaitaient que cela se fasse par département. Je pensais donc que nous aurions une oreille attentive de votre part sur ces réunions de bon sens, qui auraient permis de rectifier, voire même peut-être d'approuver votre projet – après tout, peut-être votre PPI est-il parfait, et les critiques de lundi dernier n'avait-elle pas de raison d'être, même si je pense l'inverse ? Cela aurait en tout cas été de bon aloi. Vous avez refusé, encore une fois au prétexte qu'il s'agit d'une révision. Non, ce n'est pas une révision du PPI, c'est bien un nouveau PPI qu'on nous propose.

Par contre, et c'est ce qui va expliquer au final notre abstention, nous allons surveiller attentivement ce qui va se voter chaque année et la façon dont cela sera exécuté. Nous avons dit dès le départ que le fait d'investir 5 milliards, notamment sur le patrimoine, et particulièrement sur certains secteurs (Bagnolet-Montreuil, Bagneux), représentait, pour les populations, un élément positif. Encore faut-il – et là aussi il aurait mieux valu le vote d'un calendrier – que ce soit réellement exécuté.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur COQUEREL. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame MONVILLE pour le groupe EELVA.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Vous nous avez présenté ce PPI en nous disant vouloir travailler pour améliorer les conditions d'études des lycéennes et des lycéens en Île-de-France. Évidemment, nous ne pouvons que souscrire à cet objectif et à la volonté que vous affichez. Pourtant, nous avons des raisons de penser que ce PPI constitue aussi un cheval de Troie qui vise à encourager la libéralisation du marché de l'éducation, entre autres à travers la mise en œuvre de ces PPP, à propos desquels la Cour des comptes relevés en 2015 qu'ils étaient surtout un moyen pour les collectivités de s'affranchir de leurs contraintes budgétaires, et que la commission des lois du Sénat qualifiait en 2014 de « bombes à retardement ». Cette libéralisation du marché de l'éducation constitue probablement le leitmotiv de votre politique en matière d'éducation depuis que vous êtes arrivés à la tête de cette région, mais je n'en rappellerais pas ici les éléments probants.

Monsieur COQUEREL l'a redit, l'absence de concertation avec les acteurs au plus près des territoires a été soulignée par l'ensemble des acteurs, à la fois au CIEN et par le CESER. Vous satisfaites des demandes dans certains endroits, mais vous en refusez dans d'autres. Nous ne contestons absolument pas le fait que ces opérations soient nécessaires, mais nous contestons leurs modes de financement, qui aboutira malheureusement, nous le savons, à faire de notre région, déjà carencée en espaces verts, une région qui en manquera de plus en plus. Nous voulons au contraire nous engager dans une démarche de sanctuarisation de ces espaces verts, qui sont aussi des espaces de pédagogie pour les élèves. Avoir des lycées qui vous accueillent dans de bonnes conditions, ce n'est pas seulement avoir des salles de cours équipées avec des infrastructures numériques, mais aussi avoir des espaces verts, pouvoir permettre une éducation à la nature dans un moment où nous en

avons décidément bien besoin. Il faudrait évidemment vous orienter vers une sanctuarisation du foncier plutôt que de le penser comme un moyen de financer des entreprises de rénovation par ailleurs nécessaires.
Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons, et c'est une abstention extrêmement critique.

Mme la Présidente – Merci, Madame MONVILLE - DE CECCO. Madame FRANJOU pour le groupe S&R.

Mme BARJOU (S&R) – C'est Mme BARJOU, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Excusez-moi. Madame BARJOU, pardon.

Mme BARJOU (S&R) – Permettez-moi de redire, comme l'a dit mon collègue Yannick TRIGANCE tout à l'heure, que votre postulat de base, qui est de critiquer le PPI 2012-2022, est parfaitement injuste. Sur de nombreux sujets, comme l'évolution démographique, les questions techniques, ce PPI, révisé en 2014, contenait des éléments tout à fait intéressants, dont vous vous servez. Aussi, quand vous parlez d'inverser les choix opérés, c'est assez savoureux. Suite à la discussion de tout à l'heure, nous constatons, comme nos collègues des autres groupes qui viennent de s'exprimer, que des réponses manquent toujours : sur les financements, sur les PPP, sur la question de la valorisation du foncier, sur les programmations. Nous sommes à nouveau dans de l'affichage, du trompe-l'œil. Je souligne aussi l'absence de concertation à différents niveaux. C'est pourquoi le groupe socialiste s'abstiendra sur ce « plan d'urgence ».

Mme la Présidente – Merci, Madame BARJOU. Madame PRIMEVERT pour le groupe LR.

Mme PRIMEVERT (LR) – Au groupe Les Républicains, nous soutiendrons bien évidemment ce rapport. C'est un plan ambitieux dont nous avons besoin. C'est deux fois plus que ce qu'avait fait la précédente majorité. Cela va permettre de répondre aux attentes de nos lycées.

Mme la Présidente – Efficace et court. Madame LECOUTURIER pour le groupe CD.

Mme LECOUTURIER (CD) – Je voulais simplement dire également que le groupe Centre et Démocrates votera tout à fait favorablement pour le PPI. Les lycées et ce PPI sont un sujet qui paraît être un sujet transpartisan. Je pense que les groupes de l'opposition auraient pu reconnaître qu'un effort considérable avait été réalisé par l'Exécutif. Je voulais apporter tout notre soutien à ce PPI et vous dire, Madame la Vice-présidente, que vous faites un très beau travail.

Mme la Présidente – Merci, Madame LECOUTURIER. D'autres explications de vote ? Je mets aux voix le rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-59

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme ÉVREN – Madame la Présidente, je ne reviendrai pas sur le fond, mais je voudrais juste remercier comme ils le méritent les services de l'unité lycée, qui ont travaillé d'arrache-pied pour aboutir à ce PPI ambitieux : Christophe KERRERO, Catherine DESHORS, Robin MONNIER et Karine LE BOULAIRE, qui travaillent à mes côtés. Du fond du cœur, je tiens à les remercier pour leur investissement sans faille depuis des mois. Ils méritent vos applaudissements.

Mme la Présidente – Merci aussi à tous les conseillers du cabinet, car cela a été vraiment un énorme travail. Merci, Madame ÉVREN.

Remplacement à la commission permanente

Mme la Présidente – Je reviens à la seule candidature que nous avons reçue à ce jour pour la commission permanente, celle de Muriel GUENOUX. Qui est pour la désignation de Madame GUENOUX à la commission permanente ?

Vote du remplacement à la commission permanente

POUR : LR, UDI, CD, S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Bienvenue, Madame GUENOUX.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESE

Remplacement à la commission permanente

Mme la Présidente – Je reviens à la seule candidature que nous avons reçue à ce jour pour la commission permanente, celle de Muriel GUENOUX. Qui est pour la désignation de Madame GUENOUX à la commission permanente ?

Vote du remplacement à la commission permanente

POUR : LR, UDI, CD, S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Bienvenue, Madame GUENOUX.

CR 2017-44 : UN « SMALL BUSINESS ACT » FRANCILIEN POUR FAVORISER L'ACCÈS DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE RÉGIONALE

Mme la Présidente – Nous passons maintenant à la discussion sur le Small Business Act francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale. J'appelle Monsieur Jérôme CHARTIER.

Vous l'avez bien compris, la Région met en œuvre une stratégie économique ambitieuse et complètement renouvelée. Il s'agit de la stratégie #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation, dont le Small Business Act que nous adoptons aujourd'hui est un élément clé. La Région est là pour simplifier les normes. Avec cette mesure phare, nous avons un vrai objectif de simplification, en facilitant, comme nous l'avions promis, l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale. Cet accès est aujourd'hui insuffisant. Avec près d'un milliard d'euros d'achats publics, la Région se doit d'être un acheteur exemplaire. Cette délibération ouvre la voie à plusieurs mesures réclamées depuis longtemps par les TPE et les PME :

- la dématérialisation des marchés publics ;
- l'augmentation du montant des avances ;
- le respect scrupuleux des délais de paiement par la région.

L'enjeu est de taille : 835 000 TPE et PME existent en Île-de-France, représentant 4 millions de salariés. C'est là que se trouve le vivier le plus important de création d'emplois en Île-de-France. Cette délibération va leur permettre de gonfler leurs carnets de commandes et donc de se renforcer, de grandir et d'améliorer aussi leur compétitivité. Il est normal que l'Île-de-France soit moteur pour défendre ses propres TPE et PME. Avoir un acheteur comme l'Île-de-France pour une TPE francilienne, c'est une formidable recommandation pour aller démarcher d'autres clients.

Le Small Business Act s'inscrit aussi dans la lutte contre le travail illégal, frein à la compétitivité des entreprises franciliennes. La Région va mettre en place à cet égard des procédures de contrôles ciblés concernant les travailleurs détachés, en lien avec l'Inspection du travail. Nous serons très vigilants sur l'application de ces contrôles sur les chantiers.

Nous assumons également que, dans certains marchés publics de la région, nous introduit vision la clause Molière, afin que l'usage du français soit garanti et collectivement pratiqué sur ces chantiers. Bien loin des caricatures dans lesquelles certains voudraient nous enfermer, c'est une condition *sine qua non* pour la sécurité des travailleurs sur les chantiers. Je vous remercie, et je passe la parole à Jérôme CHARTIER.

M. CHARTIER – Bravo, Madame la Présidente, vous avez tout dit sur ce rapport qui est le vôtre. C'est votre initiative, et je peux dire également que, depuis que vous êtes Présidente, l'évolution est réelle s'agissant de la commande publique pour les PME-TPE en Île-de-France, puisque nous en sommes aujourd'hui à 54 %. Ce n'était pas le cas avant que vous n'arriviez aux responsabilités. L'effort a donc déjà commencé.

J'ajouterai un seul élément : le comité de pilotage de ce Small Business Act sera constitué avec l'ensemble des organisations représentatives des PME et des TPE en Île-de-France. Par conséquent, ce comité, qui se réunira très fréquemment, aura pour vocation de faire en sorte que ce Small Business Act soit bien appliqué dans notre région.

Je suis ravi de pouvoir répondre à l'ensemble des questions que vous ne manquerez pas de poser, mes chers collègues, à travers la discussion générale.

Mme la Présidente – J'en profite, puisque Jérôme CHARTIER a été d'une concision exemplaire, pour vous dire que le GIP Maximilien est aujourd'hui présent au Conseil régional pour vous expliquer comment il fonctionne. C'est un portail de marchés publics qui permettent au TPE-PME d'être en lien direct avec les adhérents du GIP pour leur commande. C'est une espèce de Meetic, de portail de rencontres entre les TPE-PME et la commande publique. Nous souhaitons que tous ceux d'entre vous qui participent à la gestion de collectivités franciliennes fassent remonter le message à leur mairie, à leur intercommunalité et à leur territoire : ils peuvent, et même ils doivent, rejoindre les 110 adhérents qui existent déjà au GIP Maximilien, de façon à mutualiser les commandes et à mettre en place un lieu de rencontre unique. Cela simplifiera grandement la vie des TPE-PME et permettra cette rencontre.

Vous savez que la région, sous la précédente mandature, encourager la création de ce GIP. Nous y étions, dans l'opposition, favorables. Nous le maintenons, et nous voulons évidemment le faire grandir. Vous savez bien que sur Internet, le sujet est aussi la masse critique des commandes, qui vont faire que les entreprises vont y aller, etc. Profitez donc de l'heure du déjeuner pour aller à la rencontre du GIP Maximilien.

Nous passons à l'avis de la commission du développement économique, Madame DUBLANCHE.

Mme DUBLANCHE (LR) – Avis favorable.

Commission du développement économique : avis favorable

Mme la Présidente – Monsieur LEGARET, pour l'administration générale. Favorable. Madame de la GONTRIE pour les finances.

Commission de l'administration générale : avis favorable

Mme de la GONTRIE (S&R) – Vous avez évoqué, Madame la Présidente, dans votre intervention de présentation, l'introduction de cette clause Molière, c'est-à-dire l'obligation de parler français sur ces chantiers. Je tiens à vous indiquer que votre collègue Laurent WAUQUIEZ a fait voter la même disposition dans sa région, mais que le préfet de région a d'ores et déjà demandé que cette délibération soit rapportée, car instaurant une discrimination sur la nationalité des entreprises candidates. Il se trouve que le Préfet en question a été depuis nommé préfet d'Île-de-France, et qu'il y a donc fort à parier qu'il fasse la même démarche à l'égard de cette délibération. Si vous souhaitez qu'elle se mette en œuvre, je pense qu'il y aurait sans doute matière à ce que vous enleviez cette mention, sauf à considérer que vous assumez le fait d'avoir un recours devant le tribunal administratif et que, de fait, cette délibération ne soit pas appliquée.

Mme la Présidente – Je ne sais pas en quoi il s'agit de l'avis de la commission des finances, mais vous avez la parole libre. Sur la clause Molière, soyons très clairs. Il s'agit d'une clause qui sera introduite dans un certain nombre de marchés publics franciliens, et notamment sur les chantiers du BTP. Il nous paraît absolument inconcevable qu'il ne puisse y avoir sur un chantier du BTP aucune personne qui parle le français.

Intervention hors micro.

Le juge dira, Madame de la GONTRIE. Le Préfet, jusqu'à présent, n'est pas un juge. L'institution judiciaire, c'est l'institution judiciaire, et l'institution étatique, c'est l'institution étatique. Elle est sous ordre, elle a des directives politiques. Les Préfets en ont, malheureusement, cela fait partie de leur travail. Nous demanderons au juge de trancher cette question.

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous allons passer à la discussion générale. Je donne la parole à M. BENHAIM pour le groupe EELVA.

M. BENHAIM (EELVA) – Sur le principe, le fait de favoriser les PME dans la commande publique régionale est une excellente chose. Bravo. Vous vous penchez aussi sur les délais de paiement. Bravo. Nous interrogerons d'ailleurs les acteurs économiques pour nous assurer que ces délais louables, souhaitables et tout simplement légaux seront tenus. J'aimerais continuer à vous féliciter pour ces heureuses initiatives, mais je voudrais aussi savoir pourquoi vous avez besoin de compromettre un rapport aussi positif par l'insertion d'une disposition aussi controversée et politique que votre clause sur l'usage du français. Il est écrit dans le rapport : « l'ensemble des ouvriers présents sur le chantier devra comprendre et s'exprimer en français. » Maintenant, vous semblez penser que personne n'y parle français.

Cela appelle plusieurs remarques de notre part. D'abord, j'espère que vous vous rendez compte des difficultés pratiques de mise en œuvre de vos souhaits. J'ignore si vous vous êtes rendue sur un chantier en opération récemment ou si vous avez pris la mesure du fait que nombre d'ouvriers ne sont pas d'expression française native. Je ne suis pas non plus certain que vous ayez chiffré les répercussions sur le coût des marchés publics de cette disposition assurément très politique, mais fort peu économique, puisque vous souhaitez que l'interprétariat soit mis en place sur les chantiers. Nous sommes loin de votre région entrepreneur avec cette disposition. J'ajoute que le contrôle effectif et la prévention des fraudes aux travailleurs détachés relèvent bel et bien de l'Inspection du travail, qui manque de moyens, même si je sais que votre parti n'affectionne pas cette institution et que vous entendez même vous y substituer.

Mais quittons le monde réel et revenons aux idées lumineuses. J'aimerais aussi savoir si vous êtes allée au bout de l'examen de légalité de votre projet. Madame de la GONTRIE en a parlé à l'instant : vous n'ignorez pas que le Préfet de Rhône-Alpes a demandé à votre homologue de retirer la même clause, et je me demande aussi et surtout pourquoi, à quelques semaines de l'élection présidentielle, une telle disposition vient comme par hasard en discussion en même temps devant les assemblées régionales de l'Île-de-France et de Rhône-Alpes. À qui est-ce censé profiter ? Certainement pas aux PME du bâtiment, parce que nous ne répondons pas à un problème de fraude avec des mesures illégales, mais bien en utilisant le cadre préexistant – il est d'ailleurs fort commode, puisqu'il existe déjà – pour faire respecter la loi.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BENHAIM. Madame LANIESSE.

Mme LANIESSE (CD) – Notre groupe se réjouit de l'adoption d'un Small Business Act, d'autant plus que ce rapport fait suite à un amendement que notre groupe avait porté en séance. Vous avez choisi d'aller vite sur un sujet qui, je l'espère, peut faire l'objet d'un consensus assez large dans notre assemblée. En effet, il s'agit de favoriser l'accès de TPE-PME à la commande publique régionale, entreprise dont nous savons qu'elle participe au premier chef à la création d'emplois, à hauteur de 80 % des nouveaux emplois dans les cinq dernières années en Île-de-France, comme nous l'apprend l'exposé des motifs.

Voter ce rapport, c'est aussi cette fois respecter nos promesses de campagne, puisque ce Small Business Act est un nouveau pas à la fois en faveur de la réindustrialisation de la région et en faveur de la préférence PME-TPE, dont l'accès aux marchés publics constitue un des leviers essentiels de développement.

Je ne vais pas décliner les mesures une par une, juste en saluer la cohérence et la complémentarité. Un bémol toutefois sur la proposition d'instaurer la clause Molière, dont nous doutons tout à la fois du bien-fondé et de l'efficacité...

J'y reviendrai plutôt lors de l'examen des amendements. Pour l'heure, je me contenterai de saluer le volontarisme politique manifeste derrière ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Madame LANIESSE. La parole est à M. CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – La croissance, l'emploi et l'innovation sont des priorités absolues de notre région. Dans ce contexte, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui sur un Small Business Act francilien s'inscrit pleinement dans la démarche conduite par l'exécutif à travers sa stratégie Leader, votée en décembre dernier. Son objectif est clair : favoriser l'accès des TPE et des PME à la commande publique régionale, à l'heure où la Région réalise seulement 54 % de ses achats en valeur auprès de ces entreprises. Cette volonté de proposer un appui accru au TPE-PME en matière d'accès à la commande publique nous apparaît fondamentale, tout d'abord parce que s'inscrit dans la droite ligne des mesures prises depuis le début de la mandature, qui se concentre sur le soutien aux acteurs économiques à travers la création d'un environnement favorable au développement.

Ce Small Business Act est primordial pour l'Île-de-France dans la mesure où la région compte près de 835 000 TPE-PME pour plus de 4 millions de salariés. Ces entreprises sont les principales contributeurs à la création d'emplois. Il apparaît donc essentiel de les soutenir, d'autant plus qu'elles expriment depuis de nombreuses années des demandes afin d'accéder au marché public, notamment en matière de simplification de l'accès à ce marché, la réduction des délais de paiement et une meilleure information sur les dispositifs de la région. Sur ce point, j'ai d'ailleurs pu constater, dans le cadre du groupe de travail sur la réindustrialisation en Île-de-France, dont j'ai l'honneur d'avoir été nommé Président, un réel besoin des TPE et des PME.

Pour appuyer mon propos sur l'importance de ce Small Business Act, je souhaiterais mentionner les conclusions d'un rapport datant de l'automne 2015, conduit par le cabinet d'audit PWC et la médiation des marchés publics. Ce rapport mettait déjà en avant le constat établi par l'exécutif : les PME font encore souvent valoir un accès difficile au marché, notamment par manque de connaissance de l'environnement, des règles d'achat public, des stratégies d'achat, des freins perçus au regard des complexités des procédures. La thématique autour de l'innovation est perçue comme floue par les PME.

Dans ce contexte, le groupe UDI se félicite particulièrement des préconisations du Small Business Act pour remédier à la situation. Sans revenir sur l'ensemble des initiatives lancées dans ce rapport, j'aimerais particulièrement en souligner trois :

- généraliser, pour 2018, les démarches de marché public simplifiées ;
- faciliter le regroupement des TPE et PME afin de répondre à des marchés publics ;
- expérimenter des achats innovants dans les commandes publiques régionales.

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous partageons entièrement votre ambition exprimée dans ce Small Business Act, car il symbolise véritablement la volonté de l'exécutif de soutenir au mieux le tissu des TPE et PME franciliens

dans l'accès à un plus large débouché en matière de commande publique. Par conséquent, nous voterons favorablement à ce projet.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CHKROUN. La parole est à Madame DUBLANCHE.

Mme DUBLANCHE (LR) – En arrivant à la tête de la région, vous êtes partie d'un triste constat. Bien que représentant 80 % de l'emploi francilien, les PME ont été les grandes sacrifiées de la majorité précédente : Moins de 2 % du budget 2014 de la Région consacrés à leur développement, moins de 30 entreprises aidées grâce au dispositif Rebond entre 2013 et 2015, lourdeur administrative du dispositif PM'Up, avec des délais à rallonge, pas de vision stratégique. Bref, un grand gâchis, comme sur tant d'autres sujets. C'est pourquoi, Madame la Présidente, après vous être imposée comme candidate résolument pro-business pendant la campagne des régionales, vous avez transformé vos paroles en actes concrets et promesses tenues dès votre arrivée à la région. Ainsi, avec Jérôme CHARTIER, vous n'avez pas ménagé vos efforts dans le soutien aux entreprises franciliennes pour relancer l'emploi et la croissance dans notre région, qui compte plus de 835 000 TPE et PME, concentrant plus de 4 millions de salariés ou encore la moitié des start-up françaises.

Quand tous les partis d'opposition font tout pour complexifier la vie des entreprises – nous le voyons encore ici avec les amendements déposés, qui font de la critérisation leur obsession –, notre seule obsession est de faire croître ces entreprises pour leur permettre de créer de l'emploi. C'est d'ailleurs tout l'objectif du nouveau SRDEII, que nous avons voté récemment pour la période 2017-2021, de la simplification des aides aux entreprises, rassemblées désormais dans la gamme Up, et maintenant de ce Small Business Act pour aider les TPE-PME à concourir aux marchés publics de la région, comme elles nous l'ont si souvent réclamé quand nous étions dans l'opposition. Une promesse tenue de plus, celle de la préférence PME, comme vous le présentiez dans votre programme de campagne.

Grâce à ce Small Business Act, les TPE-PME vont enfin pouvoir être traitées à la hauteur de leur poids dans la valeur ajoutée nationale. Quand nous savons que, pour l'instant, seul un quart des 71 milliards d'euros que représentent les marchés passés par les administrations publiques est revenu aux PME, le chemin est encore long. Ainsi, ce rapport prend le problème à bras-le-corps et propose :

- la simplification de l'accès à la commande publique grâce à la dématérialisation ;
- la généralisation de la démarche marchés publics simplifiés ;
- la récupération des données et attestations nécessaires pour éviter de redemander dix fois les mêmes choses aux entreprises, qui ont clairement autre chose à faire que de la paperasse ;
- le développement du système des avances pour réduire les problèmes de trésorerie que peuvent rencontrer les TPE-PME ;
- la meilleure information de ces entreprises sur la commande publique régionale. Comme le rappelait le Vice-président Jérôme CHARTIER en commission permanente hier, contrairement à nos prédécesseurs, qui dépensaient des millions en communication sans aucun résultat, nous faisons de l'information aux entreprises une priorité afin qu'elles puissent bénéficier du mieux possible de toutes les aides de la région.

Ce Small Business Act s'engage aussi à réduire les délais de paiement aux fournisseurs. Tandis que la précédente majorité n'avait pas d'embarras à dépasser les délais de paiements légaux de six jours en moyenne, nous nous engageons à respecter la loi et même à faire mieux en encourageant l'utilisation de la facturation électronique dès 2017 au lieu de 2019. Dans la droite lignée de notre cause régionale 2015 (l'emploi des personnes en situation de handicap), défendu avec ferveur et efficacité par notre collègue Pierre DENIZIOT, ce rapport met également l'accent sur le soutien à l'emploi des travailleurs handicapés et défavorisés. Et *last but not least*, en anglais pour faire plaisir à Monsieur de SAINT JUST, ce rapport contient des dispositions qui permettront de lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement des travailleurs. Voilà des mesures concrètes et utiles en faveur de nos TPE-PME, car dans un pays avec 6 millions de personnes sans emploi et 25 % des jeunes exclus du marché du travail, la Région Île-de-France, première Région d'Europe, se doit de montrer le chemin. Refusant la fatalité d'une situation économique inacceptable et persuadée, contrairement à nos amis de gauche, que ce sont les entreprises et non l'État qui créent des emplois, nous sommes déterminés à agir pour aider nos entreprises à croître. Soyez-en sûrs, elles trouveront toujours dans cette majorité un allié :

Mme la Présidente – Merci, Madame DUBLANCHE. Monsieur PLANCHOU.

M. PLANCHOU (S&R) – Je dirai d'abord à Mme DUBLANCHE qu'il faut peut-être d'abord garder une certaine mesure dans le sens où l'enthousiasme peut tout de même, de temps en temps, aveugler. Je le lui dis avec d'autant plus de liberté que les dispositions de ce texte méritent notre intérêt et notre bienveillance. Je dirais tout à l'heure pourquoi plus complètement. Y figurent des orientations qui méritent notre approbation : simplification, fluidification, amélioration de l'information... Il faut toujours aller plus loin. Je n'insisterai pas sur le fait que, pour obtenir notre pleine approbation, ce texte se devrait de retirer la

fameuse clause Molière, qui bien sûr, nous pose un problème politique. Nous ne pouvons pas traiter la question de la légalité par un simple revers de main. Ce serait d'ailleurs dommage, de notre point de vue, que cette clause soit maintenue dans le cadre de ce texte.

Il pourrait en outre y avoir contradiction apparente entre le texte de la révision du PPI, approuvé quelques minutes auparavant, qui encourage les contrats public-privé, et la volonté tout à fait légitime de ce Business Act, qui veut faciliter, avec juste raison, l'accès à la commande publique des TPE et des PME. Les contrats public-privé sont des adresses commerciales prioritaires aux grands groupes. Dans ce contexte, les TPE-PME se trouvent en situation soit de sous-traitants, soit de fournisseurs. Une vigilance est donc à exercer.

Enfin, nous sommes quand même pantois que ce texte ne fasse nullement référence aux actions qui ont déjà été menées. Pour établir un bilan critique, il eût été intéressant de faire valoir ce qui a d'ores et déjà été engagé. L'existence d'un portail Maximilien a été évoquée subrepticement par Madame la Présidente. Je rappelle qu'il a été créé au tout début du précédent mandat, développé et diversifié dans ses services gratuits. Il y avait déjà eu toute une disposition concernant la fluidification à la commande publique. Les volontés de groupements et de regroupement de PME avaient été exprimées. Les liaisons avaient d'ailleurs été intensifiées avec les pôles de compétitivité. Même si c'est juste pour en tirer un bilan critique, avec sa balance positive comme sa balance négative, il eut été me semble-t-il intéressant, pour en tirer le meilleur enseignement pour ce texte, qui doit être compris comme une deuxième étape.

Mme la Présidente – Il faut conclure, Monsieur PLANCHOU.

M. PLANCHOU (S&R) – Là, il semble que ce texte tombe...

La suite de l'intervention de Monsieur PLANCHOU se fait hors micro.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur PLANCHOU. Madame GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Il nous est proposé, avec ce Small business act, de favoriser l'accès des TPE à la commande publique régionale. Sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord. La commande publique est en effet un levier important pour dynamiser le tissu des TPE-PME sur lequel repose notre économie régionale. Comme le rappelle le rapport, ce sont 835 000 entreprises, avec plus de 4 millions de salariés, qui méritent une attention toute particulière de notre collectivité. Des dispositions peuvent être envisagées pour faciliter davantage cet accès en matière d'information, par l'incitation au regroupement ou par l'amélioration des délais de paiement, comme vous le proposez. Favoriser les entreprises locales et bien sûr un enjeu, mais il nous paraît indispensable que les dispositifs favorisent celles engagées dans de fortes politiques sociales et environnementales.

Il convient effectivement de s'attaquer aux fraudes, au non-respect du droit du travail, et plus largement à tout ce qui favorise le dumping social. Notre groupe, depuis de nombreuses années, dénonce et combat ce dumping social. Nous réclamons une harmonisation par le haut des droits sociaux et des salaires en Europe, ainsi que l'instauration de critères de progrès social et environnemental dans les dépenses publiques en direction des entreprises. Il est intéressant de voir aujourd'hui les défenseurs de la concurrence libre et non faussée se transformer en grands défenseurs des travailleurs et de leurs emplois, alors même que ce libéralisme forcené, qui nivelle les salaires et les droits par le bas, reste au cœur des programmes des candidats libéraux à l'élection présidentielle. Les salariés, leurs emplois et les petites entreprises locales doivent être protégés contre les logiques de la concurrence à tout prix et la violence du marché qu'on leur impose. Avec ce rapport, vous entendez lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement des travailleurs. Nous approuvons cette perspective, et pour plus de cohérence, nous vous proposerons même, dans un amendement, d'agir auprès de l'État pour qu'il renforce les moyens de l'inspection du travail, car c'est bien son rôle.

Comme le propose l'un de nos amendements, la Région pourrait aussi, avec les salariés les élus locaux, contrôlés, dans le cadre d'une commission dédiée, la sincérité des entreprises bénéficiaires de marchés publics. Des outils existent pour mieux protéger l'activité, les emplois locaux, les droits des salariés, sans pour autant recourir à une méthode discriminante, voire illégale, comme votre clause Molière. Une clause aussi inacceptable que démagogique, car elle vise en réalité tous les travailleurs étrangers quels qu'ils soient, pour la plus grande joie de vos amis du Front national, et pas uniquement sur les chantiers, puisque l'article 1 de la délibération précise bien qu'elle sera valable sur les parties des travaux, transports, formations professionnelles et activités de conseil. Puisque vous semblez vous préoccuper de justice économique et sociale, notre groupe vous propose de vous engager fortement à nos côtés et au côté des syndicats pour la régularisation des milliers de travailleurs sans-papiers qui contribuent jour et nuit, dans de nombreuses entreprises franciliennes, au dynamisme de notre économie, et dont beaucoup payent des impôts. Ces salariés ne volent le travail de personnes, ils ont toute leur place ici.

Cessons donc l'hypocrisie qui consiste à les maintenir sciemment dans l'illégalité. Ce serait là un geste supplémentaire dans la lutte contre le dumping social et pour les droits des travailleurs, dont chacun sortirait gagnant.

Mme la Présidente – Merci, Madame GHIATI. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Je voulais remercier Madame GHIATI de parler de nous. Comme le dit l'Écriture : « aux innocents les mains pleines. », comme toujours.

Vous nous présentez aujourd'hui un contrat qui a pour objectif de favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique régionale. Mais, dès le départ, vous ne manifestez pas clairement votre volonté politique et vos objectifs. Nous ne savons pas où vous voulez aller, alors qu'en réalité, il s'agit de favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises franciliennes à l'exclusion des autres entreprises. Cette ambiguïté pèse sur vos propositions.

Vous voulez ainsi simplifier l'accès à la commande publique. C'est une bonne initiative, mais elle ne favorisera pas les entreprises franciliennes particulièrement. Vous voulez renforcer l'accès des entreprises aux avances pour soulager leur trésorerie. C'est bien, mais vous auriez pu aller jusqu'à ramener les délais de paiement à 20 jours. Vous ne le faites pas. Vous voulez faciliter la constitution de groupements momentanés d'entreprises, et soutenir l'emploi des travailleurs handicapés et défavorisés. Très bien, mais encore une fois, cela ne favorisera pas particulièrement les entreprises franciliennes. Vous voulez lutter contre les fraudes au détachement des travailleurs, or le détachement des travailleurs en lui-même est une vaste fraude organisée par les textes européens, et vous ne voulez pas en sortir.

Nous sommes d'accord avec vous quant à l'introduction de clauses dans les marchés publics exigeant que l'ensemble – et non pas certains, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Présidente – des salariés présents sur un chantier comprennent le français et s'expriment en français. Nous espérons que le Préfet de Rhône-Alpes ne vous fera pas peur et que vous résisterez à cette entreprise qui, pour le moment, n'est qu'en Rhône-Alpes. Vous nous direz comment vous voulez contrôler cette exigence. C'est évidemment un point important parce que, de l'aveu même du gouvernement, au travers d'un rapport rendu par la Commission nationale de lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement des travailleurs – car il existe une telle commission –, nous savons qu'en 2015, nous avons enregistré une augmentation de plus de 25 % du nombre des travailleurs détachés en France.

En définitive, votre rapport est appréciable, mais votre contrat est encore insuffisant pour instaurer une véritable préférence régionale. Seuls nos amendements auront un effet concret, et nous vous demandons évidemment de les approuver.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur de SAINT JUST. Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDEC) – Je ne m'attarderai pas trop longuement sur les chiffres que représente le secteur des TPE-PME, avec 835 000 entreprises, 4 millions d'emplois, 80 % des nouveaux emplois créés en moyenne sur les cinq dernières années. Nous en sommes tous convaincus, ce secteur est donc le poumon de notre développement économique.

Sur un sujet que nous pensons aussi essentiel, nous aurions apprécié que l'ensemble des groupes soit concerté. C'était d'ailleurs bien l'objet de l'amendement du groupe CD à la proposition de niche que nous avons déposée en novembre dernier. L'élaboration d'un Small Business Act francilien devait être discutée au sein du groupe de travail industrie. Je suis désolée de perturber votre conversation privée, Monsieur CHARTIER. Je peux revenir un peu plus tard.

M. CHARTIER – Vous ne me dérangez jamais, Madame GUENOUX. Vous le savez, j'ai une oreille pour vous et une oreille pour Mme JOUANNO.

Mme GUENOUX (RCDEC) – Vous êtes fantastique, vous faites deux choses en même temps.

M. CHARTIER – Vous l'avez toujours dit, je vous en remercie beaucoup.

Mme GUENOUX (RCDEC) – C'est très féminin.

Nous aurions apprécié que cette délibération soit proposée un peu plus tard Étienne compte aussi des préconisations qui émaneront du groupe de travail. Je veux d'ailleurs saluer la présidence de M. CHKROUN, parce que cela se passe dans de très bonnes conditions et les intervenants sont de qualité. Sur le fond, nous trouvons donc dommage que la méthode n'est pas suivie les actes, encore une fois.

Je ne reviendrai pas sur la clause Molière. Je partage totalement les propos de M. BENHAIM, ainsi que ceux de ma collègue Mme GHIATI, sur les travailleurs sans-papiers qui, aujourd'hui, participe et concourt au développement économique de notre Région et de notre pays, n'en déplaise à certains.

Sur les TPE-PME, nous aurions aussi aimé qu'il y ait une mesure favorisant un peu le secteur de l'ESS, mais il paraît qu'un jour, un rapport sortira sur ce sujet.

Leur étant au repas, je vais donc conclure mes propos, attendre que nous délibérons sur les amendements pour vous dire qu'elle sera conclusion le vote de notre groupe. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

Mme la Présidente – Merci, Madame GUENOUX. Nous en arrivons à la réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Je sais que ventre affamé n'a pas d'oreilles, c'est la raison pour laquelle vous pouvez aller déjeuner dès maintenant si vous le souhaitez et si vous avez faim. Néanmoins, je vais essayer d'être très bref, de telle sorte à retarder le moins possible votre repas, qui ne sera sans doute pas frugal, mais en répondant quand même à un élément qui a sollicité beaucoup des orateurs, dont je remercie les interventions.

Cette clause Molière à l'utilité suivante : si des entreprises étrangères viennent concourir pour les marchés publics en Île-de-France, il convient qu'elles mettent des personnes qui sont en mesure de parler français. Il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire, mais d'une obligation qui semble bien le moins, s'agissant d'une activité qui a lieu sur le territoire national. Ce n'est pas plus compliqué. Cela veut dire que si vous travaillez aux États-Unis, il est mieux de parler l'anglais. Et lorsque vous travaillez en France, c'est mieux de parler français. Je ne vois là aucune discrimination, mais au contraire une mesure qui sera extrêmement utile à tous et à chacun. Le Préfet a peut-être déféré cet acte au tribunal administratif en Région Rhône-Alpes, mais s'il a envie d'engager une discussion, nous le ferons avec plaisir.

Benjamin CHKROUN a souligné de façon très efficiente l'importance du respect des délais de paiement. C'est vrai, nous sommes tout autant sensibilisés par ce sujet. Il a pu observer depuis un an les efforts accomplis en la matière au titre de la région. C'est utile pour la trésorerie des entreprises et pour la discipline régionale. Cela permet de rappeler la situation déplorable dans laquelle nous avons trouvé la Région Île-de-France, s'agissant des délais de paiement aux entreprises, qui pénalisait grandement la trésorerie des entreprises franciliennes.

Comme le dit Alexandra, nous voulons faire croître les entreprises. Pour cela, il faut leur faciliter l'accès aux marchés publics en Île-de-France, ce qui est tout l'objectif de ce Small Business Act. Je tiens à rassurer Jean-Paul PLANCHOU : il n'y a absolument aucune contradiction entre le PPI et le Small Business Act. Dans le cadre du PPI, il est possible de missionner au titre de la sous-traitance. En l'occurrence, les sous-traitants sont bien sûr des entreprises de moyenne ou de petite taille qui peuvent être d'Île-de-France.

S'agissant de la régularisation des travailleurs sans-papiers, vous connaissez, Madame GHIATI, notre position, je ne vais donc pas m'étendre sur le sujet.

M.de SAINT JUST a bien noté notre envie de mobiliser les entreprises franciliennes. Ce Small Business Act leur est particulièrement destiné, à travers notamment le comité de pilotage, qui sera composé de représentants des petites et très petites entreprises franciliennes, pour faire en sorte de bien les sensibiliser sur les marchés de la Région Île-de-France.

J'ai cru comprendre que Mme GUENOUX avait déposé des amendements. Je serai donc très heureux de pouvoir compléter les réponses à ce moment-là.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Nous en venons à l'examen du projet de délibération.

Amendement n° 136 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement 136 (FN). Défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Avis défavorable. Il s'agit d'une pure modification de forme, nous n'allons pas perdre de temps avec cela.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 136 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Article unique

Amendement n° 30 (RCDEC)

Mme la Présidente – Article unique, amendement 30 (RCDEC). Madame GUENOUX, vous avez 34 secondes.

Mme GUENOUX (RCDEC) – Flécher l'industrie et la reconnaissance de l'ESS dans ce Small Business Act.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président, en deux mots.

M. CHARTIER – L'esprit est très intéressant, mais cela ferait de la peine à Madame de la GONTRIE parce que cela risquerait d'être illégal, sauf si nous créons un dispositif spécifique dans le cadre d'un rapport régional. En l'état actuel des choses, nous ne pouvons malheureusement pas le faire.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Je sais que vous avez faim, mais n'oubliez pas de voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 30 (RCDEC)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

Amendement n° 137 (FN)

Mme la Présidente – Amendement 137 (FN). Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Défavorable. Je crois que je me suis largement exprimé dans mes réponses.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 137 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : S&R, FdG

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 97 (FdG) et 57 (EELVA)

Mme la Présidente – Deux amendements en réponse commune : 57 (EELVA) et 97 (FdG). Défendu, Front de gauche ? Défendu.

Un scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Nous allons d'abord parler de l'amendement 57 (EELVA). Défendu ? Défendu. Monsieur CHARTIER.

M. CHARTIER – Nous n'allons pas commencer à rentrer dans une logique de sanction, avec la création d'un lien particulier avec l'Inspection du travail. Nous allons laisser chacun faire son travail. En l'occurrence, le travail de la Région est de mettre en place un Small Business Act. Il existe ensuite des dispositifs légaux d'organisation. Ces amendements reçoivent un avis défavorable.

Madame JOUANNO remplace Madame PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Scrutin public pour l'amendement 97. Il a été appelé, nous pouvons donc passer au vote. Le vote est ouvert, avec un avis défavorable de l'exécutif. Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos, 160 votants.

Vote de l'amendement n° 97 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 160

POUR : 47

CONTRE : 113

REJET

Mme la Présidente – Nous devons mettre aux voix également l'amendement 57 du groupe EELVA. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 57 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n° 58 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 58 (EELVA). Est-il défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – C'est un amendement très intéressant, mais il serait trop compliqué de le mettre en œuvre dans le cadre de ce rapport. J'aurais bien voulu que nous puissions avoir le temps de l'examiner. Je regrette donc de devoir émettre un avis défavorable pour des raisons techniques.

Mme la Présidente – C'est donc un avis défavorable mais très bienveillant. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 58 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 91 (CD)

Mme la Présidente – Amendement 91 (CD). Madame LANIESSE.

Mme LANIESSE (CD) – Veuillez m'excuser, Monsieur le Vice-président, mais votre intervention sur la clause Molière n'a pas répondu à toutes nos interrogations. Je vais donc revenir sur le sujet. Les clauses Molière sont quand même conçues comme un moyen de lutter contre le travail détaché, qui certes contribue à un nivellement par le bas de nos systèmes sociaux et menace l'emploi local, mais ce sujet était, pour notre groupe, à envisager à l'échelle européenne. La libre circulation des travailleurs est en effet l'un des piliers de notre union, d'autant que si la France est le deuxième pays d'accueil de travailleurs de l'UE, elle est aussi le troisième pays exportateur de travailleurs dans d'autres pays de l'Union européenne. La réponse donc pour nous est dans la poursuite de l'intégration européenne vers une meilleure harmonisation fiscale et sociale. Si notre assemblée peut avoir une voix et une volonté politique à porter, notre groupe souhaiterait que ce soit plutôt dans ce sens-là.

Sur cette clause en particulier, entendons-nous bien : nous voyons d'un très bon œil toutes les politiques qui consistent à encourager l'usage et la maîtrise de la langue française, mais nous considérons qu'en la matière, les politiques incitatives, notamment touchant à la formation, sont plus efficaces que les politiques coercitives. En revanche, la clause Molière en l'état, non seulement peut être jugée discriminatoire au regard des règles européennes, mais en plus ne touche pas particulièrement les travailleurs détachés. Elle touche potentiellement beaucoup de travailleurs étrangers issus de l'immigration légale, et en particulier les travailleurs réfugiés. Or, le travail est justement un vecteur d'intégration et d'apprentissage de la langue française.

Enfin, sur l'argument de sécurité, nous considérons que si nous appliquions ce genre de clause pour ces métiers, une forme d'asymétrie peu compréhensible se mettrait en place. Personne n'a jamais jugé utile d'introduire l'obligation de maîtriser la langue française pour exercer la médecine en France, par exemple, avec des risques pourtant autrement plus importants.

Enfin, les professionnels du bâtiment comme l'association des acheteurs publics, s'ils ne réfutent pas la légitimité du souci de sécurité, sont d'accord pour dire que la présence d'un référent capable de relayer les consignes serait en général suffisante. Quoi qu'il en soit, même à valider cet argument, nous ne parlons de toute façon plus ici de renforcer l'accès des TPE et PME aux marchés publics. C'est pourquoi notre groupe demande que cette clause soit exclue de la délibération, ce qui nous permettra de plus d'attendre que sa légalité soit ou non confirmée, et de ne pas nous retrouver dans la même situation que nos homologues d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Merci à Philippine LANIESSE pour sa présentation d'amendement. C'est une volonté politique, je le reconnais. Je reconnais également qu'il faut, du fait de l'ampleur des soumissionnements aux appels d'offres publics de la part d'entreprises qui viennent de l'étranger, mettre le holà. Je le dis comme je le pense. En l'occurrence, cette clause Molière – qui fera peut-être objet d'amendement dans l'application, cela reste à voir – est nécessaire sur le principe. Cela ne vise pas les travailleurs détachés, mais les entreprises étrangères qui viennent avec leurs équipes, qui ne parlent jamais français sur les chantiers et qui ont un niveau de prestations sociales qui leur permet d'afficher des coûts les plaçant dans une situation de dumping total. C'est une difficulté majeure. Imposer cette règle fait qu'au moins ces entreprises doivent se mettre au niveau s'agissant de la compréhension de la langue française. Je ne dis pas de le parler parfaitement, soyons sérieux, mais il s'agit que l'échange sur les chantiers et lieux en français. Cela encouragera aussi les travailleurs français, ou les travailleurs étrangers en France, qui le pratiquent de toute façon au minimum depuis un certain nombre d'années, sinon ils ne trouveraient pas aisément du travail. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut maintenir cette clause. Elle est importante sur le principe. Je pense même qu'il y aura sans doute dans l'avenir une évolution de la loi pour faire en sorte de favoriser cette clause. J'en suis même convaincu. Nous nous mettrions là au diapason des principales démocraties occidentales, qui déjà la pratiquent.

Mme la Présidente – Je mets donc aux voix cet amendement 91.

Vous pouvez faire une explication de vote. Je vous rappelle que vous n'avez plus beaucoup de temps de parole.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Cela ne tient pas dans les explications de vote.

Mme la Présidente – Si.

M. de SAINT JUST (FN) – Pour les explications de vote, c'est indépendant.

Mme la Présidente – Cela ne vaut que pour le vote de l'ensemble de la délibération.

M. de SAINT JUST (FN) – Je ferai alors une explication de vote à ce moment-là.

Mme la Présidente – Très bien. Je mets donc aux voix cet amendement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 91 (CD)

POUR : S&R, CD, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Les groupes LR, Front National et UDI font la majorité. C'est une majorité numérique.

M. CHARTIER – C'était bien de le confirmer. Nous n'allons pas entrer dans les subtilités des votes pour certaines sensibilités.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Je pourrais même vous dire, Monsieur DAMERVAL, que nous faisons la majorité même sans le Front national.

Amendements n° 95 (FdG) et 56 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 95 du Front de gauche. Il est défendu.

Intervention hors micro.

C'est noté, un scrutin public se tiendra sur cet amendement. Nous pouvons déjà l'appeler. Amendement 56 (EELVA), en discussion commune. Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Je vais défendre le 56 c'est le 59 en même temps. Se la jouer impromptu de Versailles, c'est, depuis le début de mandat, un leitmotiv. Vous criez aimer l'Europe, mais si c'est votre façon d'aimer, je vous prie de la haïr. Cette clause Charles-Martel – car y associer Molière est une fourberie digne de Scapin – est une attaque en règle sur quelques principes de droit. Cela doit être votre côté amphitryon du sens commun, qui aime mieux un vice commode qu'une fatigante vertu. La jalousie du Barbouillé envers Xavier BERTRAND et Laurent WAUQUIEZ aurait dû conduire à lire la réponse du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ces clauses, mais je pense que vous ne tarderez pas à la lire. Pour la référence, le Préfet en question était un certain Michel DELPUECH. Je vous prie donc de consulter votre raison, prenez sa clarté pour guide. Adoptez l'amendement RSE et renoncez à cette clause contraire aux articles 1, 38 et 51 de l'ordonnance 2015-899, vous noterez notre dépit amoureux, qui conduit à vous proposer un amendement. Chercher un titre de noblesse à la George Dandin...

Mme la Présidente – Il faut conclure, Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – ...sur un amendement tout aussi provocateur que votre clause. Il a au moins le mérite de rappeler dans l'exposé des motifs quelques réalités d'européiste que les fâcheux combattront.

Mme la Présidente – Vous avez donc conclu, je vous remercie. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Avis défavorable. J'ai eu l'occasion de m'exprimer largement sur ce sujet.

Mme la Présidente – Nous avons un scrutin public sur l'amendement 95. Il a été appelé, nous pouvons donc ouvrir le vote. Le vote est ouvert.

M. CHARTIER – Je rappelle que c'est un scrutin public qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif.

Mme la Présidente – Tout le monde a-t-il voté ? Venez jusqu'à moi, Monsieur DAMERVAL, ainsi que Babette. Le scrutin est clos, 156 votants.

Vote de l'amendement n° 95 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 156

POUR : 48

CONTRE : 108

REJET

M. DAMERVAL (EELVA) – Je demande un scrutin public sur celui d'après.

Mme la Présidente – Sur le 56 ou le 59 ? Le 59. Pour l'amendement 56, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 56 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendements n° 59 (EELVA) et 94 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement 59, demande de scrutin public du groupe EELVA. Nous allons l'appeler. Pendant ce temps, nous allons voir l'amendement 94. Il n'y a plus de temps de parole. Monsieur le Vice-président, sur le 59 et le 94.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente, mais je me suis déjà exprimé sur ces amendements. Avis défavorable.

Mme la Présidente – Le scrutin a été appelé, tout le monde est là, nous pouvons donc ouvrir le scrutin. Je rappelle qu'il s'agit de l'amendement 59, avec un avis défavorable de l'exécutif. Il faut voter. Tout le monde a voté ? J'appelle donc deux scrutateurs, Monsieur Arnaud RICHARD et Monsieur PLANCHOU. Le scrutin est clos, 152 votants.

Vote de l'amendement n° 59 (EELVA)

Scrutin public

VOTANTS : 152

POUR : 109

CONTRE : 43

REJET

Mme la Présidente – Amendement 94 (FdG). Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 94 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 4 (S&R)

Mme la Présidente – Amendement 4 (S&R). Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 4 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 96 (FdG)

Mme la Présidente – Amendement 96 (FdG). Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Cela n'a rien à voir avec le Small Business Act, donc avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 96 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 138 (FN)

Mme la Présidente – Amendement 138 (FN). Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Si vous n’adoptez pas cet amendement, vous vous interdisez la possibilité de favoriser les entreprises franciliennes. Rien d’autre ne figure dans votre texte, tout est dans mon amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Je rappelle simplement que votre amendement trouve toute sa place dans un Code des marchés publics, mais certainement pas dans un Small Business Act, et vous le savez. Il a une certaine richesse, mais dans ce cadre-là, il serait totalement illégal. Ce serait dommage de faire un rapport illégal. Nous n’avons pas peur du préfet, mais la loi s’impose à chacun. En l’occurrence, nous sommes convaincus que la clause Molière est tout à fait en règle par rapport au cadre légal. En revanche, nous estimons qu’avoir un élément pareil contrevient au Code des marchés publics qui, pour le coup, est exhaustif. C’est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter.

Mme la Présidente – Je mets aux voix cet amendement avec un avis défavorable de l’exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l’amendement n° 138 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 139 (FN)

Mme la Présidente – Amendement 139 (FN).

M. de SAINT JUST (FN) – Création d’un fonds d’arbitrage carbone.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – C’est très intéressant. Il est dommage que nous n’ayons pas eu plus tôt cet amendement et que nous n’ayons pas pu l’examiner. Je suis d’accord pour que nous puissions réfléchir sur la façon dont cela pourrait s’articuler dans d’autres cadres. Je pense notamment au cadre de l’ensemble des dispositifs Up. Par contre, il n’a pas sa place ici. Je vous propose donc de le retirer.

Mme la Présidente – Le maintenez-vous ? Il est retiré.

L’amendement n° 139 (FN) est retiré.

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Nous passons donc au vote de l’ensemble de la délibération. Des explications de vote ? Front de gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Nous nous abstiendrons principalement sur ce rapport en raison de la clause Molière. J’avais dit dans mon intervention préalable que nous partagions les objectifs de faciliter l’accès à la commande publique pour les TPE-PME. Je voudrais souligner les contradictions de la droite régionale. Vous êtes, avec les amis de votre bord politique, les premiers à voter toutes les déréglementations européennes concernant le droit des travailleurs détachés, qui accentue les inégalités entre les travailleurs. Nous pensons au contraire que les contrats de travail doivent être les mêmes pour remettre justement de l’égalité. Votre clause Molière mettra à mal les égalités territoriales en matière de droits. Cette question n’aurait pas dû être aujourd’hui posée au sein de cet hémicycle. Une nouvelle majorité régionale flirte avec le Front national.

Je crois que ce n’est pas très beau. Mettre le holà, c’est bien, encore faut-il que cela se traduise en actes. Nous vous attendons pour mettre le holà au nivellement par le bas des salaires, aux conditions de travail des salariés. Mais, nous l’avons vu, vous n’êtes pas prêts à soutenir le combat pour mettre le holà sur cette injustice flagrante qui concerne des travailleurs sans-papiers qui font aussi le dynamisme de notre économie régionale, combat que nous portons avec d’autres associations et d’autres

organisations syndicales. Cela aurait pourtant été intéressant. Vous scandez de grands slogans sur la question de l'égalité, sous prétexte évidemment de renforcer le droit des salariés, mais en réalité vous accentuez toutes ces discriminations et ces différences. La preuve en est de vos votes, à la fois avec les élus Front national mais aussi au Parlement européen, parce que vous êtes bien une famille cohérente. L'ultralibéralisme est votre leitmotiv, et nous le voyons encore aujourd'hui.

Mme la Présidente – Merci, Madame GHIATI. Puisque vous faites du mauvais esprit, je vous rappelle que vous avez aussi parfois voté avec le Front national. Monsieur BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – Nous sommes une assemblée régionale. Il aurait été plus respectueux de celle-ci de faire de la politique dans son cadre territorial, est logique de se concentrer sur l'emploi, le dynamisme de nos PME. Au lieu de cela, nous avons cette clause dite « Molière » – nous ne savons pas ce que Molière vient faire là-dedans –, qui menace en réalité d'illégalité ce que vous proposez au vote du Conseil régional. Ce que vous prétendez faire pour les entreprises, vous le détruisez en 7 lignes dans votre rapport. C'est donc du pur affichage politique en temps électoral. Je ne sais même pas si le rapport survivra aux inéluctables recours.

J'espère par ailleurs que vous prenez la mesure de ce que vous nous proposez, et que vous irez vous-même vérifier sur les chantiers des cocontractants s'il y est effectivement parlé français. Je note d'ailleurs que nombre d'ouvriers qui travaillent sur des chantiers en Île-de-France parlent mieux le français que les cadres qui travaillent dans les sièges sociaux internationaux. Pour avoir travaillé moi-même dans un siège social il y a quelques années, j'étais obligé de travailler aussi bien en français qu'en anglais, et je suis sûr que cette entreprise devait avoir des marchés avec la Région Île-de-France. Comment ferez-vous demain pour inciter les entreprises ou les cadres qui travaillent à Londres à venir travailler dans notre région ? De nombreuses questions se posent auxquelles nous n'avons décidément pas de réponse.

La clause que vous proposez ne s'applique même pas au titre du rapport. Nous sommes donc bien dans l'embarras face à tout cela, c'est pourquoi nous nous abstenons. Nous aurions presque pu faire NPPV, puisque nous avons des doutes sur la légalité de ce que nous allons voter.

Mme la Présidente – Très bien. Monsieur PLANCHOU.

M. PLANCHOU (S&R) – Nous nous abstenons pour la raison que j'ai d'ailleurs évoquée dans mon intervention liminaire. Toutes les explications viennent d'être données sur la clause, donc je n'insisterai pas.

En revanche, je ne comprends pas bien pourquoi vous persistez volontairement à ne pas faire quelque référence que ce soit au précédent Business Act. Est-il honteux en quoi que ce soit ? Vous reprenez pourtant Maximilien. Vous prolongez pourtant des actions que nous avons engagées : sur les groupements, sur l'information des TPE-PME, au point que la Région Île-de-France, même si c'est insuffisant et qu'il faut aller plus loin, ce que nous ne pouvons qu'approuver, était en 2015 celle des collectivités territoriales nationales qui comportait le plus d'achat adressé aux PME-TPE. Nous n'avons pas à rougir de la croissance extrêmement sensible qui a fait suite au Business Act que j'ai fait voter en novembre 2010. Pourquoi n'y faites-vous pas référence pour en tirer justement toutes les leçons, pour en faire le bilan critique et mieux rebondir ? Pourquoi chercher à faire penser à chaque fois que, parce que c'est une nouvelle majorité, l'initiative prise est tout à fait nouvelle ? Je regrette vraiment que vous n'ayez pas eu cette politesse.

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Notre groupe votera en faveur de ce rapport. C'est une avancée importante, même s'il n'assure pas la préférence régionale.

En ce qui concerne la clause Molière, il est extraordinaire de voir comment les élus de gauche s'expriment. Il est clair qu'à travers cette clause Molière, leur dignité est rendue aux travailleurs étrangers et immigrés. Je ne crois pas que vous soyez capables de comprendre cela. Nous leur disons : « Vous venez travailler dans notre pays, donc vous devez évidemment vous exprimer et comprendre le français. Vous avez des droits, vous avez aussi des devoirs. » Le fait de dire un travailleur étranger ou immigré qu'il a des droits mais aussi des devoirs, c'est reconnaître sa dignité. C'est le contraire qui le rabaisse et qui est même capable de l'humilier. C'est notre conviction profonde.

Mme la Présidente – Madame LANIESSE.

Mme LANIESSÉ (CD) – Nous voterons ce rapport, tout en ayant conscience que l'article unique comprend la clause Molière, sur laquelle nous maintenons notre réserve. Nous ne voulons pas remettre en cause les autres dispositions, qui sont trop importantes pour le développement des PME-TPE en Île-de-France.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Il n'y a donc plus d'explications de vote. Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-44

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous allons reprendre la séance à 15 h 15, parce qu'une réunion de la commission développement économique sur l'Exposition universelle doit se tenir en salle 100 vers 14 h 45.

La séance est suspendue à 13 heures 45 et reprise à 15 heures 25.

Mme la Présidente – Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance. Nous reprenons avec le secteur de M. Stéphane BEAUDET et le rapport 54 « Mise en œuvre du plan régional anti-bouchon et pour changer la route ». Monsieur le Vice-président.

CR 2017-54 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE

M. BEAUDET – Merci, Madame la Présidente. Après le lancement du plan Routes ici même il y a quelques mois, ce dossier est l'aboutissement d'un travail important, sur un sujet qui est définitivement en rupture avec la période précédente. Nous considérons cet enjeu majeur tant nous pensons que la route et les transports publics ne doivent plus être séparés par un mur, mais doivent être interconnectés pour porter, à l'horizon des prochaines années, une politique de la mobilité globale, intégrée et véritablement intermodale.

Le plan Routes qui vous est proposé et que je vais résumer assez rapidement peut se diviser en trois sous-parties distinctes, d'abord une partie strictement réglementaire. En enlevant la clause de compétence générale aux collectivités, l'application de la loi NOTRE, au 1^{er} janvier 2016, ne nous permettait plus d'intervenir sur le réseau routier. Il a donc été nécessaire de définir, à travers cette délibération, ce que nous appellerons un RRIR, un réseau routier d'intérêt régional, qui a été établi selon un certain nombre de contraintes qui sont indiquées dans le document et qui ont permis de hiérarchiser l'ensemble de ce réseau. Ce réseau a ensuite été concerté avec l'ensemble de nos Départements, à l'appui de plusieurs réunions de travail. Vous noterez d'ailleurs, ce qui n'est pas lié à l'affichage financier de ce plan Routes, mais ce qui est un élément important, que nous voyons apparaître également dans cette délibération les PLD, les plans locaux de déplacement. Ces politiques importantes étaient déjà initiées sous le mandat précédent, mais peuvent être aussi frappées par la fin de la clause de compétence générale. Nous avons donc profité de cette délibération pour asseoir juridiquement notre capacité à continuer de financer les collectivités qui portent ces plans qui sont pour nous très importants.

Le deuxième point de ce plan Routes est un engagement de campagne important, le dispositif anti-bouchon, avec des opérations référencées, dans chacun des départements franciliens, qui doivent permettre de fluidifier le trafic. Il y a quelques financements d'études, mais surtout, beaucoup d'opérations peuvent être réalisées de façon très opérationnelle et très réelle, dans le temps de ce plan Routes, c'est-à-dire dans les quatre ans qui viennent, pour les usagers qui souffrent parfois de temps de passage de franchissements de ponts ou de feux rouges qui sont beaucoup trop longs et qui altèrent le bien vivre des citoyens qui sont obligés de prendre leur véhicule. Je rappelle que nombre d'habitants sont obligés, par manque d'autre solution de transport, de prendre leur voiture.

Nous tenons tout particulièrement à ce dispositif. C'est un affichage politique que nous assumons. J'ajoute d'ailleurs que les discussions se sont plutôt bien déroulées avec l'ensemble des Départements. Rappelons qu'il s'agit d'une volonté politique non obligatoire. Nous avons fait ce choix, nous l'avons porté devant les électeurs et nous l'assumons pleinement. Sur l'ensemble des 250 millions d'euros destinés à ce plan Routes, ce dispositif représentera environ 197 millions d'euros d'investissements pour la Région Île-de-France. Dans la mesure où la Région Île-de-France financera ces opérations à hauteur de 30 à 50 %, en réalité, un montant de plus de 400 millions d'euros sera investi sur cette question.

Enfin, le troisième point sur lequel je suis très heureux que nous ayons appuyé les moyens budgétaires concerne l'innovation. Comment allons-nous appréhender la route de demain ? Sur la structure elle-même, comment allons-nous rendre la route intelligente ? J'étais à L'Hay-les-Roses, la semaine dernière, avec les associations d'habitants qui subissent le corridor A 6A-A 6B depuis de très nombreuses années. Nous allons pouvoir ainsi tester de nouveaux enrobés phoniques qui diviseraient par trois le nombre de décibels émis et ainsi par deux le bruit réellement ressenti. Une expérimentation va sans doute être menée sur l'A 6 et sur l'A 4. Des expérimentations sont également à mener sur ce que nous faisons rouler sur ces routes. Je rappelle que les routes ne sont pas seulement des voitures polluantes, des voitures qui le sont d'ailleurs de moins en moins et le seront de moins en moins avec l'avènement des voitures propres, des voitures intelligentes et bientôt des voitures autonomes. On peut y faire circuler aussi du transport public et y développer de nouvelles formes de mobilité, tel que le covoiturage, l'auto-partage, tous ces dispositifs qui pourraient faire que demain, la route soit mieux utilisée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous avons a priori, en moyenne, dans les 400 kilomètres de bouchon le matin, 1,1 usager par véhicule. S'il y en avait 1,8, il n'y aurait plus de bouchon. Nous voyons l'intérêt à ce que nous réussissions collectivement à avoir tout à la fois moins de véhicules sur la route et plus d'usagers qui l'utilisent. Toutes les expérimentations qui nous permettront d'aller dans ce sens seront évidemment les bienvenues. Elles concernent l'installation de stations de covoiturage, mais aussi la définition de voiries dédiées ou d'une meilleure utilisation de la fluidification du trafic.

Le troisième effet de cette expérimentation est de voir comment mieux gérer le trafic, avec un travail réalisé sur le mode de gestion, sur la qualité de service qui va être demandée aux Départements qui solliciteront un financement. Un travail est à

mettre en œuvre avec les trois centres de gestion qui existent aujourd'hui, en marge de la Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF), dans les départements 92, 93 et 94, pour essayer d'harmoniser les pratiques et de mieux appréhender la question de la fluidification du trafic.

J'ajoute que le travail que nous avons initié sur les mobilités de demain intéresse notamment de grandes écoles. Nous avons créé un partenariat avec l'IFSTTAR, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux et nous créerons, à partir de septembre prochain, un nouveau master sur ces questions. C'est aussi la démonstration de la large concertation que nous avons initiée sur ce projet pour essayer de parler de la mobilité de demain. J'ajoute d'ailleurs, en marge de cette délibération, ce qui répondra en partie à certains amendements qui sont portés par les différents groupes de notre assemblée, qu'un travail très important de prospective vient d'être initié, à l'initiative notamment de Jean-François VIGIER, président du Forum métropolitain, avec moi-même au titre de l'Association des maires d'Île-de-France et Jean-Louis MISSIKA, sur les mobilités de l'Île-de-France en 2030, pour essayer collectivement d'imaginer, en dépassionnant le débat et sans dogme, ce que pourra être la mobilité réelle en 2030. Il faut traiter ce sujet avec beaucoup d'humilité parce qu'il va beaucoup évoluer dans les prochaines années. Nous allons passer d'une culture de la propriété vers une culture de l'usage de la voiture. La frontière entre le transport privé et le transport public va s'amenuiser avec l'avènement des véhicules intelligents et autonomes. Bref, sur tous ces sujets, il faut essayer de réfléchir collectivement et sans dogme à ce que seront ces mobilités. Cela nous permettra, après ce plan Routes qui s'achèvera sans doute en 2020, d'en faire un autre qui pourra s'adapter à toutes ces évolutions. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci beaucoup pour cette présentation. Avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Mme DESCHIENS (LR) – Avis favorable, Madame la Présidente, avec notamment une grande satisfaction, Monsieur le Vice-président, sur votre volonté de vous doter d'une expertise technique pour évaluer les actions, en ayant recours à des organismes tels que Bruitparif.

Commission de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire : avis favorable

Mme la Présidente – Je vous remercie. Avis de la commission des Transports ?

M. GAUDUCHEAU (UDI) – Avis favorable.

Commission des Transports : avis favorable

Mme la Présidente – Avis de la commission des Finances ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – L'avis a été favorable. Nous avons eu un échange en commission des Finances. L'aide aux communes pour l'accès et le développement de vélos en libre-service fera l'objet d'un amendement, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame SENÉE.

Discussion générale

Mme SENÉE (EELVA) – Je vais être très brève puisque nous présenterons un certain nombre d'amendements. Je comprends l'hésitation du président de la commission des Transports à donner un avis favorable. Je crois que vous avez répété au moins trois fois « sans dogme » ; je ne pourrai être taxée de faire du dogmatisme. Ce rapport n'instaure que le cadre juridique qui va enfin vous permettre de remettre en cause et de rendre caduc un pan entier du schéma directeur de la Région Île-de-France, du SDRIF et du plan de déplacement régional votés sous la mandature précédente. Pourtant, ces documents d'urbanisme sont aujourd'hui prescriptifs sur des centaines de PLUI, de plans locaux d'urbanisme intercommunaux, qui sont en cours d'élaboration actuellement. Franchement, faire, défaire, refaire est réellement une calamité pour notre pays.

Vous justifiez de récréer de la route au bénéfice du transport collectif. Vous dites que les voitures seront de plus en plus propres et moins polluantes et vous justifiez la route en disant qu'elle fait passer aussi le transport collectif. Parallèlement, vous dites qu'il y aura moins de véhicules sur ces routes. Cette contradiction n'est plus entendable. Je vous rappelle que la route, telle qu'elle se fait aujourd'hui, est une fracture des terres agricoles, une perte pour la biodiversité, qu'elle est génératrice de nuisances pour les riverains qui sont alentours. Vous n'hésitez pas à mettre sur la table 200 millions d'euros pour un plan

Routes qui, au regard de la carte proposée, n'est qu'un éparpillement de petits projets passésistes, portés parfois depuis 50 ans par les Départements. Nous ne constatons aucune cohérence réelle. C'est juste pour vous le moyen de faire en sorte que la Région puisse financer des projets routiers, alors que nous avons enfin réussi courageusement que la Région prenne position et arrête de financer ces projets routiers au bénéfice d'une mobilité alternative.

Je n'irai pas plus loin car je veux me garder du temps pour présenter nos huit amendements qui permettront, je l'espère, de faire bouger un peu les lignes. J'y crois peu, mais nous allons tout de même essayer de le faire et tenter de refaire de la pédagogie.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons au groupe UDI. Monsieur GAUDUCHEAU.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président chargé des transports, mon cher Stéphane, chers collègues, en septembre dernier, nous avons voté pour l'élaboration du plan régional anti-bouchon et pour changer de route. Ce projet consistait à revitaliser les routes franciliennes et à réduire les embouteillages. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour mettre en œuvre ces mesures tant attendues par des milliers de Franciliens. Chaque jour, 250 à 400 kilomètres de bouchons entravent les déplacements de nos citoyens. Des pics de bouchon réguliers rendent les axes menant à Paris impraticables. Chaque année, les Franciliennes et les Franciliens perdent environ 70 heures sur les routes et doivent prendre leur mal en patience. Paris est la ville la plus saturée de France, ce qui a joliment fait dire à Régis HAUSER que compte tenu du nombre de bouchons, Paris a bel et bien été mis en bouteille.

C'est pourquoi pour remédier à cette situation intenable, nous avons décidé, à contre-courant des tendances actuelles, de prendre le pari d'investir massivement dans les routes. L'objectif est de relancer et de fluidifier la mobilité francilienne. Avec 250 millions d'euros sur cinq ans, nous mettons en place un véritable plan de décongestion des axes routiers. À cet égard, je salue le travail d'identification et de définition effectué dans le cadre du réseau routier d'intérêt général. En effet, grâce à ce travail d'analyse, nous sommes désormais en mesure de présenter un plan cohérent et équilibré pour nos territoires. Nous allons non seulement décongestionner les routes d'Île-de-France, mais aussi offrir une qualité de service plus performante aux automobilistes et faciliter leurs déplacements.

Les différents usages de la route en zone urbaine et dans les territoires ruraux doivent être pris en compte pour répondre aux attentes de l'ensemble des Franciliens. Le développement de l'information, de la sécurité, de l'entretien et de la viabilité des routes sur notre territoire est donc une condition sine qua non à la mobilité de nos concitoyens. L'identification de 25 points noirs en Île-de-France est une véritable avancée dans la lutte contre les bouchons. En traitant les principaux dysfonctionnements du réseau et les générateurs de congestion, nous nous attaquons au cœur du problème. Le lancement de 40 opérations localisées d'ici 2021, telles que la création d'une voie rapide Meaux-Roissy, la poursuite de l'avenue Parisis entre Sarcelles et Gonesse ou encore le traitement du pont de Villeneuve-Saint-Georges, fera gagner du temps aux Franciliens et facilitera leur quotidien.

Comme pour tout plan d'envergure, nous serons probablement amenés à le compléter progressivement, dans la mesure où certains points ne sont pas encore identifiés. J'en veux pour preuve le cas en Essonne du carrefour entre la RD 117 et la zone industrielle de la Croix-Blanche situé à Sainte-Geneviève. L'aménagement d'un échangeur serait nécessaire pour désengorger la zone. Pourtant, il ne figure pas encore dans les projets du plan. Je suis certain que les services de la Région auront à cœur d'étudier, avec le soutien du Vice-président, cette situation avec l'attention qu'elle mérite. Si notre plan a suscité de grandes attentes auprès des collectivités, nous devons être en situation de leur apporter les meilleures solutions possibles. Ce plan doit aussi être une réponse à leurs interrogations. C'est pourquoi la création d'un fonds consacré aux routes intelligentes nous apparaît comme une mesure d'avenir qui contribuera à encourager tous les usages. Notre objectif est bien d'inventer la route du XXI^{ème} siècle et de développer les nouvelles façons de se déplacer. Nous préparons l'avenir en rendant possible cette intermodalité devenue indispensable dans les trajets en Île-de-France. Je tiens enfin à souligner que notre objectif est double, celui de concilier route et protection de l'environnement. Nous l'avons déjà annoncé lors de la campagne et nous nous y tenons car mener une politique contre les embouteillages revient aussi à lutter contre la pollution.

En conclusion, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, au regard des éléments de ce rapport, le groupe UDI accueille avec satisfaction cette délibération et sans surprise, la votera pour le lancement de ce plan régional anti-bouchon et pour changer la route. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Pour le groupe CD, Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, enfin, finie l'opposition entre le fret et le routier. L'investissement pour un plan routes n'est plus tabou. Rappelons que 75 % des déplacements s'effectuent encore en voiture. Certains combinent plusieurs modes de transport et bon nombre de Franciliens sont obligés de

prendre la voiture, notamment lorsqu'ils habitent en zone rurale ou périurbaine, ils subissent donc des bouchons et des points de congestion. Cela pénalise la qualité de vie de nos concitoyens et la compétitivité économique de notre territoire. Nous saluons donc la nouvelle volonté affichée par la majorité.

Comme nous l'avions déjà précisé en septembre, notre action va porter sur l'amélioration de l'offre routière et sur la réduction de la demande. La mise en place de 1 000 tiers-lieux d'ici 2021 et l'engagement ferme en matière de télétravail sont des gestes forts en matière de réduction des besoins de déplacements. Ce plan anti-bouchon va encore permettre une meilleure maîtrise des déplacements, en concertation avec les gestionnaires que sont les Départements et l'État. Les projets soutenus seront mieux évalués. Finis les ouvrages d'art ou ronds-points qui ne servent à rien, sinon à faire plaisir à l'édile local. La Région va ainsi donner une vraie visibilité au réseau routier francilien et éviter la situation actuelle où l'on se passe « la patate chaude » en déplaçant le problème chez le voisin.

Assurons-nous enfin que cette nouvelle coopération nous permettra de bénéficier de données de trafic en temps réel accessibles en open data. Nous appelons toutefois à la vigilance. Si le développement des infrastructures routières participe à court terme à réduire la congestion, il s'avère souvent néfaste en produisant un report modal pour la voiture. Nous avons ainsi, en septembre dernier, décidé de lier nos décisions d'investissements à une étude d'impact sur l'environnement et la qualité de l'air. Nous défendons ce principe encore aujourd'hui. Nous devons également être une région pilote dans les innovations routières – c'est tout le sens du règlement d'intervention – en développant les voies de covoiturage et les vitesses modulées. Les projets auront également recours à des matériaux innovants améliorant la sécurité des passagers, réduisant les nuisances sonores et environnementales. Notre groupe est particulièrement favorable à la construction de voies dédiées aux modalités routières vertueuses (voiture partagée, covoiturage, bus à haut niveau de service, etc.). Le règlement prévoit d'agir en faveur du déploiement du véhicule autonome. Nous saluons cette initiative et nous défendons à cet égard le lancement d'une étude pour anticiper son arrivée. Nous appelons aussi à ce que le plan anti-bouchon s'inscrive dans le projet global d'un réseau régional des déplacements et soit complémentaire du plan fret et du futur plan vélo. Nous souhaiterions enfin que la commission des Transports travaille, avec les Départements et l'État, à un observatoire de la réduction des congestions routières. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Je vous remercie. La parole est au groupe LR. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, dans un ouvrage intitulé « Le livre sur la déraison souriante », Robert SABATIER a écrit : « Si la route est aisée, inventons l'obstacle ». Ce pourrait servir de devise à la Mairie de Paris qui mène avec acharnement une politique autophobe prétendument environnementale, au lieu d'appréhender intelligemment l'avenir. Le constat est simple. Les enjeux sanitaires et environnementaux de notre région ne cessent de se diversifier et de s'intensifier et on veut nous contraindre à mener une guerre idéologique et irréaliste contre l'automobile. La piétonisation obligatoire nous est présentée comme étant l'unique solution à apporter pour lutter contre la pollution, les nuisances olfactives, sonores, alors même que la route représente la plus grande part des déplacements de nos concitoyens. En plus de constituer un véritable non-sens conceptuel, c'est une solution absconse qui ne permet en aucune manière de répondre aux défis qui sont les nôtres.

De fait, faut-il supprimer la voiture pour lutter contre la pollution ? Non. De nombreuses études scientifiques l'ont d'ailleurs amplement démontré. Suffit-il de limiter la vitesse de circulation pour diminuer l'empreinte écologique de la voiture ? Non. Nous savons pertinemment que ce procédé induit davantage de pollution. Une voiture qui roule pollue moins qu'une voiture arrêtée ou qui roule très lentement. Suffit-il enfin d'inciter nos concitoyens à emprunter les transports en commun pour limiter leur exposition aux particules fines ? Hélas, non, cette dernière étant six à dix fois supérieure sur les quais du métro ou du RER.

Mes chers collègues, il est temps de remettre la route au centre de notre stratégie régionale. Le plan qui nous est présenté aujourd'hui est une étape nécessaire pour satisfaire notre ambition de créer des routes propres et intelligentes. Grâce à l'élaboration d'un réseau routier d'intérêt régional, nous aurons la possibilité d'assurer plus facilement le développement de nouveaux services de mobilité. Ainsi, nous pourrions endiguer plus efficacement les effets néfastes d'une fracture territoriale persistante tout en préservant le secteur automobile. Faut-il rappeler que la présence des sièges sociaux des deux constructeurs nationaux PSA et Renault, qui emploient ensemble 63 000 Franciliens, place la région Île-de-France parmi les quatre premiers centres de contrôle dans le monde ? Une position décisionnelle d'envergure qui contribue à l'attractivité et au rayonnement de notre région. Il est important d'encourager ce secteur à promouvoir l'innovation dans la création de la route de demain. L'Île-de-France des mobilités se réalisera forcément avec la route et seulement si nous proposons des alternatives franches à la politique dogmatique de la Mairie de Paris. Nul n'est besoin de rappeler que la voiture contribue à la démocratisation du territoire. Nous ne pouvons donc accepter un traitement idéologique de l'espace public.

Dans ces conditions, le plan régional anti-bouchon présente une solution ambitieuse, pragmatique et opérationnelle que nous devons aider à faire aboutir. En effet, un tel plan permet de répondre efficacement aux défis technologiques de demain tout en garantissant une meilleure qualité de vie aux Franciliens. Au risque de froisser quelques sensibilités, Paris ne représente pas l'ensemble de la région Île-de-France et le taux de motorisation des Parisiens est le plus faible de l'Île-de-France et même de France. Le traitement qui est infligé à la route pénalise et marginalise les banlieues et nos campagnes. Comment expliquerez-vous que l'on préfère par dogme augmenter jusqu'à 70 % les temps de trajet d'une grande partie des Franciliens de leur lieu de travail en prétendant faussement réduire la pollution sans s'attaquer aux problèmes de fond ? Pour cause, vous, élus socialistes et verts, prétendez construire l'avenir sur une idéologie autophobe néfaste, injuste, digne d'un autre siècle. Cela nous paraît invraisemblable et vain. L'écologie punitive n'est en aucun cas une solution viable. Vous souhaiteriez avoir des voitures de demain avec des hommes et des femmes publics d'aujourd'hui qui mettent en œuvre des politiques d'hier.

Cette délibération est une opportunité réelle de concrétiser une révolution des transports d'envergure et à la hauteur de nos aspirations. Le changement paradigmatique à ce plan anti-bouchon permettra donc de réconcilier la voiture et l'environnement de manière effective. L'utilisation du calculateur multimodale du STIF en est d'ailleurs une très belle illustration. En effet, quoi de plus révolutionnaire que la possibilité de planifier son itinéraire en ayant l'opportunité de choisir le mode de transport le plus rapide et surtout le moins polluant ? Inutile de rappeler que la Région Île-de-France est dans l'obligation d'assurer une politique incluant les transports dans leur globalité pour continuer à être compétitive à l'échelle internationale.

La piétonisation non préparée des voies sur berge rive droite est, dans ce contexte, brutale, radicale, mais surtout à long terme, absurde. Les troubles engendrés par cette méthode sont chiffrés et connus. La congestion des rues situées autour du 1^{er}, du 4^{ème} arrondissement et de tous les arrondissements bordés par la Seine a déclenché des réactions en chaîne entraînant une dégradation de la pollution qui n'est pas seulement atmosphérique, mais également sonore. Tout cela nuit fortement au confort de vie des Franciliens, au bon fonctionnement des services de secours, aux transports en commun et notamment aux bus de la RATP, ainsi qu'à l'attractivité de ces zones éminemment touristiques.

Notre collectivité ne doit plus être pariso-centrée lorsqu'elle évoque les transports. Les répercussions des politiques publiques qui ont été menées affectent majoritairement l'ensemble des Franciliens vivant en dehors de Paris intra-muros. En tant qu'élus régionaux, même nous, élus parisiens, nous ne pouvons pas accepter que nos concitoyens vivant en périphérie de Paris soient pénalisés par ces politiques. Soutenir cette délibération est donc le moyen le plus pertinent pour lutter contre le processus de discrimination inhérent à la politique environnementale de la Maire de Paris.

Je conclurai sur ces mots de Maurice SCHUMANN : « Si le progrès est la loi, la liberté est l'instrument du progrès. Libérons-nous de ces carcans idéologiques que l'on tente de nous imposer pour que la route ne devienne plus une source de tension et de contestation, d'immobilisation, mais un maillon de progrès ». Pour toutes ces raisons, nous sommes fiers de voter cette délibération. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe socialiste et républicain. Madame BERESSI.

Mme BERESSI (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, une politique publique de transport ne consiste pas seulement à permettre aux usagers de mieux se déplacer, mais aussi à réduire la place de la voiture individuelle et à améliorer la qualité de l'air et de l'environnement. C'est trouver aussi des solutions de déplacement économes et proposer des tarifs attractifs pour les transports collectifs. C'est penser également, au travers du Grand Paris Express, l'aménagement de notre territoire. Bref, c'est anticiper les besoins, ce qui nécessite d'avoir une réelle vision stratégique pour l'Île-de-France. Or ce mirage de plan anti-bouchon que vous nous présentez aujourd'hui, à l'image d'ailleurs de la succession de plans quasiment à chaque séance, ici ou au STIF, résonne comme un slogan, à grands coups de campagne médiatique bien orchestrée. Force est de constater que les plans présentés en cascade n'ont manifestement aucun lien les uns avec les autres. Tantôt vous prétendez donner la priorité au vélo, tantôt au transport ferré, le lendemain à la voiture, la fois suivante aux voies sur berge, aux bus et aujourd'hui enfin aux bouchons. C'est bien dommage car cette fois, les moyens y sont, avec parfois de bonnes intentions lorsque vous évoquez par exemple le soutien aux innovations technologiques, mais au final, il est difficile de s'y retrouver avec ce saucissonnage des sujets qui ne sont pas traités globalement. Alors que la mobilité se vit au quotidien et représente un vrai enjeu d'égalité entre les Franciliens, ce rapport n'apporte pas de réponse aux enjeux et aux besoins de mobilité.

Dès lors, à la lecture du rapport, il se dégage une vision assez simpliste, voire quasiment naïve, qui laisserait à penser qu'ajouter des kilomètres de bitume suffirait pour que les bouchons s'évaporent. Comment prétendre ainsi être visionnaire et stratège, comme l'exposent les motifs de la délibération et manquer à ce point d'anticiper ? Il n'est pas évoqué une seule fois dans le rapport les besoins futurs pour le Grand Paris Express, comme par exemple les besoins en nouvelles dessertes à créer autour des nouvelles gares. Comment prétendre anticiper les besoins sans évoquer ceux relatifs à la préparation des JO afin de

permettre aux infrastructures d'absorber les flux routiers, enjeu majeur pour la réussite de cet événement ? Nous vous proposerons un amendement allant dans ce sens. Par ailleurs, comment prétendre faire de la concertation avec les collectivités alors que nous constatons l'absence totale de dialogue avec les Communautés d'agglomération qui sont pourtant moteurs sur tous ces sujets et ces projets d'aménagement ?

Au final, la feuille de route n'est donc pas satisfaisante. C'est pourquoi nous nous abstenons lors du vote de ce rapport et nous vous proposerons des amendements – j'invite d'ailleurs M. LEGARET à les voter puisque nous lui découvrons un intérêt particulier pour tous ces sujets – pour rattraper les loupés de la concertation sur certains territoires, comme dans le département de la Seine-Saint-Denis où les projets présentés n'ont pas été retenus et où étrangement, aucun projet, dans une commune de gauche, ne figure dans votre liste. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Je vous remercie. Pour le Front de Gauche, la parole est à M. GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Vice-présidente, chers collègues, je dois vous avouer que cette délibération laisse notre groupe assez, voire très perplexe, tant sur le principe qui fonde vos mesures dites anti-bouchon que sur vos propositions concrètes pour les mettre en application. Nous avons débattu des principes en septembre dernier, j'y reviens rapidement. Derrière votre grand discours pour changer la route, il y a d'abord la volonté d'inverser les priorités et les termes du débat en matière de politique des transports en donnant l'illusion aux centaines de milliers de Franciliens qui perdent quotidiennement leur temps dans les bouchons, que la route, c'est l'avenir. En parallèle, pour ce qui est des transports en commun, nous sommes toujours loin de la grande révolution tant annoncée. Vous mettez plutôt en route une contre-révolution sur la politique tarifaire en annonçant aux usagers une nouvelle punition avec une hausse de 3 % par an sur le Navigo. Cela dit, nous l'avons malheureusement prévu et annoncé. Comme nous l'avons dit et le redisons, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas dans la poche des usagers que nous trouverons des financements justes et pérennes des transports collectifs. Vous connaissez nos propositions, notamment concernant le reversement transport et la TVA transport. En tout état de cause, vous menez une politique qui est à l'exact opposé de ce qu'il faut faire pour inciter nos concitoyens à utiliser davantage les transports en commun qui doivent de notre point de vue rester la priorité. C'est donc évidemment un choix auquel nous ne pouvons que nous opposer. S'agissant du transport de marchandises, comme nous l'avons encore dit lors du récent examen du budget régional, vos ambitions sont très inférieures aux besoins en matière de fret tant ferré que fluvial et même à contresens si l'on songe à votre contribution à l'enterrement du projet ferré Serqueux-Gisors.

Au-delà de ces désaccords et de ces inquiétudes, reste la question routière que nous ne méprisons pas. Vous proposez de mobiliser 200 millions d'euros pour investir sur un réseau d'intérêt régional présenté dans ce rapport. Nous ne contestons pas le fait que de nombreux points du réseau routier doivent être réaménagés, ne serait-ce que pour renforcer d'ailleurs le réseau de bus et la circulation des bus collectifs, que certains points doivent être décongestionnés, rénovés ou même tout simplement mieux entretenus, d'autant que l'État n'est pas vraiment à la hauteur dans ce domaine. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement concernant l'une de ces infrastructures et j'espère qu'il retiendra votre attention. Au final, nous craignons que ces 200 millions d'euros soient très insuffisants pour atteindre vos objectifs. Ici non plus la révolution tant annoncée n'est donc pas pour tout de suite. Nous savons aussi que la route ne tient pas qu'à la voiture et nous attendons avec impatience vos propositions pour le réseau cyclable régional qui a lui aussi besoin d'une révolution ou au moins d'un grand bond en avant, en espérant que cette fois, les moyens seront à la hauteur des attentes des Franciliennes et des Franciliens.

Mme PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BATAILLE. La parole est à Mme GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, en 2016, les automobilistes ont passé en moyenne 150 heures dans les embouteillages, soit l'équivalent d'une semaine. Les raisons de ce triste constat sont nombreuses. Rappelons toutefois que la plupart d'entre elles émanent directement de la gestion calamiteuse des socialistes. Les socialistes, soutenus par leurs amis Les Verts, ont effet entretenu sans relâche une vision anti-voiture stérile n'ayant fait qu'empirer la situation sur les routes franciliennes, alors que nous savons à quel point la voiture est essentielle pour de nombreux Franciliens, en dépit des enjeux environnementaux dont chacun sait saisir la pertinence. En grande couronne par exemple, l'automobile est le mode de transport social privilégié en raison notamment des lieux de travail lointains et de la difficulté d'accès aux gares. Les automobilistes franciliens ont le droit à toujours plus de taxes et subissent la mise en place de dispositifs liberticides. Je pense par exemple au dispositif Crit'Air qui constitue de nouvelles restrictions de circulation et pénalise les familles franciliennes les plus modestes ou encore à la piétonisation des voies sur berge qui crée des embouteillages et touche de plein fouet les automobilistes, le tout sans pour autant arriver à endiguer la pollution. Contraindre les Franciliens à diminuer leur usage de la voiture est d'ailleurs l'un des slogans préférés des socialistes. Avec eux, c'est le tout répressif et l'écologie punitive. Leur ambition est simple : les automobilistes franciliens doivent trinquer.

Permettez-moi d'entrevoir un point commun entre vous, Madame la Présidente, et les socialistes. Vous augmentez pour la deuxième année consécutive le prix du pass Navigo. Les usagers des transports en commun vont donc devoir encore mettre la main au porte-monnaie quand en parallèle, les socialistes usent de dispositifs toujours plus imaginatifs les uns que les autres pour taxer les automobilistes. Bref, avec vous, c'est le fiscalisme à tout prix. Cette vision purement idéologique fut donc la marque de fabrique de l'ancien Exécutif socialiste qui avait fait le choix de sacrifier l'usage de l'automobile au profit des transports en commun, sans pour autant développer suffisamment ces derniers. Vous l'aurez compris, avec les socialistes, nous partons de loin, de très loin.

Le rapport que vous nous proposez, Madame la Présidente, possède donc une certaine pertinence. Nous reconnaissons l'avancée depuis la mandature, mais vous auriez dû, Madame la Présidente, dès votre élection, donner un coup d'accélérateur pour moderniser l'actuel réseau de transports publics qui en a sensiblement besoin et par-delà, s'engager encore plus rapidement pour faire sauter les principaux bouchons routiers en revoyant notamment la copie du Grand Paris Express. En effet, la facture est salée : 30 millions d'euros, sans compter les coûts d'exploitation, alors que nous aurions pu utiliser, ne serait-ce qu'un tiers de cette enveloppe, pour enclencher un véritable réseau maillé de transports pour l'ensemble de la région, adapté à son développement démographique et économique.

Comme nous le verrons lors de l'étude de notre amendement, nous avons formulé le souhait que la Région entame des discussions avec le STIF quant à la mise en place de la gratuité des parcs relais pour les détenteurs du pass Navigo, notamment en grande couronne, afin d'inciter les Franciliens à préférer les transports publics à la voiture. Par ailleurs, nous nous portons aussi en faveur d'une véritable amélioration dans la communication en temps réel pour anticiper les embouteillages sur les routes et emprunter ainsi des itinéraires bis. Nous savons pertinemment que plus l'embouteillage est repéré rapidement, plus vite peuvent se mettre en place les alternatives de circulation. Nous plaidons également pour un développement du covoiturage qui dispose d'une belle marge de progression puisque dans une très grande majorité, les conducteurs roulent souvent seuls à bord.

Néanmoins, même si ce rapport regorge d'études importantes pour contrer les embouteillages en Île-de-France, nous aimerions nous assurer que ces études aboutiront à de véritables projets réalisables et qu'elles ne se limiteront pas à de la communication, surtout lorsque nous savons qu'elles n'auront d'effet que sous la prochaine mandature si tout se passe comme prévu. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous préférons nous abstenir sur ce rapport. Nous ne voudrions pas qu'il y ait des soucis d'incohérence, comme nous le prouve d'ailleurs l'étude sur le franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine, financée aujourd'hui à hauteur de 4 millions d'euros par la Région et pour laquelle, Madame la Présidente, vous demandiez, à l'occasion de la séance budgétaire en décembre 2014, d'investir non pas 4 millions d'euros, mais 10 millions d'euros, afin d'avancer – je vous cite – sur ce projet estimé à 30 millions d'euros, ce pour répondre au besoin criant de nouvelles infrastructures de franchissement de Seine qui se manifeste sur le terrain. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, en 2015, nous avons connu 16 épisodes de pic de pollution dépassant les seuils d'information et d'alerte, selon Airparif. Plus de 1,5 million de Franciliens sont exposés chaque jour à des niveaux de pollution supérieurs à la réglementation. Les effets sur la santé sont connus : irritations oculaires, augmentation des infections respiratoires, développement de cancers. La liste est dramatiquement longue. Face à une telle urgence, le Conseil régional doit faire preuve d'une ambition toute particulière. Si la lutte contre les points noirs routiers, sources de pollution, est une préoccupation que nous partageons, le plan que vous nous proposez nous apparaît être un contresens. Nous portons bien évidemment une attention toute particulière au bien-être des utilisateurs de voitures individuelles et au temps qu'ils perdent trop souvent dans les bouchons, mais ce n'est pas en finançant de grands projets routiers inutiles et en détruisant les espaces verts que nous allons résoudre les problèmes graves inhérents à la pollution de l'air. Je tiens à vous rappeler que la meilleure manière de lutter contre la pollution de l'air est encore de l'éviter et de réduire les émissions de polluants, notamment issus du trafic routier. Par ailleurs, bon nombre d'aménagements routiers pourraient se faire en réaménageant des infrastructures déjà existantes limitant ainsi le niveau de dépenses publiques.

Un point est tout de même à saluer dans cette délibération : le développement de l'innovation routière, qu'elle passe par la création d'énergie ou l'utilisation des big datas. Elle est essentielle pour créer la région intelligente et durable que nous appelons tous de nos vœux. Cela étant, je m'interroge sur les contradictions de l'action de l'exécutif en matière de lutte contre la pollution de l'air. Après avoir fait beaucoup de communication autour de cet objectif, vous avez pris la décision d'augmenter une nouvelle fois le prix du pass Navigo. Où est la cohérence ? De la même manière, la place accordée aux mobilités douces, dans votre plan, est réduite à sa portion congrue. Ces modes de déplacement alternatifs doivent être encouragés et facilités par les infrastructures financées par les acteurs publics. Il faut mener une action résolue pour transformer nos infrastructures dans le

sens d'une intermodalité accrue. Cela permettrait d'accorder une plus grande place aux vélos, aux véhicules électriques ou encore au fret ferroviaire et fluvial. D'autres pistes telles que l'abaissement de la vitesse, le développement du covoiturage ou la diversification des horaires de travail doivent être explorées plus profondément.

Alors, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, si le constat qui a présidé à la rédaction de cette délibération est essentiel à nos yeux, la réponse que vous y apportez et sa réalisation sont loin d'être satisfaisantes. La communication ne suffit pas. Seule une action d'envergure pourra nous permettre de faire face à ces graves problématiques de santé publique. Le Conseil régional d'Île-de-France a une immense responsabilité en la matière et nous ne pouvons que déplorer qu'elle ne l'assume pas pleinement. Nous attacherons donc une attention toute particulière au sort réservé à nos amendements supprimant le financement de projets inutiles et améliorant la prise en compte des mobilités douces. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Nous allons passer aux réponses. Avant de donner la parole à Stéphane BEAUDET, je voulais juste exprimer la philosophie dans laquelle s'inscrit ce plan anti-bouchon. Nous voulons changer la route et inventer la route du XXI^{ème} siècle. Pour nous, la route n'est pas polluante en elle-même. La route est un chemin. Sommes-nous contre les chemins ? J'ai entendu beaucoup d'hommes politiques dire qu'ils ne voulaient pas construire des murs, mais des chemins. Le droit à la mobilité est pour nous un droit de tous les Franciliens, à commencer par ceux qui n'ont d'autres choix que de prendre la voiture, mais aussi ceux qui veulent prendre des bus et qui n'en ont pas, ceux qui veulent inventer d'autres modes de transport qui ne soient pas des transports lourds et ferrés que l'on ne leur apportera jamais. Je pense au covoitureurs, aux auto-partageurs, aux utilisateurs de deux-roues, aux futurs utilisateurs de vélos à assistance électrique qui permettront de diffuser la pratique du vélo en Île-de-France, y compris là où il y a des vallées et des coteaux. Bref, je crois que la route est un enjeu de qualité de vie et un enjeu de développement, d'attractivité et de préservation de l'environnement. Le dire peut paraître paradoxal, mais l'idéologie anti-route date du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité d'inventer la route intelligente du XXI^{ème} siècle qui anticipera les progrès technologiques.

C'est d'ailleurs tout l'objet du fonds d'innovation de plus de 50 millions dédié à ce plan anti-bouchon qui essaiera de développer une route qui soit beaucoup moins bruyante, qui soit productrice d'énergie, qui soit beaucoup plus sécurisée et qui soit mieux insérée dans le paysage. Cela suppose évidemment beaucoup d'imagination, de développer l'utilisation des véhicules propres et autonomes, d'aménager les bandes d'arrêt d'urgence, de limiter les dynamiques de vitesse en fonction du trafic pour moins de congestion, de réguler les carrefours de manière intelligente. L'idée est d'avoir au final moins de pollution, plus de sécurité et moins de fatigue. Pour nous, l'écologie n'est pas punitive, mais incitative et elle permet un développement durable. Les mots « développement », « économie », « création d'emplois » et « attractivité » ne sont pas pour nous des gros mots.

Comme vous le savez, les Franciliens perdent en moyenne 40 minutes par jour dans les bouchons. L'objectif de ce plan est de leur faire gagner du temps parce que le temps, en Île-de-France, correspond à une qualité de vie personnelle, professionnelle et familiale. Au total, 40 opérations seront financées, en concertation avec les collectivités territoriales, ainsi que des contournements de villes qui seront très appréciés par un certain nombre de maires qui ne veulent plus que leur commune soit traversée par les voitures. La majorité de ces opérations sera réalisée entre 2018 et 2020. Je pense que Stéphane BEAUDET vous l'a bien expliqué, notre objectif n'est pas de tirer des plans sur la comète, mais de faire des projets qui sont prêts à démarrer. Au-delà de ces projets, nous sommes à la disposition de toutes les collectivités pour nous projeter et avoir une vision d'avenir, tel que construire des nouveaux ponts sur les rivières ou travailler sur d'autres voies d'accès, mais tant que le projet n'est pas mûr, il n'est pas inscrit dans ce plan anti-bouchon. Notre objectif est de nous attaquer aux points noirs les plus criants de l'Île-de-France. C'était notre engagement, nous le respectons dans l'intérêt des Franciliens. Je vous remercie et je passe la parole à Stéphane BEAUDET pour des réponses plus détaillées à toute la discussion générale.

M. BEAUDET – Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer d'être assez court, d'une part parce que nombre de réponses se trouveront dans la réponse aux amendements, d'autre part, comme l'a dit Fabien GUILLAUD-BATAILLE, parce que nous avons déjà eu cette discussion lorsque nous avons initié le plan Routes il y a quelques mois. En ce qui concerne les positions dogmatiques qui peuvent nous séparer, elles sont assumées et elles n'ont pas évolué depuis. Je crois qu'il est inutile que nous continuions à en débattre, je crois que nous ne sommes définitivement pas d'accord. Quand Mme Ghislaine SENÉE nous indique que nous serions dans une rupture de dogme et que nous aurions une vue passéiste de ce qu'est la route, je ne sais pas qui est le plus prompt à regarder dans le rétroviseur. Comparer une voiture d'aujourd'hui, aussi polluante soit-elle, à une voiture d'il y a 30 ou 40 ans ne veut strictement rien dire. Se projeter sur ce que sera une voiture demain par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui ne veut rien dire. Pierre SERNE le sait bien notamment s'agissant des bus. Les émissions de particules fines dans les bus en Euro 6 sont 85 fois inférieures que dans les bus en Euro 2 et cela s'est fait en dix ans. Je pense qu'il faut aussi être capable de se projeter et d'imaginer ce que va pouvoir être la route de demain. Arrêtez de stigmatiser systématiquement la voiture qui est un enjeu de développement, de recherche et d'emploi. Mon cher Pierre SERNE, contrairement à ce que tu disais tout à l'heure, il y a bien plus d'employés chez PSA et chez Renault qu'il y en a à la RATP, de l'ordre de 10 000 et non pas le double à la RATP comme tu l'évoquais tout à l'heure. Tout ceci est de nature à générer de l'emploi et du développement. Sur

les techniques routières notamment, la France, en matière de recherche et d'industrie, est loin d'être la plus mauvaise au monde.

Je remercie Bernard GAUDUCHEAU, Huguette FOUCHÉ et Jean-François LEGARET pour leur soutien.

Je prendrai un instant plus long pour répondre à Isabelle BERESSI. Je comprends bien la posture de l'opposition qui consiste à s'abstenir ou à voter contre une délibération de la majorité, mais je la mets difficilement en rapport avec tous les amendements qui nous demandent de développer encore plus de routes, de nouvelles routes et de nouveaux projets. Il y a une certaine incohérence. Ceci dit, elle met en lumière la raison pour laquelle la Région Île-de-France a autant stagné sur le sujet depuis 17 ans. Si je mets en parallèle les amendements proposés par le groupe PS et ceux proposés par le groupe écologiste, on se demande bien comment ils ont pu être aussi longtemps dans la même majorité tant les demandes sont profondément opposées d'un point de vue dogmatique.

À ce titre d'ailleurs, vous nous faites la leçon sur tous les manques, ici pour les JO, ici pour de nouveaux kilomètres de bitume à développer. Je vous renvoie à vos amendements et à cette liste de courses. J'ai plutôt le sentiment finalement que notre plan Routes est sous-doté et que nous devrions dès maintenant décider ensemble de l'augmenter tant les besoins sont nombreux. Vous nous faites le procès d'intention quasi systémique d'un manque de concertation. Nous avons concerté avec les Départements, avec la Seine-Saint-Denis comme avec les autres d'ailleurs. Il s'agit d'une politique volontariste, décidée par la Région Île-de-France, qui avant la définition du RRIR, n'était pas nécessairement de sa compétence. Ce choix politique découle d'un engagement que nous avons pris lors de la campagne électorale et nous allons au bout de cette logique. Par conséquent, qu'il nous soit permis de définir précisément les critères de ce plan anti-bouchon. Nous les avons définis et appliqués à tous les Départements. Quand des Départements, comme celui de la Seine-Saint-Denis, sont venus non pas désapprouver le plan Routes, mais nous demander des crédits pour une requalification urbaine, nous avons fait le choix de leur dire, non pas que nous mettions leurs projets à la poubelle, mais de trouver d'autres projets qui correspondaient à la politique que nous souhaitions porter. C'est très exactement ce qui s'est passé. Les Départements ont été concertés, ils ont voulu faire passer des projets qui ne correspondaient pas à la philosophie de ce plan. Nous avons pris nos responsabilités en leur demandant de bien vouloir y mettre d'autres projets. Vous dites que la Seine-Saint-Denis est abandonnée, je rappelle que nous parlons de 22,2 millions d'euros pour la Seine-Saint-Denis et j'ajoute que sur le CPER, elle est, avec 700 millions d'euros, le Département qui est de loin le mieux doté de tous les autres Départements franciliens. Ce procès d'intention systématique sur la Seine-Saint-Denis est juste un mensonge.

Vous évoquez aussi une absence d'anticipation sur le Grand Paris Express. Où est l'anticipation que vous avez mise en œuvre ? Au vu des dossiers transports et notamment des plans de transport des RER, de quelle façon a été appréhendé l'afflux important de voyageurs sur le corridor des RER, en dehors de la boucle du Grand Paris, pour prévoir la surdensité générée ? Nulle part. Les leçons qui consisteraient à nous dire que nous n'avons pas fait en un an et demi ce que vous n'avez pas fait en 17 ans sont assez risibles.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE est perplexe et nous serions encore une fois en train d'inverser le paradigme en faisant bénéficier la route davantage que les transports publics. 95 % de l'argent que nous dépensons sur les transports sont à destination du transport public. Arrêtez de faire croire que les investissements que nous faisons sur la route sont de nature à déséquilibrer cet équilibre éminemment important. Vous savez que cela est parfaitement faux.

Monsieur AÏT, concernant les pollutions, la réflexion est la même que celle que je faisais à Ghislaine SENÉE. Personne ne nie la pollution automobile. En revanche, je ne suis pas sûr que faire croire que cette pollution est la pollution de l'Île-de-France soit l'exacte réalité. Il me semble que toutes les analyses démontrent que la pollution routière représente 25 % de la pollution globale. Quand vous renvoyez à la Région la responsabilité de bien vouloir prendre en compte la question de la qualité de l'air, je vous renvoie au plan Qualité de l'air voté ici il y a quelque temps et porté par Chantal JOUANNO, notamment sur le renouvellement des chaudières à bois qui créent beaucoup plus de pollution que les véhicules. Non seulement les voitures ne représentent que 25 % de la pollution, mais elles sont de plus en plus propres d'année en année.

Voilà les réponses que j'avais à vous apporter. Le reste sera dit dans le cadre de la réponse aux amendements. Je ne réponds évidemment pas à Mme GUIBERT. Vous nous réexpliquez à nouveau qu'il faudrait mettre l'argent du Grand Paris Express ailleurs. Je vous redis, ce qui rassurera Fabien GUILLAUD-BATAILLE, que la régénération du réseau existant est évidemment une priorité. Ne pas opposer la régénération de l'existant avec la nécessité de créer des lignes nouvelles est une impérieuse nécessité, mais en complément, traiter les routes qui recensent aujourd'hui la majorité des déplacements des Franciliens est aussi une priorité. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président.

Nous passons à l'article 1. J'ai un amendement n°75 du groupe EELVA.

Article 1

Amendement n°75 (EELVA)

Mme SENÉE (EELVA) – Nous avons beau être très courts, manifestement, nous avons vraiment un problème avec les délais de temps de parole. Cet amendement vise à dénoncer le caractère arbitraire des choix qui ont été faits. Vous parliez, Madame PÉCRESE, de la route mieux insérée dans le paysage. Au vu du projet que vous souhaitiez porter, C13-RD 28 où un viaduc va passer au-dessus de la commune de Gaillon-sur-Montcient et traverser la commune d'Hardricourt pour rejoindre un tronçon qui serait une A 104 bis, les Franciliens jugeront de ce caractère d'insertion dans le paysage. Nous comptons dénoncer les choix que vous avez faits. Ce ne sont pas des plans de décongestion. Il n'est pas vrai de dire que vous avez traité en priorité les points noirs. Les études de trafic sur la RD 154 montrent qu'il n'y avait absolument pas un caractère de saturation. Il en est de même de la RD 30-190. Vous voulez faire passer un pont sur l'île de la Dérivation à Carrières-sous-Poissy, avec une autoroute A 104 dont vous reparlez et qui passera également en-dessous. Il n'y a aucune cohérence sur ces secteurs. Nous souhaitons supprimer ce plan tel que vous l'avez défini.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Expliquer qu'il n'y a pas de saturation à Poissy n'est absolument pas la réalité. Il n'y a pas de discussion, tous ceux qui connaissent savent qu'il y a une saturation. Nous sommes sur le fond même de la définition du RRIR. Comme je le disais tout à l'heure, nous nous sommes appuyés, pour le définir, d'abord sur l'ensemble des évolutions réglementaires. La Région Île-de-France peut intervenir. Deuxièmement, au-delà de s'adosser au SDRIF et au PDUIF, l'ensemble des voiries qui sont référencées dans ce RRIR ont été concertées avec tous les Départements. Aucune route n'a pas été concertée et n'a pas obtenu l'accord des Départements. Par conséquent, assez naturellement, je demande le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°75 (EELVA)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : S&R

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement 39 RCDEC.

Amendement n°39 (RCDEC)

M. AÏT (RCDEC) – Monsieur le Vice-président, cet amendement vise à supprimer, dans la liste des futurs réseaux routiers d'intérêt régional, celui relatif à l'A 104, au prolongement entre Cergy-Pontoise, Poissy et Orgeval. Ce projet a des conséquences néfastes en termes d'atteinte à l'environnement et de santé publique. En outre, il ne s'inscrit pas dans l'objectif à court et moyen terme de ce rapport, mais s'inscrit dans un temps beaucoup plus long. La Région n'a pas d'obligation à financer ce projet. Puisque nous parlions de celles et ceux qui connaissent les dossiers locaux, nous maîtrisons celui-ci particulièrement bien, Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Comme je l'ai dit, le parti pris de ce RRIR a été d'intégrer les projets routiers du SDRIF approuvés par la Région, c'est-à-dire par vous-mêmes précédemment et en particulier ceux qui relèvent de la compétence de l'État. Le prolongement de l'A 104 y figure. Je demande donc le rejet de cet amendement, dans la continuité de l'action que vous aviez vous-mêmes menée.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'exécutif. Je propose à M. DOUSSET et à Mme FREY de venir scruter. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°39 (RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 161

POUR : 50

CONTRE : 91

NPPV : 20

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Nous arrivons à l'amendement n°18 S&R qui bénéficie de 30 secondes de temps additionnel pour défaut de micro.

Amendement n°18 (S&R)

Mme la Présidente – Il est défendu.

M. BEAUDET – Il s'agit du projet de pont entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine qui fait débat localement quant à l'acceptabilité des habitants, mais qui répond aussi à une problématique de circulation, sur un corridor où il manque deux ponts. Pour les Essonnais et les Val-de-Marnais, ce sujet a maintenant une trentaine d'années et nous le connaissons bien. Dans le cadre du plan Routes, ce projet et ses études ont été portés et validés par trois Départements, lesquels sont d'ailleurs de sensibilités politiques différentes. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons donc ce projet et nous proposons donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Une explication de vote. Madame GUIBERT.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur BEAUDET, tout à l'heure, vous avez indiqué que vous aviez concerté tous les acteurs. Il semblerait qu'à Athis-Mons, ce ne soit pas le cas puisque les élus locaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, et les riverains se plaignent qu'aucune concertation n'ait eu lieu sur ce sujet. Ils ont même fait des tribunes dans la gazette municipale.

M. BEAUDET – Madame GUIBERT, en marge des réunions bilatérales ou collectives avec l'ensemble des Départements, François DUROVRAÏ a tenu, au Conseil départemental, plusieurs réunions auxquelles j'ai participé, avec l'ensemble des villes concernées dans le Val-de-Marne et l'Essonne, notamment à Paray, Athis-Mons, Draveil, Juvisy et Vigneux.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°18 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement 41 RCDEC.

Amendement n°41 (RCDEC)

M. AÏT – Cet amendement vise à supprimer le financement de projets ou d'études de projets qui sont consommateurs de terrains agricoles et forestiers. Leur réalisation représente un véritable danger pour l'écologie de nos territoires et le bien-être des riverains, tout en créant de nouveaux points noirs de circulation. Je pense notamment au pont des Mureaux. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Comme je le répéterai sur toutes les demandes de retrait ou d'ajout, ces opérations ont été concertées avec le Département et sont d'ailleurs largement portées par le Département des Yvelines. Je propose donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°41 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous avons ensuite deux amendements en réponse commune, d'abord l'amendement 16 S&R. Madame MÉLIANE.

Amendement n°16 (S&R)

Mme MÉLIANE (S&R) – Le sectarisme est le pire ennemi de la politique : prendre des décisions, non pas en fonction de l'intérêt collectif et du bon sens, mais avec des a priori sur le territoire et sans concertation, en voulant faire plaisir à ses amis. Comment expliquer que sur les 32,5 millions d'euros investis sur le département de l'Essonne, nous refusions le financement de la réalisation d'un shunt d'un montant de 600 000 euros qui concerne l'échangeur n°40 de la Croix-Blanche reliant la Francilienne à la RD 117 en prétextant qu'il n'y a pas de financement pour cela. Dans une période où la démocratie et les institutions sont fragilisées par le doute sur la politique, je vous propose de rompre avec ce sectarisme et de réparer cet oubli en adoptant cet amendement. Ce sera utile aux 6 000 salariés de la Croix-Blanche puisqu'il s'agit du deuxième parc commercial de notre région, aux 150 000 automobilistes qui y passent chaque week-end, à notre institution, à notre Parlement régional qui montrera son ouverture d'esprit et son souci de traiter à égalité tous les territoires. Merci beaucoup.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons à l'amendement 25 UDI. Madame DURANTON.

Amendement n°25 (UDI)

Mme DURANTON – L'amendement que nous présentons est le même. Il s'agit d'un amendement de territoire. Je n'emploierais pas les mêmes arguments en parlant de sectarisme. Je pense justement que cette délibération sort du sectarisme. Merci beaucoup. Merci beaucoup d'essayer de résorber ces points noirs de circulation qui génèrent des bouchons. Je rejoins ma collègue du territoire sur ce point. Un problème a été identifié de longue date. Malheureusement, il n'a pas été remonté dans les négociations, mais il serait vraiment de très bon aloi de l'intégrer car le coût est faible par rapport au bien-être que cette réalisation apporterait aux habitants.

M. BEAUDET – En effet, il n'a pas été remonté dans les délais puisqu'il m'a été remonté par Olivier LÉONHARDT par téléphone jeudi dernier, ce qui est un peu tardif. Par conséquent, je propose de reporter cette question à la revoyure qui sera nécessaire sur ce plan Routes. J'ajoute que ces projets sont en cofinancement puisque je rappelle que dans le cadre du plan Routes, les projets sont financés par la Région à hauteur de 30 à 50 %. Dans le cadre d'une revoyure sur le plan Routes, qui se déroulera dans le courant de sa mise en œuvre, je vous invite à travailler sur ce sujet, avec les cofinancements associés. Nous aurons pu ainsi remonter convenablement ce projet, comme d'autres.

On nous dit qu'il ne faut surtout pas investir sur la route, mais sur les territoires, tout le monde a envie que nous investissions sur la route. Vous comprendrez bien que nous ne puissions pas tout faire en même temps et encore moins inscrire au débotté des opérations qui n'ont pas été portées politiquement. Nous avons initié ce plan Routes il y a quasiment six mois, j'ai eu un appel de la collectivité concernée il y a quatre jours. Vous me pardonnerez de vous dire que dans ces conditions, pour l'instant,

je propose le rejet, même si en tant qu'élu du secteur, je considère que ce sujet devra être pris en compte dans les prochains plans.

Mme la Présidente – Sur l'amendement 16, le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Avis défavorable de l'exécutif. J'appelle les scrutateurs, M. CHEVRON et Mme LAMIRÉ. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°16 (S&R)

Scrutin public

VOTANTS : 164

POUR : 35

CONTRE : 102

ABSTENTION : 27

REJET

Mme la Présidente – Le groupe UDI demande un scrutin public sur l'amendement n°25. Le scrutin est appelé dans l'hémicycle et il va être ouvert. Je mets tout de même en garde le groupe UDI. Nous pouvons toujours voter des financements, mais si ni l'État ni le Département ne sont favorables, nous aurons du mal à les financer. Nous n'avons intégré que des portions de routes qui étaient acceptées par l'État et financées par les Départements. Il ne m'a pas échappé depuis ce matin que nous sommes en période d'élections législatives et présidentielles, au vu de la teneur de certains amendements qui sont très locaux.

Avis défavorable de l'exécutif sur cet amendement. Je demande à deux scrutateurs de venir, à M. DES GAYETS et à Mme MÉSADIEU. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°25 (UDI)

Scrutin public

VOTANTS : 161

POUR : 37

CONTRE : 92

ABSTENTION : 31

NPPV : 1

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°17 S&R.

Amendement n°17 (S&R)

M. KIENZLEN – Où en sommes-nous de la RN 19 et de la prolongation des travaux avec les 7 millions d'euros inscrits au CPER ? Merci.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Ce projet est inscrit dans la revoyure du CPER et nous le portons collectivement. Il n'y a donc pas de sujet et les montants sont inscrits. En revanche, le montant de travaux général du projet et de l'extension nécessite une saisine de la Commission nationale du débat public. Nous te ferons parvenir le calendrier. Le projet se déroulera après la tenue du débat public. Dans l'attente, je demande le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°17 (S&R)

POUR : S&R, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°19 S&R.

Amendement n°19 (S&R)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – J'ai déjà répondu tout à l'heure. Il s'agit de projets qui ne rentrent pas dans le cadre du plan anti-bouchon. Je demande le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°19 (S&R)

POUR : S&R, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : EELVA

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°20 (S&R)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Il s'agit d'ajouter le financement d'enrobés phoniques sur le boulevard périphérique. Nous avons demandé aux collectivités une priorisation des projets. Au titre des innovations de ce plan Routes, la ville de Paris pourra donc nous solliciter, comme d'autres secteurs le feront sur l'enveloppe des 50 millions d'euros destinée à cette politique. Il n'y a donc pas lieu d'accepter cet amendement. C'est inclus dans la politique générale de ce plan Routes.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°20 (S&R)

POUR : S&R, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°21 (S&R)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – La réponse est la même pour la RN 2 que pour la RN 3.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°21 (S&R)

POUR : S&R, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°110 (FdG)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Je ferai un peu la même réponse que sur la question de la Francilienne, à ceci près que la réalisation de ce projet est sans doute plus lointaine. Le sujet de la Francilienne qui nous était évoqué pourrait en effet se régler assez rapidement dès lors que des financements seraient apportés. Cet amendement aborde un sujet structurel plus complexe qui à notre sens, ne s'inscrit pas dans la durée opérationnelle de ce plan Routes. En revanche, nous ne sommes pas contre l'étudier à la prochaine revoyure parce qu'il nous paraît pertinent. Je demande le retrait de cet amendement.

Mme la Présidente – Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Je vais partir du principe que la parole de M. BEAUDET vaut engagement et je vais retirer cet amendement.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

L'amendement n°110 (FdG) est retiré.

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°150 CD avec un amendement de l'exécutif en réponse.

Amendement n°150 (CD)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président, présentez-nous l'amendement de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif

M. BEAUDET – Il s'agit de compléter l'article 2 avec l'alinéa suivant : « Demande d'annexer au rapport présenté à la Commission permanente, pour l'affectation des autorisations de programme relatives aux travaux des opérations anti-bouchon figurant à l'annexe 2, l'étude d'impact de l'opération subventionnée prévue par la réglementation en vigueur », ce qui par ailleurs répond à certaines des questions qui étaient posées dans le cadre de la discussion générale.

Mme la Présidente – Quel est votre avis sur l'amendement de l'exécutif ?

Mme FOUCHÉ (CD) – Nous sommes d'accord avec cet amendement.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, UDI, FN, CD, S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

L'amendement n°150 (CD) tombe au profit de l'amendement de l'exécutif.

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : S&R, FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC

CONTRE : EELVA

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDEC
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 5

Amendement n°72 (EELVA)

Mme la Présidente – À l'article 5, nous avons un amendement 72 EELVA, avec un amendement de l'exécutif en réponse. Il est défendu. Monsieur le Vice-président, pouvez-vous présenter l'amendement de l'exécutif ?

Amendement de l'exécutif

M. BEAUDET – Il s'agit de proposer une rédaction nouvelle. Le point A, thématique liée à l'infrastructure routière, de l'annexe 4 de la délibération, est complété de ce point : « Voies et parkings dédiés aux véhicules propres définis selon les bases légales en vigueur ». C'est la différence avec « critères » dans la proposition que vous faisiez. Le point D, thématique liée aux usages, aux services et au management de la mobilité, de l'annexe 4 de la délibération est complété de ce point : « Nouvelles approches visant au report modal ou l'augmentation des taux de remplissage : mise en relation de véhicules individuels, petite logistique, logistique dernier kilomètre, etc. ». Cela permet de se donner un champ plus large.

Mme la Présidente – Quel est votre avis sur l'amendement de l'exécutif ?

Mme SENÉE (EELVA) – Nous sommes d'accord avec cet amendement.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, UDI, FN, CD, S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

L'amendement n°72 (EELVA) tombe au profit de l'amendement de l'exécutif.

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5 amendé
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°69 EELVA.

Amendement n°69 (EELVA)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Cet amendement propose la suppression de la mention « situé sur ou à proximité immédiate du réseau routier d'intérêt régional » visée à l'article 1. Nous souhaitons maintenir cette volonté. Nous portons une politique, mais il faut aussi que nous soyons aidés par les autres collectivités. Nous avons défini un réseau d'intérêt régional sur lequel nous allons pouvoir intervenir, mais nous faisons aussi appel aux autres pour nous y aider. Nous restons circonscrits à ce périmètre. Je demande donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°69 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°74 (EELVA)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Je propose simplement le retrait parce que je considère qu'il est satisfait à la fois dans la présentation et dans la délibération.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°74 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement 40. Qui le défend ? Le RCDEC.

Amendement n°40 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

M. AÏT (RCDEC) – C'est un amendement commun à l'ensemble des groupes de la gauche et il a du sens. Il vise à intégrer les infrastructures liées à la pratique du vélo dans les équipements pouvant être financés par la Région au titre du plan régional anti-bouchon et pour changer la route. Je vous remercie.

M. BEAUDET – Sur cet amendement et les suivants qui portent la même politique, je demande le retrait sinon le rejet, ce qui est plutôt d'ailleurs de facto une bonne nouvelle puisque dans le cadre du plan Vélo que nous débattons ensemble en mai, le budget vélo viendra en cumul de ce qui est proposé dans ce budget plutôt que de le grever. Nous verrons ensemble, dans deux mois, que cet amendement est satisfait.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°40 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC

CONTRE : EELVA

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 7

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 7 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 7
POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 8

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 8 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 8
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 9

Amendement n°71 (EELVA)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Il s'agit d'ajouter un volet environnemental à la mission d'expertise technique sur les solutions innovantes. Nous partageons cet objectif, mais dans la mesure où les contours de cette mission vont être définis ensemble en Commission permanente, je renvoie ce débat à la Commission permanente. Dans l'attente, je demande le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°71 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : NI
REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 9 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 9
POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 10

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 10 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 10
POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux articles additionnels, avec l'amendement n°15 S&R. Madame BERESSI.

Articles additionnels

Amendement n°15 (S&R)

Mme BERESSI (S&R) – Madame la Présidente, nous vous demandons de mandater la présidente du STIF pour rétablir le prix du pass Navigo à 70 euros afin de respecter votre promesse de campagne et de ne pas l'augmenter. C'est un sujet important pour le pouvoir d'achat des Franciliens.

Mme la Présidente – Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Cet amendement nous paraît être hors sujet par rapport à cette délibération. Je demande donc évidemment le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Avis défavorable de l'exécutif. Le scrutin est ouvert. Je demande aux scrutateurs de nous rejoindre, Mme CAMARA, présidente de la commission tarifaire du STIF et Mme GUIBERT, également du STIF.

Vote de l'amendement n°15 (S&R)

Scrutin public

VOTANTS : 157

POUR : 40

CONTRE : 80

ABSTENTION : 21

NPPV : 6

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°22. Madame BERESSI.

Amendement n°22 (S&R, EELVA et RCDEC)

Mme BERESSI (S&R) – Nous vous demandons, Madame la Présidente, de proposer, dans le cadre du plan Vélo régional, une aide aux communes relative à l'équipement de vélos en libre-service. Nous demanderons aussi un scrutin public. Merci.

M. BEAUDET – Nous renvoyons cette discussion au plan Vélo qui sera débattu en mai. Je demande donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Il est toujours trop tôt ou trop tard avec l'opposition. Quand on fait quelque chose, il est trop tôt et quand on ne fait rien, il est trop tard.

Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'exécutif. Le scrutin est ouvert. Je demande aux scrutateurs de nous rejoindre, Mme AZZAZ et Mme VAN. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°22 (S&R, EELVA, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 153

POUR : 51

CONTRE : 102

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°23.

Amendement n°23 (S&R et RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu.

M. BEAUDET – Vous nous demandez de financer une ligne de bus métropolitaine sur les quais de Seine entre les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. La création d'une nouvelle liaison BHNS n'a pas vocation, à notre sens, à apparaître dans le plan Routes. Je rappelle d'ailleurs qu'il reviendra en premier lieu au STIF d'évaluer la pertinence ou pas d'un tel projet qui a été proposé par la Ville de Paris, en marge de la consultation sur la refonte du réseau de bus parisien. Nous demandons donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix cet amendement. Explication de vote du groupe CD. Madame FOUCHÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci, Madame la Présidente. Le groupe se réserve l'opportunité de ce projet. Pour l'instant, cela nous semble précocité puisque la Mairie de Paris ne s'est pas prononcée sur ce dossier. Nous voterons contre cet amendement.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°23 (S&R et RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°70 EELVA.

Amendement n°70 (EELVA)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Nous avons déjà apporté la réponse dans un certain nombre des amendements. Il s'agit de nous demander l'ajout d'objectifs environnementaux et d'un contrôle de qualité de l'air. En réalité, tous les projets qui sont portés dans le cadre du plan Routes y sont soumis naturellement. Cette question est donc satisfaite. Je demande donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°70 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI

ABSTENTION : CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°73 (EELVA)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Il s'agit d'ajouter un article intégrant les projets d'aménagement visant à réduire la vitesse et la place dévolue à la circulation des véhicules au plan anti-bouchon. Je rappelle que ce plan anti-bouchon vise à répondre d'abord aux besoins des Franciliens, notamment en matière de décongestion. Par conséquent, fidèle au dispositif du PDUIF, au plan bus du STIF, je propose donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°73 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°86 (EELVA). Monsieur SERNE.

Amendement n°86 (EELVA)

M. SERNE (EELVA) – Cet amendement vise à abonder davantage que 100 millions d'euros sur la mandature en faveur du vélo dans le cadre du RRIR. Comme nous avons peur de mourir du RRIR avec la population automobile et que le vélo, c'est la santé, nous espérons que vous nous suivrez.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Je ferai la même réponse que sur l'ensemble des amendements sur le plan Vélo. Il n'étonnera donc personne que je demande le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°86 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°142 (FN)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Il s'agit de demander la gratuité des parcs relais pour les titulaires du pass Navigo. Je voulais vous rappeler qu'en octobre dernier, nous avons délibéré au STIF en faisant évoluer le schéma des parcs relais pour permettre aux porteurs de ces projets de déployer des projets de parkings qui seraient dorénavant gratuits. C'est très exactement l'engagement qui avait été pris par la Présidente durant la campagne et cet engagement est tenu. Je demande donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°142 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons à l'amendement n°151 (CD). Madame FOUCHÉ.

Amendement n°151 (CD)

Mme FOUCHÉ (CD) – Cet amendement est défendu. Prévue avant 2030, l'arrivée du véhicule autonome doit être correctement anticipée et certaines métropoles mondiales l'ont déjà fait. Il importera à la Région de mettre cette technologie innovante au service des Franciliens, notamment en faveur de la lutte contre la congestion routière. L'expertise régionale, de l'IAU, du STIF et du PRE, sera ainsi valorisée en France et dans le monde. Nous maintenons donc notre amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Je proposerai d'accepter cet amendement. Il répond, sur le fond, à ce que nous expliquions tout à l'heure sur la nécessité de pouvoir se projeter sur une matière très mouvante, qui va très vite et qu'il est difficile encore aujourd'hui d'appréhender, notamment dans les impacts réels qu'elle va avoir sur la mobilité. Le travail qui est sollicité à travers cet amendement me permet aussi de revenir sur ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire le travail sur la mobilité 2030 que nous portons dans le cadre du Forum métropolitain avec Jean-François VIGIER, Jean-Louis MISSIKA et l'Association des Maires d'Île-de-France. Il est nécessaire de travailler sur cette question.

Mme la Présidente – Avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°151 (CD)

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN, EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ?
Madame GUIBERT.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Madame la Présidente. J'aimerais juste revenir sur mon amendement relatif aux parcs relais. Il revient aux communes de proposer leur gratuité. Or comme vous le savez, les communes sont aujourd'hui en grande difficulté, suite à la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Elles ne pourront pas prendre en charge financièrement la gratuité des parcs relais. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé un amendement afin que le STIF entame toutes ces démarches pour la mise en place de la gratuité des parcs relais afin que cela ne soit pas supporté par les communes.

Mme la Présidente – Il est certain que le tout gratuit serait beaucoup plus populaire. Madame SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Je tenais à souligner que la discussion que nous avons eue a été compliquée parce qu'il y avait beaucoup de brouhaha autour de nous. Ce moment est assez triste pour nous, écologistes, lorsque nous constatons qu'une décision courageuse avait été portée par la mandature précédente sur l'arrêt d'un financement. C'était un choix politique réel. Aujourd'hui, toutes les études et expérimentations qui ont lieu sur la question de la mobilité, mobilité inclusive, inclusive, non polluante, sauvegardant la santé des humains sur cette terre, démontrent que l'on ne peut développer l'offre viaire. L'offre viaire est particulièrement importante en France et réputée en tant que telle, particulièrement en Île-de-France. Vous tentez de nous convaincre qu'en ouvrant des kilomètres de voiries supplémentaires, vous allez réussir à fluidifier le trafic. Les études de congestion démontrent, comme je vous l'ai déjà expliqué lors du débat précédent, que la congestion est une inadéquation entre une demande de transport, de mobilité et une offre viaire. Plus on ouvre et développe l'offre viaire, plus on crée du trafic. Personne ne remet en cause cette théorie. Comme pour le GIEC et le réchauffement climatique, vous aurez une prise de conscience tardive. Nous le déplorons. Vous allez aujourd'hui voter pour un plan Routes. Je vous rappelle qu'un certain nombre de dossiers qui sont dans le schéma RRIR que vous définissez rencontrent une opposition de nombreux Franciliens. Certains projets, tels que l'A 104, sont portés depuis 40 ans. Le COPRAN, le Collectif pour la prévention des riverains de l'autoroute A 184 et de l'autoroute A 104, à Conflans-Sainte-Honorine y est fortement opposé et jusqu'à présent, les pouvoirs publics n'ont pas réussi à porter ce dossier jusqu'à son terme. La mobilisation des Franciliens perdurera. Vous justifiez ce plan Routes en disant qu'il répond à la demande des Franciliens. Vous verrez que lorsque vous voulez mettre du routier supplémentaire dans des zones urbanisées, les Franciliens s'opposent à ces projets totalement inutiles.

Vous proposez des solutions de franchissement de Seine. Je pense notamment à Achères, à Melun. En tant qu'écologistes, nous sommes évidemment opposés à ces franchissements. Je vous rappelle que certains franchissements, tels que le pont de Triel qui avait été créé il y a maintenant une dizaine d'années, est un pont vide. Les projets que vous nous proposez dans les Yvelines essaient de recoller des petits morceaux de route pour pouvoir dévier ce trafic. Aujourd'hui concrètement, il n'y a pas de vision globale ni générale. Nous réaffirmons que votre RRIR ne tient pas aujourd'hui. Nous voterons contre et nous sommes dans l'attente des résultats. Nous reviendrons sur ces politiques malheureusement destructrices que vous avez mises en place.

Mme la Présidente – Merci, Madame SENÉE. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, vous avez tenté, avec cette délibération, d'apporter des solutions à des vrais problèmes quotidiens des utilisateurs de la route. Nous saluons la démarche et l'ambition qui ont été les vôtres, comme nous l'avons expliqué dans notre propos introductif. Néanmoins, nous avons tenté, à travers des amendements, d'élargir le champ de cette délibération. Nous avons tenté que soient prises en compte des préoccupations du terrain portées par des riverains et des associations qui regroupent au-delà des questions partisanes et politiques, qui agissent simplement pour l'environnement, le bien-être, la qualité de vie et la lutte contre la pollution de l'air. Je sais que vous êtes attentif au travail collectif et à l'intelligence collective, Monsieur le Vice-président et je regrette que tout cela n'ait pas été pris en compte. Au final, cette délibération ne fait que réaffirmer une vision dogmatique, réductrice et en partie destructrice de tout ce qui a été fait précédemment pour éviter que nous reprenions à notre charge et à notre compte des infrastructures routières qui ne sont ni utiles ni économiques pour les deniers publics. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci beaucoup. Notre groupe Centre et Démocrates votera bien sûr pour ce plan anti-bouchon qui est absolument indispensable pour avoir une vision globale du réseau routier en Île-de-France, ce qui manquait aujourd'hui. Par contre, nous demandons la création d'un observatoire, au niveau régional, afin d'avoir une vision plus détaillée de ce qui sera mis en place dans les départements. Je suis Yvelinoise et il existe parfois des points de désaccord, notamment sur le prolongement de l'A 104 qui est un sujet sensible. Il serait intéressant qu'un observatoire soit créé, peut-être au sein de la commission Transports, afin que nous ayons une vision plus pointue sur l'aspect pratique du réseau

Mme la Présidente – Merci, Madame FOUCHÉ. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Présidente, quelques mots pour féliciter tout à chacun d'avoir fait passer cette délibération maintenant. Nous avons vu à la multiplication des scrutins publics qu'elle aura certainement un intérêt et trouvera une place certainement pertinente, circonscription par circonscription, pour justifier qui a voté quoi pour désengorger sa circonscription ou celle à laquelle il prétend. Il est toujours dommage que des sujets importants comme ceux de la route, des transports et des bouchons, soient un peu instrumentalisés dans le moment où nous nous trouvons.

Pour notre part, nous constatons que des travaux sont à effectuer et vous proposez d'en effectuer un certain nombre, mais je réaffirme que nous avons un problème sur le changement de paradigme. Nous nous interrogeons sur le fait que cela intervienne au moment où le prix des transports va encore augmenter pour les usagers. Dans ce cadre, l'équilibre ne nous semble pas atteint et nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la Présidente – Monsieur LEGARET.

M. LEGARET (LR) – Merci, Madame la Présidente. La question est de savoir si nous sommes pour ou contre les bouchons. Telle est la question posée. Les bouchons sont une dégradation de la qualité de vie pour les automobilistes et pour les riverains qui les subissent. Ils sont aussi une entrave à la mobilité. La mobilité représente de l'activité, de la croissance économique pour la région Île-de-France. Pour toutes ces raisons, tous les élus Les Républicains voteront avec détermination et avec beaucoup d'esprit positif cette délibération.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur LEGARET. Madame BERESSI.

Mme BERESSI (S&R) – Merci, Madame la Présidente. La feuille de route n'est pas satisfaisante, malgré des avancées. Nous regrettons aussi le manque d'anticipation des besoins de déplacement et le manque de vision stratégique. Je voudrais juste réagir à un propos du Vice-président. Contrairement à ce qu'il disait, le pass Navigo n'est pas hors sujet car nous pensons que maintenir des tarifs attractifs dans les transports en commun est le moyen le plus efficace et le plus écologique pour lutter contre les bouchons. Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

Mme la Présidente – Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-54

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : EELVA, RCDEC

ABSTENTION : S&R, FN, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je donne la parole à M. BEAUDET pour nous parler du protocole cadre de financement pour la réalisation du T12 express, plus connu sous le nom de tram train Massy-Évry.

CR 2017-64 : PROTOCOLE CADRE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU T12 EXPRESS (EX. TRAM TRAIN MASSY-EVRY).

M. BEAUDET – C'est la déclinaison de l'ancienne tendencielle ferrée sud que l'on retrouve maintenant à travers le T12, le T Zen 4, le T ZEn 1 et le T Zen 2. Il s'agit d'un projet de convention financière sur ce projet très attendu. J'aime bien rappeler que l'engagement de l'État, sur une liaison ferrée entre Massy et Évry date de 1978. Tout finit par arriver un jour. Conformément à son inscription confirmée dans la revoyure du CPER, nous engageons donc les financements et les travaux du T12 Express. Vous avez les chiffres. Le coût d'objectif de ce T12 est fixé à 526,4 millions d'euros. Le coût de réalisation est estimé à 475 millions d'euros. Nous confirmons, au travers de ce protocole, l'engagement particulièrement fort de la Région, notamment pour cette année 2017, comme je me suis permis de le dire avec un brin d'inquiétude à la commission des Finances.

Si l'État nous a donné du fil à retordre dans la renégociation du CPER pendant près de neuf mois, alors même qu'il a signé un accord avec nous le 7 février à Massy et alors même qu'il devait, dès cette année, engager 90 millions d'euros sur cette opération, il a finalement décidé de n'en engager que 10, nous sollicitant pour surfinancer, cette première année, de manière à déclencher les travaux. Ce sujet n'est pas tout à fait neutre. Nous avons réussi à le faire sur cette opération, mais j'en appelle à tous les bancs et à toutes les couleurs politiques, avec les échéances qui sont face à nous. Sur ces sujets, il faut véritablement que l'État stratège et financeur tienne ses engagements dans le cadre de tous ses contrats de plan divers et variés que les territoires signent avec lui, sous peine de voir de nombreux projets soit retardés soit non financés. Nous surfinançons la première année, nous n'avons donc plus qu'à espérer que l'État surfinance à son tour à la fin du projet. C'est un élément important d'inquiétude que je voulais partager très clairement et en toute transparence avec l'ensemble des élus. Nous devons toutes et tous avoir ce point de vigilance. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Avis de la commission des Transports ? Il est favorable. Avis de la commission des Finances ? Madame de la GONTRIE.

Commission des Transports : avis favorable

Mme de la GONTRIE (S&R) – Madame la Présidente, le Président BEAUDET a rapellé l'information qu'il nous a donnée en commission des Finances et qui est très inquiétante. Il n'est en effet pas admissible que quelques jours seulement après avoir signé avec la Région, l'État se désiste de ses engagements. Nous avons déjà connu ces péripéties, quelles que soient les couleurs politiques de l'État. Cela milite sans doute pour des financements décroisés. Nous savons que lorsqu'ils sont commencés, des projets aussi lourds ne peuvent plus être interrompus et la Région peut se retrouver prise en otage. Il est très bien que ce projet avance. Il est attendu depuis très longtemps. En tout cas, il faut que nous trouvions ensemble les moyens pour faire en sorte, quitte à décroiser les financements et à ne pas financer les parts de l'État réclamées sur d'autres projets, de ne pas accepter que les finances régionales soient ainsi prises en otage.

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Monsieur SERNE.

Discussion générale

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, ce projet est évidemment un très beau projet que nous avons eu l'occasion de porter dans le CPER 2015-2020 et de travailler ensemble pendant des années. Je ferai deux remarques malgré tout. Il devient désobligeant et agaçant de voir récrire l'histoire dans l'exposé des motifs d'un certain nombre de délibérations. Quand il est écrit que ce projet ne pouvait pas commencer sans la revoyure et le nouveau plan de financement que vous avez faits, alors même que nous avons affecté 84 millions d'euros de travaux à la Commission permanente du 8 octobre 2015 permettant tout à fait le démarrage des travaux, cette façon de réécrire l'histoire n'est pas très correcte, d'autant que vous notez vous-mêmes, deux pages plus loin, que nous avons effectivement voté ces 84 millions d'euros de travaux.

Par ailleurs, dire qu'aucune discussion n'avait été engagée avec le Département de l'Essonne est également faux. J'ai, dans mon bureau, fait des réunions avec l'ancien président du Département et j'ai revu le nouveau président, François DUROVRAY,

après les élections, pour pouvoir acter une nouvelle répartition. Qu'il ait réussi avec vous à obtenir une baisse de sa participation, tant mieux pour lui, mais n'écrivez pas l'histoire à l'envers.

Je terminerais juste, en appui du Vice-président, pour dire qu'il y a non seulement un risque avec l'État, mais également avec SNCF Réseau qui à plusieurs reprises, a failli faire un moratoire sur le démarrage de ces travaux. Même avec ce budget, il faudra bien suivre SNCF Réseau pour être sûr qu'elle démarre les travaux.

Mme la Présidente – Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, on en parle depuis si longtemps que ce projet de T12 ou tram train Massy-Évry est comme un serpent de mer pour les Essonnien. L'enquête d'utilité publique date de 2013 et le CPER de 2015, mais par manque de concertation et de volonté politique, ils n'ont pas abouti. Ce projet retombe dans les oubliettes au détriment des Essonnien qui vivent dans un secteur en pleine reconversion. Les équipes ont changé, le dialogue entre la Région et le Département de l'Essonne a repris. Nous tenons à saluer l'opiniâtreté et la constance de la nouvelle équipe régionale, très bien épaulée par Stéphane BEAUDET, qui avec plus de 500 millions d'euros, a maintenu les conditions économiques de 2011. Bravo !

Avec un financement exceptionnel, le CPER a été renégocié avec un financement régional de plus de 55 %, effort sans précédent et exceptionnel car il fallait sortir de l'impasse. Cette année, la Région finance à 80 % l'opération en se substituant à l'État qui, comme dans beaucoup de dossiers, se désengage. Il fallait trouver une solution pour désenclaver ce secteur en pleine expansion tant par sa population que par les entreprises qui s'y installent. Le T12 entre dans le cadre du plan anti-bouchon qui évite le pendulaire. Cette opération est exemplaire et nous attendons le T12 avec impatience.

Mme la Présidente – Merci, Madame FOUCHÉ. Madame DURANTON pour le groupe UDI.

Mme DURANTON (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous attendions ce projet depuis longtemps, depuis 1978. C'est un projet urgent, un projet sur lequel les financements tels qu'ils étaient prévus n'ont pas pu aboutir. C'est une chance que la Région se soit substituée et ait pris cet engagement fort car ce projet est très attendu par les Franciliens et les Essonnien. Il apportera une solution partielle et non définitive aux problèmes que nous rencontrons sur la ligne C puisqu'il allégera une partie de la desserte de la ligne C, la mission qui va vers Massy. Il permettra d'améliorer aussi la qualité de la desserte. À l'heure où nous venons de réunir le comité de ligne de la ligne C, il est important que nous soyons cohérents dans nos actions. Merci de votre engagement et merci de cette cohérence.

Mme la Présidente – Merci, Madame DURANTON. La parole est à Mme PERDEREAU pour le groupe LR.

Mme PERDEREAU (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de l'épilogue heureux qui met fin à ce vieux serpent de mer qu'est le T12 express. Ce projet est fondamental pour l'Essonne et pour le T12 express. Ce projet est fondamental pour l'Essonne et pour l'Île-de-France puisqu'il transportera 40 000 voyageurs par jour. Il reliera deux pôles économiques majeurs que sont Massy et Évry. Il contribuera à désenclaver et valoriser les quartiers en reconversion, tout en améliorant le maillage de réseaux de transport en commun et le renforcement de la robustesse de la ligne C et son exploitation. Il aura donc fallu attendre la revoyure du CPER en décembre dernier pour sortir le T12 express de son impasse et pouvoir boucler la convention de financement. Comme pour le prolongement d'Eole à l'ouest, la Région doit venir à la rescousse. C'est grâce à l'engagement financier exceptionnel de notre collectivité qu'il a pu être mis sur rails.

Je tiens à souligner que pour sauver ce projet et garantir le respect du calendrier, la Région a dû le surfinancer en apportant 179 millions d'euros dès cette année, soit près de 80 % des financements. Encore une fois, la Région doit porter ce projet à bout de bras et se substituer à l'État qui a souhaité abaisser sa participation de 67 à 10 millions d'euros et a refusé de fait d'honorer ses engagements. C'est bien parce que notre institution mobilise des crédits 18 fois supérieurs à ceux que l'État que le T12 express peut se concrétiser.

Madame la Présidente, cette infrastructure est cruciale pour le fonctionnement des transports en Île-de-France et je tenais à vous remercier pour avoir pris ce dossier à bras-le-corps et faire en sorte qu'il devienne une réalité pour des milliers de Franciliens. Fort de ce constat et parce qu'il participe à la révolution des transports dans laquelle nous sommes engagés, le groupe LR est fier de voter cette importante délibération. Merci.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à M. DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Comme le Vice-président BEAUDET l'a dit, l'Île-de-France manque cruellement de liaisons ferroviaires en rocade, contraignant la moitié de nos concitoyennes et concitoyens à subir des embouteillages ou à subir des déplacements de banlieue à banlieue souvent saturés. Le T12 express entre Évry et Massy est un projet majeur pour l'Essonne, avec neuf nouvelles gares et des quartiers tout nouvellement désenclavés. Je pense particulièrement à celui de la Grande Borne et les quelque 40 000 voyageurs attendus chaque jour après sa mise en service. M. BEAUDET a raison de rappeler que nous étions lui et moi à peine enfants lorsque ce projet a vu le jour pour la première fois sous une autre forme. Je crois qu'il est inscrit au SDRIF depuis 1994.

Je regrette néanmoins que la droite régionale tente de faire naître une polémique sur la question du financement. Chacun sait que les Gouvernements AYRAULT et VALLS ont donné des moyens sans précédent à la Région pour mettre en œuvre des projets transports. Il faut regarder la situation dans sa globalité. Au moment même où vous tâtonnez sur le plan anti-bouchon et que vous tentez de le faire passer comme une modernité incarnée – s'il est utile ici ou là, il démontre une philosophie à laquelle nous sommes opposés – nous sommes heureux de voir qu'un certain nombre de projets peuvent recueillir l'assentiment de tous les bords politiques et peuvent s'inscrire dans une continuité et être finalement réalisés.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les Franciliens auront encore les moyens de prendre ce tram train dans un futur proche, au moment où vous indiquez que vous allez continuer à faire progresser le coût du pass Navigo, alors que vous aviez pris un engagement contraire. À ce sujet, j'espère que vous ne donnerez pas suite aux annonces qui ont été les vôtres. Par ailleurs, je vous rappelle, Madame la Présidente, que votre candidat à la Présidentielle propose de supprimer 4 milliards d'euros de recettes du STIF. L'inquiétude est plus grande que sur les 3 euros d'augmentation de l'année précédente et les 3 % que vous indiquez pour l'année à venir. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DA SILVA. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Présidente, comme de nombreux élus, nous ne pouvons que nous féliciter de voir l'attribution de moyens pour la réalisation de ce projet. Beaucoup de choses ont été dites et j'ai déjà parlé du tarif des transports lors du dossier précédent. Je veux tout de même – tel est le sens de l'amendement que nous avons déposé – pointer une question qui n'est pas sur la table pour l'instant, mais qui s'est posée dans le cadre de l'étude du T11. Elle concerne la volonté de la SNCF de confier la gestion des réseaux à une filiale, Transkeo, dans laquelle les salariés n'ont pas accès aux mêmes droits que les cheminots. Nous pouvons donc nous interroger sur la gestion de ce système. Pour notre part, nous pensons qu'il est important d'indiquer dès maintenant que cette ligne ne sera pas ouverte à la concurrence, mais sera confiée à l'opérateur public qui est le plus à même de réaliser le travail que nous demandons, comme il le démontre tous les jours sur l'ensemble des lignes de notre région.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. Madame GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, en tant que conseillère municipale de Savigny-sur-Orge, je débute mon intervention par un regret, celui qu'Éric MEHLHORN, conseiller général depuis 2006 et maire de Savigny depuis 2014, n'ait pas plaidé en faveur de la création d'un arrêt sur le trajet du tram train Massy-Évry dans la commune, pourtant quatrième ville du département de l'Essonne. En effet, le tram train Massy-Évry passera bien à Savigny, mais sans s'y arrêter. Il aurait fallu revoir le tracé dans sa totalité afin d'implanter une station à Savigny, après concertation de tous les acteurs locaux. Par ailleurs, il est prévu, dans le cadre de ce projet, la suppression de la branche C8 Z6 du RER C. Pour rappel, il faut plus de 60 minutes pour se rendre de Juvisy à Versailles-Chantiers Rive Gauche. Le projet du tram train imposera donc deux changements, le premier à Épinay et le second à Massy, rajoutant près de 20 minutes supplémentaires aux usagers concernés. Il va sans dire que ces usagers de la ligne du RER C, notamment les Chiroquois et les Longjumellois, appréhendent déjà les réorganisations de leurs lignes, en particulier que le tram train se substitue à la mission Z6 de ce dernier et supprime pour certains une liaison directe avec Paris dans un sens et avec Versailles dans l'autre. Enfin, c'est sans compter l'ensemble des chamboulements engendrés par les travaux pour des milliers de Franciliens travailleurs et riverains se situant dans le périmètre des travaux prévus pour durer plus d'un an et demi. Entre les axes fermés, les arrêts de transport public supprimés, c'est tout leur quotidien qui en sera touché. Ce sera à eux de s'adapter et de subir, comme ils doivent le faire déjà trop souvent. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La parole est à M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous nous félicitons à notre tour de ce protocole qui marque une étape essentielle pour la réalisation de ce projet. Cette rocade ferroviaire permet enfin d'offrir des liaisons de banlieue à banlieue confortables et performantes pour les usages. Elle désenclavera des quartiers sensibles en reconversion. Ce protocole garantit également le financement de cette opération de manière soutenable sur le plan budgétaire, tout en respectant le CPER 2015-2020. Nous voterons évidemment ce protocole avec enthousiasme, même si nous regrettons, comme

l'a exprimé notre collègue Carlos DA SILVA, cette polémique naissante par la droite régionale sur les non-engagements tenus par le Gouvernement. Un équipement est lancé, il sera utile et bénéficiera à un territoire. Tâchons d'être responsables sur ce point. Merci.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – Je dirai d'abord à Pierre SERNE que tel n'est pas l'écho que nous avons du Département de l'Essonne, pas plus que d'autres Départements d'ailleurs sur d'autres projets, quant à la concertation avec le bloc local, dans le cadre du CPER 2015.

Je voudrais dire également à Carlos DA SILVA et à Eddie AÏT de se référer à l'intervention de Marie-Pierre de la GONTRIE plutôt que d'aller chercher des polémiques là où il n'y en a pas. Quand il s'est agi de trouver un financement sur le pass Navigo, une discussion a été engagée avec Manuel VALLS. Il nous a écrit, il a ensuite tenu ses engagements et nous avons trouvé une solution ensemble. Cela a été dit ici, ainsi qu'au STIF. Il n'y a donc pas de discussion ni de polémique à opposer entre les décisions qui ont pu être prises par les uns et les autres sur ce dossier. Il ne s'agit pas de polémique et je vous renvoie plutôt à l'analyse qu'en fait la présidente de la commission des Finances. Le 7 février, nous avons signé un accord avec l'État sur un financement global et articulé d'année en année. Deux jours après, lorsque nous négocions sur la première année de paiement, il se dédie des 80 millions d'euros sur lesquels il s'est engagé à 10 millions. Ce n'est pas une polémique. Au contraire, j'ai bien indiqué que nous devons porter ce débat sur tous les bancs à l'endroit de l'État, quelle que soit sa couleur politique, sur sa capacité réelle à financer tous les contrats de plan tels qu'ils sont. N'essayez pas de faire naître une polémique là où elle n'existe pas. Il y a un point de vigilance considérable. L'État avait demandé de l'ordre de 350 millions d'euros d'investissements pour l'Île-de-France cette année et il n'a eu, dans le projet de loi de finances, que 170 000 euros. Il n'est donc pas au rendez-vous des engagements qui étaient les siens. Il ne s'agit pas de polémiquer, mais des engagements sont contractualisés et la réponse opérationnelle qui nous est donnée n'est pas celle qui avait été contractualisée. Nous devons avoir un point de vigilance collectif parce qu'à moyen terme, si cette politique, de gauche comme de droite, continue dans les financements d'État, elle mettra alors en péril le démarrage de plusieurs opérations. Il me paraissait important de le rappeler.

Quant à Mme GUIBERT, concernant Savigny, il s'agit d'un débat très local. Il est d'ailleurs très ancien puisqu'il s'est posé à l'époque de Jean MARSAUDON, avant Éric MEHLHORN. S'agissant de l'impact du T12 sur la branche entre Massy et Versailles, ces deux changements n'existeront pas forcément dans un premier temps puisque vous oubliez de dire que dans sa première phase, ce tram train Massy-Évry n'ira pas à Versailles Chantiers. Il ira en deuxième phase. Cela vient percuter favorablement, dans le calendrier qui est le nôtre, la révision et le débat que nous devons avoir sur le schéma directeur de cette branche. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Je pense que nous avons un travail à faire sur ce sujet qui concerne la branche allant vers Versailles Chantiers, mais qui concerne aussi les autres branches de la ligne C qui n'est pas parmi les lignes de RER les plus simples. Elle a sept branches et est une ligne suffisamment complexe. Un travail est donc à fournir en la matière, mais il est faux de dire que des changements seront nécessaires.

Quant à la question des travaux, je n'ai pas bien compris le sens de votre intervention. Je suis maire de Courcouronnes et suis concerné au titre de l'Agglomération Grand Paris Sud, en tant que Vice-président transport et mobilité de cette Agglomération, par l'impact considérable de ces travaux sur mon territoire. Un travail d'une telle proportion n'avait jamais été fait avant la création de la ville nouvelle. Je pense que les élus de ce secteur, Carlos DA SILVA notamment, peuvent en témoigner. Un travail de concertation, de mise en œuvre des opérations de chantier et de phasage a été mené, un travail avec les partenaires des grandes administrations installées en Essonne sur le lissage des horaires des employés, ainsi qu'un travail partenarial inédit avec Waze pour gérer la congestion en heures de pointe. Je pense que le travail a été exemplaire en la matière et que nous devrions plutôt le saluer. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons passer au vote des articles.

Article 1

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDEC
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI
ADOPTION

Article additionnel

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°93 du Front de Gauche.

Amendement n°93 (FdG)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur BEAUDET.

M. BEAUDET – Cet amendement a été défendu au cours de la discussion générale. Nous connaissons bien ce sujet et il est évoqué assez régulièrement au STIF. Même si j'entends bien le positionnement politique qui est fait à travers cet amendement, nous n'avons pas à aborder ce sujet ici puisque le moment venu, il reviendra au STIF d'organiser les modalités d'exploitation du futur T12 express, dans un cadre légal qui lui sera alors fixé. Ce débat pourra alors se porter. Je demande donc le retrait sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°93 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
CONTRE : LR, UDI, CD
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Sur la délibération, y a-t-il des explications de vote ? Madame GUIBERT.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Madame la Présidente. Je reviens juste sur les derniers propos de M. BEAUDET qui indique qu'il n'y aurait pas de chamboulement lié aux travaux de la construction du tram train Massy-Évry. Un article a été publié il y a quelques jours dans *Le Parisien* et il relatait notamment l'inquiétude du patron de Kiloutou, entreprise spécialisée dans la location de véhicules. Il s'inquiétait quant à l'acheminement de ses camions. Des inquiétudes des usagers étaient également évoquées puisque ces travaux vont impliquer des modifications d'horaires pour les usagers des bus des lignes 403, 404 et 414 du réseau TICE, ainsi que des lignes 91-04 et 91-05. Vous voyez que les travaux du tram train Massy-Évry ont tout de même des conséquences. Ils vont également impacter les usagers du RER C. Je reprends ce que j'ai dit lors de mon intervention générale. Les habitants de Chilly-Mazarin vont devoir faire un arrêt supplémentaire à Épinay-sur-Orge pour reprendre le RER C. Il y a donc bien un changement. Leur temps de parcours, qui est déjà significatif, va être rallongé.

Mme la Présidente – Madame DURANTON.

Mme DURANTON (UDI) – Merci. Naturellement, nous voterons pour cette délibération. Je souhaitais intervenir sur la question des travaux. Je ne sais pas comment fait Mme GUIBERT pour faire passer un train sans faire des travaux et sans avoir des inconvénients. Sur mon territoire, trois gares seront implantées. Le STIF a mené des concertations, des discussions et a fait des aménagements pour pouvoir être le plus près possible du territoire et le mieux organisé possible. Certes, il y a des conséquences, notamment sur la ligne C où il y a beaucoup de travaux et nous les subissons, mais il en découlera une amélioration et nous ne pouvons qu'y être favorables.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire très justement Mme DURANTON. Il est parfois étonnant d'entendre qu'il faudrait que les travaux se fassent quasiment de façon invisible, en une nuit. Cela dit, si elle pouvait faire la même explication à son collègue Robin REDA à propos du T7, je pense que cela nous ferait des vacances.

Par ailleurs, je ne vais pas ouvrir une polémique, mais je tiens à disposition du Vice-président et de toute l'Assemblée les dates de réunions et les messages échangés avec François DUROVRAY, Président du Conseil départemental du 91. Nous avons tenu plusieurs réunions dans mon bureau pour aboutir à un accord sur plusieurs projets dont le TTME et sur les financements, y compris en allant chercher des queues de budget sur d'autres projets. Nous avons obtenu un accord qui a permis d'ailleurs que François DUROVRAY vote les mandatements et le tour de table financier au STIF et à la Région. Qu'il obtienne aujourd'hui un meilleur traitement avec une nouvelle majorité, tant mieux pour lui, mais il n'est pas très correct de réécrire l'histoire de cette façon. Stéphane sait que j'ai reçu beaucoup de présidents et d'élus de toutes couleurs politiques pendant mes quatre années à la Vice-Présidence.

Pour terminer, je redis que c'est un très beau projet et que son avancée est une bonne chose. Je partage la méfiance vis-à-vis des autres financeurs, notamment de l'État. À ce propos, Stéphane sait que je serai toujours présent s'il faut monter au créneau et de la même manière auprès de SNCF Réseau dont je me méfie aussi de la capacité à mener rapidement et correctement les travaux de ce TTME.

Mme la Présidente – Merci. Madame KRIBI-ROMDHANE.

Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je veux juste indiquer qu'il n'y avait ni polémique ni débat ni attaque à l'endroit du Vice-président sur la question financière de la part de mon collègue Carlos DA SILVA. Je crois qu'il réagissait à un certain nombre de propos des collègues des bancs de la majorité et qu'il ne s'adressait pas à Stéphane BEAUDET. Je crois que certains sujets ne doivent pas faire l'objet de polémiques politiciennes parce qu'ils touchent au quotidien de nos concitoyens. En tant qu'élue de Massy, je sais à quel point le tram train Massy-Évry est attendu depuis des décennies maintenant. Il veut aussi dire demain, pour les usagers, un désenclavement d'un certain nombre de quartiers, d'un certain nombre de territoires. Il permet de travailler en réduisant le temps de transport. Aujourd'hui, le temps de transport entre Massy et Évry est d'une heure et demie. Demain, il sera de trente minutes. C'est l'amélioration du quotidien des habitants de nos territoires. Je crois que nous avons unanimement à défendre ces positions, à la fois dans nos territoires et dans cet hémicycle. Il est important de rappeler que sur certains sujets, nous nous sommes toutes et tous battus ici même et dans nos territoires pour le bien des usagers. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voterons évidemment pour cette délibération.

Mme la Présidente – Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-64

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, FdG, CD, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous allons maintenant parler du Canal Seine Nord Europe. Monsieur BEAUDET, vous avez la parole.

CR 2017-34 : ENGAGEMENT DE LA RÉGION DANS LE PROJET CANAL SEINE NORD EUROPE

M. BEAUDET – Beaucoup d'entre vous sur ces bancs connaissent bien ce projet ancien, soit pour l'avoir porté, soit pour s'y être frontalement et durablement opposé. Ce projet est estimé à 4,7 milliards d'euros, mais l'enveloppe actuelle est plutôt aux alentours de 5,3 milliards. Il permettrait d'accueillir de la navigation de bateaux qui pourraient transporter jusqu'à 4 400 tonnes, soit l'équivalent du chargement de 180 poids lourds, sur une liaison vers les ports du nord de la France et de l'Europe. Ce sujet est éminemment important. J'étais, la semaine dernière, en visite sur trois ports de HAROPA, le Havre, Rouen et Gennevilliers. J'ai constaté l'attente très forte de cette liaison de la part de Xavier BERTRAND, que nous avons rencontré avec Valérie PÉCRESSÉ dans le Nord il y a deux semaines, et finalement, beaucoup moins, qu'on me l'avait dit, d'opposition au Havre sur la création de cette ligne, sachant qu'aujourd'hui plus de 85 % des voyages fret du Havre sont effectués en camion.

Puisque ce projet avance et pourrait générer 50 000 emplois et puisque la Région Île-de-France a été sollicitée, alors même que les travaux ne se feront pas sur le territoire régional mais à l'extérieur, nous avons décidé de participer à ce projet qui peut bénéficier au territoire francilien, mais de façon assez précise, forfaitaire et non actualisable. Nous avons proposé de participer à hauteur de 110 millions d'euros de façon ferme et définitive. Cette participation nous donne l'occasion, en contrepartie, d'avoir un siège au Conseil de Surveillance de la société de projet, ce qui est important pour peser ensuite sur les décisions, sur le suivi du chantier, sur la mise en œuvre et l'exploitation de ce canal important.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BEAUDET. Je profite de ce moment pour vous dire que j'ai une demande de Mme ADLANI et de M. DENIZIOT de passer juste après leur rapport sur le handicap. Mme ADLANI a une obligation familiale demain, la séance va se terminer ce soir très tard et il nous faut absolument passer ce dossier. Je vous remercie de votre compréhension.

Avis de la commission des Transports, Monsieur GAUDUCHEAU ? Avis favorable.

Commission des Transports : avis favorable

Mme la Présidente – Avis de la commission des Finances, Madame de la GONTRIE ? Avis favorable.

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à la motion de rejet d'EELVA. Monsieur SERNE.

Motion de rejet n°1 (EELVA)

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, l'exposé des motifs de notre motion de rejet est assez détaillé. En tant qu'écologistes, nous avons exprimé à maintes reprises notre opposition à l'un des principaux grands projets inutiles et imposés qui existent aujourd'hui en France. Nous avons réussi à empêcher le mandatement des 200 millions d'euros qui étaient prévus initialement et qui se sont transformés désormais en 110 millions d'euros. Quels investissements pourrions-nous faire avec ces 110 millions d'euros dans la région ? Je vous laisse juger.

Nous savons que ce canal est aujourd'hui surdimensionné et dépassé dans sa conception même. Il va anéantir des zones à la biodiversité unique, notamment en Picardie. Pire, contrairement à ce que nous pourrions penser intuitivement, il n'est pas un bon outil de report modal de la route vers des modes alternatifs puisqu'il concurrencera principalement d'autres liaisons fluviales. Il retirera du fret au fluvial et au ferroviaire. Il a été démontré que les céréaliers qui transportent aujourd'hui leurs céréales par la voie ferrée basculeront probablement vers ce nouveau mode de transport. Les céréaliers sont pour l'instant la principale source de clientèle repérée pour transporter leurs céréales vers les ports de la Mer du Nord. C'est donc une concurrence interne aux modes alternatifs à la route. Plutôt que de retirer des centaines de camions, cela va fragiliser encore un peu plus les secteurs concurrents de la route.

C'est donc une mauvaise idée, extrêmement coûteuse. Comme vous l'avez dit vous-même, le budget dépassera probablement les 5 milliards d'euros. Nous souhaitons évidemment le rejet de ce projet.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. BEAUDET – J'évoquais tout à l'heure le chiffre de 4 400 tonnes, soit l'équivalent de 180 poids lourds, ce qui correspond environ à 500 000 poids lourds par an qui seraient sur la voie d'eau. La question qui se pose, mon cher Pierre, est de savoir si le développement de la voie fluviale en France, qui est appelé des vœux de ceux qui souhaitent le report modal, peut se faire en dehors des évolutions européennes majeures. Le sujet est au cœur de cette question. J'ajoute que les collectivités des Hauts-de-France sont unanimement en faveur de ce projet. Elles le portent d'ailleurs très majoritairement. Il est aussi poussé par le Gouvernement et par le ministère du Développement durable qui en ont accéléré les échéances ces dernières semaines. Pour ces raisons, nous proposons cet engagement de la Région en faveur du canal. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cet engagement est exigeant. Il porte sur un montant ferme.

Tous les impacts auxquels Pierre SERNE faisait allusion, d'un point de vue écologique notamment, ont été évalués et soumis à enquête publique. Ce travail a déjà été fait et la commission d'enquête a eu l'occasion d'entendre toutes les parties et de rendre son avis qui a été validé par le ministère du Développement durable. Vous comprendrez donc qu'il est difficile d'affirmer que ce projet pose de graves difficultés.

Enfin, pour protéger la Région Île-de-France des dérives financières, nous avons décidé un montant ferme et définitif, ce qui est fait en accord avec les autres partenaires.

Je demande donc le retrait sinon le rejet de cette motion de renvoi.

M. SALINI remplace Mme PÉCRESSÉ à la présidence.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président. Nous allons mettre aux voix cette motion de renvoi. Avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour cette motion de rejet d'EELVA ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n°1 (EELVA)

POUR : EELVA (sauf M. François DAMERVAL)

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : FdG

NPPV : S&R, RCDEC, M. François DAMERVAL

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Pierre SERNE.

Discussion générale

M. SERNE (EELVA) – Je pense que j'ai usé la totalité de mon temps et que j'ai tout dit.

M. le Président – Pour le groupe CD, Madame Huguette FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci, Monsieur le Vice-président. Ce canal Seine Nord Europe, qui est en panne depuis des années, est un maillon central pour une liaison européenne. La nouvelle majorité régionale n'a pas fait de ce canal une priorité de mandature, souhaitant favoriser les projets franciliens, mais il fallait débloquer ce projet initialement voté par la précédente majorité. Nous saluons Valérie PÉCRESSÉ et son équipe car avec les fonds européens, la participation financière de la Région n'est plus que de 110 millions d'euros. Ce canal va être une alternative fluviale et permettra d'éviter jusqu'à 500 000 camions sur les routes de France chaque année. Nous sommes encore dans la lignée du plan anti-bouchon et du plan air car les péniches polluent 4 à 5 fois moins que les poids lourds.

La Région doit réfléchir aussi sur le développement économique en vallée de Seine car ce canal, qui va profondément modifier notre économie, ne doit pas être un facteur de déstabilisation de l'axe Paris – Le Havre, mais un outil efficace de transport fluvial. Il va aussi falloir préparer la concurrence dans le bassin de la Seine car la flotte fluviale est vieillissante et nos bateliers vont être en concurrence avec les flottes belges et néerlandaises. Enfin, une nouvelle réflexion est nécessaire pour un plan fluvial ou un plan péniche pour protéger des emplois et rendre ce secteur économiquement viable. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Madame FOUCHÉ. Monsieur Arnaud RICHARD pour le groupe UDI.

M. RICHARD (UDI) – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est avec une satisfaction toute particulière que je prends la parole sur ce projet qui nous mobilise depuis tant d'années et qui va franchir, Monsieur le Vice-président aux transports, Stéphane BEAUDET, une étape décisive. En trouvant un accord sur ce protocole financier, nous allons enfin permettre de débloquer les 4,5 milliards d'euros nécessaires à la réalisation du Canal Seine Nord Europe lancée il y a près de 30 ans, cette autoroute fluviale qui doit relier les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau européen du nord de l'Europe. Ce chantier va enfin pouvoir débuter cette année, ce qui est une véritable victoire. 500 000 camions en moins. Je vous avoue, Monsieur SERNE, que je ne comprends pas l'opposition des écologistes et de la gauche sur ce projet.

Monsieur le Vice-président, maintenant que nous sommes contributeurs, je souhaiterais avoir votre avis sur la manière dont la Région va s'engager sur ce projet important et sur la manière dont elle va peser sur le phasage des travaux. Comme l'a dit notre collègue progressiste, quel accompagnement va être proposé au secteur de la batellerie ?

Je souhaiterais remercier la Présidente PÉCRESSE pour son volontarisme qui a été à toute épreuve dans ce projet, en accordant une participation de 110 millions d'euros. Au-delà du succès que représente ce projet pour le secteur fluvial, il est une véritable promesse pour l'économie de notre région, créant des dizaines de milliers d'emplois et améliorant l'attractivité et la compétitivité de l'Île-de-France.

Je tenais à saluer l'ensemble de nos partenaires pour cette réalisation. Monsieur le Président, eu égard à ces éléments, vous comprendrez que c'est avec beaucoup d'émotion que nous voterons favorablement cette délibération. Je trouve que le Président BEAUDET a dit de façon très intelligente la position des Havrais qui étaient en opposition ferme pendant très longtemps et qui ont pris du temps pour comprendre l'intérêt de cette réalisation pour l'ensemble du pays et de l'Europe. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Monsieur RICHARD. La parole est à M. Nicolas TARDY-JOUBERT pour le groupe LR.

M. TARDY-JOUBERT (LR) – Messieurs les Vices-Présidents, chers collègues, après de nombreuses négociations, le protocole de financement du Canal Seine Nord Europe est finalement établi et nous pouvons nous féliciter de voir ce projet majeur, en sommeil depuis trop longtemps, se concrétiser enfin. Grâce à l'action de Mme la Présidente et à la vôtre, Monsieur le Vice-président, les choses avancent rapidement et dans le bon sens. La révolution des transports s'intensifie et se diversifie : Eole, l'électrification de la ligne P, le T12 express et aujourd'hui ce projet crucial pour le transport fluvial et le fret, avec une contribution de la Région de 110 millions d'euros. Notre programme de campagne avait prévu la réalisation de ce projet. Tous les acteurs autour de la table y ont travaillé, la Région y a tenu son rôle. Encore une fois, chers collègues, c'est une promesse tenue.

Ce projet n'aurait jamais dû rester en latence puisqu'il permettra aux grands gabarits de relier les bassins de la Seine et de l'Oise au nord de l'Europe apportant à ce titre tous les avantages inhérents à un vaste axe de transport stratégique. Comme vous l'avez évoqué, un navire empruntant le canal sera l'équivalent de 180 poids lourds. Autant dire que c'est une très bonne nouvelle pour le transport fluvial, mais aussi pour tous les Franciliens puisque ce canal répond aux enjeux économiques et environnementaux auxquels l'Île-de-France est confrontée. Au plan environnemental, la réalisation de ce canal devrait permettre de renforcer la navigation sur ces bassins de l'Oise et de la Seine pour aller jusqu'au réseau fluvial nord européen et réduire de 500 000 le nombre de poids lourds transitant en Île-de-France. Ceci aura pour conséquence directe une diminution de la congestion routière et des émissions de gaz à effet de serre et permettra une amélioration significative de la qualité de l'air.

Au plan économique, par son ampleur, il sera générateur d'emplois chiffrés entre 10 000 et 12 000 par an, pendant cinq ans, pour une création effective et pérenne de 50 000 emplois d'ici 2050. Il permettra à nos entreprises d'être plus compétitives et concurrentielles sur le marché mondial en proposant de nouvelles solutions logistiques. Enfin, un tel projet aura de facto un effet de réseau sur les plus grands ports français et les interfaces maritimes sur lesquelles ils opèrent, que ce soit le Havre, Rouen ou Dunkerque.

Comme vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce projet est extrêmement porteur pour les territoires franciliens. Réaliser ce canal ne procure que des avantages. Il profite à l'économie francilienne, permet de réduire l'empreinte écologique des transports tout en s'intégrant parfaitement dans les objectifs de notre nouveau plan route visant à lutter contre la congestion routière. À ce titre, le groupe LR est fier d'apporter son plein et entier soutien à cette délibération.

M. le Président – Merci, Monsieur TARDY-JOUBERT. La parole est à Mme Corinne BORD pour le groupe S&R.

Mme BORD (S&R) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, nous revoyons ce projet que nous avons déjà abordé dans cet hémicycle. Il est l'occasion de créer un canal à grand gabarit pour nous relier aux ports du nord de la France, notamment à celui de Dunkerque. Ce projet permettra à la région d'avoir un deuxième débouché sur la mer après le Havre et surtout en complément du Havre. C'est tout l'enjeu de cette nouvelle ouverture. Le projet n'est pas neuf et le premier montage financier et technique a été un échec. L'Inspection Générale des Services l'a d'ailleurs particulièrement bien montré dans son rapport. C'est à la suite de ce rapport que le Gouvernement, avec volontarisme, a repris le dossier en main, proposé un nouveau montage financier et assuré un engagement sans commune mesure de l'État à hauteur de 50 % du projet.

Quels sont les objectifs de ce projet ? Comme l'a pointé tout à l'heure dans son intervention Arnaud RICHARD, il est d'améliorer aussi la qualité de l'air. 500 000 camions en moins sur l'autoroute A1, qui nous est chère, Monsieur le Président, contribueront à améliorer la qualité de l'air de tous les riverains, de tous les habitants, de tous ceux qui travaillent aux alentours de cette autoroute, pour peu qu'il s'agisse bien d'un transfert des camions vers le fleuve et non pas d'un transfert du train vers le fleuve.

Enfin, il permettra d'améliorer la compétitivité de plusieurs filières économiques d'Île-de-France en améliorant le coût des transports.

Je pointerai deux axes de vigilance. Il faut d'une part assurer la complémentarité de ce canal avec le débouché sur la Seine et le Havre. Le deuxième point de vigilance qui doit être le nôtre concerne la maîtrise du coût de ce transport. Il doit être compétitif avec celui qui consiste à apporter ces marchandises aux ports hollandais pour qu'elles rejoignent ensuite l'Île-de-France par camions. Le premier concurrent de ce canal est Rotterdam. Nous devons être vigilants sur les coûts de transport générés par ce canal. Telle sera notre exigence pour la région. Merci.

M. le Président – Merci, Madame Corinne BORD. La parole est à Fabien GUILLAUD-BATAILLE pour le Front de Gauche.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Merci, Monsieur le Président. Je dirai quelques mots sur ce projet, avec les points positifs qui ont déjà été soulignés (disparition de camions, création d'emplois, etc.) mais avec la volonté toutefois de pointer des questions qui nous semblent lourdes et problématiques. La première concerne le gigantisme des bateaux et des transports sur ce canal. Il peut remettre en cause les réseaux déjà existants, aussi bien le réseau Seine que le réseau du nord qui maille aujourd'hui le Benelux. Il serait dommage que l'apparition des grandes lignes ou des lignes à grande vitesse, comme nous avons pu le constater dans le ferré, conduise au délitement des lignes de desserte plus petites. La deuxième question tient au problème environnemental. Pierre SERNE en a très bien parlé et ces questions nous interpellent. La dernière question est de savoir comment nous relierons ce canal au port du Havre, mais aussi au port de Calais. Le lien ferré entre ce canal et les ports de Calais et du Havre est la seule solution pour ne pas pénaliser à terme les deux ports français au profit d'autres grands ports. Ces questions font qu'en l'état, nous nous abstenons. Je vous remercie de votre obligeance.

M. le Président – Merci, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. Pour le groupe Front National, Audrey GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, sur la table depuis des décennies, voilà que se concrétise enfin ce gigantesque projet de Canal Seine Nord Europe. Mal ficelé dès le départ, basé sur des mauvaises estimations d'un budget qui n'a cessé de fluctuer, sans compter les tergiversations à n'en plus finir avec les grandes entreprises, le projet de Canal Seine Nord Europe rebondit enfin. Malgré l'immobilisme politique de la droite et de la gauche ces dernières années, ce rapport semble réconcilier toutes les parties au projet et nous nous en réjouissons. Pour rappel, nous portions il y a quelques mois dans cette même assemblée le vœu d'un véritable engagement de la Région en faveur du Canal Seine Nord Europe.

Je me permettrais seulement de revenir sur une orientation du rapport qui avance les bienfaits de ce projet sur l'emploi. Les Voies Navigables de France nous vantent en effet les milliers de créations d'emploi que générerait le projet, dans des régions que nous savons touchées par un chômage de masse. Les Voies Navigables de France oublient de rappeler que les marinières craignent la concurrence des pays du nord où les charges sociales sont moins importantes et les flottes beaucoup plus modernes. En décembre dernier, ils se sont même réunis à Janville pour évoquer l'avenir de leur profession selon eux en très grande difficulté. Nous resterons donc très vigilants sur cet aspect puisqu'il ne faut pas que l'hinterland du Havre soit élargi à l'Europe du Nord par le Canal Seine Nord Europe au profit de ceux d'Anvers et Rotterdam et au détriment du Havre. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Madame GUIBERT. Pour le groupe RCDEC, Monsieur Eddie AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Le Canal Seine Nord Europe est un projet qui vise à relier par un nouveau canal à grand gabarit l'Île-de-France à l'Europe du Nord. L'objectif est de créer une offre alternative et plus écologique aux poids lourds, sur un axe où les marchandises circulent presque exclusivement par la route. Le projet de canal permettra également de lever un goulot d'étranglement qui empêche de relier à grand gabarit le bassin de la Seine aux réseaux du nord de l'Europe, y compris la région lilloise et le port maritime de Dunkerque. Je salue à cette occasion l'action du Gouvernement, particulièrement déterminé à faire aboutir le projet de Canal Seine Nord. Le budget important de 4,5 milliards d'euros, lié à la création du canal, a tendance à augmenter au fur et à mesure de l'avancée du projet. La décision de la Région d'engager un montant forfaitaire de 110 millions d'euros et non actualisable est donc à saluer. Au vu de tous ces éléments, les élus du groupe RCDEC tiennent à affirmer leur soutien à ce projet. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Monsieur Eddie AÏT, président du groupe RCDEC. Merci de vos interventions. La réponse de M. Stéphane BEAUDET, Vice-président chargé des transports.

M. BEAUDET – Merci pour vos propos. Ce projet avance, rebondit et est plutôt de bonne facture. Je reviendrai sur les inquiétudes évoquées par les groupes. Finalement, que la position soit favorable ou défavorable, il se dégage une inquiétude

sur la filière de la batellerie française et sur notre capacité à être concurrentiel avec le nord. C'est un enjeu majeur qui est posé. Je ne vous apporterai pas de réponse aujourd'hui, d'abord parce que techniquement, ce n'est pas mon métier. Cela demande un travail très fin. J'ai commencé à rencontrer les bateliers, j'ai rencontré l'ensemble des responsables des grands ports français du nord pour aborder ces questions.

Un élu ironisait tout à l'heure sur notre volonté planificatrice et notre souhait de faire des plans, mais sur le sujet du fret, sur lequel nous reviendrons au quatrième trimestre, nous constatons qu'il est plus que temps de travailler ensemble à un véritable plan fret stratégique. Il concernerait l'évolution des flux routiers de masse et de fret, le fret ferroviaire qui est un sujet très complexe et concurrentiel, qui a une tarification très particulière, mais qui ne décolle pas, contrairement aux pays qui nous entourent, qui ont su refonder un pacte sur le fret ferré il y a déjà au moins deux ou trois décennies et qui ont pris une avance considérable et enfin le fret fluvial. De ce point de vue, si nous nous fions aujourd'hui à une batellerie performante, mais très artisanale en France par rapport à une batellerie très industrielle dans le Benelux, nous avons un devoir d'accompagnement et de modernisation. Je nous engage collectivement à faire ce travail dans le cadre du plan fret. J'espère que nous pourrions nous réunir sur des sujets qui nécessitent vraiment une politique cohérente. Dans les mandatures précédentes, des expérimentations ont été menées sur la question du fret. Je considère, pour les étudier maintenant plus profondément, qu'elles ont souvent manqué de mise en cohérence, qu'elles n'ont jamais fait suffisamment système et interaction entre elles. Je pense que le débat que nous aurons à l'occasion de ce plan fret nous permettra d'y voir plus clair sur ces métiers, sur leurs enjeux, sur notre positionnement concurrentiel par rapport au Benelux et à l'Europe de l'Est. Je pense que nous allons devoir nous atteler à ce travail. Cette avancée sur le Canal Seine Nord nous invite à le faire de plus en plus rapidement. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Monsieur BEAUDET pour ces explications. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Nous pouvons donc passer au vote. Qui est pour cet article unique ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-34

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDEC

CONTRE : EELVA (sauf M. François DAMERVAL)

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. François DAMERVAL

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Merci, Monsieur Stéphane BEAUDET. Je demande à Mme Farida ADLANI et à M. Pierre DENIZIOT de venir nous présenter la participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap, amélioration du fonctionnement du Conseil Consultatif du Handicap.

CR 2017-45 : PARTICIPATION RÉGIONALE AUX FONDS DÉPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU HANDICAP - AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DU HANDICAP (CCH)

Mme ADLANI – Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, comme vous le savez, le nouvel Exécutif avait clairement affiché son objectif de développer une région accessible et accueillante. Parallèlement, en 2016, nous avons fait de l'emploi des personnes en situation de handicap une grande cause régionale. Cette ambition en matière de handicap a été marquée notamment par la nomination d'un délégué spécial au handicap, Pierre DENIZIOT, qui est à mes côtés aujourd'hui et dont je tiens à saluer le travail réalisé. Il anime parfaitement la politique transversale de nos actions en matière de handicap.

Nous souhaitons aller plus loin pour diffuser cette volonté dans l'ensemble des politiques régionales. L'Agenda 22, qui a été voté hier en Commission permanente, en est l'illustration. Aujourd'hui, nous vous présentons un rapport qui a pour objet de redéfinir les modalités de soutien aux Maisons départementales des personnes handicapées, aux MDPH. Parce que nous considérons que ce sujet doit être conduit en étroite concertation avec les partenaires, nous vous proposons de renforcer la composition du Comité Consultatif du Handicap.

La redéfinition des modalités de soutien aux MDPH passe par une meilleure répartition de l'enveloppe sur les territoires franciliens en fonction des besoins réels. Oui, la Région a la volonté d'agir au plus près des besoins des personnes en situation de handicap. Malgré la loi NOTRe, qui donne la compétence aux Départements, je me félicite de notre implication dans le fonds départemental de compensation du handicap à hauteur de 2,5 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2016. Comme vous l'aurez compris, nous sanctuarisons notre action alors même que nous n'y sommes pas contraints. Je tiens à souligner devant vous que nous sommes la seule région de France à avoir cet engagement, mais ce partenariat a besoin d'être restauré et renforcé car nous avons constaté une sous-consommation chronique de la subvention régionale.

Le rapport que nous vous présentons propose de simplifier les modalités de calcul, de simplifier les affectations de crédits et de globaliser la contribution régionale. Je précise que ce rapport a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des MDPH que nous avons réunies, avec Pierre, à la Région. Toutes ont manifesté leur intérêt à l'égard du dispositif que nous vous proposons. Je laisse la parole à Pierre pour vous préciser le sujet. Merci.

M. DENIZIOT – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chère Farida, merci pour tes gentils mots, chers collègues, je suis très heureux de présenter ce rapport à deux voix. C'est un travail d'équipe et je voulais la remercier.

Ce rapport comprend deux points. Il concerne tout d'abord le Conseil Consultatif des Franciliens handicapés. Nous avons, dès le début de la mandature, exprimé notre souhait de l'ouvrir à des personnes représentant d'autres formes de handicap. Afin de ne léser personne, nous vous proposons donc de porter de 30 à 36 le nombre de ses membres. Le CCH s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Les débats du CCH sur la révision de l'Agenda 22 ont pu dégager des thématiques particulières qui seront travaillées en groupe de travail. Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous en faire l'écho.

Le deuxième point du rapport concerne la refondation de la participation régionale au fonds de compensation des MDPH. À titre informatif, puisque vous n'êtes pas forcément familiers de la gestion de ce fonds, chaque MDPH gère un fonds de compensation qui a pour objet d'aider les Franciliens handicapés à financer notamment les aides techniques, l'aménagement du logement, l'aménagement du véhicule et les surcoûts de transport, les aides humaines, les aides animalières et toutes autres charges spécifiques liées au handicap. Toujours pour votre information, les bénéficiaires doivent pouvoir réunir des conditions d'éligibilité de cette PCH, notamment avoir moins de 60 ans, avoir une difficulté absolue à réaliser une activité de la vie quotidienne ou des difficultés graves à réaliser deux activités de la vie quotidienne.

Depuis que le Conseil régional a conventionné avec les MDPH en 2013, nous observons une sous-consommation de l'enveloppe, mais aussi une importante disparité d'utilisation entre les huit départements. Pour donner un exemple, en 2016, l'Essonne a consommé à hauteur de 99 % son enveloppe, alors que la Seine-Saint-Denis a consommé son enveloppe à hauteur de 39 %. Partant de ce constat, à l'aune d'une nouvelle convention avec les MDPH, nous avons réuni, sous la houlette de Farida ADLANI, les huit MDPH pour échanger avec elles sur trois modifications qu'elles ont approuvées dans le principe. Simplifier les modalités de calcul de l'enveloppe. Globaliser la contribution régionale en rendant possible la fongibilité de l'enveloppe entre les huit MDPH. Cela permettra notamment de répondre aux besoins qui peuvent être fluctuants d'une année

sur l'autre, mais aussi d'augmenter le nombre de bénéficiaires. J'insiste sur ce point. Troisièmement, simplifier les affectations de crédits. Nous voulons apporter notre contribution à l'allègement de la charge de travail des MDPH. Je veux rendre hommage au travail du personnel des MDPH qui est dévoué, mais aussi surchargé. Sur vos territoires, vos concitoyens vous disent que les délais sont extrêmement longs. Les MDPH sont surchargées, notamment au niveau administratif. Nous proposons, avec Farida ADLANI, un allègement, modeste certes, de leur charge de travail. Plutôt que d'avoir cinq affectations de crédits dans l'année, avec un passage en commissions thématiques et un passage en Commission permanente, nous proposons deux affectations, une en janvier d'un montant de 60 % de l'enveloppe globale et une au deuxième trimestre, selon les crédits consommés et les prévisions des dossiers restants, les 40 % restants. Cela conduira à une utilisation plus optimale de l'enveloppe régionale et à une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Avant de terminer, je voulais juste répondre à une question puisque tout à l'heure, lorsque nous avons parlé des lycées, le groupe Front de Gauche a expliqué que nous avons baissé de 15 % l'enveloppe de la participation du Conseil régional au fonds de compensation. J'ai demandé les chiffres aux services, mais j'avais bien en tête que notre participation avait plutôt augmenté. Je vous prie de bien prendre en compte qu'en 2015, l'argent qui a été affecté aux dossiers des Franciliens qui ont sollicité ce fonds était de 1,4 million d'euros. En 2016, la Région a signé un chèque de 1,8 million d'euros, ce qui veut dire que notre soutien concret et quotidien aux Franciliens handicapés n'a pas diminué de 15 %, mais qu'il a augmenté de 28 %.

Mes chers collègues, je suis très heureux de présenter ce rapport avec Farida. J'ai été ravie des discussions que nous avons pu avoir au sein de la commission présidée par Caroline CARMATRAN, mais aussi au sein de la commission des Finances où il y a eu moins de questions. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président – Merci, Monsieur le Conseiller spécial. Merci, Madame la Vice-présidente. Je vais demander l'avis de la commission de la Famille et de l'Action sociale. L'avis était favorable. Avis de la commission des Finances, Madame de la GONTRIE ? L'avis est favorable également. Je vous remercie.

Commission de la Famille, de l'Action sociale et du Handicap : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Monsieur DAMERVAL.

Discussion générale

M. DAMERVAL (EELVA) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le délégué spécial, ce rapport comporte deux sujets. Le premier est la révision des modalités de la participation régionale au fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées. Pour nous, les écologistes, il est important de se conformer aux réalités des territoires et nous considérons que cette révision est pertinente. Je voudrais juste profiter du sujet pour rappeler que l'IDH2, indicateur de développement humain, qui croise trois dimensions – santé, éducation, revenu – doit être disponible pour l'ensemble du territoire francilien, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Il constitue une donnée essentielle pour cibler l'intervention publique sur ces trois critères.

Le second sujet concerne la composition du CCH sur laquelle nous avons déposé un amendement pour demander à ce que l'ensemble des commissions thématiques puissent être représentées, comme c'était le cas auparavant. Les réponses à apporter aux questions des handicaps sont nécessairement transversales et cette composition est un recul par rapport à ce qui se faisait précédemment. Contrairement au Front National qui voudrait réduire, par ses amendements, les représentants au CCH, nous pensons qu'il faudrait l'élargir pour profiter de l'expertise de toutes et de tous. Merci.

M. le Président – Merci, Monsieur DAMERVAL. Pour le groupe CD, Madame Marie-Christine DIRRINGER.

Mme DIRRINGER (CD) – Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, Monsieur le Délégué, malgré les améliorations apportées par la Région Île-de-France pour l'emploi des personnes handicapées, les modalités actuelles de financement des MDPH restent encore insuffisantes. Il est navrant de constater à la fois une sous-consommation de la subvention globale de 2,8 millions d'euros, seulement 65 % en 2014 et 49 % en 2015, ainsi que de fortes disparités de consommation entre départements, ceux ayant tout consommé étant finalement pénalisés et pénalisant de ce fait certains handicapés qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide.

L'économie de la réforme proposée repose sur les points suivants : adosser le calcul des enveloppes directement sur le nombre de bénéficiaires par département ; définir une enveloppe prévisionnelle par MDPH tout en prévoyant une fongibilité entre MDPH

pour tenir compte de l'hétérogénéité et des fluctuations de leurs besoins effectifs ; ajuster la répartition des enveloppes en fonction des consommations réelles des MDPH ; mettre en place un bilan annuel permettant d'évaluer l'utilisation de la subvention régionale. Ce nouveau dispositif, plus réaliste et plus proche des besoins sur le terrain, va dans le bon sens. Il en est de même de la proposition visant à porter à 40 membres, dont 36 personnes qualifiées, la composition du Conseil Consultatif du Handicap d'Île-de-France, en conformité d'ailleurs avec les règles de l'Agenda 22. Nous pouvons nous réjouir que la Région souhaite développer la concertation avec des experts dans ce domaine et des représentants des associations de personnes en situation de handicap.

Permettez-moi de saluer ceux qui, sous l'impulsion de notre Présidente, œuvrent pour cette cause, en particulier M. DENIZIOT et Mme ADLANI. Le groupe Centre et Démocrates reconnaît les efforts faits en matière de gestion des problèmes du handicap et votera en faveur de ce nouveau dispositif. Merci beaucoup.

M. le Président – Madame QUILLERY pour le groupe UDI.

Mme QUILLERY (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, cher Pierre, mes chers collègues, le rapport que vous nous présentez propose une réforme d'attribution des aides aux MDPH. Cette réforme était nécessaire. En effet, le bilan que vous nous présentez fait état des disparités entre les MDPH et certaines enveloppes étaient sous-consommées. La répartition que vous proposez est plus juste, avec un suivi des projets engagés et un bilan des projets réalisés.

Concernant le Conseil Consultatif du Handicap d'Île-de-France, vous nous proposez de porter à 40 le nombre des personnes qualifiées pour développer la concertation avec des experts dans le domaine de l'autisme, du handicap cognitif et des maladies neurodégénératives, l'une des priorités de la mandature. Le Conseil Consultatif du Handicap permet aux personnes en situation de handicap de pouvoir participer à la prise de décision qui les concerne, dans tous les domaines de compétence de la Région. La participation des personnes en situation de handicap à la mise en œuvre des politiques les concernant est essentielle pour adapter chacun des dispositifs existants à leurs besoins.

Notre groupe votera donc en faveur de ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président – Merci, Madame Marie-Christine DIRRINGER. La parole est au groupe LR. Madame Carine MARTINI-PEMEZEC.

Mme MARTINI-PEMEZEC (LR) – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, la cause du handicap a, dès la jeunesse de notre mandature, été au cœur de nos préoccupations. La grande cause régionale de 2016 et la création d'un délégué spécial, mon ami le docteur Pierre DENIZIOT, qui réalise un travail exemplaire et notre super Vice-présidente Farida ADLANI en sont des témoins parmi d'autres. Si le soutien au handicap a été amplifié par notre majorité, celui-ci ne date pas d'hier. Il s'est manifesté ces dernières années notamment par un soutien actif aux Maisons départementales des personnes handicapées, MDPH. Cependant, peut-être par peur, éventuellement par facilité, voire par démagogie, la précédente mandature n'a jamais pris la peine d'ajuster ces aides à la MDPH. L'effet d'annonce était parfait, vous promettiez une belle enveloppe de 3 millions d'euros, mais vous omettiez de rappeler que les besoins étaient et sont toujours bien moindres et que la consommation des crédits avoisinait en moyenne les 50 %.

Cette délibération va donc dans le bon sens. Elle nous propose de réajuster les aides accordées aux MDPH, non pas en les abaissant de façon basique, mais en optimisant le soutien régional à ces organismes qui font un travail extrêmement important au quotidien, directement sur le terrain, au contact des gens. Les conséquences directes de l'optimisation ici proposée seront d'augmenter le nombre de bénéficiaires à l'aide régionale et surtout de faciliter la vie des acteurs des MDPH puisque ces aides seront allouées en deux fois, facilitant ainsi les prévisions des besoins et surtout des ajustements de fin d'année. Cette souplesse est nécessaire, tant dans le domaine du handicap que pour les autres compétences de la Région, mais elle doit toujours être accompagnée d'un contrôle de l'utilisation de ces deniers publics. C'est pourquoi ce rapport a eu l'intelligence d'intégrer un bilan annuel d'activité de ces MDPH.

En outre, beaucoup de recommandations se sont fait entendre ces dernières années, notamment sur le fait que certains handicaps n'étaient pas représentés au sein du CCH, du Conseil Consultatif du Handicap d'Île-de-France. Ce Conseil a pour but de suivre les politiques régionales en matière de handicap. C'est pourquoi il est tout à fait pertinent que des personnalités qualifiées et spécialisées dans l'autisme, le handicap cognitif et les maladies neurodégénératives soient nommées au sein de ce Conseil.

Chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe LR approuve sans réserve cette évolution nécessaire de notre politique du handicap, très attendue par les acteurs de terrain. Elle permettra à tout le monde de se simplifier la vie, pour une meilleure

efficience, spécialement quand cette évolution permet une meilleure représentation de la diversité du handicap dans un Conseil qui observe nos actions et qui a force de recommandation. Je vous remercie.

M. le Président – Merci de votre intervention. La parole est à Mme Nelly CARREY-CONTE pour le groupe S&R.

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Merci, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Délégué spécial. Nous voterons favorablement ce rapport qui réaffirme une politique essentielle, le soutien de notre collectivité aux MDPH, actrices essentielles et transversales de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Comme vous l'avez rappelé, ce partenariat avec les MDPH a été initié dès 2008 pour être successivement renforcé, en particulier en 2013. Nous saluons également le travail des personnels des MDPH et réaffirmons qu'il est indispensable que ce partenariat et ce soutien soient poursuivis. Vous nous présentez un dispositif qui vise à rendre l'aide de la Région plus efficace. Nous souscrivons à l'objectif et nous serons attentifs au bilan annuel des modifications du dispositif que vous avez annoncé dans votre rapport.

Ceci dit, nous avons quelques regrets quant à la méthode sur ce sujet. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Nous regrettons d'abord la communication tardive de la composition du Conseil Consultatif du Handicap auquel nous ne participons pas. Nous aurions aimé connaître et comprendre la composition du Conseil qui n'est public, sur le site de la Région, que depuis deux ou trois jours, me semble-t-il. Nous regrettons également que lors de la dernière commission thématique et de la dernière Commission permanente, les modifications de l'Agenda 22 n'aient pas été complètement explicitées, ne permettant pas d'avoir un véritable débat sur ce sujet. Nous espérons vraiment qu'à l'avenir, nous aurons la possibilité d'être pleinement associés et de bénéficier de temps de débat sur ces sujets qui nous intéressent et nous mobilisent tous. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président – Merci pour votre intervention. Monsieur RUIZ pour le Front de Gauche.

M. RUIZ (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Délégué spécial, cette délibération met en avant deux points. L'un ne pose pas de problème puisqu'il s'agit, comme vous le notez dans le texte, d'élargir la concertation pour mieux répondre aux enjeux. Passer le nombre de membres du Conseil Consultatif du Handicap d'Île-de-France de 34 à 40 peut être une initiative intéressante, même si nous serons vigilants à la nomination des 36 personnalités qualifiées qui vont siéger.

Le second sujet porte sur la participation régionale aux fonds départementaux de compensation des MDPH. Vous constatez une sous-consommation de la subvention régionale. Ce constat est surprenant parce qu'il ne correspond pas aux échanges que nous avons eus avec des personnes en situation de handicap et des professionnels du secteur. Le vrai problème ne serait-il pas le manque d'information sur les modalités de remboursement et sur l'existence même d'aides, faute de campagne nationale d'information, manque qui laisse la part belle à la publicité commerciale sur des sujets comme l'audition par exemple qui s'avèrent être un marché rentable pour le privé. De plus, les MDPH mettent en moyenne un an à traiter les demandes de prestations compensatoires de handicap, faute de moyens financiers et humains pour répondre aux demandes. La casse du service public et la baisse du nombre de fonctionnaires conduisent aussi à cela. Nous pensons qu'il est indispensable de maintenir les aides et d'insister en particulier sur l'information, à moins que nous soyons dans une logique qui tendrait à montrer les insuffisances de la prise en charge de la dépendance et de ses financements publics pour mieux préparer le passage à une logique assurancielle et individuelle qui est la même que celle proposée pour les retraites et pour l'Assurance-maladie. Évidemment, nous ne l'espérons pas et nous voterons pour cette délibération.

M. le Président – Merci, Monsieur RUIZ. Pour le Front National, Karim OUCHIKH.

M. OUCHIKH (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, le projet que vous nous soumettez aujourd'hui reflète parfaitement les limites de votre politique et de vos ambitions en matière de handicap. Vous souhaitez simplifier et globaliser la participation régionale aux Maisons départementales des personnes handicapées. Elles ont sans doute besoin d'un toilettage sur certains points, mais non pas au point d'en compliquer davantage le fonctionnement, notamment en ce qui concerne les modalités de calcul des subventions allouées par le Conseil régional.

Par ailleurs, vous souhaitez renforcer le Conseil Consultatif du Handicap d'Île-de-France en vue de mieux répondre, nous dites-vous, aux enjeux de l'accessibilité et de l'accueil des personnes en situation de handicap, sans pour autant motiver précisément les raisons qui justifieraient d'élargir la composition de ce Conseil à 40 membres dont 36 personnalités dites qualifiées. Je déplore de même dans ce rapport qu'aucun bilan de l'action de ce Conseil Consultatif qui justifierait d'un tel renforcement ne soit communiqué à l'intention des conseillers régionaux. C'est pourquoi nous souhaitons, au sein du groupe Front National Île-de-France Bleu Marine, réellement rationaliser et améliorer l'activité de ce Conseil, notamment en réduisant de moitié le nombre de ses membres et donc de passer de 36 à 22 membres dont 16 personnalités qualifiées, tout en respectant bien sûr la règle

de la parité. Il y a mieux à faire pour l'accessibilité réelle des personnes en situation de handicap que de mettre en place des organismes pléthoriques qui ne produiraient de surcroît aucun bénéfice mesurable, mais peut-être allez-vous, dans votre réponse, m'apporter des éclairages qui me permettront de revoir ma position.

En tous les cas, je crois qu'il est grand temps de passer des paroles aux actes et de rendre notre région réellement plus accessible et plus accueillante pour les personnes handicapées. Merci.

M. le Président – Merci, Monsieur OUCHIKH. Monsieur Eddie AÏT pour le groupe RCDEC.

M. AÏT (RCDEC) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Délégué spécial, selon les chiffres de l'INSEE, en 2008, 15 % de la population francilienne étaient concernés par une forme de handicap, mais seulement 7 % des Franciliens faisaient l'objet d'une reconnaissance administrative du handicap. L'attente de nos concitoyens est donc grande et les situations de précarité consécutives à un handicap nombreuses. Le projet de délibération que vous nous soumettez aborde donc un sujet incontournable qui ne doit pas souffrir d'une quelconque instrumentalisation politique, bien au contraire. Si les mesures de rationalisation des budgets et de simplification des procédures peuvent sur le principe recueillir notre soutien, la diminution assumée des crédits qui leur sont consacrés nous interroge. Vous avancez que ces baisses répondent à la sous-utilisation constatée en 2014 et 2015. Certes, mais comme vous le reconnaissez vous-mêmes, ces montants ont été rehaussés en 2013 du fait d'une augmentation de la consommation de la ligne budgétaire dédiée. Cette situation était révélatrice d'une nécessité budgétaire réelle et croissante. Au vu de l'étendue des besoins du secteur, n'aurait-il pas été plus pertinent de proposer des actions complémentaires pour consommer l'intégralité du budget plutôt que de le réduire de près de 15 % ?

Néanmoins, l'exécutif régional a souhaité faire du handicap la grande cause régionale de l'Île-de-France pour l'année 2016, nous nous en sommes félicités. À ce titre, les élus du groupe RCDEC tiennent à saluer votre travail, Monsieur le Délégué spécial en charge du handicap, et la délibération que vous nous présentez aujourd'hui, à l'exception des réserves précédemment exprimées. Nous regrettons donc les considérations comptables qui prévalent dans ce rapport et qui vous ont conduits à réduire ce budget plutôt que de soutenir des projets novateurs et audacieux. Néanmoins, nous voterons favorablement ce rapport.

M. le Président – Merci, Monsieur AÏT. Merci à chacun d'entre vous pour vos interventions. Quelques éléments de réponse. Je donne la parole à M. Pierre DENIZIOT.

M. DENIZIOT – Merci tout d'abord de vos contributions. Merci de cette discussion. Merci à Mme QUILLERY, à Mme DIRINGER et à Mme PEMEZEC de leur intervention soutenante et bienveillante.

Je vais commencer par répondre à M. DAMERVAL concernant l'indice IDH2. Nous avons mis clairement le sujet sur la table avec les huit MDPH. Clairement, il ne nous est pas apparu pertinent, d'autant que cet indice qui comptait à 20 % dans le calcul des enveloppes par département, conduisait à surpondérer, dans des départements, des enveloppes qui n'étaient consommées qu'au tiers, ce que nous avons considéré comme dommageable puisque ces 20 % reliés à l'IDH2 conduisaient à refuser des dossiers dans d'autres départements. Dans un souci de simplification du calcul, nous souhaitons plutôt nous baser uniquement sur le nombre de bénéficiaires de la PCH (Prestation de compensation du handicap) à N-1.

Monsieur RUIZ, merci pour le CCH. Vous avez évoqué le manque d'information et vous êtes interrogé sur la sous-consommation des enveloppes selon les MDPH. Nous nous sommes également posé la question. Il y a éventuellement des communications différentes entre les départements, mais il y a aussi, ce dont nous pouvons nous étonner, mais ce qui ne dépend pas du Conseil régional, d'importantes disparités dans les modalités d'attribution et les critères d'inclusion des bénéficiaires éligibles à ces aides entre les départements. Il est vrai que nous pouvons nous demander pourquoi les MDPH ne sont pas régionalisées dans leurs modalités d'application et de manière opérationnelle, sur le terrain, toujours au niveau des départements. Dans les départements où les possibilités d'adaptation d'un véhicule ou d'un logement sont plus importantes, il y a logiquement plus de demandes que dans des départements dont l'exécutif a fait d'autres choix. Nous n'avons ni cette possibilité ni cette volonté d'ingérence dans les choix des Départements.

Monsieur OUCHIKH, je n'ai pas très bien compris le début de votre intervention, mais je pense que tout le monde dans l'hémicycle a compris que notre proposition sur notre aide aux fonds de compensation était clairement une simplification dans le calcul, dans les relations avec les MDPH et la façon dont nous versons notre contribution aux fonds de compensation. Sur le Conseil Consultatif, vous proposez de diviser le nombre de ses membres par deux. Nous n'avons pas fait ce choix. Nous pensons qu'un Conseil Consultatif de 40 personnes, considérant les dizaines de milliers de Franciliens concernés, ne ressemble pas à une armée mexicaine. Comparez le Conseil Consultatif du Handicap au nombre de Conseillers régionaux, au nombre de membres du CESER, au nombre des membres du Conseil des jeunes de la Région Île-de-France, vous verrez que

40 membres restent un nombre raisonnable. Cette augmentation permet d'intégrer notamment les handicaps cognitifs puisque l'on parle de plus en plus de ce type de handicap et qu'il n'a été que très peu pris en compte jusqu'à présent dans les politiques de la Région. Je ne critique pas la majorité précédente parce que les DYS (dyslexie, dysphasie, dyspraxie) sont relativement émergents dans le champ du handicap. Nous avons donc ce travail à faire et nous les avons intégrés. Se pose aussi la question de l'autisme, notamment sous l'angle de l'aide aux aidants portée par Farida ADLANI. Nous avons donc souhaité augmenter ce nombre de personnes pour avoir le plus grand champ de types de handicap, mais aussi pour avoir plusieurs associations, notamment dans le champ de l'autisme, qui représentent différentes approches de l'autisme, afin de pouvoir constituer des groupes de travail. Nous ne pouvons pas nous contenter d'intégrer une association qui représente l'autisme et une association qui représente les personnes touchées par le polyhandicap. Le but est d'avoir, sur des sujets spécifiques, sur des sujets qui ont été particulièrement fléchés par la Présidente en début de mandat, la possibilité de constituer des groupes de travail. Un groupe de travail ne pourra pas être constitué si seul le Collectif Autisme est représenté au sein du CCH. Voilà, Monsieur OUCHIKH, ce qui a motivé ce choix d'augmenter le nombre de personnes au sein du CCH.

Monsieur Eddie AÏT, merci de votre contribution. Vous parlez toujours du montant des crédits alloués et votés par le Conseil régional. Je ne suis pas comptable, je suis un élu qui reçoit dans son bureau et qui voit des Franciliens en demande d'aides, de financement de dispositifs particuliers. Froidement, je constate qu'entre 2015 et 2016, notre aide a augmenté de manière concrète, auprès des Franciliens, de 28 %.

Mme ADLANI – Pour compléter la réponse de Pierre, je vais répondre à Marie-Christine DIRRINGER qui a précisé que nous voulions aller plus loin car les modalités actuelles de financement des MDPH ne sont pas satisfaisantes. Nous voulons donc un dispositif plus souple et plus simple pour les MDPH, afin de s'assurer que les demandes annuelles soient honorées. Le précédent modèle créait une inégalité de traitement. Je n'y reviendrai pas puisque cela a été évoqué par tous les intervenants aujourd'hui. Vous reprochez une sous-consommation. En effet, une consommation de 50 % en 2016 est insuffisante. Vous êtes tous d'accord, Monsieur RUIZ, Monsieur OUCHIKH, Monsieur AÏT, Monsieur DAMERVAL, pour dire qu'aujourd'hui, il s'agit d'un sujet éminemment important pour les Franciliens. Il y a des attentes réelles et des besoins importants. Nos concitoyens nous attendent pour que nous favorisions les subventions. Je répète que ce financement est unique en France. Nous sommes la seule Région en France qui continue de subventionner les différents Départements. Je voulais également préciser que la somme qui sera allouée sera à l'étude dans deux Commissions permanentes, contrairement à un traitement compliqué avec cinq à six Commissions permanentes, ce qui entraînait une lourdeur administrative.

M. le Président – Merci, Madame Farida ADLANI. Merci, Monsieur Pierre DENIZIOT. Nous allons donc pouvoir passer à l'examen du projet de délibération et au vote de l'article 1^{er}. Pas d'explication de vote ? Nous pouvons donc mettre au vote cet article.

Article 1

M. le Président – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

M. le Président – Je mets au vote l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

M. le Président – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

M. le Président – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

M. le Président – L'article 6 appelle trois amendements.

Amendement n°146 (FN)

M. le Président – Le premier amendement est du groupe Front National. Il est retiré. Merci.

L'amendement n°146 (FN) est retiré.

Amendement n°78 (EELVA)

M. le Président – Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Cet amendement réintroduit la possibilité d'avoir un représentant de chaque commission thématique dans le CCH, ce qui nous paraît assez important vu le thème et vu l'obligation de transversalité sur ces sujets.

M. le Président – Merci. Réponse de M. Pierre DENIZIOT.

M. DENIZIOT – Merci, Monsieur DAMERVAL. La modification de l'article 2 de la délibération relative à la composition du CCH est partielle et ne concerne que les membres désignés par la Présidente de la Région. Ainsi, la représentativité de chaque commission thématique reste inchangée. Le dernier alinéa de cet article est bel et bien maintenu. Le règlement intérieur adopté par le CCH, lors de sa séance plénière du 7 décembre 2016, réitère dans les termes identiques le lien avec chaque commission thématique. Pour ces raisons, mon cher collègue, je vous propose le retrait sinon le rejet.

M. le Président – Il est retiré.

L'amendement n°78 (EELVA) est retiré.

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°145 du Front National.

Amendement n°145 (FN)

M. le Président – Réponse de M. Pierre DENIZIOT.

M. DENIZIOT – Merci de cet amendement qui va me permettre d'apporter une précision. Le CCH donne un avis consultatif. Il participe à l'amélioration des rapports que nous pouvons vous présenter concernant le handicap au sein du Conseil régional. Il peut travailler sur différents sujets dans le champ de compétence de la Région, mais il n'a pas, en tant que Conseil Consultatif, à présenter le bilan du travail des services de la Région. Vous parlez notamment des travaux de mise en accessibilité des lieux publics. Clairement, les Ad'Ap de la Région concernent les lycées. Pour le reste, c'est une île de loisirs et ce sont tous les bâtiments du siège dont l'accessibilité va fortement augmenter et va devenir proche de la perfection dans le cadre de notre déménagement. Sur les lycées, j'ai eu l'occasion, l'année dernière, de vous faire un état des travaux qui avaient été réalisés, de l'avancée de l'Ad'Ap et je m'engage à vous refaire le point sur l'avancée de cet Ad'Ap qui est suivie de très près par Agnès ÉVREN et par les services. Nous avons eu une réunion élargie la semaine dernière pour en suivre le déploiement. De fait, il ne m'apparaît pas opportun de proposer au CCH de faire la présentation de l'avancement de cet Ad'Ap régional. Je proposerai donc le retrait sinon le rejet.

M. le Président – Il est maintenu. Il y a un avis négatif de l'exécutif. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n°145 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : FdG

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous pouvons donc passer au vote de l'article 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Nous allons passer au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-45

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, FdG, RCDEC CD

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Merci, Madame Farida ADLANI et Monsieur Pierre DENIZIOT que nous pouvons applaudir. Nous allons passer à la nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et des Franciliens aux loisirs et aux vacances, avec Patrick KARAM et Farida ADLANI.

CR 2017-55 : NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'ACCÈS DES FRANCILIENNES ET DES FRANCILIENS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES.

M. KARAM – Merci, Monsieur le Président. J'ai souhaité présenter ce dossier de manière un peu imagée, à la demande du président Mounir SATOURI. Il a souhaité avoir une vision à la fois globale et synthétique du nouveau dispositif pour l'accès aux loisirs. Cette stratégie est une troisième pierre. Ce dispositif a été créé en 1995, par une majorité différente, sous la présidence de Michel GIRAUD. Puis, il a été revu totalement en 2011. Nous nous inscrivons dans cette logique d'amélioration d'un dispositif qui nous paraît extrêmement important. Je vais le présenter sous quatre volets.

Ce dispositif a une vocation sociale que nous allons réaffirmer. Il est totalement rénové, d'abord parce que nous avons élargi les publics bénéficiaires, mais également les territoires, notamment les zones rurales qu'il nous paraît extrêmement important d'impliquer. Deuxièmement, nous avons repris en gestion directe les tickets loisirs, notamment par le biais d'appels à projets annuels. Cette modalité de distribution nous paraît extrêmement intéressante. Jusqu'à présent, 50 à 60 % des tickets loisirs étaient distribués par les DDCS, les Directions départementales de la cohésion sociale et les DDCSPP, les Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, avec parfois quatre niveaux intermédiaires, un réseau de distribution extrêmement complexe qui ne nous permettait pas une bonne traçabilité des tickets ni une bonne connaissance des publics. Nous aurons donc une meilleure visibilité de l'action régionale. Une autre amélioration consiste à faire des opérations spécifiques à visée éducative, pédagogique, sportive, solidaire, culturelle. Nous n'hésiterons pas à utiliser un dispositif hors appel à projet pour des projets assez exceptionnels. Nous avons aussi augmenté la durée d'utilisation de ces tickets loisirs. Jusqu'à présent, ils couraient du 1^{er} juin au 15 novembre. Leur validité va passer dès cette année du 1^{er} juin au 1^{er} mars 2018 et passera du 1^{er} avril au 1^{er} mars l'année suivante. Il nous paraît important que les usagers puissent bénéficier de ces tickets loisirs sur quasiment une année pleine. Enfin, nous avons décidé une absence de gratuité pour responsabiliser les différents acteurs et les publics bénéficiaires.

Nous nous inscrivons toujours dans une logique de progression par rapport à ce qui existait auparavant, qui était intéressant, mais qu'il fallait améliorer. Cette vocation sociale étant réaffirmée et confortée, nous voulons engager un partenariat renforcé avec le mouvement sportif. Nous allons donc renforcer le lien entre les îles de loisirs et les acteurs du sport en soutenant des actions en faveur des licenciés. Nous demandons en contrepartie au mouvement sportif de contribuer à la mise en œuvre des villages sportifs et culturels. C'est un partenariat gagnant-gagnant. Lorsqu'ils sont dans ces villages sportifs et culturels, ils font la promotion de leur discipline et ils peuvent engranger des licences. Une offre culturelle et pédagogique sera également développée.

Enfin, nous allons élargir l'aide au départ en vacances. L'idée est de favoriser la fréquentation des îles de loisirs en dehors de la haute saison. Jusqu'à présent, l'aide était limitée à juillet et août. Il nous semble important d'élargir cette utilisation, notamment pendant les vacances scolaires, mais non pas uniquement, et de moduler les aides en conséquence.

Le deuxième tableau présente le dispositif des tickets loisirs. En 2017, 114 423 tickets loisirs vont être utilisés. Les villages sportifs et culturels vont être étendus à toutes les îles de loisirs. Jusqu'à présent, ces villages étaient uniquement des villages sportifs d'été et concernaient quatre îles de loisirs. Nous allons désormais faire de la culture, de l'éducation, etc. et nous allons le proposer à toutes les îles de loisirs. J'ai reçu tous les directeurs et certains présidents des îles de loisirs qui avaient pu se libérer pour en parler. Ils estiment que ce dispositif est extrêmement important et ils auront au programme le sport, l'anglais, les gestes qui sauvent et la culture.

Pour revenir sur les bénéficiaires du dispositif des tickets loisirs, le tableau de gauche vous présente les organismes bénéficiaires et le tableau de droite les publics cibles. Nous allons faire deux appels à projets, le premier en faveur de groupes. Nous allons l'ouvrir aux communes et aux arrondissements de Paris, ainsi qu'aux structures socio-éducatives du territoire. Nous allons l'ouvrir également, ce qui est une nouveauté, aux hôpitaux et aux organismes à but non lucratif œuvrant au profit de mineurs hospitalisés, aux organismes œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap et au mouvement sportif, tant les fédérations, les ligues, les comités que les clubs. Les publics sont les jeunes franciliens de 11 à 17 ans, les Franciliens mineurs hospitalisés et leurs accompagnants dont les familles, les personnes franciliennes en situation de handicap et les licenciés sportifs de tout âge.

Le deuxième appel à projets sera au profit de familles fragilisées, en situation de précarité, de chômage, en rupture sociale, de familles monoparentales et de femmes victimes de violences. Pourront y souscrire les communes et les arrondissements de Paris, les associations de solidarité qui ont plus d'un an d'existence, les centres sociaux, les maisons de quartier. Nous maintenons la priorité donnée aux primo-partants et aux quartiers de la politique de la ville, mais nous y ajoutons les habitants des territoires ruraux. Hors appel à projets, il s'agira de projets exceptionnels avec des collectivités, des associations de solidarité, des structures d'encadrement des jeunes par les forces de l'ordre et de secours ou au profit des gestionnaires des îles de loisirs, pour le grand public, pour les forces de l'ordre, pour le service public de secours francilien, pour les orphelins mineurs, mais aussi pour le personnel de la Région. Il nous paraît important de ne pas oublier nos agents. Ils doivent aussi pouvoir bénéficier de ces dispositifs.

Les actions soutenues sous forme de tickets loisirs concernent trois types d'actions, d'abord les sorties en groupe à la journée et en cycle d'activités, avec les aides individuelles et des animations collectives. Des formules seront proposées par les îles de loisirs. Combien de tickets ? Qu'est-ce qui est pris en charge ? Quels cycles d'activités sportives sont pris en charge ? Quelles activités hors formule sont prises en charge ? Si les conditions d'encadrement le justifient, les publics en situation de handicap ont des tickets loisirs en nombre plus important.

S'agissant des actions portées par le mouvement sportif, il s'agit d'actions en direction des adhérents et des licenciés, des séjours, des activités, des animations diverses. L'aide est conditionnée à la mise en œuvre d'animations gratuites. Nous prenons à notre charge 30 % des dépenses éligibles dès lors que l'action ne se situe pas pendant les vacances d'été et 15 % des dépenses éligibles pendant les vacances d'été. Les séjours en groupe, qui deviennent des séjours en groupe sports et langues, peuvent aller jusqu'à 10 nuitées, avec l'obligation d'organiser des cours d'anglais de deux heures par jour, une initiation aux gestes de premiers secours, des activités sportives et culturelles.

Nous avons prévu, pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, des séjours de répit de 15 nuitées. Pour les familles fragilisées, je vous présenterai tout à l'heure un amendement pour augmenter le nombre de nuitées qui était de quatre dans l'ancien dispositif et le faire passer à huit. Je voudrais faire un zoom sur ces séjours à destination des familles fragilisées et des femmes victimes de violences. Je ne reviens pas sur l'objectif de ces séjours, vous savez en quoi ils sont importants. Nous allons demander à l'organisme bénéficiaire de ces tickets loisirs de prendre en charge un certain nombre d'éléments, d'accompagner les bénéficiaires dans la préparation, l'organisation et la phase d'évaluation du projet. Il sera l'interlocuteur unique des îles de loisirs et de la Région. Il assurera l'interface avec les publics bénéficiaires. Il assurera aussi la diffusion des informations utiles aux bénéficiaires. Il devra également mettre en place un encadrement social et psychologique de la femme victime de violences et un accompagnement visant à la pratique d'activités sportives libres ou encadrées. Il sera le lien entre les îles de loisirs et les familles fragilisées, les femmes victimes de violences en mobilisant son référent et son personnel. S'agissant de l'accompagnement des familles et des jeunes par l'organisme relais pour préparer le séjour, le projet de départ, il est un élément majeur et primordial de la réussite et du bon déroulement du projet.

Le tableau de synthèse est donné aux directeurs des îles de loisirs. Vous voyez le fonctionnement et la manière dont se justifie l'intervention de la Région.

Concernant les villages sportifs et culturels de la Région Île-de-France, vous connaissez le concept. Il est extrêmement important, nous avons souhaité le maintenir et l'améliorer. Ce sont des espaces délimités qui regroupent des activités sportives, culturelles et pédagogiques, dans une ambiance festive, chaleureuse et ludique. Cette année, pour la première fois, toutes les îles de loisirs pourront postuler pour mettre en place des villages sportifs. Obligation est faite de faire des cours d'anglais de deux heures et une initiation aux gestes de premier secours. Il faut développer des partenariats avec le mouvement sportif et mettre en avant, cette année, les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. Je ne reviens pas sur les plafonds de dépenses, vous avez les modalités de mise en œuvre.

S'agissant de la politique culturelle, pour la saison 2017, nous allons organiser un festival de cinéma en plein air sur quatre îles de loisirs, lors de quatre week-ends entre fin juin et fin juillet, avec deux séances par site, vendredi et samedi soir. Pour le spectacle vivant, nous allons organiser des spectacles de théâtre, en partenariat avec un opérateur national, les deux derniers week-ends d'août 2017, avec des animations théâtrales proposées en semaine. Pour le livre, nous allons organiser l'événement national « Partir en livre » du 19 au 30 juillet. Enfin, nous proposons l'implantation du musée passager sur l'île de loisirs du Port aux cerises, du 12 juillet au 8 août 2017. Je salue d'ailleurs ma collègue Agnès ÉVREN avec laquelle nous avons commencé à construire le dispositif et nous allons évidemment continuer à le faire.

S'agissant de l'aide élargie au départ des Franciliens et Franciliennes, en 2015, 491 personnes avaient bénéficié de séjours sur les îles de loisirs d'un maximum de 5 jours, en juillet et août. En 2016, j'ai essayé de doper le dispositif et 902 personnes en ont bénéficié. Ce n'est pas suffisant. Nous ciblons un public cible de plusieurs centaines de personnes. C'est pourquoi nous allons

étendre ce dispositif à l'ensemble de l'année et faire en sorte de l'ouvrir de manière beaucoup plus large. Nous allons également organiser des séjours sur nos îles de loisirs au profit de familles franciliennes fragilisées, notamment les primo-partantes. Les communes et les arrondissements de Paris pourront postuler, avec les structures socio-éducatives du territoire, les hôpitaux, les organismes à but non lucratif, les organismes en faveur du handicap, etc. J'ai parlé tout à l'heure des séjours en faveur des femmes victimes de violences, je n'y reviens pas.

Farida ADLANI va maintenant vous parler des séjours hors Île-de-France.

M. le Président – Merci, Monsieur Patrick KARAM, pour cette présentation très précise. Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci, Monsieur le Président. Mon cher Patrick, merci pour ton exposé. Je vais pour ma part vous parler du second volet de cette nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliens aux loisirs, mais également aux vacances hors Île-de-France. Favoriser l'accès aux vacances des Franciliens qui en sont privés est une priorité du nouvel Exécutif régional. Nous faisons un constat malheureux : près d'une famille sur deux ne part pas en vacances chaque année, pour des raisons principalement financières. La Région souhaite donc promouvoir le départ en vacances des familles et permettre, particulièrement aux enfants et aux jeunes franciliens qui en sont exclus, de bénéficier d'un temps de repos et de cohésion familiale, loin de leur quotidien. Le non-départ en vacances constitue un réel marqueur d'injustice sociale, d'inégalité et d'exclusion contre lequel nous souhaitons nous impliquer.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de soutenir les départs hors Île-de-France sur le fonds régional de soutien et de solidarité aux familles qui a été créé en 2016. Nous procéderons par appels à projets auxquels les associations pourront répondre, mais également les collectivités, ce qui est une nouveauté. En définitive, Patrick et moi vous proposons un dispositif complémentaire pour permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires d'avoir un temps de repos loin de leur quotidien. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Madame ADLANI. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – J'aimerais faire un rappel au règlement et je souhaiterais qu'il ne soit pas décompté du temps de parole de mon groupe. M. le Président de la séance, l'article 17 stipule que les discussions du Conseil régional sont publiques. On me signale, et je l'ai vérifié, que le son en ligne bugue. Il me semble que les gens qui regardent la séance via les réseaux sociaux n'ont pas entendu l'expression des deux Vice-présidents, ce qui est dommage. Si la technique pouvait intervenir, ce serait mieux.

M. le Président – Nous mettrons en ligne le verbatim de la présentation de M. KARAM et de Mme ADLANI. Merci de nous l'avoir indiqué. Je demande à l'administration de faire en sorte que cela fonctionne. Je vous propose de continuer et je vous remercie par avance.

Je demande l'avis de la commission de la Famille, de l'Action sociale et du Handicap. Mme CARMANTRAND étant absente, on m'indique que l'avis était favorable. L'avis de la commission du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative était également favorable. Concernant l'avis de la commission des Finances, Mme de la GONTRIE m'a indiqué avant de partir que l'avis était positif également.

Commission de la Famille, de l'Action sociale et du Handicap : avis favorable

Commission du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. La parole est à Mme Samia KASMI pour le groupe EELVA.

Discussion générale

Mme KASMI (EELVA) – Monsieur le Président de séance, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, ce rapport est une vraie surprise et la confirmation que parfois, dans cette assemblée, les débats sont vraiment utiles. En effet, l'une de vos premières décisions en 2016 avait été la suppression de la ligne budgétaire dédiée aux chèques vacances qui permettaient à plusieurs centaines de familles de partir en vacances hors Île-de-France. À l'époque, vous nous expliquiez que l'action sociale sur ce sujet n'était pas de compétence régionale, mais départementale. Vous revenez sur cette décision. Nous avons tous entendu votre nouvelle stratégie. Il aurait été opportun, voire judicieux, Monsieur le Vice-président, que vous nous déposiez sur

table votre très joli focus, ce qui nous aurait permis d'avoir moins mal aux yeux. Quoi qu'il en soit, c'est une bonne nouvelle pour toutes les familles en difficulté qui ne pouvaient pas partir en vacances. Je peux noter que vous reprenez l'essentiel du dispositif existant auparavant, ce qui est une bonne chose pour mes collègues de l'ancienne mandature.

Nous avons toutefois noté une petite phrase dans l'exposé des motifs, en page 6. Je vous cite : « Il importe de souligner que la Région poursuit la réflexion qu'elle a engagée sur la gouvernance et le modèle économique des îles de loisirs, afin notamment d'étudier les possibilités de développement d'activités innovantes et de renforcement de l'offre d'hébergement ». Plus loin, vous concluez par : « Afin d'exploiter pleinement leurs richesses et leur potentiel ». Nous espérons qu'avec cette phrase anodine, vous ne nous préparez pas une forme de privatisation des espaces de loisirs régionaux. Merci de votre attention.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci, Madame KASMI. Madame LAMIRÉ.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Madame la Présidente, mes chers collègues, la politique régionale a été marquée, dès 2016, par une volonté de favoriser la pratique sportive au plus grand nombre. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui témoigne de la volonté de notre majorité de poursuivre cet effort dès ce début d'année, au travers notamment des îles de loisirs qui accueillent chaque année pas moins de 4 millions de visiteurs. C'est pourquoi la Région entend y élargir son offre d'activités sportives, éducatives et y intégrer un volet culturel. En effet, la culture et les loisirs encouragent la mixité, la création du lien social, la réduction des inégalités, ainsi que les échanges intergénérationnels et interculturels. Le rôle de la Région est de contribuer à offrir aux différents publics, notamment les plus fragilisés, un accès aux loisirs. Le dispositif des tickets loisirs par le biais d'appels à projets ciblera encore mieux ces publics, encouragera la fréquentation des îles de loisirs en basse saison et renforcera notre partenariat avec les associations sportives.

Bien que cela ne relève pas d'une compétence régionale, nous réussissons une nouvelle fois à apporter notre pièce à l'édifice sur le volet social en favorisant les séjours dans les îles de loisirs et en dehors de l'Île-de-France pour les familles en forte précarité. Notre groupe salue l'extension des publics bénéficiaires (orphelins mineurs, Franciliens hospitalisés mineurs, femmes victimes de violences). Cela leur permettra de partager un moment privilégié, loin des préoccupations du quotidien. Je pense aussi à la politique volontariste d'investissements que nous menons dans ces lieux afin de permettre leur sécurité et leur accessibilité pour toute personne en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Pour conclure, notre groupe salue la complémentarité de l'offre faite par Farida ADLANI et Patrick KARAM car ces actions combinées vont permettre aux familles les plus démunies de rompre avec l'isolement social. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAMIRÉ. La parole est à Benoît JIMENEZ.

M. JIMENEZ (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, l'occasion nous est offerte, à travers l'examen de cette délibération, de réaffirmer notre attachement à faire vivre en Île-de-France cette belle idée qu'est le droit aux vacances pour tous. Malgré les efforts conjugués de l'État à travers l'action de l'Agence nationale des chèques vacances, des départements, des villes et des nombreuses associations, des centres sociaux, qu'ils soient municipaux ou associatifs, nombre de Franciliens demeurent aujourd'hui dans l'incapacité de s'offrir, ne serait-ce qu'une fois par an, quelques jours de vacances. La Région dispose d'outils privilégiés pour réduire cette fracture. Je fais ici référence à nos îles de loisirs qui depuis déjà plusieurs décennies, accueillent chaque année nombre de Franciliens et non seulement au cours de la période estivale. Ouvertes à tous, ces îles de loisirs ont aussi évidemment une vocation sociale. C'est précisément cette vocation qu'il s'agit aujourd'hui de conforter à travers ce nouveau ticket loisir.

Alors que l'ancien dispositif reposait sur un réseau complexe impliquant de nombreux intermédiaires entre la Région et les bénéficiaires, celui-ci sera désormais placé directement entre les mains des services régionaux qui les distribueront via différents organismes publics ou privés, du monde associatif, sur la base d'appels à projets. Plus de simplicité donc, mais aussi plus d'homogénéité, de transparence et au final d'efficacité. C'est une mesure de bon sens qui permettra à cet outil apprécié d'être aussi mieux connu et donc plus sollicité par les Franciliens.

Au-delà de la seule question de l'accès se pose aussi celle du contenu de ces vacances. Je voudrais à cet égard saluer les efforts engagés depuis le début de la mandature pour préserver, en dépit du caractère très contraint des finances régionales, les perspectives de développement de nos îles de loisirs, mais aussi pour développer leur offre de loisirs et d'activités. Dans cette optique, le groupe UDI approuvera bien évidemment cette nouvelle stratégie régionale pour l'accès aux loisirs et aux vacances. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JIMENEZ. Monsieur HUMBERT du groupe LR.

M. HUMBERT (LR) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, en préambule de cette explication de vote, je tiens en tant que Vice-président de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise, à remercier et féliciter tout le travail accompli par le Vice-président KARAM depuis le début de la mandature.

Les Franciliennes et Franciliens ont donné mandat à notre majorité pour réparer les fractures sociales qui divisent notre région. Ces inégalités entre nos administrés s'accroissent dès lors qu'il s'agit de sujets relatifs aux vacances et aux loisirs. Bien conscients que l'accompagnement de ces personnes sur cette thématique relève de la compétence de l'État et des Départements, nous avons pour autant un rôle à jouer. Vous nous le rappelez régulièrement et à juste titre. Nous avons été élus pour mener une politique pragmatique. C'est donc dans cet esprit que l'exécutif soumet à nos votes une nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et des Franciliens aux loisirs et aux vacances.

Cette occasion nous permet de stimuler et de préserver la vocation sociale des îles de loisirs franciliennes qui deviennent bien souvent, aux beaux jours, le jardin de ceux qui n'en ont pas. Notre mission est de garantir, sur nos 12 îles de loisirs, un accès équitable à des équipements sportifs et de loisirs rénovés. Ils ont souvent été construits au carrefour des années 80. Nous le déplorons, mais c'est encore une ardoise, laissée par les différentes gestions socialistes, que nous recouvrons aujourd'hui. L'une de nos priorités doit s'attacher à les réhabiliter et à les moderniser. Le fléchage de nos investissements sera évidemment déterminant. Il en va de leur attractivité.

Nous profitons par ailleurs de cette intervention pour souligner le travail que vous avez mené, avec l'appui de Frédéric PÉCHENARD, pour la sécurisation de nos propriétés régionales. Il atteste du regard que nous portons sur les choix de gestion et sur nos orientations s'agissant des modes de fonctionnement. Comme vous le savez, les îles de loisirs permettent aux jeunes et aux moins jeunes d'accéder à des activités culturelles et éducatives. La mise en place de cours d'anglais dans le cadre des villages sportifs d'été contribuera à réduire certaines inégalités devant la maîtrise de l'anglais qui peuvent persister d'un individu à un autre, d'une famille à une autre. Avec ces 4 millions de visiteurs par an, la culture devrait pouvoir tirer profit de cette large diffusion. Nos actions complètent celles menées par Agnès ÉVREN dans le cadre de la nouvelle politique culturelle de la Région. C'est une excellente nouvelle. Je pense notamment au festival régional du cinéma de plein air qui aura lieu sur les îles de loisirs. C'est d'ailleurs dans cette même optique que nous voulons assumer un axe touristique autour de loisirs créatifs plus innovants.

La gestion des tickets loisirs est clairement simplifiée et ouverte à tous, notamment pour les personnes en situation de handicap en créant une répartition des tickets loisirs simplifiée et plus équitable entre les différentes associations. Parce que les vacances doivent être possibles pour tous et malgré le contexte budgétaire contraint, la Région a souhaité créer deux nouveaux dispositifs complémentaires. Les tickets loisirs permettront aux familles moins favorisées, qui souhaitent partir pour la première fois en vacances, de bénéficier d'activités dans les îles de loisirs régionales. Enfin, dans le cadre du fonds régional de solidarité et de soutien aux familles, ce dispositif nous permettra d'organiser des séjours hors Île-de-France, ce qui n'est pas neutre.

Chacun l'aura compris, ce rapport est avant tout une délibération de raison. Il décline des propositions utiles et nécessaires et des choix de gestion de bon père de famille. Peu à peu le bon sens l'emporte dans notre institution. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Oui, mais non, mais oui. Il n'y a donc pas que sur le soutien à François FILLON qu'il arrive à cette majorité régionale de tâtonner, mais si votre attitude partisane vous appartient, votre marche arrière sur le dispositif d'aide au départ en vacances est une question essentielle pour notre région. Comme l'ont dit tout à l'heure mes collègues, avec les groupes de gauche, nous nous étions opposés fermement à votre volonté de supprimer ce dispositif d'aide au départ en vacances, en 2016, lors du débat budgétaire. Nous ne pouvons donc que nous réjouir que désormais, sur cette question de l'aide aux vacances, vous soyez sur le chemin du retour. Quant au dispositif tickets loisirs, hier, vous nous expliquiez que vous alliez tout changer ; aujourd'hui, vous reprenez les dispositifs existants. C'est une sage décision, mais un an a été perdu par dogmatisme. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le constat est amer : un enfant sur trois ne part pas en vacances et ce nombre ne cesse de croître avec l'accélération de la paupérisation du fait de politiques restrictives et libérales des Gouvernements successifs. Trop souvent, les principales victimes se trouvent dans les quartiers populaires et

dans les zones rurales. Si je salue le fait que cette délibération ouvre à d'autres associations et structures la possibilité d'être acteur dans la gestion et la mise en œuvre des tickets loisirs, les regrets restent néanmoins nombreux. De la même façon, la réintroduction des aides au départ en vacances hors d'Île-de-France pour les séjours des familles et de leurs enfants est une bonne chose. Ainsi, la Région continue de supprimer toute critérisation qui permet pourtant d'accompagner les villes qui ont un centre de loisirs et mènent une politique volontariste en faveur des enfants et des familles populaires. Or, ces villes sont en pleine redéfinition de leur politique d'offre de vacances pour s'adapter aux besoins nouveaux des publics, aux compositions familiales et pour renforcer la politique de mixité qui reste un enjeu capital pour l'accès aux vacances pour tous. Sans mixité, ces politiques de vacances ne peuvent atteindre leurs objectifs éducatifs tels que le vivre ensemble et la solidarité. Un autre regret porte sur l'absence de clubs ados qui offrent pourtant un cadre convivial entre jeunes, des clubs qui permettent de s'ouvrir aux autres, au monde et qui contribuent, comme l'ensemble de ces dispositifs, à éviter le repli sur soi. En parallèle, la Région doit continuer de mener une politique financière offensive en faveur des collectivités qui choisissent de réhabiliter leurs centres de loisirs afin de pouvoir assurer des projets innovants et bénéficiant au plus grand nombre. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Madame de FREITAS.

Mme de FREITAS (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, le projet que vous nous soumettez aujourd'hui va globalement dans la bonne direction du fait de la précarité économique et sociale malheureusement toujours grandissante due aux politiques d'austérité qui se succèdent depuis trop longtemps. Ce projet participant à l'amélioration de l'accès aux vacances et aux loisirs des Franciliens les plus démunis, est un projet plein de bon sens et d'humanité. Merci d'avoir répondu à notre souhait d'y inclure les territoires ruraux.

Néanmoins, notre groupe se doit de s'exprimer sur la timidité de votre rapport concernant l'impérieuse nécessité du respect de la laïcité dans les espaces de baignade mis en place dans les îles de loisirs. En effet, face aux revendications communautaristes de plus en plus pressantes, nous demandons que tous les espaces de baignade fassent l'objet d'une clause visant à refuser toutes les demandes souhaitant adapter les horaires de baignade en vue de séparer les hommes et les femmes. La Région se doit ici d'affirmer la défense des valeurs républicaines et notamment celles de la laïcité et de l'égalité femme/homme.

En ce qui concerne la présentation du volet culturel de l'action villages sportifs, il est clairement exprimé, dans votre rapport, la volonté de permettre aux jeunes de pratiquer les langues et notamment l'anglais. Nous déplorons l'absence clairement exprimée de volonté de la Région de favoriser la promotion de la langue française et par là même de la culture française. Pas un mot sur la possibilité d'un quelconque soutien au renforcement des connaissances de la langue française. Aider les jeunes à connaître la richesse de notre langue revient pourtant à ouvrir une porte sur notre culture commune qu'est la culture française. Nous pensons pour notre part que de trop nombreux jeunes franciliens souffrent d'un déficit d'appartenance à la communauté nationale et qu'il est impératif de leur proposer et de leur offrir un accès plus étendu à notre culture, afin de renforcer le sentiment de citoyenneté et d'appartenance à la Nation France. Cette langue et cette culture françaises sont notre bien commun. Celui-ci est d'une valeur inestimable et doit être préservé face à l'uniformisation mondialiste qui se voudrait irrémédiablement en marche. N'en déplaise à certains élus du Conseil régional soutenant depuis peu M. MACRON, la culture française existe et la Région se doit de favoriser la connaissance de la langue et de cette culture dans son action dédiée aux villages sportifs.

Enfin, nous regrettons que ce rapport ne parle à aucun moment de la sécurisation des îles de loisirs. Cette sécurisation est pourtant d'une importance capitale au regard des nombreux problèmes recensés, en particulier les installations de campements et leur lot de délinquance, ainsi que les menaces islamistes.

Les Français peuvent compter sur le Front National pour renforcer la cohésion nationale autour de son histoire, autour de ses racines et enfin, autour de son identité culturelle et ainsi défendre leurs intérêts. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, un rapport de l'Observatoire des inégalités, publié le 28 juillet 2016, révélait que 80 % des cadres supérieurs français partent en congé chaque année contre 50 % des ouvriers et encore ni aussi souvent, ni aussi longtemps, ni dans les mêmes conditions. Cette situation frappe durement notre région qui connaît aussi de hauts niveaux d'inégalités en la matière. À ce titre, le Conseil régional d'Île-de-France soutient de longue date les structures qui organisent des vacances à faible coût pour les familles franciliennes en situation de précarité. À travers ses 12 îles de loisirs, qui accueillent près de 4 millions de personnes chaque année, il permet également l'accès à des activités de loisirs à tarifs préférentiels pour les plus modestes grâce aux tickets loisirs.

Si nous prenons acte de votre volonté de rationaliser la distribution de ces tickets loisirs, vos propositions apparaissent plutôt comme un moyen de contrôler le type et le nombre de bénéficiaires. Or, en l'absence d'une véritable réaffirmation d'une vocation sociale de ces tickets loisirs, nous pouvons légitimement exprimer une certaine inquiétude sur la place accordée aux personnes les plus défavorisées. Pire encore, retirer la distribution de ces tickets loisirs aux réseaux locaux qui lui garantissaient leur pertinence au plus proche des besoins et des citoyens ne nous semble pas être une mesure allant dans le bon sens.

Vous souhaitez ensuite renforcer le partenariat avec le mouvement sportif. Une fois encore, si l'intention paraît louable, elle aura pour conséquence de diluer les budgets consacrés à la mission première de ces îles, à savoir permettre aux plus démunis de partir en vacances et d'avoir accès aux loisirs.

Quant au développement de l'offre culturelle et pédagogique, nous ne pouvons que regretter qu'il ne fasse pas une place plus importante à l'enseignement civique et à la transmission des valeurs de la République, en particulier à la laïcité. C'est aussi en bénéficiant du caractère ludique de ces temps et de ces lieux de détente que nous pourrions plus facilement transmettre ces valeurs.

Pour les élus de notre groupe, ce projet de délibération illustre à merveille une façon particulière de faire de la politique : beaucoup de mots, mais peu d'actes. Les vacances ne doivent pas être le privilège des classes les plus aisées. Elles doivent être accessibles à toutes et tous, y compris aux plus démunis et aux plus marginalisés. Cette délibération ne nous semble pas être à la hauteur du défi auquel nous faisons face. Nous le jugeons déplorable. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente. Je vais répondre à M. des GAYETS. Oui, non, peut-être, mais oui, bien sûr. Nous continuons. Vous parlez de marche arrière ; nous sommes en marche, nous sommes en marche avant. Je voulais juste préciser ce que nous avons financé en 2016. Vous dites que nous avons arrêté le financement des vacances hors Île-de-France pour les familles. Or en 2016, nous avons financé 35 000 euros pour la journée des oubliés de vacances qui a permis à près de 5 000 enfants de passer une journée de vacances à la plage, à Cabourg. Nous avons financé le banquet des cheveux blancs. Le 18 août 2016, 400 personnes âgées sont parties de Joinville-le-Pont dans la Marne. Enfin, 200 000 euros ont permis à 600 familles d'aller à la montagne. Vous dites que nous avons supprimé ces aides. En réalité, j'ai récupéré ce qui était dans le budget de Patrick KARAM pour permettre à des familles de partir en vacances, ce qui me paraît essentiel.

Je voudrais également remercier Sandrine LAMIRÉ qui souligne que les départs en vacances permettent d'encourager la mixité sociale, de réduire les inégalités sociales et de rompre avec l'isolement social et la précarité. C'est pourquoi avec Patrick, nous avons souhaité faire un front commun pour permettre aux Franciliens de bénéficier de ces moments de repos indispensables.

Je tiens également à remercier M. HUMBERT qui relève que cette action est menée dans un cadre budgétaire contraint. Dans ce cadre, vous ne pouvez que saluer l'effort de la Région qui crée ces deux nouveaux dispositifs, l'un sur les îles de loisirs et l'autre qui permet à des familles les plus démunies et à des seniors en grande difficulté d'aller hors Île-de-France. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons passer à l'analyse du projet de délibération. Il y a d'abord deux amendements de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif

Mme la Présidente – Ce premier amendement consiste à ajouter les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les CHRS, comme bénéficiaires des tickets loisirs pour l'organisation des séjours au profit des familles fragilisées et des femmes victimes de violences. Je propose de mettre aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement de l'exécutif

Mme la Présidente – Ce deuxième amendement concerne les formules séjours au profit des familles franciliennes. L'idée est d'allonger la durée maximum de l'offre de séjour pour les familles franciliennes les plus fragilisées en les passant de cinq à huit jours. J'imagine que cette proposition rencontrera un consensus. Elle permet de rester une semaine complète dans une île de loisirs. Vous savez que dans les îles de loisirs, aujourd'hui, la gestion des séjours est très complexe. Cette proposition nous permet donc de simplifier aussi cette offre de séjours tout en la rendant plus attractive pour les familles.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 1 amendé

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – À l'article 2, j'ai un amendement n°143 FN.

Amendement n°143 (FN)

Mme la Présidente – Il est défendu. Explication de vote de M. des GAYETS.

EXPLICATION DE VOTE

M. des GAYETS (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Nous savions que le Front National portait en son sein la ségrégation ethnique. Nous pouvons constater avec cet amendement qu'elle s'accompagne d'une ségrégation territoriale. Nous voterons évidemment contre cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°143 (FN)

POUR : FN

CONTRE : S&R, LR, UDI, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°45 (RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu. Demande de scrutin public. Avis défavorable de l'exécutif. Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Le scrutin est ouvert. La parole est à M. DAMERVAL pour un rappel au règlement.

M. DAMERVAL (EELVA) – Sur la base de l'article 19 sur le temps de parole, il est du bon rôle de l'exécutif de gérer son temps de parole puisque vous savez très bien nous le rappeler lorsqu'il s'agit de nos amendements. Dès lors où nous faisons l'effort de déposer des amendements, nous méritons l'effort d'une réponse de l'exécutif. Il est tout de même assez gênant que l'exécutif n'arrive pas à gérer son temps de parole. Madame la Présidente, vous bénéficiez d'un temps illimité, vous pouvez, à ce titre, suppléer l'exécutif pour nous apporter une réponse au nom de l'exécutif.

Mme la Présidente – J'ai besoin de deux scrutateurs. M. MIGNOT et Mme AIDOU. Le scrutin est clos. Je remercie les scrutateurs.

Vote de l'amendement n°45 (RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 145

POUR : 49

CONTRE : 96

REJET

Mme la Présidente – Nous passons aux amendements 126 et 127 du Front de Gauche.

Amendement n°126 (FdG)

Mme la Présidente – Avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour l'amendement 126 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°126 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°127 (FdG)

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement 127 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°127 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

L'amendement n°128 (FdG) est retiré.

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Nous en sommes à l'amendement n°13 S&R. Monsieur des GAYETS.

Amendement n°13 (S&R)

M. des GAYETS (S&R) – La seule justification que nous ayons pu trouver sur la refonte du dispositif tickets loisirs était la nécessité d'assurer la bonne efficacité de ce dispositif. Nous nous étonnons donc que la seule chose qui ne soit pas reprise des dispositifs précédents soit précisément le fait qu'un bilan annuel de ce dispositif du Conseil régional puisse être réalisé en Commission permanente. Cet amendement vise donc tout simplement à rétablir ce qui existait précédemment.

Mme la Présidente – Nous ferons un bilan, mais nous n'avons pas besoin de l'écrire, Monsieur des GAYETS. Nous le ferons en commission Jeunesse et Sports. Vous serez les premiers à nous dire que les séances sont trop longues.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°13 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°44 RCDEC.

Amendement n°44 (RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu. Avis défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°44 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 5 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ouvre les explications de vote. Monsieur SATOURI.

EXPLICATION DE VOTE

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, d'abord, permettez-moi de nous féliciter collectivement pour la qualité du débat sur ce sujet. Ce n'était pas forcément gagné d'avance et je trouve que nous avons eu un débat serein, ce qui n'était pas toujours le cas. Ceci est dit.

Nous allons voter ce rapport, mais permettez-moi de pointer quelques inquiétudes. Le Vice-président nous a annoncé de nombreux objectifs remplis de bonne volonté. Une analyse me semble être en légère contradiction par rapport à ce qui se faisait dans le dispositif précédemment. Aujourd'hui, l'exécutif décide de reprendre en main la distribution des tickets loisirs, ce qui

sera beaucoup plus rationnel que par le passé lorsqu'elle était effectuée par les services décentralisés de l'État. Je rappelle que ce travail était réalisé par les services de la Mission Ville, en lien avec les différentes communes et les différents territoires. Le Vice-président nous dit que cette nouvelle modalité va permettre de mieux répartir sur le territoire les tickets loisirs et d'être beaucoup plus efficace quant au public cible.

J'invite Patrick KARAM à une certaine vigilance parce que parfois, le diable peut se cacher dans le détail. Vous allez faire des appels à projets, vous n'allez donc faire aucune répartition puisque celle-ci dépendra de qui va répondre aux appels à projets et qui aura la capacité et le temps de répondre aux appels à projets. Pour avoir suivi le dispositif des tickets loisirs sur le terrain, il y a quelques années, il était un levier supplémentaire pour des structures locales qui accompagnent le public, qui le connaissent et qui mènent des actions toute l'année. Il était un levier supplémentaire qui permettait de s'adresser aux loisirs de proximité. Une fois que les structures disposent des tickets loisirs, il faut identifier le public. Il faut parfois organiser le transport, prévoir des animations sur place. Les structures sont en lien avec les familles. Si vous mettez en place des appels à projets, évitez la complexité afin que celle-ci prive de ce dispositif les structures qui ont l'expertise du terrain et la connaissance fine des besoins des populations. Ne rajoutons pas de la complexité pour des structures qui ont déjà beaucoup de démarches à faire et qui disposent de moins en moins de moyens d'ingénierie et d'encadrement pour faire des demandes de subventions.

Concernant le dispositif d'accès aux loisirs, je souscris à tous les orateurs de gauche, nous nous réjouissons que la Région se réengage sur les aides aux départs en vacances, mais il faut également faire attention aux détails. Le Vice-président nous a dit par exemple que l'accès aux loisirs serait axé sur les femmes victimes de violences conjugales. Je suis pour que ce public soit prioritaire et qu'il accède aux loisirs, mais il faut veiller à deux choses. D'une part, il faut conserver la mixité des publics. N'enfermons pas des typologies particulières de publics en difficulté entre elles. D'autre part, n'alourdissons pas ce temps de séjour, qui est efficace parce qu'il est un temps de la normalité, de la vie familiale normale, d'un suivi psychologique, éducatif, etc. Ce temps du suivi psychologique et éducatif doit et peut se faire avant et après. Un séjour peut se travailler avec les structures locales, mais n'alourdissons pas cette semaine d'oxygène et de retour à la normalité de cette mère qui vit une situation difficile avec ses enfants en rajoutant le timbre de la difficulté et du suivi psychologique. Je pense que nos dispositifs d'accès aux séjours sont efficaces parce qu'ils mettent ces familles dans une normalité pendant une ou deux semaines. Je comprends l'objectif, mais ce temps d'accompagnement peut se faire avant et après. Il est inutile de rajouter de la complexité à des situations qui sont malheureusement bien complexes. Merci, chers collègues.

Mme la Présidente – Monsieur des GAYETS.

M. des GAYETS (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Je veux rassurer le Président SATOURI, je l'ai écouté avec beaucoup d'attention et nous partageons l'ensemble de ce qu'il a pu indiquer. D'ailleurs, nous regrettons que vous n'ayez pas voulu qu'il y ait une obligation d'évaluation annuelle sur ce dispositif qui devra être suivi. Il est vrai que ce qui nous a été présenté n'est pas forcément plus simple que ce qui existait précédemment. J'ai bien noté par exemple que les tickets loisirs feraient l'objet d'appels à projets, mais que des tickets loisirs seraient distribués aussi hors appel à projet. Il aurait été judicieux que nous puissions suivre l'ensemble de ces évolutions.

Avant de voter cette délibération, je voulais rappeler les propos de M. KARAM lui-même lors de la séance budgétaire. À la question que nous posions sur la réduction, voire la suppression du dispositif d'aide aux départs en vacances, la réponse qui nous avait été faite était la suivante. « La loi NOTRe nous l'interdit et il y a une alerte juridique sur ce dispositif ». « Deuxièmement, cette aide aux départs en vacances consistait à envoyer entre 500 et 800 familles en vacances selon les années à la montagne et à la mer, alors que 5 millions de Franciliens ne partent pas en vacances. Est-ce un dispositif qui était raisonnable, équilibré et juste au regard des besoins des Franciliens ? ». Je suis donc ravi de voir que l'entêtement a eu ses limites et qu'à ses propos hasardeux, nous ayons maintenant une délibération qui nous permette de prolonger la juste action qui était menée jusqu'à présent par la Région Île-de-France. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur des GAYETS, il n'est pas bien de mettre de la polémique là où il ne devrait pas y en avoir. Nous prenons la pleine mesure de tous les dispositifs de la Région et il n'y a que les idiots qui ne changent jamais d'avis. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur JIMENEZ.

M. JIMENEZ (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Je veux simplement saluer le travail effectué par M. KARAM et Mme ADLANI. Nous voterons évidemment pour. Vous avez rappelé les chiffres. En 2015, environ 500 personnes sont parties, en 2016 900. Nous voulons en faire plus et nous simplifions les dispositifs, ce qui permet à un public fragilisé de pouvoir bénéficier d'un départ en vacances, un public qui n'en a pas toujours la capacité. Nous travaillons avec des associations de quartier, les Départements. Pour toutes ces raisons, le groupe UDI votera pour. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JIMENEZ. Pas d'autres explications de vote ? Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-55

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG

ABSTENTION : RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je suis triste que nous n'ayons pas obtenu l'unanimité sur cette aide aux départs en vacances. Nous passons à la délibération suivante. Je remercie Farida ADLANI, je lui souhaite le meilleur pour demain et je donne la parole à Patrick KARAM. Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

CR 2017-47 : LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE ET POUR L'INTERNATIONAL - DEUXIÈME PARTIE.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, nous savons à quel point le sport est une priorité régionale. Il est aujourd'hui au même rang que la culture, ce qui n'était pas évident. Nous savons que beaucoup de collectivités font le choix de sacrifier le sport et de maintenir la culture. Vous avez choisi de maintenir le sport et la culture sur le même pied d'égalité et je vous en sais gré. Cette délibération est la deuxième mouture puisque nous avons tous voté collectivement, en décembre 2016, en séance du Conseil régional, une première pierre d'une nouvelle politique sportive régionale ambitieuse qui était centrée sur le rôle de la Région en tant qu'aménageur de son territoire et qui apportait de nombreux leviers qui aideront notre Région à résorber sa carence en équipements sportifs de qualité et adaptés à la pratique de tous. Huit dispositifs avaient ainsi été revus, six en investissement et deux en fonctionnement

Cette deuxième partie de l'action régionale reprend cinq dispositifs que nous allons rénover ou créer, cinq dispositifs pour favoriser l'attractivité de la région. Ils s'inscrivent au cœur du quotidien des sportifs en proposant de valoriser et d'aider des clubs, notamment ceux qui permettent l'accès à la pratique sportive aux femmes et aux personnes en situation de handicap. Ils permettent aussi de soutenir et d'honorer des athlètes qui portent haut les couleurs de l'Île-de-France, notamment aux Jeux olympiques et paralympiques. Enfin, ils permettent d'accueillir des délégations sportives du monde entier.

Ce rapport est d'abord l'occasion de relancer la conférence régionale du sport puisque la Région doit jouer son rôle de stratège. Nous avons besoin en effet d'établir une concertation qui se fera tous les deux ans et qui doit se faire l'écho du monde du sport, de ses attentes, de ses diagnostics et ses préconisations pour donner à tous les Franciliens l'envie de pratiquer une activité de loisir ou de compétition dans le meilleur cadre possible parce que le sport rassemble de nombreux publics, une multitude de pratiques et différents acteurs. Nous allons donc nous attacher à développer cette conférence du sport. Dans ce deuxième volet, nous allons établir une liste de 20 grands ambassadeurs qui vont permettre, pour la première fois, d'intégrer dans nos réflexions la parole des athlètes.

Le deuxième dispositif que nous revoyons est le dispositif « Ambassadeur du sport de la région Île-de-France ». Il est important de renforcer notre soutien en faveur des athlètes franciliens sélectionnés aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016 et de P'yŏngch'ang en 2018. Ainsi, 76 nouveaux ambassadeurs du sport de la région Île-de-France pourront bénéficier de ce dispositif rénové, sur la base du volontariat. Cela leur permettra d'aller, au nom de la Région, à la rencontre des jeunes Franciliens, lycéens, apprentis, étudiants, pour faire la promotion des valeurs de l'olympisme et du paralympisme. Ce dispositif existait déjà. Nous voulons aussi nous tourner vers l'avenir en soutenant des athlètes dont les disciplines sportives telles que le base-ball, le softball, le karaté, le skateboard, l'escalade et le surf et les disciplines handisportives telles que le taekwondo et le badminton vont intégrer les programmes olympiques et paralympiques pour la première fois en 2020. Nous avons donc souhaité que dès cette année, deux athlètes de chacune de ces disciplines, une femme et un homme, deviennent également des ambassadeurs du sport de la région Île-de-France, afin d'accompagner ces sportifs dans leur préparation. Ce soutien se fait à la fois au niveau de leur pratique sportive et de leur projet de reconversion et de formation et/ou d'insertion professionnelle pendant l'olympiade. Nous allons aider l'athlète dans son projet de vie professionnelle, ce qui est une nouveauté, en lui facilitant l'accès aux entreprises, notamment via le soutien de Paris Région Entreprises et de son président Franck MARGAIN que je salue pour son accompagnement actif sur ce dispositif. Nos athlètes pourront également être sollicités lors de l'organisation de regroupements sur nos îles de loisirs régionales. Nous pourrions dorénavant établir des rencontres entre les entreprises franciliennes et les sportifs de haut niveau franciliens afin de les soutenir sur nos îles de loisirs, dans des projets de reconversion et de formation. Pour compléter ce dispositif, dix athlètes, cinq femmes et cinq hommes, seront désignés grands ambassadeurs du sport olympique et paralympique. Ils n'ont pas participé aux derniers Jeux olympiques et paralympiques, mais

ils ont fait preuve d'une exceptionnelle implication dans le dispositif par le passé et ils disposent d'une notoriété. Nous avons ajouté la nécessité, pour ces ambassadeurs du sport, du respect de l'éthique sportive, du code moral des sportifs qui est établi par les fédérations, mais aussi de leur engagement contre toutes les formes de discrimination.

Vous voyez donc que ce dispositif contribuera au développement des valeurs sportives, sociales et citoyennes. Il contribuera également à favoriser l'éducation sportive des jeunes franciliens en leur faisant des disciplines sportives peu ou pas médiatisées.

Le deuxième dispositif concerne les clubs Excellence d'Île-de-France, en remplacement de l'ancien dispositif des clubs formateurs dont nous avons bien mesuré les carences. Ce dispositif a eu son utilité dans son temps, mais il a pu poser des problèmes à un certain nombre de clubs qui se sont retrouvés, à la fin de ce dispositif, dans une situation financière extrêmement précaire et même parfois à la limite du dépôt de bilan. Nous avons construit un autre dispositif, en totale concertation avec le mouvement sportif. Nous avons interrogé le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROSIF) et nous lui avons demandé de réfléchir avec nous sur ces dispositifs. Nous avons donc mis en place deux grandes catégories de clubs, d'abord les clubs élites, c'est-à-dire les clubs féminins franciliens qui évoluent au plus haut niveau national, en première ou deuxième division nationale, dans la limite de quatre clubs, avec un partenariat d'un an renouvelable. Pourquoi avoir choisi des clubs féminins ? Tout simplement, parce qu'en Île-de-France, dans le sport encadré, le ratio n'est pas acceptable : deux tiers de licences masculines et un tiers de licences féminines. Il est donc important que nous continuions à développer la pratique féminine en montrant des exemples de réussite au plus haut niveau, professionnel ou semi-professionnel.

Nous n'allons pas faire comme d'autres régions qui ont choisi de miser sur le haut niveau et qui ne financent que des clubs au détriment de la formation et des ligues. Nous souhaitons continuer à développer le sport amateur en nous intéressant aux clubs premium, c'est-à-dire des clubs franciliens qui évoluent aussi en première ou deuxième division nationale et qui ont des athlètes évoluant au meilleur niveau national, dans des disciplines non professionnalisées, avec un partenariat de deux ans non renouvelable. La règle du jeu est d'emblée fixée. Chaque club devra présenter des projets en lien étroit avec la politique sportive de leur ligue et comité régional et avec les objectifs de notre fédération. Nos objectifs sont simples : accompagner des clubs féminins et masculins, leur permettre de se développer, de transmettre leurs savoir-faire et leurs compétences à d'autres clubs avoisinants, soutenir les actions qui permettent une formation à l'excellence des sportifs et sportives, favoriser l'accès des clubs au plus haut niveau, permettre aux clubs de conforter et d'améliorer leurs projets sportifs et soutenir les clubs labellisés par les fédérations en leur permettant de jouer un rôle de club pilote ressource de la discipline.

Nous allons également travailler sur « Île-de-France Terre d'excellence pour l'international » en valorisant le territoire francilien. Il nous paraît important d'ajouter des dispositifs et de nouveaux objectifs. D'abord promouvoir la solidarité internationale du mouvement sportif par un soutien aux délégations sportives issues de pays qui sont en lien avec la politique internationale, européenne et francophone de la Région et qui disposent de peu de moyens financiers, mais également par un soutien au mouvement sportif et handisportif francilien dans le cadre de projets d'accueil de délégations sportives qui ont une expérience et une expertise sportive internationale, avec des résultats importants et une offre concrète de sites, bases avancées. Nous leur demanderons évidemment de permettre la découverte de la richesse touristique et de parler à nos jeunes.

Enfin, le dernier dispositif concerne les victoires sportives d'Île-de-France. Comment imaginer qu'une région, qui comporte 2,4 millions de licenciés et 11 200 clubs, n'ait aucun dispositif pour récompenser les clubs, les équipes, les athlètes, les bénévoles, les officiels, les entreprises en lien avec le sport ou encore les personnalités qui ont marqué la saison sportive ? Ce sera l'occasion de valoriser l'excellence du sport et de remercier tous ceux qui œuvrent à mettre en place cette politique sportive.

Tous les axes stratégiques sont rappelés : la lutte contre les discriminations (racisme, homophobie, sexisme), la lutte contre le dopage et la corruption, la mise en valeur, la diffusion et le respect des valeurs de la République, ainsi que la prévention de la radicalisation. Avec ce deuxième volet, nous confirmons la priorité de la Région de favoriser l'accès de tous les Franciliens au sport.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Avis de la commission des Affaires européennes ? Favorable. Avis de la commission de la Jeunesse ? Favorable. Avis de la commission de la Coopération internationale ? Favorable. Avis de la commission des Finances ? Favorable.

Commission des Affaires Européennes : avis favorable

Commission du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative : avis favorable

Commission de la Coopération internationale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. La parole est à Mme LAHMER pour le groupe EELVA.

Discussion générale

Mme LAHMER (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, nous partageons la plupart des objectifs que vous présentez dans ce rapport, mais nous regrettons que votre vision de la promotion de notre région par le sport ne se limite qu'aux pratiques sportives de haut niveau. Nous aurions aimé trouver, en plus de tous vos dispositifs, des actions permettant de valoriser l'excellence de l'action quotidienne de milliers de bénévoles et de sportifs amateurs ou de loisirs. Ils ne visent pas les podiums ou la notoriété. Ils font la richesse de notre territoire. Ils donnent de l'énergie et de leur temps au service de la passion de leur sport. Sans eux, le sport de haut niveau n'existerait pas. Il nous semble important, en tant qu'écologistes, que l'argent public soit au service de ces personnes. Pour nous, écologistes, l'excellence sportive est essentiellement dans la dévotion des bénévoles pour un sport amateur et de loisirs plutôt que dans le sport de haut niveau. Grâce à tous ces bénévoles, le sport de haut niveau français est dynamique. Alors que nous connaissons une crise de l'engagement du bénévolat – nous avons la preuve à Paris où un club d'athlétisme pour jeunes risque de fermer par manque de bénévoles à la tête de ce club – le pragmatisme serait de renforcer l'action régionale sur les structures bénévoles et amatrices et de redonner ses lettres de noblesse au bénévolat. Notre contribution à votre rapport sera une proposition par amendement de décerner un prix aux anonymes qui œuvrent quotidiennement.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAHMER. Madame LAMIRÉ.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Madame la Présidente, chers collègues, la politique sportive régionale entamée en 2016 a été marquée par un plan de rénovation des équipements franciliens, éléments structurants de l'aménagement du territoire qui représentent un véritable atout pour le dynamisme de nos territoires. L'Île-de-France est propice à l'émergence de nouvelles pratiques sportives et regorge de talents. C'est pourquoi au travers de ce deuxième volet, vous nous proposez de concentrer nos efforts sur celles et ceux qui font vivre le sport et permettent de faire émerger et connaître de nouvelles disciplines sportives.

Dans le cadre de ses compétences, la Région agit déjà auprès des collectivités en soutenant les clubs et associations, l'organisation et la promotion de manifestations sportives. Cette capacité d'intervention favorise les synergies et permet d'intégrer définitivement le sport comme vecteur du développement des territoires. Cependant, certaines disciplines sportives peinent à se développer par manque de visibilité, de promotion et de financement. C'est pourquoi la Région se veut exemplaire et vise, dans sa nouvelle politique, à soutenir les sportifs ou clubs à discipline émergente qui risquent de disparaître faute de financement.

Vous avez fait du handisport, de la promotion du sport amateur et de la pratique féminine du sport l'une de vos priorités car nous savons tous qu'elles ne sont pas assez visibles et développées en Île-de-France. Il faudrait néanmoins compter sur les médias pour promouvoir la diffusion des épreuves sportives féminines et handisports car aujourd'hui, 85 % des retransmissions sont exclusivement consacrées au sport masculin.

Le sport porte un ensemble de valeurs que nous cherchons à développer et à mobiliser. Nos athlètes sont effectivement les meilleurs ambassadeurs pour porter ces valeurs auprès de notre jeunesse. De plus, nos sportifs franciliens de haut niveau font la fierté de notre région. Il nous faut les accompagner dans leur reconversion post-carrière car ils ne sont pas toujours armés pour la préparer.

Enfin, parce que nous croyons que la pratique sportive en milieu scolaire doit être encouragée et développée, nous vous proposerons un amendement dans ce sens. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAMIRÉ. Monsieur JIMENEZ.

M. JIMENEZ (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, avec cette délibération qui vient compléter celle que nous avons adoptée ici même il y a quelques semaines, nous poursuivons aujourd'hui le déploiement d'une politique et en réalité d'une ambition, celle de faire, sous cette mandature, de l'Île-de-France une terre d'excellence sportive. Une terre d'excellence sportive tient d'abord à des infrastructures et des équipements de qualité en nombre suffisant. Elles sont indispensables et faisaient précisément l'objet de la délibération de décembre. Elle tient aussi à une volonté politique, au sens

le plus noble du terme, celle d'accompagner le sport dans sa diversité, diversité de pratiques, de disciplines et d'acteurs, mais aussi de publics. En cela, je veux saluer l'engagement de notre Exécutif, depuis le début de la mandature, pour la promotion et le développement du sport féminin en Île-de-France. Il structure tant cette délibération que les précédentes. Agir pour tous les sports et pour tous les sportifs, nous le ferons donc à travers cette série de nouveaux dispositifs, à la fois symboliques et innovants, que vous venez de nous présenter, Monsieur le Vice-président.

J'insisterai pour ma part sur la future conférence régionale du sport qui rassemblera autour d'une même table tous les acteurs du sport en Île-de-France. Mesure à la fois simple et de bon sens, elle ne répond pas moins à un réel besoin maintes fois exprimé par nos interlocuteurs. Elle est aussi pour nous une garantie, celle d'une politique régionale qui soit non seulement en phase avec les besoins du monde sportif, mais surtout décidée et mise en œuvre avec lui pour plus de synergie, d'efficacité et donc de résultat. C'est plus largement tout l'enjeu de cette délibération : remettre les acteurs du sport au cœur de nos politiques régionales pour avancer et gagner ensemble, à l'image de nos futurs ambassadeurs du sport qui iront demain à la rencontre des jeunes publics pour promouvoir par-delà les spécificités de leur discipline, cet idéal de dépassement de soi qui fait toute la beauté du sport.

Monsieur le Vice-président, Madame la Présidente, le groupe UDI vous apportera donc son soutien dans cette ambition qui sera, nous l'espérons tous ici, couronnée, en fin d'année, par le retour à Paris de la flamme olympique. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JIMENEZ. La parole est à Mme PIGANEAU.

Mme PIGANEAU (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, le 14 décembre dernier, nous avons voté une délibération qui visait à établir la stratégie de la politique régionale en faveur du sport. La Région est ainsi placée comme principal aménageur des équipements sportifs en Île-de-France. Avoir ainsi recentré nos budgets sur l'investissement nous permet de combler les carences du passé. Nous marchons sur deux jambes et nous ne pouvons pas réduire la participation de la Région à la seule question des équipements sportifs.

Monsieur le Vice-président, ce rapport devrait faire taire nos contradicteurs puisque nous nous concentrons dorénavant à placer la Région au cœur du quotidien des sportives et sportifs franciliens. Le sport, secteur à 7 % de croissance, pourvoyeur de 100 000 emplois en Île-de-France, peut booster l'activité à l'international de notre région capitale. En centrant notre action autour de cinq axes stratégiques, nous réussirons à faire de notre territoire une terre d'excellence sportive.

Tout d'abord, permettre l'accueil des délégations étrangères, au-delà de la popularité et de l'animation du territoire, est un vecteur d'amélioration des performances et de l'excellence du sport francilien. Face aux tristes événements qui ont émaillé l'image de notre région ces deux dernières années, c'est également un moyen de valoriser notre rayonnement à l'international. Je profite de cette tribune pour féliciter, au nom du groupe Les Républicains, l'action déterminée dans ce sens de Frédéric VALLETOUX au Comité régional du tourisme. Ce dispositif est également un atout supplémentaire pour contribuer à renforcer la notoriété de la région Île-de-France pour promouvoir la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Merci d'ailleurs à Pierre-Yves BOURNAZEL d'œuvrer en ce sens.

Par ailleurs, ce cap est maintenu lorsque nous préservons et renforçons le dispositif des ambassadeurs du sport. Ce soutien, aux côtés de nos étoiles et nos talents franciliens, pour ces champions et championnes qui ont participé aux JO de Rio et qui participeront à ceux de P'yŏngch'ang en 2018, va permettre de les aider au quotidien dans leur pratique sportive, mais également de favoriser leur reconversion professionnelle. Étant donné qu'en 2020, de nouvelles disciplines sportives et handisportives vont intégrer les programmes olympiques et paralympiques, nous souhaitons que pour chacune, une femme et un homme puissent avoir leur place au sein de cette action. Il nous appartient également, pour fonder une stratégie organisée, d'être en mesure d'organiser l'ensemble des nombreux acteurs du mouvement sportif. La conférence régionale du sport répondra à cet objectif et va permettre de créer une large concertation pour faire émerger des synergies, dresser des diagnostics des différentes politiques publiques et avant tout, de mieux répondre aux besoins du monde sportif francilien.

Nous devons également promouvoir l'excellence des clubs qui sont la vitrine de la réussite de l'Île-de-France. Créer et donner l'envie du sport aux futures générations, c'est permettre aux clubs qui les font rêver de pouvoir fonctionner le mieux possible. Enfin, nous souhaitons valoriser l'ensemble de nos victoires sportives. Il faut que la Région reconnaisse ceux qui portent au plus haut niveau nos couleurs. Ce rapport va permettre de créer un événement pour les récompenser et pour les honorer. L'Île-de-France est assurément une terre de talents. Nous souhaitons plus encore les promouvoir, afin d'offrir de nouveaux modèles à nos jeunes qui, dans ce monde de plus en plus troublé, ont besoin de références positives.

Ce rapport est raisonnable et reste en même temps ambitieux. C'est pourquoi nous voterons en sa faveur. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Madame PIGANEAU. Monsieur d'ASTA.

M. d'ASTA (S&R) – Je vous remercie et je vous félicite. Sur les cinq dispositifs présentés, trois sont des reconstructions de dispositifs que l'ancienne majorité de la gauche plurielle a mis en place. Sortons les confettis et cotillons car c'est un bel hommage que vous nous faites. Preuve qu'il n'est jamais trop tard pour ouvrir les yeux et sortir du dogme. Nous retrouvons donc « Île-de-France terre d'excellence sportive pour l'international », les ambassadeurs du sport de la région Île-de-France de l'olympisme et du paralympisme et la conférence régionale du sport. Vous avez modifié légèrement le règlement d'intervention pour nous laisser une marge de critique sur ces dispositifs, mais vous n'avez pas jugé utile de mettre en évidence les différences. Tant pis pour le débat.

Concernant les deux dispositifs, je vais les prendre un par un parce qu'ils nous posent est par avance un problème politique. L'initiative « Clubs d'excellence Île-de-France » vient malheureusement remplacer les dispositifs de soutien aux clubs formateurs. En privilégiant les clubs de haut niveau au détriment des clubs amateurs, vous affaiblissez encore et toujours les associations et donc la possibilité pour toutes les Franciliennes et tous les Franciliens de bénéficier d'une activité sportive accessible, abordable et présente sur l'ensemble du territoire.

Enfin, votre initiative des victoires sportives de l'Île-de-France ou les César du sport francilien met à nouveau le sport amateur à l'index au lieu de le mettre à l'honneur. Or, Monsieur le Vice-président, sans pratique amateur, point de pratique professionnelle et inversement. Les deux sont interdépendants. Nous souhaitons que vous puissiez le prendre en compte dans votre rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur CAMARA.

M. CAMARA (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je dois avouer que ce rapport qui entend fixer le deuxième volet de la politique régionale sportive va dans le bon sens. Il reprend certains points que nous avons portés par voie d'amendements et que vous aviez rejetés. Mais nous sommes encore très loin du compte car ce rapport concentre deux principes que nous ne saurions cautionner : élitisme et compétition, au détriment de la pratique d'amateur, grande perdante de votre politique nouvelle. La suppression du dispositif des clubs formateurs au profit des seuls clubs d'excellence en dit long sur vos attentes vis-à-vis de ces premiers et consacre le sport de haut niveau, celui de l'excellence, bref, le sport de l'argent roi, du dieu argent. Quant à la création des victoires sportives, elles vont également dans ce sens.

Si vous voulez réussir les Jeux olympiques 2024, il faut allouer des moyens conséquents à la rénovation et à la réhabilitation des équipements sportifs et allouer des moyens nécessaires aux clubs formateurs, aux ligues et aux comités régionaux qui font un travail formidable entre le haut niveau et la base. L'ensemble de ces opérations est indispensable pour faire émerger des futurs champions. Le sport d'en bas, celui qui fonde la pratique amateur et les loisirs, permet la rencontre de milliers de clubs et associations sportives qui maillent notre territoire. Ce sport d'en bas s'effrite. Les subventions publiques baissent drastiquement, le bénévolat diminue comme neige au soleil. Or ce sport n'est jamais abordé, ni de près ni de loin, dans ce rapport. Cela confirme donc les craintes que nous avons soulevées en décembre dernier. Vous n'avez que les Jeux olympiques aux lèvres, mais rien dans ce dispositif ne permet de croire que vous comptez sur la richesse, la vitalité et l'énergie de notre jeunesse. La Région doit également faciliter l'accès de chacune et de chacun à une pratique sportive de son choix, tout au long de la vie, en favorisant les moyens de l'accomplir. Cette vision très élitiste du sport met à mal l'équilibre nécessaire de l'accès de toutes et tous au sport et nous mène dans l'impasse.

Quant à la conférence régionale du sport, le mode de désignation adopté dans le collège ouvert au mouvement associatif pour l'un et aux chefs d'entreprise pour l'autre consacre en fait le fait du prince. Ce rapport est donc à l'image des autres délibérations. Il tend à être fort avec les plus faibles et faible avec les plus forts, ce que je ne cesse de regretter. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CAMARA. Madame de FREITAS.

Mme de FREITAS (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, ce rapport apporte un soutien concret à la candidature des JO de Paris 2024 et plus largement à la notion de mérite sportif en Île-de-France. Il y a un désir d'élever les sportifs, mais aussi la région, vers l'excellence. C'est ce que les Franciliens attendent de nous, que nous soyons fiers de porter nos couleurs au-devant nous, à l'instar des ambassadeurs choisis pour représenter l'Île-de-France. Vous semblez vouloir combler tout ce qui a pu manquer précédemment pour convaincre le Comité international olympique de la qualité de notre candidature : une volonté d'accompagner les sportifs de haut niveau sur le long terme, mais aussi de stimuler tous les amateurs de disciplines sportives dans notre région.

Je voudrais maintenant porter votre attention sur deux points, notre responsabilité financière dans les investissements choisis et la communication de nos valeurs. Tout d'abord, l'emballement pour les grandes manifestations sportives internationales nous oblige à garder la tête froide et à rester vigilants quant aux dépenses visant à accroître la compétitivité sportive. L'état de délabrement et l'abandon de nombreuses infrastructures érigées en Afrique du Sud pour la Coupe du monde de 2010 et plus récemment pour les JO de Rio nous inspirent une légitime méditation. À notre échelon régional, les subventions aux clubs, voire les dépenses d'investissement éventuelles à venir, doivent pouvoir encourager les projets les plus sérieux sur la durée.

Ensuite, sur le plan des valeurs, il convient de définir plus précisément celles que nous entendons porter sur la scène internationale au moyen de notre diplomatie sportive. J'ose dire que cela ne relève plus tellement de l'évidence tant aujourd'hui, le sport entraîne avec lui des passions dérégulées. Elles ne manifestent par la violence, des incivilités, l'expression de communautarismes, le rejet de certaines appartenances nationales ou encore l'addiction aux paris en ligne. Cette prise de conscience figure en partie dans la convention que vous proposez aux ambassadeurs du sport de la région. Il leur est demandé de souscrire aux valeurs humanistes et au respect de l'autre, notamment en promouvant une éthique du sport. Nous pourrions ajouter « en suscitant l'amour de la France, de sa langue et de sa culture ». Oui, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, nous nous apprêtons à recevoir des passionnés du sport du monde entier. Ne craignons pas de leur faire partager les saveurs de notre identité et l'histoire de notre propre passion pour le sport. Ne rougissons pas de notre fierté. Ne dissimulons pas notre langue derrière des barbarismes insignifiants, mais portons haut et fiers nos couleurs. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le sport est une activité récréative indispensable à bon nombre de Franciliennes et de Franciliens, qui plus est facteur de bonne santé et de bien-être moral. Le projet de délibération que vous nous présentez, outre l'incongruité de son titre, expose votre ambition en matière de rayonnement international et d'effet d'entraînement que peut avoir le sport sur notre territoire. Nous agissons avec bienveillance la reprise des principaux dispositifs mis en place par la précédente majorité, comme les ambassadeurs du sport de la région Île-de-France ou la conférence régionale du sport. Cette reconnaissance du travail accompli et votre volonté de vous inscrire dans un esprit de continuité nous paraissent constructives et garantes d'un débat de qualité.

Pourtant, si vous faites brièvement référence aux valeurs de la République dans votre exposé des motifs, leur promotion et notamment celle du principe de laïcité est bien trop absente de votre projet de délibération. La laïcité est ainsi réduite à un seul critère d'éligibilité parmi d'autres pour les clubs d'excellence. Si le sport doit être un outil au service du rayonnement de notre région, il doit être avant tout vecteur de valeurs. Il est donc fort regrettable que vous n'insistiez pas davantage sur ce point ni ne prévoyez de dispositif précis visant à renforcer le rôle du sport en la matière.

Par ailleurs, vous souhaitez, à travers ce projet de délibération, soutenir davantage les clubs franciliens. Si nous soutenons le renforcement des aides aux clubs pour accueillir davantage de femmes et de personnes en situation de handicap, la mise en parallèle de ces deux publics nous semble quelque peu maladroite. En outre, il n'est pas fait mention d'un effort particulier pour aider les clubs concentrant des publics en situation de précarité économique et sociale. Pourtant, ces Franciliens pourraient bénéficier le plus efficacement d'une qualité d'intégration et du potentiel d'émancipation par le sport, notamment de haut niveau.

Enfin, vous évoquez un projet de victoires sportives qui paraît assez anecdotique, mais qui pourrait véritablement devenir une opération de communication intéressante.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, les élus de notre groupe déplorent les carences de ce projet de délibération qui comporte néanmoins certains points positifs et observeront avec attention le sort réservé aux amendements qu'ils ont déposés. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Je voudrais remercier tous les intervenants. Je pense qu'il y a quelques incompréhensions que je veux tout de suite lever. Pour tous ceux qui pensent que nous favorisons le sport de haut niveau, nous faisons exactement le contraire. Le seul dispositif existant pour les clubs de haut niveau concerne quatre clubs féminins. Il nous paraît important de donner une visibilité au sport féminin. Nous le ferons dans quatre disciplines parce qu'il est important d'avoir des valeurs d'exemple. Nous mettons l'accent sur le sport pour tous, le sport santé, sur le bénévolat. J'ajoute que loin de tourner le dos à ce bénévolat, nous avons, l'an dernier, formé 32 000 personnes sur nos dispositifs, avec plus d'un million d'heures de formation. Nous sommes donc très loin des clichés que l'on entend aujourd'hui. Soyez rassurés, nous avons simplement, dans cette délibération, fait en sorte de favoriser la féminisation, le sport pour les personnes en situation de handicap et de nouvelles pratiques pour les adolescents. Aujourd'hui, les adolescents abandonnent la pratique sportive

encadrée. Il est important, pour certaines disciplines, d'organiser un nouveau mode d'accueil et d'inviter à de nouvelles disciplines sportives.

Je voulais remercier Mme LAMIRÉ et M. JIMENEZ. Vous avez raison de dire que nous avons une vraie ambition. Mme PIGANEAU l'a rappelé dans son intervention qui a bien résumé nos dispositifs. Ce sont des dispositifs ambitieux et raisonnables. Nous avons repris des dispositifs qui existaient. Nous les avons toilettés, nous les avons améliorés et enrichis. Nous avons fait en sorte de les rendre beaucoup plus efficaces. Il y avait déjà une politique sportive. Je l'ai dit lorsque j'étais dans l'opposition et je continue à la dire. Aujourd'hui, nous allons cependant beaucoup plus loin et de manière beaucoup plus efficace et rapide.

Madame de FREITAS, je voulais vous remercier pour votre soutien, comme vous l'avez fait précédemment sur les loisirs. Je voulais vous rassurer à propos des valeurs. Regardez les critères que nous mettons en place. Quant aux investissements, nous n'allons pas faire comme Rio. Une grande partie des investissements est déjà faite pour les Jeux olympiques et les investissements qui seront à faire ne feront que compléter ceux qui existent.

Aujourd'hui, il faut être très clair. Le dispositif que nous présentons est le deuxième volet, avant un troisième, d'une lecture de la Région qui s'appuie sur les demandes du mouvement sportif. Je vous invite à vous rapprocher des ligues d'Île-de-France, toutes disciplines confondues, du CROSIF. J'ai entendu ce que vous disiez, mais rapprochez-vous du mouvement sportif, posez-lui la question, rapprochez-vous de ceux qui font vivre le sport. Vous parlez en leur nom, mais vous ne reflétez pas leur pensée. Ils vous diront ce qu'ils pensent vraiment de notre politique sportive. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Nous passons à l'examen du projet de délibération. Nous avons un amendement de l'exécutif. Pouvez-vous nous le présenter ?

Amendement de l'exécutif

M. KARAM – Madame la Présidente, nous avons souhaité préciser « habitants des territoires ruraux et des quartiers en politique de la ville » au lieu « des habitants des quartiers populaires franciliens ».

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°144 FN.

Amendement n°144 (FN)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Nous reconnaissons évidemment la langue française comme une langue de la République et nous ne ferons jamais aucune concession. Ce matin, le débat sur la clause Molière l'a montré. Simplement, nous sommes une région multilingue qui favorise notamment l'accès à l'apprentissage de l'anglais. Le terme « booster » est passé dans le langage courant français. Il n'y a pas de raison de ne pas l'utiliser. Il ne s'agit pas de parler anglais, il s'agit simplement d'utiliser un terme que tout le monde comprend aujourd'hui et qui est passé dans le langage courant. Je demande donc le retrait, sinon j'en appellerais au rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°144 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : FdG

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'article 1. J'ai un amendement n°8 S&R.

Article 1

Amendement n°8 (S&R)

M. d'ASTRA (S&R) – Cet amendement vise à relancer le dispositif de soutien aux clubs formateurs en plus du nouveau dispositif des clubs d'excellence.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur KARAM.

M. KARAM – Est-ce que nous savons ce qu'a produit le dispositif des clubs formateurs ? D'abord, certaines disciplines n'en bénéficiaient pas. Pourquoi ? Nous n'en savons rien. Certaines disciplines pouvaient avoir deux clubs formateurs par département, d'autres un par département et d'autres un sur l'ensemble de l'Île-de-France. Pourquoi ? Nous n'en savons rien. Les autres clubs qui regardaient ce dispositif se demandaient pourquoi ils ne pouvaient y accéder. Quels critères permettaient de faire la différence ? Personne n'en savait rien. Ce dispositif était donc perçu comme profondément injuste. Par ailleurs, à la fin du dispositif, certains clubs se sont retrouvés dans des situations financières précaires et ils ont sollicité notre intervention. Nous avons créé deux dispositifs qui sont aujourd'hui extrêmement complets. Nous l'avons fait avec l'aide du CROSIF. Une réunion de travail sur cette question a été organisée par le CROSIF et nous avons recyclé 80 % des propositions du mouvement sportif. Aujourd'hui, ce dispositif est totalement équilibré et voulu par le mouvement sportif. Je vous demande donc de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°8 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°90 CD. Madame LAMIRÉ.

Amendement n°90 (CD)

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Cet amendement vise à créer les assises du sport pour favoriser la diffusion de la culture sportive auprès de nos jeunes franciliens.

M. KARAM – Madame LAMIRÉ, votre vœu sera exaucé dans le cadre de la conférence régionale du sport puisque je m'engage à intégrer la thématique du sport en milieu scolaire. Sachez que nous avons déjà cette préoccupation puisque nous avons des conventions pluriannuelles avec les Unions nationales du sport scolaire (UNSS) des Académies de Paris, Créteil et Versailles. Nous en ferons un jour le bilan puisque nous avons continué à accroître le soutien que nous leur accordons.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Vœu exaucé, l'amendement est retiré.

L'amendement n°90 (CD) est retiré.

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'article 2. J'ai deux amendements RCDEC, les n°43 et 42.

Amendement n°43 (RCDEC)

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Madame la Présidente, cet amendement rappelle simplement ce que nous avons déjà mis en place, c'est-à-dire l'obligation de lutte contre les discriminations, le racisme, l'homophobie, le sexisme, de lutte contre le dopage et la corruption. Ces nouveautés n'existaient pas dans les anciens dispositifs. Je le rappelle à M. AÏT qui était au pouvoir. Je rappelle aussi que la mise en valeur, la diffusion et le respect des valeurs de la République, ainsi que la prévention de la radicalisation sont également des nouveaux axes stratégiques dans tous les champs d'intervention de la politique sportive. J'ajoute que la charte des valeurs de la République et de la laïcité que nous allons vous présenter tout à l'heure aura vocation à s'appliquer à tous nos dispositifs régionaux dont celui-ci. Je vous demande donc de retirer votre amendement, sinon, j'en appellerais au rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°43 (RCDEC)

POUR : FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°42 (RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Même réponse puisque la question était la même.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°42 (RCDEC)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – J'ai deux amendements du Front de Gauche. Ils sont défendus. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°120 (FdG)

M. KARAM – J'ai répondu par avance sur ces clubs et sur les carences du précédent dispositif. Je n'y reviendrai pas. J'en appelle donc au rejet.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°120 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement 119. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°119 (FdG)

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Il est curieux de dire qu'il faut développer le sport amateur, soutenir et récompenser le sport amateur et les bénévoles et lorsque nous voulons les récompenser via les victoires sportives de l'Île-de-France, vous refusez ce dispositif et vous demandez de l'abroger. Je le maintiens et je vous demande d'être cohérents et de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°119 (FdG)

POUR : FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°7 S&R. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

Amendement n°7 (S&R)

M. KARAM – L'essentiel des prix pour la pratique sportive ira à la pratique sportive amateur. Cet amendement n'a pas d'objet. Je vous demande donc de le retirer.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°7 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à deux amendements EELVA, d'abord le 76. Madame LAHMER.

Amendement n°76 (EELVA)

Mme LAHMER (EELVA) – Depuis le 1^{er} janvier 2016, les trois académies de Paris, Versailles et Créteil sont regroupées en une académie Île-de-France. Le recteur de Paris est le recteur académique de la région Île-de-France, mais les textes maintiennent les recteurs des académies sectorielles. S'il est dit que le recteur régional est le seul interlocuteur de la Région, toutefois, dans le cadre de la conférence régionale du sport, il nous semble important, pour plus de liens de proximité et d'efficacité, que les recteurs des trois académies, Paris, Créteil et Versailles, y siègent. Tel est le sens de notre amendement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Je dépose un amendement de l'exécutif qui réprécise le nom du recteur de Paris en recteur académique de la région Île-de-France ou son représentant. J'ajoute simplement, Madame, que l'ex-Vice-président chargé des sports avait demandé par courrier, en octobre 2011, à Patrick GÉRARD qui est président du Comité des recteurs de la région Île-de-France, de désigner un représentant des trois recteurs. Je reprends le même dispositif, je n'en change pas et je vous demande donc d'être cohérent. Vous avez voté et soutenu ce dispositif quand vous étiez au pouvoir. Je maintiens ce dispositif pour être plus efficace. Je vous demande donc de retirer votre amendement.

Mme la Présidente – Nous allons faire voter l'amendement de l'exécutif en réponse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, UDI, CD S&R, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FN

NPPV : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

L'amendement n°76 (EELVA) tombe au profit de l'amendement de l'exécutif.

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°77 EELVA. Madame LAHMER.

Amendement n°77 (EELVA)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Le sport amateur est au centre de notre politique, y compris dans les victoires. Vous le verrez lorsque nous donnerons ces récompenses. Votre amendement n'a pas d'objet. Je vous demande donc de bien vouloir le retirer.

Mme la Présidente – Merci. Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°77 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement n°6 S&R.

Amendement n°6 (S&R)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Comme vous l'avez noté, le jury est essentiellement composé de personnes expertes du domaine des sports. Au-delà même des jeunes du CRJ (Conseil Régional des Jeunes), l'ensemble des Franciliens et des Franciliennes seront partie intégrante du jury puisque le prix du public donnera l'occasion à tout internaute de pouvoir désigner un lauréat parmi l'ensemble des nominés de toutes les catégories.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°6 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°5 (S&R)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Nous appelons au rejet de cet amendement. L'objet de la conférence régionale du sport est de traiter des politiques sportives et des enjeux du sport à travers des politiques publiques et non pas de désigner des membres dans un jury.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°5 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 5 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 6 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – J'ouvre les explications de vote. Monsieur LEGRAND.

EXPLICATION DE VOTE

M. LEGRAND (FN) – Je voudrais profiter du temps de parole pour répondre à M. KARAM sur la langue française et sur le fait que le terme « booster » y soit rentré. À force d'inclure des mots étrangers dans notre langue, ils finissent par y entrer et notre langue finit par disparaître. C'est ainsi que nous la transformons et que notre culture se fond dans cette espèce de « globiche » qui n'est ni un anglais correct ni un français correct et qui ne ressemble pas à grand-chose. C'est une facilité, un renoncement de l'esprit. C'est une certaine vision de la société qui n'est pas la nôtre. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je vais mettre aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-47

POUR : LR, UDI, FN, CD, S&R, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président souhaite remercier les services.

M. KARAM – Je n'ai pas eu l'occasion de le dire tout à l'heure, mais je veux remercier tous ceux qui ont contribué aux délibérations loisirs et sports, Sandra DE JENKEN et tous les services qui ont travaillé avec elle. Ces délibérations sont en chantier depuis plus d'un an, avec des centaines d'heures de travail pour les uns et pour les autres. Merci aux services qui n'ont pas compté leur temps et leur énergie. Madame DE JENKEN, vous leur transmettez mes remerciements. Je remercie également Maxime PITTELOUD, mon collaborateur fidèle qui fait un vrai travail à mes côtés. Merci aussi à lui qui ne compte pas son temps.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Avant de vous libérer pour le dîner, je dois vous faire voter sur les représentations du Conseil régional d'Île-de-France dans divers organismes.

CR 2017-65 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – MARS 2017.

Mme la Présidente – Vous avez trois bulletins de vote. Est-ce que vous acceptez que nous votions à main levée ? Oui.

Vote de la procédure à main levée
POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Qui adopte le bulletin de vote n° 1 ? Qui ne l'adopte pas ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du bulletin n° 1
POUR : LR, UDI, FN CD S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Qui est pour le bulletin de vote n° 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du bulletin n° 2
POUR : LR, UDI, FN CD S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Qui est pour le bulletin de vote n° 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du bulletin n° 3
POUR : LR, UDI, FN CD S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous donne rendez-vous à 21h40 pour la charte de la laïcité et nous continuerons ensuite avec le plan vert, la nature partout et pour tous. Bon dîner.

La séance est suspendue à 20h40 et reprise à 21h45.

M. SALINI remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

M. le Président – Mes chers collègues, la parole est à M. Patrick KARAM pour la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

CR 2017-51 : CHARTE RÉGIONALE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ.

M. KARAM – Merci, Monsieur le Président. Dans son programme de campagne, la candidate Valérie PÉCRESSE avait clairement annoncé sa volonté de faire de l'Île-de-France une région exemplaire. C'est en toutes lettres que figurait la priorité à l'éthique et aux valeurs de la République. Elle avait notamment affirmé l'engagement de non-subvention pour ceux qui bafouent les valeurs de la République. Depuis le 18 décembre 2015, notre volonté ne s'est jamais démentie. Sous l'impulsion de notre Présidente Valérie PÉCRESSE, nous avons construit un cadre à cet engagement régional pour la promotion et le respect des valeurs de la République et de la laïcité. Le premier acte a été posé dès notre installation, avec une charte éthique que nous avons tous adoptée et que nous faisons respecter. Fidèles à notre méthode, nous avons poursuivi cette action, d'abord le 8 juillet 2016, avec l'adoption de la délibération 143-16 de lutte pour la défense de la laïcité, des valeurs de la République et l'engagement pour la prévention de la radicalisation. Ce plan a permis de mettre en place un réseau de référents dans les fédérations et les ligues sportives, de mobiliser des organismes spécialisés pour former ces référents à la prévention de la radicalisation et d'organiser les modalités de l'identification des dérives potentielles. J'ajoute que lundi a eu lieu une première session de formation d'un certain nombre de référents du mouvement sportif. Ces sessions auront lieu jusqu'au mois de juin. Nous avons ainsi formé tous les référents des mouvements sportifs aux questions de la laïcité et des valeurs de la République, mais aussi à la prévention de la radicalisation. Ils seront opérationnels pour aborder la deuxième partie qui consiste à intervenir directement dans les clubs.

Ensuite, vous avez voté les appels à projets pour la lutte contre les discriminations dans l'emploi et pour l'égalité femme/homme dans l'emploi, le logement, la promotion, etc. Vous avez également voté une délibération sur les violences faites aux femmes, avec de nouveaux outils tels que le testing, les sanctions pénales et les poursuites judiciaires. Les violences intrafamiliales sont classiques et faisaient déjà l'objet d'actions, mais nous avons aussi pointé les nouvelles formes de violences faites aux femmes, tel que le port du voile intégral forcé, l'abandon de scolarité imposé, l'absence de l'espace public, l'excision, le mariage forcé, etc.

Lors de la séance de l'Assemblée régionale du 13 octobre 2016, la Présidente m'a confié la mission de conduire une commission ad hoc composée de représentants de tous les groupes politiques, pour mener une concertation approfondie sur le texte de la charte des valeurs de la République et de la laïcité, ce qui a été fait. La charte qui vous est proposée aujourd'hui est le résultat d'un processus qui a fait une large place à la concertation, soutenue par une méthodologie de travail claire, transparente et efficace. Trois réunions de concertation, que j'ai présidées, ont notamment permis l'étude et la discussion de 33 amendements proposés par 5 groupes politiques, suite à la proposition de charte qui vous avait été soumise. Cela a abouti à une version finalisée et concertée de la charte. Je tiens à remercier les membres du groupe de travail pour leur investissement sur ce sujet important.

Revenons sur la méthodologie. Après une première réunion au cours de laquelle des observations ont été exprimées, tant sur le projet de charte, sur son contenu, sur son application que sur la méthode de travail, j'ai proposé, avec votre approbation consensuelle, à l'exception du Front de Gauche qui avait dès le départ décidé de ne pas participer à l'élaboration de cette charte, de transmettre aux membres du groupe de travail, un premier projet de charte pour leur permettre de formuler des amendements. Les amendements que les membres ont souhaité proposer ont été à chaque fois établis par les groupes politiques, puis communiqués au Secrétariat général du Conseil régional, en respectant un délai de rigueur, afin qu'ils puissent être débattus lors des réunions du groupe de travail. L'ensemble de ces amendements ont été communiqués aux participants avant nos réunions pour qu'ils puissent en prendre connaissance et ainsi permettre des débats préparés. La concertation s'est faite ensuite sur chaque article et des propositions ont été acceptées par consensus. Il a été prévu également autant de réunions de concertation que nécessaires pour l'élaboration de la charte. J'ajoute que les relevés de décision de chaque réunion, que je tiens à la disposition de tous ceux qui le souhaiteraient, ainsi que le verbatim de toutes les interventions, ont été élaborés par le Secrétariat général, puis diffusés aux participants. Cette charte qui vous est proposée est donc bien le fruit d'un travail concerté avec les groupes régionaux.

Cette charte est appelée à être appliquée dans tous les champs de l'action de la Région Île-de-France et à être respectée par les agents régionaux, les organismes soutenus par la Région, les utilisateurs et usagers des équipements et services publics régionaux. La charte régionale sera largement diffusée et bénéficiera d'un large affichage.

Les agents régionaux, qui sont soumis à un devoir de stricte neutralité, bénéficieront de temps de formation et d'échange. D'ailleurs, un parcours de formation est à l'étude aujourd'hui. En cas de non-respect de l'obligation de neutralité par un agent, le droit disciplinaire, prévu dans le cadre du statut de la fonction publique, s'appliquera. Il appartient à tout agent public de faire respecter l'application du principe de laïcité et de transmettre aux usagers le sens et la valeur des principes fondamentaux de la République. La responsabilité du signalement via la voie hiérarchique administrative est à la charge de tout agent fonctionnaire et assimilé. Par contre, la responsabilité de l'intervention revient à l'encadrement. Nous respectons les statuts de la fonction publique. Les agents de la Région qui examinent des demandes de subventions devront quant à eux simplement vérifier la présence de la charte signée dans le dossier.

Les organismes soutenus doivent respecter et font respecter les principes et les valeurs de la République. Ils doivent contribuer à l'égal traitement de tous. La signature, le respect et la promotion de la charte conditionneront l'attribution de toute subvention régionale. Cette obligation sera insérée dans chaque convention ou annexe financière qui sera conclue avec les bénéficiaires, assortie d'une clause explicite de restitution du soutien régional en cas de non-respect de la charte. Les associations et le mouvement sportif occuperont une place particulière dans ce processus. Il leur revient de diffuser les valeurs de la charte auprès de leurs adhérents et dans leurs activités. En s'appuyant sur les référents régionaux qui sont déjà nommés par ces organismes, ils seront amenés à alerter les pouvoirs compétents sur des situations problématiques et dangereuses. À ce titre, les organismes contribueront à l'égal traitement de tous sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation et d'identité sexuelle ou de religion et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ils s'engageront aussi à faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, refuseront toutes les formes de sexisme et de violences faites aux filles, qu'elles soient mineures ou majeures et aux femmes. Ils refuseront également toutes les formes de harcèlement, le port de tenues vestimentaires imposées, le refus de contacts ou de relations hiérarchiques avec des femmes.

Enfin, les usagers et utilisateurs des équipements et services publics régionaux sont eux aussi concernés par cette charte. Certes, la liberté de conscience s'applique aux administrés et aux usagers des équipements et des services publics régionaux, mais ce droit fondamental s'exerce dans la limite du bon fonctionnement et de la neutralité du service public et suivant les impératifs d'ordre public, de sécurité et d'hygiène. La Région incitera donc les structures compétentes pour gérer les équipements et services publics régionaux à modifier leur règlement intérieur, afin de prévoir les modalités de diffusion et d'application de la charte auprès de leurs usagers. Ainsi, le droit des usagers d'exprimer leurs convictions religieuses, syndicales, politiques, philosophiques s'exercera dans la limite du bon fonctionnement et de la neutralité du service public, du respect des valeurs républicaines et du pluralisme, des convictions, ainsi que des impératifs d'ordre public de sécurité et d'hygiène. Les usagers des services publics régionaux devront s'abstenir de toutes formes de prosélytisme, ainsi que de tous comportements de nature à risquer de porter atteinte aux règles d'hygiène, de sécurité ou de nature à troubler l'ordre public.

Un comité de suivi et d'évaluation de la charte sera mis en place. En cela, j'ai écouté la proposition d'observatoire qu'Eddie AÏT avait faite à plusieurs reprises. Il nous a semblé qu'il était plus important d'avoir un comité de suivi et d'évaluation de la charte. Il sera composé d'élus régionaux et de personnalités choisies pour leur expertise sur le sujet. Il sera présidé par un élu régional désigné par la Présidente du Conseil régional. Ce comité aura notamment pour mission d'élaborer un bilan annuel qui permettra d'évaluer la mise en œuvre de la charte et qui sera présenté à l'Assemblée régionale.

En conclusion, je veux dire à ceux qui mettent en avant des arguments de procédure et qui veulent encore différer l'adoption de cette charte, qu'ils se trompent. Notre volonté ne se dément pas et ne sera jamais prise à défaut. Pour ceux qui semblent ne pas voir qu'il s'agit aussi bien des valeurs de la République que de la laïcité, je les invite à adopter cette charte régionale et à montrer ainsi notre unité, l'unité des élus de la République face aux atteintes qu'elle pourrait subir ou qu'elle subit. Le contexte électoral ne doit pas nous faire oublier les adversaires de la République. Je vous remercie.

M. le Président – Merci, Monsieur le Vice-président pour cette présentation. Je vais demander l'avis de la commission de l'Administration générale.

M. LEGARET (LR) – Favorable.

Commission de l'Administration générale : avis favorable

M. le Président – Merci, Monsieur LEGARET. Je vais demander l'avis de la commission du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative. Madame Manon LAPORTE.

Mme LAPORTE (LR) – Avis favorable, malgré différentes discussions sur la méthodologie qui n'auraient pas dû avoir lieu.

Commission du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative : avis favorable

M. le Président – Avis de la commission des Finances. Mme de la GONTRIE m'a suggéré tout à l'heure que l'avis était favorable.

Commission des Finances : le rapport n'a pas été mis aux voix.

M. le Président – Rappel au règlement. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – La commission des Finances ne s'est pas prononcée sur ce projet de délibération. M. le Vice-président était présent et peut l'affirmer.

M. le Président – C'est enregistré.

Nous avons une motion de renvoi en commission n°1 déposée conjointement par les groupes S&R, EELVA, FdG et RCDEC, avec deux prises de parole du groupe S&R et du Front de Gauche. Monsieur TEMAL.

Motion de renvoi en commission n°1 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

M. TEMAL (S&R) – Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, tout d'abord tous mes vœux de prompt rétablissement à Monsieur le Vice-président qui a un lumbago. Nous saluons sa présence pour autant ce soir. Plus sérieusement, nous avons un premier regret, celui de passer un texte aussi important, en tout cas présenté comme tel, aussi tardivement et dans un hémicycle non rempli. Je pense qu'il aurait été nécessaire de passer ce rapport à un moment plus important et plus solennel, même si j'ai bien compris qu'il y avait aussi une opération de communication puisque la presse a déjà le texte et que cette charte est déjà validée.

Monsieur le Vice-président, vous réussissez un tour de force. Sur les valeurs de la République et la laïcité, vous n'arrivez pas à fédérer. La faute pourrait revenir à l'opposition, comme vous avez tenté de l'expliquer. La réalité est toute autre. J'ai entendu votre belle histoire des travaux collectifs, des commissions, etc. Certes, un groupe de travail a été organisé, mais je rappelle que le point de départ date du 8 juillet 2016. Nous avons d'ailleurs déposé des amendements qui ont été repris par l'exécutif, ce qui est une bonne chose. À l'époque, il n'y avait pas de charte et elle faisait l'objet de ce rapport. Nous vous avons fait des propositions, vous nous aviez dit, la main sur le cœur, que nous mènerions un travail collectif, mais force est de constater que ce travail a démarré au mois de décembre. Concrètement, le travail n'a pas été fait. D'où notre volonté de déposer cette motion de renvoi. Il a été fait en chambre, sans jamais auditionner d'experts, de chercheurs, sans jamais accueillir ni auditionner d'agents ni d'utilisateurs. Tout cela est une opération de communication rondement menée. Vous n'arrivez donc pas à rassembler, quoi que vous en disiez aujourd'hui.

Je rappelle également que la charte pose plusieurs problématiques qui justifient cette demande de renvoi, d'une part la méthode que j'ai évoquée, d'autre part son statut juridique. Elle n'est pas opposable. Le projet de retirer des subventions ne pourra donc pas se faire. Ce sera contesté devant les tribunaux parce que la charte n'est pas opposable. Je veux rappeler également que dans cette charte, vous n'arrivez pas à définir de façon positive ce que sont la laïcité et les valeurs de la République. À chaque fois, vous dites ce qu'elles ne sont pas, ce qui est un vrai problème de fond. Nous pouvons prendre plusieurs exemples. Vous évoquez, comme point de départ, la paix civile, ce qui est assez choquant. Je ne suis pas certain que ce soit la meilleure façon d'essayer de rassembler.

Nous sommes évidemment favorables, mais comme les agents de la Région qui appliquent déjà les valeurs de la République et la laïcité, sauf à ne pas connaître leur statut. Nous regrettons cette méthode qui ne permet pas de prendre le temps et de rassembler sur un texte aussi important et fondamental en ayant ce travail pédagogique et d'ouverture à des chercheurs ou à des utilisateurs. C'est l'objet de notre motion de renvoi. Voilà ce que je voulais dire dans cette première partie et nous présenterons des amendements. Je vous remercie.

Mme PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TEMAL. La parole est au Front de Gauche. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je veux d'abord rétablir la vérité dans cet hémicycle. Le groupe Front de Gauche a tellement peu envie de discuter de cette charte de la laïcité et des valeurs de la République que nous avons participé à la commission élargie qui s'est tenue vendredi dernier, alors qu'en parallèle, se tenait

une commission des Finances à laquelle je n'ai pas pu participer. Nous n'avons aussi tellement peu envie d'en discuter que nous proposons une motion de renvoi pour en rediscuter.

Nous sommes au cœur d'un débat qui aurait pu et dû rassembler l'ensemble des forces démocratiques et retenir l'attention de l'ensemble des groupes, compte tenu de l'ampleur de la crise démocratique qui affecte les valeurs et les principes de la République et qui accélère l'effritement de nos institutions. Nous avons tenu l'attention autant que faire se peut, mais les conditions du débat du groupe de débat dédié à cette charte n'ont jamais été réunies pour que le dialogue s'installe, pour que les idées des uns et des autres soient entendues, écoutées et discutées, pour que les amendements de certains soient étudiés avec toute l'attention institutionnelle qui se devait.

Certes, nous avons des doutes sur le principe même de cette charte régionale qui ferait fi de loi, qui remplirait aisément ce dont notre institution a besoin car nous sommes bien ici sur le terrain de l'État auquel nous ne pouvons et ne devons nous substituer. Cette charte peut donc dévoyer la loi qui est le cadre national. Que nous ne soyons pas d'accord ni sur le rôle de cette charte ni sur le cadre de la laïcité qui est développé est une chose, mais que la méthodologie de travail adoptée n'ait pas permis de respecter la diversité des opinions politiques de notre assemblée en est une autre. Cela est suffisamment grave pour que nous prenions le temps de remettre le travail sur le métier, cette fois-ci de manière sereine et respectueuse.

Mme la Présidente – Vous me permettez de répondre à cette motion de renvoi et je laisserai le soin au Vice-président de répondre à la discussion générale. Nous sommes élus depuis maintenant un an et trois mois à la tête de la Région Île-de-France et cette charte est un engagement de campagne que nous avons pris. Je crois qu'elle est particulièrement nécessaire dans la région. Nous avons eu, depuis quelques mois, des sujets qui tenaient à la neutralité de l'espace public et à la neutralité de l'espace régional. Un certain nombre de sujets ont pu émailler le fonctionnement de certaines associations au sein de la région, et de certains services publics ou privés. Notre définition de la laïcité a été déterminée en fonction de la charte de la laïcité que l'État lui-même a mise en place dans les services publics.

Au départ, je me suis dit que l'exercice de rédaction d'une charte de la laïcité allait être difficile parce que personne n'est d'accord sur ce qu'est la laïcité. Le travail a été mené sous la houlette de Patrick KARAM, avec des personnalités, comme Marie-Pierre BADRÉ, qui ont une sensibilité de droite assez éloignée de celle de Patrick KARAM. Nous avons donc fait l'union sacrée au sein de la droite. Nous avons ensuite travaillé avec nos partenaires centristes qui ont été très associés, nous avons travaillé avec l'opposition. Nous avons pris des amendements. Patrick a accepté de faire le nombre de réunions nécessaires. Trois ont eu lieu. Les comptes rendus montrent que ces réunions se sont faites dans un échange et un débat d'idée permanents et assez fructueux.

Nous sommes en période d'élections présidentielles et j'entends bien qu'il est facile de faire une motion de renvoi. Cette charte est nécessaire pour la cohésion sociale de notre région. Dans une région aussi fracturée que la nôtre, cette cohésion sociale est indispensable. La Région doit fixer des règles du jeu contractuelles avec tous les organismes que nous finançons et notamment avec les associations.

Je voudrais vraiment rendre hommage à Patrick KARAM parce que je pense que le travail qu'il a mené est exemplaire. Cette charte est limpide et répond vraiment à ce que l'on attend aujourd'hui d'une certaine forme de neutralité du service public et au respect de chaque personne dans son identité et sa dignité. Elle n'est pas sectaire, elle n'est pas antireligieuse, elle n'est pas laïcarde. Elle ne dresse personne contre personne. Son objectif est d'apaiser les rapports, de vérifier qu'aucune dérive n'est tolérée. Nous sommes fermes sur nos principes républicains. Nous n'accepterons pas de dérives religieuses dans certaines associations et nous n'accepterons pas non plus des pratiques antirépublicaines. Je crois que cette charte devrait vraiment nous réunir sur le fond.

J'entends bien. On peut faire des grands développements sur le nombre de réunions qui aurait dû être plus important, sur l'absence d'un tableau des amendements ou sur le manque de réponses. En droit parlementaire, cela s'appelle de l'obstruction. Il est facile de le faire. Je l'ai fait moi-même lorsque j'étais députée. Sur l'une des réformes des retraites, je me souviens que nous avons fait des milliers d'amendements.

Pour toutes ces raisons, je demande le rejet de la motion de renvoi. Nous allons la mettre aux voix. Un scrutin public est demandé. Il est appelé dans l'hémicycle. Avis défavorable de l'exécutif. Je demande deux scrutateurs : Mme MONTANDON et M. TRIGANCE. Le scrutin est clos.

Vote de la motion de renvoi en commission n°1 (S&R, EELVA, FdG, RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 158

POUR : 45

CONTRE : 95

NPPV : 18

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Monsieur SATOURI.

Discussion générale

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, j'aimerais pour ma part rendre hommage aux élus de l'opposition de gauche qui ont pris leurs responsabilités en acceptant de participer à votre groupe de travail. Dès la première réunion de ce groupe de travail, ils ont souhaité poser le cadre et la méthodologie pour que ce travail collaboratif et collectif le soit réellement. J'aimerais les remercier parce que malgré le refus manifeste du Vice-président, ils ont poursuivi le travail dans cette commission. J'aimerais les remercier parce qu'ils ont fait des dizaines d'amendements et qu'une grande partie d'entre eux, non seulement n'ont pas été retenus, mais n'ont pas été débattus.

Je vais revenir au fond. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je pense que vous tentez ce soir de nous imposer une réalité alternative. Vous essayez de réécrire l'histoire et vous osez ce soir, devant cet hémicycle, en public, dire que nous avons besoin de définir ce qu'est la laïcité, alors que nous sommes les dépositaires, les héritiers d'une belle loi, la loi de 1905, la loi autour de laquelle les républicains de ce pays se sont mis d'accord pour écrire une exception française qui est portée depuis comme une valeur fondamentale de la République. Ce soir, vous nous dites, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, que nous étions dans l'urgence d'écrire et de préciser ce que sont les valeurs de la République.

Vous souhaitez nous imposer une vérité alternative et vous faites exprès d'oublier qu'en 2007, alors même que vous étiez au Gouvernement, les autorités de ce pays ont écrit une charte nationale des services publics. D'ailleurs, ce texte est tellement bien écrit que vous êtes partis de ce texte. Je dois dire que je n'ai pas participé à cette commission ; mon groupe était représenté par notre élue référente. À la lecture de ce texte, j'ai ressenti une sorte de malaise. Puis, je suis allé rechercher le texte original, le texte martyr que vous avez martyrisé pour nous donner votre proposition ce soir. Je me suis amusé à regarder les différences avec la charte nationale de 2007, alors que vous étiez au Gouvernement. Au paragraphe 5 du préambule, vous avez certainement emprunté la gomme magique au groupe Front National pour rayer la phrase suivante : « Nul ne doit être » et la remplacer par « Nul ne peut » et vous supprimez « pour ces opinions notamment religieuses ». Au paragraphe 6, vous supprimez la phrase suivante : « La République assure la liberté de conscience et garantit la liberté d'exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi ». Cette phrase disparaît grâce à la gomme magique. Je donne un exemple sur le corps de la délibération. À l'article 2, vous gomez : « La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absences pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du service et le fonctionnement normal ».

Ce travail n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Si vous aviez besoin de réaffirmer le beau principe de la laïcité qui est dans notre République, il fallait faire un travail très simple, Monsieur le Vice-président. Il ne servait à rien de vivre la fable, de vous amuser à faire semblant de travailler, d'emprunter un sens commun et le stylo magique du Front National pour la réécrire à votre guise. Il fallait juste reprendre le texte national de 2007 et l'appliquer aux services régionaux. En somme, j'ai compris, suite à l'intervention de la Présidente. Vous n'avez pas écrit une charte de la laïcité, mais une charte de la neutralité. Vous souhaitez nous faire croire que vous avez écrit une charte de la laïcité. En réalité, article après article, vous vous êtes amusé à étendre le principe de la neutralité.

Je vous appelle à revenir à la raison et à appliquer la charte qui existe depuis 2007 et qui fait consensus, consensus que vous êtes incapables aujourd'hui de réunir. Merci.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, l'adoption de cette charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité est un moment important. Je voudrais en préambule remercier le président du groupe de travail auquel j'ai participé, à savoir le Président KARAM. Nous connaissons votre forte personnalité cher Patrick et nous étions animés, pour ne pas le cacher, par un peu de curiosité quant au fonctionnement de ce groupe. Le groupe Centre et Démocrates a pris toute sa part à la rédaction de cette charte. Nous avons proposé plusieurs amendements

de fond qui ont été adoptés. Les échanges au sein du groupe ont été courtois, dignes et fructueux et ce faisant, ils ont permis la rédaction d'un texte tout à la fois fort sur le principe et consensuel. Le mérite vous en revient, Monsieur le Président, car vous avez été ouvert, disponible et très attentif. Je tiens à vous en féliciter et à vous en remercier chaleureusement.

Cette charte régionale s'inspire donc de la charte de la laïcité dans les services publics en vigueur depuis avril 2007 et elle s'inscrit délibérément dans un temps long en réaffirmant simplement et clairement nos principes communs qui sont des principes nécessaires au vivre ensemble sans lesquels notre société, fragilisée, perdrait de sa cohérence et de sa substance. Il est indispensable que chaque institution de la République se pose en garante des grandes valeurs qui fondent notre République : l'égalité devant la loi sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle ou de religion. Il est également nécessaire que la Région vienne en appui et en soutien affirmé auprès de ses agents parfois confrontés à des attitudes de discriminations, des provocations, des violences et des incitations à la haine. Il en est de même de nos services publics qui entendent voir respecter le principe de neutralité, corollaire du principe d'égalité devant la loi consacrée par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Il faut également se féliciter de la volonté de la Région de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité auprès de ses partenaires régionaux et de les mobiliser dans la mise en œuvre de cette charte. La délibération que vous nous proposez, Monsieur le Vice-président, rappelle enfin la mise en place du réseau d'alerte et d'intervention qui s'appuiera sur les associations et le mouvement sportif, notamment par l'intermédiaire de ses fédérations et ce point est essentiel. Enfin, l'idée de mettre en place un suivi et une évaluation de l'application de cette charte régionale est utile car elle permettra de déceler les difficultés et de mettre au point au fur et à mesure un manuel des bonnes pratiques à diffuser.

Voilà, Madame la Présidente, ce que nous souhaitions dire sur l'adoption de cette charte qui est, nous semble-t-il, un moment très important de notre mandature. Nous vous sommes reconnaissants, cher Patrick KARAM, d'avoir présidé aussi efficacement et dignement aux destinées de cette charte qui honore la Région Île de France. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Bravo et merci, Monsieur GIAFFERI. Monsieur CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, notre groupe se félicite de ce rapport qui était très attendu. En effet, à l'occasion des débats sur l'engagement des réseaux associatifs sportifs dans la défense de la laïcité, des valeurs de la République et dans la prévention de la radicalisation, nous avons réclamé la mise en place d'une charte des valeurs de la République et de la laïcité à destination des organismes et des associations qui bénéficient de subventions de la Région.

Selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Face à la volonté des religions d'intervenir dans le débat public et politique, la laïcité se trouve aujourd'hui au cœur de nos préoccupations. La loi de répartition des Églises et de l'État du 9 décembre 1906, qui avait suscité de vives discussions à l'époque, est au centre des débats, le voile ayant troqué la soutane. Il suffit de relire les débats entre Émile COMBES et Aristide BRIAND à propos de l'interdiction du port de la soutane. Le compromis qui avait été trouvé par Aristide BRIAND est une garantie de nos libertés. Si un mot devait résumer cette loi, ce serait bien le mot « liberté ». La loi de 1905 affirmait le principe de la liberté de conscience, la liberté de culte. Elle sépare les institutions publiques des organismes religieux. Comme l'avait si bien exprimé Victor HUGO quelques années auparavant, l'Église chez elle, l'État chez lui. Cette loi signifie qu'un individu a la liberté de croire ou de ne pas croire, qu'il est libre de changer de religion, qu'il peut exercer librement son culte, qu'on ne peut lui imposer la pratique d'une religion. L'État doit lui garantir cette liberté et seulement cette liberté.

La laïcité est caractérisée par la liberté, mais également par l'égalité des citoyens, quelle que soit leur religion. L'égalité entre les hommes et les femmes, la place de la femme dans la société, la lutte contre l'homophobie sont une dimension essentielle de la laïcité. Face aux menaces qui pèsent sur les valeurs de la République et sur la mixité, cette dimension est fondamentale. Liberté, égalité et fraternité, une condition essentielle du vivre ensemble. La liberté et l'égalité réunies composent une République parfaite grâce à la fraternité. Vous l'avez compris, Monsieur le Vice-président, la laïcité fait partie intégrante de notre devise « Liberté, égalité, fraternité ».

Monsieur le Vice-président, la charte que vous nous proposez répond à ces préoccupations. Une partie rappelle le devoir de neutralité des fonctionnaires et une seconde partie concerne les obligations mises à charge de tout organisme ou association bénéficiant de subventions régionales. Il est normal que les organismes et les associations qui bénéficient de fonds publics respectent et mettent en œuvre les valeurs de la République et la laïcité. C'est aussi un moyen de rappeler à nos citoyens les fondamentaux de nos valeurs. Face à la montée de l'islamisme, nous avons constaté que nous avons sans doute négligé, pendant des années, l'importance de ces fondamentaux qui caractérisent notre République. Cette charte correspond également à une demande des organismes, par exemple les îles de loisirs qui souhaitent avoir un guide référent, notamment sur la collectivité qui les subventionne.

Cette charte a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail, avec l'ensemble des groupes politiques. Je suis étonné de la réaction des groupes d'opposition qui dénoncent aujourd'hui l'absence de méthode. Je rappelle que des amendements ont pu être déposés pour modifier la charte et aboutir au texte qui est présenté aujourd'hui. À part le groupe RCDEC qui a fait preuve de bonne volonté, peu de groupes ont vraiment travaillé sur la charte. Pour notre part, nous avons déposé plusieurs amendements qui ont pu être discutés, certains adoptés, d'autres non. Grâce à nos échanges, nous avons pu aboutir à une rédaction acceptée par les groupes. Le dialogue et l'écoute sont une part du vivre ensemble. Face à la montée de l'extrémisme, il est important d'être solidaire sur ces sujets fondamentaux.

Monsieur le Vice-président, vous pouvez compter sur notre soutien et nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La parole est à Hamida REZEG pour le groupe LR.

Mme REZEG (LR) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, il y a quelques mois, lorsque notre Présidente nous a fait part de son souhait de réfléchir à la rédaction d'une charte de la laïcité et de mettre en place un groupe de travail sur le sujet, j'ai pensé que nous pouvions tous ensemble nous retrouver autour de ce sujet. Finalement, pourquoi sommes-nous obligés de mettre en place un tel document en 2017 alors que durant des décennies, notre démocratie avait pu fonctionner sur les règles établies claires et respectées par tous ? C'est parce que notre République a trop souvent reculé. C'est parce que la laïcité, qui a permis de nous construire et de vivre ensemble au-delà de nos différences est gravement menacée. Le 7 décembre dernier, le journal d'une chaîne de télévision publique mettait en lumière l'impossibilité pour les femmes d'accéder à certains espaces pourtant publics, à Aubervilliers. Dans certaines villes, dans certains quartiers, de trop nombreux élus désabusés, complices, ont pourtant abandonné. Trop souvent, le manque de courage, le calcul électoral, l'achat de la paix sociale ont orienté les choix de certains élus locaux qui se font ainsi les complices des dérives machistes qui mènent à l'obscurantisme et au communautarisme. Remettre la République, la laïcité au cœur des quartiers, c'est le combat de mères de famille qui souhaitent avant tout permettre à chacune et à chacun de trouver sa place, son autonomie, sa liberté dans notre société où que ce soit. C'est pourquoi en tant que femme républicaine, au nom de notre groupe, je veux assurer à Nadia REMADNA et à l'association la Brigade des mères tout notre soutien.

La loi de la République doit s'appliquer sur l'ensemble de notre territoire. Elle doit être respectée partout et par toutes et tous. Nous n'avons pas à rougir des valeurs qu'elle incarne. Au contraire, nous devons les défendre. Pour ma part, elle conditionne mon engagement politique. Trop souvent, les valeurs de la République et la laïcité sont remises en cause par des actes qui menacent le fondement de notre société. Il nous appartient donc, en tant qu'élus de la République, de les porter et de ne pas abdiquer, de ne pas céder. Notre histoire restera toujours plus forte que ces provocations qui se multiplient. Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État, le destin de la République se construit en respectant chacune des religions, mais sans se servir de celles-ci comme prétexte aux évolutions des décisions politiques que nous prenons.

Nous voulons que la liberté de culte et de conscience s'applique pour tous et partout. Nous voulons que la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses soit protégée et permette à chacun l'égalité devant la loi. La religion doit rester dans une sphère privée. Depuis maintenant trop longtemps, de façon insidieuse, le radicalisme religieux s'immisce dans notre société et particulièrement dans notre région qui certes, est riche de sa diversité, mais souffre de ses nombreuses fractures. Il nous appartient donc de lever les bons leviers pour apaiser cette situation. Nier la réalité de ce qui se passe dans certaines villes et certains quartiers, c'est rester aveugle face aux réalités du quotidien que vivent des milliers de Franciliennes et de Franciliens. La force de la loi ne se suffit apparemment plus à elle-même pour garantir une unité qui permet de vivre ensemble sur des valeurs communes, partagées par tous.

Cette charte de la République et de la laïcité n'a pas vocation à se substituer à la loi, mais apportera un complément à celle-ci. C'est avant tout une garantie donnée aux contribuables franciliens que les fonds régionaux ne servent pas une action qui pourrait ne pas assurer le traitement égal de citoyens, qui pourrait distinguer une personne selon ses origines, son sexe, son orientation sexuelle ou encore sa religion. Notre action est déterminée. Si nous avons voté, le 8 juillet dernier, le plan régional de lutte pour la défense de la laïcité et des valeurs de la République et l'engagement dans la lutte contre la radicalisation, si nous avons déjà approuvé, le 22 septembre 2016, un soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il est de notre devoir aujourd'hui d'adopter cette charte qui va apporter un cadre à l'intervention régionale. Il faut que cette délibération nous permette d'entraîner l'engagement de tous, au premier rang desquels les agents de la Région, souvent premiers interlocuteurs entre notre institution et les usagers. Aussi, afin de les aider dans l'exercice de leurs fonctions à faire appliquer ce principe de laïcité, ils bénéficieront d'un temps d'information et d'échange sur ce sujet. Il est également nécessaire qu'un parcours de formation leur soit proposé, adapté aux missions de chacun. Nous devons également faire en sorte que chaque partenaire de la Région se plie à cette charte, que ce soient les associations, les entreprises ou les organismes de formation. Chacun devra se l'approprier, la respecter et engager des actions en phase avec ses objectifs. La

signature de cette charte conditionnera le versement de l'aide régionale, ce qui est pour nous un engagement fort et sans équivoque envers les habitants de notre région.

La laïcité n'est ni de gauche ni de droite. Elle est ni bleue ni rouge. Elle est bleu, blanc, rouge. Battons-nous ensemble pour défendre ce qui nous unit et combattre ce qui est fait pour nous diviser. La laïcité est un pilier majeur. Aussi aujourd'hui, j'espère que cette charte recueillera un vote unanime, dans l'intérêt de l'avenir de notre région et de celui de nos enfants. Merci.

Mme la Présidente – Merci, Madame REZEG. Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – La plus belle charte que nous aurions pu faire ce soir est la loi de 1905. La plus belle charte pour les services publics est celle qu'évoquait Mounir SATOURI, celle adoptée en 2007. Aujourd'hui, une charte est proposée et des améliorations sont apportées. Nous regrettons d'ailleurs quelques explications sur le pouvoir réel, etc. Maintenant, si vous voulez faire la démonstration de votre ouverture, je propose que l'assemblée puisse adopter l'amendement 48 qui porte sur le fait de pouvoir permettre aux femmes d'avoir recours à l'IVG et donc de condamner celles et ceux qui s'y opposent. Je pense qu'il est important de le rappeler.

Je rappellerais également que les organisations syndicales de la Région ont été très divisées. Cette charte a recueilli deux votes contre, deux abstentions et deux votes pour, ce qui peut interroger.

Quant à celles et ceux qui souhaitent donner des leçons, je rappelle que le 20 décembre 2007, quelqu'un nous disait : « L'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ». C'était Nicolas SARKOZY, alors Président de la République. Oui, la laïcité est un combat de tous les jours. S'il vous plaît, pas de leçon. Essayons d'avoir un débat intéressant et cohérent. C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre ce débat, bien qu'un comité de suivi soit mis en place. D'ailleurs, sur les représentants qui y seront associés, il y aura peut-être un débat avec l'ensemble des groupes à la Région.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TEMAL. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, vous ambitionnez d'imposer cette proposition de charte des valeurs républicaines et de la laïcité aux agents régionaux, aux partenaires de la Région, c'est-à-dire aux associations et aux usagers des services régionaux, comme vous l'avez déjà voté d'ailleurs dans deux délibérations qui étaient fondées sur une charte qui n'existait pas alors.

En premier lieu, je souhaiterais revenir sur ce qu'est la laïcité, telle qu'elle est définie dans la loi de 1905 qui fait l'objet d'un large consensus, qui est une valeur émancipatrice pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens. En aucun cas, la laïcité ne peut être réduite à la seule neutralité de l'État et par extension de notre collectivité, tel que votre délibération le suggère. La laïcité est un ensemble qui s'appuie sur trois piliers qui ne peuvent être séparés et qui forment un tout. La limiter à un seul, tel que vous le faites, revient à une lecture politique d'un principe républicain essentiel et garant du vivre ensemble de toute la communauté nationale. Vous nous présentez donc un document politique, avec une vision politique, propre à votre camp politique et vous n'avez pas voulu qu'il soit l'objet d'un consensus entre les forces démocratiques. Ainsi, les deux autres piliers sont omis dans cette proposition de charte. Ni la liberté de conscience et la liberté de culte ni l'égalité devant la loi et son application pour tous les citoyens et par extension pour leur organisation collective ne sont affirmées dans votre proposition. De plus, de la séparation de l'État et des Églises découle la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics, mais non celle de leurs usagers. En résumé, réduire la laïcité à la neutralité et étendre son application aux usagers, quel que soit le champ, revient à dévoyer l'esprit et la loi de 1905 et permet la stigmatisation et l'exclusion de certains.

Si la loi de 2004 sur l'école précise l'application de certaines questions relevant de la laïcité dans le cadre de l'école, elle s'effectue nationalement. Or la démarche que vous proposez est de réglementer l'application d'autres questions relevant de la laïcité concernant d'une part les agents de notre collectivité pourtant déjà encadrés par le statut de la fonction publique qui intègre la neutralité des agents et une jurisprudence également étoffée, d'autre part les associations qui sont régies par la loi de 1901 qui définit la liberté associative, enfin les usagers des services publics régionaux alors que la loi de 1905 est claire à ce propos.

Est-ce qu'une collectivité telle que la Région est dans son champ d'action lorsqu'elle réglemente à ce point une question qui relève des libertés publiques qui sont de la seule compétence régaliennne ? Vous ne pouvez pas éluder cette question. D'autres questions subsistent. Qui jugera du manquement avéré au respect des valeurs de la charte qui conduira au non-versement ou à la restitution de la subvention régionale accordée ? Comment seront traitées les structures telles que la fondation SOS Espérance Banlieues dont le président a affirmé au journal de 20 heures de France 2 que sa structure n'est pas laïque et que celle-ci a déjà été financée par la Région ? Comment les lycées privés que vous avez choisi de financer via une association

vont-ils être impactés par cette charte ? Comment prouver que cette charte n'a pas pour seule volonté et seul effet de développer une vision stigmatisante d'une partie de nos concitoyens franciliens ?

Madame la Présidente, il aurait fallu agir avec prudence, dans une volonté de recherche du compromis. Ce n'est pas la voie qui a été choisie. La rédaction négative ou encore l'introduction de la question de BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) en sont symptomatiques. Vous semez ainsi le trouble qui peut amener du désordre et avoir un effet discriminant vis-à-vis d'une partie de nos concitoyens. En bref, cette charte, sur le fond comme sur la forme, contribue à envenimer plutôt qu'à régler des situations qui devraient l'être.

Mme la Présidente – Merci, Madame MALAISÉ. Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE.

M. DUTHEIL de la ROCHÈRE (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, j'ai lu attentivement l'exposé des motifs, le projet de délibération et le texte de la charte que vous nous proposez et j'y ai vu un grand absent, un mot que vous n'osez écrire, un mot que vous n'osez prononcer. Pourtant, si en mars 2017, un Conseil régional est conduit à délibérer d'une charte de la laïcité, c'est bien que se pose un problème nouveau. Il est vrai que cette nouveauté aura bientôt trente ans. En effet, au printemps 1988, lorsque le socialiste Pierre JOXE redevint ministre de l'Intérieur, il osa nommer le problème, il créa le CORIF, le Comité de réflexion pour un islam de France. Il le justifia par le fait que l'islam serait devenu la deuxième religion de France. Je n'énumérerais pas les nombreux comités réunis depuis à ce sujet par les différents ministres de l'Intérieur de droite et de gauche, je me contenterais du résultat.

En 2003, le Gouvernement que vous souteniez, Madame la Présidente, a créé, dans la précipitation, le Conseil français du culte musulman (CFCM). Ce conseil est immédiatement devenu le champ clos des rivalités entre des associations dont les responsables sont ouvertement rattachés à des Gouvernements étrangers, sans compter l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). En instituant un système de représentativité reposant sur la surface des lieux de culte, vous avez incité à l'appel des fonds extérieurs, notamment des pétromonarchies car mieux vaut une grande mosquée vide qu'une petite salle de prière débordante de fidèles.

Alors, à quoi peut servir aujourd'hui la laïcité dans cette situation ? À libérer nos compatriotes musulmans. À les libérer d'abord de l'islam consulaire, celui qui repose sur des accords qui permettent d'envoyer sur le sol de la République des imams qui sont des fonctionnaires étrangers. Par exemple, une convention en ce sens a été signée avec l'Algérie le 18 décembre 2014, une autre avec le Maroc en septembre 2015 lors de la visite du Président de la République dans ce pays. Ces textes, qui ne sont que des facilités apparentes, ne peuvent que développer et conforter le communautarisme au détriment de nos compatriotes musulmans qui souhaitent être pleinement citoyens français. Il faut aussi libérer nos compatriotes musulmans des contraintes que leur imposent les groupes extrémistes. Selon l'aveu du ministère de l'Intérieur, il y aurait aujourd'hui plus d'une centaine de mosquées salafistes en France. Des individus se prétendant imams prêchent la transgression des lois de la République, notamment l'inégalité des rapports entre les hommes et les femmes. Ils continuent en toute impunité à proférer leurs paroles de haine. Nos compatriotes musulmans sont pris en otage par ces groupes fanatiques. Ils sont trop souvent obligés de faire semblant de suivre des prescriptions qui les isolent de la seule communauté qui vaille, la communauté nationale. Enfin, il faut libérer nos compatriotes musulmans des petits arrangements locaux. Trop d'élus locaux de droite comme de gauche, y compris en Île-de-France, croient habile d'acheter la paix sociale en contournant la loi de 1905. Ici, ils cèdent un terrain par un bail emphytéotique, dans des conditions dérogatoires ; là, ils créent un centre culturel qui n'est en fait que la couverture d'un centre culturel. Ailleurs, ils négocient les menus des cantines et parfois même les horaires des piscines.

Tous ces accommodements clandestins, qui se veulent raisonnables, auraient dû être dénoncés et condamnés au préalable pour que votre charte soit prise au sérieux. Certes, il faut qu'émerge un islam de France, mais il ne descendra pas du ciel ou de je ne sais quelle fondation constituée par des notables de plateaux de télévision. Il ne se construira qu'à partir de la base. La puissance publique doit se limiter à le protéger contre toute intervention des collectivités territoriales, contre toute intrusion étrangère publique ou privée, contre toute dérive extrémiste. Alors, votre charte n'est qu'un leurre pour faire croire que quelques invocations bien-pensantes suffiront à régler un problème que vous n'osez même pas nommer.

Nous voterons contre cette charte, non pas contre le texte lui-même, non pas contre son principe, mais contre le procédé qui consiste à faire semblant de résoudre les difficultés par les seules paroles verbales. Nous voulons libérer nos compatriotes musulmans des Gouvernements étrangers qui n'acceptent pas qu'ils soient devenus français. Nous voulons libérer nos compatriotes musulmans des petits groupes extrémistes qui les instrumentalisent. Merci.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Mme GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDEC) – En décembre 2015, un sondage IFOP pour le Comité national d'action laïque révélait que 81 % des Français considéraient que la laïcité était en danger. Face à cette situation, la nécessité absolue de mieux défendre, mieux expliquer et faire connaître ce principe fondamental de notre République doit être une priorité de notre assemblée. La laïcité doit redevenir cette valeur commune, unanimement partagée et respectée par l'ensemble de nos institutions et de nos concitoyens. Elle est aujourd'hui dévoyée par l'extrême-droite qui l'utilise pour justifier une islamophobie toujours plus virulente et décomplexée. Nous venons de l'entendre avec force et vigueur. Elle est aussi la cible de tous les fondamentalismes religieux qui tentent par tous les moyens de la mettre à bas.

Je veux rappeler que la laïcité ne consiste pas à opposer les uns aux autres, pas plus que d'attiser les haines et alimenter les peurs. Au contraire, elle permet, en cantonnant les croyances au sein de la sphère privée, à tous, croyants ou non croyants, de vivre ensemble. Elle n'est ni une pensée de combat antireligieux ni un renoncement. Elle prévoit que la loi respecte la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi.

Dans deux questions orales datées du 21 janvier et 13 octobre 2016, les élus de notre groupe appelaient le nouvel Exécutif régional à se saisir de cette question et à prendre conscience des périls qui guettent ce principe indispensable au vivre ensemble et à la préservation de notre modèle républicain. Nous proposons déjà que cette volonté s'exprime à travers l'élaboration d'une charte régionale de la laïcité. Vous avez repris cette proposition et validé le choix d'une démarche de concertation et de co-construction indispensable sur un sujet relevant de l'intérêt général et nécessitant l'unité des forces républicaines.

Malheureusement, nous avons constaté que cette approche pragmatique et consensuelle n'avait pas sa place au sein du groupe de travail créé pour élaborer conjointement cette démarche et cette charte. Par plusieurs courriers, le 14 janvier, le 22 février ou encore le 7 mars, nous avons signalé ces dysfonctionnements sans recevoir de quelconques garanties sur une amélioration de la situation. Au contraire, nous avons découvert avec stupéfaction que le projet de charte était mis à l'ordre du jour de cette séance plénière, alors même qu'aucun vote ni décision collégiale n'ont acté la fin du processus d'élaboration. Cette absence de méthodologie claire et de recherche d'un consensus est inacceptable, d'autant plus lorsqu'il est question d'un sujet aussi sensible.

Par ailleurs, nous ne pouvons que déplorer le caractère polémique de l'exposé des motifs de cette charte qui évoque notamment le boycott des biens produits en Israël. Introduire un tel exemple, que vous savez être particulièrement polémique, nous oblige à conclure que votre volonté de dialogue et de co-construction sur ce texte n'était que de façade. Nous le déplorons profondément. La clôture unilatérale des travaux faite dans la précipitation nous a empêchés d'évoquer certains points qui restent à trancher, notamment son caractère opposable et juridiquement contraignant. Pire encore, l'absence d'obligation pour les Conseillers régionaux de respecter eux-mêmes et de promouvoir cette charte fait cruellement défaut. Dans un contexte de défiance grandissant entre les élus et les citoyens, nous avons plus que jamais nous-mêmes un devoir d'exemplarité. Les Franciliennes et les Franciliens ne comprendraient ni n'accepteraient que ce qui s'applique à eux ne s'applique pas à nous.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe RCDEC vous demandent de bien vouloir reporter le vote de cette charte afin qu'elle puisse continuer à être débattue et améliorée au sein du groupe de travail. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Je voulais d'abord remercier M. GIAFFERI et M. CHKROUN pour le travail remarquable qu'ils ont produit pendant la concertation. 34 amendements ont été étudiés, en grande partie portés par vos deux groupes. Je remercie aussi le groupe LR qui a fait ce travail avec Marie-Pierre BADRÉ qui a apporté des éléments importants. Votre travail a permis à cette charte de se stabiliser. Chaque article a été discuté et adopté par consensus. Nous avons des verbatim où nous voyons M. TEMAL proposer de modifier ou d'ajouter tel ou tel terme.

Monsieur SATOURI, Europe Écologie Les Verts, le parti socialiste et le Front de Gauche n'ont déposé aucun amendement écrit. Vous avez dit que les amendements n'avaient pas été discutés. Vous n'avez déposé aucun amendement écrit. S'agissant du RCDEC, tous ses amendements qui ont concerné la charte ont été examinés, débattus, adoptés ou rejetés. Ceux qui n'ont pas été examinés concernaient la délibération même et non pas la charte de la laïcité. Il faut différencier la délibération et la charte. Pour le Front de Gauche, je veux simplement rappeler les propos de Mme MALAISÉ au début de la première séance du 13 décembre 2016. « Le Front de Gauche n'a pas déposé d'amendement. Il considère que le pouvoir réglementaire que détient une collectivité territoriale comme la Région est un pouvoir codifié qui détermine ce que la Région peut ou non réglementer. Il y a à cet égard un champ que les collectivités territoriales ne peuvent pas réglementer, celui des libertés publiques. Nous sommes, avec ce projet de charte régionale, dans ce champ. Si chaque collectivité territoriale s'amusait à écrire une charte sur la laïcité, on aurait une laïcité à géométrie variable. Contractualiser ainsi la loi, voire la Constitution, est une façon de dévaloriser

la loi et la laïcité. C'est pourquoi le groupe Front de Gauche ne souhaite pas rentrer dans le débat sur ce projet de charte qui paraît fragile sur le plan juridique ». Madame MALAISÉ, vous continuiez ainsi pendant de longs développements. Vous avez dès le départ déclaré, tout en étant présente, que vous n'aviez pas l'intention de participer à ce travail et vous avez été constante, Madame MALAISÉ.

J'ajoute que l'on ne peut pas parler d'urgence. Nous avons pris le temps de travailler. Vous avez décidé du calendrier et je l'ai appliqué intégralement. Les procès-verbaux font foi de l'excellent climat qui régnait dans ce groupe de travail. La méthodologie était claire, la même que celle que nous tenons ici. Vous aviez un délai pour déposer des amendements. Ces amendements étaient envoyés ensuite à tous les groupes politiques pour que vous puissiez en disposer avant les réunions. Nous avons travaillé sur chaque amendement. Nous avons même discuté de chaque virgule. Vous avez décidé de changer le titre. Alors qu'il était « Laïcité et valeurs de la République », vous avez souhaité qu'il soit « Valeurs de la République et laïcité », ce qui a été adopté à l'unanimité. Je pourrais reprendre des dizaines et des dizaines d'exemples, je ne le ferai pas.

Je veux simplement dire à M. DUTHEIL de la ROCHÈRE que je tiens à sa disposition le verbatim de toutes nos réunions. Vous-même avez contribué à un certain nombre de structurations de textes. Il m'est arrivé de me pencher sur votre version qui a ensuite été validée par l'ensemble des groupes, Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE. Lors de la dernière réunion, quand les autres groupes ne sont pas venus, de manière très surprenante, puisque je n'avais reçu qu'un mail me disant qu'ils ne viendraient pas, vous étiez de ceux qui fustigeaient ce comportement en considérant qu'il y avait eu une vraie concertation, que tous les groupes avaient pu s'exprimer, que le travail avait été fait d'une manière consensuelle et stable et que le texte était important. Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE, votre position est pour moi une vraie surprise, mais je passe.

Je voudrais dire à Mme MALAISÉ et à M. SATOURI également qu'il ne faut pas confondre la charte des valeurs de la République et de la laïcité et la charte de la laïcité dans les services publics. L'objet de cette charte est bien de dépasser les services publics. Nous nous adressons aux bénéficiaires de ces chartes, à tout le public. Nous ne leur imposons pas la laïcité que jamais le législateur n'a voulu leur imposer, mais les valeurs de la République. Vous oubliez les uns et les autres, dans vos développements, qu'il y a deux trépieds. Il y a les valeurs de la République d'un côté et la laïcité de l'autre. C'est bien parce que ces valeurs de la République peuvent être menacées que des parties de cette charte concernent les usagers et les bénéficiaires. Vous savez que les associations que nous finançons ne sont pas soumises à la laïcité. Le ministère de la Jeunesse et des Sports finance depuis longtemps des organisations confessionnelles. La loi de 1905 ne l'interdit pas. Il ne faut pas confondre les concepts, comme vous le faites. Je vais juste vous donner un exemple. Nous avons financé la radio protestante à l'époque du Président HUCHON. Vous n'avez pas contesté ce financement. L'interdiction vaut pour le financement des cultes et non pas le financement des associations qui ont le droit d'avoir tel ou tel positionnement idéologique ou politique, etc.

Je voudrais simplement appeler à votre raison. Soit vous décidez de faire un acte consensuel. Nous avons su le faire quand nous étions dans l'opposition. Lorsque des textes d'importance nous parvenaient, nous n'étions peut-être pas d'accord sur tout, nous pouvions en discuter tel ou tel aspect, mais nous savions, à un moment ou à un autre, nous ranger à votre avis pour pouvoir montrer un visage cohérent et uni de la Région. Nous avons su faire cet effort pendant toute la précédente mandature avec Valérie PÉCRESSÉ et nous avons su être constructifs. Je vous appelle à une véritable opposition de construction et non pas à une opposition de destruction ou de rejet systématique. Nous avons aujourd'hui une charte qui est un outil important. Cette charte est demandée par le mouvement sportif et par nos îles de loisirs. Interrogez-les. Cette charte est aujourd'hui souhaitée par un certain nombre d'organisations. Nous avons enfin un outil. Il vous revient de décider de faire preuve de responsabilité pour qu'ensemble, nous puissions montrer un front commun contre un certain nombre d'atteintes aux valeurs de la République et à la laïcité. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Nous en arrivons à l'examen du projet de délibération. Nous avons un amendement n°24 S&R, EELVA, FdG et RCDEC.

Article 1

Amendement n°24 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Ce texte propose de substituer une version de la charte à une autre version, ce qui marginaliserait le travail qui a été fait par tous les groupes politiques de manière consensuelle. Ce n'est pas équitable et ce n'est pas possible. J'en appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'exécutif. Le scrutin est clos. J'appelle deux scrutateurs : M. TEMAL et Mme BERTHOUT.

Vote de l'amendement n°24 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

Scrutin public
VOTANTS : 153
POUR : 48
CONTRE : 105
REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°48. Monsieur TEMAL.

Amendement n°48 (S&R et RCDEC)

M. TEMAL (S&R) – Merci. Nous verrons si la laïcité s'applique à toutes et tous. Je pense que cet amendement est important pour celles et ceux qui combattent l'IVG, ce droit élémentaire des femmes, au lendemain de la journée internationale de la femme. Je vous propose un scrutin public.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Monsieur TEMAL, vous confondez le concept de laïcité et celui des valeurs de la République. La laïcité et les valeurs de la République ne sont pas du tout les mêmes concepts.

Mme la Présidente – Nous allons finir par faire un rappel à l'ordre au groupe socialiste. Le Vice-président parle. Monsieur le Président de groupe, faites le ménage dans votre groupe. Suspension de séance.

La séance est suspendue à 23 heures 02 et reprise à 23 heures 03.

Mme la Présidente – Est-ce que nous pouvons reprendre dans le calme ? Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle et Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Monsieur TEMAL, vous dites que c'est la loi. Vous avez raison. Pourquoi alors vouloir déposer un amendement ? Dans l'article 4 de la charte, nous avons prévu des éventualités en expliquant que toutes les personnes morales, publiques ou privées, soutenues par la Région, respectent et font respecter les principes et les valeurs de la République. Nous n'avons pas, dans cet article, vocation à définir la qualité des activités des organismes susceptibles de bénéficier de subventions régionales. En revanche, les organismes ne pourront jamais bénéficier d'un soutien régional que s'ils respectent les principes des lois et des valeurs de la République, notamment en signant cette charte.

J'ajoute qu'il faut distinguer ce qui relève de la contrainte physique concrète pour les femmes d'un combat qui relève avant tout d'un certain nombre d'idéologies. Dans cet article 4, nous avons pointé un certain nombre de violences faites aux femmes, qu'elles soient mineures ou majeures : le sexisme, toutes les formes de harcèlement, le port de tenues vestimentaires imposées, le refus de contact ou de relation hiérarchique avec les femmes. Nous avons donc pointé un certain nombre d'attitudes qui sont contraires aux valeurs de la République, des attitudes qui consistent à forcer les femmes à avoir tel ou tel comportement et nous ne pourrions accepter de les laisser passer.

Monsieur TEMAL, je crois que les articles répondent à votre demande puisqu'il faut respecter la loi. Nous n'allons pas rappeler tous les dispositifs que les différentes lois peuvent mettre en place. Les articles que je vous ai lus tout à l'heure imposent de respecter la loi. Forcément, nous ferons respecter la loi dès lors que cette loi sera encore du droit positif.

Mme la Présidente – Je vous rappelle que le droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse est un droit garanti par les lois de la République. Une telle structure n'a pas lieu d'être. Si vous en rencontrez une, vous l'attaquez et vous la faites dissoudre.

Nous allons mettre cet amendement aux voix. M. CECCONI demande une suspension de séance.

La séance est suspendue à 23 heures 07 et reprise à 23 heures 14.

Mme la Présidente – Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'exécutif. Cet amendement n'a pas lieu d'être. Il est satisfait par nature. M. CECCONI fait une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. CECCONI (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Le groupe UDI ne va pas participer au vote sur cet amendement parce que cet amendement vise à dénoncer une situation dont rien ne prouve qu'elle existe. Rien ne prouve qu'un jour, la Région a été sollicitée pour donner une subvention à un tel organisme. À la vérité, si jamais demain, l'opposition avait un dossier à présenter en ce sens, nous reconsidérons nos positions et nous demanderions que la charte le prévoie explicitement. Aujourd'hui, vous dénoncez quelque chose qui n'existe pas. C'est facile. Nous pourrions dénoncer énormément de choses qui n'existent pas. On voit bien la subtilité politique qui consiste à essayer de trouver un sujet qui n'existe pas pour en faire de la mayonnaise. Le groupe ne participera pas donc pas au vote sur cet amendement.

Mme la Présidente – Je tiens à vous mettre tous devant vos responsabilités. Je vous rappelle que la Région, depuis 17 ans et donc sous la gauche, finance par exemple des lycées privés dont le projet propre n'est pas de faire l'apologie du droit à l'avortement. En ne prenant pas part à ce vote, M. CECCONI, vous remettez potentiellement en cause tous les lycées privés d'Île-de-France. La rédaction de cet amendement est volontairement absurde. Si une association enfreint la loi sur l'avortement, il n'est évidemment pas question que nous la financions. La rédaction ambiguë de cet amendement conduit à mettre le doigt dans un engrenage absolument absurde. Cela n'a pas sa place dans cette charte. Cette charte concerne la laïcité et les valeurs de la République. Toutes les valeurs de la République sont respectées. En adoptant un tel amendement ou en permettant de le laisser adopter, les membres de la majorité risquent de nous mettre dans une situation extrêmement compliquée par la suite. Je vous demande de voter contre cet amendement parce qu'il est mal rédigé.

Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Madame la Présidente, le vote est ouvert. Vous n'avez pas le droit de prendre la parole pour influencer un vote qui est ouvert. C'est scandaleux. Respectez les règles. Et vous n'avez pas à insulter un président de groupe de votre opposition. C'est indigne, Madame la Présidente. Je ne vous ai jamais manqué de respect. J'ai toujours dialogué avec vous dans le respect. C'est scandaleux. Retirez ce que vous venez de dire. Vous avez influencé un vote. Le vote est ouvert, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Il est vrai que la procédure que nous venons de suivre est un peu cavalière puisque la suspension de séance a eu lieu alors que le vote était déjà ouvert, ce qui normalement n'aurait pas dû avoir lieu. Je vais rouvrir les explications de vote pour tous les groupes qui ont encore du temps de parole. Je voudrais donner la parole à M. WEHRLING. M. CECCONI demande une nouvelle suspension de séance. Je demande que l'on reprenne le vote à zéro. Tout est irrégulier dans ce vote. Nous reprendrons dans cinq minutes. Nous appelons le vote.

La séance est suspendue à 23 heures 21 et reprise à 23 heures 31.

Mme la Présidente – Nous reprenons le vote de cet amendement. Je rappelle que cet amendement n'a strictement rien à voir avec le sujet. J'ai voté pour ma part la reconnaissance de l'avortement comme droit fondamental à l'Assemblée nationale. Mes convictions sur ce sujet sont connues, elles sont claires et affirmées et elles ne me valent pas toujours que des amis, y compris dans ma propre famille politique. Pour moi, le sujet est clos. Nous n'allons pas énumérer dans la charte l'ensemble des pratiques contraires aux lois de la République. Il y aura des ambiguïtés et nous nous engouffrons dans la brèche des ambiguïtés. Cette charte a fait l'objet de réunions de concertation et elle a été millimétrée à la virgule près, comme le nécessitent des sujets tels que la laïcité et les valeurs de la République. Il n'est donc pas question de modifier les équilibres de cette charte à 23 heures 32 pour y introduire des amendements qui n'ont pas été rédigés correctement, qui n'ont pas été travaillés et qui n'ont rien à voir avec le sujet. M. AÏT voudrait faire une explication de vote pour le RCDEC.

M. AÏT (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Concernant la rédaction absurde et maladroite de cet amendement, je le communiquerai à mes collaborateurs qui apprécieront. Je remercie le groupe socialiste de nous avoir invités à déposer cet amendement et de l'avoir cosigné lorsque je vois le malaise dans votre propre majorité sur un sujet si essentiel que le droit à l'IVG. Cela montre bien qu'au-delà des problèmes de méthode, cette charte induit un problème de fond. Nous vous avons interrogée ce matin sur la façon dont vous comptez agir pour lutter contre les groupes de pression sur des sujets aussi forts que l'égalité homme/femme. La réaction est la même lorsqu'on parle de l'IVG. Circulez, il n'y a rien à voir. Nous ne pouvons pas accepter cette réponse.

Mme la Présidente – Je profite de ces explications de vote pour rappeler à M. SATOURI l'article 23 du règlement intérieur. Lors d'un scrutin public, la parole de la Présidente est totalement libre. En revanche, nul ne peut obtenir la parole pendant les opérations de vote. Vous n'aviez donc pas le droit d'obtenir la parole, mais j'avais le droit de la prendre. Par ailleurs, rien dans notre règlement intérieur n'interdit les suspensions de séance pendant les opérations de vote. Rien n'est donc irrégulier dans la procédure que nous avons suivie. Merci, Monsieur DA SILVA, de votre approbation. Je passe la parole à Mme BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – Sur le fond de l'amendement qui a été présenté, j'entends bien qu'un certain nombre de craintes peuvent s'exprimer par rapport à l'IVG, mais nous débattons ici d'une charte de la laïcité et des valeurs de la République dont l'article 4 est clair, me semble-t-il. Comme vient de le dire Mme la Présidente, nous ne pouvons pas détailler point par point tout ce qui se raccroche à l'égalité femme/homme. Ma position est claire et tout le monde la connaît ici. Je partage la position de la Présidente. Vous savez que l'IVG est pour moi un droit fondamental et non pas un simple droit. Pour moi, il ne peut y avoir de doute sur le fait que cet amendement ne puisse pas entrer dans la charte de la laïcité qui est très claire dans son article 4. À ce titre, je voterai contre cet amendement.

Mme la Présidente – Merci, Madame BADRÉ. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur WEHLING.

M. WEHLING (CD) – Madame la Présidente, j'ai presque envie de dire que cet amendement est incomplet. Pourquoi ne pas citer les associations qui tiendraient par exemple des propos homophobes ou développeraient des actions homophobes ? Pourquoi ne pas citer d'autres faits qui sont aujourd'hui condamnés par la loi lorsqu'ils sont développés par des associations ou des groupes ? D'une certaine façon, cet amendement est pour moi incomplet. Soit nous faisons la liste complète de tout ce qui doit être combattu et tout ce que la Région ne doit pas financer, soit nous nous restreignons à cela. Nous sommes très mal à l'aise. Vous nous faites des procès idiots, incompréhensibles et non crédibles. Depuis le départ, nous avons jugé que cet amendement n'avait pas sa place dans cette charte. On voit bien ce que vous voulez faire, des manipulations de séance et des diversions. Nous n'avons pas envie de rentrer dans ce jeu et nous voterons donc contre cet amendement.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur WEHLING. Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Vos propos ne peuvent pas être à géométrie variable. Dans un cas, vous dites que la loi existe et ne nécessite donc pas l'ajout de cet amendement. Dans l'autre, il y a une loi sur la laïcité et une charte nationale des services publics, mais pour autant, il faut les compléter. Il y a une certaine contradiction. Vous ne voulez pas voter cet amendement. Certains ont eu droit à des rappels à l'ordre. Nous verrons avec le vote.

Mme la Présidente – M. TEMAL ne veut pas entendre. Nous allons ouvrir le scrutin. Avis défavorable de l'exécutif sur un amendement qui, comme l'a très bien dit Yann WEHLING, n'est pas complet. Il faudrait ouvrir la liste entière et nous mettrions toute la jurisprudence du Conseil constitutionnel dans la charte. J'en profite pour rappeler à M. DA SILVA, qui évoquait le nom de Simone VEIL à l'instant, que Simone VEIL était la présidente de mon comité de soutien en 2010 pour les Régionales. J'appelle Mme BORD et M. AÏT pour scruter. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°48 (S&R et RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 158

POUR : 58

CONTRE : 100

REJET

Mise au point : Mesdames FOUCHÉ et LANIESSE, qui étaient présentes au moment du scrutin ou avaient donné délégation de leur droit de vote, ont fait savoir qu'elles avaient voulu « voter contre ».

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°49 RCDEC.

Amendement n°49 (RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Monsieur DA SILVA, pouvez-vous vous asseoir et arrêter de parler pendant que je m'exprime ? Alors, j'attendrai que vous vous calmez, Monsieur DA SILVA.

Mme la Présidente – Quelle gaminerie. Madame MONTANDON, vous avez un rappel au règlement.

Mme MONTANDON (LR) – Nous débattons d'une charte qui s'appelle « Pour une région exemplaire ». Aujourd'hui, les élus ne le sont pas dans un certain endroit de cet hémicycle. Merci.

Mme la Présidente – Rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Monsieur KIENZLEN, vous arrêtez de hurler dans cet hémicycle.

M. KARAM – L'amendement souhaite tout simplement violer la loi. Ni la loi ni la jurisprudence n'interdisent aux élus de manifester leurs croyances religieuses. Les Conseillers régionaux ne sont pas soumis au respect du principe de la laïcité. Au contraire, ils bénéficient d'une grande liberté dans l'exercice de leur mandat. Je ne vais pas vous rappeler que l'abbé Pierre était élu et a siégé à l'Assemblée nationale, mais je vais vous donner quelques jurisprudences. Au stade de la candidature, aucune obligation de neutralité religieuse ne peut leur être opposée lorsqu'ils sont candidats à une élection. Le 23 décembre 2010, le Conseil d'État a jugé que la circonstance qu'un candidat à une élection affiche son appartenance à une religion est sans incidence sur la liberté de choix des électeurs et ne met pas en cause l'indépendance des élus, qu'aucune norme constitutionnelle, notamment le principe de laïcité, n'impose que soit exclues du droit de se porter candidates à des élections des personnes qui entendraient, à l'occasion de cette candidature, faire état de leurs convictions religieuses. Au cours de leur mandat, le principe de laïcité ne s'applique pas davantage et n'implique pas une neutralité des élus tant dans leur tenue que dans leurs propos. C'est la liberté d'expression des élus, y compris de leur appartenance religieuse durant le mandat, en application de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme, bien entendu sous réserve que leur attitude ne constitue pas un trouble à l'ordre public. La doctrine considère que ce principe de neutralité s'applique aux élus lorsqu'ils agissent en tant qu'agents publics, aux maires et aux adjoints en leur qualité d'officiers de police judiciaire et d'officiers d'état civil, ainsi qu'au maire en tant qu'il est chargé par la loi de présider le Conseil municipal, d'en exécuter les décisions et de diriger le personnel communal, ce qui s'applique tout autant au Conseil régional.

La charte régionale ne peut donc en aucun cas étendre l'obligation de respect de la charte aux Conseillers régionaux pour ce qui est du principe de la laïcité. S'agissant des lois et des valeurs de la République, ils sont évidemment tenus de les respecter. Je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai à son rejet.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUENOUX (RCDEC) – Nous demandons un scrutin public.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Les associations sont tenues par la laïcité et les élus peuvent faire ce qu'ils veulent, ce qui explique d'ailleurs que Mme ROYER porte une croix et ce qui explique aussi le Noël chanté. Je crois que vous avez un problème avec la conception de la laïcité, Monsieur KARAM.

Mme la Présidente – Je crois que M. TEMAL n'est pas très familier du droit, notamment du droit administratif ni de la jurisprudence du Conseil d'État. Il n'a pas bien étudié les jurisprudences, y compris sur les crèches et sur toutes les pratiques qui sont à la fois culturelles et cultuelles. J'imagine que ces débats sont trop subtils à 23 heures 45 pour être lancés dans cet hémicycle. Qui veut venir scruter ? Je vais faire venir Mme GHIATI et M. KANUTY. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°49 (RCDEC)

Scrutin public
VOTANTS : 165
POUR : 36
CONTRE : 109
ABSTENTION : 1
NPPV : 19

REJET

L'amendement n°47 (RCDEC) est retiré.

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°50.

Amendement n°50 (S&R et RCDEC)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – La charte de la laïcité s'impose évidemment à tous les établissements scolaires publics. Il revient aux agents publics de ces établissements de s'assurer de leur bonne application. Si nous demandions aux élus territoriaux de le faire, nous ferions tout simplement un déni des fonctionnaires publics, des proviseurs, des responsables de ces établissements. Il n'appartient donc pas aux élus d'effectuer ce contrôle. Je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerais au rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°50 (S&R et RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN, EELVA, FdG

NPPV : S&R, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN, EELVA, FdG

NPPV : S&R, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN, EELVA, FdG

NPPV : S&R, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4
POUR : LR, S&R, UDI, CD
CONTRE : FN, EELVA, FdG
NPPV : RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5
POUR : LR, UDI, CD
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG
NPPV : RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux explications globales. Qui veut faire une explication de vote ? Madame MALAISÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci, Madame la Présidente. J'ai trois minutes pour reposer certains principes. Je remercie M. KARAM d'avoir lu quasiment in extenso ce que j'avais dit en propos liminaires lors de la commission de travail du 13 décembre. Je n'y reviendrai pas, mais prendrai juste un exemple pratique sur la géométrie variable. En sachant que dans notre région, il y a 8 départements et 1 280 communes, si chacune des collectivités territoriales faisait une charte de la laïcité et des valeurs de la République, nous aurions 1 289 chartes. Il serait compliqué de s'y retrouver. Cela pose la question du statut juridique du document que vous vous apprêtez à adopter. Ce n'est pas un document opposable. Il existe une hiérarchie des normes dans notre pays au-dessus de laquelle trône la Constitution. Puis, il y a aussi la loi de 1905, la loi de 1901 sur la liberté associative.

Concernant les libertés publiques, je tiens aussi à rappeler que cette compétence est uniquement et strictement régaliennne. Les collectivités territoriales n'ont pas cette compétence, ce qui pose encore le problème du statut juridique du document que vous vous apprêtez à adopter.

Vous dites que cette charte porte sur la laïcité et les valeurs de la République. J'aimerais que l'ensemble des valeurs et des principes de la République soient traités de la même façon. À aucun moment nous n'avons de débat sur la République sociale, ce qui est fort dommage.

Enfin, des collectivités se sont essayées à adopter des chartes. La municipalité d'Aix-en-Provence a adopté une charte durant le mois de juillet de l'année dernière. Cette charte, qui s'appelait la charte de la laïcité et des valeurs de la République, était destinée à ses partenaires associatifs. Elle souhaitait conditionner son soutien aux seules associations qui s'engageaient à respecter les valeurs républicaines. La Ligue des droits de l'Homme s'est mobilisée contre cette démarche parce qu'elle remettait en cause le principe constitutionnel de la liberté d'association. Le 14 octobre 2016, le juge des référés du tribunal administratif de Marseille a ordonné la suspension de l'exécution de la délibération qui avait été votée le 18 juillet 2016, estimant qu'il existait un doute sérieux sur sa légalité.

Nous sommes donc dans la même situation. Vous vous apprêtez à faire voter un document qui peut entrer en contradiction avec des documents qui lui sont supérieurs dans la hiérarchie des normes. Vous vous apprêtez à faire voter un document dont vous n'avez pas la compétence sur la question des libertés publiques. Vous vous apprêtez donc à faire voter un document qui peut se révéler illégal, mais ce ne sera que le deuxième de cette séance.

Mme la Présidente – Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, un certain malaise traverse notre groupe car la laïcité constitue un pivot central de sa réflexion collective et nous aurions aimé pouvoir voter cette charte aujourd'hui car nous l'avons appelée de nos vœux. Nous avons posé deux questions d'actualité sur le sujet. Nous pensions qu'elles pouvaient avoir

un sens, une utilité, si les débats avaient été menés dans un cadre serein, constructif et collectif. Les administrés, les citoyens, les Français, les élus ont besoin de clarifications sur ce sujet central de la laïcité. Malheureusement, votre Exécutif, Madame la Présidente, n'a pas été à la hauteur et n'a pas su créer les conditions nécessaires à une discussion. Celle-ci aurait pu être franche, mais elle n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Cela a obligé notre groupe, mais aussi l'ensemble des groupes de l'opposition, à se retirer du groupe de travail. Nous étions déçus d'avoir à partir puisque nous souhaitons vraiment que ce travail puisse aboutir. Comme vous le savez, la laïcité est pour nous la garantie des libertés d'opinions. C'est une laïcité émancipatrice qui doit permettre de lutter contre la stigmatisation de certains publics, comme pouvait d'ailleurs le suggérer cette charte. Sur un sujet aussi crucial, nous aurions aimé que l'exécutif fasse preuve d'un peu plus de sérieux. C'est pour nous aujourd'hui un véritable gâchis que de ne pas pouvoir voter cette charte. Nous ne participerons donc pas au vote.

Mme la Présidente – Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Merci. Le débat que nous venons d'avoir démontre quelques soucis. M. KARAM a souhaité nous raconter une histoire sur le très bon fonctionnement du groupe de travail, mais telle n'est pas la réalité. Nous voyons bien ce soir la volonté de l'exécutif de n'accepter aucun amendement. Aucun amendement n'a été retenu par votre majorité, avec d'ailleurs un épisode assez particulier que j'appellerais le tirage d'oreilles.

Je voudrais dire qu'une nouvelle fois, le FN a montré son vrai visage, avec des propos qui sentaient bon la colonie, le racisme qui est d'ailleurs dans la matrice et l'ADN de ce groupe politique. Malheureusement, à la fin, je n'ai pas le sentiment qu'il puisse vous soutenir dans cette opération.

Sur cette charte, nous regrettons qu'aucun amendement n'ait été accepté. Nous regrettons également qu'aucune référence ne soit faite à la charte nationale adoptée en 2007. Les syndicats des salariés de la Région n'y ont pas apporté leur soutien. Deux ont voté pour, deux se sont abstenus, deux ont voté contre, ce qui montre votre incapacité à rassembler. Vous n'avez aucune capacité à travailler avec des experts, des chercheurs qui travaillent sur ces questions. Cette charte n'a aucune base légale, elle sera condamnée le moment venu. Contrairement à ce que vous indiquez, elle ne vous permettra pas de revenir sur vos subventions. Tout cela n'existe pas.

Vous nous dites qu'il est impossible d'intégrer l'IVG. Page 10, il y a bien une liste d'éléments. Vous parlez du BDS qui n'a aucun rapport non plus avec cette charte. Tout cela est à géométrie très variable. Je comprends mieux quand j'entends aussi le candidat François FILLON rappeler que philosophiquement, il est catholique et contre l'IVG. Je comprends mieux un certain nombre de positions exprimées ce soir dans notre hémicycle et je trouve regrettable que nous soyons les otages de la division au sein de la droite. Je pense que les administrés de la région méritent mieux que ce jeu de bento que vous avez voulu faire entre vous ce soir. Les libertés publiques sont du ressort de l'État. Tout cela a vocation à faire un peu d'agitation.

Nous ne pouvons que regretter, vu le fond, la méthodologie et le débat de ce soir, de ne pas pouvoir participer au vote sur cette charte. Nous le regrettons, mais nous espérons, comme vous l'avez fait tout à l'heure sur le droit aux vacances, que dans quelques mois, nous pourrions peut-être à nouveau en discuter et faire en sorte que cette charte soit ouverte et permette à chacun de se rassembler sur les valeurs de la République. Merci.

Mme la Présidente – Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Le Vice-président Patrick KARAM disait tout à l'heure que la charte nationale des services publics était limitée dans ses objectifs puisqu'au-delà des agents des services publics, vous auriez souhaité la faire appliquer aux usagers. C'est l'argument avec lequel vous avez justifié, Monsieur le Vice-président, le fait d'avoir une charte ad hoc et de ne pas proposer l'adoption et la mise en place de cette charte. Je vais vous lire le paragraphe qui est dans la charte nationale. Le paragraphe 7 existe jusqu'à la rédaction que vous proposez dans votre charte et vous supprimez la suite. « Si la neutralité s'applique aux agents du service public, elle ne saurait s'appliquer à ses usagers qui en application du principe de laïcité, qui leur garantit la liberté de conscience, peuvent manifester leurs convictions et appartenances religieuses, notamment par le port de signes d'appartenance religieuse, même dans les services publics, sous la stricte réserve de ne pas troubler l'ordre public et le bon fonctionnement des services ».

Dans l'article 7, qui parle toujours des usagers, Monsieur le Vice-président, vous reprenez le début et vous supprimez la partie suivante : « Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auxquelles il est soumis et son bon fonctionnement ». Plus loin, vous supprimez la rédaction suivante : « Au sein de tout service public, tout usager peut porter un signe religieux ou politique. Seule la dissimulation du visage par un voile intégral, un casque ou encore une cagoule est interdite pour des raisons de sécurité, d'ordre public, en application de la loi du 11 octobre 2010 ».

Vous voyez, chers collègues, le débat de ce soir ne porte pas sur la nécessité ou non d'une charte de la laïcité. Nous pouvons convenir de ce principe. La question n'est pas de savoir si la charte de 2007, que votre majorité avait à l'époque portée au niveau national, pouvait s'étendre et être appliquée, y compris dans sa partie sur les usagers. Elle l'est, je viens de vous en faire la démonstration. Le sujet est simple, Monsieur KARAM, vous avez souhaité faire une lecture politique et opportune, dans un moment difficile, dans un contexte électoral de tension où peut-être malheureusement pour vous et pour le candidat que vous soutenez, la question identitaire n'émerge pas. Vous faites un choix politique qui vous regarde, mais qui est dangereux pour notre institution et pour les Franciliens. Vous auriez pu, comme nous vous en avons donné l'occasion à travers un amendement, faire appliquer la charte nationale qui fait consensus et qui aurait pu aujourd'hui faire consensus entre tous les républicains de cet hémicycle.

Pour finir, j'ai envie de dire à Mme la Présidente que nous avons des désaccords politiques, mais que je vous ai toujours respectée. J'attends toujours que vous retiriez vos propos de tout à l'heure. Merci.

Mme la Présidente – La parole est à M. CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je voudrais saluer le travail du Vice-président KARAM. J'aurais aimé que la qualité des échanges que nous avons eue en commission, le respect que nous avons eu en commission – nous nous sommes écoutés, nous avons accepté des amendements d'un côté et de l'autre, nous avons été de bons républicains – trouvent place aussi dans cette enceinte. C'est mon premier mandat et je trouve détestable et assez minable l'ambiance qu'a pu mettre l'opposition sur ce texte, ce qui révèle pour moi le non-respect qu'elle a de l'institution et de nous-mêmes. Cette charte est demandée par les opérateurs, notamment par les îles de loisirs. Nous avons largement fait des copiés-collés avec les documents de l'Association des Maires de l'Île-de-France (AMIF) qui ont été travaillés par des élus de droite et de gauche qui ont trouvé des consensus plus facilement qu'ici. Je ne trouve pas très corrects les comportements de ce soir. Je voulais remercier les élus de la majorité pour leur respect. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CHKROUN. Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – J'ai participé à ce groupe de travail, même si j'étais malheureusement absente à la dernière réunion. Je voudrais dire que les propos tenus par l'opposition ne sont pas tout à fait justes, d'une part sur la tenue des débats, d'autre part sur la possibilité qu'elle a eue de déposer autant d'amendements qu'elle le souhaitait. Nous avions au moins quinze jours entre les deux réunions pour les déposer. Lorsque nous avons commencé ces débats, M. KARAM, Vice-président en charge de ce dossier, a bien expliqué sa méthodologie. A priori, je n'ai pas entendu beaucoup de contestations sur la méthodologie. Comme mon collègue de l'UDI vient de le dire, le débat était plutôt serein, ce qui est étonnant au vu de ce qui s'est passé ce soir. Cette charte de la laïcité a le mérite d'exister. Elle répond au souhait de la Présidente de Région. Au vu du texte de cette charte, elle permet tout de même un grand respect des uns et des autres. Je crois qu'il est déjà bien d'avoir pu atteindre cela. Chacun peut se retrouver dans chacun des articles qui sont énumérés. Je regrette des postures politiques et politiciennes. Je ne me reconnais pas, Monsieur TEMAL, dans ce que vous avez dit par rapport aux élections présidentielles.

Je vais voter sereinement cette charte et je remercie tous les participants au groupe de travail. Je veux également remercier M. KARAM. Je suis plutôt critique à l'égard de nombreuses personnes quant à l'organisation démocratique d'un débat. Je reconnais que M. KARAM a fait preuve d'une ouverture dans cette commission. Il nous a laissé nous exprimer. Je crois même que lors d'une réunion, il m'a demandé de me taire au profit de M. TEMAL. En tous les cas, bravo, Patrick. Cette charte me plaît bien et je vais la voter avec plaisir.

Mme la Présidente – Je mets aux voix la charte. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-51

POUR : LR, UDI (sauf M. Arnaud RICHARD), CD

CONTRE : FN, EELVA, FdG (sauf M. Michel JALLAMION)

ABSENT : NI

NPPV : S&R, RCDEC, M. Arnaud RICHARD, M. Michel JALLAMION

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. KARAM qui veut peut-être dire un dernier mot.

M. KARAM – Cette charte a été le fruit d'un long travail collectif. Je voulais remercier tous les Conseillers régionaux, y compris tous les Conseillers régionaux de l'opposition qui ont contribué très largement à cette charte et remercier les agents de la Région. Je veux d'abord citer M. BONNISSEAU qui est à ma droite et qui a joué un rôle très important avec Daouya AGOUNE et Manon KECK dans le service Solidarité et Citoyenneté. Les ressources humaines, avec Fabienne CHOL et Guillaume AUBIN, ont contribué également à cette charte, ainsi que le Secrétariat général, Amadou FALL et Rodrigue FLAHAUT. Quant au juridique, Marc SAUVAGE, ici présent, Xavier MANDRY et Anne DELVAL ont évidemment apporté leur contribution. Tout cela a été suivi de manière très minutieuse par Maxime PITTELLOUD que je remercie encore ce soir. Merci et bonne soirée.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur KARAM. Je passe la parole à Mme JOUANNO pour le plan vert. La parole est à Mme JOUANNO.

CR 2017-50 : PLAN VERT DE L'ÎLE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Ce plan a été élaboré pendant un temps relativement long, d'octobre 2016 à février dernier, dans le cadre de groupes de travail qui ont réuni de nombreux partenaires associatifs, collectivités, experts du sujet. Il a été adopté de manière relativement consensuelle par la centaine de participants des groupes de travail.

Nous avons voulu élaborer ce plan en partant de trois constats. Le premier est un constat qui a été validé et mis en avant par la Chambre régionale des Comptes indiquant que la Région n'avait plus de vision stratégique dans le domaine des espaces verts. La Région a une compétence très spécifique, depuis 1976, dans le domaine des espaces verts, mais nous notons l'incohérence des outils et de la politique menée dans ce domaine, avec par exemple les orientations qu'elle a prises dans le cadre du SRDIF.

Nous avons observé par ailleurs l'échec des politiques qui ont été menées dans le domaine des espaces verts, notamment depuis les années 2000. Alors que depuis 1970, il était observé une augmentation des m² disponibles par habitant en Île-de-France, depuis les années 2000, on enregistre une baisse des m² d'espaces verts accessibles par habitant. C'est donc l'échec des politiques mises en place depuis les années 2000, mais aussi en raison d'une pression urbaine extrêmement forte.

Enfin, cette politique des espaces verts a été particulièrement sectorisée. On parlait d'espaces verts et non pas nécessairement de biodiversité. On ne parlait jamais de climat et on ne parlait jamais de santé.

Ce plan vert fixe des objectifs que nous avons voulus relativement simples pour être compréhensibles de tous. Ce plan vert fixe quatre objectifs quantitatifs et un objectif qualitatif. Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- réduire de moitié le nombre de Franciliens aujourd'hui privés d'un espace vert de proximité.

Un espace vert de proximité correspond à 10 m² accessibles à moins de 15 minutes à pied. Ce seuil est fixé par l'Organisation mondiale de la santé.

- relancer prioritairement la création d'espaces verts boisés dans les espaces carencés ;
- accompagner la création de 500 hectares environ, ce qui correspond au bois de Boulogne, d'espaces verts en net, c'est-à-dire en tenant compte des pertes potentielles ;
- permettre à tous les Franciliens, d'ici 2030, d'avoir accès à un espace vert à 30 minutes à pied, à vélo ou en transport collectif, ce que l'on appelle les espaces verts de fin de semaine.

Puis, il y a un objectif qualitatif qui est particulièrement important et qui a été soulevé par tous les participants, à savoir qu'il ne faut pas seulement créer des espaces verts, mais qu'il faut en profiter pour lutter contre les îlots de chaleur, pour associer les questions de biodiversité au développement des espaces verts, pour améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère. Vous retrouverez des objectifs qualitatifs dans l'ensemble du plan. Ils ont été pour les participants aussi importants que les objectifs quantitatifs.

Les outils qui sont proposés dans le cadre de ce plan – un règlement d'intervention vous sera proposé à la prochaine séance – sont d'abord basés sur un principe de territorialisation. L'enjeu aujourd'hui pour la Région est de savoir où elle doit agir prioritairement, de mieux cibler ses financements et ses actions. La CRC a très bien relevé qu'aujourd'hui, la Région ne ciblait pas suffisamment ses interventions. Nous avons donc identifié 53 communes et 4 arrondissements qui sont qualifiés de très carencés. Non seulement les habitants n'ont pas accès à des espaces verts de proximité, mais ces communes sont en outre soumises à des points noirs environnementaux, à des facteurs aggravants. Les points noirs environnementaux sont des zones de bruit, des zones particulièrement polluées en termes de qualité de l'air et des zones qui sont souvent soumises à une pression urbaine extrêmement forte. Nous avons identifié 919 communes et 16 arrondissements carencés et seulement 304 communes dites non carencées.

Quels sont les outils que nous avons mis en place ? Il y a des actions socles dont la plupart existent déjà et qui sont accessibles à toutes les communes, qu'elles soient carencées ou non. Il y a des actions renforcées pour les communes carencées et très carencées. Enfin, uniquement pour les communes dites très carencées, des contrats verts nous permettront de définir une stratégie locale, de rassembler tous les outils au sein de contrats et d'aller potentiellement jusqu'à une aide à l'acquisition si nécessaire.

Je ne vais pas vous détailler tous les outils, je voudrais juste insister sur cinq outils spécifiques qui sont des outils nouveaux. Le premier est la mise en place d'un outil d'expertise, d'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage. Nous avons constaté, dans les différents dossiers, que souvent, les collectivités n'ont pas l'expertise pour nous proposer des créations d'espaces verts qui associent tous les éléments qualitatifs que je vous ai décrits.

Le deuxième outil concerne des financements spécifiques pour la création ou la requalification d'espaces verts. Il s'agit d'outils pour financer le terrassement, les équipements et les plantations.

Troisièmement, nous allons mettre en place des outils pour lutter contre les îlots de chaleur, notamment en ville. En ville, il vaut mieux avoir des pelouses ou des arbres plutôt que des fontaines pour se rafraîchir en été. C'est important puisque vous savez que la région Île-de-France va être particulièrement touchée par le réchauffement climatique.

Le quatrième outil est un outil pour aider à la désimperméabilisation. En d'autres termes, on casse le bitume pour retourner au maximum au sol ou le remplacer par du gazon si possible. Nous allons développer cet outil avec l'AESN, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui a voulu contractualiser avec nous pour accompagner ce plan.

Enfin, un outil très spécifique et tout à fait nouveau, il vous est proposé, dans ce plan, de conclure une convention avec la CDC Biodiversité pour la compensation. La CDC Biodiversité est un opérateur de compensation. Elle est notamment l'opérateur du Grand Paris. À chaque fois que l'on bétonne et que l'on porte atteinte à un espace vert, on doit compenser. La CDC a donc proposé de nous accompagner dans le cadre du plan vert pour que cet outil soit un moyen de financer le plan vert.

Je signale par ailleurs que cette délibération propose l'approbation d'une mission confiée à Yann WEHLING sur les arbres remarquables. Les membres de la commission ont eu la lettre de mission.

Nous nous engageons par ailleurs à créer une Agence régionale de la biodiversité, sur la base de Natureparif qui sera l'opérateur biodiversité de ce fameux plan vert.

Voilà, Madame la Présidente, en quelques mots. Un très gros travail a été fait avec l'expertise de l'IAU, de Natureparif et de l'AEV. Un travail important a été fait par les services, notamment sous la plume de Magali CHARMET qui a été une opératrice remarquable pour la rédaction de ce plan. On parle beaucoup, dans notre région, de projets d'aménagement, de projets d'urbanisme, mais on parle beaucoup moins d'espaces verts et de plan vert. Ce n'est pas simplement un problème de qualité de vie et d'attractivité des territoires, mais ce sera demain aussi une question sanitaire, notamment en raison du réchauffement climatique et de toutes les problématiques liées à la pollution de l'air auxquelles nous sommes confrontés. Par conséquent, il ne faudrait pas que la métropolisation, qui s'accélère année après année, se fasse au détriment, comme nous le voyons dans beaucoup trop de pays, de la qualité de vie et du bien-être des habitants. Voilà, Madame la Présidente, en quelques mots, la présentation de ce long travail.

Mme la Présidente – Un très grand merci, chère Chantal. Je voudrais vraiment remercier Chantal JOUANNO pour le travail qui a été effectué. Il a fallu faire la cartographie des lieux carencés, l'idée étant d'offrir à chaque Francilien le même accès à des espaces verts, que ce soit dans la vie quotidienne ou le week-end. Nous avons constaté que contrairement à des idées reçues, les habitants de la très grande couronne ne vivent pas forcément dans des espaces non carencés, y compris en Seine-et-Marne, parce que dans les villes de Seine-et-Marne, parfois, des quartiers populaires ont été bétonnés et disposent de très peu d'espaces verts. Il y a aussi le sujet des arrondissements du centre de Paris, le sujet de la petite couronne. C'est un sujet passionnant. Remettre du vert dans la ville va être l'un de nos grands objectifs du mandat, un grand défi. Vous savez que nous nous sommes fixé l'objectif d'être à terme producteur net d'espaces verts, dans une région où depuis des dizaines d'années, on ne fait qu'en détruire structurellement.

L'avis de la commission de l'Environnement ? Madame DESCHIENS.

Mme DESCHIENS – Il est favorable, Madame la Présidente.

Commission de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire : avis favorable

Mme la Présidente – L'avis de la commission de l'Agriculture ? Favorable. L'avis de la commission de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ? Favorable. L'avis de la commission des Finances. Favorable.

Commission de la Ruralité et de l'Agriculture : avis favorable

Commission de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je donne la parole à Mme LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, la nature pour tous et partout, ainsi se présente le plan vert. Étrange conception de la nature résumée à des lieux de balade verte, une vision utilitariste. La nature partout : nous ne sommes pas là pour philosopher, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Saupoudrer nos espaces urbains de verdure ? Mettre des parcours de santé partout, dans un environnement pollué par des pratiques encouragées par votre politique – la voiture individuelle au détriment des transports collectifs, des routes sans piste cyclable, un plan déchets qui ne sort pas de l'incinération, une vision des territoires qui privilégie l'artificialisation et la compétitivité et se désintéresse de la préservation des biens communs.

Cette vision, qui construit une séparation entre une nature qui nous environne et des territoires que nous habitons n'est pas celle des écologistes. La nature n'est pas une ressource dont on pourrait extraire quelques arpents de forêts pour en faire des réserves de biodiversité. Les sols, l'hydrographie, l'air et les écosystèmes qui s'y organisent doivent être au principe même d'une politique environnementale digne de ce nom. Si cette politique est vraiment faite pour tous et partout, alors, il s'agira de prendre en compte la nature dans l'ensemble des politiques publiques de manière transversale et non pas de saupoudrer quelques dispositifs verts pour compenser des projets néfastes pour l'environnement.

Revenons-en à ce plan vert et aux besoins des Franciliennes et des Franciliens. Des objectifs sont affichés. Vous proposez 500 hectares d'espaces verts et boisés nouveaux, mais votre plan n'a pas de stratégie de protection des espaces naturels boisés existants. Nous pouvons donc craindre les tours de passe-passe dévastateurs : espaces verts contre forêts. Nos concitoyens savent bien que les productivistes sont capables de tout et n'importe quoi, comme de couler du béton dans des terres fertiles pour en faire un aéroport soi-disant exemplaire en termes d'écoconception et de compensation. Votre plan vert ne nous met pas à l'abri de telles saignées contre l'environnement. Au contraire, à bien des égards, il n'est qu'un paravent contre lequel le productivisme pourra continuer. Un arbuste planté qui peine à cacher la forêt rasée.

Un autre objectif est de rapprocher les Franciliens et les Franciliennes de la nature. Fort bien, mais dans le même temps, vous vous désengagez de l'Agence des espaces verts, affaiblissant considérablement la capacité de notre Région à créer et à entretenir des lieux de nature partout, pour toutes et tous et en mettant fin aux missions d'éducation à l'environnement, pourtant essentielles pour sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité. En somme, à force de vous recentrer sur des missions originelles, imprécises, sans perspective générale et sans moyens suffisants, vous pratiquez dans ce domaine comme dans tant d'autres, une politique d'organisation de la pénurie. Si vous condamnez la puissance publique à l'impuissance, comment voulez-vous qu'elle régule et protège notre région et son environnement ?

Pour toutes ces raisons, les élus écologistes défendront et soutiendront un grand nombre d'amendements pour permettre à ce plan vert d'être véritablement utile à toutes et tous et partout en Île-de-France.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAHMER. Monsieur MILLIENNE.

M. MILLIENNE (CD) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, tout d'abord, je dois vous avouer que je suis un peu étonné de la réaction de ma collègue d'Europe Écologie Les Verts. Il faudrait enfin que dans cet hémicycle, on arrête par avance de condamner ce que l'on vous propose. J'aimerais bien que vous laissiez la chance aux produits. Merci.

Je dois vous avouer, chers collègues, que la lecture des 109 pages de ce rapport m'a laissé sans voix, ce qui, me concernant, est quasi impossible. J'imagine que l'exécutif régional doit être fier de nous présenter ce plan vert pour l'Île-de-France aujourd'hui. En tout cas, nous serons fiers, au groupe du Centre et des Démocrates, de l'approuver. Compte tenu du fait que le lancement de l'étude de ce plan vert date du 3 octobre dernier, je tiens à féliciter Chantal JOUANNO, les services de la Région, les organismes associés au premier desquels l'IAU, l'AEV et Natureparif, ainsi que les nombreux participants aux ateliers qui étaient plus de 100 et qui ont contribué à l'écriture de ce plan, pour leur investissement et le remarquable travail qu'ils ont accompli. D'aucuns craignaient que l'éléphant n'accouche d'une souris. Ils s'attendaient à quelques ronds-points fleuris et à des bacs à bégonias sur les balcons des immeubles. Même s'ils sont très jolis, je ne pense pas que nous cherchions cela et il n'en sera rien. De la méthode, en passant par la concertation, puis par l'écriture de ce plan, tout a été balayé, envisagé, soupesé,

imaginé pour faire de ce plan, qui fera date dans les actions de la Région en faveur non seulement de sa végétalisation mais plus généralement de la qualité écologique et environnementale de nos espaces de vie, l'une des entreprises majeures de la mandature.

Ce plan impliquera en premier lieu les services environnementaux de la Région, les organismes associés environnementaux, mais également de manière transverse, toutes les forces vives de la Région Île-de-France en sa qualité de chef de file pour la nature et la biodiversité. Mais l'exigence quantitative et qualitative développée par ce plan, nous oblige à aller au-delà du seul investissement de la Région Île-de-France. C'est la raison pour laquelle nous allons impliquer de manière forte les communes, les intercommunalités et les départements car ils portent les responsabilités d'aménageurs et de gestionnaires d'espaces publics. Nous veillerons ainsi à la cohérence des politiques menées à l'échelle infrarégionale. Au-delà de la mobilisation des collectivités, la Région s'appuiera sur l'AEV, la future ARB (Agence régionale pour la biodiversité), l'Agence de l'Eau Seine Normandie, mais aussi sur la Caisse des Dépôts et Consignations qui apporte son concours à ce dessein mobilisateur.

La large concertation que nous avons menée pour aboutir au rapport présenté aujourd'hui nous a permis de fixer des objectifs précis que Chantal a développés tout à l'heure et sur lesquels je ne reviendrai pas. Pour assurer la réussite de ce plan, nous accompagnerons techniquement les maîtres d'ouvrage, nous appuierons financièrement la création et la requalification d'espaces verts ouverts au public. Nous soutiendrons tous les projets réduisant l'effet d'îlot de chaleur en favorisant la biodiversité et les trames vertes et bleues. Nous aiderons à la désimperméabilisation des espaces publics. Nous mettrons également en place un dispositif novateur de compensation écologique grâce au partenariat avec la CDC Biodiversité.

Enfin, Madame la Présidente, et cela me concerne directement, je tenais à vous remercier pour l'annonce que vous avez faite concernant la création d'une Agence régionale de la Biodiversité s'appuyant sur Natureparif. Sachez que tous les collaborateurs de l'agence et moi-même y avons été très sensibles et sommes déjà prêts à faire de cette ARB la première ARB opérationnelle de France. Preuve en est, nous travaillons aujourd'hui à recenser les coûts globaux des infrastructures grises et vertes en ville, autrement dit un comparatif entre les aménagements classiques issus de l'ingénierie civile et leurs alternatives ayant recours à l'ingénierie écologique. Vous voyez que dans cette région, nous sommes engagés pour l'environnement et que l'exécutif y contribue pleinement. Merci.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MILLIENNE. La parole est à M. DUGOIN-CLÉMENT pour le groupe UDI.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, ce plan vert pour l'Île-de-France est une délibération marquante pour notre assemblée. C'est un engagement, une stratégie et ce sont surtout des moyens sans précédent pour notre région en matière de promotion et de développement des espaces verts. L'enjeu lui-même mérite d'être souligné car si la place que nous laissons aux espaces verts a un impact direct sur le cadre de vie au sens large de nos concitoyens, leurs bienfaits se mesurent aussi très concrètement en termes de gestion des eaux et singulièrement en termes de prévention du risque d'inondation, de dépollution de l'air, mais aussi de facture énergétique puisqu'il est avéré que la présence en milieu urbain de végétation et d'espaces verts a pour effet d'atténuer à la fois les chaleurs estivales et les froids hivernaux excessifs.

Pour ces raisons, et comme l'a rappelé l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) une nouvelle fois en novembre dernier, la question des espaces verts constitue une préoccupation de santé publique. Or quelle est aujourd'hui la situation de l'Île-de-France après presque vingt ans de gestion par une majorité de gauche plurielle, vingt ans où la communication et l'éparpillement, pour ne pas dire le saupoudrage des moyens, l'ont bien souvent emporté sur les actions concrètes. Après vingt ans d'investissements hasardeux et de politiques publiques coûteuses, comme en d'ailleurs témoigné le récent rapport de la CRC concernant l'AEV, si un tiers de notre territoire est constitué d'espaces naturels ou d'espaces verts urbains, ceux-ci sont néanmoins très inégalement répartis, avec des zones fortement carencées, notamment à Paris et en petite couronne. À Paris, seuls trois arrondissements disposent d'espaces verts en quantité suffisante au regard des standards de l'OMS et la ville capitale fait figure de l'un des plus mauvais élèves au niveau européen. La comparaison avec des villes comme Bruxelles, Glasgow ou Copenhague, où l'ensemble des populations disposent d'un espace vert à moins de dix minutes de son domicile, est accablant. Pire encore, depuis l'an 2000, la création d'espaces verts recule, alors que la population augmente.

Conformément au rôle que le législateur a conféré aux Régions, celui de collectivité chef de file de son territoire en matière de nature et de protection de la biodiversité, vous vous êtes engagés dans une démarche de concertation exemplaire impliquant non seulement nos collectivités, mais également les services de l'État et les acteurs du monde économique, scientifique et associatif, avec au final un diagnostic, des solutions et une ambition partagée. Les objectifs sont ambitieux. J'en retiendrai particulièrement deux : créer 500 hectares d'espaces verts supplémentaires au cours de cette mandature, permettre, à l'horizon 2021, de réduire de moitié le nombre de Franciliens n'ayant pas accès à un espace vert ou boisé à moins de quinze minutes à pied de leur domicile.

Pour cela, parce qu'au fond, seules les vérités budgétaires importent, je retiens que 5 millions d'euros seront engagés dès cette année au service de cette ambition. Je retiens également la volonté d'agir concrètement avec les collectivités concernées en leur apportant un appui aussi bien technique que financier pour la création de nouveaux espaces verts. Je salue aussi le choix de mécanismes à la fois souples et innovants, à l'image du dispositif de compensation écologique qui sans bloquer certains projets, permettra néanmoins de garantir sur un même territoire le niveau d'accessibilité des espaces verts.

Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, parce qu'en matière d'écologie et d'espaces verts, il y a ceux qui en parlent, qui donnent des leçons et ceux qui font, parce que vous appartenez toutes les deux à la seconde catégorie, parce que vous ne faites pas partie des diseurs, mais des faiseurs, c'est avec fierté et loyauté que le groupe UDI votera ce plan vert pour l'Île-de-France. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DUGOIN. La parole est à Sophie DESCHIENS.

Mme DESCHIENS (LR) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, aujourd'hui, afin de permettre à l'ensemble des Franciliens d'avoir accès à un espace vert à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail, nous nous fixons un objectif clair et ambitieux : la création et l'augmentation nette d'espaces verts avant la fin de notre mandature sur tout le territoire francilien et en priorité sur les zones carencées. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Vice-présidente, chère Chantal, ce plan a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dans un délai record puisqu'il a été lancé en octobre dernier par la conférence régionale sur le plan vert, elle-même suivie de nombreux ateliers qui ont rencontré un vif succès. Il a été particulièrement intéressant d'y constater une grande convergence de vue en termes d'enjeux et de besoins. Ces concertations ont permis d'établir un état des lieux et un diagnostic des zones carencées. Il convient ici de saluer l'excellent travail réalisé par l'IAU en partenariat avec l'Agence des espaces verts et Natureparif.

Nous savons désormais que l'objectif des 10 m² d'espaces verts par habitant, défini par la circulaire de l'OMS de 1973 et repris par le schéma directeur d'Île-de-France de 2013, est loin d'être atteint dans notre région. Un fort ralentissement de création d'espaces verts est constaté depuis les années 2000. De fait, aujourd'hui, 30 % des Franciliens, 4 millions de personnes n'ont pas accès à un espace vert ou boisé de proximité à moins de 15 minutes à pied de chez eux. Ce constat fait, il convenait de définir les orientations afin de mettre en place une stratégie pour réussir le challenge de réduire de moitié, d'ici 2021, le nombre de Franciliens aujourd'hui privés d'un espace vert à moins d'un quart d'heure de leur domicile. Les enjeux sont importants car la végétalisation est l'un des leviers pour améliorer la qualité de vie et la santé des Franciliens, mais également l'un des moteurs de développement économique pour l'Île-de-France.

La première orientation, définie dans le cadre de ce plan, que je souhaite mettre en exergue concerne le périmètre géographique d'action. Contrairement à ce que certains esprits chagrins tentent de véhiculer, les villes en zone dense ne sont pas les seules concernées par ce plan vert, mais bien tous les territoires de notre région, qu'ils soient situés en zone urbaine ou en zone rurale, avec des actions renforcées sur les 53 communes et les 4 arrondissements parisiens les plus carencés. Ce choix de territorialisation est important, notamment pour la grande couronne. Celle-ci n'est donc pas exclue de ce plan dont la totalité des actions sociales sont accessibles à l'ensemble des communes.

La seconde orientation qu'il nous semble important de relever et qui est pour moi le marqueur de ce plan relève du qualitatif. Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de colorier en vert ici ou là la carte de notre région, mais bien de proposer un soutien à la création d'espaces verts, sur la base d'un cahier des charges éco-exemplaire en soutenant des projets de taille satisfaisante, en s'assurant que les espaces créés seront accessibles et ouverts au public, en aidant à la conception d'espaces attractifs et aménagés pour répondre aux besoins des habitants, en impulsant la désimperméabilisation des espaces publics, en promouvant un choix de végétaux adaptés à nos contraintes climatiques, écologiques, de biodiversité et de santé, comme par exemple le choix d'essences non-allergènes.

Le travail réalisé dans les ateliers a fait apparaître la nécessité de la mise en place d'un accompagnement des partenaires, professionnels et collectivités par une aide financière naturellement, mais surtout, ce qui est une nouveauté, une demande de mobilisation de par leurs compétences, leurs savoir-faire et leur ingénierie, de l'Agence des espaces verts et de Natureparif.

Ce plan vert constitue une véritable révolution écologique pour notre région. Il doit être porté collectivement par une compréhension nouvelle des enjeux qui sont liés à la réussite de sa mise en œuvre. Cette stratégie de végétalisation est essentielle et remplit de multiples fonctions au sein de l'écosystème urbain en répondant par exemple aux problèmes que rencontrent les villes très carencées face aux épisodes de canicule. L'objectif est bien de diminuer les îlots de chaleur en aménageant des îlots de fraîcheur, la végétalisation remplissant à l'évidence le rôle de climatiseur. Les arbres et autres

végétaux influent sur la qualité de l'air que nous respirons. Plus de végétalisation et plus d'arbres, cela répond également aux enjeux liés à la qualité de l'air dont la Région est chef de file.

Enfin, la question de l'imperméabilisation et de la respiration des sols est également une orientation prioritaire, déclinée dans le cadre de ce plan. Il s'agit de répondre aux questions d'absorption des eaux de pluie et d'inondation dont les risques sont importants pour notre région. Nous avons encore tous à l'esprit les épisodes dramatiques des inondations de juin 2016.

Comme vous le voyez, les enjeux sont importants pour l'ensemble de notre territoire. De nombreuses compétences régionales, en lien avec les questions et problématiques environnementales et écologiques sont abordées et déclinées ici : qualité de l'air, biodiversité, gestion des milieux aquatiques et humides. En termes d'aménagement du territoire et pour plus de cohérence et d'efficacité, il est important de souligner que les continuités écologiques, ainsi que les trames vertes et bleues sont affirmées, avec la volonté de rapprocher de façon complémentaire et transversale le SDRIF et le SRCE (Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie).

Enfin, l'élaboration de ce plan vert a mobilisé de nombreux partenaires de la Région que j'ai cités à plusieurs reprises. Je souhaite remercier les équipes de l'IAU, de l'AEV et de Natureparif à qui le suivi du plan sera confié en devenant la future Agence régionale de la biodiversité. Parce que ce plan vert est essentiel à l'attractivité de notre région, parce qu'il est l'un des outils pour un aménagement équilibré de notre territoire, parce qu'il est exemplaire pour la santé des Franciliens, notre groupe votera en faveur de ce rapport. J'en appelle à tous mes collègues pour qu'il soit adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente – Merci, Madame DESCHIENS. Madame LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, je vais parler au nom de Roselyne SARKISSIAN qui s'excuse de ne pouvoir être présente. Elle a eu un empêchement. Nous tenons avant tout à saluer le travail des équipes de l'IAU qui ont réalisé le diagnostic de situation qualitatif, quantitatif et cartographique intégré à ce rapport.

Concernant le rapport en tant que tel, il présente une volonté que nous partageons tous, à savoir faire bénéficier davantage de Franciliens d'un accès aux espaces verts. Cet objectif figure d'ailleurs dans le SDRIF et le SRCAE. Nous sommes évidemment convaincus du rôle fondamental des espaces verts souligné par l'OMS. L'action principale du plan présenté consiste à accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs projets espaces verts en ciblant plus particulièrement celles qui sont considérées comme très carencées. Des contrats dits verts, ouvrant à des aides majorées, sont ainsi proposés. Ce soutien à ces collectivités dont nous avons jusqu'alors sans succès demandé la liste, va dans le bon sens et nous le soutenons. Il s'inscrit dans la continuité de l'action qui a été engagée par l'AEV qui a fait évoluer ses missions, initialement indissociables de la ceinture verte, jusqu'à l'inscription, dans sa dernière convention, d'une intervention renforcée dans les communes carencées. C'est d'ailleurs à ce titre que l'Agence a accompagné les projets de végétalisation de Levallois-Perret.

Le plan vert examiné pour lui-même ne suscite pas pour notre part une réprobation, mais plutôt des propositions d'amélioration et de précision que nous présenterons par voie d'amendements qui, nous l'espérons, seront retenus.

Concernant le volet horticole ou encore le plan régional de l'arbre, s'agissant de l'éducation à l'environnement, après la suppression des missions confiées à l'AEV et la fin des aides au réseau Graine Île-de-France, le lancement de l'appel à projets est un premier signe positif. La difficulté concernant le secteur des espaces verts, Madame la Vice-présidente, ne réside pas dans ce rapport. Le plan vert – vous nous pardonneriez l'expression – est l'arbre qui cache la forêt. Il permet d'afficher un soutien à la végétalisation, alors que dans le même temps, vous mettez à terre le bras armé de la Région, à savoir l'Agence des espaces verts. Rappelons à cette assemblée que les personnels étaient pour la première fois en grève le mois dernier, lors de la séance plénière, une première en 40 ans d'existence. Cela traduit bien l'inquiétude légitime des personnels et la gravité de la situation. Vous avez drastiquement réduit les budgets d'acquisition en espaces agricoles et fonciers et ce budget se retrouve désormais affecté au plan vert. Alors, qu'est-il reproché à l'AEV ? Ne pas avoir suffisamment œuvré pour les communes carencées ? Certes, mais il ne s'agissait pas de sa mission originelle et l'orientation a été développée. D'avoir acquis trop d'espaces fonciers sans moyen de les entretenir ? Il s'agit malheureusement d'une caricature. Les départements se sont désengagés, comme ils l'ont fait des actions des PNR, mais nombre de communes sont extrêmement satisfaites de leur partenariat avec l'Agence. Mieux, elles restent nombreuses, dans la grande couronne, à faire des demandes d'intervention qui ne sont plus aujourd'hui honorées. L'AEV n'a pas acquis du foncier par goût de l'acquisition, mais pour répondre à des besoins, endiguer le grignotage des terres agricoles, protéger des espaces trop souvent destinés à accueillir des déchets. Vous remettez en cause ses interventions. À cet égard, la grande couronne va malheureusement faire les frais de ces coupes.

Nous disons donc « oui » au soutien des collectivités qui du fait de la densification, doivent développer des espaces verts. Oui aux interventions prévues dans ce plan, mais il faut veiller à ce que cette politique louable ne soit pas réalisée au détriment des zones périurbaines et rurales et de leurs habitants. Nous vous remercions de votre attention.

Mme la Présidente – Merci, Madame LIME-BIFFE. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Merci. Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chacun partage ce constat, face à un étalement urbain en progrès depuis plusieurs décennies, il faut concilier l'aménagement urbain avec les impératifs de maintien et de reconquête de l'environnement, des espaces verts, des terres agricoles et de protection de la biodiversité, ceci pour offrir un cadre de vie plus durable, plus sain, plus respirable aux Franciliens. C'est un enjeu politique majeur, un enjeu mondial posé à l'ensemble des grandes métropoles que la première région de France et d'Europe doit donc prendre à bras-le-corps. Cet enjeu a été posé par le SDRIF qui fixait des objectifs forts en matière de transition écologique à l'échelle régionale, notamment sur la densification urbaine, le développement des espaces verts et le retour de la nature en ville, la lutte contre les îlots de chaleur, un urbanisme prenant mieux en compte la question de l'imperméabilité des sols et de la lutte contre la pollution.

La tâche est importante pour inverser les logiques des politiques urbaines à l'œuvre depuis une cinquantaine d'années. Le SDRIF constitue donc un marqueur fort de ce changement de paradigme. Vous vous proposez aujourd'hui un slogan qui s'en inspire : la nature pour tous et partout. Vous avez pour cela lancé une concertation auprès des acteurs régionaux, ce que nous approuvons, de même que nous rejoignons nombre des propositions formulées par ces acteurs et que nous saluons la qualité du travail de l'IAU, de Natureparif et de l'AEV.

Vous prévoyez de relancer la création d'espaces verts dans les secteurs carencés, d'accompagner celle de 500 hectares d'ici la fin de ce mandat, de réduire le nombre de Franciliens n'ayant pas accès à un espace vert à moins de 15 minutes à pied ou encore de promouvoir des espaces multifonctionnels répondant aux enjeux de biodiversité, d'îlots de chaleur et de retour de la nature en ville. À cela s'ajoutent un certain nombre d'actions à destination des collectivités et des acteurs privés ou concernant la Région elle-même. Nous approuvons tout ceci également.

Reste cependant la question des moyens. Vous prévoyez 5 millions d'euros cette année. C'est peu, mais j'admets qu'avec le temps de mise en place, cela concerne six mois pour 2017 environ. J'ai bien entendu votre espoir et votre incertitude que cela se traduise par 10 millions d'euros en année pleine. Nous serons donc attentifs aux moyens prévus en 2018 et ensuite. Mais d'ores et déjà, des questions se posent quant aux outils qui seront les vôtres pour mettre en œuvre cette politique. Je pense bien sûr à l'AEV dont nous attendons toujours les résultats de l'audit et qui devrait jouer un rôle essentiel, étant donné ses missions, y compris d'éducation à l'environnement, mais dont vous avez consciencieusement réduit les moyens depuis votre arrivée à la tête de la Région et dont nous ne savons si l'avenir est garanti, comme d'ailleurs plusieurs autres organismes associés, ce qui interroge aussi sur l'avenir de la Cité de l'environnement située à Pantin.

Notre groupe regrette également que votre communication, en réponse à la CRC, sur la gestion des espaces verts et l'AEV, n'ait pas fait l'objet de débats dans l'hémicycle ce matin. Nous regrettons tout autant qu'un règlement d'intervention ne figure pas dans ce rapport cadre. De même, vous annoncez la création d'une agence régionale de la biodiversité que nous approuvons aussi, à condition que ses moyens ne soient pas réduits par rapport à ceux de Natureparif. Nous nous interrogeons en outre sur la cohérence territoriale de ce plan. Il ne s'agit pas seulement de communiquer sur la nature partout et pour tous, cela doit être une réalité, ce qui demande un regard attentif sur les près de 200 communes carencées ou très carencées en espaces verts dont nous avons demandé à vos services la liste précise, une demande encore aujourd'hui restée sans suite. Les déséquilibres sont cependant perceptibles sur les cartes, soulignant qu'il y a un enjeu d'inégalité territoriale forte. Votre manière d'y répondre n'est pas satisfaisante selon nous. Votre intention d'obtenir des recettes en cédant du foncier en zone non carencée pour créer des espaces verts en zone très carencée ne répond pas à l'importance des enjeux. Il faut préserver l'ensemble de ce qui existe. Il ne faut pas déménager les espaces verts, mais en créer de nouveaux. De même, au regard de vos objectifs sur la préservation des espaces verts et la désimperméabilisation des sols, nous insistons sur votre incohérence à soutenir le projet Europa City qui ira à contresens total de ce que vous préconisez.

Pour terminer, nous formulons, dans un amendement, une proposition supplémentaire sur l'aménagement autour des gares du Grand Paris Express où les projets de logements, en particulier sociaux, doivent être aussi systématiquement que possible, accompagnés de projets d'espaces verts. Des critères et des conditions sont à élaborer rapidement. J'espère que nous pourrions en reparler prochainement. En tout cas, nous sommes disponibles pour cela. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MIGNOT. Madame FATNA.

Mme FATNA (FN) – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, chers collègues, nous saluons l'effort de la Région pour ce plan vert en Île-de-France et nous ne pouvons qu'y souscrire puisque nous aspirons tous à une augmentation des espaces verts, ne serait-ce que pour notre bien-être, ce que l'OMS confirme en recommandant 10 m² minimum par habitant. Ce plan vert est ambitieux, ce qui n'est pas sans poser les contraintes du bétonnage et de l'espace foncier rarissime en Île-de-France. Nous devons en effet combattre l'abattage des arbres encore trop important. Je prendrai un exemple : l'abattage des platanes centenaires à Villiers-sur-Marne, pour procéder à un chantier de construction de 71 logements, en est la parfaite illustration.

Par ailleurs, que dire du bétonnage du dernier village de la petite couronne, Ville-d'Avray, petite bourgade où vécurent les célèbres RENOIR, COROT ou encore Boris VIAN, pour le calme de ses forêts et la beauté de ses étangs, à moins d'une demi-heure du centre de Paris. Une vague de démolitions sans précédent s'attaque au patrimoine de cette ville pour ouvrir la voie à un bétonnage en totale rupture avec l'esprit des lieux. Les permis de construire accordés à cette ville, en moins de deux ans, correspondent à la construction de 330 logements, soit davantage que les huit communes du Grand Paris Seine Ouest, Boulogne, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves, Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray. Il n'est pas non plus inutile de rappeler que la moitié des constructions identifiées d'intérêt patrimonial ont été déclassées. Le nombre de constructions de logements neufs nous paraît disproportionné par rapport aux créations d'emplois potentielles et aux besoins démographiques, alors même que beaucoup de logements sont vacants. Nous ne parlons pas du triangle de Gonesse qui est un véritable fiasco.

Il est temps de mettre fin à ces dérives d'un autre temps, contraires au respect de notre patrimoine architectural, de notre environnement naturel et du bon sens tout simplement. Ces politiques d'étalement urbain sont désastreuses en termes de développement durable et de biodiversité. Maire il y a encore pire avec les arbres de la place de la République à Paris achetés en 2013 à des pépiniéristes allemands et hollandais pour lesquels la Ville de Paris a ouvertement méprisé les horticulteurs français. De surcroît, ces arbres rapatriés possèdent un bilan carbone catastrophique pour la ville. Ce plan vert intègre aussi un label végétal dans les marchés publics. Dans ce cadre, il est primordial qu'il permette à la filière horticole francilienne de sortir la tête de l'eau car elle est au bord de la noyade. L'Union nationale des intérêts professionnels horticoles souligne à ce sujet qu'entre 2000 et 2014, le nombre d'exploitations est passé de 11 000 à 4 100 en France. En 2011, une enquête de FranceAgriMer dévoile même que l'arrêt de la création d'entreprise et d'emploi du secteur est inéluctable.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, nous préserverons donc l'horticulteur francilien et œuvrerons ensemble pour un développement durable et une végétalisation durable en Île-de-France. Je vous remercie pour votre attention. Nous voterons ce rapport.

Mme la Présidente – Merci, Madame FATNA. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, avec ses 12 000 km² et ses 12 millions d'habitants, l'Île-de-France est l'une des régions les plus urbanisées au monde. Or selon le dernier rapport de l'OMS, le volume minimum d'espaces verts recommandé est de 10 m² par habitant. Bon nombre d'habitants franciliens ne bénéficient donc malheureusement pas d'espaces verts de proximité en quantité suffisante. Plus inquiétant encore, nous assistons aujourd'hui à une diminution de la superficie d'espaces verts et boisés par habitant en raison de l'accroissement démographique. C'est pour répondre à cette inquiétude notamment que nous avons proposé par voie d'amendement de créer le dispositif « Un arbre une naissance ».

Si la création d'un plan vert pour la région Île-de-France nous apparaît comme une décision pertinente au regard du diagnostic posé à l'instant, les objectifs doivent être à la hauteur des enjeux. L'un de ces enjeux majeurs relève de l'adaptation aux événements climatiques extrêmes qui seront de plus en plus fréquents. Pendant un épisode caniculaire par exemple, la présence d'espaces verts permet de lutter efficacement contre l'îlot de chaleur urbain. Un autre enjeu essentiel du développement des espaces verts a trait à leur vocation sociale. Or la création de 500 hectares d'espaces verts d'ici la fin de la mandature ne nous paraît pas suffisante, d'autant plus que cet objectif est moins ambitieux que ceux fixés dans le cadre du SDRIF. S'il convient de produire des espaces verts nouveaux, il est également essentiel de protéger ceux qui existent. Les forêts et les bois représentent 22 % de la surface de l'Île-de-France. Il convient donc de les préserver dans un premier temps et de les développer ensuite. En ce sens, nous ne pouvons que nous féliciter de la mission qui a été confiée à M. WEHRLING sur les arbres remarquables de l'Île-de-France. Il est important que les Franciliennes et les Franciliens connaissent ce patrimoine commun et soient associés à son développement. Néanmoins, comme nous le voyons sur les territoires où nous sommes élus, des espaces boisés magnifiques sont détruits au profit d'aménagements routiers pour le moins discutables. Il est donc tout à fait paradoxal de supprimer des espaces verts à un endroit tout en essayant d'en constituer d'autres ailleurs.

Enfin, je souhaiterais attirer l'attention de notre assemblée, comme l'ont déjà fait plusieurs de mes collègues, sur le sort réservé à l'Agence des espaces verts d'Île-de-France. Les choix budgétaires opérés sous la nouvelle mandature ont conduit à la suppression malheureuse d'une mission essentielle de cet organisme, l'éducation à l'environnement. Comment pouvons-nous faire du développement des espaces verts l'un des axes de la politique régionale tout en supprimant la transmission intergénérationnelle des connaissances dans ce domaine ? Plus globalement, ce n'est pas sans inquiétude que nous avons vu les enveloppes budgétaires dédiées à l'Agence des espaces verts pour l'achat et l'entretien des espaces verts diminuer. Cet acteur est et doit rester le fer de lance du Conseil régional d'Île-de-France en matière de protection et de développement des espaces verts et boisés sur notre territoire.

Madame la Vice-présidente, si nous saluons l'opportunité de la création de ce plan vert pour la région Île-de-France, nous considérons néanmoins, à l'instant où je vous parle, que le compte n'y est pas encore pour faire réellement face aux enjeux. Aussi, nous serons particulièrement attentifs au sort qui sera réservé à nos amendements permettant de rehausser l'ambition de ce plan. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. La parole est à la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des orateurs. En effet, même si des questions sont posées sur les moyens, en réalité, quant aux objectifs poursuivis et à la nature du travail réalisé, il y a plutôt un très large consensus. Monsieur MILLIENNE, nous sommes fiers du document, mais il est toujours impossible, dans une période électorale, d'obtenir un parfait consensus. Il est dommage que vous n'ayez pas noté d'une manière plus visible la création de l'ARB, le fait que la CDC Biodiversité sera une puissance financière formidable pour mettre en œuvre ce plan vert, que pour la première fois, l'Agence de l'eau va enfin mener des actions dans le domaine de la biodiversité et de la désimperméabilisation. N'en demandons pas trop, ce plan fait plutôt consensus. Il a d'ailleurs été souligné et valorisé par Hubert REEVES qui sera le parrain de la future ARB.

Quelques points pour répondre aux objections de l'opposition avant d'en venir à d'autres précisions. Madame LAHMER, il me semble que vous commettez une erreur. Les espaces verts incluent les espaces naturels et les forêts. Il n'y a pas de différence entre les deux. L'objectif que nous nous sommes fixé de 500 hectares est un objectif de création nette, ce qui répond aussi à M. AÏT. Il faut d'abord protéger l'existant, mais cet objectif est un objectif de création nette, ce qui est en parfaite ligne avec les objectifs du SDRIF. Si nous les tenons, nous serons extrêmement fiers et nous les tiendrons.

Deuxièmement, concernant les moyens de l'AEV, nous avons pris un parti pris. Le premier est de constater que depuis 2000, ce qui a été fait n'a pas fonctionné. Ce n'est pas nous qui le disons, mais les courbes de l'IAU. Elles sont d'ailleurs assez frappantes. Entre 1970 et 2000, la courbe des hectares par habitant augmente et de 2000 à ce jour, dans quasiment tous les départements, la courbe baisse. Vous nous dites qu'il faut absolument maintenir tous les outils et la politique de l'AEV qui était absolument formidable. Ce sont les outils que vous avez mis en place. Nous nous sommes dit que nous pouvions peut-être faire différemment et tenir compte des observations de la Chambre régionale des Comptes qui nous dit que jusqu'à présent, la Région n'avait pas de stratégie dans le domaine des espaces verts, qu'il serait temps qu'elle en ait une et qu'elle reprenne en main le sujet. C'est ce que nous faisons. Dans ce cadre, l'AEV sera l'opérateur pour la mise en œuvre de ce plan vert. J'ai présenté ce plan aux agents de l'AEV en leur disant bien qu'il n'était pas question aujourd'hui de supprimer l'AEV et qu'ils seraient au contraire les opérateurs de ce plan vert. La direction sera quant à elle pleinement assumée ici, au Conseil régional parce que jusqu'à présent, on a beaucoup usé de mots, mais on n'a pas suffisamment agi dans ce domaine.

Concernant l'éducation à l'environnement, le rapport de la CRC montre que la Région a consacré moins de moyens à l'entretien des espaces verts parce qu'elle a développé des missions que la CRC qualifie d'accessoires. Surtout, elle nous indique que sur l'éducation à l'environnement au sein de l'AEV, le vrai problème était qu'en réalité, elle ne s'adressait pas à l'ensemble des élèves de l'Île-de-France et que cet outil n'était donc pas le bon pour faire de l'éducation à l'environnement.

Monsieur MIGNOT, vous avez été très présent en assistant à toutes les réunions sur le plan vert et je vous en remercie. Vous avez ainsi une meilleure expertise. Je voudrais insister sur la territorialisation. Vous aurez les cartes, comme je m'y étais engagée. Vous verrez que les communes très carencées, comme l'a souligné la Présidente, se situent aussi en grande couronne. En effet, les terres agricoles ne sont pas des espaces verts accessibles. Il y a donc aussi des communes très carencées en grande couronne. Ce point est important. Nous ne voulons pas que le plan vert soit limité à certaines communes de petite couronne. Les outils que nous avons mis en place, notamment les outils socles, sont accessibles à l'ensemble des communes. J'insiste sur ce point car cette inquiétude s'est exprimée notamment dans le cadre de la commission.

Monsieur DUGOIN-CLÉMENT, vous avez dit que nous étions ambitieux. C'est vrai. Nous le sommes peut-être trop, mais notre ambition est à la hauteur des défis auxquels la Région est confrontée, notamment avec le Grand Paris qui va exercer une

pression urbaine extrêmement forte. Il ne faut pas que le Grand Paris se fasse au détriment de la qualité de vie des habitants. De plus, la question des changements climatiques a été évoquée par de nombreux interlocuteurs et elle va être un défi majeur. Si on continue à bétonner, si on continue à faire des petites fontaines pour que les enfants y mettent les pieds, on va aggraver le problème des îlots de chaleur en Île-de-France. Il est important de changer complètement de logiciel dans ce domaine et de faire de cette politique des espaces verts un outil pour la lutte contre les changements climatiques.

Madame DESCHIENS, vous avez raison d'insister sur le qualitatif. Il est essentiel. Tous les acteurs nous ont dit qu'il n'est pas utile de faire de jolis parcs qui planteront des essences inadaptées à notre région, qui n'intégreront pas la biodiversité et qui seront des parcs hyper classiques que nous voyons parfois. D'ailleurs, on peut faire des parcs très minéraux. Je crois qu'il en existe un proche du futur siège et nous allons nous employer à le déminéraliser pour en faire un véritable espace vert.

Madame LIME-BIFFE, je vous remercie parce que vous avez une approche plutôt positive et bienveillante sur l'ensemble de ce plan. J'ai répondu sur la question de l'équilibre territorial. Nous aurons l'occasion de rentrer dans le détail sur la révision du mode de fonctionnement que l'on envisage pour l'AEV. Quand vous parlez des moyens, prenez bien en compte, comme l'a dit M. MIGNOT, que cette année n'est qu'une demi-année. Ce n'est que le démarrage. Nous allons voter le règlement d'intervention avant l'été et nous allons démarrer l'action au mois de septembre, ce qui fait donc 5 millions d'euros pour une demi-année. J'espère que nous aurons suffisamment de projets pour pouvoir utiliser à bon escient ces 5 millions d'euros.

Enfin, Madame FATNA, vous avez insisté sur les essences régionales. C'est un point extrêmement important dans le cadre du plan vert. Nous voulons d'ailleurs faire une charte avec les pépiniéristes. Les projets d'aménagement aujourd'hui en Île-de-France engagent systématiquement les mêmes projets car ils sont toujours faits par les mêmes experts qui ont des accords et des marchés spécifiques. Dans la plupart des projets d'aménagement d'Île-de-France, les essences ne sont pas franciliennes et les pépiniéristes ne sont ni franciliens ni français. On importe la plupart des plantes qui sont utilisées dans les projets d'aménagement parce qu'on manque d'expertise locale pour mener à bien ces projets et on fait toujours appel aux mêmes cabinets.

Voilà en quelques mots, Madame la Présidente, les grandes orientations et les réponses aux quelques questions qui ont été posées dans le cadre de la discussion générale. Je crois que demain, nous aurons un débat plus complet sur l'ensemble des amendements.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Je vous propose de nous retrouver à 9 heures demain pour la délibération. Merci.

La séance est suspendue le vendredi 10 mars à 1 heure et reprise le 10 mars 2017 à 9 heures 10.

M. NASROU remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.

Faits marquants

M. le Président – Bonjour à toutes et à tous. Je vous informe que Mounir SATOURI remplacera M. DAMERVAL à la commission du Règlement.

Nous reprenons avec le secteur de Mme JOUANNO sur le Plan Vert et l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendement n°11 (S&R)

M. le Président – L'amendement est-il défendu ? Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il s'agit d'un amendement budgétaire. Le Plan Vert et l'AEV devraient bénéficier d'une réévaluation budgétaire. À la faveur d'un prochain examen de délibération budgétaire, nous souhaitons la majoration de ces lignes affectées.

Mme JOUANNO – Ce débat est récurrent au sein de la commission et de l'hémicycle quant à la nécessité de flécher les moyens sur l'AEV dans le cadre de l'exécution du Plan Vert. Nous avons pré-affecté une enveloppe de 5 millions d'euros pour moins d'une demi-année puisque les dispositifs seront pleinement opérationnels en septembre, même si nous voterons probablement les règlements avant l'été. À ce montant, il convient d'ajouter les dispositifs de la CDC biodiversité, les dispositifs de compensation, le nouvel accord avec l'Agence de l'Eau et les dispositifs des « 100 quartiers » qui intègrent la végétalisation.

Dans votre exposé des motifs vous indiquez que la ligne « Action de protection des milieux naturels et réserves naturelles » a baissé, ce qui est faux puisqu'elle a augmenté de 1,3 million d'euros sur le dernier budget.

Vous considérez que l'on ne peut créer ou protéger les espaces verts que par le biais d'acquisitions et en poursuivant la politique menée par l'AEV, laquelle n'a pas fonctionné. L'IAU et la CRC l'affirment et cette dernière montre clairement que cette politique mène à une impasse budgétaire puisque l'acquisition de terrains nécessite de pouvoir les entretenir. Or nous ne disposons pas de recettes affectées. Nous pourrions en discuter si vous nous aidez à convaincre le Parlement en faveur de l'affectation à la Région de la taxe d'aménagement perçue par les départements. Compte tenu du volume de PRIF (Périmètre régionaux d'intervention foncière) à acquérir et au prix du foncier, il va être compliqué d'un point de vue budgétaire de créer ces espaces verts par le seul biais des acquisitions foncières. Cette politique n'a pas fonctionné. Depuis 2000, le nombre de mètres carrés par habitant a baissé en Île-de-France. Il s'agit de la politique que vous avez menée puisque vous étiez au pouvoir depuis 1998. Permettez-nous d'essayer d'agir différemment !

Dans le cadre des avis que nous émettons sur les PLU et PLUI, nous avons l'intention d'être beaucoup plus rigoureux sur la consommation d'espaces verts et agricoles.

L'avis est négatif sur cet amendement.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ?

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il est maintenu. Je précise que les autorisations d'engagement sont passées de 950 000 euros à 830 000 euros.

M. le Président – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°11 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Je soumetts l'article 1 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°102 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'article 2 avec l'amendement n°102 du Front de Gauche. Il est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement prône à nouveau la stratégie d'acquisition foncière, la poursuite des missions d'éducation à l'environnement à l'AEV et la nécessité pour la Région de mettre son action Plan Vert en lien avec les Îles de loisirs. Ce dernier point est prévu dans le Plan Vert. J'ai déjà répondu sur la stratégie d'acquisition et nous avons évoqué les missions d'éducation hier soir. Notre parti pris est de suivre les recommandations de la Cour, selon laquelle cette mission n'est pas au cœur de l'AEV, qui a en plus préempté une partie des moyens de fonctionnement auparavant affectés à l'entretien des espaces verts, ce qui est assez clair dans les évolutions budgétaires. D'autre part, elle ne bénéficiait pas à l'ensemble des enfants de la région d'Île-de-France. C'est pourquoi nous avons changé le dispositif sur l'éducation à l'environnement. Nous arrêtons cette mission à l'AEV et je m'en suis expliquée directement avec les agents. En revanche, nous procédons à un appel à projets. Celui de cette année sera consacré aux espaces verts et à la biodiversité. J'émetts donc un avis défavorable.

M. le Président – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°102 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°32 (RCDEC)

M. le Président – L'amendement n°32 est défendu, Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement nous plaît assez. Lors de notre présentation du Plan Vert aux participants du groupe de travail et en commission, nous avons noté une crainte que la création des 500 hectares ne prenne pas en compte la nécessité de préserver les espaces verts existants, ce qui est une exigence face aux pressions urbaines observées sur l'ensemble du territoire francilien. Nous émettons un avis favorable sur votre amendement.

M. le Président – J'imagine qu'il est maintenu. Je le soumetts aux voix avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°32 (RCDEC)

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°33 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°33. Je cède la parole à M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Merci, Madame la Vice-présidente. J'ignore si je dois défendre cet amendement, insister ou non. Dites-le-moi afin que je garde mon temps. Il est défendu.

Mme JOUANNO – L'amendement vise à fixer l'objectif de création nette d'espaces verts à 1 000 hectares et non 500 hectares. Nous avons fixé 500 hectares sur la base des prévisions dans le cadre du SDRIF. Il ne serait pas soutenable de voter les 1 000 hectares. Ce vote serait peu crédible au regard du temps restant pour les créer d'ici la fin de la mandature. L'avis est défavorable.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°33 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°85 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°85. Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Cet amendement vise à relancer la politique d'acquisition des espaces verts et naturels de la Région Île-de-France afin de sanctuariser le patrimoine naturel.

Mme JOUANNO – Nous avons eu ce débat dans le cadre de la discussion générale et de la réponse aux précédents amendements. Je ne reviendrai pas sur le fait que nous n'excluons pas des aides à l'acquisition dans le cadre des communes

très carencées si nécessaire pour aider à la création d'espaces verts. Toutefois, il ne s'agit plus de la stratégie centrale de la Région pour des raisons d'efficacité et de soutenabilité.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°85 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°99 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°99. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement a le double objectif d'indiquer que nous serons particulièrement vigilants autour des futures gares du Grand Paris Express dans le cadre des documents d'urbanisme, ce qui est explicitement prévu dans le plan à l'action 4-2, et d'intégrer des objectifs de logement sociaux, ce qui n'est pas directement en lien avec le Plan Vert. C'est pourquoi il s'agit d'un avis de retrait, sinon de rejet.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°99 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°98 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°98. Est-il défendu ? Le scrutin public est appelé à la demande du Front de Gauche. Je cède la parole à la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Dans cet amendement, il est mentionné que la création d'espaces verts doit être l'occasion de concourir à la maîtrise de la source des ruissellements, ce qui correspond à un objectif se situant au cœur du Plan Vert. Nous aurions pu le réaffirmer avec plaisir, mais vous citez explicitement le projet EuropaCity sur lequel nous avons établi un cahier d'acteur définissant la position de la Région. Sur les enjeux environnementaux, nous avons fixé une liste de conditions auxquelles le projet devrait répondre pour être acceptable. J'attends de voir si c'est le cas. Ayant répondu à cette question, je ne juge pas nécessaire sa réinscription explicite dans le Plan Vert, d'autant plus que de nombreux autres projets pourraient être cités.

M. le Président – Je cède la parole à M. WEHRLING pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. WEHRLING (CD) – Je partage la remarque de Mme JOUANNO. Toutefois, nous avons établi un cahier d'acteur d'opposition au projet EuropaCity. Nous nous abstenons sur cet amendement, même si je partage l'idée que nous pourrions citer maints autres exemples.

M. le Président – Je cède la parole à M. BESCHIZZA.

M. BESCHIZZA (LR) – Notez la complexité de cet amendement, compte tenu de la thématique EuropaCity. En tant que Président de territoire et maire d'Aulnay-sous-Bois, je fais partie des acteurs qui se sont fortement engagés contre le projet actuel. Nous ne pouvons tenir simultanément deux discours. Il en va de la crédibilité de la parole publique. Vous comprendrez que certains membres du groupe s'abstiennent à titre individuel, voire voteront défavorablement, compte tenu de la confusion sur la gestion du dossier EuropaCity, même si je rejoins l'analyse de la Vice-présidente sur l'attitude de la Région.

M. le Président – Je cède la parole à Mme SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Le groupe écologiste se satisfait de la discussion sur cet amendement. Nous voterons favorablement. Il est enthousiasmant de constater l'évolution de la position sur EuropaCity. Le contexte et les enjeux écologiques s'imprègnent.

M. le Président – À la demande du groupe LR, j'accorde une suspension de séance de 5 minutes.

La séance est suspendue à 9 heures 25 et reprise à 9 heures 31.

M. le Président – Nous reprenons la séance. J'appelle M. GABRIEL et M. TRIGANCE en tant que scrutateurs. Avez-vous tous voté ? Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n°98 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 145

POUR : 25

CONTRE : 68

ABSTENTION : 26

NPPV : 26

REJET

*Mises au point : Mme ÉLIMAS et Mme LANIESSE ont fait savoir qu'elles avaient voulu « voter abstention ».
M. GIAFFERI, qui était présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu « voter abstention ».*

Amendement n°100 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°100. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement évoque la création d'une Agence Régionale de Biodiversité, laquelle est prévue dans le cadre du Plan Vert, et qui indique explicitement que cette agence sera dotée de moyens renforcés par rapport à Natureparif, ce qui est pleinement dans l'esprit du Plan Vert. Par ailleurs, nous nous appuyons sur l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie) pour la partie relative à la désimperméabilisation. Cet amendement étant satisfait, il est inutile d'y répondre.

M. le Président – Cet amendement est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Je cède la parole à M. MILLIENNE.

EXPLICATION DE VOTE

M. MILLIENNE (CD) – Le groupe CD votera contre cet amendement. Je préside l'agence Natureparif et les baisses de subventions ont commencé avant cette mandature. Cependant, avec un peu d'organisation et des élus Présidents présents, les missions confiées par la Région peuvent être remplies et je ne doute pas que nous disposerons de moyens supplémentaires. Nous sommes au service de la Région pour renforcer la biodiversité en Île-de-France.

M. le Président – Je mets cet amendement aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°100 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°101 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°101. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement vise à faire en sorte que le monde agricole soit associé au Plan Vert, notamment à la réduction de l'impact de l'agriculture sur la biodiversité. Ces dispositions relèvent du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Si l'agriculture a été identifiée comme un facteur atténuant, il ne s'agit pas d'un espace vert au sens où nous l'entendons dans le cadre de ce plan. Un pacte agricole intégrant ces dimensions est en cours de préparation sous l'autorité d'Anne CHAIN-LARCHÉ. Je ne souhaite pas préempter le débat qui s'ouvre dans le cadre de la préparation du pacte agricole. Il s'agit d'un avis défavorable.

M. le Président – Je cède la parole à M. MILLIENNE.

EXPLICATION DE VOTE

M. MILLIENNE (CD) – Cet amendement a peu de relation avec le Plan Vert. Au travers du pacte régional agricole, les acteurs concernés seront impliqués dans ce qui fait l'objet de cet amendement.

M. le Président – Je mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°101 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

CONTRE : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Amendement n°10 (S&R)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°10. Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il s'agit de vous proposer d'intégrer la création d'une charte pour l'horticulture : le Pass'Filière Horticulture. J'ai bien compris qu'un pacte se construit simultanément, mais il serait intéressant de fonder votre action sur ce qui a déjà été réalisé.

M. le Président – Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – La nécessité de promouvoir l'utilisation des plantes issues de pépinières et producteurs locaux et d'essences locales a été clairement identifiée dans le cadre du Plan Vert comme une priorité. S'agissant des outils, notamment du Pass'Filière Horticulture et Pépinière, il est prévu une évaluation et une réunion du groupe de travail compétitivité et innovation présidé par Anne CHAIN-LARCHÉ et Michel CAFFIN. Le Pass'Filière existe et fait l'objet d'une évaluation. Nous ne l'avons pas identifié en tant que tel puisqu'il est traité par ce groupe de travail. L'avis est défavorable.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°10 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous votons l'article 3 de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Nous votons l'article 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

M. le Président – Nous votons l'article 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

Amendement n°31 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°31. Je cède la parole à M. AÏT.

M. AÏT (RCDEC) – Le présent amendement vise à créer une opération, une naissance, une plantation au travers d'un partenariat avec l'ONF (Office national des forêts) comme cela existe au sein de la communauté d'agglomération Val et Forêt. Cette opération qui permet à chaque enfant né en Île-de-France de parrainer gratuitement la plantation d'un arbre vise à contribuer au reboisement de la Région et à la diversification du peuplement forestier.

Mme JOUANNO – Nous partageons cet objectif. Néanmoins nous avons confié à Yann WEHRLING une mission « Grands arbres » qui sera l'occasion d'étudier tous les moyens de développer ce type de parrainage. Nous ne souhaitons pas cibler une opération spécifique dans le plan ni préempter les conclusions de la mission qui vient d'être lancée. L'avis est défavorable.

M. le Président – Est-il maintenu ?

M. AÏT (RCDEC) – J'entends la possibilité pour M. WEHRLING d'intégrer notre réflexion sur ce dispositif. Dans l'attente, nous maintiendrons notre amendement.

M. le Président – L'amendement est maintenu avec un avis défavorable de l'exécutif. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°31 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°67 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°67. Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – L'amendement vise à privilégier le choix d'essences régionales et d'arbres fruitiers dans les futurs aménagements.

Mme JOUANNO – Je précise qu'il s'agit des futurs aménagements d'espaces verts portés par la Région. Cet objectif est une priorité du Plan Vert et je suis favorable à ce que cette mention soit explicitement incluse sur l'aspect relatif aux espaces verts porté par la Région. L'avis est favorable.

M. le Président – Je mets cet amendement aux voix avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement n°67 (EELVA)

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°12 (S&R)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°12. Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – M. WEHRLING a toute liberté pour élaborer son plan. Toutefois, des expériences ont été conduites avec un certain nombre d'acteurs, notamment les Conseils généraux des Hauts-de-Seine et de Seine-et-Marne. Nous vous proposons d'intégrer cette expérience.

Mme JOUANNO – Nous examinons avec un regard attendri cette proposition de nous appuyer sur l'expérience des Hauts-de-Seine. À l'action 1.3, nous avons inscrit que la Région élabore un plan régional et s'engage dans une démarche régionale en partenariat avec les départements franciliens et les CAUE pour la reconnaissance et la protection. L'amendement est donc satisfait.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ?

Mme SARKISSIAN (S&R) – Nous le retirons.

L'amendement n°12 (S&R) est retiré.

M. le Président – L'amendement est retiré. Nous passons au vote de l'article 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 6 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 7

M. le Président – Je mets l'article 7 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 7

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 8

Amendement n°68 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°68. Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Cet amendement vise à confier à l'AEV, qui s'est illustrée dans la qualité de son travail pédagogique autour de l'éducation à l'environnement, la mission de sensibilisation prévue dans ce rapport.

Mme JOUANNO – J'ai répondu dans le cadre d'un autre amendement. Par conséquent, j'émet un avis défavorable.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°68 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°9 (S&R)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°9. Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Il s'agit des revalorisations budgétaires de l'éducation à l'environnement.

Mme JOUANNO – J'ai répondu à cet amendement. La dotation est de 100 000 euros pour pouvoir lancer les appels à projets. À ce stade, elle suffit et correspond au montant reçu l'année dernière sur l'appel à projets relatif à la pollution de l'air. L'avis est défavorable.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°9 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous votons l'article 8 de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 8

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 9

M. le Président – Nous votons l'article 9 de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 9
POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENT : NI
ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°66 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°66. Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Les actions d'aménagement du Plan Vert peuvent prendre différentes formes, dont un certain nombre est spécifié. Nous pensons que les jardins partagés peuvent constituer l'une de ces formes. Outre l'enjeu de création d'espaces verts, ces dispositifs permettent le lien social et la participation des habitants.

Mme JOUANNO – Nous partageons pleinement cet objectif. S'il ne figure pas dans la délibération, il est clairement identifié dans le programme d'action du plan à plusieurs reprises, à savoir dans l'action 1.1, dans les aides financières que la Région pourra proposer aux collectivités territoriales et aux autres acteurs et dans l'action 1.2 sur les plantations où nous pourrions aider les jardins solidaires. L'amendement est satisfait.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ?

M. SATOURI (EELVA) – Étant donné les explications de la Vice-présidente et son engagement, nous lui accordons notre confiance et retirons l'amendement.

M. le Président – L'amendement est retiré. Nous passons au vote sur la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ?

L'amendement n°66 (EELVA) est retiré.

EXPLICATION DE VOTE

M. AÏT – Le groupe RCDEC votera cette délibération, même si tous les amendements qui ont été présentés n'ont pas été retenus. Ce plan confirme une ambition et conforte une volonté qui est celle de notre groupe. Ce Plan Vert illustre parfaitement ce que nous pouvons réaliser ensemble avec des projets aussi fédérateurs que celui-ci. Nous regrettons que la mesure « Une naissance, une plantation » n'ait pas été retenue. Notre groupe demeure à votre disposition et celle de M. WEHLING pour définir les modalités. Il s'agirait d'un *process* symbolique qui permettrait de fédérer très largement sur cette question de la nature pour tous et partout. Notre groupe votera cette délibération avec enthousiasme.

M. le Président – Je cède la parole à M. MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Nous voterons favorablement pour les raisons évoquées hier lors de la discussion générale, même si nous regrettons l'absence de règlement intérieur. Nous aurions pu nous accorder davantage de temps et voter le rapport-cadre et le règlement intérieur, ce qui nous laisse un goût d'inachevé.

De l'avis même de ses concepteurs, EuropaCity est un projet d'envergure régionale, nationale et internationale. À ce titre, l'exemplarité de la Région aurait pu être démontrée en la matière. Nous voterons néanmoins favorablement ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à Mme SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Nous voterons favorablement ce rapport, ce qui n'exclut pas notre réserve de fond sur l'évolution de l'AEV. Vous avez évoqué à maintes reprises les conclusions de la Chambre régionale des Comptes que nous n'estimons pas aussi mauvaises, de même que le bilan de l'action de l'AEV. Nous sommes régulièrement sollicités par des maires périurbains et de Grande Couronne qui s'interrogent sur l'évolution de l'AEV. Comme vous avez évolué sur les questions de l'agriculture bio et les chèques vacances, je veux croire qu'il en sera de même sur les actions et orientations de l'AEV. Nous voterons favorablement car nous estimons que ce rapport comprend des actions intéressantes.

M. le Président – Je cède la parole à M. WEHRLING.

M. WEHRLING (CD) – Nous voterons pour cette délibération. Je propose aux présidents de groupe de les rencontrer dans le cadre de la mission qui m'a été confiée afin d'entendre leurs propositions et leurs idées. J'adresserai la même invitation aux Présidents des commissions concernées ou qui s'intéressent à cette question.

M. le Président – Je cède la parole à M. SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Ce plan comporte de bonnes intentions et nous le voterons. Toutefois, les terres agricoles et les espaces naturels ne sont pas forcément protégés dans cette Région. Ils sont passés en dessous des 50 % de l'espace régional. Nous avons de grands projets d'urbanisation à Paris, en Petite et en Grande Couronne. Nous ne pourrions réaliser l'enjeu important de la préservation de nos espaces naturels et agricoles que si les acteurs publics font la démonstration d'une véritable volonté de protéger ce patrimoine naturel. La Région doit s'y engager car elle a le niveau et la compétence.

Nous avons noté l'argument récurrent du rapport de la Chambre régionale des Comptes et ne nous satisfaisons pas de cette abdication. Un sujet de financement existe pour notre institution afin de protéger et entretenir les espaces qu'elle peut acquérir. Un combat urgent est à mener, notamment dans le dialogue avec l'État et les départements, pour que la taxe d'aménagement revienne au niveau de l'institution qui a la compétence aménagement. À chaque projet d'urbanisation ou de création de logements, le plus simple pour les acteurs privés consiste en une mise en œuvre sur les terres agricoles. Tant qu'il sera moins onéreux de construire ou d'urbaniser sur des espaces naturels et des terres agricoles que sur des friches industrielles, le patrimoine naturel que nous avons le devoir de transmettre aux futures générations continuera à être grignoté.

Il convient que la démonstration de certains élus selon laquelle les populations pourront accéder à un jardin pour se promener à moins d'un quart d'heure à pied ne se transforme pas en argument justifiant la destruction de terres agricoles. Nous voterons pour ce plan, mais il n'est pas suffisant pour l'ambition qui doit être collective de préserver le patrimoine précieux pour les générations futures.

M. le Président – Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Notre groupe votera en faveur de ce rapport, comme il l'a fait pour certains amendements présentés.

M. le Président – Je cède la parole à M. DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Notre groupe votera ce rapport en se félicitant de l'unanimité qui montre qu'au-delà des remarques et des procès d'intention, ce plan est particulièrement ambitieux pour notre Région. Il permettra des progrès et une inversion de la tendance dans une Région qui a vu son niveau d'espaces verts décroître et sa ville capitale décliner dans les classements imposés par l'OMS. Nous le voterons avec d'autant plus de plaisir qu'il s'agit d'un plan courageux. Il est souvent bien plus facile de reprendre des dispositifs, même lorsqu'ils ne fonctionnent pas ou mal, et de les inclure dans un plan. Je note le courage consistant à reformater intégralement les dispositifs ne fonctionnant pas et ceux qui sont condamnés par la CRC. En dehors de tout clivage politique, j'aimerais que lorsque la CRC émet un rapport concernant l'AEV, il en soit tenu compte quels que soient les bancs de cet hémicycle.

M. le Président – Je cède la parole à Mme DESCHIENS.

Mme DESCHIENS (LR) – Je me réjouis d'avoir été entendue puisque j'ai appelé solennellement à une unanimité qui semble se dessiner. Ce rapport propose un projet ambitieux de végétalisation pour notre Région. Il ne s'agit pas seulement de créer davantage d'espaces verts, mais de mettre en place une véritable stratégie adaptée en fonction de l'ensemble des territoires franciliens. Le groupe LR votera pour ce rapport.

M. le Président – Je mets aux voix la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-50

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme JOUANNO – Cette unanimité sur les objectifs est fondatrice. Nous voyons que les projets d'aménagement portent sur le long terme. La collectivité régionale, quelles que soient ses évolutions politiques, portera des objectifs convergents entre les groupes, ce qui constitue un très beau message public.

Je dédie cette unanimité à Magali CHARMET qui, sous l'autorité de Marion ZALAY, a véritablement été l'actrice centrale de la négociation.

M. le Président – Nous passons au rapport relatif au parc de la Poudrerie.

CR 2017-49 : PARC DE LA POWDRERIE EN SEINE-SAINT-DENIS : APPROBATION DE LA CONVENTION PRÉCISANT LES MODALITÉS DU TRANSFERT DE GESTION POUR 2017
--

Mme JOUANNO – Le parc de la Poudrerie se situe en Seine-Saint-Denis, soit en territoire carencé en espaces verts, même s'il mène une politique cohérente depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un parc de 115 hectares qui était propriété de l'État et dont celui-ci se désengage. En 1998, une convention a été signée confiant la gestion du parc à l'AEV. En 2010, cette gestion fut attribuée au département dans le cadre d'un accord partageant les frais entre ce dernier et la Région. La contribution du Département est passée de 339 000 euros à 150 000 euros par an. La Région contribuait à hauteur de 450 000 euros.

Dès lors que les espaces verts ne relèvent plus de la compétence de l'État, celui-ci se désengage totalement sans assumer pleinement ses responsabilités. L'État devait s'engager à dépolluer, ce qu'il a fait dans le cadre de la convention qui fera l'objet de notre débat, et il aurait dû sécuriser les lieux. Or, il s'engage à le faire pour 3 bâtiments à hauteur de 2 millions d'euros, mais 70 autres posent des problèmes de sécurité.

La Présidente a indiqué que la Région souhaite que cet espace demeure ouvert et accessible au public dans les meilleures conditions possibles, mais souhaite la mise en place d'un projet d'avenir et que chacun assume ses responsabilités. La Région s'engage pour un an dans l'attente de la conclusion d'un contrat d'avenir sur le parc, lequel doit être réalisé d'ici juin. Nous nous engageons à financer le fonctionnement du parc à hauteur de 450 000 euros en 2017. Il s'agit du seul parc départemental pour lequel la Région est financeur.

Cette convention a été âprement négociée avec les collectivités qui ont été extrêmement actives, notamment celles de Sevran, Villepinte, Vaujours et Livry-Gargan, aux côtés du département.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de l'Environnement.

Mme DESCHIENS (LR) – L'avis est favorable.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

M. le Président – Je demande l'avis de la commission des Finances. L'avis est favorable.

Commission des finances : avis favorable

Nous passons à l'examen de la motion de renvoi en commission du groupe Font National. Je cède la parole à M. BARDELLA.

Motion de renvoi n°2 (FN)

M. BARDELLA (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, j'ai toujours voulu savoir si, à votre niveau en politique, vous lisiez les rapports avant de les présenter en séance. J'ai eu ma réponse et vous en remercie.

Mme JOUANNO – Je constate que là où vous auriez pu faire de l'humour, vous faites du mauvais esprit. Il s'avère que, dans l'exposé des motifs, vous avez la chance d'avoir accès à une recette de velouté carotte, coco et cumin. Un *erratum* supprime cette disposition. J'ignore si Babette est à l'origine de cette insertion qui n'a rien à faire dans ce rapport.

M. le Président – En présence d'un *erratum*, Monsieur BARDELLA, maintenez-vous votre motion de renvoi en commission ? Vous la retirez. Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. MECHMACHE.

La motion de renvoi n°2 (FN) est retirée.

Discussion générale

M. MECHMACHE (EELVA) – Madame la Vice-présidente, Monsieur le Vice-président, étant donné que les espaces verts manquent en Seine-Saint-Denis, nous encourageons cette démarche durable de développement culturel, pédagogique et sportif, et pour la dépollution.

M. le Président – Je cède la parole à M. DOUSSET.

M. DOUSSET (CD) – Merci Madame la Présidente pour votre bel engagement dans le parc de la Poudrerie, véritable poumon vert pour les Villepintois, Sevranais et habitants de Seine-Saint-Denis. Je sais que des élus locaux tiennent à ce parc, notamment Farida ADLANI qui se bat pour mobiliser les acteurs.

Nous assistons à une double défaillance du département et de l'État qui ont considérablement réduit leur contribution à l'entretien du parc de la Poudrerie. Dans ce contexte, la Région a pris ses responsabilités en dégageant 450 000 euros en 2016 pour ne pas mettre en péril le parc. Je salue l'extension d'un an de cette nouvelle convention. Nous espérons que ce profond engagement de la Région sera payant afin de préserver ce patrimoine exceptionnel.

Je me permets de vous alerter sur la situation de Villepinte. La ville s'est vue confier le Centre Nature fermé car pollué et la Halle de Villepinte fermée pour risque d'effondrement. Le rapport d'expertise estime à plus de 120 000 euros les travaux nécessaires alors que l'État ne propose que 50 000 euros pour la dépollution, soit trois fois moins que l'estimation. L'État ne doit pas faire porter le fardeau financier des rénovations à la Région et aux collectivités. Nous serons très attentifs à ce que l'État soit à la hauteur de ses responsabilités.

M. le Président – Je cède la parole à M. TORO.

M. TORO (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, par la signature de cette convention, nous revenons sur l'avenir du parc de la Poudrerie. Lors d'une précédente séance, je suis intervenu sur cette proposition validée d'un soutien financier exceptionnel de notre assemblée vers cette propriété de l'État gérée par le département de Seine-Saint-Denis depuis 2010. Grâce à cette convention, nous soutiendrons financièrement à la même hauteur que le Département le fonctionnement de ce parc en 2017, soit un effort budgétaire de 450 000 euros égal à celui de 2016. Je salue le travail effectué par Chantal JOUANNO sur ce dossier et son engagement pour l'environnement.

Si la Région s'engage dans le droit profil du Plan Vert à défendre l'ouverture de ces espaces de 137 hectares et plus d'un million de visiteurs annuels, cette convention ne règle pas l'essentiel qui est l'avenir de ce parc et sa valorisation à long terme. Ce débat appartient d'abord à l'État en tant que propriétaire et au département en tant que gestionnaire en collaboration avec la Ville et les élus de Livry-Gargan, Vaujours, Villepinte, Sevran et notre collectivité.

Le groupe UDI soutient cette convention définie pour une année en spécifiant que l'État et le département devront assumer pleinement leurs responsabilités pour le futur de ce parc comme nous l'avons fait aujourd'hui.

M. le Président – Je cède la parole à Mme MARSIGNY.

Mme MARSIGNY (LR) – Notre groupe votera pour ce rapport. De nombreux élus et associations se sont fortement investis en faveur du parc, notamment M. BESCHIZZA, Mme ADLANI, M. TORO, M. BAILLY, ainsi que nous tous. Je rappelle que la mobilisation de la Région a permis l'assainissement de la situation du parc, même si tout n'est pas réglé. La Région et les collectivités ne pouvaient plus porter seules la gestion de ce parc face au désengagement de l'État propriétaire et au recul du Département depuis 2013.

Nous nous réjouissons que l'État prenne enfin en charge la dépollution des sols, ce qui était le minimum. Alors que nous mettons en œuvre le Plan Vert, il était nécessaire d'intervenir sur cet espace boisé et classé Natura 2000. Cette convention entre la Région, l'État, le département et les communes limitrophes est positive. Nous espérons qu'il s'agit de la première étape et attendons les préconisations du groupe de travail qui rendra ses conclusions d'ici juin 2017.

Madame la Vice-présidente, je salue votre travail et celui de Mme Anne CABRIT, présidente de l'AEV. Vous avez indiqué que la Seine-Saint-Denis est carencée en espaces verts. Je me permets de vous rappeler que 300 hectares de forêt et le Bois Saint-Martin attendent la Région avec de vrais engagements de l'AEV déjà pris. M. DOUSSET confirmera certainement mes propos.

M. le Président – Je cède la parole à M. KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, il nous a été reproché au cours de cette séance de chercher la polémique où il devrait y avoir *consensus*, ce qui n'est pas notre genre. Dans l'exposé des motifs, il conviendrait d'intégrer certaines considérations pouvant laisser à penser que nous cherchons à rejeter sur d'autres des torts partagés. Ce rapport ne devrait faire l'objet d'aucune voix dissonante puisqu'il officialise la sauvegarde du parc de la Poudrerie en préservant son accès au public dans des conditions de mise en sécurité et d'entretien satisfaisantes et en nous donnant le temps nécessaire à l'élaboration d'un vrai plan d'avenir. Madame JOUANNO, je pense que nous pourrions vous faire obtenir l'unanimité de l'hémicycle, ce qui n'est pas forcément habituel.

M. le Président – Je cède la parole à Mme AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous avons gagné une bataille et je me félicite de l'adoption de ce rapport après des mois de mobilisation. La convention de gestion provisoire du parc sera signée le 14 mars par le Conseil départemental, la Région, l'État, la Métropole du Grand Paris, les communes riveraines du parc et les parlementaires.

Nous tenons à ce parc qui est un poumon vert au nord de la Seine-Saint-Denis. Il compte 137 hectares et une faune et une flore exceptionnelles qui lui vaut le label Natura 2000. Lorsque la menace du désengagement de l'État et du possible retrait de la Région a pesé, notre territoire a été frappé de stupeur. En tant qu'élus, nous avons été contraints d'engager une mobilisation substantielle. Le parlementaire et député-maire François ASENSI s'est engagé dans une pétition qui a recueilli 20 000 signatures. Grâce à cette mobilisation citoyenne avec pique-niques, affichage et recours aux réseaux sociaux, nous avons réussi à obtenir cette délibération et ce rapport. Imaginons-nous que le Jardin du Luxembourg ou le parc de Saint-Cloud aient pu connaître une telle menace ?

M. le Président – Je cède la parole à M. BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers collègues, le parc de la Poudrerie est l'un des poumons verts de Seine-Saint-Denis auquel les habitants de Vaujours, Livry-Gargan, Sevran et Villepinte sont viscéralement attachés. Il est en outre un centre incontournable de vie et d'activités sportives, culturelles, touristiques et éducatives.

Depuis plusieurs mois, de nombreux Séquano-Dionysiens nous font part à juste titre de leurs inquiétudes sur l'avenir de cet espace vert tant les pouvoirs publics peinent à prendre leurs responsabilités sur sa gestion et son entretien. En avril 2016, nous avons adressé une question écrite à la Présidente de Région afin de connaître la politique du Conseil régional en faveur du parc de la Poudrerie compte tenu de votre engagement de campagne visant à augmenter le budget alloué aux espaces verts. Vous nous aviez répondu que ce parc appartenait à l'État et au département de Seine-Saint-Denis et que la Région ne s'engagerait pas davantage tant que l'État ne procéderait pas à la dépollution du site et à la mise en sécurité du bâti. Le présent rapport vise à remettre ces trois acteurs publics clés autour de la table pour engager une nouvelle convention. Bien que très courte, celle-ci va dans le bon sens à condition de ne pas se retrouver dans la même impasse que fin 2016.

M. le Président – Nous passons à la réponse de la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Je constate une unanimité autour de ce projet. J'ai bien entendu les encouragements de M. MECHMACHE, Monsieur DOUSSET et Monsieur BARDELLA, l'impasse pour la Région, c'est le désengagement de l'État quasiment sans compensation. Le montant de 50 000 euros pour la dépollution est contestable et la somme de 2 millions d'euros pour la sécurisation du bâti est scandaleuse. Le reste à charge pour les communes sera considérable avec des problèmes de responsabilité en cas d'intrusion dans les bâtiments du parc. Le véritable sujet porte sur l'union des collectivités face à l'État pour qu'il assume pleinement ses responsabilités. Monsieur TORO, nous prenons nos responsabilités. Madame MARSIGNY et Madame AUTAIN, nous avons obtenu une unanimité de la part des élus politiques de tous bords.

Des points demeurent à régler, à savoir la sécurisation et l'équilibre du parc afin que celui-ci reste un espace librement accessible aux habitants avec toutes les fonctionnalités requises sans oublier des « zones blanches » pour la biodiversité. Monsieur KIENZLEN, j'ai bien noté que vous êtes dans un meilleur état d'esprit qu'hier soir.

Amendement n°111 (FdG)

M. le Président – Nous examinons l'amendement n°111. Vous n'avez plus de temps de parole. Est-il défendu ? Il est retiré.

L'amendement n°111 (FdG) est retiré.

Amendement n°112 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°112. Est-il également retiré ? Il ne l'est pas. Je cède la parole à la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement est satisfait puisque le groupe de travail inclut l'ensemble des élus. Les associations seront pleinement associées aux travaux. Je précise que la signature est prévue le 17 mars. La convention est ciselée et a fait l'objet d'une longue concertation avec les acteurs locaux. Nous sommes réservés sur les amendements qui pourraient ouvrir des négociations. L'amendement est satisfait.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°112 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Nous passons à la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à Mme AUTAIN.

EXPLICATION DE VOTE

Mme AUTAIN (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je partage votre point de vue. Ce sujet mérite l'unanimité. Je prends acte que les parlementaires seront autour de la table et que les Amis du parc de la Poudrerie et d'autres associations locales auront la parole.

La sauvegarde et la rénovation du domaine bâti doivent constituer une priorité pour la sécurité des usagers. Or nous ne disposons que d'un contour assez flou de ce qui sera mis en œuvre et avons besoin d'agir collectivement.

La proposition de l'État d'autoriser des droits de construction aux abords du parc soulève de nombreuses interrogations. Cette décision pourrait mettre en péril l'intégralité de ce site classé et reconnu Natura 2000. Nous sommes attentifs à ce que le parc de la Poudrerie conserve sa vocation première, à savoir celle d'un massif forestier et d'un véritable poumon vert pour le département. La Seine-Saint-Denis comptant trois fois moins d'espaces verts qu'à Paris, ce parc est un véritable joyau auquel nous tenons.

La convention de gestion doit inclure une dimension sociale travers des centres de loisirs et des activités d'été. Si nous voulons conserver l'enjeu de développement durable et la gratuité du parc, il convient de veiller à son mode de financement futur.

La définition d'un positionnement métropolitain à l'échelle du parc devrait être réaffirmée. Il est nécessaire de définir une offre singulière et attractive pour chaque projet d'équipement ou d'activité en répondant à l'enjeu d'une fréquentation maîtrisée du parc pour préserver un milieu naturel qui reste fragile.

Nous avons gagné un an. Nous sommes préoccupés quant à la pérennisation de cet espace. Faut-il le positionner comme un espace métropolitain, en sachant que ce parc est fréquenté par les habitants de Seine-Saint-Denis et d'autres départements ? Comment lui garantir une pérennité et agir pour que l'État prenne sa part dans sa dépollution urgente ? Nous demeurons mobilisés et espérons que la Région le restera dans la durée pour trouver une solution pérenne à ce parc.

M. le Président – Je cède la parole à M. BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, cette convention va dans le bon sens, ce qui est inespéré tant l'État s'est totalement désengagé de ce dossier. Le Front National votera pour cette délibération. J'espère que le groupe de travail initié en janvier aux côtés de l'État, du département de Seine-Saint-Denis, des communes concernées et des partenaires apportera des solutions pérennes et que vous ne contracterez pas de « réunionite » aiguë.

J'appelle votre attention sur la situation du Fort de Vaujours qui est source d'une véritable inquiétude pour les habitants. Cet ancien site nucléaire a été exploité par le Commissariat à l'Énergie atomique pour y tester des détonateurs nucléaires. Longtemps niée par les autorités, la contamination radiologique de ce site a été reconnue en 2014. J'aimerais connaître la position de la Région sur ce sujet majeur.

M. le Président – Je cède la parole à M. DOUSSET.

M. DOUSSET (CD) – Il s'agit d'un exemple d'efficacité entre la Région et les élus locaux pour préserver la nature en Île-de-France. Nous nous en félicitons et voterons favorablement.

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il s'agit d'une quasi-unanimité. Merci à tous, ainsi qu'à Mme JOUANNO.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-49

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

M. le Président – Je suspends la séance pour deux minutes.

La séance est suspendue à 10 heures 23 et reprend à 10 heures 26.

M. le Président – Nous reprenons la séance. Je cède la parole à Mme CIUNTU.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME CIUNTU - Administration générale

CR 2017-56 : DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES : RÉGIME INDEMNITAIRE

Mme CIUNTU – Ce rapport concerne les astreintes, les permanences et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Il précise et complète les précédentes délibérations.

Les astreintes sont des périodes pendant lesquelles les agents, sans être à la disposition immédiate et permanente de leur employeur, ont l'obligation de demeurer à leur domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer un travail. La permanence est l'obligation faite de se trouver sur son lieu de travail habituel ou un lieu désigné par son Chef de service pour nécessité de service un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Cette délibération vise à préciser les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes et des permanences, les modalités de leur organisation et les emplois concernés. Elle précise la rémunération ou la compensation des astreintes et permanences dans la limite des textes applicables aux agents de l'État et le régime d'indemnisation ou de compensation en cas d'intervention pendant une période d'astreinte. Le régime de droit commun qui concerne toutes les filières de la fonction publique territoriale a pour référence la réglementation applicable au ministère de l'Intérieur. La filière technique relève d'un régime spécifique faisant référence à celui qui est applicable au ministère chargé du Développement durable et du Logement. Concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, les heures supplémentaires sont indemnisées ou compensées par un repos.

Les délibérations du 25 mars 1999 et du 17 octobre 2008 prévoient le versement de ces indemnités aux agents de catégorie C et B. Par cette délibération, il convient d'actualiser et de préciser la liste des emplois qui, en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires. Il s'agit des emplois relatifs à la logistique, à la sûreté, à la sécurité des personnes et des biens, à l'accueil du public, au fonctionnement des instances régionales et à la restauration scolaire. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un avis favorable au Comité Technique en date du 30 janvier 2017.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de l'Administration générale. Il est favorable. Je demande l'avis de la commission des Finances. L'avis est favorable.

Commission de l'administration générale : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. GIAFFERI.

Discussion générale

M. GIAFFERI (CD) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, ce rapport est de bon sens et les règles proposées ont été approuvées par les partenaires syndicaux en Comité Technique paritaire. Madame la Vice-présidente, votre action n'est pas pour rien dans ces votes. J'en veux pour preuve les trois accords majoritaires obtenus depuis votre prise de responsabilités. Ces mesures permettent d'assurer une gestion exemplaire des ressources humaines de la Région. Il convient d'adapter le régime régional des astreintes et des permanences aux dernières évolutions réglementaires. Notre groupe soutiendra logiquement ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à Mme MONTANDON.

Mme MONTANDON (LR) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, cette délibération qui a obtenu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 janvier 2017 est destinée à préciser les règles s'appliquant aux astreintes et aux permanences des agents. Il s'agit de définir le cas des recours aux astreintes et permanences, les modalités de la réorganisation, la liste des emplois concernés et leurs modalités de rémunération et de compensation.

Sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'astreinte est la période pendant laquelle l'agent est tenu de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la collectivité. La permanence correspond à l'obligation faite à l'agent de se trouver sur son lieu de travail habituel ou le lieu désigné par son Chef de service pour nécessité de service un samedi, un dimanche ou un jour férié. Cette définition est restrictive puisque la permanence ne peut intervenir que les samedis, dimanches et jours fériés. En revanche, elle n'existe pas pour l'astreinte. Aussi faut-il considérer que toutes les interventions sollicitées pendant la semaine et hors jours fériés doivent relever du régime d'astreinte puisqu'il est naturellement une interdiction de cumul entre le régime d'astreinte et le régime de permanence.

En dehors de la filière technique qui ne peut être compensée financièrement, les autres filières ont le choix entre le repos compensateur et la rémunération. Il est important que des précisions soient apportées sur la liste des emplois qui, en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires.

Cette délibération est une clarification nécessaire qui va dans le bon sens d'une gestion des ressources humaines et qui s'inscrit dans le dialogue social. Le groupe LR votera cette délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Monsieur le Vice-président, Madame la Vice-présidente, cette délibération n'appelle pas de remarque particulière de notre part. Il s'agit de la transposition de dispositions réglementaires pour la fonction publique territoriale.

Nous souhaiterions obtenir des précisions sur le paiement des heures supplémentaires dans le cadre de certaines missions alors que d'autres ouvrent uniquement droit à récupération.

Nous rappelons la nécessité d'une politique globale de ressources humaines comprenant une véritable fonction RH pour sécuriser la situation des agents et la conduite liée au changement à l'aune du déménagement. Nous appelons votre attention sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui se doit d'être définie dans notre institution régionale.

M. le Président – Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, votre volonté de profiter du déménagement pour réduire drastiquement les effectifs entraînera probablement un recours accentué aux heures supplémentaires. La volonté du candidat LR de « En Marche » et du FN de faire perdurer la politique d'austérité initiée sous SARKOZY et intensifiée avec François HOLLANDE amplifierait la réduction des marges budgétaires des collectivités locales. L'externalisation de moindre coût et de moindre qualité et l'appel coûteux au PPP ne suffiront pas. Les heures supplémentaires risquent de s'intensifier dans une période transitoire à la dégradation de nos services.

Ce rapport se veut technique. Il y manque votre volonté politique. Nous voulons savoir si le volume horaire moyen par agent augmentera et souhaitons connaître les délais et modalités de recours à la nécessité de service, ce qui sera d'autant plus problématique s'il s'agit d'un jour de télétravail. Je regrette que, contrairement à l'engagement pris en commission, le document portant sur les cas concrets de compensation horaire et de compensation financière ne nous ait pas été transmis. Je note par ailleurs que vous avez découvert en commission que ce sujet relevait de la seule volonté des responsables de service, ce qui démontre la légèreté avec laquelle vous traitez les agents et l'information des élus régionaux depuis le début de la mandature.

M. le Président – Nous passons à la réponse de la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – La réponse que j'ai validée juste après la tenue de la commission vous a été transmise et a été lue en commission des Finances. Je ne mets toutefois pas votre parole en doute et suis désolée que vous ne l'ayez pas reçue.

À votre question sur les décisions prises entre la récupération et le paiement des astreintes permanence et indemnités, nous avons répondu que la décision appartient à l'autorité territoriale. Je cite : « *Le choix entre indemnité ou récupération en temps se fait au choix de l'autorité territoriale et, traditionnellement, d'un commun accord entre le Chef de service et l'agent. Cependant, concernant l'indemnité d'astreinte ou de permanence pour la filière technique, il s'agit obligatoirement d'une indemnité. Ce sont les textes applicables à l'État et ils ne prévoient pas de compensation en temps. De même, concernant les interventions, les agents de la filière technique, à l'exception des ingénieurs, ne peuvent pas récupérer. Ils sont donc obligatoirement payés en indemnités. Pour précision, les astreintes et permanences étant principalement effectuées par des agents de la filière technique, elles donnent dans les faits très généralement lieu à paiement en indemnités. Concernant les agents des lycées, les agents non logés n'effectuent pas de permanences. Les interventions des agents logés ne sont pas*

indemnisées, mais doivent être récupérées pour le temps d'intervention réelle ». Ces éléments auraient dû vous parvenir. Je suis désolée si cela n'a pas été le cas.

Article 1

Amendement n°87 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'examen de la délibération avec l'amendement n°87. Je cède la parole à M. DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Ce régime indemnitaire est une juste adaptation de la loi et des nouvelles législations concernant celles et ceux qui font la Région. Néanmoins, en cas d'imposition d'astreinte ou de travail supplémentaire, nous souhaiterions que l'agent ait le choix entre une récupération et une indemnité. Ce choix nous paraît logique au XXI^{ème} siècle, surtout lorsque l'on a défendu un candidat dont le slogan était « *Travailler plus pour gagner plus* » et que l'on soutient un candidat qui prône le retour aux 39 heures pour les fonctionnaires.

Mme CIUNTU – Cet amendement recoupe les questionnements auxquels je viens de répondre. Il vise à laisser le choix à l'agent et non à l'autorité territoriale des modalités de récupération des astreintes, permanences et heures supplémentaires. Ce choix s'effectue d'un commun accord entre le Chef de service et l'agent concerné pour des raisons évidentes d'organisation des services et d'harmonisation entre les agents dans les différents services de la Région. Nous avons choisi de laisser l'autorité territoriale déterminer le mode de récupération, ce qui se situe dans le prolongement du fonctionnement en vigueur. Les astreintes et les permanences concernant principalement les agents de la filière technique, elles donnent le plus souvent lieu à des paiements d'heures supplémentaires. J'appelle au retrait de votre amendement, sinon à son rejet.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°87 (EELVA)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous votons l'article 1 de la délibération. Je cède la parole à M. DAMERVAL pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous nous abstenons sur les articles 1, 3, 4 et 6 puisque notre amendement n'a pas été retenu.

M. le Président – Je cède la parole à Mme AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Le Comité Technique a-t-il opposé des limites sur la question du choix des agents ou de la décision par l'autorité territoriale ?

Mme CIUNTU – Les débats en CT portent plutôt sur la clarification pour les agents des lycées. Je reprendrai les comptes rendus et vous adresserai une synthèse des interventions des syndicats, lesquelles ne portaient pas sur cette question.

M. le Président – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je mets l'article 1 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

M. le Président – Nous passons à l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

M. le Président – Nous passons à l'article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, RCDEC

CONTRE : EELVA, FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Nous passons à l'article 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, RCDEC

CONTRE : EELVA, FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 5

M. le Président – Nous passons à l'article 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, RCDEC

CONTRE : FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 6

M. le Président – Nous passons à l'article 6. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 6

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, RCDEC

CONTRE : EELVA, FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 7

M. le Président – Nous passons à l'article 7. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 7

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 8

M. le Président – Nous passons à l'article 8. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 8

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à M. JALLAMION.

EXPLICATION DE VOTE

M. JALLAMION (FdG) – Je remercie Mme CIUNTU de ses explications. Toutefois, les éléments fournis figurent dans la délibération. La question ne concernait pas les astreintes, mais les heures supplémentaires. Il s'agit de connaître les cas concrets dans lesquels intervient une indemnisation ou une compensation horaire pour des raisons d'équité. Il serait intéressant que ce genre de note soit adressé directement aux élus, au moins de la commission. Je prends acte de votre bonne foi sur la transmission de ces documents.

Il est inadmissible que les groupes ne disposent pas d'au moins deux minutes sur des délibérations comme seuil d'intervention, sinon je ferai une intervention de trois minutes sur chaque explication de vote. Sur la deuxième délibération, les groupes ne représentant pas des composantes majeures de cet hémicycle disposent de très peu de temps. Il s'agit d'une sorte d'obstruction qui empêche le débat et radicalise notre discours puisque nous devons aller à l'essentiel et ne pouvons argumenter. Je demande à l'exécutif de prendre cette demande en compte.

M. le Président – Je précise que les temps de parole sont définis en Conférence des Présidents où vous étiez représentés.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Nous pouvons passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-56

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. AÏT

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Je cède la parole à Mme CIUNTU à propos du télétravail.

CR 2017-57 : MISE EN PLACE D'UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA RÉGION

Mme CIUNTU – Il ne s'agit que d'une phase d'expérimentation du télétravail pour les agents du siège. Ce rapport porte sur la détermination des modalités d'expérimentation. Notre choix politique et managérial contribue à la réalisation des engagements de la collectivité en matière de bien-être au travail et de préservation de l'environnement. Notre institution permettra ainsi d'améliorer la qualité de vie au travail et le bilan carbone de la collectivité tout en participant à la modernisation de l'Administration dans ses méthodes et son organisation du travail.

Nous avons défini une méthodologie consistant à déployer le télétravail dans une phase d'expérimentation auprès d'un échantillon représentatif d'agents volontaires. Un retour d'expérience sera ensuite mené avec les agents concernés et les partenaires sociaux, ce qui permettra la mise en œuvre des ajustements nécessaires à la signature d'un accord-cadre avec les organisations syndicales en vue du déploiement général du télétravail au sein de la Région à partir de 2018.

Les principes et modalités d'expérimentation du télétravail dans notre collectivité sont les suivants : un ou deux jours de télétravail par semaine qui ne sont pas reportables à la semaine suivante, un accord du supérieur hiérarchique direct, la fourniture de l'équipement informatique et de téléphonie par la Région, la réversibilité à l'initiative de l'agent ou de l'Administration et la participation de la Région aux frais Internet des agents à hauteur de 10 euros nets mensuels. Ces principes ont fait l'objet d'échanges réguliers avec les organisations syndicales. Le bilan de l'expérimentation leur sera présenté au cours des échanges préparatoires à la signature de l'accord-cadre. Nous venons de voter cette expérimentation à une très large majorité en Comité Technique et en CHSCT.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de l'Administration générale.

Mme PAWLIK (LR) – L'avis est favorable.

Commission de l'administration générale : avis favorable

M. le Président – Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Ce débat très intéressant a soulevé deux points. Le premier porte sur la corrélation entre l'engouement pour le télétravail et la perspective du déménagement. Le second point concerne le fait que certains métiers ne permettraient pas d'accéder au télétravail et la problématique de la « compensation » ou de la prise en compte de cette impossibilité d'accéder à ce qui est apparu pour les agents comme une forme d'« avantage ». L'avis de la commission est favorable.

Commission des finances : avis favorable

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. DAMERVAL.

Discussion générale

M. DAMERVAL (EELVA) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous avons toujours été favorables au télétravail et ne pouvons que nous réjouir de cette expérimentation. Nous relevons cependant la stratégie du flou savamment entretenu. Selon vos chiffres, les agents passeront de 64 000 m² à 44 000 m². Le télétravail est-il la réponse à cette perte de 20 000 m² au cours du déménagement ? La Région réalisera des économies considérables par le biais du télétravail. La redistribution de 10 euros aux agents pour la prise en charge paraît un peu pingre par rapport à ces économies. Nous aurions apprécié une prise en charge proportionnelle aux dépenses.

La question de l'assurance habitation pouvant prendre en compte l'exercice d'une activité professionnelle sur son lieu d'habitation doit être considérée. Nous aurions apprécié qu'une stratégie de GPEC et sur le *burn-out* soit présentée au sein de notre assemblée avant l'exposé de l'expérimentation du télétravail dont nous percevons qu'elle compense le manque qui se présentera lors du déménagement.

Nous sommes extrêmement réservés sur cette délibération, mais demeurons favorables au télétravail.

M. le Président – Je cède la parole à M. GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la promotion du télétravail auprès des agents de la Région en accord avec les partenaires sociaux est conforme à nos annonces consécutivement à notre déménagement programmé. Notre institution doit nécessairement évoluer et s'engager dans un *processus* de modernisation important. C'est le sens du mandat que les Franciliennes et les Franciliens nous ont confié et la continuité du programme Smart Région appliqué depuis notre entrée en fonction.

Les effets recherchés par cette expérimentation seront l'amélioration de la qualité de vie au travail, la diminution de l'impact carbone de la Région et un effet d'entraînement souhaité pour les entreprises franciliennes. Une mesure comme l'extension du télétravail en cas de perturbations dans les transports ajoute une dimension concrète, notable et heureuse.

Les risques éventuels de la mise en place du télétravail nécessitent une mise en œuvre responsable de ce projet. La phase d'expérimentation et ses garde-fous permettront l'évaluation des risques et les solutions qui les éviteront.

Notre groupe soutiendra sans réserve ce projet de délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme de LAVALETTE.

Mme de LAVALETTE (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, cette délibération sur l'expérimentation du télétravail est une étape cruciale dans la mise en œuvre de notre politique globale de transformation et de modernisation de notre Administration par le dialogue social en tant que politique initiée avec audace en 2016.

Le groupe UDI est très attaché à ce test comme première étape indispensable avant déploiement de la formule à l'ensemble des postes éligibles, soit 80 % des agents. Le principe suscite d'ores et déjà un véritable engouement. À ce stade, près de 500 agents du siège se déclarent prêts à expérimenter le télétravail alors que nous en avons prévu 200 pour ce test. Certains voudraient voir dans cet enthousiasme une simple réponse à un problème de transport, ce qui est réducteur. Cette adhésion franche résulte d'un engagement réfléchi des salariés en faveur d'une nouvelle relation au travail, de ce nouveau projet sociétal que porte notre Région basé sur la confiance, l'autonomie et la responsabilité. Le télétravail est une mesure concrète inscrite dans la continuité des accords-cadres signés avec cinq syndicats : l'un sur le bien-être au travail, l'autre sur l'égalité professionnelle homme femme visant tous deux à une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Le télétravail constitue un élément majeur du projet global de nouvelle organisation de notre Administration, au même titre que l'aménagement innovant des espaces et qu'un management moins hiérarchique et plus transversal en mode projet.

L'expérimentation de cette formule est un vrai choix politique motivé par une triple ambition : incarner le travail de demain par des méthodes et une organisation innovante, alléger le bilan carbone de la collectivité par la réduction induite des déplacements et gagner en performance grâce à l'effet conjugué d'une meilleure productivité. Les études prouvent que le télétravail permet en moyenne un gain de plus de 20 % et une baisse de l'absentéisme.

Le déploiement du télétravail interviendra en deux temps avec une première phase de test sur la base d'un groupe de volontaires. Le retour d'expérience permettra de procéder dans une démarche de co-construction avec les partenaires sociaux aux ajustements nécessaires en vue de la signature d'un accord-cadre avec les organisations syndicales d'ici fin 2017 avec pour objectif un déploiement général du télétravail dès 2018.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, pour relever ce défi, vous avez fait le choix du dialogue social, levier de performance publique et de progrès social. Le groupe UDI partage cette conviction et s'en félicite. Après la signature de trois accords majoritaires en quelques mois, un quatrième est en cours sur la charte de reconnaissance du parcours syndical et un cinquième est à venir sur le télétravail. Dans moins d'un an, nous serons installés dans nos nouveaux locaux dont l'aménagement est le reflet d'une manière différente de penser le télétravail et le management des hommes. Le télétravail est une pièce centrale de notre dispositif précurseur.

M. le Président – Je cède la parole à Mme PAWLIK.

Mme PAWLIK (LR) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, la Région Île-de-France souhaite s'engager dans une démarche de développement du télétravail dont cette délibération propose l'expérimentation.

Monsieur le Président, cette démarche s'inscrit pleinement dans votre volonté d'améliorer le bien-être au travail des agents et d'agir en faveur de la préservation de l'environnement. Notre Région est caractérisée par un réel étalement urbain entraînant une augmentation des distances entre le domicile et le lieu de travail avec pour conséquence de fortes émissions de gaz à effet de serre. Le télétravail peut apporter certaines solutions et participe pleinement aux enjeux de l'écomobilité.

Le télétravail permet de répondre à un enjeu social essentiel en contribuant au meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle et en limitant la fatigue et les risques inhérents aux déplacements. Il favorise le développement personnel au travail car il induit des facteurs supplémentaires de motivation et d'intérêt pour les agents au travers d'une nouvelle approche des missions et des méthodes de travail. Le contexte est favorable au développement de ce mode d'exercice. Le rattrapage du retard sur le haut débit a permis de lever l'un des obstacles majeurs à son développement.

Madame la Vice-présidente, vous vous engagez dans une démarche moderne que je tiens à saluer. Cette expérimentation est encadrée par un certain nombre de règles fondamentales et propices à son bon déroulement. Elle repose sur la base du volontariat. Le télétravail ne pourra donc être imposé à l'agent par l'Administration et ne pourra être obtenu sans accord du supérieur hiérarchique, ce qui est essentiel. Le choix du télétravail ne sera pas irrémédiable puisque la situation sera parfaitement réversible. Chacune des parties pourra y mettre un terme à tout moment sous réserve du respect d'un délai de préavis. Le télétravailleur bénéficiera des mêmes droits et avantages légaux que ceux qui sont applicables à ses collègues en situation comparable et sera soumis aux mêmes obligations. Le nombre de jours télétravaillés pendant l'expérimentation est fixé à deux par semaine au maximum, ce qui me semble correspondre à une durée adaptée pour que l'agent puisse trouver un équilibre réel dans ce nouveau mode d'organisation. Le recours à une expérimentation me semble opportun car elle permettra d'évaluer le télétravail sur ses impacts économiques, sociaux, organisationnels et techniques. Elle facilitera le dialogue social autour d'un diagnostic partagé. Cette démarche vous honore, Madame la Présidente. Cette expérimentation permet d'émettre des recommandations d'amélioration ou d'actions correctives. Le télétravail favorisera la conciliation de la vie professionnelle et privée, offrira de meilleures conditions de travail, réduira le stress et diminuera l'impact écologique des transports.

Le groupe Les Républicains apporte son soutien plein et entier à cette délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme JARRY-BOUABID.

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, les objectifs du télétravail sont connus, à savoir la préservation de l'environnement, le désengorgement et la diminution des temps de transport, l'abaissement du stress et une meilleure articulation de la vie professionnelle et personnelle. Le bilan de la Ville de Paris qui expérimente le télétravail depuis juin 2016 montre que les agents plébiscitent le fait de mieux se concentrer et de dormir davantage.

Nous sommes favorables à ce nouveau mode de travail en cours de développement par de nombreux acteurs. Il convient toutefois de ne pas désorganiser les services. Vous avez opté pour deux jours par semaine au maximum avec une expérimentation qui touchera de nombreux agents. Il convient également de maintenir un vivre ensemble professionnel.

Bien que les objectifs du télétravail soient louables, une attention particulière devra être portée à certains agents, notamment ceux qui ne sont pas complètement intégrés dans un service. Il ne faut pas uniquement raisonner sur la compatibilité des tâches et les possibilités techniques de travailler à distance, mais tenir compte de l'humain. Il ne faudrait pas isoler des personnes moins autonomes que le télétravail pourrait fragiliser dans leurs missions. Après le *burn* et le *bore-out*, il convient de prendre garde au *remote-out* en impliquant les managers qui devront adapter leur pilotage à leurs agents en télétravail et apprécier l'opportunité de ce mode de fonctionnement. Ils doivent passer d'un management en présentiel à un management par objectifs basés sur la confiance. Ils doivent préserver l'information au télétravailleur et sa vie privée. Les managers devraient également pouvoir bénéficier du télétravail. Vous pourriez créer des guides de conseils sur les postures à adopter avec un ordinateur portable, des FAQ et une adresse E-mail dédiée. Nous pensons qu'un véritable Chef de projet est nécessaire pour relever ce formidable *challenge* qui télescope la réorganisation et le déménagement des services. Nous présentons un amendement en ce sens en sachant que Mme la Présidente a récemment indiqué vouloir travailler en mode projet.

M. le Président – Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, l'organisation du télétravail semble se résumer à 10 euros pour Internet et un ordinateur. Les salariés de la Région ont besoin de manger, d'imprimer, de téléphoner, d'utiliser de l'électricité, etc., ce qui représente un coût. Il est rare de disposer chez soi d'un espace de travail dédié, ce qui nécessitera des aménagements qui ont également un coût. Les agents disposant de mobilier leur permettant de travailler dans de bonnes conditions plusieurs heures de suite ne sont pas légion et cela représente aussi un coût. Même au cas improbable où l'agent occuperait les locaux d'une autre Administration ou d'un tiers-lieu, cela supposera une indemnisation par la Région. Or aucun de ces coûts n'a été estimé ni budgété. Le télétravail est sérieux et se doit d'être pensé car il touche une restructuration de l'espace personnel et la structuration des services et leurs modalités de travail. La désinvolture avec laquelle vous avez présenté cette délibération en commission est effrayante, allant jusqu'à demander la brochure du télétravail de Bercy. Vous êtes capables de financer un voyage pour visiter des *open-spaces* en Belgique, mais pas d'analyser ce qu'il se

passer dans les Administrations françaises, ce qui est hallucinant. La formation que vous évoquez, mais qui n'est pas budgétée, est tout aussi incroyable. Elle sera donc minimale et au détriment d'autres.

Le télétravail peut être un bien-être pour l'agent et permettre une meilleure efficacité des services à condition d'y attribuer les moyens, d'analyser son fonctionnement dans les Administrations y recourant et de ne pas vouloir faire des économies de bouts de chandelles. Notre groupe présentera plusieurs amendements pour permettre à cette expérimentation de se dérouler dans des conditions plus sensées.

M. le Président – Je cède la parole à M. BOLLÉE.

M. BOLLÉE (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, avec ce rapport, vous nous proposez de mettre en place une expérimentation sur le télétravail à destination des agents de la Région en vue d'une possible généralisation du dispositif à l'horizon 2018. Sur le principe nous n'avons pas d'opposition au télétravail. Nous considérons qu'il peut être source de bien-être au travail en limitant le temps de transport et en permettant de travailler dans un cadre familial, ce qui engendre moins de fatigue et de stress. Le télétravail peut être considéré comme une reconnaissance de l'autonomie d'un agent dans l'exercice de ses missions et une preuve de confiance, de responsabilités, gages d'intérêt et d'efficacité.

Nous dressons un tableau volontairement positif et il convient de ne pas pécher par naïveté. Il conviendra d'analyser attentivement les retours d'expérience du dispositif pour juger du bien-fondé de sa généralisation dans ce qui serait littéralement une nouvelle organisation du travail sans jamais perdre de vue l'intérêt des Franciliens et la qualité du service public. Nous espérons que cet élan de votre majorité pour le télétravail n'est pas lié au déménagement du siège et à ses difficultés et que seul le souci de l'efficacité et de l'amélioration du fonctionnement des services motive votre décision.

Je ne reviendrai pas sur les modalités de ce dispositif expérimental qui nous apparaissent pertinentes et équilibrées. Nous fonderons notre jugement sur le retour d'expérience pour envisager s'il est souhaitable d'aller au-delà et dans quel cadre.

M. le Président – Je cède la parole à M. NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDEC) – Le développement du télétravail apporte pour partie des réponses pertinentes aux défis auxquels notre société fait face. Il permet de réduire le stress lié aux temps de transports et le bilan carbone de la collectivité. Les agents de la Région sont demandeurs de la mise en œuvre de cette expérimentation. Cette demande provient en partie de la perspective du déménagement du siège du Conseil régional ayant pour conséquence d'allonger le temps de transport de certains agents. Le manque de concertation autour de la question du déménagement crée des inquiétudes légitimes sur l'organisation des espaces de travail. Certains préfèrent opter pour le télétravail afin de maîtriser leurs conditions d'exercice. Nous garderons un regard très attentif sur la mise en œuvre du télétravail et son bilan car le bien-être des agents au travail doit être une priorité.

S'agissant des frais engagés par les agents, à savoir abonnement Internet, frais de déjeuner et autres dépenses induites, il nous semble essentiel que le Conseil régional s'engage pleinement en matière financière et en termes d'accompagnement afin que les agents puissent faire ce choix librement, en toute sérénité et quel que soit leur niveau de rémunération. Le groupe RCDEC portera un certain nombre d'amendements dans ce sens.

M. le Président – Je cède la parole à la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Merci de ces interventions dont il ressort que chacun s'accorde à considérer le télétravail comme une avancée positive.

Mme de la GONTRIE a posé une question qui a été reprise avec des affirmations fausses. Monsieur NICOLLE, vous affirmez que le télétravail accompagne le déménagement. Or nous accélérons ce dossier car les agents de la Région attendent depuis très longtemps la mise en place du télétravail et ne souhaitent pas attendre l'échéance du déménagement.

Comme indiqué par Mme JARRY-BOUABID, il convient de veiller à ne pas être trop ambitieux dans le cadre d'une réorganisation et d'un déménagement. Nous étions plutôt favorables à la tempérance et considérons que l'environnement informatique adéquat serait disponible dans le cadre du déménagement pour lancer ce type d'expérimentation. Cependant, les agents et les syndicats ont insisté pour que ce dossier ne soit pas retardé.

Le projet du déménagement progresse. Les ateliers de la concertation se tiennent au niveau des services et il n'y a guère plus que dans cet hémicycle que l'on affirme que le nombre de mètres carrés attribués aux agents sera déficitaire par rapport à ce

dont ils disposaient. Il est clair pour chacun que la superficie allouée correspond aux besoins et est supérieure à celle dont ils disposaient. Par ailleurs, nous avons accepté la demande de clause de revoyure des syndicats. Si, après le déménagement, nous constatons que certains services sont à l'étroit, une possibilité d'allouer une superficie supplémentaire existe au travers de mètres carrés prévus si des organismes associés devaient déménager au siège à Saint-Ouen. Le cas échéant, priorité serait donnée à nos agents. Aucun lien n'est établi entre le déménagement et le télétravail. Nous répondons à une attente des agents et à des expériences positives dès lors qu'elles sont correctement menées. Il n'y a pas de raison que nos agents ne bénéficient pas du dispositif du télétravail.

Nous savons que 100 % de nos agents ne peuvent bénéficier du télétravail. Certaines missions, telles que celles exercées par les chauffeurs de la Région, requièrent une présence effective. Néanmoins, nous avons observé en commission que 80 % de nos agents peuvent prétendre au télétravail.

La loi ne prévoit aucune participation financière à verser aux agents. Pour la fixer à hauteur de 10 euros, nous avons examiné les pratiques des autres collectivités et des autres Régions. Le Conseil régional d'Aquitaine a prévu une indemnité de 8,30 euros. La Ville de Paris dont nous avons étudié le modèle, contrairement aux affirmations de M. JALLAMION, a tranché pour n'attribuer aucune indemnité, comme la plupart des grandes Administrations et les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des Finances. Par conséquent, notre proposition est reconnue comme tout à fait avantageuse pour les agents.

S'agissant du risque d'isolement, de *burn-out* et de fragilisation, nous limitons à deux jours au maximum les possibilités de télétravail en sachant que la loi permet trois jours.

Madame JARRY-BOUABID, vous avez raison de souligner l'importance de la formation, la nécessité de désigner un référent RH et la difficulté pour les managers avec une remise en cause des pratiques dans le cadre d'un management d'objectifs et de confiance. Des formations sont prévues et une attention particulière est portée. Mme JARRY-BOUABID a bien voulu nous faire bénéficier de son expérience. Il convient d'établir un guide de ces pratiques. Je ne peux que partager les points de vue exprimés au sein de cet hémicycle.

Il est très important de prévoir une journée hebdomadaire au cours de laquelle l'ensemble du service se retrouve. Nous n'imposerons pas le même jour à tous, mais une réflexion est menée dans chaque service.

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 1.

Article 1

M. le Président – Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, RCDEC, NI

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. AÏT

ADOPTION

Article 2

Amendements n°125 (FdG), n°123 (FdG), n°124 (FdG) et n°122 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'article 2 et l'amendement n°125. Est-il défendu ? Il l'est ? Je cède la parole à Mme la Vice-présidente. La réponse sera commune aux quatre amendements.

Mme CIUNTU – Ces amendements portent sur des sujets proches et visent à modifier les conditions d'expérimentation du télétravail. Le télétravail répond à une volonté forte de modernisation de l'Administration régionale de conférer de l'autonomie aux agents dans leur organisation, de les responsabiliser dans l'exercice de leur mission, de leur faire confiance et les évaluer sur les résultats afin de garantir une meilleure qualité de vie au travail, et de donner davantage de liberté aux agents pour innover et rendre l'Administration plus performante et attractive pour les jeunes générations. Le choix des agents pour l'expérimentation répond à plusieurs critères visant à l'obtention d'un échantillon représentatif des effectifs régionaux et un retour d'expérience aussi complet que possible en fonction du profil des candidatures reçues. Le choix d'un jour sans télétravail sera laissé à l'appréciation de chaque direction ou service après concertation. L'objectif de la mise en place du télétravail n'est

pas d'imposer de nouvelles contraintes, mais de donner de l'autonomie à chacun. Les formations sont déjà budgétées au plan de formation 2017 dans la rubrique « Formation des agents du siège ». La prise en charge d'une partie de l'abonnement Internet pour un montant forfaitaire de 10 euros nets mensuels a été prévue pour 2017 et il n'est pas nécessaire d'abonder une nouvelle action budgétaire. La présentation du bilan d'étape aura lieu en Comité Technique et s'accompagnera de réunions avec les organisations syndicales afin d'aboutir à un accord-cadre. Un retour d'expérience des télétravailleurs est acté afin de recueillir leur avis sur cette modalité d'organisation de leur vie professionnelle. Au vu de ces éléments, j'appelle au retrait, sinon au rejet.

M. le Président – Les amendements sont-ils maintenus ? Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – C'est totalement hallucinant. L'amendement n°124 porte sur la parité femme homme, ce qui n'a strictement rien à voir avec la réponse qui vient d'être apportée. Nous pensions obtenir le *consensus*. Mme PÉCRESSE a indiqué au cours d'une conférence que les femmes pourraient rester chez elles pour vaquer à leurs occupations. Nous souhaitons un scrutin public sur cet amendement ainsi que sur le financement des formations puisqu'aucune réponse n'a été apportée. Nous avons l'amendement n°28 du groupe RCDEC avant notre amendement n°121, mais comme vous avez répondu à ce dernier, nous le maintiendrons et demandons un scrutin public. Je mets à votre disposition une note de l'Urssaf qui liste les points pouvant ouvrir droit à indemnisation.

M. le Président – Les amendements auxquels vous faites référence seront abordés ensuite. Nous avons une demande de scrutin public sur l'amendement n°124. Je cède la parole à la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Je vous donne acte que je n'ai pas apporté de réponse sur l'amendement n°124. Vous souhaitez que nous veillions à la parité au sens où le télétravail ne bénéficie pas de manière massive aux femmes car vous y percevez une inégalité dans le choix des agents. Cette notion est intéressante quant à la défense de l'égalité des femmes dans leur vie professionnelle et personnelle. Cette question a été débattue en CT et en CHSCT. Le questionnaire demandant aux agents s'ils souhaitaient bénéficier d'une expérience en matière de télétravail a fait l'objet de 800 réponses, ce qui est historique. 68 % des agents favorables au télétravail sont des femmes, ce qui n'est pas disproportionné puisque la Région compte 62 % de personnel féminin. Est-ce une raison pour refuser le télétravail aux agents féminins de la Région sous prétexte qu'elles seraient plus nombreuses que leurs collègues masculins à le demander ? Nous avons analysé ces chiffres, ainsi que la correspondance entre la participation et la représentation réelle de notre personnel régional masculin et féminin.

M. le Président – Nous passons au vote sur ces quatre amendements avec un scrutin public sur le n°124. Nous commençons par le n°125. Il est retiré. L'amendement n°123 est-il maintenu ?

M. JALLAMION (FdG) – L'amendement n°125 est maintenu, de même que le n°123. L'amendement n°124 est retiré. L'amendement n°122 est maintenu avec scrutin public.

L'amendement n°124 (FdG) est retiré.

M. le Président – Je mets l'amendement n°125 avec un avis défavorable de l'exécutif aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°125 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

NPPV : M. AÏT

REJET

M. le Président – Je mets l'amendement n°123 aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté

Vote de l'amendement n°123 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

NPPV : M. AÏT

REJET

M. le Président – L'amendement n°124 est retiré au bénéfice des explications de la Vice-présidente. Nous appelons le scrutin public pour l'amendement n°122 avec un avis défavorable de l'exécutif. Le vote est ouvert. J'invite M. JALLAMION et Mme AESCHLIMANN en tant que scrutateurs. Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°122 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 169

POUR : 29

CONTRE : 97

ABSTENTION : 42

NPPV : 1

REJET

Article 2

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 2. Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : NI, M. AÏT

ADOPTION

Article 3

Amendement n°28 (RCDEC), n°121 (FdG) et n°29 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'article 3 avec des amendements en réponse commune. Nous commençons par l'amendement n°28. Je cède la parole à M. NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDEC) – L'amendement concerne l'abonnement Internet qui constitue la base du télétravail. Nous proposons une prise en charge à hauteur de 50 % dans la limite de 20 euros mensuels.

M. le Président – L'amendement n°121 est-il défendu ? Nous avons une demande de scrutin public. Je cède la parole à M. NICOLLE pour l'amendement n°29.

M. NICOLLE (RCDEC) – Nous proposons la création d'une prise en charge de 3 euros nets par jour pour les agents en télétravail afin que l'employeur participe à un certain nombre de dépenses afférentes à l'environnement, particulièrement à la restauration.

M. le Président – Je cède la parole à la Vice-présidente pour une réponse commune.

Mme CIUNTU – Le Conseil régional d'Île-de-France fait le choix de verser aux agents télétravaillant à leur domicile une somme mensuelle de 10 euros nets. Le décret du 11 février 2016 précise les conditions et modalités de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Celui-ci n'impose pas le versement d'une compensation financière aux agents concernés. Ce point est laissé au choix de l'employeur. Le pôle Ressources Humaines a observé les pratiques des organisations comparables. Le choix d'une contribution de 10 euros nets par mois a ainsi été proposé. À titre d'indication, le Conseil régional d'Aquitaine prévoit une indemnité mensuelle de 8,30 euros, soit 100 euros par an. La Ville de Paris et les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des Finances ne prévoient aucune compensation financière. Concernant la prise en charge des repas, l'employeur est tenu de participer au seul surcoût lié aux repas pris hors de la résidence familiale. Il serait donc purement et simplement illégal de procéder autrement. Cette mesure ne peut donc concerner les journées travaillées par l'agent à son domicile. Au vu de ces éléments, j'appelle au retrait, sinon au rejet.

M. le Président – L'amendement n°28 est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°28 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI, M. AÏT

REJET

M. le Président – J'appelle le scrutin public pour l'amendement n°121 avec un avis défavorable de l'exécutif. J'invite M. LEGARET et M. CAMARA en tant que scrutateurs. J'ouvre le vote. Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°121 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 147

POUR : 27

CONTRE : 95

ABSTENTION : 24

NPPV : 1

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'amendement n°29. Est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°29 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : NI, M. AÏT

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

NPPV : NI, M. AÏT

ADOPTION

Articles additionnels

Amendements n°14 (S&R) et n°88 (EELVA)

M. le Président – Nous avons des amendements en articles additionnels qui seront en réponse commune de la Vice-présidente. Je cède la parole à Mme JARRY-BOUABID.

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Je souhaite expliquer notre vote sur les amendements précédents. Un dialogue sur le remboursement est nécessaire entre la Région et les agents. Mme la Vice-présidente a rappelé les modalités reprises dans la loi. Or l'enjeu ne porte pas uniquement sur les compensations financières, mais sur l'implication des agents et des managers.

S'agissant de notre amendement, nous soulignons la nécessité de nommer un véritable Chef de projet identifié auquel les agents et les managers pourront se référer en cas de problème technique ou relatif au fonctionnement du télétravail.

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°88. Je cède la parole à M. DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Le télescopage des suppressions de postes, du déménagement et du télétravail est problématique. Je m'étonne du nombre de demandes relatives au télétravail dans un univers où nous demeurons attachés à l'environnement de travail classique consistant à être en contact avec les managers. Ce phénomène devrait vous alerter sur l'état des relations au sein de notre collectivité, c'est-à-dire que les agents se trouveront mieux chez eux. Ils ne craignent pas les évolutions de

carrière ou de conditions de travail lorsqu'ils sont à leur poste. Nous proposons la mise en place d'une évaluation sur cette expérimentation.

M. le Président – Je cède la parole à Mme la Vice-présidente pour une réponse commune.

Mme CIUNTU – La Région Île-de-France est totalement impliquée dans la modernisation de son Administration. La décision d'expérimenter le télétravail a fait l'objet d'une réflexion sur la mise en place d'une organisation au sein du pôle Ressources Humaines. Anne-Clémence SORBARA a été nommée Chef de projet et travaille en étroite coopération avec les organisations syndicales et les agents. Entre novembre 2016 et janvier 2017, nous avons organisé des réunions sur des thématiques diverses avec les organisations syndicales. Le travail n'a pas du tout été contesté lorsque nous avons délibéré de ces sujets en CT et en CHSCT. D'autres réunions de concertation sont prévues. Le retour d'expérience sera présenté en Comité Technique d'ici fin 2017. Les propositions reprises dans ces deux amendements étant déjà appliquées, je demande leur rejet.

M. le Président – L'amendement n°14 est-il maintenu, Mme JARRY-BOUABID ?

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Au vu des explications de Mme la Vice-présidente, je retire l'amendement. Je n'avais pas compris qu'un Chef de projet était clairement identifié.

L'amendement n°14 (S&R) est retiré.

M. le Président – L'amendement n°88 est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°88 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI, M. AÏT

REJET

M. le Président – Nous passons à la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à M. JALLAMION.

M. JALLAMION (FdG) – Nous nous félicitons de la détermination d'une journée de présence par service. Toutefois, l'une des raisons du déménagement consiste à concentrer l'ensemble des services en un même lieu afin de favoriser l'interaction. L'éventualité d'une journée commune pourrait résoudre les problèmes.

Je regrette le caractère global de vos réponses sur les amendements. La parité femme homme, le bilan d'expérience, la présence de l'ensemble des agents le même jour au siège et le financement des formations professionnelles ne relèvent pas du même objet. Ces questions méritent davantage d'échanges entre nous.

Le Front de Gauche est favorable au télétravail. Le problème ne relève pas tant de l'indemnisation de l'ensemble des frais supportés par l'agent que de la nécessité d'établir une convention déterminant les règles, la répartition des frais et les modalités. Par exemple, les agents pourraient être tenus d'imprimer dans les services et non chez eux. Si ce type de problème n'est pas géré, les agents auront à supporter des frais dépassant l'indemnisation perçue. Il ne s'agit pas de reporter la mise en place du télétravail, mais de respecter les préconisations de l'État. L'Urssaf a dressé une liste exhaustive des frais engagés par les agents. Il convient de les prendre en compte et d'avertir les agents de la possibilité de déduction en frais réels de leurs impôts en l'absence d'indemnisation.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération et espérons une meilleure élaboration de la mise en œuvre du télétravail.

M. le Président – Je cède la parole à M. DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous sommes favorables à l'expérimentation et au télétravail. Par conséquent, expérimenter le télétravail ne nous pose aucune difficulté. Néanmoins, demeure un souci de concordance des temps. Vous niez que le déménagement et la réorganisation des services sont problématiques. Nous constatons le peu d'attachement à l'environnement de travail classique qui incite les agents à solliciter le télétravail, ce qui m'inquiète quant à l'état de notre collectivité. Vous vous félicitez du nombre de réponses favorables. Toutefois, la question de

l'évolution de carrière des agents qui opteront pour le télétravail et ne se trouveront plus au contact de leur manager est problématique.

Un agent disposant d'un bureau à la Région qui expérimentera le télétravail obtiendra-t-il un bureau individuel lorsqu'il se trouvera au siège à Saint-Ouen ? Sera-t-il en *open space* ou en *open space* large visant à ne plus attribuer de bureau attitré ? Derrière la politique du télétravail, je perçois un système d'économies pour la Région visant à répondre à la question du déménagement dont le manque de clarté interroge l'opposition.

Étant favorables à l'expérimentation et au télétravail, nous voterons favorablement en gardant à l'esprit les inquiétudes soulevées lors de ce débat, notamment sur les garanties d'évolution des conditions de travail et de carrière. Avez-vous obtenu un retour d'expérience de l'expérimentation mise en œuvre en Aquitaine en 2016 ? Quels ont été les freins de cette expérimentation qui a concerné une cinquantaine d'agents, soit moins que dans notre collectivité ?

M. le Président – Je cède la parole à M. NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDEC) – Nous voterons favorablement ce rapport car il s'agit d'une demande importante de la part des agents. Mme la Vice-présidente a pris le soin d'expliquer que l'employeur dispose d'une grande latitude de prise en charge dans le cadre de cette expérimentation. Vous vous êtes efforcée d'expliquer que vous vous rangiez derrière un certain nombre d'autres expérimentations en tant que références. Au regard du volontarisme dont vous faites preuve sur un certain nombre d'autres secteurs, vous disposiez de l'opportunité d'afficher cette même attitude à la politique sociale à mettre en place en tant qu'employeur au sein de notre collectivité. Il est regrettable que vous ne fassiez pas ce choix, mais nous voterons pour ce rapport portant sur la mise en place expérimentale du télétravail sur la base du volontariat des agents.

M. le Président – Je cède la parole à Mme JARRY-BOUABID.

Mme JARRY-BOUABID (S&R) – Le télétravail représente un enjeu majeur dans notre Région avec des millions de déplacements quotidiens. Il n'aurait pas été compris que notre collectivité ne s'engage pas dans ce nouveau *process* qui présente un avantage collectif pour les Franciliennes et les Franciliens, et individuel pour les agents au travers d'une meilleure qualité de vie. Nous insistons sur la nécessaire relation de confiance entre le manager et l'agent. Il ne doit pas s'agir d'une simple fuite en avant pour certains agents. Dans ce contexte de déménagement et de réorganisation des services, il convient de penser le vivre ensemble professionnel.

M. le Président – Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-57

POUR : LR, S&R, UDI, FN CD, EELVA, RCDEC, NI

ABSTENTION : FdG

NPPV : M. AÏT

ADOPTION

Mme CIUNTU – Je vous remercie de ce vote, de la qualité des débats et de la volonté de construire ensemble. Je m'engage à ce que nous travaillions directement avec le Chef de projet lors du retour d'expérience en commission puisque je constate que vous n'aviez pas mis de visage sur cette nomination. Nous travaillerons volontiers étroitement tous ensemble. Merci pour ce vote.

M. le Président – Je remercie Mme CIUNTU. Nous passons au secteur de Mme ÉVREN.

CR 2017-52 : POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Mme ÉVREN – Ce rapport porte sur le spectacle vivant. Je cite la chorégraphe et metteur-en-scène Anne Teresa de KEERSMAEKER: « *Nous sommes dans un monde où les expériences à vivre ensemble deviennent de plus en plus rares, ce qui rend le spectacle vivant encore plus précieux* ». La culture et le spectacle sont des biens plus que précieux dans la période actuelle. Ce rapport a pour objectif d'encourager et d'amplifier le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire francilien avec un budget en augmentation qui atteint 35 millions d'euros pour 2017.

Ce rapport contient trois axes en parfaite adéquation avec les priorités culturelles qui ont été présentées dans le cadre d'une communication en septembre dernier. Le premier axe porte sur le développement de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, le second est relatif à l'accompagnement de la jeune création avec le nécessaire renouvellement des bénéficiaires des aides, et le troisième concerne le rééquilibrage de l'offre culturelle au profit des territoires éloignés de Paris, particulièrement les territoires ruraux et la Grande Couronne.

Nous avons mené une importante concertation avec des ateliers de travail qui ont duré deux mois. Il en est ressorti qu'une strate de dispositifs relatifs au spectacle vivant se superpose. Notre objectif est de disposer de dispositifs simplifiés, plus lisibles et cohérents en ouvrant de nouvelles possibilités de soutien et d'accompagnement à l'ensemble des champs artistiques du spectacle vivant. C'est pourquoi nous passerons de 11 dispositifs à 6, ce qui permettra une meilleure appréhension des demandes de subvention par les porteurs de projets. De cinq délibérations-cadres nous passons à une seule, ce qui favorisera une politique claire. Nous aurons une PAC revisitée qui se déclinera selon des critères spécifiques et des conventions qui passeront de trois à quatre ans afin de permettre aux structures une réelle stabilité et une plus grande sérénité. La PAC intégrera des Fabriques de Culture relevant du spectacle vivant. Une commission unique paritaire d'élus régionaux et de professionnels examinera les demandes d'entrée et de renouvellement dans le dispositif. Nous disposerons de deux aides ponctuelles qui évolueront en développant des critères d'intervention précis, à savoir les aides à festivals et manifestations et les aides aux réseaux. Nous bénéficierons également de deux aides ponctuelles élargies à l'ensemble des champs artistiques. Il s'agit de l'aide à la création d'investissement en plus du fonctionnement et de l'aide à la résidence territoriale. Une nouvelle aide spécifique est créée pour inciter les acteurs du territoire à développer des projets dans les territoires ruraux et périurbains afin d'éviter que la culture soit uniquement accessible à une élite parisienne. L'aide aux projets mutualisés dans les territoires ruraux et périurbains sera renforcée.

Dans cette délibération, nous réaffirmons notre attachement à la création. L'Île-de-France est l'une des Régions les plus dynamiques en nombre de festivals et en présence d'équipes artistiques. Le tourisme culturel lié au spectacle vivant a été reconnu comme un facteur d'attractivité particulièrement efficace pour nos territoires. Il s'agit d'une chance immense de conforter le spectacle vivant. Dès la prochaine séance plénière, nous poursuivons avec de nouvelles délibérations sur le patrimoine, les arts plastiques et le numérique comme autant de promesses tenues dans l'intérêt du territoire francilien.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission de la Culture.

Mme REZEG (LR) – L'avis est favorable.

Commission de la culture : avis favorable

M. le Président – Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Un point qui n'a pas été rappelé par la Vice-présidente a été rappelé en commission des Finances. Après annulation du dispositif d'aide au départ en vacances par cette majorité, nous découvrons que Valérie PÉCRESSÉ met en œuvre une nouvelle illustration du mythe de Pénélope, épouse d'Ulysse. Après avoir réintroduit l'aide au départ en vacances que vous avez supprimée voici un an, vous réintroduisez la modulation des aides en appliquant une majoration pour des territoires carencés. En tant qu'élue parisienne, j'attendais de votre part un propos plus subtile que le terme d'« élite parisienne ». Peut-être envisagez-vous de quitter Paris. Votre Président ayant indiqué hier que seuls les idiots ne changent pas d'avis, je constate que lorsque vous réintroduisez la modulation des aides pour les territoires dits « carencés », vous rejoignez notre raisonnement. La commission a émis un avis favorable.

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. GIAFFERI.

Discussion générale

M. GIAFFERI (CD) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, vous proposez que la politique du spectacle vivant dans notre Région soit territorialement plus équilibrée. Il s'agit d'une démarche de bon sens conforme à nos engagements de campagne. Le maillage territorial des lieux de spectacle vivant souffre d'un déséquilibre flagrant entre Paris et la Petite Couronne, d'une part, et la Grande Couronne, d'autre part. 9 % des représentations de spectacle vivant ont eu lieu dans les départements de Grande Couronne, 10 % dans les trois départements de la Petite Couronne et 81 % ont eu lieu à Paris. Une évolution est donc indispensable.

Le dispositif actuel, beaucoup trop complexe, doit être modifié. La concertation avec les professionnels est évidemment indispensable et les quatre types de consultation menés à l'initiative de la Région du 12 décembre 2016 au 27 février dernier ont été salués par les participants. Les constats ont permis de dégager les pistes et solutions que vous préconisez. Vouloir structurer la nouvelle politique régionale pour mieux soutenir les porteurs de projet est une volonté de bon sens. L'incitation des acteurs culturels à agir pour un rééquilibrage de l'offre artistique et culturelle en proposant des projets en Grande Couronne et dans les territoires ruraux est une mesure attendue. La création d'une aide spécifique pour inciter les acteurs du territoire à développer des projets dans les territoires ruraux et périurbains complète ce dispositif opportun. Développer la conduite d'actions artistiques et culturelles dans les lycées est un choix intelligent et un gage d'avenir intéressant. L'instauration d'un modificateur du montant de certaines aides pour les zones géographiques carencées en offre et en infrastructures culturelles est une mesure qui devrait faire l'unanimité.

Ces exemples issus du rapport que vous nous proposez d'adopter sont conformes à l'état d'esprit politique qui vous anime et que nous partageons afin que la politique culturelle de notre Région réponde aux attentes légitimes de tous les territoires, y compris et surtout les moins favorisés. Vous avez donc le soutien de notre groupe pour cette délibération.

M. le Président – Je cède la parole à M. DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, le rapport que vous nous présentez est essentiel pour la politique culturelle francilienne. Plus de 30 % des équipes artistiques professionnelles françaises sont installées en Île-de-France. Notre Région concentre 49 % des emplois culturels et plus de la moitié des salariés relevant du régime de l'intermittence du spectacle, soit plus de 250 000 personnes. La Culture constitue un pilier du pacte républicain en tant que moyen d'expression et, surtout en ces périodes de doute et de crise morale, un moyen de rassembler. Elle permet de créer des ponts où certains rêvent d'ériger des murs. Après les attentats, avec la montée des intégrismes et le repli sur soi, l'éducation des jeunes générations et leur ouverture à la Culture sont plus que jamais prioritaires. Grâce à vous, nous augmenterons le budget de 20 % d'ici à la fin du mandat malgré un contexte budgétaire plus que contraint par les effets des politiques gouvernementales qui contribuent à faire et défaire.

Les musiques actuelles et les arts de la rue ont pris une place prépondérante dans les pratiques culturelles. Il est de notre devoir de les accompagner en encourageant la création envers tous les publics. Dans un monde qui évolue, il est fondamental de développer la curiosité et de se forger une identité que seule l'éducation artistique et culturelle permet, notamment à travers la création artistique.

Vous avez procédé à un bilan du précédent dispositif des aides au spectacle vivant. Comme souvent avec l'ancienne majorité, vous y avez découvert du saupoudrage et un éparpillement autour de onze aides régionales, dont la principale est l'aide à la permanence artistique et culturelle. Vous y avez également découvert que Paris et la Seine-Saint-Denis concentrent 42 % des aides régionales. Sur la base de ce bilan, vous avez adopté la seule méthode de travail qui vaille en réunissant les professionnels du secteur avant de définir vos priorités, à savoir l'affirmation du soutien à la création et la garantie de l'indépendance artistique comme source de développement. Il s'agit également de développer la diversité de l'offre artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire régional, de mieux soutenir la création et de favoriser le renouvellement des bénéficiaires des aides régionales, mais également de développer la présence d'artistes partout en Île-de-France et pas uniquement où cela était politiquement correct pour vos prédécesseurs qui pensaient qu'au-delà du périphérique, s'il est autorisé à payer des impôts, il ne l'est pas toujours à bénéficier des politiques publiques régionales. Vos priorités consistent également à favoriser l'inclusion sociale et territoriale en donnant accès à la Culture à tous les Franciliens, notamment dans les territoires sous-dotés en infrastructures et en offre culturelle, à développer les activités d'éducation artistique et culturelle en direction des lycéens et des apprentis afin que les lycées et CFA deviennent des portes d'entrée à la Culture pour les jeunes Franciliens.

Les nouvelles aides régionales proposées sont plus lisibles et justes, et s'appuient enfin sur les acteurs locaux. Madame la Vice-présidente, le groupe UDI votera avec plaisir en faveur de ce rapport.

M. le Président – Je cède la parole à Mme PRIMEVERT.

Mme PRIMEVERT (LR) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, la présentation de ce rapport intervient dans une période charnière de notre mandature. Après un an d'observation et d'analyse, vous nous aviez présentées voici six mois les orientations de la politique culturelle que vous souhaitiez mettre en œuvre pour la Région. Ce début d'année 2017 marque le lancement de cette politique particulièrement ambitieuse pour l'ensemble des champs artistiques avec le cinéma, le livre et le spectacle vivant. Nous nous réjouissons de ce calendrier qui symbolise la rigueur de la réflexion associée à la concertation et la nécessaire rapidité dans l'action.

Face aux critiques de l'opposition sur votre inaction en matière culturelle, vous démontrez qu'en termes de politique publique, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, surtout quand des résultats sont attendus. Le spectacle vivant est un élément central de notre politique culturelle avec un budget pour 2017 s'élevant à près de 7 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2016. Le spectacle vivant est l'expression même de l'art avec un large panel de pratiques et le seul champ artistique qui offre un contact direct et un lien unique entre les artistes et le public. Pourtant, le soutien régional est rendu complexe par un empilement de dispositifs et un manque réel de lisibilité pour les porteurs de projet. S'y ajoute un problème de logique quand parmi onze dispositifs, la seule permanence artistique et culturelle représente près des deux tiers des crédits et 60 % des bénéficiaires de ce soutien au spectacle vivant.

Au regard de cette situation, il était devenu indispensable d'agir en direction d'une clarification souhaitée de longue date par les professionnels. Quand, dans le même temps, les aides de l'État ont diminué depuis cinq ans, l'action des collectivités territoriales est devenue indispensable pour préserver la diversité de l'offre culturelle et la vitalité créatrice si chères à notre Région. Le premier chantier portait sur la réforme de la permanence artistique et culturelle avec la création de trois dispositifs prenant en compte la typologie et les spécificités des différents porteurs de projet. Cette clarification et cette critérisation étaient attendues des professionnels et favoriseront l'accès à cette aide par de nouveaux acteurs parfois perdus dans la masse. En passant la durée des conventions pluriannuelles de trois à quatre ans, vous garantirez une plus grande sécurité aux structures afin qu'elles puissent travailler davantage sur des projets à moyen et long terme. Vous créez ainsi une permanence artistique et culturelle plus claire et efficace. Cette clarification concerne également les autres dispositifs de soutien au spectacle vivant en réduisant leur nombre de dix à cinq.

Ces nouveaux dispositifs s'inscrivent parfaitement dans les orientations de la politique culturelle, notamment la création et l'inclusion. C'est le cas de la nouvelle aide à la création qui sera allouée sur les crédits en fonctionnement et en investissement, ce qui favorisera les productions d'envergure bénéfiques pour le territoire francilien au niveau culturel et économique. Ce soutien à la création est indispensable pour renouveler régulièrement l'offre en incitant les acteurs du spectacle vivant à créer de nouvelles productions qui feront rayonner les artistes franciliens en Île-de-France et en dehors.

Au niveau de l'inclusion, deux dispositifs seront particulièrement bénéfiques pour lutter contre la fracture territoriale existant dans ce secteur artistique. Il s'agit de l'aide à la résidence territoriale dont le plafond de financement sera rehaussé pour les projets dans les zones carencées et de l'aide au projet pour les territoires ruraux et périurbains réservée aux initiatives portées dans de petites communes.

Respectant vos engagements et les demandes des professionnels, nous vous soutenons avec force dans cette volonté de valoriser la création et de réduire la fracture territoriale. Nous voterons en faveur de cette délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme BARJOU.

Mme BARJOU (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, vous affirmez que vous souhaitez augmenter le budget de la Culture de 20 % pendant cette mandature et faire mieux qu'auparavant. Permettez-moi de vous faire remarquer que vous commencez mal. Après avoir sabordé le Festival d'Île-de-France et condamné l'ARIAM, vous semblez mettre en péril l'existence de l'organisme associé ARCADI qui portait cette politique culturelle du spectacle vivant. Avec ce rapport, comme celui à venir du MOTif, vous nous proposez l'acte II de l'abandon du champ culturel après l'acte I de la réduction budgétaire des associations d'Île-de-France. Vous faites montre d'une singulière obsession de vouloir supprimer les organismes associés. Nous déposerons un amendement à ce sujet afin d'avoir communication de ces rapports.

Dans la délibération-cadre qui nous est proposée, vous revisitez les dispositifs, mettez en place une nouvelle politique d'intervention reposant sur six axes qui mettent ARCADI en péril, lequel n'a pas été associé à vos réflexions, ce qui aurait permis une meilleure articulation entre les dispositifs proposés et les missions remplies par cet organisme. J'espère que les réponses aux amendements permettront d'apporter des éclaircissements sur ces sujets. Comme l'indique une pétition ayant réuni plusieurs centaines de signatures, la possible disparition d'ARCADI fait craindre le pire pour la disparition du spectacle vivant. Je rappelle qu'ARCADI soutient des projets dans tous les domaines du spectacle vivant sur tout le territoire francilien et à destination de tous les publics. Il permet à l'ensemble des compagnies dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse, du cirque et des marionnettes d'intervenir au plus près des habitants et de faciliter l'accès aux pratiques culturelles. Plus de 400 équipes artistiques sont accompagnées. Elles ont assuré plus de 1 000 représentations dans plus de 200 lieux dans tous les territoires de notre Région en 2016. Entre 28 000 et 30 000 lycéens ont bénéficié des médiateurs culturels. Nous espérons que ce dispositif sera poursuivi. L'organisme remplit parfaitement sa mission d'accompagnement, de contribution et de sensibilisation.

Qu'advient-il du Fonds de soutien à l'initiative et à la recherche créé en 2015 ? Quid du soutien au fonctionnement des petites compagnies ? Nous sommes inquiets car vous semblez vouloir briser l'élan du soutien et de la diffusion culturelle. Le remplacement du Directeur d'ARCADI, dont le mandat s'achève, n'est pas engagé. Aucune visibilité financière ne nous est apportée. Comme nous l'avons dénoncé lors du débat budgétaire, le budget Culture ne nous rassure pas. ARCADI représente un budget de plus de 5 millions d'euros dédié aux activités culturelles, sans compter les agents qui remplissent ces missions avec passion et compétence. Qu'en sera-t-il des nouveaux dispositifs ?

M. le Président – Je cède la parole à Mme AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, le pire n'est jamais sûr, mais nous demeurerons vigilants. Nous sommes rassurés sur le fait qu'il ne s'agit pas de démanteler la politique en matière de spectacle vivant et qu'un effort de rationalisation des aides est fourni. L'enveloppe financière n'est pas diminuée, même si nous aurions préféré qu'elle demeurât à son niveau de 2015.

En ce qui concerne l'avenir d'ARCADI, nous continuons à exiger la publication de l'audit sur les organismes associés, notamment relevant du monde culturel. ARCADI se trouve être le grand absent de ce rapport. J'exprime notre totale incompréhension. Les objectifs de cet établissement public sont pleinement en phase avec ceux qui sont énoncés dans le rapport. Les salariés ont acquis une expertise et une reconnaissance particulièrement utile pour faire avancer ces missions. Or la diminution de 800 000 euros du budget depuis le début de la mandature est préoccupante. L'incertitude qui règne est insupportable pour les salariés, les partenaires d'ARCADI, les usagers et les publics du secteur culturel. Nous redoutons le démantèlement d'ARCADI et en sommes atterrés. Madame ÉVREN, pouvez-vous nous rassurer ou nous indiquer qui assumera les missions d'ARCADI, à commencer par la médiation artistique et culturelle que vous souhaitez développer dans les lycées ?

Nous visons la sécurisation dans le temps et en volume du financement des compagnies qui font vivre le spectacle vivant dans notre Région. La bureaucratisation des aides publiques pour les artistes flambe. Or la créativité peut se trouver empêchée si elle ne bénéficie pas d'une certaine constance de l'aide publique et d'un soutien solide. Un certain nombre d'amendements présentés visent à éviter le saupoudrage et la précarité des compagnies franciliennes. Nous demeurons vigilants quant au renouvellement des structures financées. L'exécutif de la Région considère que certaines auraient perçu trop de subventions par le passé. Au nom du renouvellement, celles-ci se voient fragilisées dans leur existence, ce qui ne nous paraît pas juste.

M. le Président – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la politique régionale en faveur du spectacle vivant avait bien besoin d'un toilettage. Pour certains, l'argent public était devenu une sorte de rente. Vous les amènerez parfois à remettre la pertinence de leur travail en question, ce qui est positif. Je rappelle l'une des conclusions du rapport du Syndicat national des Scènes publiques de 2016 qui établissait une surabondance de l'offre en Île-de-France induisant « *un rayonnement moindre, c'est-à-dire une faible visibilité des spectacles et un sous-remplissage des salles* ». Il est possible d'établir un parallèle avec un constat implacable selon lequel plus il y a d'argent public, moins il y a de spectateurs.

Nous ne pouvons que nous réjouir que les dispositifs prévoient systématiquement le non-cumul des subventions régionales et une évaluation de l'utilité de la subvention en termes de rencontre du projet avec le public. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction de la gestion raisonnable des derniers Franciliens. Le principe n'est pas de remettre en cause les subventions publiques. L'agent public est indispensable au développement et à l'existence des arts de la scène et de la rue. Toutefois, il convient que l'argent public ne serve pas le clientélisme et ne devienne pas une rente à vie comme c'est trop souvent le cas. L'argent public est tellement indispensable que vous semblez ne pas aller assez loin dans certains aspects de votre rapport,

notamment l'aide aux jeunes débutants et aux premiers projets. Alors que la profession souligne qu'il s'agit de l'une des principales lacunes du système actuel, vous ne faites pas ce qui est suffisant et ne faites rien pour le soutien aux pratiques amateurs qui sont un lien du peuple avec sa culture et un vivier de talents et de futurs professionnels. Combien de futurs talents aspirent, en plus d'un coup de pouce du destin, à un coup de pouce de la Région pour se professionnaliser et donner autre chose à voir au public ? Votre politique est silencieuse à ce propos.

La stratégie de dissolution par pourrissement appliquée à ARCAD, qui est la même pour la commission du film d'Île-de-France, à savoir l'absence d'appels d'offres pour le renouvellement de la Direction et le flou dans lequel les salariés et la structure sont laissés, n'est pas digne du respect dû à tout salarié et agent de la fonction publique.

M. le Président – Je cède la parole à Mme DUMAS.

Mme DUMAS (RCDEC) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, la priorité d'une politique culture régionale est de contribuer à garantir le financement de la création, sa diffusion sur l'ensemble du territoire et l'accès à la culture sous toutes ses formes, y compris à travers l'éducation artistique et culturelle. La précédente majorité s'est attachée au financement de la diversité culturelle, qui est l'essence même de la démocratie. La diffusion et l'accès, le rééquilibrage territorial, le développement de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées, et le développement de la mutualisation sont les nouveaux axes forts de la Région. Les objectifs proposés à travers la réforme des dispositifs existants, à savoir simplification, cohérence et introduction de la souplesse nécessaire permettant la prise en compte de la spécificité des profils pour mieux y répondre, sont ceux d'une politique culturelle visible, lisible et évaluable.

La concertation avec les acteurs du spectacle vivant a été effective et de qualité, ce qui fait la différence avec la délibération portant sur la réforme du Fonds de soutien Cinéma Audiovisuel et la réforme de l'aide à l'écriture. La concertation n'avait respecté ni le travail mené par la commission Culture à travers les auditions de professionnels, ni les discussions conduites ensuite avec les professionnels. Aujourd'hui, vous présentez une délibération sur le spectacle vivant débarrassée de toute approche idéologique et de toute proposition hors sol. La concertation a permis de réintroduire sereinement des critères qui avaient été écartés comme la prise en compte à certaines conditions d'une partie des frais de fonctionnement des structures. Le financement de ces frais permet de construire dans la durée et leur réintégration partielle est positive. Cette concertation de qualité a permis de préserver les Fabriques de Culture en les réintégrant à la PAC, leur permettant ainsi de bénéficier du processus de sélection adéquat, à savoir la sélection par des comités associant élus et professionnels. Le cercle vertueux de la concertation effective permet d'être pertinent et efficace, et d'établir, voire de rétablir, la confiance.

Je souligne l'intérêt de l'aide à la résidence territoriale en tant que véritable instrument de la « R&D de la création ». Je note cependant l'absence de comité de sélection associant professionnels et élus concernant le dispositif d'aide à la création. Les comités paritaires sont pourtant les garants de l'objectivation d'une décision par essence subjective puisque sélective. Le débat entre professionnels de différents horizons et élus de différentes sensibilités garantit la professionnalisation, la pluralité et l'indépendance contre tout choix idéologique ou arbitraire. Nous déposerons un amendement en ce sens.

On ne peut évoquer le respect du pluralisme et réduire le nombre d'élus à quatre, ni évoquer la prise en compte de l'ensemble des champs artistiques et réduire le nombre de professionnels à quatre.

Si une réforme des organismes associés et des réinternalisations partielles peuvent s'avérer pertinentes pour répondre au mieux aux missions et aux objectifs d'une politique culturelle renouvelée, nous continuons à nous élever contre la méthode employée depuis un an. Je note l'absence de transparence concernant les audits laissant la place à l'arbitraire et l'absence de prise en compte du travail accompli et de la dimension humaine de ces réformes annoncées depuis plus d'un an. Comble de l'indifférence, les noms des organismes associés ne sont plus évoqués dans les rapports. La réforme des organismes associés n'a été abordée en séance que deux fois sous l'angle des réductions budgétaires dans une totale indifférence.

M. le Président – Je cède la parole à la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Je remercie M. GIAFFERI, M. DUGOIN-CLÉMENT et Mme PRIMEVERT qui ont parfaitement résumé notre politique culturelle en utilisant des mots clés tels que « l'inclusion », « l'itinérance », « le maillage territorial » et « l'éducation artistique et culturelle dans les lycées ».

Madame de la GONTRIE, il est paradoxal que la gauche reproche à la droite de vouloir rééquilibrer l'offre culturelle en direction des territoires ruraux et de la Grande Couronne. Notre fil rouge est de combattre les inégalités d'accès à la Culture et de rééquilibrer notre offre culturelle car ces territoires ont été délaissés par la précédente majorité. Nous souhaitons une culture pour tous et partout en Île-de-France. Vous évoquez la commission des Finances. En toute amitié, je reconnais votre mauvaise

foi légendaire. Nous n'avons jamais évoqué la question de la modulation des aides en commission des Finances. Vous êtes hors sujet puisque nous n'en avons pas débattu. Nous avons discuté du PPI et j'ai très rapidement présenté les deux rapports Culture. Je rétablis la vérité car vous tendez à transformer les faits.

Mme BARJOU et Mme AUTAIN, votre conception de la politique n'est pas la mienne. Vous passez votre temps à faire de la désinformation et évoquez la fermeture d'ARCADI. J'ai rencontré les salariés d'ARCADI avec Delphine BÜRKLI qui fait un travail fabuleux. Je répète qu'ARCADI ne fermera pas. Je travaille avec la DRAC, en tant que cotutelle, sur les missions d'ARCADI. Nous proposerons très prochainement un calendrier aux salariés.

Notre budget Culture s'élève à 94 millions d'euros. Nous disposons de plus de 10 millions d'euros en termes de Culture pour l'Île-de-France depuis 2015. Nous atteignons 87 % d'exécution budgétaire en six mois alors que vous n'aviez exécuté que 83 % sur l'année 2015. Je n'ai pas le souvenir que les organismes associés aient été consultés au cours de la précédente mandature sur les musiques actuelles ou les arts de la rue. Je constate que vous nous reprochez ce que vous n'avez vous-mêmes pas fait.

La Région et ARCADI sont des structures autonomes. Par conséquent, il n'était donc pas question d'évoquer cette dernière dans ce rapport.

M. LEGRAND, votre disque est un peu rayé. S'agissant d'ARCADI, nous travaillons avec la DRAC sur un cahier des charges. Le Directeur n'a pas été limogé. Son contrat arrivait à terme.

Je remercie Mme DUMAS de ses encouragements pour ce rapport et pour notre politique culturelle.

Nous nous inscrivons pour une politique culturelle ambitieuse en Île-de-France. Nous avons augmenté notre budget Culture de plus de 10 millions d'euros et envisageons d'amplifier toutes les aides sur tout le territoire d'Île-de-France.

Article 1

Amendement n°64 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°64. Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Il me semble que le fond prévaut sur ces dossiers et que nous le devons à la profession, à savoir les acteurs et les animateurs du spectacle vivant. Je salue Les Amis d'ARCADI dont j'ai le bonheur d'être membre du Conseil d'Administration.

Cet amendement vise à supprimer le critère d'attribution « Inscription du projet dans les objectifs de la politique régionale » de l'ensemble des règlements. Je ne nie pas la légitimité de la Vice-présidente à avoir des orientations spécifiques, une politique régionale et une vision. Néanmoins, je rappelle que ces orientations n'ont pas fait l'objet d'un vote, mais d'une communication. L'ensemble de l'assemblée n'a donc pu participer à leur élaboration, ce qui ne peut être considéré comme un critère d'attribution régionale.

Mme ÉVREN – Ces orientations figurent dans cette délibération puisque nous souhaitons que ces dispositifs intègrent nos axes prioritaires. J'imagine que vous êtes favorable à l'égal accès de tous à la Culture. Cette délibération propose d'inclure ces priorités culturelles qui n'ont pas été votées dans le cadre de la communication, mais qui intègrent la présente délibération, à savoir l'éducation artistique et culturelle, l'émergence de la jeune création et le maillage territorial. Je vous demande de retirer votre amendement, sinon j'appellerai au rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°64 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : RCDEC

NPPV : NI

REJET

Amendement n°60 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°60. Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Cet amendement démontre à quel point vous avez fait un contresens sur ce que sont les Fabriques de Culture. En les intégrant à la PAC, vous les réduisez à des outils de soutien au spectacle vivant. Or elles parlent de droit culturel et de tiers-lieux. Je me demande si les autres Fabriques de Culture dans les arts plastiques, le cinéma ou pluridisciplinaires feront l'objet de soutien dans des secteurs *ad hoc*. Disposeront-elles de conventions de quatre ans ? Je présente cet amendement car tout ceci n'a aucun sens.

Mme ÉVREN – Je rappelle que cette délibération est le fruit d'une concertation avec les professionnels du secteur. Aucune esthétique ne sera exclue des Fabriques. Celles qui relèvent des arts plastiques, du numérique et du cinéma seront intégrées dans un dispositif Fabrique d'Arts visuels qui sera présenté dans un prochain rapport. Cette intégration n'entraîne aucune difficulté particulière pour les bénéficiaires. Le dispositif se trouve conforté avec une évaluation des projets et un passage en commission pour la PAC en fin de convention, laquelle passera de trois à quatre ans. J'appelle au retrait de votre amendement, sinon au rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°60 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : RCDEC

NPPV : NI

REJET

Amendement n°62 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°62. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Le taux d'intervention maximum est prévu à 40 % des dépenses subventionables du projet pour l'ensemble des dispositifs d'aide à la PAC. Ce taux tient compte des interventions financières des autres partenaires publics. La Région n'intervient pas auprès d'un bénéficiaire si elle est le seul partenaire public. Je demande le retrait de votre amendement, sinon son rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°62 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°130 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'amendement n°130. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Cet amendement m'a surprise. En tant que républicaine, on ne peut qu'être attachée à la diversité de la création et à la liberté artistique. Or vous nous faites un procès d'intention. La liberté artistique et l'autonomie des porteurs de projet ne sont pas des préalables sur lesquels se fonde la politique culturelle de la Région. Ces principes sont devenus des obligations légales au travers de la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Je demande le retrait, sinon j'appellerai au rejet de votre amendement.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°130 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION :

NPPV : NI

REJET

Amendements n°131 (FdG) et n°37 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'examen de deux amendements en réponse commune. L'amendement n°131 est-il défendu ? Il l'est. L'amendement n°37 est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Notre objectif est de simplifier le travail de la commission et d'aligner nos commissions sur le même nombre de personnes. Nous souhaitons un choc de simplification et non un choc de complexification. Je vous demande de bien vouloir retirer ces amendements, sinon j'en appellerai au rejet.

M. le Président – L'amendement n°131 est-il maintenu ? Il l'est. Je cède la parole à M. LEGRAND.

EXPLICATION DE VOTE

M. LEGRAND (FN) – Dans la configuration proposée, le Front National est le seul groupe politique de cette assemblée à ne pas être représenté à la permanence artistique et culturelle, ce qui pose un problème de démocratie compte tenu de la surface électorale de notre parti.

M. le Président – Y a-t-il d'autres explications de vote sur l'amendement n°131 ? Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°131 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Je mets aux voix l'amendement n°37 avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°37 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

REJET

Amendement n°35 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°35. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – L'instauration de la commission PAC a permis la mise en œuvre d'une évaluation approfondie des conventionnements pluriannuels sur la base du bilan et des perspectives portées par les bénéficiaires. Sur cette base, la commission émet un avis favorable ou défavorable à la poursuite du soutien régional et à la conclusion d'une nouvelle convention. Cette souplesse permet un certain renouvellement des bénéficiaires et l'ouverture du dispositif aux nouveaux entrants. La commission pour la PAC n'intervient qu'à l'issue du conventionnement et non chaque année. En cas de manquement grave en cours de convention, celle-ci pourra être interrompue de plein droit, ce qui est le cas si le porteur de projet ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de la Région ou s'il ne remplit plus les conditions d'éligibilité au dispositif. Je propose le rejet ou le retrait de votre amendement.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°35 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Je mets l'article 1 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°61 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'article 2 avec l'amendement n°61. Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Il s'agit de supprimer un critère d'exclusion. Dans le spectacle vivant, les réseaux ne sont pas riches. Ils ne sont souvent que d'envergure nationale faute de moyens et ne peuvent que dédier un certain temps à des questions régionales. Exclure les réseaux nationaux démontre une méconnaissance du tissu des réseaux de soutien et d'animation des différentes esthétiques du spectacle vivant.

Mme ÉVREN – Nous avons décidé de recentrer l'accompagnement autour des réseaux régionaux qui ont une action spécifique sur notre territoire. Ils constituent la pierre angulaire de notre politique culturelle. Sur le critère de cofinancement avec d'autres partenaires, notamment publics, ce dispositif garantit la viabilité des projets soutenus. Je propose le retrait, voire le rejet de votre amendement.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°61 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°36 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons l'amendement n°36. Le groupe RCDEC défend son amendement. Je cède la parole à Mme la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – La réponse est identique à celle du précédent amendement. Je propose le rejet, sinon le retrait.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°36 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Nous votons l'article 2 de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Article 3

Amendement n°63 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'article 3 et à l'amendement n°63. Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Il s'agit de mettre en cohérence la politique spectacle vivant et celle du cinéma où nous avons évoqué les Coprods que j'ai fondées lorsque je présidais la commission du Film. Les questions environnementales sur les manifestations et festivals sont des sujets essentiels. Un certain nombre de festivals français ont déjà mis en œuvre des actions visant à réduire leur empreinte écologique. Il me semble qu'il serait très positif d'y appliquer un critère. Concernant la difficulté d'accès aux festivals, notamment en Grande Couronne, nous disposons du STIF. Il me semble intéressant que la Région se positionne en tiers facilitateur autour de ces questions.

Mme ÉVREN – Imposer un cahier des charges qui limite l'empreinte environnementale des festivals est une mesure trop contraignante pour l'économie fragile de nombre d'entre eux et qui pourrait exclure un certain nombre de projets du dispositif. La Région sera attentive à la mise en place de mesures susceptibles de réduire l'impact et l'empreinte écologique des événements qu'elle soutiendra.

L'offre de transport collectif que vous souhaitez mettre en place pour faciliter l'accès du public aux festivals est une mesure trop coûteuse. Cependant, la Région portera une attention particulière au dispositif mis en place par les festivals et manifestations situés en Grande Couronne afin de faciliter l'accessibilité au public. Je propose le retrait de votre amendement ou j'appellerai à son rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°63 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Nous votons l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Nous votons l'article 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 4
POUR : LR, UDI, CD
ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC
NPPV : NI
ADOPTION

Article 5

Amendement n°65 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'examen de l'article 5 et de l'amendement n°65. Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Comme un certain nombre de mes collègues, je m'inquiète qu'ARCADI ne soit pas cité dans ce rapport. Le dispositif de cet article 5 consistant à prendre des missions auparavant occupées par ARCADI, j'en demande la suppression dans l'attente de connaître le projet d'établissement d'ARCADI décidé conjointement par la DRAC et la Région en tant que principal financeur.

Mme ÉVREN – Je répète que la Région a fait le choix d'amplifier son soutien au spectacle vivant et d'ouvrir l'aide à la création à toutes ses disciplines. Cette proposition constructive permettra d'ouvrir l'intervention régionale à de nombreux bénéficiaires.

S'agissant d'ARCADI, nous travaillons avec la DRAC pour envisager la réinternalisation de certaines missions et son recentrage sur l'éducation artistique et culturelle. Cette année, ARCADI a bénéficié d'une dotation de 5 millions d'euros pour poursuivre ses missions. Il s'agit d'un procès d'intention puisque nous menons une réflexion avec la DRAC. Je vous propose de retirer votre amendement ou j'appellerai à son rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°65 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°34 (RCDEC)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°34. Est-il défendu ? Il l'est.

Mme ÉVREN – Étant donné que les aides à la création sont ponctuelles et non pluriannuelles, il est proposé dans le cadre de l'expérimentation de ce nouveau dispositif de s'abstenir de mettre en place une commission. Je propose le retrait de votre amendement, sinon le rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°34 (RCDEC)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°147 (FN)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°147. Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Cet amendement concerne une légère modification de rédaction pour donner davantage de chance à la jeune création et aux débutants.

Mme ÉVREN – J'ai éprouvé des difficultés à comprendre cet amendement puisque vous passez votre temps en séance à affirmer que nous finançons des compagnies qui présentent peu d'intérêt et dont la qualité du travail ne serait pas avérée. Or vous sollicitez la suppression de critères qui démontrent *a minima* une reconnaissance du travail accompli. Je rejeterai votre amendement ou vous demande de le retirer car je ne peux être favorable à ce type d'amendement qui démontre l'absolue incohérence de votre position.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°147 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, EELVA, FdG

NPPV : S&R, RCDEC, NI

REJET

M. le Président – Nous votons l'article 5 de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 5

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Article 6

M. le Président – Nous votons l'article 6. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 6

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Article 7

M. le Président – Nous votons l'article 7. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 7

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Article 8

M. le Président – Je mets l'article 8 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 8

POUR : LR, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSTENTION : S&R, FN

NPPV : NI

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°132 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

M. le Président – Nous avons un amendement commun. Je cède la parole à Mme AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Cet amendement vise à mandater la présidence pour publier les conclusions de l'audit concernant les organismes associés de la Culture, notamment ARCADI, et ses conséquences sur leurs missions et personnels. Nous attendons cette publication.

Mme ÉVREN – J'ai répondu lors de mon propos liminaire. S'agissant de notre politique sur les organismes associés, un rapport de la Chambre régionale des Comptes nous a alertés sur le fait que 40 % des dotations régionales étaient fléchées sur des frais de fonctionnement. Notre positionnement est désormais différent. Nous souhaitons attribuer moins de financement aux frais de structure et davantage de moyens directs aux acteurs culturels. Nous voulons optimiser le coût des organismes associés. L'audit que vous évoquez correspond en réalité à une note interne que nous pouvons rendre publique. Dans ces conditions, j'appelle au retrait de votre amendement, sinon au rejet.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec une demande de scrutin public. Nous appelons le scrutin public. J'invite Mme AUTAIN et M. LOREC en tant que scrutateurs. Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°132 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

Scrutin public

VOTANTS : 168

POUR : 71

CONTRE : 96

NPPV : 1

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Je cède la parole à Mme BARJOU.

EXPLICATION DE VOTE

Mme BARJOU (S&R) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous nous abstenons sur la délibération. Dont acte pour ce qui concerne ARCADI. Nous appelons à la vigilance. Selon les propos de la Présidente du Conseil d'Administration, Mme BÜRKL, il convient de se réinventer. Nous n'en savons guère plus sur leur signification et demeurons vigilants. Pour ce qui est des dispositifs concernant la création, voire la diffusion et le soutien aux petites compagnies, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante suite au refus des amendements proposés. Nous nous abstenons sur la délibération.

M. le Président – Je cède la parole à Mme RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Je vous avoue que j'avais concentré mon très court temps d'intervention sur les amendements en espérant parvenir à convaincre Mme ÉVREN sur la question du soutien aux manifestations et de l'encouragement au développement durable, lequel n'a aucun impact budgétaire. Je regrette que cet amendement n'ait pas été tenu. Se faire l'intermédiaire pour permettre que des navettes de Transdev se rendent à un festival ne coûte rien. Je regrette que, essayant de travailler sur le fond et les contenus et n'étant pas dans la posture, nous n'essuyions jamais qu'une fin de non-recevoir. Sur de nombreux sujets, le débat est souvent absent et nous obtenons de l'exécutif des réponses très doctrinaires. Je regrette de constater la disparition pure et simple des Fabriques de Culture. La ligne budgétaire ayant été déplacée vers le spectacle vivant, nous comprenons que le grand projet relatif aux tiers-lieux pluridisciplinaires ou monodisciplinaires en dehors des esthétiques classiques disparaît totalement. Nous constatons quelques moments de progression sur ce rapport qui donne néanmoins l'impression de pouvoir mieux faire.

Alors que je me satisfais de la prolongation à quatre ans des conventionnements pour la PAC et des précisions sur la question des aides aux manifestations, je ne peux que m'abstenir à grand regret. J'espère que l'un de mes amendements sera un jour retenu. Visiblement, la situation est bien plus idéologique que je ne le pensais, ce qui justifie mon vote.

M. le Président – Je cède la parole à M. LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je note que vous opposez professionnalisme et débutants. Puisque mon disque est rayé, je maintiens que beaucoup trop d'argent public est attribué à des gens qui mériteraient d'essayer de trouver d'autres modèles économiques que la rente d'argent public. Cet argent mériterait d'être investi pour aider de nouvelles figures à émerger qui auront ensuite tout loisir de trouver leur propre modèle de développement, de rencontrer ou non leur public et de poursuivre avec un peu moins, voire pas, de subventions. Ce que vous qualifiez de « disque rayé » revient à avoir des convictions politiques. Je sais que cela est compliqué lorsque l'on appartient à des partis où l'on change de ligne ou de candidat selon le vent ou les sondages, mais il faut vous y habituer.

M. le Président – Je cède la parole à Mme DUMAS.

Mme DUMAS (RCDEC) – La réforme allait dans le bon sens et s'appuyait sur une concertation de qualité. Nous regrettons l'absence de comité paritaire élus et professionnels concernant le dispositif d'aide à la création. Nous déplorons le refus d'augmenter le nombre d'élus et de professionnels puisqu'il ne permet pas de garantir le pluralisme et la prise en compte objective de l'ensemble des champs artistiques. La garantie sur la durée est le pilier de la PAC, mais la rédaction proposée est dangereuse. Notre amendement relatif au cas de force majeure n'a pas été pris en compte. Or le pilier de la PAC est la durée et la stabilité. Nous dénonçons la méthode concernant les organismes associés, même s'il convient de les réformer, avec une absence de transparence et de prise en compte de l'humain. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Président – Je cède la parole à M. DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, notre groupe votera pour cette délibération. Au travers de votre ambition et des interventions, vous avez fait la démonstration qu'en politique et en Culture, il y a les anciens et les modernes, à savoir les conservateurs qui veulent que rien ne change et les progressistes. Vous faites partie des modernes, des progressistes, ce dont je vous remercie et vous félicite.

M. le Président – Je cède la parole à Mme AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Je suis très préoccupée par la réponse apportée à l'amendement relatif à l'audit. En Commission Permanente, Mme PÉCRESSÉ nous a fait part de sa mise en ligne sur Marianne. Or vous mentionnez une note interne. Il ne s'agit pas d'agiter des peurs, mais d'obtenir des réponses aux questions que les salariés d'ARCADI et nous-mêmes nous posons. À ma connaissance, contrairement à vos affirmations, vous avez délégué votre équipe lors de la rencontre avec les salariés et n'y étiez pas présente. Nous sollicitons de la transparence, une parole tenue et de la clarté dans vos engagements. Nous nous abstenons sur ce rapport.

M. le Président – Je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-52

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

NPPV : NI

ADOPTION

Je remercie la Vice-présidente Agnès ÉVREN. J'appelle M. CHARTIER pour la convention avec la CCI. Préalablement, je cède la parole à M. DAMERVAL pour un rappel au règlement.

M. DAMERVAL (EELVA) – Il s'agit d'un rappel au règlement sur la base de l'article 7. M. le Premier Vice-président CHARTIER nous présente ce rapport initialement prévu hier. Nous nous adaptons à l'agenda de l'équipe de campagne de M. François FILLON, ce qui relève d'un manque de respect vis-à-vis des commissaires que nous sommes.

M. le Président – Je cède la parole à M. CHARTIER.

CR 2017-37 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII) - CONVENTION ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE (CCIR) 2017 – 2021 - SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMÉRIQUES, DE L'INTERNET ET DU MULTIMÉDIA (AJUSTEMENT DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION)

M. CHARTIER – Merci, Monsieur le Président. Merci à M. DAMERVAL pour sa présence.

Nous évoquons une convention importante sur les opérations que nous conduisons avec les Chambres de Commerce et de l'Industrie de la Région Île-de-France. Celle-ci porte sur la période 2017-2021. Le premier principe est de mobiliser l'ensemble des structures de formation par apprentissage de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Région Île-de-France, qui est le premier CFA d'Île-de-France, dans notre stratégie de croissance des effectifs. Si l'objectif est tenu, la CCI participera à l'augmentation des effectifs des apprentis sur la période considérée. Une réflexion sur la répartition des responsabilités avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie était nécessaire s'agissant du SRDEII, ce qui est chose faite dans cette convention. Par ailleurs, nous devons nous accorder sur les partenariats relatifs aux bassins d'emplois.

En ce qui concerne la mobilisation des fonds européens, nous avons obtenu la coopération pleine et entière de la CCI s'agissant de sa capacité de relais d'information auprès des entreprises. Nous avons engagé la Chambre de Commerce et d'Industrie sur le principe de la Smart Région et de la Région multilingue.

Je vous remercie d'apporter votre soutien à cette excellente convention qui a été très bien négociée.

M. le Président – Je demande l'avis de la commission du Développement économique. Il est favorable. L'avis de la commission de la Formation professionnelle l'est également. Je demande l'avis de la commission des Finances.

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

Mme de la GONTRIE (S&R) – L'avis est favorable. Toutefois, Monsieur CHARTIER, pourriez-vous appliquer la clause MOLIÈRE à l'intitulé de vos délibérations ? Je veux parler de #Leader, #Smartregion et #SmallBusinessAct.

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. le Président – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à M. BAYOU.

M. BAYOU (EELVA) – Depuis trente ans, nous sommes prêts à sacrifier la planète pour quelques déciles de croissance. Lors de la discussion sur la SRDEII, nous avons proposé de choisir des activités plus intensives en emplois et utiles au territoire et à ses habitants. Cependant, cette convention n'en reprend rien. Elle renforce le ruissellement alors que celui-ci ne fonctionne pas depuis trente ans et consiste à courir après quelques déciles de croissance au mépris de l'environnement ou de nos droits sociaux. Nous espérons vous convaincre avec quelques amendements, même si nous en doutons.

M. le Président – Je cède la parole à Mme ÉLIMAS.

Mme ÉLIMAS (CD) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, les performances de l'Île-de-France en matière de croissance et d'emploi sont insuffisantes pour en faire la Région leader au niveau international. Malgré sa compétence en termes de développement économique, elle ne pourra pas tout faire. Un effort concerté et coordonné d'un certain nombre de partenaires est nécessaire. Entreprise des entreprises, la CCI d'Île-de-France est incontournable pour sensibiliser les chefs d'entreprise aux objectifs du SRDEII.

La convention comprend quatre points clés, à savoir le développement et l'apprentissage, le guichet unique pour l'attractivité internationale, l'information des entreprises sur l'accès au fonds d'intervention européens, aux marchés publics, à l'aide à l'internationalisation, à la transformation numérique et écologique, et à la transition des TPE-PME en cohérence avec le prochain Small Business Act ou la Smart Région. D'autres axes méritent d'être développés comme la participation accrue aux politiques d'innovation et à l'attractivité des talents, les actions communes en matière de diagnostic emploi formation avec Défi métiers, la structuration des filières dans le cadre des campus métiers et des qualifications ou le renforcement de la collaboration des écoles supérieures de la CCI.

Le groupe Centre et Démocrates soutiendra cette nouvelle convention.

M. le Président – Je cède la parole à Mme DELEPAULE.

Mme DELEPAULE (UDI) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, malgré son statut de première Région économique d'Europe, l'Île-de-France souffre d'un manque de visibilité à l'international dans les secteurs essentiels comme le numérique. Dans ce contexte, le rapport qui nous est présenté sur la mise en œuvre de la stratégie #Leader est salubre puisqu'il répond à deux défis majeurs pour notre économie régionale. Il s'agit en premier lieu de la mise en place efficace du SRDEII qui s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème régional comme les CCI, lesquelles, en plus d'être des partenaires privilégiées de la Région, jouent un rôle majeur dans le développement des entreprises. À l'instar de villes bénéficiant d'un rayonnement mondial autour d'événements uniques comme la Foire d'Hanovre, le CES de Las Vegas ou le Mobil World Congress de Barcelone, notre Région doit s'affirmer davantage à l'international dans le domaine du numérique puisqu'elle est déjà dotée de nombreuses *start-up* innovantes, ainsi que d'un grand nombre d'événements consacrés à la technologie. Nous ne pouvons que nous féliciter du renforcement de Paris Région Smart Week qui regroupera toutes les manifestations du numérique et fera reconnaître nos entreprises au-delà de nos frontières.

Nous soutenons pleinement l'ambition exprimée dans ce rapport et voterons en sa faveur.

M. le Président – Je cède la parole à Mme PÈRE-BRILLAULT.

Mme PÈRE-BRILLAULT (LR) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, l'Île-de-France est une Région économique leader dans le monde et présente de nombreux atouts. Pour autant, nous subissons le bilan des dix-sept années de gestion socialiste et la sous-exploitation de son potentiel. Nous assistons au départ de celles et de ceux qui auraient pu être les fers de lance de l'Île-de-France de demain, à savoir les investisseurs, jeunes diplômés ou entrepreneurs. C'est dans cette volonté forte de notre Présidente Valérie PÉCRESSE et ce refus de la fatalité d'une situation économique inacceptable que la stratégie régionale en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'innovation a été votée. L'Île-de-France doit demeurer une Région leader et attractive pour développer la compétitivité de nos entreprises et stimuler l'esprit d'entreprendre. Pour atteindre ses objectifs, la Région souhaite une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs de l'écosystème régional et des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France. Un partenariat sera renforcé entre la Région et les CCI d'Île-de-France qui l'accompagnent dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales en faveur de la formation, du développement économique et de l'emploi. La formation des jeunes, le développement de l'apprentissage, la lisibilité des dispositifs d'orientation professionnelle et la mobilisation des fonds européens seront renforcés. Ce partenariat appuie également le soutien de la Région aux événements de dimension nationale et internationale dans le domaine du numérique. Forte de ces objectifs, la Région s'engage dans cette stratégie ambitieuse et partagée pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Île-de-France.

M. le Président – Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, en déclinaison de la stratégie de développement économique, nous sommes en phase, mais nous attendons de la dentelle et avons obtenu du crochet. À l'instar des objectifs qui cadrent précisément l'apprentissage, nous aurions apprécié que la convention fournisse des éléments chiffrés et précise la contribution de la CCI au développement économique en Île-de-France. Sont mentionnés les actions en faveur du soutien à l'effort de formation des demandeurs d'emploi, le PRIE, l'international, les cessions et reprises d'entreprises et les guichets actifs que nous appuyons. Nous nous félicitons de la vision précise qu'apporteront les études de la CCI sur les 24 bassins d'emplois. Nous attendons de la Région qu'elle joue son rôle de dentellière.

M. le Président – Je cède la parole à Mme GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Monsieur CHARTIER, chers collègues, à la lecture du rapport, et malgré le peu de temps consacré au débat, je note qu'il marque l'obsession affichée de réduction des coûts de formation des apprentis, ce qui est dangereux. Nous

ne partageons pas cette vision et pensons que la jeunesse mérite le meilleur et des moyens financiers à la hauteur des enjeux de formation. Il ne suffit pas de scander sur des plateaux TV votre grande ambition en la matière pour ensuite avaliser la diminution des moyens aux CFA avec cette convention. Il est question d'une réduction de 7 % sans précision. Le coût d'un apprenti est très différent selon les sections d'apprentissage. Toute réduction des coûts appelle une augmentation du nombre d'apprentis par salle et une baisse de la qualité de la formation. Cette logique est dénoncée par les représentants des salariés des Chambres consulaires qui subissent la réduction drastique de leurs effectifs depuis des années. Concernant l'aide publique régionale, le rapport est également flou.

M. le Président – Madame GHIATI, vous avez largement dépassé votre temps de parole. Je rappelle que celui-ci est fixé par la Conférence des Présidents. Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, cette convention est un contrat. Il convient qu'elle organise des droits et des devoirs concrets pour chacun des signataires. Or les actions envisagées sont extrêmement vagues. Je cite : « Définir par des échanges réguliers la part de quotas d'apprentissage fonds libres à effectuer sur la demande de la Région », « Collaboration des services pour déterminer comment faciliter la vérification de la validité des informations renseignées sur les contrats d'apprentissage », « Participer, dans le cadre d'appels d'offres lancés par la Région et dans le respect des dispositions des règles des marchés publics, à l'effort de formation » et « Création d'un observatoire partagé de la transmission des petites entreprises ». Faut-il réellement une telle convention ? Il s'agit de complexité et de technocratie. Nous voterons cette convention. Il s'agit cependant d'un texte supplémentaire qui n'apporte pas grand-chose.

M. le Président – Nous passons à la réponse du Vice-président.

M. CHARTIER – Je vous remercie de vos interventions.

S'agissant du vocabulaire anglais utilisé, je dirais que si nous avons pratiqué la clause Molière plus tôt, nous n'en serions peut-être pas là. Si nous avons pris la décision de soutenir le français pour faire en sorte qu'il devienne la langue des échanges internationaux, peut-être n'utiliserions-nous pas de mots anglais comme « Stratégie Leader » ou « Smart Région ». Je suis favorable au développement de la francophonie, laquelle favorisera le développement de la francophilie. La France a tout à y gagner.

Je remercie Julien BAYOU, Nathalie ÉLIMAS, Nathalie DELEPAULE, Anne PÈRE-BRILLAULT, Catherine LIME-BIFFE, Vanessa GHIATI et Wallerand de SAINT JUST.

Ce contrat a l'ambition de mobiliser l'acteur central qu'est la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Île-de-France autour d'actions prioritaires par rapport aux missions de la Région, à savoir le développement économique, l'articulation des territoires sur le plan du développement économique endogène et exogène, c'est-à-dire le renforcement de l'attractivité avec le concours de la CCI. Nous avons besoin de cette convention renouvelée puisque la précédente ne répondait pas aux objectifs de la majorité régionale. Nous l'avons établie dans le cadre d'une discussion utile et forcément postérieure au SRDEII. Cette convention est fixée pour quatre ans et nous analyserons son évolution annuellement. Il s'agit d'un cadre, d'ambitions et de moyens mis à disposition. Son évaluation annuelle sera présentée à la commission compétente.

S'agissant du soutien aux événements et manifestations dans le domaine du numérique, plusieurs événements qui interviendront dans le cadre de la Smart Week permettront d'accentuer la visibilité de la Région dans le domaine du numérique en général et au travers de l'investissement des *start-up* en particulier.

Amendement n°140 (FN)

M. le Président – Nous examinons l'amendement n°140. Je cède la parole à M. de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – S'agissant de l'amendement Molière, mieux vaut tard que jamais.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable.

M. le Président – L'amendement est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°140 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : FdG, NI

REJET

Article 1

Amendement n°107 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°107. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à M. le Vice-président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable. Nous ne refaisons pas la convention de performance qui a été largement discutée et qui fait l'objet d'un vote de l'Assemblée régionale.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°107 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°1 (S&R)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°1. Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE – Nous demandons des garanties sur la qualité des formations pour les apprentis.

M. CHARTIER – Cet amendement consistant à revoir le contrat de performance, je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°1 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : NI

REJET

Amendement n°141 (FN)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°141. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable sur cet amendement.

M. le Président – Il est maintenu. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°141 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, RCDEC

NPPV : FdG, NI

REJET

Amendement n°54 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°54. Je cède la parole au Vice-président.

M. BAYOU (EELVA) – Il s'agit d'ajouter les objectifs en matière de responsabilités sociales des entreprises et l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire soutenir le petit commerce et les coopératives plutôt que les grands ensembles, les centres commerciaux et l'étalement urbain.

M. CHARTIER – Votre amendement ne trouve pas sa place dans une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Île-de-France.

M. le Président – Il est maintenu. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°54 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°106 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°106. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-président.

M. CHARTIER – Je comprends que cet amendement vous est cher, mais il n'a pas d'objet dans la convention.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°106 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°92 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°92. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-président.

M. CHARTIER – Les clauses en jeu concernent l'économie sociale et solidaire. Il n'est donc nul besoin de le préciser. Cet amendement est satisfait.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°92 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Un amendement n°108 du Front de Gauche était par erreur en doublon avec l'amendement n°92 du Front de Gauche.

Amendement n°53 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°53. Je cède la parole à M. BAYOU

M. BAYOU (EELVA) – Cet amendement peut ne pas plaire à la CCI, ce qui est regrettable puisqu'il est relatif à la transition écologique qui porte un gisement d'emplois.

M. CHARTIER – Cet amendement trouve naturellement sa place dans le SRDEII, mais pas dans la convention. L'avis est défavorable.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°53 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

Amendement n°109 (FdG)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°109. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-président.

M. CHARTIER – L'avis est défavorable. Nous ne sommes pas dans l'objet de la convention.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°109 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : NI

ADOPTION

Article 2

M. le Président – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : NI

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°55 (EELVA)

M. le Président – Nous passons à l'amendement n°55 pour un article additionnel. Je cède la parole à M. BAYOU.

M. BAYOU (EELVA) – Il s'agit d'indiquer à la CCI qu'ajouter l'objectif d'économie circulaire revient à faire part au secteur industriel et entrepreneurial d'Île-de-France qu'un gisement d'emplois y existe.

M. CHARTIER – Il me semble que nous avons missionné la Chambre régionale d'Économie sociale et solidaire sur une étude sur l'économie circulaire en Île-de-France, ce qui éclairera considérablement les discussions autour de cette question importante qui est créatrice d'emplois, mais qui ne peut trouver sa place dans le cadre de cette convention.

M. le Président – Est-il maintenu ? Il l'est. Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°55 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

NPPV : NI

ABSENT : RCDEC

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Je cède la parole à Mme GHIATI pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GHIATI (FdG) – J'entends vos propos sur la Conférence des Présidents. Le partenariat majeur entre la Région et la CCI aurait mérité de prendre davantage le temps de débattre. La façon dont nous le traitons n'est pas à la hauteur des enjeux de l'économie régionale et de l'accompagnement attendu par les entreprises. Nous ne pouvons mener de discussion de fond. Même si cette question relève d'engagements entre votre Exécutif et la CCI, il aurait été appréciable de débattre sur les contenus et les bilans au niveau des élus régionaux. Des questions demeurent extrêmement problématiques. S'agissant de l'apprentissage, le rapport est suffisamment flou pour penser qu'un certain nombre de financements seront attribués à des structures privées, ce qui nous pose question dès lors que certains CFA ont besoin de moyens supplémentaires. Pour avoir discuté avec des représentants des salariés, je constate que les conditions sont difficiles et qu'ils ont besoin d'avoir des conditions de travail adaptées pour répondre aux enjeux de la formation. Il s'agit de l'avenir de jeunes. On ne peut constamment expliquer que les jeunes doivent s'orienter vers des voies qui sont aussi importantes pour notre économie francilienne et témoigner d'aussi peu d'intérêt en se focalisant sur la question de la réduction des coûts. Je regrette que vous n'ayez pas accepté l'amendement sur la qualité de la formation dont vous indiquez qu'il n'a pas sa place dans ce rapport. Il ne s'agit pas d'un bon signal envoyé à cette jeunesse.

Sur la question des territoires et des agglomérations, les amendements que nous avons formulés sont très constructifs et visent à souligner la nécessité de coordonner les acteurs et de solliciter ceux qui sont compétents en matière de développement économique. Votre position est assez stérile.

Il convient de ne pas continuer à se situer dans des visions cloisonnées. Il est important que les chambres consulaires, la CRESS et la CCI puissent travailler sur des problématiques transverses, notamment la création et la reprise d'entreprise. Nous savons que des activités peuvent être reprises par le secteur classique ou celui de l'économie sociale et solidaire. Un travail partenarial aurait été intéressant.

Nous ne nous situons pas dans une posture dogmatique, mais constructive. Nous nous abstiendrons.

M. le Président – Je cède la parole à Mme LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Nous voterons pour ce rapport, mais il est très insuffisant. Je partage les propos de Mme GHIATI. Votre réponse sur notre amendement me paraît insuffisante. Vous auriez pu nous rassurer sur la qualité des formations en apprentissage. Nous approuvons cette convention bien qu'elle soit peu cadrée et qu'elle manque d'objectifs chiffrés. La Région veut être le chef d'orchestre de l'action en faveur du développement économique. Cependant, vous n'êtes absolument pas directif et ne faites pas part de l'articulation avec les autres contributeurs. Nous encourageons un début de cadrage, mais attendons que nous soient proposés une convention affinée en 2018 et un bilan de cette première année. Il s'agit de faire en sorte que la Région soit l'acteur majeur du développement économique en Île-de-France.

M. le Président – Je cède la parole à M. BAYOU.

M. BAYOU (EELVA) – Nous nous abstenons car cette vision découlant de la stratégie SRDEII est dépassée. Elle a fait la preuve de son échec depuis trente ans. Nous regrettons cette obstination qui consiste à courir après quelques déciles de croissance pour détruire la planète ou retrancher nos acquis sociaux. Nous attendions une vision, un projet de société, un modèle plus résilient et tempérant prenant en compte l'évolution du monde du travail, l'impératif climatique, l'économie circulaire et le gisement d'emplois que représente la transition écologique. Il s'agit de s'attaquer à la troisième source de mortalité, à savoir la pollution. Or vous ne proposez qu'un soutien à l'entreprise, quelle que soit son activité. Nous manquons de priorités et de vision. Cette convention manque de souffle. Par conséquent, nous nous abstenons.

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-37

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : NI

ADOPTION

M. le Président – Je remercie Jérôme CHARTIER et vous donne rendez-vous pour la reprise de la séance à 14 heures 30 avec la suite du secteur de Mme ÉVREN.

La séance est suspendue à 13 heures 25 et reprise à 14 heures 37.

CR 2017-61 : POUR UNE POLITIQUE DU LIVRE PLUS AMBITIEUSE ET INCLUSIVE

M. le Président – Nous reprenons avec le secteur d'Agnès ÉVREN pour la politique du livre. Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Jean GUEHENNO disait « *un livre est un outil de liberté : la liberté pour s'évader et la liberté pour découvrir* ». Le livre est un bien culturel, qui doit être accessible à tous. Dans le cadre de cette délibération, nous voulons favoriser son accès et son développement sur tout le territoire francilien. Cette délibération a une double ambition. Il s'agit d'abord de remettre le livre au cœur de la vie des Franciliens, puisque l'accès au livre est la première marche d'accès au savoir et dès le plus jeune âge. Le deuxième objectif est de valoriser les atouts de notre territoire en nous attachant à réduire les inégalités territoriales extrêmement fortes en Île-de-France.

Dix ans après le premier dispositif mis en place par la Région, cette nouvelle délibération se veut innovante, adaptée à notre société et en totale adéquation avec nos priorités culturelles, que j'ai rappelées ce matin : inclusion, création, itinérance et éducation artistique. Nous voulons donner une nouvelle impulsion à la politique du livre et de la lecture et rendre plus lisibles nos dispositifs en les simplifiant.

Nous passerons de neuf à quatre dispositifs, sans supprimer aucune aide, et avec plusieurs nouveautés. Concernant l'aide à la résidence d'écrivains, comme pour l'aide à l'écriture, nous avons simplifié les dossiers, qui étaient beaucoup trop complexes à remplir. Nous mettrons également à disposition une liste de lieux d'accueil possibles pour les auteurs : lycées, médiathèques ou bibliothèques. Les librairies seront accompagnées plus fortement, car elles constituent des lieux essentiels de vitalité et de vie culturelle pour notre territoire. Il existera donc des aides aux librairies en investissement, pour les déménagements ou des travaux de rénovation par exemple. Des aides sont également prévues pour les éditeurs indépendants, qui pourront désormais bénéficier d'un accompagnement ou d'une aide pour faire la promotion et se rendre dans des salons en France ou à l'étranger. La vie littéraire est également très présente dans cette délibération avec une amplification de toutes nos actions en direction des lycéens. Le prix littéraire des lycéens, qui connaît un vrai succès, sera poursuivi. En lien avec les librairies et les bibliothèques, nous mettrons également des leçons de littérature par des écrivains. C'est une nouvelle approche entre lycéens et auteurs autour de ce qu'est un écrivain.

Enfin, la mise en place de boîtes à livres sera effective dès cette année dans une quinzaine de gares franciliennes. Nous étendrons l'expérimentation l'année suivante en fonction du succès de l'initiative. Un travail avec les médiathèques, les gares et les collections est en cours. Lors de la concertation, nous avons également évoqué l'idée de mettre des boîtes à livres dans des internats. Une bonification est mise en place pour les territoires où les librairies sont délaissées, pour corriger ces inégalités en matière d'accès au livre. Nous lancerons un appel à projets « Imaginez de nouvelles actions » pour le livre et la lecture sur le territoire. C'est une nouvelle aide pour des projets atypiques et originaux, à laquelle tous les acteurs du livre et de la lecture (librairies, bibliothèques, associations) pourront prétendre.

Dix ans après le premier dispositif « livre et lecture », nous souhaitons le moderniser, amplifier la politique du livre et innover. Ce dispositif a pour but de remettre le livre au cœur de nos vies, sans barrières territoriales, générationnelles et sociales. C'est une nouvelle promesse tenue par cet Exécutif. Je remercie tous les professionnels du secteur qui ont participé à une concertation. Je remercie également les services et Muriel GENTON, Directrice des Affaires culturelles, pour avoir mené cette concertation avec talent et pour avoir permis d'aboutir à la délibération proposée aujourd'hui.

M. le Président – Quel est l'avis de la commission de l'éducation ? Avis favorable. L'avis de la commission de la culture est favorable, ainsi que l'avis de la commission des finances.

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de la culture : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

M. le Président – Nous passons à la discussion générale avec le groupe EELVA. Madame RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – Ce rapport inclut beaucoup de choses très intéressantes. Je note une volonté d'amélioration des dispositifs créés par la précédente mandature, concernant notamment le dispositif de résidence d'auteur et l'amélioration de l'aide aux manifestations littéraires. En commission, j'ai noté l'excellente idée de mettre en place ces leçons de littérature dans les lycées. Amener les écrivains dans les lycées pour leur donner le temps d'avoir un contact avec les lycéens est une bonne idée. La cohérence entre vos deux délégations rend plus facile la mise en place de ce type de dispositif qu'auparavant.

Néanmoins, nous sommes un peu déçus par une sorte de privatisation d'un certain nombre de missions de la Région qui figure dans l'exposé des motifs. Vous souhaitez avoir recours aux marchés publics, notamment pour l'organisation de la présence régionale au Salon du livre alors que celle-ci était auparavant cogérée par les services de la Région Île-de-France et le MOTif. Pour moi, cette privatisation est très dommageable. Comme pour le rapport que vous avez précédemment présenté, la question d'évacuer totalement les organismes associés du débat et de ne pas les citer est un problème pour moi et paraît être un mépris incroyable par rapport au travail considérable réalisé par le MOTif. À nouveau, vous avez toute légitimité pour définir de nouvelles politiques, mais agir sans le dire clairement est insupportable pour les agents ou salariés de cet organisme associé et pour les bénéficiaires de ses services. C'est un problème.

Par ailleurs, j'ai l'impression que ce rapport supprime le dispositif d'aide aux revues, malgré le tissu très dynamique de notre région en la matière. Je ne vois plus rien qui permettrait de soutenir les revues et j'espère que je me trompe. Je ne vois pas où elles pourraient prétendre candidater. Je ne vois rien non plus concernant les boîtes à livres. Il semblerait que la mise en œuvre de cet engagement de campagne soit difficile. Je n'ai jamais compris l'obsession autour de ce partenariat avec les gares de Transilien. Vous nous apporterez certainement des éléments de réponse.

M. le Président – Merci. Monsieur GIAFFERI pour le groupe CD.

M. GIAFFERI (CD) – Dans le cadre d'une nouvelle stratégie culturelle, vous nous proposez aujourd'hui une politique du livre plus ambitieuse et plus juste. Vous voulez une meilleure répartition des aides sur l'ensemble du territoire francilien, un soutien renforcé à la création et à l'émergence de nouveaux talents. Vous voulez aussi faire des lycées la porte d'entrée sur la culture. Tout cela est indiscutablement ambitieux et de bon sens. L'Île-de-France est un territoire stratégique pour les secteurs de l'édition à l'imprimerie, en passant par la librairie. Les chiffres que nous connaissons sont révélateurs. En 2016, pour la première fois depuis sept ans, le marché du livre a enregistré une hausse de 1,8 %. S'il en était besoin, cet élément justifie l'action de notre Région.

La Région Île-de-France a vocation à être un acteur fort, adossé à la politique nationale du livre et en complément de la mission qui incombe aux départements et aux communes, consistant à soutenir la lecture. La politique régionale pour le livre et la lecture créée en 2006 mérite d'être revisitée, dans la mesure où l'on constate de manière constante un grand déséquilibre dans l'attribution géographique des aides sous la précédente mandature. 90 % de ces aides sont allées à Paris et à la petite couronne, dont 60 % pour la seule ville capitale.

La nouvelle politique que vous souhaitez est fondée sur les souhaits exprimés par les acteurs de cette filière. Tous les points évoqués dans cette délibération sont cohérents et justes. La création sera aidée, encouragée et sollicitée. La prépondérance des salons et des foires dans ce secteur sera confirmée et aidée. C'est ce qu'il faut faire. Le développement des projets sur les territoires de grande couronne est opportun. L'attention portée aux rapprochements entre les lycées et la lecture est un gage d'avenir efficace pour ce secteur.

Ici comme dans d'autres domaines, nous considérons, Madame la Vice-présidente, que vous avez pris la mesure des actions à développer pour ce domaine culturel, que nous pensons essentiel. Nous savons que vous mettrez le cœur habituel pour transformer les décisions en actions concrètes. Vous avez notre confiance. Pour ce faire, ces décisions et ces mesures feront que la lecture continuera de rendre heureux les Franciliens qui s'y adonnent et ceux y viendront. Jules RENARD a dit « *quand je pense à tous les livres qu'il me reste encore à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux* ». Nous poursuivons cet objectif et nous soutenons cette délibération.

M. le Président – Merci. Madame FRANCLET pour le groupe UDI.

Mme FRANCLET (UDI) – La nouvelle politique régionale du livre présentée dans ce rapport est une preuve concrète de la priorité donnée à la culture par votre majorité, ce dont nous nous félicitons. Cette priorité est concrétisée par une stratégie

visant une meilleure répartition des aides sur l'ensemble du territoire francilien, par un soutien renforcé à la création et à l'émergence de nouveaux talents et surtout par une ambition de faire des lycées la porte d'entrée sur la culture. Le caractère inclusif de cette politique du livre est primordial et nous nous en réjouissons. L'ensemble du territoire francilien a besoin d'être aidé et non seulement Paris et la petite couronne. Pourquoi les zones rurales n'auraient-elles pas le droit de bénéficier aussi des aides régionales culturelles ? Il était urgent de rétablir une égalité territoriale.

Je tiens à souligner le caractère indispensable de cette amplification de la politique culturelle dans les lycées. Lors du dernier Salon du livre, j'ai participé au titre de la représentation régionale à une table ronde au cours de laquelle des élèves du lycée Alfred-Nobel de Clichy-sous-Bois ont témoigné. Ils avaient participé à des ateliers d'écriture avec l'écrivain Tanguy VIEL et leur témoignage était très fort. On pouvait percevoir une immense fierté, un regain d'estime de soi, le goût de l'effort et la satisfaction d'avoir mené à terme un projet ambitieux. Cette expérience leur a ouvert de nouvelles perspectives, dans des domaines dépassant largement le champ de l'écriture.

Il est primordial de développer davantage de ponts entre l'éducation et la culture. Nous saluons les actions visant à accompagner la diffusion du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire dans les lycées franciliens, telles que le Prix des lycéens et apprentis, la Quinzaine de la librairie ou la création de ces leçons de littérature que vous évoquiez, Madame la Vice-présidente. Ces actions permettront à la fois de promouvoir le livre et d'intensifier une ouverture à la culture, au monde, à l'imaginaire pour nos lycéens.

Je ne pouvais pas prendre la parole au sujet de la politique régionale du livre, sans évoquer le MOTif que je préside et dont les missions seront réinternalisées au sein de la Région, en adéquation avec la nouvelle stratégie culturelle que nous soutenons. Je salue la grande qualité du travail réalisé par l'équipe du MOTif et l'importance de son action dans la production et le développement de la connaissance que nous avons aujourd'hui du secteur du livre francilien. Les missions de cet organisme sont en cours de réinternalisation et son budget sera à terme réaffecté au soutien direct aux professionnels, notamment les éditeurs indépendants et les librairies, tout particulièrement celles de la grande couronne parisienne, dans un souci de luttes entre les inégalités territoriales.

Il me paraît important de préciser que cette internalisation des missions s'élabore en pleine concertation entre l'exécutif et le MOTif. Grâce à la contribution des membres de l'équipe, le transfert d'un certain nombre d'entre elles est déjà à l'œuvre. Je salue également le professionnalisme et l'attitude digne de chacun. Cette décision d'internaliser les missions du MOTif n'est pas sans conséquence pour les salariés de l'association. En tant que présidente du MOTif et également membre de la majorité régionale, je suis pleinement engagée à leurs côtés, en concertation et avec le soutien sans faille d'Agnès ÉVREN, pour les accompagner au mieux dans cette situation. Certains pourraient venir renforcer prochainement l'effectif du service livre au sein de la Direction de la culture de la Région. Je suis convaincue que cette nouvelle organisation plus rationnelle, permettant d'augmenter le soutien direct aux professionnels sur l'ensemble du territoire, corrélée à l'apport des compétences et de l'expertise acquise par le MOTif permettra l'épanouissement de la nouvelle politique régionale du livre que nous souhaitons plus ambitieuse que jamais. Tout naturellement, le groupe UDI votera en faveur de ce rapport.

M. le Président – Merci. Madame REZEG pour le groupe LR.

Mme REZEG (LR) – Nous émettons un avis favorable sur ce rapport. Comme vous, nous considérons la lecture comme la première marche d'accès au savoir et à la culture. Pourtant, le livre est souvent oublié par les politiques culturelles. Ce n'est pas le cas de notre Région. Je rappelle que les crédits alloués aux actions en faveur du livre et de la lecture atteignent pour 2017 7,5 millions d'euros en investissement et en fonctionnement, soit une augmentation de 15 % par rapport au budget de 2016.

Pour agir efficacement, nous avons choisi quatre axes pour réformer cette politique :

- le soutien à la création ;
- la prise en compte de l'aspect économique ;
- le développement des liens avec les lycées ;
- la lutte contre les inégalités territoriales.

Pour soutenir la création littéraire, vous avez décidé de renforcer le dispositif de résidence pour les écrivains, une aide plébiscitée par les auteurs. Ce dispositif leur donne une liberté totale au travers de la création, grâce à un environnement propice au travail et à un maintien du contact avec le public tout au long du processus d'écriture et à travers l'aide financière apportée, qui permet aux bénéficiaires de se concentrer majoritairement sur l'écriture. Cet aspect économique est essentiel, notamment pour les auteurs les moins expérimentés. Cette aide est également plébiscitée par les structures d'accueil. La présence d'auteurs est un vrai moyen de faire rayonner et de dynamiser les territoires, ce qui permet également d'élargir l'offre

et d'ouvrir la littérature à de nouveaux publics. Les résidences d'écrivains sont donc un dispositif gagnant-gagnant que nous souhaitons valoriser et amplifier.

Concernant la prise en compte de l'aspect économique, nous considérons certes la littérature comme une expression majeure, mais nous ne pouvons pas ignorer l'existence d'une industrie littéraire génératrice d'argent et d'emplois. Grâce aux aides en direction des projets des professionnels, de la chaîne du livre et aux librairies indépendantes, vous entendez favoriser le soutien du marché du livre. Nous nous félicitons de la volonté d'inciter les éditeurs indépendants à participer à des salons et foires, répondant ainsi aux attentes des professionnels. Ils pourront désormais amplifier leur présence, mieux se concentrer, se connaître et vendre. C'est aussi une façon de favoriser la rencontre entre les différents acteurs de la chaîne du livre et les publics franciliens.

Concernant le développement des liens avec les lycéens, les jeunes Franciliens doivent être au cœur de notre préoccupation dans le cadre de la politique culturelle de la Région. Le livre est une préoccupation particulière en raison d'un désintérêt qu'il ne faut ni ignorer ni négliger. Or, ce désintérêt est souvent causé par un manque d'informations et de connaissance de la littérature. L'ensemble de la chaîne du livre souhaite développer des actions avec les lycées et CFA, afin d'offrir aux jeunes un accès particulier à la littérature. Les leçons de littérature seront un moyen de faire découvrir à des milliers de jeunes Franciliens la littérature et l'écriture, grâce à des auteurs. Cette méthode a déjà connu une approche, à l'occasion de résidences d'écrivains, avec des résultats très positifs. Il est donc indispensable de la généraliser.

Je souligne un travail exemplaire de notre collègue Florence BERTHOUT en faveur du livre dans le 5^e arrondissement et notamment le partenariat qu'elle a signé avec le MOTif pour favoriser la participation des lycéens au festival du quartier du livre, dont la troisième édition se déroulera en mai prochain avec le soutien de la Région. C'est aussi une façon de lutter contre les inégalités territoriales. Nous le répandons depuis plus d'un an : les départements de la grande couronne ont été les grands oubliés de la politique culturelle régionale pendant dix-sept années de gouvernance socialiste avec, pour conséquence, une fracture territoriale immense. Les chiffres sont édifiants : seulement 34 % des manifestations culturelles et 18 % des librairies indépendantes sont situées en grande couronne. L'exécutif souhaite régler au plus vite cette situation. Nous nous félicitons de votre volonté d'accorder une bonification de 10 % du taux maximum d'intervention régionale, pour les projets situés dans les zones carencées.

En tant qu'élue de Seine-et-Marne, je me félicite de voir un tel volontarisme de votre part, Madame la Vice-présidente, pour faire vivre la littérature et la culture dans l'ensemble du territoire francilien. Nous voterons naturellement en faveur de cette nouvelle politique du livre qui offrira de grandes opportunités pour les professionnels du secteur et à la population.

M. le Président – Merci. Monsieur KIENZLEN pour le groupe S&R.

M. KIENZLEN (S&R) – Mon intervention s'inscrit dans la lignée de celle de Dominique BARJOU tout à l'heure. Nous sommes inquiets pour le devenir des personnels qui sont menacés par les restructurations et autres rationalisations que vous entamez dans les organismes associés à la Région depuis un an. Cela se fait parfois avec une certaine brutalité et opacité, sans réelle concertation et toujours sans porter à notre connaissance les fameux audits sur les organismes associés. Ces audits incluent tant de choses que l'on ne veut pas nous les transmettre. Mme ÉVREN a transformé des audits en notes internes. Vous pourrez sans doute nous apporter davantage de précisions dans votre réponse.

Ce rapport sur la politique du livre touche directement le MOTif. La subvention régionale à cet organisme a été amputée d'un tiers entre l'exercice 2015 et celui de cette année. Peu de structures peuvent résister à un tel traitement. Une réinternalisation des missions de cette association est annoncée, ce qui est un vocabulaire extrêmement chantant et positif. Comme pour les autres organismes touchés par votre politique (Festif, Ariam), nous ne connaissons pas les conditions de cette réinternalisation, ni son calendrier ni le nombre de salariés intégrant les services régionaux le cas échéant, etc. Nous attendons des réponses plus concrètes. Ces pratiques sont maltraitantes pour les professionnels et les personnes. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que tout le monde souligne les nombreuses actions et l'intérêt du MOTif pour les Franciliens.

Une fois cela dit, ce rapport est intéressant, mais il ne présente rien de fondamentalement nouveau, tout en donnant un *satisfecit* global à la précédente mandature dans ce domaine. Nous notons l'alléchant dispositif « boîtes à livres » que vous mettez en avant depuis des mois et que nous attendons parce qu'il paraît être une belle idée. Peut-être pouvez-vous nous donner davantage d'informations que les quinze gares évoquées. Nous avons voté le budget correspondant et nous attendons une mise en œuvre plus rapide.

Premier bien culturel acheté par les Français, le livre résiste, malgré une mort annoncée qui, heureusement, ne vient pas. La filière constituée de nombreux acteurs et métiers est pleine de vitalité, comme le démontre la hausse du marché du livre de

1,8 % en 2016, en particulier pour les librairies indépendantes. La Région, partenaire indispensable, doit développer une politique du livre ambitieuse et inclusive, selon le titre de votre rapport, mais au-delà de la seule communication. Il faut défendre le livre et William FAULKNER, dont l'intégrale des nouvelles sortira dans une dizaine de jours, soit 1 800 pages à lire. Lire, c'est refuser de mourir.

M. le Président – Merci. Madame AUTAIN pour le Front de Gauche.

Mme AUTAIN (FdG) – La politique du livre que vous nous proposez est à la hauteur de l'engagement attendu de la Région. Néanmoins, je ferai quelques remarques critiques. Premièrement, les boîtes à livres se laissent toujours désirer. Bien que ce dispositif soit souvent cité, nous ne comprenons pas vraiment en quoi il consiste et aucun contenu éditorial n'est explicité. Pour ce type de projet, le choix des livres et l'étude des publics sont indispensables à une mise en œuvre efficace touchant un public large.

Deuxièmement, l'édition indépendante a disparu du rapport et il nous paraît essentiel que notre instance la soutienne. Ce dispositif prenait en compte la spécificité de ce secteur fragile économiquement, dans la mesure où notre région concentre près des trois quarts de l'édition française, dont 1 500 petits éditeurs indépendants, qui éditent moins de trente titres par an. Ces éditeurs d'essais, de romans, de poésie ou de revues manquent cruellement de capitaux propres et sont souvent isolés. Nombreux n'accèdent pas à un système de promotion, de diffusion et de distribution, ce qui rend problématique leur présence en librairie et en bibliothèque. Ils sont pourtant motivés et passionnés, entretenant des relations privilégiées à la création et permettent le maintien d'une édition originale sur la base d'un engagement personnel fort. Le monde de l'édition est aujourd'hui menacé par la crise du livre. J'ai entendu beaucoup de propos enthousiastes et je partage cet enthousiasme, notamment sur le petit regain. Pourtant, au fond, le livre se porte difficilement. Les librairies sont en difficulté et le monde de l'édition souffre. Il faut prendre la mesure de ce problème et de la concentration économique qui grandit dans le secteur du livre. Or, le pluralisme éditorial est une richesse. Sans aides publiques, en laissant le seul marché agir, nous prenons un triste risque sur le terrain de la diversité des idées, de la création et de l'emploi. Dans un secteur qui aura besoin de se réinventer, il faut aussi donner le droit à l'expérimentation.

Troisièmement, le MOTif est un partenaire indispensable à la Région. Depuis plus d'un an, nous demandons régulièrement les conclusions de l'audit commandité sur l'avenir des organismes associés et j'y reviendrai dans un amendement que nous présenterons. Nous ne voulons pas de notes internes, mais nous exigeons d'avoir les informations promises, pour que les choses soient transparentes et publiques et que chacun puisse agir en conséquence. Le devenir du MOTif est important. Avec ou sans lui, la portée de la politique régionale du livre n'est plus la même. Qu'en est-il de ses missions, de ses prérogatives et surtout de ses personnels ? Nous sommes inquiets de votre choix d'en finir avec les organismes associés, dont le MOTIF, comme d'autres, risque de payer lourdement les frais.

Je me permets enfin de vous soumettre une proposition pour l'avenir. Un dispositif de promotion des auteures à un prix spécifique, à un concours pour les jeunes auteures, à un festival pour promouvoir la littérature par les femmes ne serait-il pas une bonne idée ? Nous en aurions besoin pour faire avancer l'égalité femme homme dans nos imaginaires et nos réalités.

M. le Président – Merci. Monsieur LEGRAND pour le Front national.

M. LEGRAND (FN) – La crise du livre est un sujet d'actualité qui dure. Force est de constater que de nombreuses librairies baissent le rideau. Ce sont des indépendants tels que La Une, librairie historique de Saint-Germain-des-Prés, ou de plus grosses structures avec le dépôt de bilan de la chaîne française Chapitre, soit 52 magasins et autant d'emplois. La crise pour le livre est une maladie chronique qui tient à sa nature même. En réalité, le livre en tant que produit culturel est inadapté à l'économie de marché. Le prix unique du livre, qui avait été une mesure anti-concurrence, n'a pas tenu longtemps le secteur hors de l'eau, car il ne suffit plus à pérenniser les librairies indépendantes.

Aurélien FILIPETTI, qui criait haut et fort contre Amazon jusqu'en 2014, oubliait de dire que la très grande librairie en ligne réussissait, là où le portail des éditeurs français avait échoué. La crise du livre en France vient pour partie du monde de l'édition. À l'exception de quelques petites maisons d'édition ambitieuses et aventureuses, nous avons généralement affaire à un microcosme parisien, fait de sociabilités mondaines, de mots d'esprit et d'intrigues politiques. Ce monde d'entre soi et de cooptation qui, justement, manque de renouvellement, d'audace et de rencontre avec le lecteur. Il est vrai que le phénomène n'est pas nouveau. Proust a vu *Du côté de chez Swann* refusé quatre fois, Montherlant a vu onze fois refusé son premier roman *La relève du matin*. À l'étranger, *Harry Potter à l'école des sorciers* a essuyé quatorze refus avant de devenir le livre le plus vendu de tous les temps. Plus récemment, le phénomène d'édition de science-fiction *Silo* a été publié au départ à compte d'auteur, uniquement en format électronique via Amazon, par son auteur Hugh Howey. Finalement, c'est presque un signe de

talent d'être refusé par une maison d'édition. *A contrario*, il n'y a pas de crise pour les éditeurs qui savent s'orienter. La poésie était morte quand Musset a déposé son manuscrit.

Selon un autre aspect de la crise, tout le monde achète les mêmes livres. C'est le phénomène de la best-sellerisation. Les ventes moyennes (entre 5 000 et 10 000 exemplaires) se tassent vers le bas. Cet état des lieux est d'autant plus sensible en Île-de-France que le monde de l'édition se concentre encore dans notre région. Pour en sortir, l'exemple est peut-être à prendre dans les librairies qui fonctionnent bien et selon lesquelles le livre doit se pencher vers une réorientation de son modèle économique. La Région doit aider les 500 librairies indépendantes à se diversifier. La clé est à prendre dans le succès de réseaux de librairies tels que Gibert Jeune ou Gibert Joseph qui mixent le livre à la vente de neuf et d'occasion, les librairies Cultura qui mixent le livre avec les loisirs créatifs ou encore les cafés librairies ou les librairies galeries d'art. Les librairies spécialisées fonctionnent également particulièrement bien : la librairie Eyrolles pour les sujets techniques et professionnels, la librairie du polar, de la passion automobile, etc.

Concernant les bibliothèques, leurs cadres jeunes, formés à l'École nationale supérieure des sciences de l'information participent à l'enrichissement et à l'exploitation des collections. Aujourd'hui, ils nous proposent des offres de lecture modernes dans des catalogues regroupant tous types de documents (CD, DVD, fonds spécialisés, fonds sonores) et, globalement, une politique de proximité avec des kiosques à livres, des festivals, des médias bus ambulants. Tous ces exemples peuvent être pris pour nos librairies. Les jeunes bibliothécaires savent se tourner vers l'avenir sans toutefois jeter à la poubelle la richesse des supports papier. Ils combinent tout cela dans l'intérêt du livre. Nous devons aider les librairies à prendre ce même chemin. La Région a un rôle majeur à jouer dans la sensibilisation et le tournant que doit prendre la politique du livre, confrontée aux transformations de la filière qui rendent caduc le modèle historique. Ce fut la chaîne du livre, ce n'est pas son avenir. En ce sens, votre rapport prend quelques bonnes pistes. Nous le soutiendrons.

M. le Président – Merci. Madame DUMAS pour le groupe RCDEC.

Mme DUMAS (RCDEC) – Le livre est au cœur de la création, de l'imaginaire et de la transmission. L'accès au livre est au cœur de l'accès à la culture. Nous soulignons à nouveau la qualité de la concertation menée avec les professionnels, la pertinence des propositions d'évolution des dispositifs ou la pertinence des mesures nouvelles. C'est le cas par exemple de la création des leçons de littérature, qui permettent de mettre directement en contact les élèves et les auteurs, d'approcher le processus de création au plus près, mais aussi de comprendre l'histoire des faits et des idées et de transmettre à la fois le sensible et la connaissance.

Nous saluons la volonté de renforcer les liens entre les publics et la chaîne de création en créant un réseau très fort entre le livre, les lycées, les bibliothèques et les librairies. Nous saluons également la volonté de renforcer l'accès sous toutes ses formes, notamment à travers le principe de dotations en bons d'achats dans le cadre des actions menées par la Région. Pourriez-vous d'ailleurs, Madame la Vice-présidente, nous apporter davantage de précisions sur ce dispositif ? Des actions d'éducation artistique et culturelle permettront-elles d'accompagner leur utilisation ? Des initiatives permettront-elles de valoriser la diversité de l'offre et donneront-elles envie de découvrir les œuvres dans leur diversité ?

Le principe de l'expérimentation des boîtes à livres dans les gares à la rencontre des publics est une autre initiative intéressante. Nous attendons toujours la présentation concrète du dispositif. La bonification des aides qui pourra être apportée pour les actions menées dans les zones géographiques dépourvues en offre et la valorisation de partenariats permettant des réseaux de librairies indépendants va également dans le bon sens.

Nous souhaitons toutefois faire deux observations. Premièrement, concernant l'action en faveur des projets éditoriaux exceptionnels, dont la viabilité économique ne peut pas être assurée par le seul marché, nous souhaiterions pour les mêmes raisons que celles mises en avant pour le spectacle vivant qu'un comité de sélection paritaire composé de professionnels et d'élus soit mis en place. Deuxièmement, qu'en est-il exactement de la disparition de l'aide aux revues, espaces de liberté et de recherche ? Enfin, il est difficile de ne pas faire les mêmes observations concernant le MOTif que celles que nous avons faites pour Arcadi et la critique de la méthode. Nous pourrions nous mettre d'accord sur les objectifs, mais il est difficile de ne pas déplorer l'absence de transparence sur les diagnostics, les évolutions et l'avenir des personnels. Nous serons donc attentifs à vos réponses sur ces sujets.

Enfin, Madame la Vice-présidente, je voulais vous informer que la commission d'éthique que j'avais directement saisie a rendu son avis et confirmé que je n'avais pas de conflit d'intérêts, contrairement à l'avis des services juridiques de la Région.

M. le Président – Merci. Nous écoutons maintenant la réponse de la Vice-présidente à la discussion générale.

Mme ÉVREN – Je remercie tous les orateurs pour la qualité de leurs interventions.

Madame RUFET, je vous remercie de votre approbation sur les résidences d'auteurs, sur les leçons de littérature et sur l'éducation artistique et culturelle qui donne tout le sens au regroupement des deux vice-présidences éducation et culture. J'ai relevé trois réserves dans votre intervention. Concernant le MOTif, ses missions seront transférées à la Direction de la culture et nous y travaillons avec le directeur du MOTif et Karine FRANCLET, à qui je rends hommage pour son travail formidable. Par ailleurs, la participation d'éditeurs indépendants à différents salons sera poursuivie, encouragée et aidée. Il est très important de le rappeler. Vous avez également présenté une réserve sur l'aide aux revues. Celles-ci seront totalement soutenues dans le cadre de l'aide aux projets d'édition. Enfin, nombreux d'entre vous ont évoqué les boîtes à livres et notamment Mme AUTAIN et M. KIENZLEN. Nous travaillons actuellement de façon méticuleuse avec la SNCF et certains sujets en matière de sécurité doivent être pris en compte, puisque toutes les gares franciliennes ne sont pas identiques. Nous travaillons également avec les acteurs locaux pour mettre en place une offre plus ambitieuse que de simples dépôts de livres. Le Centre national du livre envisage d'ailleurs d'aider la Région de ce point de vue. En termes de calendrier, une expérimentation est prévue à partir de l'été 2017, pour une mise en place dès la rentrée 2018.

Une question évoquée par M. KIENZLEN concernait le MOTif. Je ne veux pas rentrer dans cette polémique, d'autant que tout se passe très bien avec le directeur de cet organisme associé, que nous rencontrerons encore prochainement.

Je remercie M. GIAFFERI pour son soutien indéfectible et son implication totale dans tous les travaux de la commission culture. Les librairies étant en effet des lieux d'animation des centres-villes, nous augmenterons l'effort sur l'aide à l'investissement et au fonctionnement.

Je pense que Mme AUTAIN a mal lu la délibération, dont le cœur même est de soutenir les éditeurs et les librairies indépendants. C'est inscrit dans l'exposé des motifs, en page 17, au paragraphe intitulé « Pour la promotion des éditeurs indépendants ». Peut-être faudrait-il mieux lire la délibération.

Monsieur LEGRAND, la Région apporte une aide aux libraires pour accueillir des fonds. Son rôle n'est pas de dicter le choix des œuvres. Nous avons un total désaccord de ce point de vue.

Je remercie Mme DUMAS de son intervention équilibrée sur cette délibération. Les bons d'achat évoqués sont des chèques Lire, qui sont remis aux lycéens lors du Salon du livre et de la Quinzaine de la librairie.

Je pense avoir répondu à tout le monde. Je précise que nous avons 6 500 bons d'achat pour les livres en 2017. Pour le prix littéraire des lycéens, 40 classes concerneront 1 000 lycéens. Pour la Quinzaine de la librairie, 1 200 bons d'achat concernent 50 classes de lycéens. Je remercie les intervenants de leur participation à ce débat de qualité.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous passons à l'examen du projet de délibération avec l'article 1.

Article 1

M. le Président – Je le soumetts aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD
ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC
ABSENTS : NI
ADOPTION

Article 2

M. le Président – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD
ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENTS : NI
ADOPTION

Article 3

M. le Président – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 4

M. le Président – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD

ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 5

M. le Président – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD

ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 6

M. le Président – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD

ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 7

M. le Président – Qui est pour l'article 7 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 7

POUR : LR, UDI, FN, EELVA, CD

ABSTENTION : S&R, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 8

M. le Président – Qui est pour l'article 8 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 8
POUR : LR, UDI, FN, CD
ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC
ABSENTS : NI
ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°133 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

M. le Président – M. KIENZLEN défend l'amendement n°133 commun à quatre groupes.

M. KIENZLEN (S&R) – Il concerne la différence entre les audits et les notes internes. Nous posons des questions, mais ne parvenons pas à avoir la réponse de Mme ÉVREN. S'agit-il d'un audit ou d'une note interne ?

M. le Président – Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Je redis qu'il s'agit d'une note interne. La Direction de la culture travaille actuellement à la mise en œuvre de l'internalisation des missions du MOTif, notamment via l'organisation de stands collectifs d'éditeurs aux salons L'Escale du livre à Bordeaux, Etonnants-Voyageurs à Saint-Malo et à la Foire internationale du livre à Francfort. Je vous propose donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

M. le Président – L'amendement est maintenu. Je le soumetts aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°133 (S&R, EELVA, FdG et RCDEC)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°129 (FdG)

M. le Président – Il n'y a plus de temps de parole, l'amendement n°129 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – La mention que vous demandez précise la nature des projets aidés. À mon sens, elle n'a pas lieu d'apparaître au titre des critères d'attribution. Par ce dispositif et la description proposée, la Région souhaite afficher clairement son soutien aux éditeurs indépendants. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet, de votre amendement.

M. le Président – L'amendement est maintenu. Je le soumetts aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°129 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°38 (RCDEC)

M. le Président – Mme DUMAS défend l'amendement n°38.

Mme DUMAS (RCDEC) – Le présent amendement vise à créer une commission délibérative pour l'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre, afin que le choix de la distribution de ces aides ne soit discrétionnaire et puisse bénéficier de l'éclairage d'experts et de professionnels du livre.

M. le Président – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme ÉVREN – Par souci de simplification et s'agissant d'aides ponctuelles et annuelles, nous ne souhaitons pas multiplier le nombre de commissions. Le cœur de cette délibération vise à simplifier et à donner plus de lisibilité à notre dispositif livre et lecture. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement.

M. le Président – L'amendement est maintenu. Je le sou mets avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°38 (RCDEC)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Madame RUFET pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme RUFET (EELVA) – Je suis un peu fatiguée de devoir revenir sur ce sujet.

Brouhaha

M. le Président – S'il vous plaît, laissez Mme RUFET s'exprimer.

Mme RUFET (EELVA) – Les réponses qui nous sont faites divergent selon la personne qui répond à notre demande légitime de consulter le document, l'étude, l'analyse, l'audit sur lequel vous vous êtes basé concernant le destin d'organismes associés d'ores et déjà supprimés ou en cours de suppression et d'autres organismes associés. En Commission permanente, Mme la Présidente Valérie PÉCRESE indique qu'un audit serait déjà en ligne. En conseil d'administration d'Arcadi, Mme BÜRKL, présidente d'Arcadi, nous indique qu'un audit est en cours et que nous le verrons peut-être un jour. Selon vous, il s'agit d'une note interne. Nous devons essayer de comprendre s'il s'agit d'un document fictif, puisque vous semblez être vraiment habitués à ce mot, ou s'il s'agit d'un travail réellement effectué.

M. le Président – Madame RUFET, restons sur le sujet de cette délibération. Madame DUMAS.

Mme DUMAS (RCDEC) – Je voudrais revenir sur deux principes. Premièrement, s'agissant du principe de la transparence, nous avons voté une charte éthique qui prévoit que les conclusions des rapports de missions soient communiquées. La charte n'est pas respectée à ce titre. Deuxièmement, nous avons déposé un amendement pour introduire un comité de professionnels et d'élus. Je suis un peu choquée que la simplification soit évoquée pour le rejeter. La simplification est de diminuer le nombre de dispositifs ou d'avoir des critères lisibles et visibles. En revanche, la simplification n'est pas la sélection et cette dernière doit passer par des comités pour éviter l'arbitraire et pour professionnaliser les décisions. Ces deux principes doivent donc être rappelés. Pour cette raison, nous nous abstenons sur la délibération.

M. le Président – Merci. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Il ne me semble pas avoir dit que je voulais sélectionner les ouvrages, mais je profite de cette trop belle occasion pour rebondir sur des ouvrages qui devraient être mieux sélectionnés pour être présentés sur le stand de la Région Île-de-France au Salon du livre. Je rappellerai un petit florilège de titres relevés dans l'édition de l'année dernière : « Permis de tuer, chronique de l'impunité policière », « Face à la police, face à la justice : guide d'autodéfense juridique », « Apprendre à désobéir » ou « L'école des barricades ». S'y trouvaient également des ouvrages nommément hostiles au Front national ou à sa présidente, soit à un groupe politique constitutif de cette assemblée et démocratiquement élu, sans compter les ouvrages de promotion de la théorie du genre. Je tiens les photos des stands à votre disposition. Il serait plutôt bienvenu que la Région Île-de-France veille à ce qu'elle présente à l'ensemble des Franciliens avec leur argent public.

M. le Président – Merci. Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Vous nous avez dit que cela se passait bien avec le directeur du MOTif, mais qu'en est-il avec les salariés ? Nous n'avons pas l'impression que ces derniers ont été associés à cette affaire et ils s'interrogent, d'autant plus du fait des hésitations entre audit et note interne. Nous nous souvenons tous très bien des réponses de Mme la Présidente, nous

expliquant que nous étions des débilés ne sachant pas nous servir d'un portail internet pour aller chercher le document. Nous nous sommes rendu compte que ce document n'existait pas. Maintenant, nous ne savons pas s'il existe et n'est pas publiable ou s'il n'existe pas. Tout cela n'est pas d'une grande clarté.

Les propos de M. LEGRAND me donnent extrêmement envie de voir le Front national arriver au pouvoir, ce qui n'arrivera pas, parce que s'il s'inquiète déjà et trie les livres, c'est bon signe pour la suite.

M. le Président – Merci. En l'absence d'autres explications de vote, je soumetts aux voix la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-61

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Je remercie Agnès ÉVREN pour son travail.

CR 2017-68 : CANDIDATURE FRANÇAISE A L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025 - CONSTITUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « EXPO FRANCE 2025 » ET ADHÉSION DE LA RÉGION.

M. le Président – M. LAFON nous présente l'exposition universelle 2025 et le GIP.

M. LAFON – J'espère que ce sujet sera consensuel. Je vous présente d'abord des excuses, puisque ce dossier arrive en urgence. Ce n'est jamais agréable, mais il y avait un cas de « force majeure ». L'accord s'est formalisé au cours de la dernière réunion entre les partenaires du GIP, qui s'est tenue mercredi dernier. Nous étions confrontés au choix de passer le dossier soit en urgence à cette séance soit à la prochaine séance qui se tiendra fin mai, ce qui créait un fort décalage. Étant dans un calendrier extrêmement serré, nous avons préféré le passer en urgence à cette séance, pour ne pas pénaliser les autres partenaires et pour ne pas prendre de retard dans l'élaboration du dossier de candidature. Je pense que vous comprendrez les raisons qui nous ont amenés à ce choix.

Le Président de la République a lancé officiellement le dépôt de candidature à l'Exposition universelle 2025 par une lettre d'intention le 22 novembre dernier. Il a ainsi ouvert une période de six mois durant laquelle les pays souhaitant être candidats doivent faire acte de candidature. À ce jour, seule la France a fait acte de candidature. Il reste quelques semaines jusqu'au 22 mai pour que d'autres pays se manifestent. Nous attendons la candidature d'Osaka au Japon, qui serait réelle et sérieuse et créerait une concurrence et un vrai choix à faire pour les membres du Bureau international des expositions (BIE). La Russie qui était annoncée à un moment semble moins motivée à candidater, de même que le Canada.

Dans sa lettre d'intention, le Président de la République a annoncé un double thème : La connaissance à partager, la planète à protéger, soit les notions du savoir et de l'environnement. À ce stade, le thème reste assez général et il devra être précisé dans les semaines et mois à venir. Parallèlement à cette annonce, les différents partenaires envisagés ont travaillé à la mise en œuvre de ce dossier de candidature, puisqu'il doit être déposé au BIE sous six mois, en septembre 2017. Les délais sont donc extrêmement serrés pour fournir un dossier de candidature étoffé et précis.

La constitution du GIP est une étape importante. Elle permettra aux différents partenaires de l'Exposition universelle de travailler au sein d'une instance commune. Ces partenaires se partageront les parts dans le GIP de la façon suivante :

- l'État à hauteur de 30 % ;
- l'association Expo 2025 impliquant une quarantaine de grandes entreprises françaises et ayant construit le projet jusqu'à présent, à hauteur de 40 % ;
- la Région à hauteur de 10 % ;
- la Ville de Paris à hauteur de 10 % ;
- la Métropole du Grand Paris à hauteur de 10 %.

Ces pourcentages seront également appliqués au capital du GIP et au budget des deux prochaines années. Le GIP a une durée de vie limitée, puisque cette structure est prévue pour porter le dossier de candidature. Si la France est retenue, une autre structure plus consolidée devra être prévue pour la mise en œuvre de l'Exposition universelle. Si le dossier de la France n'est pas retenu, le GIP meurt naturellement.

Le GIP a pour éléments constitutifs une assemblée générale de vingt membres répartis avec les pourcentages indiqués précédemment ainsi qu'un bureau exécutif comprenant six membres. Le GIP sera présidé par un président, en la personne du délégué interministériel Pascal LAMY qui suit l'exposition universelle depuis plusieurs mois. Le premier Vice-président sera le représentant de l'association Expo 2025. D'autres Vice-présidents participeront puisqu'il s'agit d'une vice-présidence par collectivité membre. Un directeur général chargé de préparer le dossier d'ici septembre doit être recruté.

Dans les semaines et mois à venir, avant le dépôt de candidature officiel de septembre, un certain nombre d'éléments nous concernent directement. Il s'agit du thème, dont l'impact sera plus ou moins important sur certains secteurs économiques de l'Île-de-France selon sa déclinaison, et du village global qui sera en Île-de-France. À ce jour, cinq sites ont candidaté pour accueillir l'Exposition universelle, à savoir :

- le plateau de Gonesse (Val d'Oise) ;
- le canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis) ;
- Val d'Europe (Seine-et-Marne) ;
- Confluence Marne et Seine (Val de Marne) ;

- le plateau de Saclay (Essonne).

M. le Président – Merci, Monsieur le Délégué spécial. Quel est l'avis de la commission du développement économique ? Il est favorable. L'avis de la commission des finances est également favorable.

Commission du développement économique : avis favorable

Commission des finances : avis favorable

Motion de renvoi en commission n°3 (FdG)

M. le Président – Nous avons une motion de renvoi en commission du Front de Gauche. Elle est défendue. Monsieur le Délégué.

M. LAFON – J'ai déjà répondu sur les circonstances qui nous ont amenés à passer ce dossier en urgence, en nous excusant auprès de vous et en admettant que ce ne sont pas des conditions très satisfaisantes pour vous. Vous comprenez néanmoins notre nécessité de procéder ainsi.

M. le Président – Elle est maintenue. Je soumetts aux voix la motion de renvoi en commission avec un avis défavorable de l'exécutif.

Vote de la motion de renvoi n°3 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDEC

CONTRE : LR, FN, UDI, CD

ABSTENTION : S&R

ABSENT : NI

REJET

Discussion générale

M. le Président – Nous passons à la discussion générale avec le groupe EELVA. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Je regretterai à mon tour l'arrivée si tardive de ce rapport à l'ordre du jour de cette séance. Nous aurions souhaité un autre calendrier pour avoir une discussion plus large. Cependant, je remercie M. le délégué spécial de s'être mis à la disposition des élus dans ce temps court pour discuter avec eux.

Les Ecologistes sont attachés à l'idée de l'Exposition universelle. Durant le mandat précédent, le groupe UDI présidé par Laurent LAFON avait déposé un vœu en séance plénière du Conseil régional sur l'Exposition universelle et notre groupe avait œuvré pour que ce vœu soit adopté comme une position de l'institution régionale. « *Expo universelle, excellence au niveau de l'aménagement, engagement dans le développement durable, bien commun partagé, une planète protégée* », je reprends le slogan cité par Laurent LAFON. Vous comprendrez que les différents sites cités susceptibles d'accueillir le projet nous posent question. Retenir des lieux d'agriculture dans une démarche de protection de la planète est un peu contradictoire pour le groupe écologiste. Nous sommes pour le principe de l'Expo universelle et nous souhaitons être exemplaires sur la démarche environnementale, de développement durable et de protection de l'environnement si notre dossier est retenu. Néanmoins, cela nous semble incompatible avec un site situé sur des espaces naturels et des terres agricoles. De ce fait, à ce stade, nous nous abstenons. Il s'agit d'une abstention qui appelle votre vigilance, Monsieur le Délégué spécial, parce que nous souhaitons que vous soyez le porte-parole de la Région sur l'enjeu important de préserver les terres agricoles et que vous puissiez relayer cela partout où vous représenterez l'institution. L'Expo universelle pourrait être l'occasion d'une reconversion de site industriel d'excellence en la matière plutôt qu'un nouveau grignotage de terres agricoles.

M. le Président – Merci, Madame LANIESSE pour le groupe CD.

Mme LANIESSE (CD) – L'objet de ce rapport ne fait pour nous aucune difficulté. De façon assez logique, la constitution du GIP au sein duquel notre Région sera représentée est la prochaine étape de la candidature de la France à l'Exposition universelle. Le rapport nous est effectivement parvenu assez tard, mais M. LAFON en a expliqué les raisons hier en commission et nous les comprenons très bien. C'était le meilleur moyen de faire au mieux et c'est d'autant moins problématique que le sujet de ce rapport n'est pas à proprement parler politique. Notre groupe le votera donc sans difficulté.

Concernant notre candidature à l'Exposition universelle, Franck MARGAIN soulevait hier en commission la question de l'unanimité ou non des sensibilités politiques régionales et nationales au sujet d'une candidature française. Ce sujet n'est pas anodin. Une telle unanimité donnerait du poids à notre candidature et il est important pour notre pays que ce projet soit porteur de cohésion et redonne aux Français, à sa manière et à son humble échelle, l'envie de se projeter. Jean-Christophe FROMANTIN, qui est à l'initiative de cette candidature, a plusieurs fois dit qu'il s'agissait pour notre pays de confirmer sa vocation dans la mondialisation, de se rassurer sur son aptitude à rayonner et de manifester sa volonté à contribuer à inventer le monde de demain. Ce sont de grands mots, mais je crois que la crédibilité de notre candidature dépendra aussi du sens que nous lui accorderons. Il ne faut pas sous-estimer l'élan que pourrait provoquer un événement planétaire tel que celui-ci.

Les retombées économiques d'un tel projet sont des considérations plus terre à terre, mais non moins déterminantes. Selon une étude, on parlerait de 160 000 emplois pérennes créés, de retombées à hauteur de 23 milliards d'euros pour un budget s'élevant seulement à 3,5 milliards d'euros et d'un risque financier encore amoindri du fait de financements pour la plupart privés, ce qui permet aux structures publiques de se concentrer sur le financement des infrastructures. C'est sans parler des gains en matière d'attractivité et de rayonnement du territoire. Pour toutes ces raisons, nous voterons le rapport et nous vous soutenons pleinement, Monsieur le Délégué spécial, dans votre démarche de faire de la candidature française la candidature gagnante à l'Exposition universelle de 2025.

M. le Président – Merci. Madame DELEPAULE pour le groupe UDI.

Mme DELEPAULE (UDI) – La France est officiellement déclarée candidate pour l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. Dès le début de la mandature, le nouvel Exécutif régional s'est positionné en faveur de cette candidature. Je confirme que, dans cet hémicycle, le groupe UDI alors présidé par Laurent LAFON, avait été à l'initiative d'un vœu de soutien à cette candidature sous la précédente mandature, lors d'une séance de juin 2014, comme beaucoup d'autres collectivités territoriales d'ailleurs.

La tenue de cet événement exceptionnel a notamment pour objectif le partage international et l'innovation, ainsi que la promotion des coopérations économiques et culturelles sur un site francilien, dont le choix reste à faire. Notre région capitale est le moteur économique de la France et doit être au cœur de ce projet exceptionnel qui est une occasion unique d'impulser une dynamique de territoire. Les enjeux économiques et sociaux sont fondamentaux pour notre région, ce qui fait de la candidature de la France un enjeu stratégique en période de croissance quasi inexistante et de difficultés dans le secteur du tourisme, notamment depuis les attentats. La dernière Expo Milan de 2015 a d'ailleurs largement démontré le caractère dynamisant pour l'économie de ce type d'événement, à la fois pour la fréquentation touristique et surtout pour les retombées à long terme. Selon une étude commandée par Expo France 2025, l'exposition générerait 160 000 emplois pérennes, une activité liée à l'arrivée estimée de 45 à 50 millions de visiteurs. Les retombées économiques avoisineraient 25 milliards d'euros pour un coût de 3,5 milliards d'euros. L'État et la Ville de Paris soutiennent ce projet exceptionnel. Le chef de l'État a déposé la candidature de la France le 22 novembre dernier, retenant comme thème La connaissance à partager, la planète à protéger, dans la continuité de l'accord de Paris sur le climat qui fêtera ses dix ans en 2025.

Monsieur le Délégué spécial, il nous est aujourd'hui proposé de créer le Groupement d'intérêt public (GIP) Expo France 25, incluant la Région, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Il aura pour objet de conduire la candidature de la France à l'organisation de l'exposition universelle de 2025 et notamment de choisir le site avec les évidents impacts en termes de transports que cela aura. La candidature de la France est en effet une occasion d'accélérer les projets de transports, dont le Grand Paris Express. Par conséquent, nous voterons en faveur de ce rapport.

M. le Président – Merci. Madame BÜRKLI pour le groupe LR.

Mme BÜRKLI (LR) – À la Région Île-de-France avec Valérie PÉCRESSE et avec notre majorité régionale, le soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle entre avril et octobre 2025 est franc, solide et sans ambiguïté. Je souligne l'engagement de mon collègue Laurent LAFON pour porter, en notre nom, ce projet absolument majeur pour le développement de notre territoire et pour notre pays.

C'est un enjeu de fierté considérable pour les Franciliens. La mobilisation des citoyens sur ce sujet est importante. C'est un événement exceptionnel pour l'Île-de-France dans son ensemble et pour le rayonnement de la France qui mêle à la fois le partage international de l'innovation et la promotion des coopérations économiques. C'est aussi une formidable opportunité pour notre région en termes de retombées économiques, de créations d'emplois et de rayonnement touristique et culturel. Je suis sûre que cette opportunité permettra un positionnement mondial pour notre région, prête à accueillir toujours plus de touristes, dont nous avons besoin, et des investisseurs du monde entier.

Dans trois mois, fin juin, interviendra le choix final du site d'accueil de l'exposition en Île-de-France, qui départagera cinq sites candidats : Triangle de Gonesse, plaine de l'Ourcq, Saclay, Confluence Marne et Seine et Val d'Europe. La Région est pleinement mobilisée pour cette candidature, pour mettre en valeur la richesse exceptionnelle des sites de France et je souligne le travail remarquable des ateliers territoires, notamment organisés avec la contribution active de l'IAU Île-de-France, qui ont permis d'aider tous les sites candidats à améliorer leur projet de candidature.

Cette candidature présente de nombreux avantages que nous devons toujours mettre davantage en avant et valoriser. Il s'agit par exemple de l'accessibilité qui est un atout considérable pour notre candidature, avec nos transports collectifs et le nouveau réseau de métro express de 200 kilomètres qui permettra dès 2024 une amélioration de la desserte du Grand Paris. Au même moment sera mise en service une liaison directe entre l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est, au centre de Paris. C'est une excellente chose. L'Exposition universelle doit aussi être l'occasion d'accélérer les grands projets structurants prévus dans le cadre de la révolution des transports initiée par le Conseil régional et le STIF.

Un autre atout réside dans la mobilisation des Franciliens pour ce projet porté depuis 2010 avec énergie et panache par Jean-Christophe FROMANTIN en qualité de président de Paris Exposition 2025. Selon un sondage IFOP de 2016, plus de 84 % des Franciliens sont favorables à la candidature. Ils sont convaincus que cet événement offrira une vitrine internationale et aura un fort impact économique et social. Ils ont raison. Ces enjeux économiques et sociaux sont majeurs pour la région et particulièrement stratégiques, à l'heure où nous traversons de réelles difficultés pour attirer les visiteurs et les touristes qui ont déserté notre capitale, notre région et notre pays suite aux drames survenus ces deux dernières années.

Le tourisme est la première industrie d'Île-de-France, représentant 550 000 emplois directs et indirects. Sa fréquentation est en baisse de plus d'un million pour l'année 2016 et c'est un manque à gagner en chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros. Notre Présidente a pris le sujet à bras-le-corps depuis notre arrivée fin 2015. L'Exposition universelle peut permettre à la destination Paris Île-de-France, qui souffre actuellement d'une perte de compétitivité liée à des difficultés structurelles, de retrouver un rayonnement fort. Selon les premières études publiées, l'Exposition universelle générerait environ 160 000 emplois pérennes, plus de 50 millions de visiteurs et des retombées économiques de 23 milliards d'euros. Cet événement exceptionnel permettra un enjeu pour l'hôtellerie et le développement du parc hôtelier, de créer de l'emploi non délocalisable et d'accroître les revenus des collectivités aujourd'hui mis à mal et ponctionnés de toute part.

Au regard du projet ambitieux que représentent l'Exposition universelle et les retombées économiques pour la France, presque tous les acteurs se mobilisent et je m'en réjouis. Je suis obligée de déplorer le comportement incohérent de la Maire de Paris, ses tergiversations ces derniers mois, ses changements de pied voire son réquisitoire devant le Conseil de Paris en juillet 2016 contre ce projet qui n'avait d'autre but que de fragiliser cette candidature qui valorise notre capitale, mais qui dépasse le périphérique parisien pour rayonner sur l'ensemble du territoire francilien. C'est être la raison pour laquelle cela déplaît tant à Mme HIDALGO.

Néanmoins, l'État, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris font partie de la gouvernance du projet. Le GIP Expo France 2025 au capital de 4 millions d'euros a été créé, dans l'objectif de reprendre la conduite de la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025 et d'arrêter les grandes orientations du projet. Sur ces 4 millions d'euros, vous rappelez l'engagement financier réel de la Région avec plus de 400 000 euros mobilisables sur 2017 et sur 2018. C'est l'affirmation d'un vrai engagement et nous nous en réjouissons.

M. le Président – Il faut conclure.

Mme BÜRKLI (LR) – Cette candidature singulière ne doit pas se construire à partir des codes et réflexes du passé issus de la révolution industrielle. Elle doit au contraire préfigurer l'avenir et entraîner la France dans une nouvelle ère de progrès, de rayonnement et d'audace. L'Exposition cède la place à l'expérience. Le modèle est à la fois entrepreneurial et durable, la culture, l'artisanat et l'innovation s'enchevêtrent pour donner à tous les hommes de nouvelles perspectives de développement avec une ambition : faire vivre aux visiteurs étrangers et franciliens une expérience...

M. le Président – Merci. Madame SARKISSIAN pour le groupe S&R.

Mme SARKISSIAN (S&R) – En juin 2014, nos collègues du groupe UDI ont émis un vœu de soutien à la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. Cette initiative a été accueillie favorablement par une large part des groupes politiques de l'époque, de l'opposition ou de la majorité. Nous avons soutenu ce vœu, parce que l'organisation des différentes expositions universelles a souvent permis de marquer des cycles nouveaux dans l'histoire de notre pays et en Europe. La Région Île-de-France, porteuse d'enthousiasme, de dynamique et d'innovation, ne peut qu'adhérer à cette initiative

selon nous. Je me permets de répondre à ma collègue du groupe LR : la Ville de Paris soutient avec enthousiasme et sans ambiguïté, contrairement aux propos tenus.

Nous préconisons que le Conseil régional, dans la foulée de ce que nous avons précédemment adopté, s'engage dans le GIP en charge de l'organisation de l'Exposition universelle en 2025. Comme d'autres projets de cette envergure, celui-ci pourra être majeur pour le développement du tourisme dans notre pays et plus particulièrement pour la région capitale. Cette opportunité est à saisir, si toutefois les règles environnementales, le financement et les conditions d'accueil sont réunis. Ces questions se posent également pour les Jeux olympiques de 2024 pour lesquels Paris est également candidate et la Région engagée. Là aussi, notre territoire recouvre de nombreux atouts qui permettront de développer le rayonnement international du sport français et de renforcer l'attractivité de la France pour l'organisation d'événements sportifs majeurs, comme notre territoire a su le faire lors de l'Euro 2016 ou lors de la Coupe du monde de hand-ball.

L'Exposition universelle 2025 serait un événement emblématique en termes d'attractivité pour le Grand Paris qui prend appui notamment sur les futures gares du Grand Paris Express. Ce projet rassemble d'ores et déjà des élus de tous bords politiques, ainsi que des personnalités de la société civile au sein d'Expo France 2025. Enfin, le Bureau international des expositions définit une exposition universelle comme un événement international qui a pour but d'éduquer le public, de partager l'innovation, de promouvoir le progrès et d'encourager la coopération. Ces arguments nous engagent, en cohérence avec nos positions précédentes, à apporter notre soutien à cette délibération.

M. le Président – Merci. Madame GHIATI pour le Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Cette délibération nous est présentée dans des conditions qui dépassent le raisonnable et posent de nombreuses questions. Sur la délibération elle-même, il est indispensable d'informer et d'associer pleinement les élus régionaux et leurs groupes aux décisions prises par la Région au sein du GIP. Nous proposons de créer un groupe de travail en ce sens. Sous plusieurs aspects, le projet d'organisation de l'Exposition universelle 2025 sur notre territoire suscitera certainement des débats similaires à ceux qui concernent les Jeux olympiques. Il est d'ailleurs proposé ici, significativement, d'associer les deux candidatures.

Selon le rapport, les enjeux économiques et sociaux sur le plan national et international sont très importants pour notre région. Selon les études, ce sont environ 160 000 emplois, entre 45 et 50 millions de visiteurs, 23 milliards d'euros de retombées pour un coût de 3,54 milliards d'euros. Ces estimations doivent être précisées et vérifiées, mais les enjeux sont certains. Cela montre que ce projet doit être débattu avec le plus grand sérieux. Que devrait défendre notre Région, si elle adhère à ce GIP ? Quelles orientations voudrions-nous donner à un tel événement ? Quel message voulons-nous que notre Région diffuse à cette occasion ? Cette Exposition universelle ne peut pas ressembler à ces projets conçus dans une logique de profit à court terme, qui ne bénéficie qu'à une minorité. Il ne peut pas être question de fabriquer une grande vitrine pour les puissances économiques et financières du pays ni d'y célébrer la course au profit. Nous sommes aussi en total désaccord avec le principe d'une mise en œuvre sous forme de partenariat public-privé qui aboutira inévitablement à un gâchis d'argent public.

Le thème choisi est celui de « La connaissance à partager, la planète à protéger » avec un accent mis sur la jeunesse. C'est une bonne chose, mais toute la conception de l'événement doit en découler. Il faudra le construire en consultant largement et en associant vraiment dès le départ les populations, les acteurs de terrain, les associations, les élus locaux, en y inscrivant des valeurs fortes de démocratie, d'égalité, de solidarité et les questions climatiques et environnementales dans les choix d'aménagement. Cet événement est pour la majorité de notre groupe une opportunité que la Région doit saisir pour accompagner le développement des territoires attachés à promouvoir les politiques locales en faveur de la jeunesse et agissant pour le développement durable. La Région doit dès à présent soutenir les projets d'aménagement et de transport qui seront utiles, à la fois à la réussite de l'Exposition universelle et surtout à l'amélioration de la qualité de vie de ses territoires. Par ces différents prismes, nous pourrions y valoriser l'innovation, les sciences, les arts, la créativité sous toutes ses formes.

Ces orientations prendront un sens en fonction du choix du site. Nombreux sont les territoires, notamment populaires, qui pourraient être valorisés et développés à cette occasion, au bénéfice de leur population. Plusieurs sites sont évoqués dans le rapport, mais certaines propositions posent déjà question. En particulier, le Triangle de Gonesse évoque inmanquablement le projet EuropaCity qui symbolise à lui seul ce que nous voulons éviter. Ce débat ne fait que commencer et nous y participerons.

M. le Président – Merci. Monsieur LEGRAND pour le Front national.

M. LEGRAND (FN) – Les Expositions universelles ont façonné Paris. Nous leur devons plusieurs monuments éminents de notre capitale, au premier rang desquels son symbole mondial la tour Eiffel et d'autres espaces emblématiques à l'image du Grand Palais. Les expositions universelles, en plus de renouveler avantageusement le paysage urbain parisien, étaient

également l'occasion d'exposer au monde le génie industriel, créatif et artistique de notre nation et plus globalement du monde. C'est précisément pour cela que le concept a été créé à Londres en 1851 par le Prince Consort Albert. Espace d'exposition, mais aussi d'émulation, de récréation populaire, d'éducation, formidable stimulateur économique pour l'industrie du bâtiment et pour les entreprises de service également, puisque six mois d'accueil du monde entier nécessitent du personnel.

À l'échelle des grands événements internationaux, les expositions universelles, bien qu'elles n'aient plus le faste des grandes manifestations du 19^e siècle, restent malgré tout ce qui se fait de mieux, précisément parce qu'elles sont en lien direct avec l'économie réelle, industrielle comme tertiaire, qu'elles sont des démonstrations de leurs savoir-faire et non seulement une opportunité de contrats à court terme. Elles ne sont pas seulement des occasions de récréation, mais également d'enrichissement culturel et d'éducation populaire. Enfin, elles laissent généralement derrière elles des infrastructures utiles à tous, qu'elles façonnent la ville autour de projets structurants et pas de villages ou de stades rapidement abandonnés après leurs brefs moments de gloire et les millions d'euros dépensés.

Pour toutes ces raisons, les expositions universelles, certes moins médiatisées, sont beaucoup plus porteuses de sens et d'utilité réels que les Jeux olympiques par exemple. Pour notre groupe, précisément pour cela, la candidature de Paris à l'Exposition universelle de 2025 doit être prioritaire sur celle des Jeux de 2024, bien que ces derniers reçoivent également notre soutien. Nous serons ravis de voter pour cette délibération tout en comprenant les conditions très spéciales qui l'ont fait soumettre aussi rapidement.

M. le Président – Merci. Madame DUMAS pour le groupe RCDEC.

Mme DUMAS (RCDEC) – « La connaissance est à partager, la planète à protéger » : dans le prolongement de la COP 21 et en accord avec les valeurs d'accueil qui caractérisent la France, nous n'aurions pu choisir un plus beau thème pour l'organisation de l'Exposition universelle de 2025. En outre, le choix de faire de la jeunesse l'ambassadrice de l'événement, de mettre en avant les mobilisations des jeunes du monde entier à cette occasion est un symbole fort qu'il faut saluer. Sur ce sujet, de la même manière que pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, il faut savoir dépasser les clivages et se retrouver pour apporter un soutien sans faille à la candidature française.

Lors de la précédente Exposition universelle de Milan, le pavillon France avait reçu le premier prix du BIE dans la catégorie Architecture : un beau symbole pour la filière bois française. Pour accueillir l'Exposition universelle de 2025, ce sera l'occasion pour notre région et nos territoires de bénéficier d'une véritable vitrine internationale et de faire valoir nos nombreux savoir-faire, alors que le monde entier aura les yeux braqués sur notre pays. Dans un grand nombre de domaines, nos territoires regorgent de talents à la pointe de l'innovation mondiale qui méritent d'être promus. En Île-de-France, je pense par exemple à notre tissu de TPE-PME de l'industrie qui excellent dans les domaines de l'aéronautique, de la santé, du numérique et notamment des effets spéciaux et de l'animation.

Par ailleurs, l'Exposition universelle a pour tradition de léguer aux villes d'accueil des monuments majestueux, transformant l'identité visuelle de la cité. Pour la France, cette dimension recouvre une importance particulière, car le symbole même de notre capitale a été construit à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. L'accueil d'un tel événement sera aussi l'opportunité de donner un véritable coup d'accélérateur aux projets d'infrastructure nécessaires au quotidien des Franciliens. À cet égard, les élus de notre groupe porteront un intérêt tout particulier à ce qu'aucun territoire ne soit oublié.

Enfin, accueillir l'Exposition universelle occasionnera de fortes retombées économiques au sein de tous nos territoires. Avec la création de plus de 160 000 emplois pérennes et des prévisions de fréquentation oscillant entre 50 et 60 millions de visiteurs, ce projet est une véritable opportunité pour notre région. Selon l'étude Deloitte pour Expo France 2025, le montant des retombées économiques estimées représenterait 23 milliards d'euros pour un coût d'investissement de 3,5 milliards d'euros. Le groupe RCDEC est un soutien de longue date de l'organisation de l'Exposition universelle en France. Nous saluons l'engagement de longue date de notre collègue Laurent LAFON sur ce sujet.

M. le Président – Merci. Monsieur le Délégué spécial.

M. LAFON – Merci aux différents intervenants qui ont chacun souligné l'importance de l'événement sur les plans économique, touristique et culturel. Je vous remercie aussi d'avoir souligné la dimension historique de l'Exposition universelle, que la France n'a pas accueillie depuis longtemps, mais nous nous souvenons de l'importance qu'ont eue les différentes expositions universelles qui se sont tenues dans notre pays au début du 20^e siècle. C'est une dimension historique par rapport à notre passé et aussi par rapport à notre avenir parce qu'une exposition universelle a un lien fort avec l'innovation et avec la confiance en l'avenir. C'est pourquoi le fait de candidater aujourd'hui a une signification tout à fait particulière.

Mme GHIATI a posé un certain nombre de questions sur le contenu du projet. À ce stade, tout n'est pas finalisé. Ce projet se réalisera en 2025, si nous l'obtenons. Au-delà du dépôt de dossier, nous avons donc un certain nombre d'étapes à franchir, à compléter et à préciser. Tout ne peut pas être finalisé en 2017, pour un événement qui aura lieu en 2025. Il faut aussi se laisser le temps de cheminer, y compris avec les territoires et les acteurs concernés. L'un des enjeux de la Région sera de faire en sorte que l'événement ait une retombée beaucoup plus large, sur l'ensemble de la région Île-de-France, que sur le seul village où il sera localisé. Une réflexion devra être menée pour associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs susceptible d'être concerné, à quelque titre que ce soit.

Plusieurs d'entre vous ont signalé une dimension intéressante, à savoir le côté populaire des expositions universelles. Ce n'est pas uniquement une vitrine économique, mais une adhésion de la population à accueillir l'Exposition universelle en France et en Île-de-France s'est également manifestée à travers des sondages.

Je regrette l'abstention des élus verts. Je me souviens que le groupe des élus verts a toujours été attaché aux expositions universelles. Il avait eu un rôle important sous l'ancienne mandature pour favoriser la présence de la Région Île-de-France à Shanghai notamment. Il avait soutenu le vœu que nous avons présenté pour la candidature française. Je le regrette d'autant plus que nous avons donné les cinq sites envisagés par souci de transparence et d'information, alors que ce n'est pas l'objet de la délibération. Nous aurions pu ne pas l'indiquer, auquel cas vous auriez voté la délibération. C'est un peu dommage, compte tenu du consensus qui avait l'air de se dessiner, mais nous l'entendons.

M. le Président – Merci, Monsieur le Délégué spécial. Nous passons directement au vote de l'article 1.

Article 1

M. le Président – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, Mme AUTAIN, M. COQUEREL

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

M. le Président – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG (sauf Mme Clémentine AUTAIN et M. Éric COQUEREL), RCDEC

ABSTENTION : EELVA, Mme Clémentine AUTAIN, M. Éric COQUEREL

ABSENT : NI

ADOPTION

Article additionnel

Amendement n°152 (FdG)

M. le Président – Mme GHIATI présente l'amendement du Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Notre amendement propose la constitution d'un groupe de travail, afin que ce projet soit le plus partenarial possible et que les différents groupes politiques du Conseil régional puissent être pleinement associés à son évolution.

Mme PÉCRESSE reprend la présidence.

Mme la Présidente – Monsieur le Délégué spécial.

M. LAFON – C'est une demande tout à fait légitime d'être associé et la nécessité d'une adhésion de l'ensemble des élus sur un projet de cette nature paraît évidente. Dans cet esprit, j'ai déjà proposé à deux reprises à chacun des groupes de faire un point d'étape sur l'avancée du dossier. Dans les six prochains mois, jusqu'au dépôt de candidature, nous aurons sans doute des

informations à vous apporter. Il n'est pas forcément nécessaire de formaliser cela dans un groupe institutionnalisé, d'autant que nous vous donnons la garantie – je m'y engage personnellement – de proposer des rencontres régulières avec chaque groupe dès que des éléments significatifs apparaissent, mais sans périodicité fixée par avance. De plus, au niveau de la commission développement économique, des points seront faits régulièrement.

Mme la Présidente – L'amendement est-il maintenu ?

Mme GHIATI (FdG) – Nous le retirons. Nous prenons acte de vos propos et nous serons vigilants quant à la tenue de ces points d'étape.

L'amendement n°152 (FdG) est retiré.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Madame GHIATI pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GHIATI (FdG) – Ce dossier rejoint les débats que notre groupe a eus sur l'organisation des JO. Je précise que nous aurons des votes différenciés sur cette question au sein de notre groupe. La majorité du groupe votera en faveur de ce rapport.

Mme la Présidente – En l'absence d'autres explications de vote, je mets la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-68

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDEC

ABSTENTION : EELVA, Mme AUTAIN, M. COQUEREL

ABSENTS : NI

ADOPTION

Mme GHIATI (FdG) – Sur notre groupe, Éric COQUEREL souhaitait aussi s'abstenir sur cette délibération.

Mme la Présidente – Il fallait demander un scrutin public. Il est absent, donc il ne vote pas. Il est important de connaître sa position. Vous avez un pouvoir. Ce sera noté au scrutin public. Merci à tous et à M. le Délégué spécial. Laurent LAFON a fait un travail exceptionnel. Il n'est pas si simple de négocier avec tous les acteurs. Bravo.

Le soutien de la Région à l'Expo ne s'est jamais démenti. C'était au départ une initiative du groupe UDI d'avoir lancé cette idée d'Exposition universelle en Île-de-France. Elle a été reprise par l'Assemblée nationale. C'est aujourd'hui une initiative de l'État. Nous sommes très fiers et nous souhaitons vraiment pouvoir mener à bien ce projet qui est totalement complémentaire du projet des JO. Ce n'est pas un projet concurrent, mais complémentaire. Si les transports sont faits pour 2024, ils existeront en 2025.

Nous passons aux niches.

CR 2017-66 : DÉFENDRE ET VALORISER LE PETIT PATRIMOINE FRANCILIEN (NICHE DU GROUPE CD – ARTICLE 7.2 DU RÉGLEMENT INTERIEUR)

Mme la Présidente – Mme LECOUTURIER présente la niche Défendre et valoriser le petit patrimoine francilien.

Mme LECOUTURIER – Je présente la niche de défense et de valorisation du petit patrimoine au nom du groupe du centre et des démocrates. Notre territoire est riche d'un patrimoine culturel exceptionnel, à savoir :

- quatre sites classés par l'UNESCO, à savoir Versailles, Provins, Fontainebleau et les rives de la Seine ;
- 4 000 édifices classés au titre des monuments historiques ;
- des centaines de bâtiments, chapelles, maisons rurales, fontaines, lavoirs et vieilles halles qualifiées de Trésor des Humbles par Maeterlinck.

Dans ce rapport, il est question de ce petit patrimoine.

Il existe une image culturelle très forte en Île-de-France, d'ampleur mondiale, dont chacun se sent redevable et un peu le propriétaire moral d'un patrimoine qu'il convient de protéger. Il s'agit de protéger tout un patrimoine hérité de notre histoire, qui fait la fierté et l'identité de nos villages, de nos campagnes, de nos quartiers et de nos paysages, pour le transmettre aux générations futures. La protection du patrimoine n'est pas uniquement un luxe superflu ou un caprice d'admirer des trésors passés. Cette préservation s'inscrit pleinement dans la consolidation du lien social, dans la construction de la mémoire collective, sans oublier les retombées économiques du secteur en termes d'emploi, de tourisme, d'artisanat et de bâtiments. La protection du patrimoine est une économie majeure qui prend tout son sens dans notre région, qui est la première destination touristique mondiale. Selon une étude récente, un euro investi dans le patrimoine était dix euros de retombées pour l'économie régionale. La protection et la valorisation patrimoniales sont donc des atouts maîtres et une vitrine exceptionnelle de notre savoir-faire d'excellence.

Néanmoins, le petit patrimoine reste clairement en danger. En France, depuis cinquante ans, un cinquième des édifices représentant un intérêt culturel a disparu. Faut-il rappeler le désengagement de l'État, avec 20 % de crédit en moins depuis 2011 ?

Mme la Présidente – Je demande aux collaborateurs des groupes Front de Gauche et S&R de sortir. Les collaborateurs n'ont pas le droit de s'asseoir sur les places d'élus. Jean-Paul HUCHON nous faisait tous sortir, dans ces cas-là. Il nous convainquait efficacement de faire sortir les collaborateurs. J'en dis beaucoup de bien et je vous rappelle qu'il vient à mes vœux. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Ils ne sont pas sur des places d'élus, mais sur les places qui leur sont normalement attribuées, derrière nous.

Mme la Présidente – Certains collaborateurs ont été à des places d'élus durant toute la séance.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Excusez-nous, mais cela n'est pas le cas chez nous.

Mme la Présidente – Sur le Front de Gauche, le sujet est celui du brouhaha de la réunion que vous êtes en train de tenir. Merci, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. Madame LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER – Merci, Madame la Présidente. Même si la Région a compétence pour la gestion de son patrimoine classé et non classé, il convient d'avoir une démarche de protection modernisée et revisitée de cette gestion. La Région constitue l'échelon pertinent d'action pour soutenir les citoyens qui souhaitent s'engager pour la protection de leur patrimoine de proximité.

Le présent rapport a donc pour objet de mettre le numérique au service du petit patrimoine, par la protection d'un portail cartographique permettant aux citoyens de faire connaître leurs projets de rénovation d'un petit patrimoine et de lancer des campagnes de financement participatif. Les nouvelles technologies viennent en appui et au secours d'un patrimoine multiséculaire ou plus récent.

Nos propositions tournent autour de trois axes principaux. Le premier est d'encourager l'engagement citoyen pour la défense du petit patrimoine. 55 % des Français se déclarent prêts à consacrer du temps à la protection, à l'entretien et à la valorisation du patrimoine. Nous souhaitons donc la création d'une plateforme numérique interactive, qui puisse recenser régulièrement l'ensemble du patrimoine francilien, en particulier le petit patrimoine, et permettre aux citoyens de renseigner des actions de valorisation comme l'organisation d'événements, des recherches historiques collaboratives. Le travail effectué par l'inventaire sera ainsi mieux valorisé et enrichi. C'est un véritable petit Wikipédia citoyen du petit patrimoine. Chacun alimentera ou rectifiera le cas échéant en informations cette plateforme. Ce portail sera aussi une porte d'accès pour les professionnels du tourisme, en facilitant l'accès à l'inventaire régional de 2004 qui répertorie l'ensemble du patrimoine bâti francilien. Cette plateforme numérique serait ainsi un portail de participation financière en lançant des actions de *crowdfunding* ou financement participatif pour la préservation du patrimoine. De petites sommes peuvent aboutir à de grands projets. Nous souhaitons que les actions de financement participatif soient valorisées et bénéficient d'un soutien amplifié de la Région, afin d'encourager l'engagement citoyen, comme cela se fait déjà par exemple en Bretagne et en Pays-de-Loire. Toutefois, nous restons prudents et responsables, puisque cette opération s'inscrit dans un budget constant. La prochaine révision de la délibération-cadre sur la rénovation du patrimoine sera l'occasion de préciser les intentions de la Région en mai prochain. Le premier axe est donc d'encourager l'engagement citoyen.

Le deuxième axe de nos propositions serait la valorisation du patrimoine non protégé. Les attentats qui ont frappé notre pays ont eu comme conséquence directe la baisse de la fréquentation des grands sites comme la tour Eiffel ou Versailles. Il convient à présent d'envisager un nouveau tourisme régional qui sorte des sentiers battus. Un label Capitale régionale du patrimoine sera créé et décerné chaque année à une ville francilienne pour récompenser la valorisation d'un patrimoine trop méconnu, mais dont la valeur locale est importante. Cette valorisation se ferait également à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, en encourageant en particulier les lycéens à y participer, en visitant des sites locaux proches de leurs établissements. Pourquoi ne pas imaginer aussi la participation des lycéens à des chantiers de rénovation de sites ?

Le troisième axe serait le développement des retombées économiques et sociales de la protection du patrimoine dans notre région. Une étude révèle qu'un euro investi dans le patrimoine représente dix euros de retombées économiques pour la région. La conservation et la rénovation du patrimoine constituent un vivier important d'emplois durables et non délocalisables. Cette activité sollicite de nombreux métiers d'art souvent délaissés par les jeunes en formation ou en apprentissage. Pourtant, l'Île-de-France est le plus beau creuset pour exprimer et développer ces métiers d'art. Ce rapport vise à revaloriser et à développer la filière de ces formations professionnelles en proposant la création d'un campus des métiers d'art, en réalisant un diagnostic des formations de ces métiers et en augmentant le financement régional des structures d'insertion par activité économique (IAE). Pour exemple, la remontée de la flèche de la basilique Saint-Denis par un chantier-école montre la force et l'intérêt de la rénovation du patrimoine pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Enfin, un partenariat de la Région Île-de-France avec la Fondation du patrimoine permettrait de bénéficier du savoir-faire de cette fondation en matière de financement participatif, afin de mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers pour le petit patrimoine rural.

Ce rapport vous montre bien comment le numérique peut venir en aide au patrimoine, combien la modernité peut s'allier au passé. Ce projet participatif citoyen sera aussi l'occasion pour les Franciliens d'aller à la rencontre de leur patrimoine le plus proche, le plus familier, mais le plus attachant. Ce sera aussi l'occasion pour eux de participer, chacun à sa façon, à sauver leur patrimoine, notre patrimoine et notre histoire.

Mme la Présidente – Merci, Madame LECOUTURIER. Quel est l'avis de la commission du développement économique ? Favorable. L'avis de la formation professionnelle est favorable. L'avis de la commission de l'éducation est favorable. La commission de la culture est favorable. La commission des finances est favorable.

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission de la culture : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous arrivons à la discussion générale. Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Je parle aussi en tant qu'habitant d'une AVAP, la cité coopérative de Paris Jardins à Draveil. Je suis très content que nous évoquions ce sujet. Le petit patrimoine reflète les mémoires collectives partagées au plus près des territoires franciliens. Le défendre au travers de projets concrets associatifs notamment encourage à créer du lien, à transmettre au plus près des valeurs de l'économie sociale et solidaire que nous avons à cœur de soutenir. C'est une autre vision du faire ensemble et du tourisme. La proposition d'une vision contributive du patrimoine est une bonne initiative. La conjugaison d'une vision contributive et ouverte des données offre le projet d'un outil qui permettra effectivement aux citoyens de se réapproprier et de participer activement à la valorisation de leur cadre de vie.

Nous avons toutefois un point de vigilance. Pour que nous soutenions l'émergence de projets collectifs dynamiques vivants et qui fassent sens pour les habitants, nous devons prendre garde à ce que leurs choix soient réellement pris en compte. Cette consultation et ce respect des aspirations au plan local permettront de valoriser des mémoires diverses (artisanat, nature, travail), sans les hiérarchiser entre elles ou sans reproduire à travers leur sélection des hiérarchies existantes.

Favoriser la participation citoyenne engage la Région à travailler son rapport à la mobilisation citoyenne et à ses associations. Dans l'actualité présente, nous avons un cas particulier dans l'Essonne, aux bords de la Juine parsemés de moulins magnifiques. Il n'y a plus un seul poisson, sauf à la veille de l'ouverture de la pêche, parce que l'on y déverse des truites d'élevage. Il y avait des poissons il y a quarante ans. Si la rivière est vide aujourd'hui, c'est probablement un effet des rejets d'eaux usées et du ruissellement des produits phytosanitaires qui dégoulinent des champs. Aujourd'hui, le ministère de l'Environnement préconise pour l'application des directives européennes de raser les moulins plutôt que de lutter contre les effluents qui ont détruit la faune et la flore de ces rivières. Au lieu d'attaquer les moulins, nous serions plus favorables à ce que les produits phytosanitaires et les eaux usées soient combattus, plutôt que le patrimoine qui borde la Juine depuis si longtemps.

Mme la Présidente – Monsieur VIGIER pour le groupe UDI.

M. VIGIER (UDI) – Vous nous présentez un dossier très important, puisqu'il propose d'agir en faveur du petit patrimoine francilien, en mettant le numérique au service de la défense du patrimoine et en encourageant la participation citoyenne. À ce jour, seuls les monuments historiques, le bâti patrimonial qui répondent à certains critères peuvent faire l'objet d'une subvention régionale.

Votre proposition est intéressante pour plusieurs raisons. Alors que l'Île-de-France possède un patrimoine exceptionnel avec quatre sites classés par l'UNESCO, ce que l'on appelle le petit patrimoine est souvent méconnu des Franciliens, surtout dans les territoires ruraux. Il s'y déroule souvent des manifestations culturelles très intéressantes. Pourtant, les Franciliens l'ignorent souvent et ce patrimoine n'est pas assez mis en valeur. Il fait pourtant souvent partie de l'histoire d'une commune. Le valoriser, c'est renforcer son attrait et lui donner vie. C'est également rapprocher les citoyens, les rassembler autour de notre histoire, de nos valeurs républicaines. Pourtant, les moyens manquent souvent pour procéder à ces rénovations. Par ailleurs, comme vous le soulignez dans votre excellente présentation, compte tenu du risque accru d'attentats que connaît notre pays, le petit patrimoine peut connaître à terme une augmentation de sa fréquentation. Il est donc important de travailler à sa mise en valeur, afin d'accueillir nos concitoyens dans de meilleures conditions.

La création d'un portail numérique est un moyen moderne et attractif d'y parvenir. Créer un portail cartographique permettant aux citoyens de faire connaître leurs manifestations culturelles et leurs projets de rénovation en lançant des campagnes de financement participatif est un moyen évident d'impliquer la population. Désigner chaque année une capitale régionale permettrait de dynamiser un territoire et de faire connaître un patrimoine méconnu, dont la valeur est importante pour l'histoire locale. Nous pouvons profiter des journées du patrimoine pour faire connaître ce patrimoine, ce qui est une excellente initiative.

Rénover le patrimoine, c'est également créer de l'emploi. Nous savons à quel point la création d'emplois est importante dans le contexte de crise économique que nous connaissons. Vous mentionnez une étude réalisée dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour un euro investi dans le patrimoine, il y a dix euros de retombées pour l'économie : n'hésitons pas, créons de l'emploi !

Un point nous paraît également fondamental, à savoir la formation aux métiers d'art. L'Île-de-France est riche d'un panel de diversité des métiers d'art. Vous proposez des mesures très intéressantes :

- la réalisation d'un diagnostic emploi formation sur les métiers d'art ;
- créer en lien avec les conseils départementaux un campus des métiers d'art,
- augmenter le financement régional aux structures d'insertion par l'activité économique lorsque les projets concernent la rénovation de bâtiments faisant partie du patrimoine d'intérêt régional.

Le partenariat avec les Fondations du patrimoine sera un atout indispensable.

En tant que maire, soucieux comme mes collègues des deniers publics, je suis d'autant plus heureux de constater que ce projet est proposé à budget constant. Pour toutes ces raisons, le groupe UDI votera en faveur de votre rapport.

Mme la Présidente – Merci. Madame GROS.

Mme GROS (LR) – Cette niche proposée par le groupe du centre montre la volonté des groupes de la majorité d'agir en faveur du patrimoine dans la voie engagée par l'exécutif depuis le début de cette mandature. L'importance de la protection et de la valorisation de notre petit patrimoine fait office de devoir. Le patrimoine, l'architecture et la vie culturelle sont des critères déterminants du mieux vivre et par conséquent du cadre de vie des Franciliens. De fait, le petit patrimoine rural intègre en son sein un enjeu local fort, dans la mesure où il contribue pleinement à l'attractivité des espaces ruraux. Au plan culturel, ce dernier constitue avant tout l'histoire du territoire et, par extension, son identité. Il lui donne un sens, une permanence et une authenticité. Au plan économique, ces enjeux sont majeurs dans la mesure où les retombées économiques de ce secteur sont réelles, favorisant la création d'emplois, le développement du tourisme et la formation continue des artisans locaux.

Cependant, cette volonté ne peut être rendue possible sans une connaissance approfondie et fiable de ce patrimoine, animée d'une véritable volonté d'apprécier les monuments, savoir-faire et paysages qui constituent l'identité de nos territoires. Dès lors, la sensibilisation des Franciliens aux richesses patrimoniales de notre région est fondamentale, si bien que la possibilité d'inviter nos concitoyens à prendre part au financement participatif ouvre la voie à un engagement réel en faveur de la préservation du patrimoine régional. Ainsi, le souhait d'établir un double partenariat avec la fondation du patrimoine devra assurer aux communes franciliennes la garantie d'une offre d'expérience et de maîtrise des financements participatifs dans la réalisation de leurs projets. La mobilisation d'un mécénat provenant d'entreprises ou de particuliers sera alors plus qu'envisageable.

En tant que Vice-présidente du Département de l'Essonne en charge de la culture, je me réjouis de cette opportunité. Nous avons engagé cette même réflexion dans notre département, car nous avons créé Essonne Mécénat, sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Nous sommes le premier département de France à l'avoir fait.

Sur la proposition visant à désigner annuellement une ville francilienne, dont les efforts réalisés en matière de rénovation et de valorisation du petit patrimoine auront été reconnus, permettra aux collectivités locales, en coopération avec la Région Île-de-France, de participer aux actions de valorisation et de communication de leur patrimoine propre. Une telle mesure serait un véritable avantage pour les villages franciliens, dont la restauration du patrimoine de proximité peine à être pleinement intégrée au sein de la politique globale territoriale. Cette proposition est plus que cruciale, car elle doit assurer la maîtrise des savoir-faire y afférents, tout en permettant aux jeunes générations de contribuer à l'intérêt architectural et historique de leur territoire. C'est d'ailleurs pour concrétiser cette ambition que le souhait de développer une nouvelle politique de développement des formations professionnelles aux métiers d'art prend tout son sens. La création d'un campus des métiers et des qualifications sur les métiers d'art et de la conservation du patrimoine devra permettre aux jeunes d'être davantage sensibilisés aux emplois liés au patrimoine.

Enfin, nous nous félicitons de voir à nouveau les lycéens et les apprentis au cœur de ce rapport, avec la possibilité d'un accueil privilégié pour les publics scolaires. Cette sensibilisation à notre culture et à notre histoire commune est essentielle pour une jeunesse qui doit être au centre de la politique culturelle. Au nom du groupe Les Républicains, je félicite le président Yann WEHRLING, l'ensemble des élus et des collaborateurs du groupe Centre et démocrates pour le travail qu'ils ont effectué sur cette niche. Au regard de la multiplicité des potentialités de ce rapport et des résultats que l'on peut être certain d'obtenir, le groupe LR est fier de voter en faveur de cette délibération.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur MARQUAILLE.

M. MARQUAILLE (S&R) – Le groupe socialiste soutient cette niche déposée par le groupe CD sur le petit patrimoine francilien, qui est souvent un patrimoine dégradé et mal connu. Les Franciliens, comme les Français, sont très attachés au patrimoine, comme le démontrent chaque année les Journées européennes du patrimoine qui rassemblent des millions de nos concitoyens. Nous approuvons les éléments qui figurent dans cette proposition de niche, notamment :

- la participation citoyenne au travers des plateformes de *crowdfunding*, qui pourraient être soutenues par la Région en abondant par le biais d'une prime supplémentaire les fonds récoltés par l'intermédiaire de ce type de plateforme ;
- la mise en valeur de ce petit patrimoine par la mise en place d'un portail numérique régional visant à en faire l'inventaire et à l'alimenter au fil du temps de manière interactive avec les événements qui peuvent se produire dans les divers lieux franciliens nous semble tout à fait intéressante ;
- une capitale régionale du patrimoine annuellement, comme nous connaissons le succès des capitales européennes de la culture ;

- l'aspect formation professionnelle nous paraît être un élément essentiel dans la défense du patrimoine, par la formation soutenue aux métiers d'art.

Soyons tout de même attentifs au partenariat avec la Fondation du patrimoine. Sans le remettre en cause, nous abondons déjà envers celle-ci et il ne s'agit pas d'investir des montants colossaux en termes d'adhésion à la Fondation, puisque nous avons déjà des partenariats avec elle.

Le groupe socialiste apportera son soutien à la niche du groupe CD.

Mme la Présidente – Merci. Madame AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Nous estimons que ce rapport est un joli rapport. Il s'agit d'une question assez fondamentale autre que le grand patrimoine que l'on a l'habitude de restaurer et d'entretenir, mais au contraire d'aller chercher sur l'ensemble du territoire ce qui fait notre richesse historique, ce que sont nos racines et qui permet de valoriser des lieux et des populations toujours très heureuses de se ressourcer dans cette histoire. L'ensemble du projet nous paraît tout à fait intéressant et nous le soutiendrons. Nous avons seulement une interrogation sur le *crowdfunding*. Je parlerai plutôt de financement participatif. Sur le fond, est-ce vraiment à la puissance publique d'organiser ce type de participation financière ? Nous n'en sommes pas convaincus. Plus profondément, il existe un risque d'inégalité entre les territoires. Certains territoires ayant des populations socialement mieux dotées et plus argentées pourront donner davantage que des territoires, dont les populations sont moins riches. Nous avons une crainte par rapport aux inégalités et par rapport à une méthode que nous ne voudrions pas voir s'installer en termes de contribution publique pour faire face aux missions logiques de la puissance publique. Cela n'enlève rien à la préoccupation générale du rapport que nous partageons vraiment.

Mme la Présidente – Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Chers collègues du groupe CD, vous êtes pleins de contradictions, mais pleins de surprises. Éluë sur la liste de droite de Valérie PÉCRESSE qui soutient pour le moment François FILLON, l'émanation francilienne du MODEM est désormais engagée derrière Emmanuel MACRON, le clone et candidat de François HOLLANDE, un candidat de gauche qui, tout à son multiculturalisme, déclare que, pour lui, la culture française n'existe pas. Pourtant, vous choisissez de faire votre niche sur ce que la culture française a de plus indéniablement national, de plus irrémédiablement enraciné, à savoir son patrimoine et, mieux encore, son petit patrimoine non protégé, ce qu'il y a de plus local et de plus en lien avec le territoire et le quotidien, ces merveilles de nos villes et de nos villages devant lesquelles nous passons quotidiennement, parfois même sans les voir, faute justement de mise en valeur.

Votre niche me plaît et d'autant plus que, au jeu des comparaisons, on y trouve des choses intéressantes. Vous proposez par exemple dans votre article premier d'avoir recours au financement participatif et de vous appuyer pour cela sur un portail numérique. Cela me fait penser à la citation « *développer le mécénat populaire par la création d'une plateforme numérique dédiée* ». Une autre idée brillante, la création d'un campus des métiers d'art dans votre article 3, me fait aussi penser à « *lancer un grand plan national de création de filières lycée et université des métiers d'art* ». Mes citations sont les engagements n°109 et 112 du programme présidentiel de Marine LE PEN. Contrairement à beaucoup d'autres dans cet hémicycle, nous ne sommes absolument pas sectaires et nous prenons les bonnes idées partout où elles se trouvent, surtout lorsque ce sont les nôtres. Nous soutiendrons donc avec bonheur votre niche.

Mme la Présidente – Madame DUMAS.

Mme DUMAS (RCDEC) – Selon la dernière enquête Viavoice, seuls 11 % des Franciliens ont déjà visité la maison d'Émile Zola à Médan dans les Yvelines. Ce chiffre est révélateur du manque de visibilité de notre patrimoine architectural et culturel pourtant balisé, en dehors des grands lieux tels que le château de Versailles ou le Musée du Louvre. Le petit patrimoine francilien est souvent inconnu des habitants, alors qu'il représente la fierté, l'identité et la diversité de nos territoires. Nous accueillons donc avec satisfaction la délibération du groupe CD. Il est en effet essentiel d'encourager la sauvegarde et la restauration de tous les éléments du petit patrimoine local, qui ne font pas l'objet de protection, mais qui méritent d'être préservés pour leur valeur esthétique, historique ou culturelle. Les mémoires locales s'attachent autour de ce paysage si précieux. La modification du règlement de soutien à la restauration du patrimoine bâti non protégé, permettant d'amplifier l'aide aux projets citoyens et au financement participatif, va dans le bon sens. Il est essentiel que le Conseil régional appuie et encourage ce type de démarche venant des territoires. Nous serons attentifs aux critères permettant notre apport à ce financement participatif.

De la même manière, le lancement d'un campus des métiers de l'art et de la conservation du patrimoine est de la première importance. Un tel lieu permettra de revaloriser cette filière pourvoyeuse d'emplois non délocalisables et de cultiver le savoir-faire des hommes et des femmes de nos territoires. Nous voyons malheureusement trop souvent disparaître des métiers pourtant primordiaux pour la préservation du patrimoine. L'élaboration d'un diagnostic emploi formation sur ce secteur permettra d'avoir une vision claire sur les besoins et l'offre afin d'ajuster l'action du Conseil régional en la matière. Une action de promotion des formations et des métiers déficitaires en termes de main-d'œuvre devrait être enclenchée afin de répondre aux besoins du territoire.

La création d'une cartographie permettra aux Franciliens de prendre connaissance des différents lieux du petit patrimoine et également d'identifier les patrimoines en danger, afin de lancer les actions curatives nécessaires. Ce gain de visibilité sera l'opportunité de valoriser ces lieux inconnus au moment des Journées européennes du patrimoine, mais également tout au long de l'année. Dans une perspective de faire se rencontrer toutes les formes d'art autour de ce patrimoine et afin d'en assurer sa visibilité, le Conseil régional devra être à l'initiative ou dans l'accompagnement d'événements culturels dans ces lieux.

Pour les élus du groupe RCDEC, la proposition de délibération du groupe CD est tout à fait opportune, originale et moderne. Nous garderons toutefois un œil attentif sur le sort réservé à notre amendement, allant dans le sens d'une plus grande participation citoyenne et d'une plus grande visibilité du petit patrimoine francilien.

Mme la Présidente – Merci. Madame LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER – Merci à tous les orateurs et pour cette belle unanimité. Ce petit patrimoine francilien prouve qu'il a été un sujet qui dépasse tous les clivages politiques, dont nous entendons trop parler aujourd'hui, et nous en sommes très heureux.

Monsieur DAMERVAL, cette niche vise effectivement à créer du lien entre les citoyens. Il faut absolument que les citoyens franciliens sachent se réapproprier leur cadre de vie. Concernant votre réserve, comptez sur nous pour que tous les choix des franciliens soient pris en compte, sans les hiérarchiser. Le but de cette plateforme numérique sera justement de tenir compte de tous les projets.

Monsieur VIGIER, merci pour vos encouragements. Effectivement, nous oublions trop souvent que l'Île-de-France est une région rurale avec tous ces trésors. Ce rapport donne l'occasion de remettre à l'honneur ces villes et villages qui font la beauté de notre région avec leur histoire et leur patrimoine.

Madame GROS, merci pour votre belle intervention. Nous continuons effectivement la politique de l'exécutif et sa volonté d'encourager la politique culturelle et patrimoniale de la Région. Les retombées économiques de la politique culturelle sont énormes et il faut savoir plus en profiter. Je vous remercie pour le fait que nous puissions compter sur l'expérience d'Essonne Mécénat. Dans ce projet, nous saurons revenir vers vous pour avoir vos conseils.

Monsieur MARQUAILLE, merci également à vous. Ce petit patrimoine est souvent mal connu des Franciliens et voilà une occasion de le faire revivre et que chacun se le réapproprie. J'ai particulièrement aimé cette idée des capitales européennes de la culture, en désignant une capitale francilienne du patrimoine. Ce serait à peu près sur le même modèle. Nous avons pris note également de votre vigilance concernant la Fondation du patrimoine et nous serons attentifs à son action.

Madame AUTAIN, merci également pour votre intervention. Nous ne serons peut-être pas tout à fait d'accord sur le risque que vous évoquez, concernant le *crowdfunding*. Cependant, vous pouvez compter sur nous pour ce risque d'inégalité entre les territoires. Nous y serons particulièrement attentifs dans le choix des événements et nous prêterons une attention particulière à une bonne répartition financière entre tous les territoires de notre région.

Monsieur LEGRAND, je regrette que vous profitiez de ce sujet pour faire de la politique, mais mieux vaut sourire de la manière dont vous l'avez traité. Je ne retiendrai que votre enthousiasme à voter favorablement pour notre niche et je vous en remercie.

Madame DUMAS, merci également d'avoir souligné l'importance des métiers d'art, comme de nombreux intervenants. C'est un capital important pour notre région. Nous avons des écoles formidables qui forment des jeunes dans cet esprit. Nous avons tout pour réussir. Je vous remercie encore pour vos interventions. Évidemment, nous tiendrons compte de toutes vos observations.

Article 1

Amendement n°148 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°148 du FN.

M. LEGRAND (FN) – Il serait dommage de ne pas faire de politique ici. Cet amendement est dans la droite ligne de ceux que je présente habituellement, notamment en séance budgétaire. Le Front national est très attaché au patrimoine et à sa valorisation. Nous proposons donc de *booster* le budget de la Région en termes de rénovation du patrimoine.

Mme la Présidente – Madame LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER – Nous devons examiner cet amendement plus tard. Lors de la présentation de notre rapport, j'ai souligné que nous étions dans le cadre d'un budget constant voté en 2017. Nous attendons les formulations de l'exécutif lors de la plénière de mai qui, je le suppose, porteront sur une refonte du dispositif de 2015. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°148 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, RCDEC

NPPV : EELVA, FdG

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°51 (RCDEC)

Mme la Présidente – J'ai un amendement du RCDEC initialement placé en article additionnel, qui est remonté à l'article 1 avec un sous-amendement du CD. Madame DUMAS.

Mme DUMAS (RCDEC) – Cet amendement vise à valoriser le petit patrimoine francilien de manière créative à travers l'organisation d'un concours de photographie amateur en ligne, afin de lui offrir une visibilité accrue et d'impliquer tous les citoyens dans sa valorisation et de permettre sa réappropriation.

Mme la Présidente – Madame LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER – Il existe déjà des concours de photographie au niveau régional, qui valorisent le petit patrimoine, notamment organisés par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Île-de-France. Je vous propose un sous-amendement selon lequel le portail numérique relaiera les initiatives citoyennes de valorisation du patrimoine telles que l'organisation des concours de photographie amateurs. Ils seront donc intégrés dans notre portail numérique.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le sous-amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement du groupe CD

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Qui est pour l'amendement n°51 sous-amendé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°51 (RCDEC) sous-amendé par le groupe CD

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1 amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, RCDEC

ABSTENTION : FdG

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 5 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 6

Amendement n°149 (FN)

Mme la Présidente – J'ai un amendement n°149 du FN.

M. LEGRAND (FN) – Cet amendement n'est pas du tout politique. Vous vous ferez une joie d'adopter cet amendement très pratique et constructif que j'ai expliqué en commission culture à votre collègue, qui vous a, je l'espère, rapporté l'intelligence de mon propos. Il vise à supprimer la mention des Journées du patrimoine et à la remplacer par la notion des bassins d'éducation, puisque vous voulez attirer les publics scolaires vers ce petit patrimoine rénové. Il serait dommage de se limiter aux Journées du patrimoine qui ont lieu le week-end, quand les écoles sont fermées, mais il serait bon, au contraire, d'y associer l'ensemble des élèves du bassin de l'Éducation nationale tout au long de l'année, pour que les professeurs puissent mettre en rapport les élèves avec le patrimoine qui les environne immédiatement. Ils pourraient ainsi créer une émulation autour de ce patrimoine tout proche, que souvent nous ne voyons pas.

Mme la Présidente – Madame LECOUTURIER.

Mme LECOUTURIER – Je comprends vos propos et nous souhaitons également que ce patrimoine soit valorisé tout au long de l'année. Ce n'est absolument pas restrictif. Nous voulons que les lycéens et le public scolaire y participent le plus souvent possible. Cependant, mettre l'accent sur les Journées du patrimoine est mettre en éclairage un moment particulier qui attire énormément de public et qui sensibilise les lycéens d'une manière particulière. Ils voient qu'ils ne sont pas seuls à visiter les monuments qui les entourent. Au lieu d'ouvrir, je trouve votre amendement extrêmement restrictif. J'en appelle donc au rejet, sinon au retrait.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°149 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 6 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 6

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 7

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 7 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 7

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 8

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 8 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 8

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Article 9

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 9 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 9

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – En l'absence d'explications de vote, nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-66

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDEC

ABSENTS : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Elle est adoptée à l'unanimité. Bravo, Madame LECOUTURIER. Cette délibération n'est qu'un zakouski d'une grande délibération patrimoine qui travaillera sur le petit et le grand patrimoine. Nous en discuterons à la séance de mai. Nous passons maintenant à la niche des verts.

CR 2017-67 : POUR UNE ALIMENTATION 50 % BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCÉES ET CFA EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF) (NICHE DU GROUPE E.E.L.V.A. – ARTICLE 7.2 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO – Je remercie notre collaboratrice et nos collaborateurs pour le travail assez considérable qu'ils ont effectué sur cette niche. Il ne s'agit pas seulement de nous fixer un objectif de 50 % d'alimentation biologique dans les lycées et dans les CFA franciliens, mais de dessiner une méthode ou un plan qui nous permette de satisfaire cet objectif d'ici à l'horizon 2024-2025. Pour présenter la niche et notre nécessité à nous fixer cet objectif et à faire en sorte que nos lycéens et apprentis mangent mieux dans les cantines, et que l'ensemble de la filière de production alimentaire en Île-de-France soit repensé de manière à satisfaire notre objectif et d'autres conjoints à celui-là, je prendrai comme premier argument celui de notre santé et de la santé des plus jeunes.

En 2014, l'espérance de vie à la naissance enregistrait pour la première fois depuis 60 ans une baisse notable : moins trois mois pour les hommes et moins quatre mois pour les femmes. Une étude de l'INSEM de 2013 confirmait une augmentation du risque de cancer de la prostate chez les agriculteurs, les ouvriers d'usines de production de pesticides et les populations rurales. Elle montrait aussi chez les enfants riverains de zones d'épandage de pesticides un lien entre exposition aux pesticides et leucémies, tumeurs cérébrales, malformations congénitales ainsi que des troubles neurocomportementaux et du développement. Cette étude retenait également une présomption forte de liens entre exposition professionnelle, voire non professionnelle, et lymphomes, myélomes, cancers, maladies de Parkinson, Alzheimer. La liste n'est malheureusement pas exhaustive. L'Union européenne, l'OMS et les États-Unis ont d'ailleurs classé une centaine de substances actives comme cancérigènes probables ou possibles, mais des centaines restent toujours à évaluer. L'agriculture industrielle, mais aussi nos modes de vie, se combinent pour expliquer la dégradation progressive de notre santé. Parmi ces modes de vie, une consommation toujours plus importante de viande encourage des modes d'élevage fort consommateurs d'intrants chimiques. En 2012, un rapport commun de l'INSERM et de l'Institut national du cancer mettait en évidence le lien entre une trop grande consommation de viande, en particulier de viande rouge ou de charcuterie, et l'augmentation de risque de cancer.

Madame la Présidente, vous avez repris tout à l'heure les collaborateurs de nos groupes, et en particulier des groupes de gauche, pour le brouhaha qui empêchait l'oratrice de s'exprimer. Ici, bien que les collaborateurs ne continuent pas de parler, l'assemblée est fort bruyante. C'est assez difficile de se concentrer dans ces conditions. Si l'argument de la santé nous semble être fondamental, il n'est évidemment pas le seul. L'environnement et les finances publiques constituent également deux arguments importants. L'utilisation d'intrants chimiques porte atteinte à notre santé et également à l'ensemble du vivant. Elle bouleverse les équilibres biologiques et diminue considérablement la biodiversité. La réponse communément mise en œuvre qui consiste à demander à la chimie de réparer ce que la chimie a abîmé ou détruit s'apparente à une fuite en avant sans issue possible. En outre, la chimie coûte cher à notre société et en particulier aux collectivités locales. Le coût annuel de la présence de perturbateurs endocriniens dans notre environnement, pour la société, est estimé entre 150 et 260 milliards d'euros. La dépollution de l'eau par exemple coûte à notre pays environ 54 milliards d'euros par an. Les Français ne s'y trompent pas, puisqu'un sur deux estime que les autorités publiques n'entreprennent pas suffisamment d'actions pour protéger les consommateurs des risques liés à notre exposition aux pesticides et autres intrants chimiques. L'ONU partage cette inquiétude et nous alarme, dans un rapport publié il y a trois jours, sur la présence invasive des pesticides dans notre alimentation, leur danger pour notre santé et pour notre environnement. Ce rapport assure aussi qu'il est faux de prétendre que leur utilisation est vitale pour assurer notre sécurité alimentaire. Il invite donc l'ensemble des pays membres à la mise en œuvre de politiques qui permettent la promotion de pratiques agricoles soutenables, les seules qui permettraient de répondre simultanément à notre droit à une alimentation suffisante et à notre droit à la santé.

C'est exactement ce que nous vous proposons avec cette niche. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter la part de bio dans l'alimentation de nos lycéens, même si c'est essentiel. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux inquiétudes légitimes des parents d'élèves et plus généralement de nos concitoyens. Il s'agit de la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial francilien, qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation des populations. Nous vous proposons une méthode, une stratégie globale pour coordonner les actions nécessaires à la satisfaction de cet objectif, à chaque étape du processus de production, transformation, distribution jusqu'à la consommation. Cet objectif est à la fois ambitieux et raisonnable. Il s'agit justement d'organiser une filière francilienne, qui soit en capacité de répondre à l'horizon 2024 que nous nous sommes fixé de 50 % de bio dans la restauration des lycées et CFA. Ce sont 240 000 repas par jour et une formidable opportunité également pour se confronter aux enjeux économiques que nous rencontrons, au premier rang desquels la rémunération de nos agriculteurs souvent captifs d'un modèle industriel essentiellement exportateur, qui les expose non seulement aux intrants chimiques, mais qui ne leur permet plus de vivre correctement. Il faut développer des modes de

production durables et structurer, comme nous vous le proposons dans cette niche, toutes les filières franciliennes intéressées. C'est aussi répondre à notre nécessité d'encourager les activités créatrices d'emplois et susceptibles de revitaliser nos territoires ruraux. Pour ce faire, les nombreux dispositifs et organismes dont s'est dotée notre Région au fur et à mesure constituent des atouts remarquables dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Nous ne nous sommes pas seulement donné un objectif de 50 % d'alimentation bio, mais nous avons construit un plan qui met en synergie la totalité des acteurs qui seront intéressés par sa mise en œuvre.

Mme la Présidente – Merci, Madame MONVILLE - DE CECCO. Je demande l'avis de la commission de la ruralité. Monsieur CHEVRON.

M. CHEVRON (LR) – L'avis de la commission était pour, mais également massivement NPPV.

Mme la Présidente – C'est pour, avec beaucoup de NPPV. Madame LECOUTURIER pour la commission de l'éducation.

Mme LECOUTURIER (CD) – NPPV.

Mme la Présidente – La position de la commission ne peut pas être NPPV. Tous les présents ont refusé de prendre part au vote. Madame MONVILLE - DE CECCO, expliquez-nous.

Mme MONVILLE - DE CECCO – J'ai présenté la niche à la commission éducation et j'ai voté pour. La majorité des membres a fait NPPV parce qu'ils n'avaient pas lu la niche à ce moment, selon leurs dires, mais j'ai voté pour et je suis membre.

Mme la Présidente – C'est donc pour, à une voix. Madame de la GONTRIE pour la commission des finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – L'avis de la commission des finances a été favorable.

Mme la Présidente – Merci. Madame DESCHIENS pour la commission de l'environnement.

Mme DESCHIENS (LR) – C'était un avis favorable, mais l'ensemble des groupes de la majorité n'a pas participé au vote.

Mme la Présidente – Mme DUBLANCHE n'est pas là, pour la commission développement économique. J'imagine que c'est pareil. Nous passons à la discussion générale avec M. MILLIENNE pour le groupe CD.

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **en l'absence de présentation, le rapport n'est pas mis aux voix.***

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. MILLIENNE (CD) – Cette niche aujourd'hui proposée tombe à point nommé. Elle rejoint une préoccupation majeure pour notre groupe et s'inscrit parfaitement dans l'objectif de l'Exécutif qui est cependant mieux-disant, puisqu'il propose d'arriver à 50 % de produits bio locaux ou écologiques dans nos cantines scolaires à l'horizon 2024 et non 2025. Si je fais abstraction de l'argumentaire parfois légèrement idéologique développé lors de la présentation de votre niche, je vous rassure en vous annonçant que, sur bien des points, nous ne pouvons qu'être d'accord avec votre démarche. Parmi les arguments auxquels nous avons été sensibles, je retiendrai surtout le fait, outre le bien-être alimentaire de nos enfants, que cet objectif permet également de proposer un véritable plan de soutien au développement de l'agriculture biologique en Île-de-France, secteur économique sur lequel notre région accuse un vrai retard. Je m'en étonne quand je vois votre puissance dans le développement de cette agriculture biologique, en tout cas dans les termes et les paroles. Je ne comprends pas que, en deux mandatures, vous n'ayez pas réussi à faire mieux que ce que vous nous avez proposé quand nous sommes arrivés. Nous savons tous que l'agriculture française traverse une crise structurelle majeure. Il nous appartient, en collaboration avec tous les acteurs du secteur, de tracer au niveau régional un plan *a minima* quinquennal pour apporter des solutions pérennes

au développement de l'agriculture francilienne. C'est d'ailleurs l'objet de la mise en place par l'Exécutif du pacte régional agricole. Celui-ci réunit autour de la table tous les acteurs de terrain pour imaginer l'agriculture de demain, afin de permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier plutôt que de subventions et c'est l'essentiel pour eux. Si nous intégrons votre niche dans ce pacte, elle permettrait d'offrir à l'agriculture biologique un débouché local assuré, qui accélérera ainsi son développement. Cela permettra aussi de rééquilibrer les différents types d'agriculture francilienne dominée aujourd'hui à 82 % par l'agriculture intensive et exportatrice centrée sur les céréales et donc soumise aux lois des marchés.

Sans rentrer dans les détails de la mise en œuvre de votre projet alimentaire territorial francilien, force est de constater que votre projet ne manque pas de fond et qu'il a vraiment été travaillé. Ne connaissant pas aujourd'hui dans le détail le plan d'action de la Région, tant au niveau du pacte régional agricole que de l'objectif de 50 % de nourriture bio dans les cantines des lycées et des CFA, nous voterons pour cette niche, en espérant ainsi contribuer à ce que, de part et d'autre, nous trouvions un point d'accord consensuel sur ce sujet.

Mme la Présidente – Merci. Madame COTÉ-MILLARD pour le groupe UDI.

Mme COTÉ-MILLARD (UDI) – Favoriser l'approvisionnement local et la qualité en restauration collective, notamment par l'introduction de produits biologiques, est l'axe fort de la nouvelle politique de l'alimentation adoptée par la loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation du 13 octobre 2014. Elle a pour objectif de garantir à tous une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement. Favoriser l'alimentation biologique, mais aussi développer l'approvisionnement de proximité, correspond à une attente forte des Français, qui souhaitent connaître l'origine des produits alimentaires qu'ils consomment. Il est préférable de consommer un aliment produit dans sa région, dans le respect des règles environnementales, produit issu du terroir ou de saison, plutôt qu'un aliment produit à l'étranger, même biologique. Selon le sondage IFOP réalisé en 2016, 80 % des personnes interrogées sont favorables à l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique locale ou de saison dans la restauration collective. Nous nous devons d'instaurer ces règles dans la restauration scolaire. Éduquer les jeunes à une meilleure hygiène alimentaire, leur donner la chance de consommer des produits de qualité est une de nos priorités. L'école doit rester un lieu privilégié d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire. La préservation de la santé passe par une alimentation de qualité. Sensibiliser les lycéens au gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets est aussi un de nos objectifs. Une alimentation de qualité doit aussi répondre favorablement à une politique de sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif, l'Union européenne veille à établir et à faire respecter des normes de contrôle en matière d'hygiène de denrées et produits alimentaires, de santé et de bien-être des animaux, de santé des plantes et de préservation des risques de contamination par des substances externes.

En Île-de-France, l'agriculture biologique représente seulement 2 % des terres agricoles et les circuits courts environ 9 %. Dans l'article 1 de votre projet de délibération, vous proposez de vous donner pour objectif l'introduction de 50 % d'aliments biologiques dans la restauration des lycées et des CFA franciliens à l'horizon 2025. Bien que vous l'évoquiez dans l'exposé des motifs, vous n'évoquez pas dans votre projet de délibération de privilégier la préférence aux circuits courts. Or, il a été décidé dans l'article 8 du plan d'urgence pour les lycées franciliens adopté lors de cette séance plénière que 100 % des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bio d'ici 2024. En limitant le nombre d'intermédiaires, en organisant les contacts entre producteurs et consommateurs, le coût est réduit et la cohésion sociale est renforcée.

Vous proposez également la mise en place d'un plan alimentaire territorial. Cette demande est la traduction de la loi du 13 octobre 2014, afin de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. Ce plan alimentaire territorial est une opportunité pour procéder à un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale ainsi que du besoin alimentaire du bassin de vie et pour identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils auront pour objectif de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales, répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devra être un axe structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Dans la mesure où un pacte agricole est mis en place, et plutôt que de créer un nouvel outil, nous pensons qu'il serait préférable d'intégrer les questions du bio et de la production locale agricole dans le pacte agricole, afin d'éviter la multiplicité des groupes de travail.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur CHEVRON pour le groupe LR.

M. CHEVRON (LR) – Le groupe EELVA nous fait une proposition, dont les objectifs sont partagés, je le crois, par l'ensemble des groupes présents dans cet hémicycle, à savoir 50 % de produits bio dans les lycées à l'horizon 2025. Nous partageons si bien cet objectif que, dans le cadre de sa compétence lycée, l'article 8 du PPI adopté hier le stipule. C'est pourquoi il est proposé que 100 % des cantines des lycées soient approvisionnées en circuit court, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bio d'ici 2024. Dès 2017, une expérimentation sera conduite en Seine-et-Marne, en lien avec les collectivités concernées. Nous poursuivons donc les mêmes objectifs, avec un peu plus d'ambition. Vous constatez par ailleurs

que la part des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration des lycées est très en dessous des objectifs de 20 % qui avaient été fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement 2008. À qui la faute ? Pas à nous, chers collègues. Dans votre rapport, vous citez en exemple et à plusieurs reprises les initiatives de certaines régions qui sont à la pointe sur le développement de l'agriculture biologique, comme la Nouvelle-Aquitaine, le Haut-Rhin ou l'Occitanie. Comparée aux autres régions, l'Île-de-France est très à la traîne, puisque le bio ne représente que 2 % des surfaces agricoles utiles franciliennes. Au niveau national, c'est 5,7 %. Là où certaines régions ont réussi, vous constatez votre propre échec sur le développement du bio en Île-de-France. Nous avons les mêmes objectifs, mais pas forcément les mêmes moyens pour y parvenir.

Concernant votre projet alimentaire territorial francilien, la Région proposera l'adoption d'un pacte agricole régional dans le courant de l'année. Celui-ci permettra de proposer une feuille de route précise sur les ambitions agricoles pour notre région, en intégrant évidemment la question de l'agriculture biologique. Dans la perspective de ce pacte agricole, il conviendrait d'être prudent et de renvoyer la réflexion et la mise en œuvre de la stratégie du développement du bio et des circuits courts en Île-de-France, notamment dans les lycées et au sein de notre région, au groupe de travail sur l'agriculture biologique coordonné par Anne CHAIN-LARCHÉ et Michel CAFFIN et d'attendre les conclusions qui nous seront proposées. Vous savez que je suis aussi agriculteur. Je souhaite répondre à quelques sous-entendus ou attaques directes qui se lisent dans les propos énoncés et dans l'exposition de votre rapport. Vos arguments sont tous réfutables et je l'ai fait en commission ruralité. Je ne le referai pas, car cela prendrait trop de temps. Lisez les articles publiés par 60 millions de consommateurs avant-hier, qui évoquent tous les produits chimiques. Ils n'évoquent pas les produits agricoles comme étant la cause. Vous voulez lire seulement ce qui vous intéresse pour essayer de nuire. Nous avons souvent le sentiment, en commission agriculture et ruralité, que vous faites parfois un procès à tout type d'agriculture qui ne serait pas conforme à l'idéologie bio. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit et nous ne voulons pas opposer une agriculture à une autre. Elles sont toutes utiles, complémentaires et saines. Nous devons cultiver la diversité. Même l'agriculture conventionnelle est saine, laquelle a beaucoup progressé, notamment avec l'agriculture raisonnée.

Par ailleurs, l'agriculture biologique ne représente que 2 % de la SAU en Île-de-France. C'est peu pour les ambitions de notre région qui ont une part importante de produits bio pour la consommation croissante des Franciliens. C'est notamment pour favoriser le développement de l'agriculture bio que la Région Île-de-France a augmenté les crédits en faveur de l'agriculture biologique de 30 % au budget 2017. Le rôle de la Région est de coordonner l'action des différents acteurs concernés, d'aider au développement d'initiatives innovantes et des circuits courts, un des axes forts du travail du Cervia, et de faire de la pédagogie dans les lycées auprès des élèves pour les sensibiliser. Rien de tout cela n'est abordé dans votre niche. Vous n'évoquez pas les retards inadmissibles de paiement de l'ASP et donc de la responsabilité de l'État. Cette situation décourage un nombre important d'agriculteurs qui souhaiteraient se reconverter dans le bio, mais qui ne sont pas payés dans les temps, ce qui bloque leur reconversion. Vous n'abordez pas ce sujet essentiel. Je vous répète que nous avons les mêmes objectifs mais pas les mêmes moyens. En l'état actuel de la rédaction, le groupe LR ne peut approuver cette niche et renvoie au groupe de travail du pacte agricole l'élaboration de la réflexion et de la mise en œuvre pour une stratégie ambitieuse, englobante, transversale et efficace en faveur de l'agriculture biologique au sein de l'agriculture.

Mme la Présidente – Merci. Madame TAILLÉ-POLIAN pour le groupe S&R.

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Finalement, qui oppose plusieurs agricultures ? Au cours de l'histoire, il y a eu différents modèles d'agriculture qui répondaient à un certain nombre de besoins et de pratiques professionnelles. Aujourd'hui, toute l'agriculture doit changer progressivement ses pratiques professionnelles pour ne plus utiliser des produits qui nuisent massivement à la santé même des agriculteurs, des riverains et des consommateurs. C'est la même chose dans la restauration collective, où il faut changer de pratiques professionnelles pour lutter contre le gaspillage alimentaire et être plus en lien avec les besoins des jeunes. Les pratiques professionnelles doivent évoluer fortement, car les enjeux sont aujourd'hui très importants. Je me félicitais jusqu'à maintenant de toute l'assemblée autour de l'introduction de bio dans les restaurants scolaires. L'amendement de l'Exécutif, que je n'ai pas eu le temps de décrypter totalement, montre que ce n'est pas si simple. Nous nous souvenons que, sur la proposition de loi visant à favoriser l'ancrage local de l'alimentation, la droite sénatoriale était revenue massivement sur les dispositions les plus progressistes. Nous devons donc surveiller la mise en œuvre de l'engagement pris par l'actuelle majorité dans le PPI, en tout début de séance. Si nous voulons vraiment mettre en œuvre une progression forte de 50 % en 2024 et dans les années qui suivront, cela nécessite d'abord d'encourager fortement les équipes dirigeantes des établissements scolaires, qui sont concentrées sur les enjeux éducatifs. Cela nécessite également un accompagnement des professionnels de la restauration collective, comme l'évolution indispensable de l'agriculture doit être réalisée dans l'accompagnement et dans le respect avec les professionnels de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. Pour y parvenir, il faut s'appuyer sur une analyse précise des capacités de notre territoire à fournir les denrées nécessaires et d'accompagner les acteurs locaux, afin qu'ils puissent fournir nos restaurants, notamment scolaires, à hauteur de leurs besoins et en répondant à nos objectifs. Il faut donc avoir plusieurs caractéristiques pour les produits que nous utiliserons dans les restaurants des lycées, une vision large et précise de l'alimentation durable. Selon nous, sous réserve de modifications marginales, la définition arrêtée par la Ville de Paris sur l'alimentation durable est une base de travail intéressante : bio et label, type label rouge. Il faut introduire un maximum de produits respectant la saisonnalité locale, sans toutefois être exclusifs et sans

entrer dans un dogme qui ne serait pas complètement réalisable. Les bananes ne seront jamais de saison locale, mais elles constituent pourtant un aliment très intéressant au niveau nutritionnel et apprécié par tous. Il faut aussi s'engager sur la notion de production à proximité. Ce n'est pas valable pour tous les produits, car l'Île-de-France ne pourra pas produire des tomates toute l'année, mais durant un certain nombre de mois, selon notre saisonnalité locale. Il faut donc avoir une image précise de ce que notre territoire peut produire en quantité suffisante et dans un format correspondant à la réalité de la production dans la restauration scolaire, avec toutes les normes de sécurité sanitaire. Le projet alimentaire territorial proposé dans cette niche est tout à fait pertinent, car il pourra permettre de lister les produits susceptibles d'être trouvés localement, de garantir leur production respectueuse de l'environnement et d'accompagner la montée en puissance de cette production locale bio lorsque les potentialités existent. Nous souhaiterions ajouter à la définition de ce projet une dimension extraterritoriale de nos frontières, pour être en lien avec les terroirs alentour.

Concernant les circuits courts, il s'agit de réduire le nombre d'intermédiaires pour garantir une juste rémunération des producteurs et éviter que le consommateur et l'acheteur public ne paient une multitude de marges.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur RUIZ pour le groupe FdG.

M. RUIZ (FdG) – Pour plagier Bruno MILLIENNE, je dirais que la présente délibération tombe à point nommé sur une question essentielle, avec des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel notre collectivité doit s'engager pleinement. Nous l'avons souvent dit : il est regrettable que la majorité régionale privilégie, quoi qu'elle en dise, l'agriculture productiviste tournée vers l'exportation et appuyée sur un modèle ultralibéral. Le temps n'est plus à ces politiques agricoles destructrices et polluantes qui nuisent à la santé des consommateurs et des agriculteurs et qui appauvrissent les plus modestes d'entre eux. Il faut maintenant imposer des critères de durabilité environnementale, économique et sociétale. En adoptant cette délibération, la Région irait dans le sens de l'histoire.

Cela dit, le progrès nécessaire du bio impose la vigilance. Il y a bio et bio. Je m'adresse à nouveau à l'Exécutif qui se dit favorable au bio. Tôt ou tard, un débat sur différentes labellisations sera probablement nécessaire. Le bio n'est pas toujours synonyme de durabilité dans sa diffusion commerciale, ni même de conditions de travail acceptables, comme nous le voyons notamment en Espagne et au Maroc. L'avancée du bio doit s'accompagner d'un renforcement des exigences sur les conditions de production pour être pleinement durable et en intégrant davantage la notion d'agriculture de proximité et de circuits courts, pour ne pas faire voyager inutilement des produits qui pourraient être cultivés et consommés ici. L'objectif de 50 % de bio dans la restauration à des tarifs accessibles à tous est possible avec une volonté politique. Par exemple, l'introduction du bio est relativement simplifiée avec les cantines à régie directe. C'est une autre affaire pour les cantines à gestion concédée, où les logiques d'achat et de préparation des produits sont plus complexes. Une réponse à cela se trouve notamment dans les légumeries qui permettraient à des groupements de producteurs bio de viabiliser leurs exploitations en proposant des produits de qualité en quantité importante, prêts à l'emploi pour les cantines. Il nous faut donc développer ces dispositifs profitables à tous. L'action régionale doit aussi s'accompagner de mesures exemplaires sur la restauration des agents du siège de la Région, qui doivent pouvoir aussi bénéficier davantage des bienfaits d'une alimentation bio. L'offre de bio aujourd'hui proposée à ces derniers est quasi nulle. Ce n'est pas normal et j'espère que notre amendement sera entendu par l'Exécutif régional.

Nous proposons également d'enrichir et d'élargir la présente délibération en mobilisant les dispositifs régionaux existants, notamment l'aide au maintien, à la création et à la reprise des commerces de proximité dans le cadre de laquelle pourront être favorisés de tels commerces alimentaires travaillant directement avec de petits producteurs régionaux, en association avec des structures telles que le CERVIA, le Gap ou le réseau AMAP. Ceci contribuerait au développement d'une logique vertueuse favorisant la qualité alimentaire, la viabilité des petites exploitations, des petits commerces et élargissant l'accès des Franciliens à l'alimentation bio. Pour agir efficacement, il faut bien entendu impliquer tous les acteurs de l'alimentation liés à notre collectivité. La sensibilisation aux enjeux du bio des futurs professionnels de l'alimentation (restauration, boulangerie, boucherie, etc.) formés dans les lycées et les CFA régionaux est importante. Cela figurait dans le plan bio Etat-Région, mais est-ce bien mis en œuvre ? Le diagnostic proposé dans la délibération pourrait s'y intéresser afin, le cas échéant, de renforcer cette action. Nous pensons utile d'ajouter ces quelques éléments à cette délibération qui va réellement dans le bon sens, et que nous voterons sans hésitation.

Mme la Présidente – Madame TROUSSARD pour le groupe FN.

Mme TROUSSARD (FN) – Depuis les années 80, la malbouffe s'est généralisée sur notre territoire, avec le développement des fast-foods et de l'industrialisation de l'alimentation, résultat de l'américanisation de notre société. Les jeunes Franciliens et les familles de classe populaire sont plus particulièrement touchés par ce phénomène, car cette alimentation trop grasse, trop salée, trop sucrée est financièrement très accessible. Les conséquences en termes de santé publique sont inquiétantes : obésité, problèmes cardiovasculaires, diabète et cancer.

Bien plus qu'un simple phénomène de mode, consommer bio est devenu essentiel pour notre santé. Néanmoins, les produits bio estampillés du logo français AB ou de la petite feuille verte de l'Union européenne, qui signifie seulement « préemballé dans

l'Union européenne », dont on ignore la provenance, ne garantissent pas une totale sécurité en matière de santé. Aujourd'hui, le problème est que la grande industrie a accaparé le label bio, à grand coup de merchandising et de marketing, au détriment du consommateur. Tout cela nous invite à repenser notre système alimentaire et à faire bouger les lignes établies pour promouvoir les filières de proximité. Nous pouvons nous inspirer d'exemples de communes, telles que Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes qui organisait un circuit très intéressant de production, préparation et service directement sur les tables de leurs écoliers.

Le projet que vous nous soumettez aujourd'hui ne va pas vraiment dans cette direction. Il ne propose rien qui pourrait permettre aux jeunes et aux familles franciliennes de manger sainement. Manger bio, c'est manger des œufs de poules élevées en plein air, des fruits et légumes de saison sans pesticides, etc.. Il ne s'agit pas de manger des produits OGM, de l'huile de palme, des poissons d'élevage, des viandes dont les animaux sont nourris aux antibiotiques et parfois mis à mort sans étourdissement préalable et avec souffrance. Après vérification, nous nous sommes aperçus que vous avez déjà proposé ce rapport à l'identique au Conseil de Paris en juillet 2016. C'est un copié-collé. Ce projet n'a donc rien d'innovant. Aujourd'hui, vous vous faites couper l'herbe sous le pied par l'Exécutif de Mme PÉCRESSE qui a rajouté au dernier moment dans la délibération du PPI un article 8 visant à introduire des produits locaux et bio dans les cantines des lycées franciliens : un autre copié-collé. Vous êtes aussi victime de cette mascarade démocratique que l'Exécutif a appelée « niche ». On nous permet de travailler sur un projet de délibération qui, en définitive, est balayé d'un simple revers de main. C'est la nouvelle méthode de Mme PÉCRESSE.

Mme la Présidente – Madame COSSE pour le groupe RDCDEC.

Mme COSSE (RCDEC) – L'année passée, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique en France a fortement progressé de 20 % et cette demande s'accroît. La France est donc en train de rattraper son retard en la matière. Nous pensons que cette délibération y contribuera. Néanmoins, je regrette la démarche de l'Exécutif sur ce sujet qui, au lieu de discuter des propositions faites par nos collègues du groupe EELVA dans leur délibération, a préféré ajouter à la dernière minute une disposition similaire au sein du PPI concernant les lycées. Il est par ailleurs déplorable que les aides destinées à plusieurs structures d'accompagnement au développement de l'agriculture biologique dans la région aient été réduites, voire supprimées sous cette mandature.

Cela dit, nous accueillons avec une grande satisfaction la délibération du groupe EELVA. Elle répond pleinement à une des attentes exprimées par les Franciliens : permettre à nos enfants d'avoir accès à une alimentation de qualité. Par cette délibération, nous avons l'occasion de réaffirmer les engagements pris sous l'ancienne mandature et d'amplifier notre action pour introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans les lycées et les cantines des CFA. Se fixer un objectif ambitieux de 50 % de bio est à la hauteur des enjeux. Se donner le moyen de le réaliser est un acte politique fort qui reprend un élément important de la loi sur l'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt, le projet alimentaire territorial.

Le choix qui nous est proposé aujourd'hui doit nous permettre de concilier protection de la santé et préservation de l'environnement. Par ailleurs, ce plan témoigne de notre engagement pour une alimentation de qualité accessible à tous, y compris aux plus démunis. N'oublions pas que, pour les publics les plus fragiles, le repas à la cantine constitue souvent le seul repas complet de la journée. L'élaboration de ce plan participe ainsi pleinement aux objectifs de justice sociale que doit remplir le Conseil régional d'Île-de-France. Ce plan permet de favoriser les petits producteurs et les circuits courts, en soutenant le développement des filières agricoles de proximité. Par la commande publique et grâce à ce plan, la Région Île-de-France offrira de nouveaux débouchés aux agricultures raisonnées et biologiques, contribuant ainsi à la structure de la filière. Pour toutes ces raisons, les élus du groupe RCDEC se réjouissent de l'éventualité d'un large consensus sur un sujet aussi essentiel que la mise en place d'un plan alimentaire territorial francilien et ne doutent pas que l'ensemble de leurs collègues étudiera avec bienveillance cette proposition et votera cette délibération.

Mme la Présidente – Merci, Madame COSSE. Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO – Je remercie l'ensemble des auditeurs d'avoir pris le temps de lire notre niche et de nous avoir répondu. Je remercie en particulier les locuteurs des groupes de gauche et du groupe CD, qui ont approuvé notre démarche, laquelle visait vraiment à obtenir un consensus sur un sujet que nous partageons tous, c'est-à-dire la volonté d'augmenter la part de l'alimentation biologique dans les lycées et les CFA franciliens.

M. CHEVRON conteste le fait que les pesticides sont nocifs à la santé des personnes. J'ai basé une bonne partie de la présentation de ma niche sur des études extrêmement récentes et sur le rapport de l'ONU publié il y a trois jours, selon lesquels les pesticides sont nocifs pour la santé des personnes et particulièrement celles exposées à ces pesticides en permanence, c'est-à-dire les agriculteurs eux-mêmes. Il est extraordinaire que cet argument admis par l'ensemble de la communauté scientifique et des institutions nationales et internationales vous échappe encore. Cela me sidère, tout comme le fait que vous continuiez à le contester. Il est vrai que tout est contesté actuellement et que l'on peut nous raconter n'importe quoi à l'heure de la post-vérité. Je vous conseille vivement de lire le rapport de l'ONU. Il est incroyable de vous entendre dire le contraire de tout ce qui est démontré et prouvé scientifiquement.

Le projet alimentaire territorial que nous vous proposons aujourd'hui a effectivement une visée d'ensemble. C'est pourquoi il est ambitieux, contrairement à ce que vous avez dit. Il s'agit de mettre l'ensemble de notre Région en mouvement pour réussir à satisfaire cet objectif et d'autres objectifs intermédiaires, parmi lesquels l'augmentation de la surface agricole utile cultivée en bio, l'augmentation des productions biologiques issues de notre territoire francilien qui sont créatrices d'emplois. Une ferme paysanne emploie en moyenne trois personnes par hectare cultivé. Une ferme en production intensive n'atteint même pas 10 % de ce taux d'emploi. Certains objectifs intermédiaires sont fondamentaux dans une région, qui est certes l'une des plus dynamiques de France, mais dont le taux de chômage est très important en particulier parmi les classes populaires, alors que l'agriculture et l'agriculture biologique offrent un panel d'emplois suffisamment large pour répondre aux demandes d'emploi émanant de toutes les couches de la société. Vous faites comme si cet argument n'existait pas et si l'on pouvait se contenter d'un modèle agricole destructeur d'emplois et continuer en ce sens.

Nous aurions aussi pu parler de la préservation des paysages, des terres et de notre environnement. La dépollution des sols et des eaux coûte des centaines de milliards d'euros à nos collectivités locales et à l'ensemble de nos concitoyens, pour pouvoir boire de l'eau potable. M. SATOURI disait tout à l'heure qu'il était plus facile de construire sur des terres de nature sauvage parce que la dépollution de friches industrielles coûte très cher. La dépollution est l'un des enjeux fondamentaux de notre société. Il faut changer de modèle agricole pour permettre à nos sols et à notre eau de ne plus être pollués. Nous nous sommes donné ces objectifs comme moyens d'atteindre, avec ce projet global qui ne porte pas seulement sur le bio. M. RUIZ a indiqué que le bio peut être produit dans des conditions socialement inadmissibles ou à des dizaines de milliers de kilomètres d'ici. Nous voulons un bio local produit par une agriculture paysanne qui redonne de l'emploi, préserve nos paysages et redynamise notre région à travers ce projet.

Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente CHAIN-LARCHÉ, je regrette l'attitude de l'Exécutif selon laquelle, plutôt que discuter notre niche, vous avez décidé au dernier moment d'ajouter au PPI un 8^e article, qui propose d'atteindre cet objectif de 50 % de bio un an avant nous, mais sans nous donner la méthode pour y parvenir et sans indiquer non plus de quel bio il s'agit, alors que notre niche répond à ces interrogations et que nous dessinons une méthode et des moyens pour y parvenir. Vous ne discutez à aucun moment de ces moyens. Nous aurons l'occasion de parler de l'amendement de l'Exécutif que nous venons de découvrir, pour lequel nous vous demanderons une suspension de séance pour prendre le temps de l'examiner. Cette attitude, qui consiste à ne pas discuter de ce que nous proposons et à faire semblant d'avoir déjà pensé les choses, alors que vous indiquez seulement « 50 % de bio » dans l'article sans méthode pour y parvenir dans notre région carencée, est extrêmement cavalière. C'est assez triste et dommageable. Nous vous demandons une suspension de séance pour discuter de l'amendement déposé sur table.

Mme la Présidente – Merci, Madame MONVILLE - DE CECCO. Madame de la GONTRIE, sur quel fondement se base votre rappel au règlement ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – L'article 7, qui prévoit dans le règlement intérieur la possibilité pour les groupes de déposer des projets de délibération. Vous avez repris l'initiative prise par l'exécutif de Jean-Paul HUCHON de permettre aux groupes, une fois par an, de proposer une délibération. Dans ce cadre, l'Exécutif s'effaçait et le groupe jouait le rôle de l'Exécutif. Vous avez décidé, à l'instant, de déposer un amendement qui réécrit de A à Z, titre compris, la niche proposée par le groupe EELVA. C'est une initiative extrêmement choquante pour le groupe socialiste, parce qu'elle nie le travail réalisé par les groupes en général. Je crois savoir que ce n'est pas la première fois que vous renvoyez le travail du groupe EELVA. Vous avez évoqué tout à l'heure que vous aviez un projet pouvant dans quelques semaines rejoindre l'objectif énoncé dans cette délibération. Sur la niche du groupe MODEM largement votée, alors que vous évoquiez un projet de loi sur le petit et le gros patrimoine, je n'ai pas entendu que cela servait de prétexte à la même attitude. Je pense que l'instant est assez sérieux. Soit vous décidez que les groupes ont une fois par an la possibilité de prendre une initiative et vous respectez cela, quitte à voter contre. Soit vous modifiez, si tant est que l'Exécutif puisse amender, de 50 % à 100 %. En revanche, je trouve que le fait de réécrire intégralement, titre compris, une niche d'un groupe est une conception très méprisante pour la démocratie interne de cette assemblée. Au nom du groupe socialiste, je voulais vous dire ma protestation.

Mme la Présidente – Ce n'est pas un rappel au règlement parce que rien ne l'interdit dans le règlement. C'est une prise de position, Madame de la GONTRIE, assumez-la comme telle. C'est une explication de vote ou ce que vous voulez, mais ce n'est pas un rappel au règlement. Qu'il n'y ait pas de malentendu. Concernant la prise de parole par l'opposition dans les niches, la règle n'est pas que la majorité devienne la minorité quand vous présentez une niche. La majorité a aujourd'hui une stratégie agricole et sur le bio. C'est justement parce que nous sommes très intéressés par cette niche et que nous ne voulons pas voter contre bêtement, uniquement parce qu'elle est présentée par le groupe des verts, que nous souhaitons travailler à l'amender, pour inscrire cette démarche de reconnaissance du bio dans la stratégie globale de la Région, de façon à ce que nous ne nous fassions pas des guéguerres de bisbille par sectarisme pur. Je veux bien que vous adoptiez une démarche consistant à dire, de manière totalement sectaire, « il y a une niche verte, c'est oui ou c'est non, vous n'avez pas le droit de parler, l'Exécutif n'a pas le droit d'amender ni de parler », mais la démocratie n'est pas cela, Madame de la GONTRIE. Nous sommes actuellement détenteurs d'une légitimité de bâtir une stratégie agricole. Nous sommes en plein pacte agricole. Nous aurions pu dire à Mme

MONVILLE - DE CECCO de ne pas déposer sa niche parce que nous sortons le pacte agricole dans trois semaines. Nous sommes pour la liberté. Madame de la GONTRIE, la liberté vaut dans les deux sens, pour la minorité et pour la majorité. La majorité a le droit d'amender, de voter, de proposer. Contrairement à ce que vous dites, nous laissons toute la discussion générale se dérouler et nous laisserons aussi le droit d'amendement. Vous aurez le droit d'amender les articles. Aucun des amendements à cette niche ne tombera après le vote de l'amendement de l'Exécutif. Les articles de la niche ont été abondamment présentés. Madame MONVILLE vient d'avoir quinze minutes pour présenter l'ensemble de la niche. Je trouve que c'est le contraire de ce que nous voulons faire. Nous sommes dans une démarche constructive. Nous aurions pu voter contre la niche, car nous avons voté mieux hier. Nous n'avons pas choisi cette stratégie et, Madame de la GONTRIE, vous ne déciderez pas de notre stratégie. Je suspends la séance pour dix minutes à la demande de Mme MONVILLE. Monsieur DAMERVAL, vous ferez votre rappel au règlement au retour.

La séance est suspendue à 17h41 et reprise à 17h54.

Mme la Présidente – Je reprends la séance. Sur quel fondement se base votre rappel au règlement, Monsieur DAMERVAL ?

M. DAMERVAL (EELVA) – Sur les articles n° 7 et 24. Vous nous avez dit que l'amendement déposé était un amendement de la majorité. J'aimerais vous rappeler que nous n'utilisons pas l'urgence pour déposer les niches. La majorité a le rapport depuis quatorze jours. Elle avait donc toute latitude à nous présenter des amendements et sa position en commission. Cette méthode ne permet pas de travailler correctement. Lorsque vous utilisez le fait d'être l'Exécutif pour déposer un amendement en dernière minute en séance, alors que la majorité a refusé d'en discuter en commission, de donner une position ou de déposer des amendements, c'est *border line* sur les questions de règlement et d'éthique. De plus, si l'amendement est celui de la majorité et non de l'Exécutif, il n'est pas conforme à l'article 24 de notre règlement intérieur.

Mme la Présidente – Monsieur DAMERVAL, j'ai dit que c'était un amendement de l'Exécutif, lequel est porté par une majorité, et que l'Exécutif a la majorité. Ce n'est pas un amendement LR-UDI-MODEM, mais un amendement de l'Exécutif. Vous avez raison de rappeler qu'il peut être déposé à tout moment. Monsieur CECCONI, avez-vous aussi un rappel au règlement ?

M. CECCONI (UDI) – C'est un complément par rapport au rappel au règlement de mon ami DAMERVAL. Je trouve que c'est du pinaillage. L'Exécutif est bien évidemment l'expression de la majorité. Dire que c'est l'amendement de la majorité ou de l'Exécutif ne change rien. En revanche, je poserai cette vraie question lors d'une commission du règlement que vous avez décidée pour bientôt, Madame la Présidente. Nous devons avoir cette réflexion sur les niches de façon collective, car l'exercice a des limites. Soit l'Exécutif a une attitude extrêmement négative, comme nous l'avons connue pendant presque dix-sept ans quand nous étions dans l'opposition. J'ai le souvenir d'une seule niche adoptée contre la volonté de l'Exécutif à l'époque, grâce à un accord entre groupes. Durant dix-sept ans, quoi que nous propositions, nous avons toujours reçu un refus. Aujourd'hui, l'attitude de l'Exécutif est beaucoup plus ouverte, car il entend les propositions de l'opposition et essaie de les mettre en phase avec le fait régional. Le principe de la niche ne nie pas le fait majoritaire régional. Nous sommes majoritaires et nous avons aussi le droit d'avoir un avis sur les propositions qui sont faites. Je parle au titre du groupe UDI. C'est une remarque hors règlement. C'était un complément. Je préfère être honnête et dire que cela n'a rien à voir avec le règlement au lieu de citer un article au hasard. La vraie question se pose : quel est le devenir des niches dans cette assemblée ? Je pense que nous devons nous poser la question lors de la prochaine réunion de la commission du règlement. Nous voyons les limites de l'exercice. Soit nous avons l'attitude extrêmement négative de l'exécutif précédent durant dix-sept ans consistant à faire voter systématiquement la majorité contre les niches de l'opposition. Soit nous avons l'attitude positive, qui déplaît visiblement à l'opposition, d'accompagner les propositions de l'opposition.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur CECCONI. Nous arrivons à la présentation de l'amendement de l'Exécutif. Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO – Suite à l'interruption de séance que nous avons demandée, nous souhaiterions faire une déclaration. L'amendement de l'Exécutif que vous nous proposez et que nous avons examiné...

Mme la Présidente – Pardon, mais il faut peut-être que l'amendement soit d'abord présenté avant que vous nous répondiez. Comme vous voulez.

Mme MONVILLE - DE CECCO – L'amendement que vous nous proposez et que vous pourrez éventuellement présenter après, si vous le souhaitez, vide totalement notre niche de sa substance. En effet, il ne parle plus d'objectifs avec des moyens alloués, mais il parle de réflexions et de discussions. Nous avons décidé de retirer notre niche. Vraisemblablement, elle n'est qu'un prétexte pour vous, pour dire que vous allez faire plus et mieux, alors que vos propositions sont absolument vides et sont seulement des déclarations d'intention. Nous le comprenons, l'objet communication est très important pour vous. Vous

annoncez un certain nombre de choses que vous ferez, sans jamais dire comment vous agirez. Nous ne voulons pas vous servir de cavalier pour cela. Nous ne voulons pas servir à vos entreprises de communication. Écologistes qui connaissons et travaillons ces sujets depuis très longtemps, nous vous avons présenté un plan assez complet. Un projet alimentaire territorial va bien au-delà d'un pacte agricole. Il vise à faire travailler ensemble des acteurs de toutes les filières concernées par l'alimentation. Ce ne sont pas seulement les agriculteurs, même s'ils sont concernés au premier chef. Nous avons décidé de retirer notre niche. Nous regrettons cette espèce de mascarade, dans laquelle vous nous avez laissé entrer. Depuis quinze jours, à partir de la présentation du PPI et maintenant avec cet amendement, vous avez évité soigneusement de vous prononcer vraiment sur la niche. Nous avons bien entendu par votre représentant que vous étiez contre. Nous aurions préféré que vous votiez contre, que vous assumiez votre parti pris jusqu'au bout.

Mme la Présidente – Je suis désolée, Madame MONVILLE - DE CECCO, mais je dois faire une suspension de séance, parce que l'ordre du jour dépend uniquement du président. Vous n'avez pas le pouvoir de retirer la niche. Je peux décider de la maintenir ou de la retirer de l'ordre du jour, c'est le pouvoir souverain selon l'article 7.2 du règlement intérieur du Président de l'Assemblée régionale à fixer son ordre du jour. Je propose donc une réunion de majorité.

La séance est suspendue à 18h01 et reprise à 18h09.

Mme la Présidente – Nous reprenons la séance. Nous maintenons le projet de niche. Mme CHAIN-LARCHÉ nous présente l'amendement de l'Exécutif.

M. DAMERVAL (EELVA) – Nous souhaitons vous demander une suspension de séance de deux minutes, le temps de nous laisser sortir. Vous terminerez seuls entre vous.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. Bon week-end.

Les groupes EELVA, FdG et S&R quittent la séance à 18h09. Le groupe RCDEC est également absent.

Mme la Présidente – Madame CHAIN-LARCHÉ.

Amendement de l'Exécutif

Mme CHAIN-LARCHÉ – Contrairement aux apparences, il y a vraiment un consensus dans cet hémicycle. Nous partageons tous cette volonté, sans compter que l'enjeu est majeur et un besoin est clairement exprimé par toute la population, au-delà de l'Île-de-France. Nous avons tous exprimé clairement le besoin de savoir d'où viennent les produits que nous avons dans notre assiette, comment ils ont été cultivés ou élevés. Nous l'avons dit et manifesté à plusieurs reprises, dès notre arrivée : nous mettons en place notre politique agricole.

Ceci dit, bien que notre ambition soit forte, elle ne se réalisera pas tout de suite. Nous voulons favoriser les circuits courts et le bio local. Actuellement, 2 % de terres franciliennes sont consacrées à l'agriculture biologique. Cela devra bien sûr augmenter et à l'initiative des agriculteurs eux-mêmes. Nous proposons justement de les aider à cheminer progressivement vers ces pratiques de culture. Les commissions travaillent en ce sens et notamment la commission agriculture biologique dans le cadre du pacte agricole régional que nous mettons en place. Ces commissions travaillent déjà depuis plusieurs semaines, et les élus y sont associés. Les élus présents ont dû voir la volonté clairement exprimée et à quel point le chemin sera long, mais notre volonté existe.

Je voudrais aussi rappeler le travail important mené avec le département de Seine-et-Marne, qui est rejoint par l'Essonne. Un autre travail de ce type est également mis en place dans les Yvelines, concernant la plateforme d'approvisionnement des cantines des collèges pour les départements et des lycées pour notre région en circuits courts, en produits locaux. Notre intention est également d'introduire des produits bio locaux et non produits à des milliers de kilomètres. Comme l'a détaillé Agnès ÉVREN, le PPI a déjà intégré cet objectif en prévoyant 100 % des cantines des lycées approvisionnées en circuits courts, en priorité de produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bio locaux d'ici 2024. Nous partons de loin et il faut donc s'appuyer sur des expérimentations, ce que proposera la plateforme que nous mettons en place en Seine-et-Marne. Ces axes sont retenus pour le pacte agricole régional. Au-delà de l'alimentation des lycées, les groupes de travail déjà en place pour l'élaboration de ce pacte sont mobilisés pour réfléchir à l'opportunité d'un plan alimentaire territorial. Le groupe de travail agriculture biologique est plus particulièrement chargé de proposer une révision du plan bio adopté par le Conseil régional en 2014, qui a montré ses insuffisances puisque seules 2 % des terres agricoles franciliennes sont consacrées à l'agriculture biologique. Nous ferons cette révision. Vous voyez que notre volonté est clairement exprimée et nous mettrons tout en œuvre pour que cela se réalise, mais, à n'en pas douter, cela sera un peu long.

Je vous fais lecture de l'amendement de l'Exécutif. Le titre est modifié comme suit « *Pour une région exemplaire en matière d'alimentation locale et bio, en particulier pour ses lycées* ». L'article 1 est modifié comme suit : « *Article 1 décide,*

conformément à la délibération CR 2017-59 de se donner pour objectif que 100 % des cantines des lycées soient approvisionnées en circuit court, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bio d'ici 2024. Dès 2017, une expérimentation sera conduite en Seine-et-Marne, en lien avec les collectivités concernées. » Je rappelle que, si nous avons dû mettre cela en place dès le début, nous n'aurions pas pu fournir. Il faut donc se laisser le temps de le faire. L'article 2 est modifié comme suit « décide en conséquence d'encourager les agriculteurs franciliens à assurer cet approvisionnement, pour garantir ses objectifs dans le cadre du pacte agricole régional ».

Est inséré un nouvel article 3 comme suit « dans le cadre de l'élaboration du pacte agricole régional, les groupes de travail réfléchissent à l'opportunité de l'élaboration d'un projet alimentaire régional ». L'article 3 est modifié comme suit : « article 4 : en particulier, le groupe de travail agriculture biologique mis en place le 17 février 2017 est chargé de proposer une révision du plan bio adopté par le Conseil régional en 2014, délibération CR 77-14 ».

Voilà l'amendement de l'Exécutif qui concrétise notre volonté commune. Comme nous souhaitons surtout voter cette niche, nous voulons qu'elle s'insère dans nos politiques qui sont menées et seront menées dans le cadre du futur pacte agricole régional.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Monsieur de SAINT JUST pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Le groupe Front national ne participera pas à tous ces votes.

Mme la Présidente – Donc NPPV. Monsieur MILLIENNE.

M. MILLIENNE (CD) – Pour que ce soit mis au procès-verbal de séance, je regrette profondément l'attitude des écologistes sur cette niche. Pour une fois, nous leur avons tendu la main et nous allions dans le même sens qu'eux. Ils n'ont rien fait durant deux mandatures concernant le bio dans les cantines, ni même l'agriculture biologique. Nous leur donnons l'occasion de s'associer à nous pour enfin faire vivre l'agriculture biologique en Île-de-France et ils claquent la porte. Je trouve cela lamentable.

Mme la Présidente – Madame MONTANDON, vous n'avez plus de temps de parole. Vous ferez une explication de vote pour la délibération dans son ensemble. Je regrette aussi totalement, mais je comprends qu'une démarche anti-sectaire, qui consiste à trouver ensemble un consensus sur un sujet, déstabilise cet hémicycle parce que cela ne fonctionnait pas ainsi auparavant. Je vous rappelle que j'ai été douze ans dans l'opposition dans cette belle région et pas un seul amendement LR, à l'époque UMP, n'a été adopté durant les six dernières années de la mandature, quand j'étais présidente de groupe. Nous adoptons des amendements, prenons des idées et étions en l'occurrence prêts à adopter une niche des verts, à condition de l'inscrire dans la logique de notre stratégie régionale du plan bio et du pacte agricole que nous sommes en train de négocier. Je crois que co-construire une politique n'est pas dans l'ADN de l'opposition régionale et je le regrette, d'autant plus que je crois qu'une partie de l'opposition votera peut-être pour M. MACRON à la présidentielle. Ils pensent peut-être que M. MACRON veut dépasser les clivages politiques traditionnels, mais je ne sais pas. J'ai du mal à comprendre ce que nous pourrions faire. Nous voyons bien que la gauche n'a pas envie de dépasser les clivages politiques droite-gauche. Il est difficile de co-construire une politique, simplement dans l'intérêt des Franciliens. C'est vraiment dommage. Merci en tout cas aux groupes CD, UDI et LR de s'associer à cette démarche. Monsieur LEGRAND, vous ne prenez pas part au vote. Je remercie le groupe FN de s'intéresser à ce qui se passe.

Nous mettons aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'Exécutif

POUR : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENTS : S&R, EELVA, FdG, RCDEC, NI

ADOPTION

Article 1

Amendement n° 2 (S&R)

Mme la Présidente – L'amendement n° 2 n'est pas défendu.

L'amendement n° 2 (S&R) n'est pas défendu.

Nous adoptons l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENTS : S&R, EELVA, FdG, RCDEC, NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENTS : S&R, EELVA, FdG, RCDEC, NI

ADOPTION

Article 3

Amendements n° 104 (FdG)

Amendement n° 52 (RCDEC)

Amendement n° 3 (S&R)

Amendement n° 103 (FdG)

Amendement n° 105 (FdG)

Mme la Présidente – Les amendements n° 104, 52, 3, 103 et 105 ne sont pas défendus.

**Les amendements n° 104 (FdG), n° 52 (RCDEC), n° 3 (S&R), n° 103 (FdG) et n° 105 (FdG)
ne sont pas défendus.**

Je mets aux voix l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENTS : S&R, EELVA, FdG, RCDEC, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Tout le monde a compris que nous avons voté l'amendement de l'Exécutif et que nous l'avons inscrit dans le cadre de la niche. Nous mettons aux voix la délibération dans son ensemble. Le groupe FN a une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. LEGRAND (FN) – J'ai été très ému en entendant votre narration de votre passé dans l'opposition, où, durant de nombreuses années, aucun de vos amendements n'a été adopté, quelque excellents qu'ils fussent. Cela me rappelait étrangement une situation que nous connaissons bien, nous ici. C'est un peu une mascarade, vous acceptez dans un grand geste constructif d'adopter la niche des verts, après l'avoir réécrite de la première à la dernière ligne. D'après une partie de votre majorité, mais qui est de gauche, il ne faut pas faire de politique dans cet hémicycle, mais quand même. Un peu de raison ne fait jamais de mal. Nous sommes là pour les Franciliens, pour faire des choses constructives. Essayons d'éviter ce genre de ridicule. Je pense que ces niches ont grandement besoin d'être révisées. Nous continuerons à ne pas prendre part au vote pour ne pas nous associer à ce qui ressemble plus à une blague qu'à quelque chose de très sérieux.

Mme la Présidente – Le groupe FN peut améliorer ses amendements. Peut-être que dans les six prochaines années, nous ne savons pas... Madame MONTANDON.

Mme MONTANDON (LR) – Nous sommes partis d'une proposition et cette niche a été présentée dans toutes les commissions. Un énorme travail a été effectué, donc c'est normal que nous allions jusqu'au bout du processus, sur un sujet qui pourrait et devrait être consensuel. Nous sommes conscients que beaucoup de retard a été accumulé par la mandature précédente. C'est pourquoi nous sommes dans une approche constructive avec les membres de l'opposition. Nous tirerons le meilleur de cette niche et le groupe LR votera très positivement ce rapport amendé. Je voulais ajouter que, si les membres des partis qui ont quitté l'hémicycle avaient la même attitude au Conseil de Paris en acceptant parfois les niches présentées ou les contre-projets, concernant les berges ou la couverture du périphérique par exemple, nous aurions peut-être des débats réels aussi. Nous n'avons donc pas de leçons à recevoir des membres qui ont quitté cet hémicycle.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur CECCONI.

M. CECCONI (UDI) – Je regrette aussi profondément l'attitude du groupe EELVA, suivi par ses partenaires dans l'opposition. Il y avait eu un vrai travail, qui s'inscrivait dans la démarche de l'Exécutif. Il ne peut pas contrevenir au fait majoritaire. Les Franciliens ont fait un choix et c'est à la majorité de mettre en œuvre ces dispositions. Ils ont trouvé un écho favorable, mais peut-être trop favorable à leurs yeux. Leurs motivations étaient peut-être moins sincères qu'ils ont bien voulu le défendre dans l'hémicycle et c'était peut-être simplement un coup politique. Je le regrette profondément, parce que nous sommes probablement arrivés à la limite et au terme de la procédure des niches des groupes. Nous pouvons tout expérimenter : pendant dix-sept ans, nous avons eu une réponse négative à tout. Dès que nous essayons d'avoir un esprit d'ouverture, l'opposition se ferme. Il faudra probablement y réfléchir. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un sujet essentiel aux yeux de l'UDI. Nous revenons régulièrement sur ce sujet depuis un an et demi. Je regrette vraiment que cela se termine en queue de poisson, avec des élus verts qui ont été dépassés par leur proposition. Ils n'ont pas été à la hauteur de leurs ambitions. Je le regrette.

Mme la Présidente – J'en profite pour expliquer la spécificité importante de l'amendement de l'Exécutif par rapport à la niche, dont nous n'avons pas parlé. Nous souhaitons que le bio soit produit en circuit court. Tout l'objectif de notre pacte agricole et de notre pacte bio est de devenir nous-mêmes, en Île-de-France, producteurs de bio. Le sujet est simple : c'est le bilan des dix-sept années de mandature précédente, dans lequel seules 2 % des terres cultivées en Île-de-France sont bio, contre une moyenne nationale de 6 %. Cela montre l'échec total de la politique bio passée, qui s'est contentée de saupoudrer des crédits et qui n'a pas mené une politique de vrai développement de l'agriculture biologique, ni de développement des marchés de l'agriculture biologique, ni de développement volontariste des circuits courts. Le circuit court se construit : il s'agit de construire des filières entières, des filières de transformation des produits, de convaincre nos agriculteurs de refaire du maraîchage, là où les grandes cultures ont remplacé des productions plus pénibles et difficiles. Il s'agit aussi de les convaincre de revenir vers l'élevage, de travailler sur une filière laitière à l'ouest, qui est partie en Normandie. Nous ne parlons pas de ces sujets parce que nous ne voulons pas avoir une politique agricole. Nous voulons seulement partir du consommateur en imaginant qu'il achètera et mangera du bio. Ce n'est pas notre philosophie. Notre philosophie est de co-construire avec les agriculteurs un plan global, pour que l'agriculture d'Île-de-France approvisionne les consommateurs d'Île-de-France. J'aurais aimé dire aux verts qu'ils doivent peut-être s'intéresser au bilan carbone de ce qu'ils font et aux différentiels de normes entre l'Île-de-France, la France et les autres pays. Ils s'approvisionnent en bio dans des pays où les normes sur le bio sont dix fois moins contraignantes que les normes sur le conventionnel en France. Tout cela est de la politique. Nous ne voulons pas faire de la politique, mais du résultat. Nous voulons surtout qu'il y ait une réconciliation entre l'Île-de-France, les Franciliens et leurs agriculteurs. Nous voulons emmener avec nous toutes les forces agricoles de l'Île-de-France. J'aurais aimé que nous ayons ce vrai débat sur le pacte agricole que nous voulons conclure. Monsieur de SAINT JUST, voulez-vous faire un rappel au règlement ?

M. de SAINT JUST (FN) – Hier, j'ai regretté que l'on ne vote pas mon amendement dans le *Small Business Act* qui concrétisait vraiment les circuits courts, pour les entreprises agricoles éventuellement, mais je pense que nous travaillerons l'amendement que j'ai présenté, qui a été retiré à la demande de M. CHARTIER, justement sur les questions de l'économie de carbone.

Mme la Présidente – Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Nous votons la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 2017-67

POUR : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENTS : S&R, EELVA, FdG, RCDEC, NI

ADOPTION

Bon week-end à tous.

La séance est levée le vendredi 10 mars 2017 à 18h30.

ANNEXES

- ERRATA
- MOTIONS DE REJET
- MOTIONS DE RENVOI
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENTS DE L'EXÉCUTIF
- SOUS-AMENDEMENTS DE L' EXÉCUTIF
- QUESTIONS ORALES
- BULLETINS DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES
- SCRUTINS PUBLICS

Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
JEUDI 9 ET VENDREDI 10 MARS 2017

ERRATA

- **Erratum sur le rapport CR 2017-49**
- **Erratum sur le rapport CR 2017-54**
- **Erratum sur le rapport CR 2017-64**
- **Erratum sur le rapport CR 2017-68**

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 9 ET 10 MARS 2017

RAPPORT N° CR 2017-49

Parc de la Poudrerie en Seine Saint Denis :

Approbation de la convention précisant les modalités du transfert de la gestion pour 2017

ERRATUM

La première phrase de l'exposé des motifs en page 4 du rapport est rédigée comme suit :

Le parc de la Poudrerie est un espace vert urbain d'environ 115 ha, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Propriété de l'État, il est situé sur les emprises de l'ancienne poudrerie nationale de Sevran.

SEANCE PLENIERE DES 9 et 10 MARS 2017

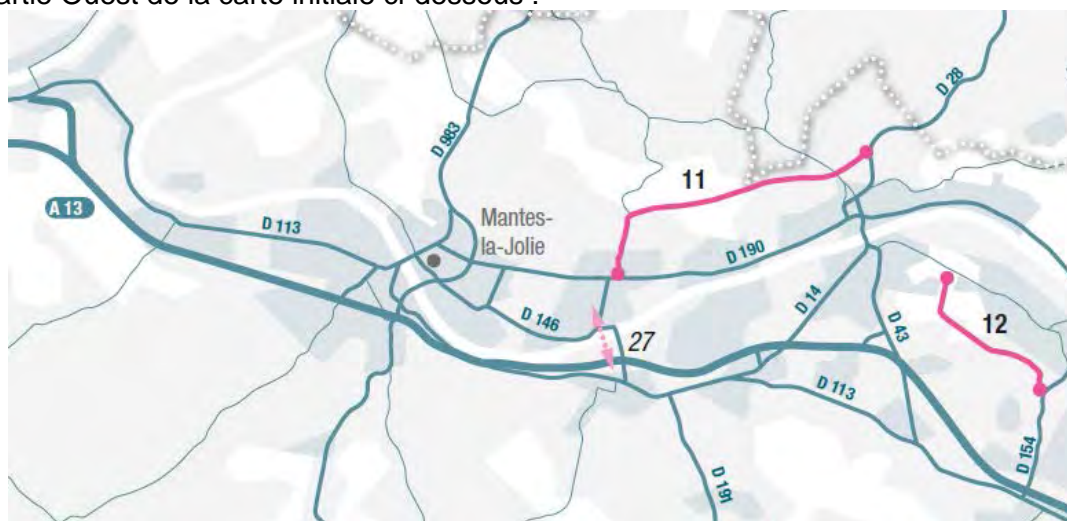
RAPPORT N° CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA
ROUTE

ERRATUM N°1

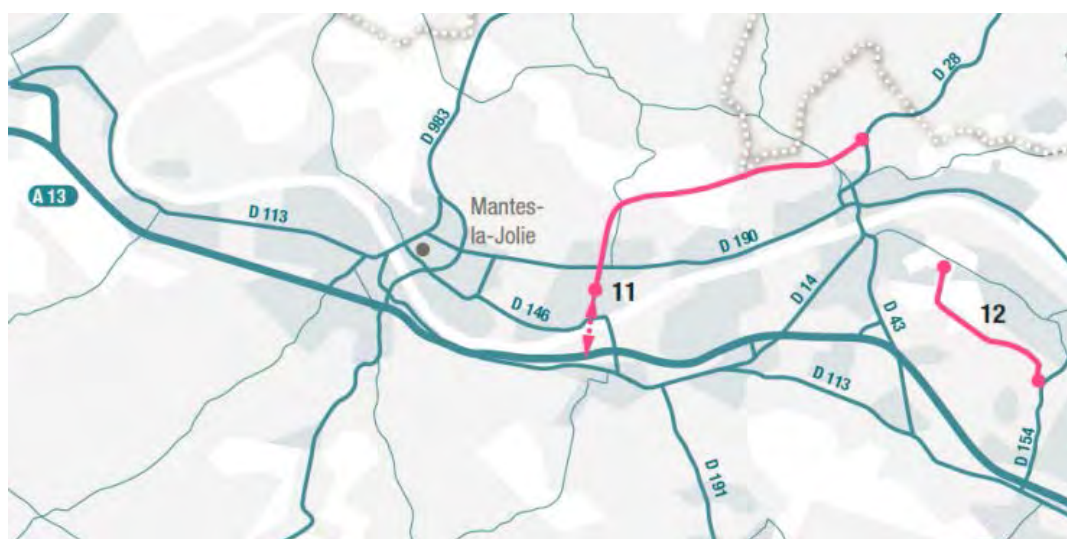
OBJET :

Suite à une erreur matérielle, la représentation cartographique du projet N°11, « Liaison A13-RD28 », situé dans les Yvelines, doit être modifiée. Ainsi, l'Annexe 1 à la délibération (page 18), doit être corrigée de la manière suivante :

La partie Ouest de la carte initiale ci-dessous :



est modifiée comme suit :



La légende est modifiée en conséquence :

Futur réseau routier d'intérêt régional : projets faisant l'objet d'un financement dans le cadre du plan régional « anti-bouchons »

Certains projets ne sont pas représentés pour des raisons de lisibilité

Seine-et-Marne

- 1 • Liaison Meaux-Roissey. Etude du barreau RN 3 – RN 2
- 2 • Liaison sud de Chelles. Accès à l'île de loisirs de Vaires-sur-Marne
- 3 • Etude du contournement de Coulommiers
- 4 • Etude du contournement de Guignes
- 5 • Etude des franchissements de la Seine à Melun
- 6 • Liaison RD 306 – RD 346 (contournement de Melun)
- 7 • RD 1605. Liaison RN 105 – RD 606 (contournement de Melun)
- Non représenté • RD471. Aménagement des carrefours de Belle-Croix et des Quatre Pavés à Chérvy-Cossigny et Ozoir-la-Ferrière
- Non représenté • Complément du diffuseur A 4 / RD 603 à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux

Essonne

- 8 • Itinéraire est-ouest. Déviation de Parsy-Vieille-Poste
- 9 • Etude du franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine
- 10 • RD 31. Liaison nord-sud. Barreau RD 17 / RD 74
- Non représenté • Itinéraire est-ouest. Autres aménagements des voies existantes (dont RD 36 et contournement d'Orly)
- Non représenté • Réaménagement du diffuseur de Corbeville avec la RN 118
- Non représenté • Amélioration de la circulation routière sur la RN 7 (hors financements SPTQ)
- Non représenté • Etudes pré-opérationnelles de décongestionnement de carrefours sur la RN 20

Yvelines

- 11 • Etude de la liaison A 13 – RD 28
- 12 • Déviation de la RD 154 à Vermeuil et Vermeuillet
- 13 • Etude de la liaison RD 30 – RD 190
- 14 • RD 121. Voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson
- Non représenté • Doublement de la RD 30 à Plaisir et Elancourt
- Non représenté • Brette d'accès A 12 / RD 7 à Bailly

Val d'Oise

- 15 • RD 14. Déviation de La Chapelle-en-Vexin
- 16 • Avenue du Parisis. Section est
- Non représenté • Desserte de la plateforme multimodale de Bruyères-sur-Oise depuis la RD 922
- Non représenté • Desserte du site Airbus Helicopters depuis la RD 84A
- Non représenté • Brette A 15 / RD 122 à Saranoy
- Non représenté • Réaménagement de la patte d'oie d'Herblay (A 15 / RD 14 / RD 392 / RD 106)

Hauts-de-Seine

- 17 • Etude du boulevard urbain de Clichy – Saint-Ouen (en commun avec la Seine-Saint-Denis)
- Non représenté • A 86. Demi-diffuseur du Plessis-Robinson
- Non représenté • RD 1. Quai de Clichy à Clichy-la-Garenne et quai Michelet à Levallois-Perret (en commun avec la Seine-Saint-Denis)
- Non représenté • RD 7. Aménagements à Suresnes et Saint-Cloud
- Non représenté • SITER. Système informatisé de télésurveillance et de régulation du trafic

Seine-Saint-Denis

- Non représenté • Traitement du point noir de circulation Ex-RN 302 / RD 116
- Non représenté • Etude du carrefour ex-RN 186 / A 3 (place Saint-Just) et nouveau franchissement
- Non représenté • Réaménagement de la RD 1 (5 km) au débouché du pont de Saint-Ouen
- Non représenté • Nouveaux tranches fonctionnelles de Gerfault II (poste central de circulation du Département)

Val-de-Marne

- 18 • Accessibilité et desserte du pôle d'Orly (maillage est-ouest à créer)
- 19 • Etudes du franchissement de Seine au nord du Val-de-Marne
- Non représenté • Extension de Parcival (centre de gestion des feux de circulation sur le territoire du Val-de-Marne)

Paris

- Non représenté • Etude de voies réservées taxi, auto-partage et covoiturage

Futur réseau routier d'intérêt régional : autres projets

- 20 • Contournement est de l'aéroport Charles-de-Gaulle (95 / 77)
- 21 • RD 45. Contournement de Chalifert et Jablines (77)
- 22 • RD 619. Contournement de Mormant (77)
- 23 • Contournement de Melun (77)
- 24 • Franchissement de la Seine entre Vernou-la-Celle et Écuille (77)
- 25 • Franchissement de la Seine en aval de Montersau-Fault-Yonne (77)
- 26 • Franchissement de l'Yonne en amont de Montersau-Fault-Yonne (77)
- 27 • A 104. Prolongement entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval (95 / 78)
- 28 • Avenue du Parisis. Section ouest (95)
- 29 • RD 909. Déviation de Montignon (95)
- 30 • RD 370. Déviation d'Ecoven et d'Esmaillé (95)
- 31 • Barreau de Louvres et nouveau diffuseur avec la Francilienne (95)
- 32 • Franchissement des voies ferrées à Saint-Denis entre le carrefour Pleyel et l'avenue du Président Wilson (93)
- 33 • Franchissement des voies ferrées et de la Seine entre Valenton et Choisy-le-Roi (94)
- 34 • RN 19. Déviation de Boissy-Saint-Léger. Section sud et tranchée couverte (94)
- 35 • RN 406. Prolongement et desserte du port de Bonneuil (94)
- 36 • RD 10. Prolongement dont projet de transport en commun en site propre Aitval (94)



SEANCE PLENIERE DES 9 et 10 MARS 2017

RAPPORT N° CR 2017-64 PROTOCOLE CADRE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU T12 EXPRESS (ex TRAM TRAIN MASSY-EVRY) ERRATUM N°1

OBJET :

Suite à une erreur matérielle, le tableau figurant à l'article IV. du protocole cadre annexé à la délibération (page 20/25) doit être remplacé par le tableau suivant :

Tram 12 Express					
Plan de financement global prévisionnel					
Montant en euros courants conventionnels HT et % (1)					
	État	Région	Département 91	SNCF Réseau (1)	TOTAL
STIF	66 875 000 €	124 827 000 €	30 898 000 €	-	222 600 000 €
SNCF Réseau	47 116 000 €	88 351 000 €	3 823 000 €	19 600 000 €	158 890 000 €
SNCF Mobilités	28 709 000 €	51 822 000 €	12 979 000 €	-	93 510 000 €
TOTAL	142 700 000 €	265 000 000 €	47 700 000 €	19 600 000 €	475 000 000 €
%	30,05%	55,80%	10,05%	4,10%	100,00%



SÉANCE PLÉNIÈRE DES 9 ET 10 MARS 2017

RAPPORT N° CR 2017-68

Candidature française à l'organisation de l'exposition universelle 2025 - Constitution du groupement d'intérêt public « Expo France 2025 » et adhésion de la Région.

ERRATUM

Les visas de la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation et de la commission des finances sont ajoutés à la délibération.

Le visa du CESER est ôté de la délibération.

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
JEUDI 9 ET VENDREDI 10 MARS 2017



MOTION DE REJET
MOTIONS DE RENVOI
AMENDEMENTS
déposés par les groupes

- *L'amendement 1 (S&R) porte sur le rapport CR 2017-37 et non le CR 67-2017.*
- *Les amendements 92 et 108 (FdG) sont identiques.*

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Suite à des erreurs matérielles les amendements 68, 53, 54 et 55 sont modifiés comme suit :

ERRATUM AMENDEMENT n° 68

Modifie l'article 8 : *Sensibilisation- Education* comme suit :

~~Décide que~~ **Confie à l'Agence des Espaces Verts la gestion de l'appel à projets « Education à l'Environnement vers un Développement Durable »** approuvé par délibération n° CR 108-13 du 21 novembre 2013 portera en 2017- 2018 sur le thème des espaces verts et de nature dans les villes et les villages.

ERRATUM AMENDEMENT n° 53

Le mot « titre » est remplacé par le mot « axe » dans la première phrase :

Dans ~~le titre~~ **l'axe 2** :

« Orientation 2 : Développer la compétitivité de l'économie francilienne », un paragraphe supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

ERRATUM AMENDEMENT n° 54

La première phrase est modifiée comme suit :

Dans ~~le titre 3~~ **l'axe 2** :

« Orientation 1 : Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France », un paragraphe supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

ERRATUM AMENDEMENT n° 55

La première phrase est modifiée comme suit :

Dans ~~le titre 3~~ **l'axe 2** :

« Orientation 3 : Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires », un paragraphe supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

MOTION DE REJET

Rapport n° CR 2017-34
ENGAGEMENT DE LA RÉGION DANS LE PROJET DE CANAL SEINE NORD EUROPE

Le rapport est rejeté

Exposé des motifs :

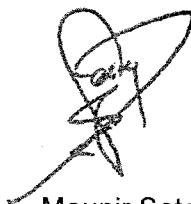
La Région Île-de-France a mené ces dernières années une politique volontariste en faveur du report modal du transport de marchandises pour favoriser le fret ferroviaire et fluvial et faire baisser le nombre de camions sur les routes. Elle doit évidemment rester un élément moteur du développement de ces alternatives au transport routier. Toutefois, tout projet de développement d'infrastructure semblant aller dans ce sens n'est pas forcément vertueux en terme environnemental ou même économique. A cet égard, le projet Canal Seine Nord Europe, projet développé dès les années 1950 et largement surdimensionné, ne semble plus répondre aux enjeux actuels et pire représente un contre-sens en matière de politique de transport durable et responsable au vu des dégâts qu'il engendrera et de son faible apport en matière de report modal.

En effet, loin de protéger l'environnement, ce projet pose de nombreux problèmes notamment avec un prélèvement massif sur les eaux de surface pour un canal en zone sèche qui aura un impact négatif certain sur la ressource en eau et la biodiversité des zones humides. Par ailleurs, alors que les impératifs écologiques incitent à relocaliser notre économie, ce canal a pour finalité d'augmenter les volumes de matières transportées avec les ports de la mer du Nord comme Anvers ou Rotterdam, renforçant un schéma économique globalisé qui repose sur la croissance des quantités transportées et des distances parcourues, mettant en danger les ressources naturelles et contribuant au réchauffement climatique.

Ce projet titanesque ne participe pas non plus au développement d'alternatives durables au transport routier. Il mobilise une dotation régionale de 110M€ pour un projet qui ne présente pourtant pas d'aménagements directs en Ile de France et qui aurait pu être utilisée pour le développement de modes de transports moins polluants, de nouvelles alternatives de transports collectifs ou encore du fret ferroviaire. Loin de favoriser le transport fluvial, le Canal Seine Nord peut le fragiliser. Il concentre les investissements au détriment du réseau historique de canaux de petit ou moyen gabarit qui souffre d'investissements non réalisés. Il ignore le rôle que peuvent jouer les ports français comme ceux du Havre et de Dunkerque alors que la Manche offre un débouché direct au transit des marchandises vers le bassin parisien par les ports du Havre, de Rouen et de Gennevilliers. Ces ports craignent d'ailleurs fortement les conséquences du canal Seine Nord. Egalement ce canal risque de concurrencer le fret ferroviaire (notamment pour les céréales) plus que le fret routier.

Le Canal Seine Nord souffre également d'une conception passéiste en dehors de toute réalité. Son tronçon intègre un gabarit européen alors qu'en amont et en aval ce gabarit ne peut pas circuler, de nombreux canaux étant plafonnés à 3000 tonnes. De plus ces hypothèses de trafic de volumes transportés, de recettes, de création d'emplois directs et indirects semblent irréalistes et ont été maintes fois critiquées. Son impact sur le trafic de marchandise routier largement surestimé pourrait au final venir concurrencer le fret ferroviaire.

Par son gigantisme, son coût financier, son absurdité technique, son impact limité voire contre-productif sur le transfert de marchandises, son probable impact économique négatif sur les ports du Havre et de Rouen et surtout son impact certain sur la ressource en eau et la biodiversité des zones humides, le Canal Seine Nord est un grand projet inutile particulièrement dangereux qui ne saurait engager de fonds publics au détriment des investissements nécessaires pour les transports de proximité et d'intérêt général. La Région doit donc acter d'un désengagement total de ce projet et redéployer les sommes en questions sur les projets de transports en commun et de développement d'alternatives durables en matière de fret et de logistique urbaine de proximité.



Mounir Satouri



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe socialiste et républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste
Groupe Europe Ecologie – Les Verts & Apparentés
Groupe Front de Gauche, Parti communiste français,
Ensemble, République et socialisme

Rapport CR 2017-51
CHARTRE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

MOTION DE RENVOI

Le rapport CR 2017-51 est renvoyé en commission.

Exposé des motifs :

Suite aux nombreux dysfonctionnements qui ont émaillé l'élaboration de la Charte régionale des valeurs de la République et de la Laïcité, notamment l'absence de méthodologie claire, d'une procédure d'amendements et de discussions efficaces, et d'un débat politique contradictoire, nous demandons le report des débats et du vote du rapport présentant ce projet de Charte prévus lors de la séance plénière des 9 et 10 mars 2017.

Il nous semble en effet nécessaire de poursuivre les discussions au sein du groupe de travail ainsi qu'en commission, avec un fonctionnement rénové, afin que cette Charte puisse être finalisée et ultérieurement débattue en séance plénière dans de meilleures conditions. Cela permettrait de donner toutes ses chances à un potentiel consensus de l'ensemble des forces républicaines de notre hémicycle sur ce texte, ce qui lui donnerait une force et un écho supplémentaires.

Carlos Da Silva

Eddie Aït

Mounir Satouri

Céline Malaisé

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CP 2017-49

**PARC DE LA POUDRERIE EN SEINE-SAINT-DENIS :
APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES DU
TRANSFERT DE GESTION POUR 2017**

MOTION DE RENVOI

Ce rapport est renvoyé en commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Exposé des motifs :

La recette culinaire du velouté carotte-coco-cumin abordée dans la première phrase de l'exposé des motifs n'est pas annexée au projet de délibération mis en ligne le 24 février 2017 à 19h14, heure du dîner.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017- 68
CANDIDATURE FRANCAISE A L'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025**

MOTION DE RENVOI

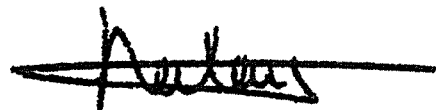
Le rapport est renvoyé en commission thématique pour un examen plus approfondi par les élu-e-s.

Exposé des motifs :

Ce rapport concerne des enjeux importants pour notre collectivité, qui nécessitent d'être examinés et débattus dans de bonnes conditions par les élu-e-s.

Or il a été communiqué par l'exécutif à ces derniers le 8 mars à 11h23, soit moins d'un jour franc avant le début de la séance plénière, et donc en deçà des délais prévus par le CGCT.

De telles pratiques ne permettent pas un examen ni un débat serein et de qualité, que sont en droit d'attendre nos concitoyens de leurs élu-e-s. Ce n'est pas acceptable, et pour ces raisons, ce rapport doit être renvoyé à une réunion de commission thématique ultérieure.



Céline MALAISE



Rapport CR 2017-67

MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII)

- CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS ILE DE FRANCE (CCIR) 2017 – 2021
- SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMERIQUES, DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'INTERVENTION)

AMENDEMENT

Les objectifs partagés de l'article 1, Axe 1, Orientation 1 sont complétés comme suit :

La volonté des CFA des CCI d'Ile-de-France est de :

- optimiser les sections d'apprentissage en réponse aux attentes des entreprises
- diminuer le coût de formation par apprenti *sans impact négatif sur la qualité des enseignements et des lieux d'enseignement (infrastructures, matériel, conditions d'apprentissage, etc.)*
- diversifier les publics
- développer un accompagnement pédagogique renforcé
- intégrer le numérique au cœur de son système pédagogique
- sécuriser les parcours de formation
- impliquer les professionnels dans la vie de ses établissements
- renforcer les modules d'entrepreneuriat pour l'ensemble des sections.

Les actions de l'article 2, Axe 2, Orientation 2, Objectif 2.1.1 sont complétés comme suit :

Les actions qui lui incombent consistent dès lors à :

- Sensibiliser et détecter les besoins d'aide et d'appui des entreprises et des porteurs de projet ;
- informer ces entreprises sur l'offre de services adaptée ;
- appuyer les dirigeants dans la constitution de demandes d'aide et les orienter vers le prestataire le plus pertinent ;
- suivre les entreprises dans la durée,
- *Développer des formations à destination des responsables de TPE/PME à la recherche et à l'élaboration de dossiers de réponses aux marchés publics*

Un bénéficiaire additionnel est ajouté à la liste prévue à l'article 2 :

- les collectivités engagées dans une démarche d'Open Data

Exposé des motifs :

Le présent amendement a trois objectifs :

Tout d'abord, veiller à ce que la réduction souhaitée des coûts de formation par apprenti ne se fasse pas au détriment de la qualité des enseignements dispensés ni même des conditions d'apprentissage. La logique du chiffre ne peut prendre le pas sur la logique de qualité, au cœur de la réussite de nos apprentis franciliens.

Ensuite, il vise à développer les formations des chefs d'entreprises (TPE et petites PME) à la réponse aux marchés publics, afin de lutter continuellement contre l'absence de ces structures aux entreprises bénéficiaires de marchés publics. Cela permet par ailleurs de lever les frontières entre l'entreprise et le public, permettant une meilleure compréhension des deux systèmes.

Enfin, les collectivités engagées dans des démarches d'OpenData doivent être éligibles au soutien régional aux événements et manifestations dans le domaine du numérique. En effet, de telles démarches doivent être encouragées et peuvent être utilisées comme vitrine pour les collectivités ouvertes à l'OpenData. La Région doit pouvoir s'engager derrière elles.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000002



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe socialiste & républicain

Rapport CR 2017-67
POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

Décide de se donner pour objectif une part de 60% d'alimentation durable dans la restauration des lycées et CFA franciliens à l'horizon 2025.

Par alimentation durable s'entend l'alimentation bio ou labellisée avec une prédominance accordée à la production de proximité et distribuée en circuits courts.

Par ailleurs, un indicateur de saisonnalité devra être mis en place pour inciter à une meilleure prise en compte de cette dimension dans l'élaboration des menus.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à fixer un objectif « qualité » plus global pour l'alimentation distribuée dans les lycées et CFA franciliens. Cet objectif qualitatif doit pouvoir être atteint à la fois par une part du bio en hausse, mais aussi en considérant les labels, la saisonnalité ainsi que la provenance desdits aliments.

Par ailleurs, cela permet de mieux prendre en compte l'offre de production bio en Île-de-France et dans les régions limitrophes, qui n'est pas nécessairement en adéquation aujourd'hui avec la demande toujours plus forte de nos concitoyens de tous âges et avec les besoins spécifiques de la restauration collective.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000003



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe socialiste & républicain

Rapport CR 2017-67
**POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)**

AMENDEMENT

Le point 1.5.3 de l'annexe est modifié ainsi :

- Création de SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) – *ou adhésion de la Région à des SCIC existantes* – qui permettent d'associer l'ensemble des parties prenantes (collectivités, agriculteurs, associations, particuliers),
- Création de PTCE (Pôles territoriaux de coopération économique) tel que défini dans la *Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire – Art.9*

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à ouvrir l'adhésion de la Région aux SCIC déjà existantes sur le territoire francilien, en complément d'une action en faveur de la création de SCIC, dans un objectif d'efficacité des politiques publiques menées par notre collectivité.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000004



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-44
POUR UN « SMALL BUSINESS ACT » FRANCILIEN POUR FAVORISER L'ACCES DES
TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié avec un engagement supplémentaire rédigé comme suit :

- Développer des offres de formation aux dirigeants de TPE et petites PME afin de développer leur connaissance des règles des marchés publics et leur permettre d'y répondre plus facilement.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à développer les formations des chefs d'entreprises (TPE et petites PME) à la réponse aux marchés publics, afin de lutter continuellement contre l'absence de ces structures aux entreprises bénéficiaires de marchés publics. Cela permet par ailleurs de lever les frontières entre l'entreprise et le public, permettant une meilleure compréhension des deux systèmes.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000005



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-47
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL
DEUXIEME PARTIE

AMENDEMENT

Le règlement d'intervention concernant le dispositif « Les Victoires Sportives de l'Île-de-France » tel que prévu dans l'annexe 2 de la délibération est modifié comme suit :

Le paragraphe concernant « Les membres du jury des Victoires sportives de l'Île-de-France » est modifié comme suit:

- Trois personnalités qualifiées expertes du mouvement sportif dans le milieu des médias (journalistes, consultants, etc.) choisies par le Vice-président de la Région Ile-de-France chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative la Conférence régionale du sport lors de sa prochaine réunion et renouvelés à chacune d'entre elles. Ce choix sera effectué sur la base d'une liste d'au moins 10 noms proposée par le Vice-président de la Région Ile-de-France chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Exposé des motifs :

Pour limiter autant que faire ce peut l'arbitraire attaché à un tel processus de désignation, il serait préférable que le choix des trois personnalités qualifiées expertes du mouvement sportif qui composeront le jury des Victoires sportives de l'Île-de-France soit le fait d'une assemblée compétente plutôt que d'une seule personne.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000006



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-47
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL
DEUXIEME PARTIE

AMENDEMENT

Le règlement d'intervention concernant le dispositif « Les Victoires Sportives de l'Île-de-France » tel que prévu dans l'annexe 2 de la délibération est modifié comme suit :

Au sein du paragraphe concernant « Les membres du jury des Victoires sportives de l'Île-de-France » est ajouté l'alinéa suivant :

- Un membre du CRJ désigné en son sein

Exposé des motifs :

Le CRJ aurait aux yeux du groupe socialiste et républicain toute sa place pour faire partie du jury chargé de désigner les lauréats de ce concours.

Le Sport et la jeunesse ont par ailleurs été sciemment réunis au sein d'une même commission par le nouvel exécutif régional.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000007



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-47
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL
DEUXIEME PARTIE

AMENDEMENT

Le règlement d'intervention concernant le dispositif « Les Victoires Sportives de l'Île-de-France » tel que prévu dans l'annexe 2 de la délibération est modifié comme suit :

Au sein du paragraphe concernant « Les catégories de remise de prix aux Victoires sportives de l'Île-de-France » est ajouté l'alinéa suivant :

- *Le prix de la pratique sportive amateur*

Les occurrences concernant le sport « de haut niveau » sont supprimées au sein du paragraphe concernant les « Objectifs du dispositif ».

Exposé des motifs :

L'excellence sportive d'un territoire ne se mesure pas à nos yeux uniquement à travers la réussite de ses clubs ou de ses sportifs de haut niveau mais également par l'engouement collectif et populaire pour la pratique du sport qu'il soit amateur ou professionnel.

Le rôle de notre collectivité doit être de favoriser la pratique du sport dans toute sa diversité. La mise à l'honneur du sport francilien régional à l'occasion d'une cérémonie ne saurait donc se faire à travers un seul type de pratique sportive.

Pour éviter de tomber dans ce travers, il est donc proposé à travers cet amendement d'ajouter un prix récompensant la pratique sportive amateur, qu'il s'agisse d'un club, d'un sportif ou encore d'un arbitre.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-47
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL
DEUXIEME PARTIE

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

Article 1 :

Décide, dans le cadre de la deuxième partie de la mise en œuvre des nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France, de mettre en œuvre les dispositifs suivants :

(...)

- Les clubs formateurs

Un nouveau règlement d'intervention est ajouté à l'annexe 2 de la délibération et rédigé comme suit :

VI - Les clubs formateurs**Objectifs du dispositif**

Décide de soutenir la création du dispositif de soutien aux clubs formateurs, en lien très étroit avec les ligues et comités régionaux partenaires de la Région, dont les objectifs sont :

- de conforter et d'améliorer l'encadrement et les ressources humaines des clubs identifiés,
- d'améliorer la lisibilité régionale en confortant le rôle des ligues et des comités au centre de la politique régionale et leur étroite articulation avec leurs clubs.
- de renforcer le partenariat avec les ligues et les comités en s'appuyant sur leurs capacités à jouer leur rôle statutaire de coordination, de mutualisation, d'organisation du mouvement sportif et d'action directe en confortant l'unicité du sport de haut niveau et de masse.
- de développer le nombre de clubs qui s'engagent dans l'approche régionale qui renforce l'unicité du sport autour du haut-niveau, de l'accès de tous au sport, de la vie de club et de son ouverture sur son environnement.
- de fidéliser les athlètes de haut niveau dans les clubs formateurs.

Eligibilité**BENEFICIAIRES**

Sont éligibles au présent dispositif les clubs sélectionnés par les ligues ou comités conventionnés avec la Région sur la base du plan de développement sportif régional.

CRITERES DES CLUBS FORMATEURS

1. Un club qui forme les encadrants à tous les niveaux de compétitions.
2. Un club qui permet la progression des jeunes athlètes d'un point de vue sportif et éducatif.

3. Un club qui développe une stratégie pour tous les acteurs du développement du club, en valorisant la diversité des pratiques, la vie de club et l'ouverture sur la ville.

4. Un club qui constitue un pôle ressources pour sa discipline.

Les critères ci-dessus sont précisés et complétés en fonction des spécificités des disciplines et des critères de labellisation fédérale lorsqu'ils existent.

Nature des projets soutenus

Le dossier de la ligue ou du comité régional présente, d'une part, la situation du ou des clubs choisis au regard de l'ensemble des critères ci-dessus et, d'autre part, le projet de chacune des structures retenues.

Ce projet prévoit deux plans d'actions accompagnés de deux budgets prévisionnels détaillés:

- le premier porte sur le plan de formation décidé en accord entre le club et la ligue ou le comité régional,

- le second porte sur les besoins en matériels et encadrement.

Modalités du calcul de l'aide

Le taux d'intervention régional, pour le volet traitant du plan de formation, sera calculé sur la base d'un taux plafond de 80 % du budget prévisionnel avec un plafond de subvention qui ne pourra dépasser 40.000 €.

Le taux d'intervention régional, pour le volet traitant des besoins en matériel et encadrement, sera calculé sur la base d'un taux plafond de 80 % du budget prévisionnel avec un plafond de subvention qui ne pourra dépasser 20.000 €.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

La convention type tripartite à conclure entre la Région et les porteurs du projet sera conclue pour une durée de 2 ans renouvelable.

Un bilan de cette intervention régionale sera communiqué chaque année à la commission Sport et Loisirs.

Exposé des motifs :

L'excellence sportive d'un territoire ne se mesure pas à nos yeux uniquement à travers la réussite de ses clubs ou de ses sportifs de haut niveau mais également par l'engouement collectif et populaire pour la pratique du sport qu'il soit amateur ou professionnel.

Le rôle de notre collectivité doit être de favoriser la pratique du sport dans toute sa diversité. Si le groupe socialiste et républicain ne s'oppose pas au nouveau dispositif concernant « *Les Clubs Excellence d'Île-de-France* » proposé par l'exécutif dans cette délibération, celui-ci ne saurait pour autant remplacer le dispositifs à destination des clubs formateurs.

Ce dernier permettait en effet un accompagnement plus large des clubs sportifs franciliens. Il visait notamment à développer le nombre de clubs qui s'engagent dans l'approche régionale visant à renforcer l'unicité du sport autour du haut-niveau, de l'accès de tous au sport, de la vie de club et de son ouverture sur son environnement.

Pour éviter de tomber dans le travers visant à ne porter qu'un seul de ces axes, il est donc proposé à travers cet amendement de reconduire l'ancien dispositif à destination des clubs formateurs.

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000009



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-50
PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

L'article 8 est complété par le paragraphe rédigé comme suit :

Décide de doter cet appel à projet d'un budget à la hauteur des ambitions affichées, en revenant notamment à l'occasion de la prochaine délibération à caractère financier sur la baisse des crédits votés pour la ligne budgétaire correspondante au début de la mandature.

Exposé des motifs :

En 2016, le budget dédié à « l'éducation à l'environnement vers un développement durable » est passé de 500 000 € à 100 000 € entre 2015 et 2016.

Il nous semble important, pour accompagner la nouvelle dynamique impulsée par le Plan vert, de faire preuve d'une ambition également renouvelée en matière d'éducation à l'environnement.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000010



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-50
PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

L'article 3 est complété par le paragraphe rédigé comme suit :

Décide d'élaborer cette charte en s'appuyant notamment sur l'expérience de la mise en œuvre du Pass'filrière « *Horticulture – Pépinières* » initié par la Région et piloté par la Chambre régionale d'agriculture entre 2015 et 2017.

Un point d'étape de ce Pass'filrière sera en outre présenté à l'occasion de la prochaine commission permanente durant laquelle l'exécutif présentera ses ambitions quant à cette filière pour les années à venir.

Exposé des motifs :

En 2015 a été créé un Pass'filrière « *Horticulture – Pépinières* » pour une durée de 3 ans visant à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière Horticole Régionale et à assurer le suivi global des actions de ce programme d'action conformément à la stratégie définie et partagée par l'ensemble des acteurs de la filière Horticole Régionale.

L'élaboration d'une charte sur cette thématique devrait donc se faire en coordination avec ce dispositif tout en profitant de cette occasion pour faire un point sur les actions mises en place lors de ses deux premières années de fonctionnement.

Carlos Da Silva



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-50
PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

L'article 1 est complété par le paragraphe rédigé comme suit :

Décide de doter ce plan d'un budget à la hauteur des ambitions affichées, en revenant notamment à l'occasion de la prochaine délibération budgétaire sur la baisse des crédits votés lors des deux précédents budgets, notamment sur les lignes suivantes :

- Actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité
- Réserves naturelles régionales

Les organismes associés de la Région œuvrant dans le domaine de l'environnement verront également leur marges de manœuvre financières restaurées.

Le budget de l'AEV sera largement réévalué, notamment en matière d'acquisition d'espaces verts régionaux et d'espaces agricoles afin de lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont affectées par ce plan.

Exposé des motifs :

Le budget affecté à la mise en œuvre du plan vert en 2017 ne nous semble pas assez ambitieux pour atteindre les objectifs fixés.

Il est notamment paradoxal que, quelques semaines auparavant, l'exécutif régional ait décidé de réduire les moyens affectés aux actions de protection des milieux naturels et de la biodiversité ainsi qu'aux réserves régionales.

Le choix de réduire de plus de 25% les moyens d'investissement de l'AEV est également extrêmement préoccupant et mérite d'être rectifié au plus vite.

Cet organisme est en effet devenu au fil des années un acteur majeur de la préservation des espaces naturels auprès des communes et des départements d'Île-de-France. Son action vise en effet à acquérir, avec la réactivité propre à un tel établissement, des espaces forestiers ou naturels (zones humides) ainsi qu'à les aménager pour leur préservation et l'accueil du public.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000012



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-50
PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

L'article 6 est complété par le paragraphe rédigé comme suit :

Cette démarche sera effectuée en coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la Région (notamment les Conseils départementaux, et les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de la rendre la plus efficace possible.

Exposé des motifs :

La démarche d'élaboration du plan régional pour l'arbre en Île-de-France sera d'autant plus efficace et pertinente qu'elle prendra en compte les démarches similaires initiées par les partenaires institutionnels de la Région.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-55
**NOUVELLE STRATEGIE REGIONALE POUR L'ACCES DES FRANCILIENNES ET DES
FRANCILIENS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES**

AMENDEMENT

L'article 3 est complété par le paragraphe rédigé comme suit :

Un bilan du dispositif « Ticket-loisirs » sur la période 2011 - 2015 sera présenté lors de la prochaine séance plénière du Conseil régional.

Un bilan de l'opération « Ticket-loisirs » est présenté une fois par an à la Commission du Sport, de la Jeunesse, et de la Vie associative de la Région Ile-de-France.

Exposé des motifs :

A l'occasion du vote du dispositif-cadre pour la mise en œuvre du « ticket-loisirs » dans les îles de loisir sur la période 2011-2015 (rapport CR 08-11), un bilan de ce même dispositif avait été présenté à notre assemblée délibérante.

Il revenait notamment sur les principales évolutions enregistrées concernant l'élargissement des publics bénéficiaires, la diversification de l'offre d'activités, ou encore l'augmentation des moyens financiers consacrés tout en tirant des enseignements de ce bilan.

Rien de tel dans cette délibération qui propose de « *gagner en lisibilité, transparence et efficacité* » sans pour autant prendre la peine de formuler une évaluation circonstanciée du précédent dispositif.

De la même manière, figurait dans la délibération de 2011 l'obligation de présenter une fois par an un bilan de l'opération à la Commission du Sport, de la Jeunesse, et de la Vie associative de la Région Ile-de-France. Obligation qui a aujourd'hui disparu.

Cet amendement propose de revenir sur ces deux points.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000014



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe socialiste et républicain

Rapport CR 2017-57
MISE EN PLACE D'UNE PHASE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL POUR LES
AGENTS DE LA REGION

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :

Décide de nommer un-e chef-fe de projet qui sera chargé-e principalement d' assurer le suivi de cette expérimentation.

Exposés des motifs :

En effet, nous pouvons constater que la question du télétravail est de plus en plus prégnante au sein des collectivités.

Des expérimentations ont déjà été mises en place comme à la mairie de Paris par exemple.

Afin d'assurer un suivi efficace et optimal, nous proposons qu'un-e chef-fe de projet soit nommé-e afin de suivre le dossier d'expérimentation du télétravail.

Carlos Da Silva

**Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté, ainsi rédigé :


Décide de rétablir le prix du Pass Navigo à 70€ par mois et de geler le prix des transports en commun sur la mandature.

Mandate la Présidente du Conseil régional pour appliquer cette politique dès le Conseil du Stif du 22 mars 2017 en qualité de présidente du Stif.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise simplement à faire respecter le programme sur lequel V. Péresse et sa majorité régionale ont été élus le 13 décembre 2015.

Ce programme promettait des « tarifs plus justes » : « le Pass unique à 70 euros sera maintenu sans hausse d'impôts ».



DES TARIFS PLUS JUSTES
Le Pass unique à 70 euros sera maintenu sans hausse d'impôts et un tarif réduit unique pour les retraités, les personnes handicapées et les anciens combattants sera créé.

Un peu plus d'un an après son arrivée à la présidence du Conseil régional et du STIF, le bilan de V. Péresse est pourtant marqué par des hausses tarifaires et d'impôt tout azimut qui interrogent quant à la volonté réelle de la droite régionale de lutter contre les bouchons.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

**Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE**

AMENDEMENT

Un paragraphe est ajouté à l'article, ainsi rédigé :

Ajoute la réalisation d'un échangeur de la Croix Blanche n°40 reliant la Francilienne à la RD117 au programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional direct du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » présenté en annexe 2.

Exposé des motifs :

L'échangeur de la Croix Blanche n°40 reliant la Francilienne à la RD117 nécessite une intervention prioritaire de la Région dans le cadre de son plan « anti-bouchon ».

Cet échangeur est un accès majeur à la Croix Blanche, 2^{ème} parc commercial de la région (en chiffre d'affaire) avec plus de 250 magasins. Ce pôle d'activité et de commerce emploie plus de 6000 salariés. Il subit de fortes congestions sur la Francilienne en période de pointe le matin et le soir, ainsi que le weekend (150 000 visiteurs en moyenne par weekend soit un peu plus de 9 millions de visiteurs par an). Sans compter les problématiques de sécurité, ces congestions pénalisent très fortement les entreprises et salariés du secteur.

Celui-ci est saturé principalement le Samedi et le Dimanche de 14h à 18H et entraîne des retenues et bouchons sur les axes RN 104, RD 445 et RD19. Ces files de véhicules sont stationnées sur la bande d'arrêt d'urgence ou elles bloquent une des deux files de l'axe, principalement sur la francilienne dans le sens A6 vers A 10 et en direction d'Arpajon sur la RD 19. Cette situation présente des risques accentogènes.

L'engorgement de la RD 117 depuis le centre-ville de Ste Geneviève des Bois pose des questions de sécurité des biens et des personnes pour les services de police et d'incendie et secours, et nuit à la rapidité de leur intervention.

La réalisation d'un shunt de la N104 sortie Est (Evry) vers Sainte Geneviève des Bois doit prioritairement être intégrée dans le plan régional. Pour un coût de travaux limité et maîtrisé (600 000 euros TTC), ce shunt permet de désengorger l'échangeur et d'éviter les remontés sur la francilienne. Pour cela, une aide financière de la Région doit être obtenue rapidement pour une réalisation des travaux en 2018.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000017



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Un article rédigé comme ajouté, rédigé comme suit :

Ajoute le lancement prioritaire des études de déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger au programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional direct du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » présenté en annexe 2.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à garantir le lancement dans les plus brefs délais des études préparatoires aux travaux de déviation de la route nationale 19 à Boissy-Saint-Léger pour relier à terme l'A86 à la francilienne.

Prévu par le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, il s'agit d'un des plus gros chantier pour notre Région.

L'aménagement de cet axe régional majeur est un gage de lutte active contre les bouchons dans le du Sud-Est de l'Île-de-France.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000018



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Un paragraphe est ajouté à l'article, ainsi rédigé :

Retire l'étude du franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine du programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional direct du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » présenté en annexe 2.

Exposé des motifs :

L'étude du franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine fait partie des projets faisant l'objet d'un financement dans le cadre du plan régional « anti-bouchon ». Or, ce projet est fortement contesté par les riverains pour qui la construction du pont se soldera par plus de trafic automobile, de bouchon, de pollution, de bruit et d'insécurité routière. Alors même que le Conseil départemental de l'Essonne se dit en faillite lorsqu'il s'agit de financer des projets de développement des transports en commun.

La décongestion automobile de certains axes routiers ne doit pas se faire au prix du report des engorgements routiers sur d'autres territoires. Les Franciliens ont droit à la préservation de leur cadre de vie et de leur environnement.

Cet amendement propose donc de retirer ce projet, permettant à la Région de réaliser une économie de 4 millions d'euros.

Carlos Da Silva

Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Un article rédigé comme ajouté, rédigé comme suit :

Ajoute un projet d'aménagement de l'ex-RN 3 au programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional direct du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » présenté en annexe 2.

Exposé des motifs :

Cet amendement propose d'inscrire le réaménagement de l'ex Route Nationale 3 parmi la liste des infrastructures prioritaires du plan « anti-bouchon ».

Cet axe historique du nord-est francilien, parallèle au canal de l'Ourcq, est devenu un axe très routier (près de 40 000 véh./j), accidentogène et générateur de pollution où l'espace public est mal identifié et dégradé.

Or, l'émergence aujourd'hui d'opérations de développement économique (ZAC) et de nouveaux pôles de transport (TZen 3, T11 Express, T1 prolongé, M15Est du Grand Paris Express, voire projet de métrocâble ou Ligne 5 du métro avec une station à La Folie à Bobigny) le long de cette liaison interdépartementale associée à l'existence d'un tissu d'activités économiques dense nécessitent un traitement adapté de la voirie afin à la fois d'accompagner les évolutions en cours et de conforter l'existant qui dépend de l'accessibilité routière.

L'opération proposée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis entre donc parfaitement dans le cadre du plan proposé par la Région en permettant, outre de faciliter l'intermodalité entre les transports en commun de surface en requalifiant les espaces publics et notamment le nœud de correspondance entre le T'zen 3 et le T4 aux Pavillons-sous-Bois, de maintenir et améliorer les fonctionnalités de l'axe en termes de liaison interdépartementale et d'accès au réseau routier magistral en traitant les nombreux points durs de circulation.

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a estimé le coût total de ce projet de décongestion d'un axe régional à 54 M€ HT.

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000020



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Un article rédigé comme ajouté, rédigé comme suit :

Ajoute un projet de financement d'enrobées phoniques sur le périphérique au programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional direct du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » présenté en annexe 2.

Exposé des motifs :

Le rapport sur la mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » intègre le boulevard périphérique au réseau routier d'intérêt régional, sans prévoir toutefois d'aménagements spécifiques ni d'amélioration de cette infrastructure.

Or, selon la carte du bruit des transports en Ile-de-France éditée par Bruitparif, le boulevard périphérique et les ilots urbains riverains concentrent des niveaux d'émission de bruit très supérieurs à la valeur limite réglementaire, de jour comme nuit. Seulement 30% du boulevard périphérique est aujourd'hui équipé d'enrobées phoniques.

Aussi, cet amendement vise à faire du boulevard périphérique une infrastructure prioritaire d'expérimentation et d'innovation permettant d'améliorer le confort acoustique des voies pour les usagers de cette infrastructure et d'améliorer la qualité de vie de près de 100 000 riverains.

Carlos Da Silva

AMENDEMENT

N° 000021



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe Socialiste & Républicain

**Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE**

AMENDEMENT

Un article rédigé comme ajouté, rédigé comme suit :

Ajoute un projet d'aménagement de la RN 2 au programme de financement de création, d'aménagement ou d'équipement d'infrastructures routières départementales d'intérêt régional direct du « Plan régional anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » présenté en annexe 2.

Exposé des motifs :

Cet amendement propose d'inscrire le réaménagement de la Route Nationale 2 parmi la liste des infrastructures prioritaires du plan « anti-bouchon ».

Axe régional majeur, la RN 2 connaît des situations de congestion parfois extrêmes. Au-delà de la nécessité d'intervenir pour réguler le trafic et apaiser la circulation, il s'agit également d'anticiper les besoins de ce futur axe olympique qui desservira d'importantes infrastructures sportives et touristiques, jouant par là même un rôle de vitrine.

Conformément aux engagements de la Région Ile-de-France de faire tout ce qui est en sa mesure pour accueillir les Jeux Olympiques, cet amendement vise donc à préparer l'accueil des jeux en permettant aux infrastructures routières de Seine-Saint-Denis d'être en capacité d'absorber les futurs flux routiers, composante majeure de la réussite des JO.

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a estimé le montant total des travaux sur 2 communes et le montant des études amont sur 5 communes à 13 millions d'euros.

Carlos Da Silva



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe socialiste et républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste
Groupe Europe Ecologie – Les Verts & Apparentés

Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté, ainsi rédigé :

Le Conseil Régional s'engage à proposer dans le cadre du plan vélo régional une aide aux communes aux projets locaux d'équipement de vélos en libre-service tel que prévu dans la présente délibération.

Exposé des motifs :

L'apport du vélo pour la santé, l'environnement et la réduction de la congestion des routes n'est plus à démontrer. En Ile-de-France, ce mode de déplacement connaît un potentiel de développement encore très important au regard d'autres métropoles européennes.

Lors de la « Conférence sur le vélo » qui s'est tenue en septembre 2016 à l'initiative du Conseil régional, une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) a été présentée qui signalait qu'entre 2001 et 2010, le nombre quotidien de déplacements réalisés exclusivement à vélo avait été multiplié par deux en Ile-de-France pour atteindre 650 000 déplacements, sur les 42 millions de déplacements quotidiens des Franciliens.

La Région faisait ainsi le constat que seuls 1,6% des déplacements franciliens se font à vélo alors que la majorité des trajets sont inférieurs à 5 kilomètres et que la moitié des trajets inférieurs à 3 kilomètres sont effectués en voiture.

L'usage du vélo présente donc une importante marge de progression. C'est pourquoi, de nombreuses collectivités conscientes de ce potentiel et de ses enjeux environnementaux souhaitent développer ce mode de transports non polluant en organisant des services publics locaux adaptés. C'est notamment le cas sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris avec le service public Velib' qui devrait être mis en place à cet échelle le 1^{er} janvier 2018.

Carlos Da Silva

Marie Pierre de la Gontrie

Eddie Aït

Mounir Satouri

Carlos Da Silva Marie Pierre de la Gontrie

AMENDEMENT

N° 000023



Conseil régional

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Groupe socialiste et républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste

Rapport CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté, ainsi rédigé :

Décide de participer au financement d'une ligne métropolitaine de bus à haut niveau de service (bus électrique en site propre) le long des berges de Seine entre les Hauts de Seine, Paris et le Val-de-Marne.

Exposé des motifs :

La qualification des quais de Seine à Paris en réseau routier d'intérêt régional est l'occasion pour la Région d'inscrire dans la présente délibération sa participation au projet de bus à haut niveau de service le long de la Seine.

Il s'agit d'accompagner la piétonisation des quais bas et de traiter les quais hauts de la Seine pour garantir ainsi un mode de transport non seulement moins polluant mais également plus rapide.

Décongestionner la route passe en effet par la mise en place de transports en commun plus rapides et efficaces que l'automobile individuelle en zone très dense. Circulant sur une voie dédiée, ce mode de transport non-polluant (électrique) et peu consommateur d'infrastructures urbaines peut transporter plusieurs dizaines milliers d'usagers par jours et réduire d'autant la place de l'automobile en milieu urbain.

Facile à mettre en place, ce bus pourra être prolongé aux départements limitrophes, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne, pour assurer des liaisons fiables et rapides à l'échelle métropolitaine. Elle permettra de relier un grand nombre de sites olympiques à l'horizon des JO.

Carlos Da Silva

Eddie Aït



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe socialiste et républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste
Groupe Europe Ecologie – Les Verts & Apparentés
Groupe Front de Gauche, Parti communiste français,
Ensemble, République et socialisme

Rapport CR 2017-51
CHARTRE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

Article 1 :

Adopte la **Charte de la laïcité dans les services publics** jointe en annexe à la présente délibération.

Les articles 2, 3, 4 et 5 sont supprimés.

L'annexe à la délibération est supprimée et remplacée par une nouvelle annexe rédigée comme suit :

Charte de la laïcité dans les services publics

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne peut recevoir d'autres limitations que celle qui sont nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Les usagers du service public

Tous les usagers sont égaux devant le service public.

Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Les usagers des services publics doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.

Les usagers des services publics ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions des usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont droit au respect de leurs croyances et peuvent participer à l'exercice de leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

Les agents du service public

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.

Le fait pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations.

Il appartient aux responsables des services publics de faire respecter l'application du principe de laïcité dans l'enceinte de ses services.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service.

Exposé des motifs :

La loi de 1905 garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées en son sein dans l'intérêt de l'ordre public. Cette liste est suffisamment complète et équilibrée pour ne nécessiter aucune surinterprétation.

Le développement des services publics à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle a donné lieu à la rédaction d'une Charte de la laïcité dans les services publics, adoptée en 2007, qui rappelle le cadre tracé par notre droit pour assurer le respect, dans les services publics, du principe républicain de laïcité. Elle expose les garanties qu'il assure et les obligations qu'il implique. L'objet de la Charte est de rappeler aux agents publics comme aux usagers des

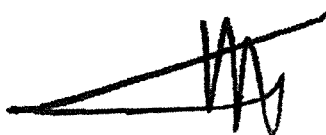
services publics quels sont leurs droits et leurs devoirs à cet égard, pour contribuer au bon fonctionnement des services publics.

Dans cette perspective, et compte tenu de l'impossibilité d'avoir un débat de fond serein et constructif sur le projet de charte de l'exécutif régional, qui pose néanmoins la question légitime de l'attitude des services de la Région face à l'application du principe de laïcité, il nous semble plus sage à ce stade de proposer à l'adoption du Conseil régional le texte de la Charte de la laïcité dans les services publics.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

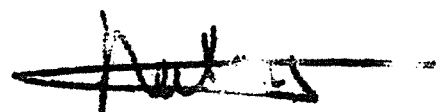
Eddie Aït



Mounir Satouri



Céline Malaisé



Groupe Union des Démocrates et Indépendants

Le Président

Séance plénière 8 et 9 mars 2017
Rapport n° 2017-54

AMENDEMENT

Article Additionnel Après article 2

Après l'article 2 insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Décide le réaménagement de l'échangeur de la Croix Blanche n°40 reliant la Francilienne à la RD117 »

Exposé des motifs

Avec un parc commercial, le 2^{ème} d'Ile-de-France, qui comprend plus de 250 magasins, l'échangeur n°40 reliant la Francilienne à la RD117 est un accès majeur à la Croix Blanche. En effet, le nombre important de visiteurs, près de 150 000 en moyenne par week-end, impacte de manière importante le trafic routier. Souvent saturé, il entraîne des retenues et bouchons sur les axes RN 104, RD 445 et RD19. Aussi, l'engorgement de la RD 117 depuis le centre-ville de Sainte-Geneviève des Bois pose de véritables questions de sécurité. Ainsi, le réaménagement de l'échangeur de la Croix Blanche au titre du Programme d'investissement sur les infrastructures du RRIR 2016-2020 permettrait de désengorger le secteur.

Frank Cecconi



Séance Plénière 9 et 10 mars 2017

Amendement

**CR 2017-59 : PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS :
DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027**

A l'annexe 3 à la délibération « Liste des opérations ciblées », il est ajouté le lycée Blaise Pascal à Orsay pour la réfection de la demi-pension.

Exposé des motifs :

Le service de restauration scolaire du Lycée Blaise Pascal d'Orsay est saturé. En effet, les élèves n'ont en majorité qu'une heure pour déjeuner et ils n'ont pas le temps de rentrer chez eux. Compte tenu du manque de place, beaucoup d'élèves sont tentés de déjeuner à l'extérieur, ce qui coûte cher aux parents. Alertés depuis longtemps, les services de la Région reconnaissent qu'un agrandissement du self est indispensable. Il est urgent qu'une réponse concrète soit apportée.

Frank Cecconi



Groupe Union des Démocrates et Indépendants

Le Président

Séance Plénière 9 et 10 mars 2017

Amendement

**CR 2017-59 : PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS :
DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027**

Il est ajouté à la délibération un article 10 rédigé comme suit :

« Décider de la mise en conformité des réseaux d'assainissement des lycées. Un calendrier de mise en conformité devra être fourni aux collectivités compétentes »

Exposé des motifs :

La mise en conformité des bâtiments publics s'inscrit, dans les objectifs visés par la politique régionale de l'eau (2013-2018), dans le cadre de l'Eco Région et des priorités définies dans le domaine de l'eau pour la mise en œuvre du projet de schéma directeur de la région Île-de-France SDRIF.

A titre d'exemple, le Syndicat de l'Orge et ses collectivités adhérentes mettent en œuvre depuis fin 2006, un programme exemplaire de mise en conformité des branchements d'assainissement des 1200 bâtiments communaux et communautaires recensés sur leur territoire.

Toutes les collectivités du Syndicat se sont engagées à mettre en conformité leurs bâtiments par le biais de programmes de contrôles et de travaux. La Région Ile-de-France a été sollicitée pour les lycées. C'est la raison pour laquelle les travaux d'assainissement doivent être inscrits dans le PPI.

Frank Cecconi



AMENDEMENT

N° 000028



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-57

Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail pour les agents de la Région

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

L'article 3 de la délibération est modifié comme suit :

« Précise que les agents pratiquant le télétravail depuis leur domicile doivent justifier d'un abonnement internet (box ou téléphonie data). Ces agents bénéficient ~~d'une prise en charge forfaitaire de dix (10) euros nets par mois~~ d'un remboursement à hauteur de 50% de leur abonnement internet dans la limite de vingt (20) euros nets par mois. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à rembourser à hauteur de 50% les frais d'abonnement des agents pratiquant le télétravail depuis chez eux. Le montant maximal de l'aide a été calculé au regard de l'éventail des offres d'abonnement internet, ne dépassant que très rarement 40 euros par mois.

Alors que l'aide de dix (10) euros proposée initialement couvrait tous les frais liés au télétravail (abonnement internet, électricité, eau, nourriture, etc), cet amendement le cantonne à l'abonnement internet. Un second amendement, complétant celui-ci et portant sur les autres frais liés au télétravail, a également été déposé.

Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000029



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-57

Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail pour les agents de la Région

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Est ajouté après l'article 3 de la délibération, un article 4 rédigé comme suit :

« Les agents pratiquant le télétravail bénéficient d'une prise en charge de trois (3) euros nets par jour télétravaillé permettant de couvrir pour partie les dépenses engendrées par la restauration en dehors des locaux prévus à cet effet par la Région. Cette prise en charge est versée mensuellement. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à ce que la Région participe aux frais de restauration des agents pratiquant le télétravail et n'ayant d'autre choix que de se restaurer en dehors des locaux prévus à cet effet par la Région.

Eddie Aït

Rapport CR 2017-44**Un « Small Business Act » francilien pour favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale****Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste****AMENDEMENT**L'article 1 de la délibération est modifié comme suit :

« Article 1 :

S'engage à :

*- Simplifier les procédures en :**O généralisant à l'ensemble des marchés de plus de 25.000 € la démarche « Marché Public Simplifié » en 2017 ;**O dématérialisant l'ensemble des marchés publics en vue de l'échéance d'octobre 2018 ;**O développant le regroupement des documents contractuels dans un document unique pour les marchés publics de moins de 25.000 €.**- Réduire les problèmes de trésorerie que peuvent connaître les entreprises en incluant des avances pouvant aller jusqu'à 50 % de leurs montants selon le type de marché.**- Flécher une partie du budget dédié aux dispositifs PM'up et TP'up vers une aide spécifique aux TPE-PME du secteur de l'industrie.**- Mieux accompagner les entreprises dans leurs connaissances et leurs réponses aux marchés publics régionaux en :**O réalisant une étude afin de déterminer les moyens visant à mieux renseigner et guider les TPE-PME pour leurs réponses aux marchés publics, dont ceux de la Région ;**O favorisant les rencontres en amont desancements des marchés publics entre les acheteurs de la Région Ile-de-France et les entreprises, notamment les TPE-PME ;**O renforçant l'allotissement des marchés publics ;**- Développer les marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés.*

- Mener une action spécifique pour encourager l'accès des TPE-PME issues du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire aux marchés publics de la Région Ile-de-France.

- Améliorer le délai de paiement aux fournisseurs dès 2017, notamment en :

O encourageant l'utilisation de la facturation électronique auprès de l'ensemble de ses fournisseurs et de façon anticipée dès 2017 (par rapport à l'obligation légale de 2019) pour les TPE-PME ;

O engageant en 2018 une nouvelle réduction des délais de paiement aux fournisseurs grâce à la poursuite de la dématérialisation des documents et des échanges avec le comptable public.

- Mettre en place les conditions favorables pour permettre la constitution de groupements momentanés d'entreprises.

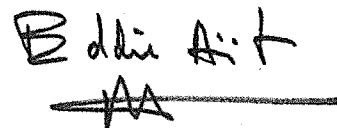
- Lutter contre le travail illégal et contre les fraudes au détachement de travailleurs en renforçant les mesures de contrôle sur les marchés régionaux.

- Intégrer dans les marchés publics de la Région, dont l'objet ou les conditions d'exécution s'y prêtent (travaux, transport, formation professionnelle, activités de conseil, etc.), des clauses imposant la compréhension et l'usage du français dites clause « Molière ».

- Expérimenter les achats innovants dans la commande publique régionale. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à améliorer l'accès des TPE-PME issues de l'Economie Sociale et Solidaire aux marchés publics de la Région Ile-de-France, afin de favoriser le développement de ce secteur novateur et fortement pourvoyeur d'emplois non-délocalisables. Il vise également à flécher une partie des aides aux TPE-PME afin d'aider spécifiquement celles relevant du secteur de l'industrie afin de participer à la lutte contre la désindustrialisation de nos territoires.



Eddie Aït

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-50

Plan Vert de l'Ile-de-France : la nature pour tous et partout

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

L'article 6 de la délibération est modifié comme suit :

« Article 6 : *Elaboration d'un plan régional pour l'arbre en Ile-de-France*

S'engage dans une démarche régionale pour la reconnaissance et la protection des arbres remarquables. Cette démarche consistera à :

- contribuer à des recensements participatifs et à des opérations citoyennes de protection des grands arbres,

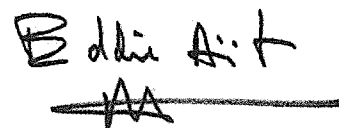
- élaborer un guide de bonnes pratiques,

- étudier la création d'un statut pour les arbres remarquables en vue d'une reconnaissance nationale.

- créer un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour organiser une opération « Une naissance, une plantation ». Chaque enfant né sur le territoire de la Région Ile-de-France aura l'opportunité de parrainer gratuitement la plantation d'un arbre qui grandira avec lui et portera son nom. Cette opération participera au reboisement de notre territoire en contribuant à la diversification du peuplement forestier par la plantation d'espèces précieuses. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à créer une opération « une naissance, une plantation » au travers d'un partenariat avec l'ONF comme cela existe au sein de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt. Cette opération permettant à chaque enfant né en Ile-de-France de parrainer gratuitement la plantation d'un arbre a pour objectif de contribuer au reboisement de la Région et à la diversification du peuplement forestier.



Eddie Aït

Rapport CR 2017-50**Plan Vert de l'Île-de-France : la nature pour tous et partout****Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste****AMENDEMENT**

Le chapitre 2.1 de l'annexe 1 « Les objectifs quantitatifs du Plan Vert » de la délibération est modifié comme suit :

« 2.1 Les objectifs quantitatifs du Plan Vert

Le Plan Vert porte une politique ambitieuse dont les objectifs principaux sont :

- *Relancer prioritairement la création d'espaces verts et boisés dans les secteurs carencés où elle est en panne depuis 15 ans.*

- *Préserver et entretenir les espaces verts et boisés existants, y compris dans les zones non carencées.*

- *Accompagner la création d'environ 500 ha d'espaces verts et boisés d'ici la fin de la mandature, soit l'équivalent du Bois de Boulogne, et permettre un accroissement net de l'offre en espaces verts et boisés ouverts au public à l'horizon 2021, en portant une attention particulière :*

- *aux secteurs comptant aujourd'hui moins de 10 m² d'espaces verts et boisés par habitant;*
- *aux secteurs (notamment les quartiers de gare) appelés à connaître à l'horizon 2030 un accroissement significatif de population; dans ces secteurs, il s'agira notamment de faire en sorte que l'offre de proximité en espaces verts et boisés s'accroisse au moins au même rythme que la population.*

- *Améliorer l'accessibilité des Franciliens à l'offre en espaces verts et boisés, en veillant non seulement à la localisation optimale de l'offre additionnelle, mais aussi en améliorant les conditions d'accès à l'ensemble de l'offre (création de nouvelles entrées, réduction des coupures urbaines, amélioration des accès piétonniers et cyclables, amélioration de la desserte en transports collectifs pour les pratiques de fin de semaine, etc.) :*

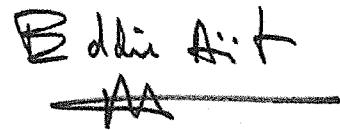
- *pour les pratiques de proximité, l'objectif à l'horizon 2021 est de réduire de moitié la part de la population francilienne n'ayant pas accès en proximité (moins de 15 minutes à pied, seuil minimum préconisé par l'Organisation mondiale de la santé) à des espaces verts et boisés, de 30% à 15%, en portant une attention particulière aux*

secteurs dans lesquels cette part est localement supérieure, parfois nettement, à 30% ;

- pour les pratiques dites «de fin de semaine», l'objectif à l'horizon 2030 est de garantir l'accès à 100 % de la population francilienne à au moins un espace vert ou boisé de plus de 30 ha en moins de 30 minutes à pied, à vélo ou en transports collectifs (plus particulièrement les mercredis, samedis et dimanches et pendant les vacances scolaires) »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à éviter la destruction d'espaces verts et boisés existants afin de garantir leur pérennité. Il ne faudrait pas que les franciliennes et les franciliens bénéficiant d'ores-et-déjà d'un accès satisfaisant à ces espaces puissent être victimes d'une réduction de la surface de ces derniers. Il s'agit également de préserver le patrimoine naturel francilien.

Handwritten signature of Eddie Aït in black ink, consisting of the name 'Eddie Aït' and a stylized flourish below it.

Eddie Aït

Rapport CR 2017-50

Plan Vert de l'Île-de-France : la nature pour tous et partout

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le chapitre 2.1 « Les objectifs quantitatifs du Plan Vert » de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« 2.1 Les objectifs quantitatifs du Plan Vert

Le Plan Vert porte une politique ambitieuse dont les objectifs principaux sont :

• *Relancer prioritairement la création d'espaces verts et boisés dans les secteurs carencés où elle est en panne depuis 15 ans.*

• *Accompagner la création d'environ ~~500 ha~~ 1.000 ha d'espaces verts et boisés d'ici la fin de la mandature, soit l'équivalent du Bois de Boulogne, et permettre un accroissement net de l'offre en espaces verts et boisés ouverts au public à l'horizon 2021, en portant une attention particulière :*

- *aux secteurs comptant aujourd'hui moins de 10 m² d'espaces verts et boisés par habitant;*
- *aux secteurs (notamment les quartiers de gare) appelés à connaître à l'horizon 2030 un accroissement significatif de population; dans ces secteurs, il s'agira notamment de faire en sorte que l'offre de proximité en espaces verts et boisés s'accroisse au moins au même rythme que la population.*

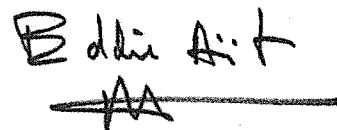
• *Améliorer l'accessibilité des Franciliens à l'offre en espaces verts et boisés, en veillant non seulement à la localisation optimale de l'offre additionnelle, mais aussi en améliorant les conditions d'accès à l'ensemble de l'offre (création de nouvelles entrées, réduction des coupures urbaines, amélioration des accès piétonniers et cyclables, amélioration de la desserte en transports collectifs pour les pratiques de fin de semaine, etc.) :*

- *pour les pratiques de proximité, l'objectif à l'horizon 2021 est de réduire de moitié la part de la population francilienne n'ayant pas accès en proximité (moins de 15 minutes à pied, seuil minimum préconisé par l'Organisation mondiale de la santé) à des espaces verts et boisés, de 30% à 15%, en portant une attention particulière aux secteurs dans lesquels cette part est localement supérieure, parfois nettement, à 30% ;*

- pour les pratiques dites «de fin de semaine», l'objectif à l'horizon 2030 est de garantir l'accès à 100 % de la population francilienne à au moins un espace vert ou boisé de plus de 30 ha en moins de 30 minutes à pied, à vélo ou en transports collectifs (plus particulièrement les mercredis, samedis et dimanches et pendant les vacances scolaires) »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à fixer un objectif quantitatif au Plan Vert deux fois plus important que prévu initialement afin de se conformer au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. En effet, le SDRIF prévoit la création de 2.300 hectares de parcs et jardin et de 500 hectares de forêt à l'horizon 2030, soit une création moyenne annuelle d'environ 250 hectares. Le Plan Vert, dans sa version actuelle, ne prévoit qu'une création de moyenne annuelle de 215 hectares. C'est la raison pour laquelle il est proposé de fixer l'objectif quantitatif du Plan Vert à 1.000 hectares afin que le Plan Vert se montre au moins aussi ambitieux que le SDRIF.



Eddie Aït

Rapport CR 2017-52**Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien****Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste****AMENDEMENT**

Après le chapitre 3 « Critères communs d'éligibilité » de l'annexe 5 de la délibération un 4^e chapitre est ajouté comme suit :

« 4- Modalités de sélection des projets

L'attribution et le renouvellement d'un soutien régional au titre de l'aide à la création sont soumis à l'avis consultatif de la Commission pour l'aide à la création.

La Commission pour l'aide à la création

Pour les deux types d'aide à la création, une Commission pour l'aide à la création est constituée.

Elle est composée de douze membres titulaires et douze membres suppléants répartis de la façon suivante :

- six titulaires et six suppléants, conseillers régionaux, désignés par le Conseil régional, pour la durée du mandat,*
- six titulaires et six suppléants, experts et professionnels du spectacle vivant, désignés par la Présidente du Conseil régional pour un an, renouvelable une fois.*

La Commission est strictement paritaire, elle élit son/sa Président(e), choisi(e) parmi les élus régionaux. Le/la Président(e) a voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

La Commission examine l'éligibilité des projets candidats au dispositif d'aide à la création, sur la base des informations artistiques, économiques, techniques et financières des dossiers qui lui sont soumis.

La Commission établit un règlement intérieur qui fixe, par arrêté de la Présidente du Conseil régional, ses modalités de fonctionnement.

L'avis de la Commission est un avis consultatif. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à créer une commission délibérative pour l'aide à la création afin que le choix de la distribution de ces aides ne soit pas discrétionnaire et puisse bénéficier de l'éclairage d'experts et de professionnels du spectacle vivant.

Eddie Aït
~~AA~~

Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000035



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-52

Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire
francilien

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le chapitre 4 « Durée et mise en œuvre du soutien régional » de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« Le soutien régional est mis en œuvre au moyen d'une convention d'une durée fixée à quatre ans. Le niveau de l'aide régionale peut être révisé au regard de la réalisation des objectifs de la convention.

Chaque année, les actions du projet en cours font l'objet d'une analyse et d'un avenant financier, voté par la Commission Permanente, sous réserve des crédits votés et affectés annuellement.

L'aide régionale ~~peut être~~ sera renouvelée, après avis de la Commission pour la Permanence artistique et culturelle, sauf en cas de manquement grave. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à pérenniser le renouvellement de l'aide dans le cadre de la convention pluriannuelle. L'actuelle rédaction entraîne une trop forte incertitude quant au renouvellement de l'aide (examinée tous les ans et pouvant être renouvelée), supprimant ainsi le bénéfice de prévisibilité et de stabilité de la convention pluriannuelle de 4 ans. S'il est normal que le non-renouvellement soit possible, il apparaît comme ne pouvant être justifié que par un manquement grave au regard de la convention.

Eddie Aït

Rapport CR 2017-52

Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le chapitre 4 « Bénéficiaires éligibles » de l'annexe 2 de la délibération est modifié comme suit :

« Peuvent être bénéficiaires des personnes morales de droit privé ayant au moins un an d'existence.

Leur siège social doit être situé en Ile-de-France et leur activité s'y dérouler.

Ces structures doivent fédérer des acteurs professionnels d'un ou de plusieurs secteurs artistiques ou filières professionnelles du spectacle vivant en Ile-de-France.

Leurs effectifs d'adhérents doivent être représentatifs à l'échelle du territoire francilien soit sur le plan géographique avec une présence sur un nombre significatif de départements franciliens, soit en nombre d'adhérents du secteur artistique ou de la filière professionnelle concernés.

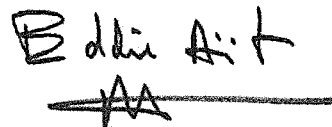
Les réseaux nationaux ne sont pas éligibles.

Les structures doivent être dotées de moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet.

~~La structure doit être soutenue financièrement par au moins un partenaire public avéré (Etat et/ou collectivité territoriale).~~ »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à supprimer la clause excluant l'aide à des réseaux qui ne seraient pas soutenus financièrement par au moins un partenaire public. Ces réseaux étant d'intérêt régional, l'Etat ou une collectivité territoriale n'a pas forcément vocation à l'aider. Aussi, il semble nécessaire que la Région puisse aider tous les réseaux nationaux, y compris ceux qui ne bénéficieraient pas d'une autre aide financière.



Eddie Aït

Rapport CR 2017-52**Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien****Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste****AMENDEMENT**

Le chapitre 5 « Modalités de sélection et d'évaluation des projets » de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« L'attribution et le renouvellement d'un soutien régional au titre de l'aide à la Permanence artistique et culturelle sont soumis à l'avis consultatif de la Commission pour la Permanence artistique et culturelle.

La Commission pour la Permanence artistique et culturelle

*Pour les trois types d'aide à la Permanence artistique et culturelle, une Commission pour la Permanence artistique et culturelle unique est constituée. Elle est composée de **huit douze** membres titulaires et **huit douze** membres suppléants répartis de la façon suivante :*

- **quatre six** titulaires et **quatre six** suppléants, conseillers régionaux, désignés par le Conseil régional, pour la durée du mandat,*
- **quatre six** titulaires et **quatre six** suppléants, experts et professionnels du spectacle vivant, désignés par la Présidente du Conseil régional pour un an, renouvelable une fois.*

La Commission est strictement paritaire, elle élit son/sa Président(e), choisi parmi les élus régionaux. Le/la Président(e) a voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

La Commission examine l'éligibilité des projets candidats au dispositif de la Permanence artistique, sur la base des informations artistiques, économiques, techniques et financières des dossiers qui lui sont soumis.

La Commission se prononce sur les demandes et renouvellement de convention sur la base des évaluations proposées par les services. Elle propose des renouvellements de convention sur la base d'un projet de quatre ans, ou bien des sorties de convention qui peuvent, le cas échéant, être dégressives sur plusieurs années.

La Commission établit un règlement intérieur qui fixe, par arrêté de la Présidente du Conseil régional, ses modalités de fonctionnement.

L'avis de la Commission est un avis consultatif.

L'évaluation :

En fin de convention, une évaluation des projets soutenus est mise en œuvre par les services.


L'évaluation poursuit plusieurs objectifs :

- mesurer l'impact, l'efficacité et l'efficience du projet*
- préparer les décisions de la Commission quant à la poursuite ou non d'un conventionnement*

L'évaluation est fondée sur l'évolution d'indicateurs précis, définis par catégorie de structures éligibles au dispositif, portant sur les résidences, le rapport au territoire, la création, la diffusion, les publics, les actions culturelles, le budget et l'emploi. Les indicateurs sont intégrés aux conventions et renseignés chaque année. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à augmenter le nombre d'experts et de professionnels du spectacle vivant au sein de la commission afin de répondre à l'ambition affichée par la délibération de s'ouvrir à toutes les formes de spectacle vivant. Pour couvrir une telle ambition, il est nécessaire que la commission dispose d'au moins un expert par forme de spectacle vivant. Le nombre de représentants des élus régionaux est également porté de huit à douze afin de respecter l'équilibre dans la composition de la commission.

Eddie Aït


Eddie Aït

Rapport CR 2017-61

Pour une politique du livre plus ambitieuse et inclusive

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Après le 3^e paragraphe « Dépenses éligibles » de l'annexe 2 de la délibération un 4^e paragraphe est ajouté comme suit :

« 4- Modalités de sélection des projets

L'attribution et le renouvellement d'un soutien régional au titre de l'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre sont soumis à l'avis consultatif de la Commission pour l'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre.

La Commission pour l'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre

Pour les deux types d'aide à la création, une Commission pour l'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre est constituée.

Elle est composée de douze membres titulaires et douze membres suppléants répartis de la façon suivante :

- six titulaires et six suppléants, conseillers régionaux, désignés par le Conseil régional, pour la durée du mandat,***
- six titulaires et six suppléants, experts et professionnels du livre, désignés par la Présidente du Conseil régional pour un an, renouvelable une fois.***

La Commission est strictement paritaire, elle élit son/sa Président(e), choisi(e) parmi les élus régionaux. Le/la Président(e) a voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

La Commission examine l'éligibilité des projets candidats au dispositif d'aide à la création, sur la base des informations des dossiers qui lui sont soumis.

La Commission établit un règlement intérieur qui fixe, par arrêté de la Présidente du Conseil régional, ses modalités de fonctionnement.

L'avis de la Commission est un avis consultatif. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à créer une commission délibérative pour l'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre afin que le choix de la distribution de ces aides ne soit pas discrétionnaire et puisse bénéficier de l'éclairage d'experts et de professionnels du livre.

Eddie Aït
~~AA~~

Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000039



Conseil régional

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-54

Mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

L'annexe 1 à la délibération est modifiée comme suit :

Futur réseau routier d'intérêt régional : autres projets

- 20 • Contournement est de l'aéroport Charles-de-Gaulle (95 / 77)
- 21 • RD 45. Contournement de Chalifert et Jablines (77)
- 22 • RD 619. Contournement de Mormant (77)
- 23 • Contournement de Melun (77)
- 24 • Franchissement de la Seine entre Vernou-la-Celle et Écuelle (77)
- 25 • Franchissement de la Seine en aval de Montereau-Fault-Yonne (77)
- 26 • Franchissement de l'Yonne en amont de Montereau-Fault-Yonne (77)
- 27 • Franchissement de la Seine à Épône (78)
- ~~28 • A 104. Prolongement entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval (95 / 78)~~
- 29 • Avenue du Parisis. Section ouest (95)
- 30 • RD 909. Déviation de Montlignon (95)
- 31 • RD 370. Déviation d'Ecouen et d'Ezanville (95)
- 32 • Barreau de Louvres et nouveau diffuseur avec la Francilienne (95)
- 33 • Franchissement des voies ferrées à Saint-Denis entre le carrefour Pleyel et l'avenue du Président Wilson (93)
- 34 • Franchissement des voies ferrées et de la Seine entre Valenton et Choisy-le-Roi (94)
- 35 • RN 19. Déviation de Boissy-Saint-Léger. Section sud et tranchée couverte (94)
- 36 • RN 406. Prolongement et desserte du port de Bonneuil (94)
- 37 • RD 10. Prolongement dont projet de transport en commun en site propre Altival (94)

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à supprimer le projet de prolongement de l'A104 au vu des conséquences néfastes qu'il implique en termes d'atteintes à l'environnement et de dégradation de la qualité de vie des riverains.

Eddie Ait

Rapport CR 2017-54

Mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste
Groupe Socialiste et Républicains
Groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés
Groupe Front de Gauche

AMENDEMENT

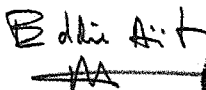
L'article 6 du projet de délibération est modifié comme suit :


Décide que les équipements collectifs suivants, situés sur ou à proximité immédiate du réseau routier d'intérêt régional visé à l'article 1 et concourant à la mise en œuvre des objectifs du plan régional pour la qualité de l'air, pourront être financés par la Région à hauteur de 50 % de la dépense supportée par le maître d'ouvrage (hors subventions provenant de tiers) :

- Les aires de covoiturage et leurs annexes
- Les infrastructures de recharge rapide de véhicules électriques et les équipements de distribution d'autres énergies alternatives pour les véhicules propres (gaz naturel, hydrogène...)
- **Les infrastructures liées à la pratique du vélo (parking sécurisés, centres de réparation et de prêt...)**

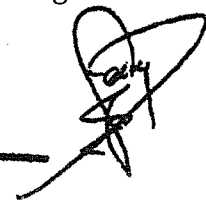
Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à intégrer les infrastructures liées à la pratique du vélo dans les équipements pouvant être financés par la région au titre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route.


AA







Eddie Aït	Carlos Da Silva	Céline Malaisé	Mounir Satouri
Président du Groupe	Président du Groupe	Présidente du Groupe	Président du Groupe
Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste	Socialiste et Republicains	Front de Gauche	Europe Ecologie Les Verts et apparentés

Rapport CR 2017-54

Mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

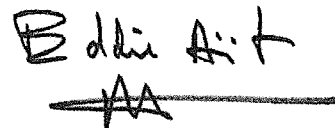
AMENDEMENT

Dans le tableau de l'annexe 2 à la délibération, les lignes suivantes sont supprimées :

78	<i>RD154 à Verneuil-Vernouillet</i>	<i>20,0</i>	<i>30%</i>	<i>6,0</i>
78	<i>Liaison RD30 - RD190 études</i>	<i>5,0</i>	<i>50%</i>	<i>2,5</i>
78	<i>Liaison A 13 - RD28</i>	<i>2,0</i>	<i>50%</i>	<i>1,0</i>

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à supprimer le financement de projets ou d'étude de projets consommateurs de terrains agricoles et forestiers. Leur réalisation représenterait un véritable danger pour l'écologie de nos territoires et le bien-être des riverains, tout en créant de nouveaux points noirs de circulation (sur le pont des Mureaux par exemple).



Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000042

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-47

**La sport, booster de l'attractivité en Ile-de-France pour l'international –
deuxième partie**

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le Chapitre II « Les ambassadeurs du sport de la région Ile-de-France, de l'olympisme et du paralympisme » de l'annexe 2 à la délibération est modifié comme suit :

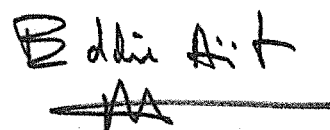
Les missions des Ambassadeurs du Sport de la Région Ile-de-France

Sur la base du volontariat et au titre d'Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France, les athlètes ont pour mission de :

- favoriser la découverte, la sensibilisation et le développement de la pratique sportive des jeunes franciliens et contribuer à la lutte contre la sédentarité ;
- promouvoir les valeurs **de la République et notamment la Laïcité** ainsi que l'éthique du sport, de l'olympisme et du paralympisme ;
- contribuer à l'information et à la formation des jeunes franciliens

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à intégrer la promotion des valeurs de la République et notamment de la Laïcité dans les missions dévolues aux Ambassadeurs du Sports de la Région Ile-de-France.



Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000043



Conseil régional

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017- 47

**La sport, booster de l'attractivité en Ile-de-France pour l'international –
deuxième partie**

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le troisième alinéa « Les critères d'appréciation » du point 2 « Projet et critères d'éligibilité » du Chapitre I « Ile-de-France, terre d'excellence sportive pour l'international » de l'annexe 2 à la délibération est modifié comme suit :

O Les critères d'appréciation

Chaque dossier reçu est examiné selon une grille de lecture qui tient compte :

- des projets favorisant la pratique sportive féminine ;
- des projets soutenant la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- des animations associant la pratique sportive des personnes valides et des personnes en situation de handicap ;
- des projets soutenant la solidarité internationale du mouvement sportif francilien à travers l'accueil de délégations sportives issues de pays disposant de peu de moyens financiers ;
- des projets contribuant à l'animation du territoire francilien grâce aux échanges qualitatifs entre les délégations accueillies et les jeunes franciliens ;
- de la valorisation de l'image de la Région et de la France à l'étranger;
- de l'engagement contre toute forme de dopage et de corruption (notamment celle en lien avec les paris en ligne, ...);
- de l'engagement contre toutes formes de discriminations (racisme, sexisme, homophobie, etc.)
- **de la promotion des valeurs de la République et notamment de la Laïcité.**

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à intégrer la promotion des valeurs de la République et notamment de la Laïcité dans les critères d'appréciation pour la sélection des projets bénéficiant de ce dispositif.

Eddie Aït

Rapport CR 2017-55

**Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et des franciliens
aux loisirs et aux vacances**

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le point V de l'annexe 9 du Règlement d'intervention « Aide au départ en vacances des familles hors Ile-de-France » est modifié comme suit :

VI - MODALITES DE CALCUL ET ATTRIBUTION DE L'AIDE REGIONALE

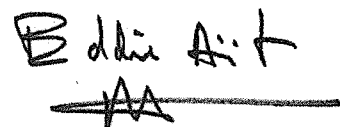
Pour les associations, la subvention régionale est fixée au maximum à ~~50%~~ 75% de la dépense subventionnable (= total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant maximum de subvention fixé par dossier à : ~~40.000€~~ 60.000€

Pour les organismes autres que les associations, la subvention régionale est fixée au maximum à ~~25%~~ 50% de la dépense subventionnable (= total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant maximum de subvention fixé par dossier à : ~~20.000€~~ 30.000€

Les subventions sont subordonnées aux conditions d'une convention type liant la Région Ile-de-France et le porteur de projet.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à donner plus d'ampleur à la politique régionale d'aide au départ en vacances des familles hors Ile-de-France en augmentant les plafonds, en valeur absolue comme en pourcentage, qui limitent le soutien financier de la région aux organismes qui mettent en place ces séjours.



Eddie Aït

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-55

**Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et des franciliens
aux loisirs et aux vacances**

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Les annexes 1 - Règlement d'intervention ticket-loisirs, 2 - Convention type entre la Région et les organismes gestionnaires des îles de loisirs régionales pour la mise en œuvre du dispositif tickets-loisirs et 3 - Conventions types entre la Région et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs (hors mouvement sportif) sont modifiées comme suit :

1. Annexes 1 - Règlement d'intervention ticket-loisirs

Article 2.1 : Les bénéficiaires

Sont éligibles au dispositif des tickets-loisirs :

Bénéficiaires franciliens directs	Publics cible (franciliens)
Dans le cadre de l'appel à projet :	
<p>➤ <i>Communes et arrondissements de Paris</i></p> <p><i>La commune ou l'arrondissement se charge d'assurer la répartition des TL au sein de son territoire au profit des services jeunesse, services des sports, centres de loisirs, maisons de quartiers, associations, CCAS, centres sociaux, pour le public suivant :</i></p>	<p><i>Jeunes franciliens âgés de 11 à 17 ans</i></p> <p><i>Franciliennes et franciliens LGBT de moins de 25 ans en situation de rupture familiale, d'exclusion sociale, de précarité économique et/ou de détresse psychologique causées par le rejet, les discriminations et les violences subis du fait de leur orientation et identité sexuelles.</i></p>

Dans le cadre de projets sportifs, pédagogiques ou de solidarité (hors appel à projets) :

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectivités locales et leurs groupements (EPCI) ➤ Associations loi 1901 et fondations, de plus d'un an d'existence lors du lancement de l'appel à projets ➤ Structures d'encadrement de jeunes animées par des forces de l'ordre ou de secours (policiers, militaires, pompiers) ➤ Forces de l'ordre et services publics de secours ➤ Gestionnaires des îles de loisirs ➤ Mouvement sportif associatif (fédérations, ligues, comités régionaux, coordinations régionales ou unions régionales, comités départementaux et clubs associatifs dans les disciplines conventionnées avec la Région) 	<p>En fonction des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Jeunes franciliens de 11 à 17 ans fréquentant des structures associatives ou communales -Grand public -Forces de l'ordre et services publics de secours franciliens -Orphelins mineurs -Personnes franciliennes en situation de handicap -Personnels de la Région Ile-de-France - Franciliennes et franciliens LGBT de moins de 25 ans en situation de rupture familiale, d'exclusion sociale, de précarité économique et/ou de détresse psychologique causées par le rejet, les discriminations et les violences subis du fait de leur orientation et identité sexuelles.
---	--

2. Annexe 2 - Convention type entre la Région et les organismes gestionnaires des îles de loisirs régionales pour la mise en œuvre du dispositif ticket-loisirs

ARTICLE 2 : PUBLICS BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF

Les publics cibles de ce dispositif sont les suivants :

- ✓ les jeunes Franciliens de 11 à 17 ans. Une attention particulière sera portée à la participation féminine aux activités sportives de plein air,
- ✓ les Franciliens hospitalisés de moins de 18 ans et leurs accompagnants (dont leurs familles),
- ✓ les familles franciliennes fragilisées, notamment en situation de précarité, chômage ou rupture sociale et en priorité les familles monoparentales ou des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité économique,
- ✓ les femmes victimes de violences,
- ✓ les personnes franciliennes en situation de handicap qui fréquentent des structures d'accueil,

- ✓ les licenciés sportifs franciliens,
- ✓ les orphelins mineurs,
- ✓ les personnels de la Région Ile-de-France, les publics fréquentant les îles de loisirs.
- ✓ **Les franciliennes et franciliens LGBT de moins de 25 ans en situation de rupture familiale, d'exclusion sociale, de précarité économique et/ou de détresse psychologique causées par le rejet, les discriminations et les violences subis du fait de leur orientation et identité sexuelles.**

3. Annexe 3 - Conventions types entre la Région et les organismes bénéficiaires des tickets-loisirs (hors mouvement sportif) :

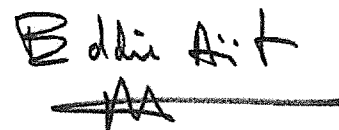
ARTICLE 3 : PUBLICS VISES PAR LE DISPOSITIF

Les publics cibles de ce dispositif sont les suivants :

- ♣ les jeunes Franciliens âgés de 11 à 17 ans.
Une attention particulière sera portée à la participation féminine aux activités sportives de plein air,
- ♣ les Franciliens hospitalisés de moins de 18 ans et leurs accompagnants (dont les familles),
- ♣ les personnes franciliennes en situation de handicap qui fréquentent des structures d'accueil
- ♣ **les franciliennes et franciliens LGBT de moins de 25 ans en situation de rupture familiale, d'exclusion sociale, de précarité économique et/ou de détresse psychologique causées par le rejet, les discriminations et les violences subis du fait de leur orientation et identité sexuelles.**

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à ajouter aux listes des publics ciblés par les Tickets-loisirs les franciliennes et franciliens LBGT en rupture familiale ou sociale, en situation de précarité économique ou de détresse psychologique, subissant ou ayant subi des discriminations ou des violences, du fait de leur orientation ou de leur identité sexuelles.



Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000046



Conseil régional

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-59

Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous les franciliens d'ici 2027

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Est ajouté un article supplémentaire après l'article 4 de la délibération rédigé comme suit :

« Décide de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un lycée et d'un internat spécialisés dans les filières liées à l'écoconstruction dans le cadre de l'Ecopôle Seine Aval situé dans le département des Yvelines. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à lancer une étude afin de déterminer les possibilités de construction d'un lycée et d'un internat dans le cadre de l'Ecopôle Seine Aval. Dans le cadre de sa politique en faveur des industries du futur et de formation des jeunes franciliens aux emplois de demain, la construction de cet ensemble scolaire apparaît essentielle sur un territoire déjà spécialisé en la matière. Cela permettrait de faire mieux coïncider géographiquement l'offre et la demande de travail dans l'écoconstruction et aurait vocation à devenir une réussite transposable pour d'autres secteurs du territoire francilien.

Eddie Aït

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-51

Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

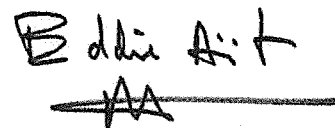
L'article 1 de la Charte est modifié comme suit :

*La Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité est l'expression de cet engagement et s'impose à tous ses agents, ses usagers ainsi que les partenaires dont elle soutient financièrement l'action **et aux Conseillers régionaux.***

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à rappeler que la Charte s'applique aussi aux Conseillers régionaux.

Eddie Aït



Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-51

Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste
Groupe Socialiste et Républicains

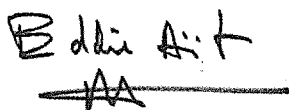
AMENDEMENT

Est ajouté un alinéa à l'article 4 du chapitre : « Les organismes soutenus par la Région » :

Les structures créées pour combattre le droit des femmes à l'IVG ne peuvent bénéficier d'un quelconque soutien du Conseil régional.

Exposé des motifs :

Le présent article vise à écarter les structures dont la mission est de combattre le droit des femmes à l'IVG de tout soutien du Conseil régional.



Eddie Aït

Président du Groupe

Radical, Citoyen,
Démocrate, Ecologiste
et Centriste



Carlos Da Silva

Président du Groupe

Socialiste et Républicains

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-51

Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

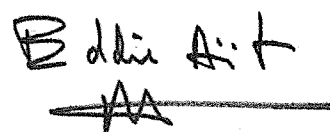
Est ajouté un chapitre : « Les Conseillers régionaux » :

Article 8

Les Conseillers régionaux, dans l'exercice de leur mandat, respectent et veillent à la promotion et à la mise en œuvre de la présente Charte.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à rappeler le devoir d'exemplarité et le rôle des Conseillers régionaux dans la promotion et le contrôle du respect de cette Charte.



Eddie Aït

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-51

Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité

**Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste
Groupe Socialiste et Républicains**

AMENDEMENT

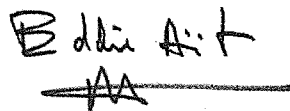
Est ajouté un article au chapitre : « Les Conseillers régionaux » :

Article 9

Les Conseillers régionaux membres de conseils d'administration d'établissements scolaires assureront la promotion et le respect de la Charte de la Laïcité à L'Ecole.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à rappeler le devoir d'exemplarité et le rôle des Conseillers régionaux dans la promotion et le contrôle du respect de la Charte de la Laïcité à l'Ecole.



Eddie Aït

Président du Groupe

Radical, Citoyen,
Démocrate, Ecologiste
et Centriste



Carlos Da Silva

Président du Groupe

Socialiste et Republicains

AMENDEMENT

N° 000051



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-66

Défendre et valoriser le petit patrimoine francilien

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Après l'article 7 est ajouté un article additionnel rédigé comme suit

« Décide d'organiser un concours de photographie amateur en ligne sur le thème du petit patrimoine régional. Tous les outils de communication de la Région Ile-de-France seront mis à disposition pour valoriser les lauréats désignés par un jury mixte (élus et personnalités qualifiées). »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à valoriser le petit patrimoine francilien au travers d'un concours de photographie amateur en ligne, afin de lui offrir une visibilité accrue et d'impliquer tous les citoyens dans sa valorisation.

Eddie Aït

AMENDEMENT

N° 000052



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-67

Pour une alimentation 50% bio dans la restauration des lycées et CFA en 2025 : un « Plan Alimentaire Territorial Francilien » (PATF)

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

AMENDEMENT

Le premier alinéa du chapitre 1.4 « Co-construire le projet : évaluation des besoins et définition des objectifs » de l'annexe 1 de la délibération est modifié comme suit :

« L'objectif de la région outre la coordination territoriale de l'alimentation est de mettre en place un plan opérationnel pour introduire 50% de produits biologiques dans les restaurations des lycées et CFA franciliens. La « Commission du PATF » veillera à ce qu'un projet spécifique réponde à cet objectif. **La commission veillera également à la prise en compte d'autres objectifs permettant de développer l'alimentation durable dans la restauration des lycées et des CFA, dont :**

- **La réduction de 20 % de la part carnée ;**
- **0 produit OGM ;**
- **0 poisson d'espèces pêchées en eaux profondes ;**
- **100 % d'œufs de poules élevées en plein air. »**

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à développer, outre les 50% d'alimentation biologique, une alimentation durable, respectueuse de l'environnement, des animaux et de la santé de nos enfants.

Eddie Aït

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-37**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES
CONTENUS NUMERIQUES, DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU
REGLEMENT D'INTERVENTION)

ANNEXE 1 À LA DELIBERATION

Article 1 « Contenu des engagements : Les actions »

Dans le titre 2 « Orientation 2 : Développer la compétitivité de l'économie francilienne », un paragraphe supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

Objectif 2.2 : miser sur la transition écologique comme levier de création d'emplois

Enjeux :

En raison de l'urgence climatique, les activités polluantes doivent être progressivement remplacées par de nouvelles activités économiques plus utiles socialement et plus respectueuses de l'environnement. Pourvoyeuses de nombreux emplois pérennes et non délocalisables qui contribuent au bien vivre et à la lutte contre le réchauffement climatique, les filières de la transition énergétique et de la transition écologique doivent être la priorité économique de la Région.

Actions :

- Soutenir les artisans pour la réduction de leur empreinte écologique (accompagnement des entreprises dans leur démarche de transition écologique, favoriser les filières innovantes et de conversion écologique de l'économie, accompagnement à la reconversion des secteurs économiques en crise...)
- Soutenir les innovations relatives à la réduction de la consommation d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire
- Accélérer l'étiquetage environnemental des produits, notamment leur empreinte carbone
- Soutenir l'offre de formation à « l'entreprendre autrement » et les métiers du génie écologique
- Aider à la reconversion des filières en perte de vitesse et assurer la formation des salarié-es à de nouveaux métiers

Exposé des motifs :

Le modèle de l'économie verte, fondée sur la réduction de l'empreinte écologique, est l'une des clés de la réussite des sociétés au 21^{ème} siècle. C'est pourquoi il semble nécessaire d'amplifier les politiques initiées pendant les mandats précédents tant dans les acteurs pour l'environnement (Bruitparif, Agence de la biodiversité régionale) que par les politiques d'aide à l'investissement (SEM Energie Positif) et par les aides d'entreprises.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et respecter les objectifs fixés par l'Accord de Paris, la Région doit en effet prendre sa part dans l'effort de réduction progressive de consommation des énergies fossiles.

La transition énergétique sera donc un axe majeur de l'activité économique francilienne, afin de rendre celle-ci à la fois moins polluante et plus dynamique en créant des dizaines de milliers d'emplois dans des filières aujourd'hui pas assez soutenues.

Pour cela, il faudra accélérer le développement des énergies renouvelables et mobiliser tous les outils régionaux pour permettre de réduire la consommation d'énergie et favoriser les filières de l'économie verte au détriment des activités polluantes.

Cet impératif était insuffisamment pris en compte dans le SRDEII, il convient de corriger cette erreur en intégrant dans la convention avec les chambres de commerce et d'industrie d'Île-de-France cet objectif de transition écologique de l'économie, en proposant des mesures concrètes et efficaces.

C'est le sens de cet amendement.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-37**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES
CONTENUS NUMERIQUES, DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU
REGLEMENT D'INTERVENTION)

ANNEXE 1 À LA DELIBERATION

Article 1 « Contenu des engagements : Les actions »

Dans le titre 3 « Orientation 1 : Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France », un paragraphe supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

Objectif 1.3 : renforcer la responsabilité sociale et environnementale de l'économie francilienne ainsi que l'équilibre des territoires

Enjeux :

L'Île-de-France ne peut attirer et stimuler l'innovation qu'en développant une économie vertueuse et un modèle de développement soutenable.

L'intégration d'objectifs sociaux et environnementaux passe par deux axes principaux : le renforcement de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire francilien et l'accent mis sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Actions :

- Soutenir les entrepreneurs sociaux, solidaires et micro-entrepreneurs
- Faciliter les partenariats avec les entreprises de l'ESS et les associations
- Accorder une importance particulière au sein des structures à la place accordée aux femmes parmi les cadres de ces entreprises, la question des discriminations au travail, le respect du bien-être animal, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises
- Accompagner les dispositifs de prévention et détection du burn-out et valoriser les bonnes pratiques en matière de lutte contre la souffrance au travail

Exposé des motifs :

L'Île-de-France est une des régions où la part d'emplois dans l'économie sociale et solidaire est la moins importante, alors même que celle-ci est porteuse d'emplois locaux et contributrice de formation, d'insertion dans l'emploi et de vivre ensemble.

Les structures de l'ESS ont l'avantage d'apporter de réels savoir-faire de proximité et sont non délocalisables. Elles se couplent très souvent et plus facilement avec des emplois d'insertion et permettent de créer des activités économiques innovantes dans les quartiers politiques de la ville, les centres urbains en déshérence, les milieux ruraux...

Les entreprises de l'ESS sont porteuses de mixité sociale, et allient ainsi efficacité économique et utilité sociale, en contribuant à créer une économie des territoires, résiliente et plaçant au cœur de leur action le bien-être avant la recherche de profits et de bénéfices.

Aussi, le développement économique ne peut être efficace et utile à une société que s'il est juste, solidaire et respectueux de l'environnement et des individus qui la composent.

Tous les outils régionaux de développement économique doivent être utilisés pour favoriser la responsabilité sociale et environnementale ainsi que l'équilibre des territoires.

Cet impératif était insuffisamment pris en compte dans le SRDEII, il convient de corriger cette erreur en intégrant dans la convention avec les chambres de commerce et d'industrie d'Île-de-France cet objectif d'économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement et des personnes, en proposant des mesures concrètes et efficaces.

C'est le sens de cet amendement.


Mounir Sabouli

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-37**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES
CONTENUS NUMERIQUES, DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU
REGLEMENT D'INTERVENTION)

ANNEXE 1 À LA DELIBERATION

Article 1 « Contenu des engagements : Les actions »

Dans le titre 3 « Orientation 3 : Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires », un paragraphe supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

Objectif 3.3 : développer l'économie circulaire pour une Île-de-France « zéro déchet »

Enjeux :

En raison de l'urgence climatique, l'économie innovante de demain a pour préalable la logique « zéro déchet » et la conversion vers un modèle circulaire où l'enfouissement et l'incinération des déchets sont remplacés par une réduction des déchets à la source et le recyclage systématisé, notamment par le développement de filières innovantes et la généralisation de pratiques vertueuses d'ores et déjà promues par des associations et des collectifs citoyens.

Actions :

- Agir pour structurer la filière du tri, du compostage, du réemploi et du recyclage afin de créer de nombreux emplois dédiés
- Innover dans le captage des déchets pour les réintroduire dans l'économie circulaire, réactivation de la consigne, créer un maillage de collecteries de proximité pour capter tous les déchets réutilisables, recyclables et compostables
- Lutter résolument contre l'obsolescence programmée et soutenir les organismes et entreprises travaillant sur cette question
- Développer une filière BTP de la déconstruction et un maillage de plateformes de réemploi et recyclage des déchets de chantier, notamment en vue des travaux du Grand Paris Express et des opérations de renouvellement urbain
- Inciter les entreprises et commerces présents en Île-de-France à utiliser les filières locales pour la réparation et le recyclage des produits

Exposé des motifs :

Parce que les conséquences environnementales de l'activité économique issue des révolutions industrielles sont désormais connues, il est impensable de continuer à produire demain comme on produisait au siècle passé.

Il convient désormais de s'interroger davantage sur ce que l'on produit, dans quelles conditions et pour quelle finalité.

Dans ce cadre, il est essentiel d'investir dans les secteurs permettant de réduire au maximum les déchets qui polluent notre environnement et de soutenir ceux permettant de valoriser les déchets produits pour faire du déchet une ressource et arriver à un modèle où l'on cesse de jeter et d'incinérer les rebuts de notre production économique.

Cet impératif était insuffisamment pris en compte dans le SRDEII, il convient de corriger cette erreur en intégrant dans la convention avec les chambres de commerce et d'industrie d'Île-de-France cet objectif d'économie circulaire, en proposant des mesures concrètes et efficaces. C'est le sens de cet amendement.


Mourad Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-44

UN « SMALL BUSINESS ACT » FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE

L'article 1 est modifié comme suit :

Intégrer dans les marchés publics de la Région, dont l'objet ou les conditions d'exécution s'y prêtent (travaux, transport, formation professionnelle, activités de conseil, etc.), des clauses ~~imposant la compréhension et l'usage du français dites clause « Molière »~~ incitant à l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Exposé des motifs :

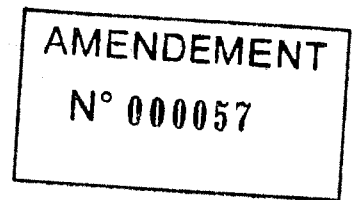
Cette clause constitue une discrimination envers les travailleurs étrangers qui ne sont pas tous illégalement établis en France.

Une telle disposition semble légère face au droit de l'Union européenne. Si ces clauses étaient appliquées de manière réciproque, elles pourraient avoir des conséquences néfastes sur nos compatriotes travaillant à l'étranger et sur les entreprises franciliennes qui se développent à l'international.

Nous devrions aujourd'hui, non seulement éviter les discriminations induites par des dispositifs de ce type, mais au contraire soutenir notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile.

C'est le sens de cet amendement.


Meunir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-44

UN « SMALL BUSINESS ACT » FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE

L'article 1 est complété comme suit :

Lutter contre le travail illégal et contre les fraudes au détachement de travailleurs en renforçant les mesures de contrôle sur les marchés régionaux, **en demandant pour cela à la commission permanente d'arrêter une procédure de sanction en cas de manquement au droit du travail ou de fraudes au détachement de travailleurs, et en engageant une collaboration active avec l'Inspection du travail.**

Exposé des motifs :

L'inspection du travail est seule en mesure d'effectuer des contrôles efficaces en matière de manquements au droit du travail ou de cas de fraudes des entreprises.

La Région peut, en ce qui la concerne, prévoir des sanctions en cas de manquement manifeste du cocontractant au droit du travail ou de fraude au détachement de travailleurs et travailleuses.

C'est le sens de cet amendement.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-44****UN « SMALL BUSINESS ACT » FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE****L'article 1 est complété comme suit :**

Lutter contre le travail illégal et contre les fraudes au détachement de travailleurs en renforçant les mesures de contrôle sur les marchés régionaux. **Mettre en oeuvre la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale et la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, en allant plus loin, en imposant et contrôlant :**

- la déclaration obligatoire pour le détachement de travailleurs en France ;
- la carte d'identification professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics ;
- l'impossibilité de concourir en cas d'infraction à la réglementation ;
- la possibilité de suspendre un marché en cas d'infractions au droit du travail.

Engager, dans le cadre des coopérations européennes, des rapprochements avec les régions d'origine des travailleurs détachés.

Exposé des motifs :

Notre région et notre pays sont attachés au marché commun et au traité de 1957. Quatre libertés sont garanties par le marché unique:

- la libre circulation des biens,
- la libre circulation des capitaux,
- la libre circulation des services,
- la libre circulation des personnes.

La directive « travailleurs détachés », si imparfaite soit elle, a le mérite de répondre à la mobilité européenne des travailleurs.

Si la liberté de circulation existe, la liberté d'installation n'est pas un droit. Cette directive s'applique dans des cas précis :

Conseil régional

- 1) Un-e employé-e envoyé dans un autre pays dans le cadre d'un « contrat conclu entre l'entreprise d'envoi et le destinataire de la prestation de services opérant dans cet Etat membre ».
- 2) Un-e salarié-e détaché-e dans un autre pays « dans un établissement ou dans une entreprise appartenant au groupe ».
- 3) Un travailleur ou une travailleuse intérimaire détaché-e à une « entreprise utilisatrice établie ou exerçant son activité sur le territoire d'un Etat membre ».

C'est bel et bien aujourd'hui la fraude à cette directive qui constitue un véritable dumping social.

Une entreprise ayant enfreint la législation ne devrait pas pouvoir concourir pour un nouveau marché. Un travail de réflexion dans le cadre des coopérations européennes devrait permettre de conduire une réflexion avec les régions d'origine.

C'est le sens de cet amendement.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-44

UN « SMALL BUSINESS ACT » FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE

L'article 1 est modifié comme suit :

Intégrer dans les marchés publics de la Région, dont l'objet ou les conditions d'exécution s'y prêtent (travaux, transport, formation professionnelle, activités de conseil, etc.), des clauses imposant ~~la compréhension et l'usage du français dites clause « Molière »~~ un effort en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Exposé des motifs :

Impraticable et à la limite de l'illégalité, imposer la pratique par tous les salarié-es de la langue française discrimine des travailleurs et travailleuses issu-es de pays étrangers, y compris celles et ceux disposant d'un titre de séjour attaché à un travail temporaire ou saisonnier et qui paie en France leurs cotisations sociales.

A l'inverse, inscrire l'exigence d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans les marchés publics régionaux permet de constituer un levier pour soutenir une économie plus responsable, plus vertueuse et plus respectueuse de l'environnement au service de toutes et tous.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-52****POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN****L'article 1 est modifié comme suit :**

Approuve les dispositifs d'aide à la Permanence artistique et culturelle :

- pour les lieux et opérateurs,
- ~~- pour les fabriques de culture,~~
- pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes,

dont le règlement d'intervention figure en annexe 1 à la présente délibération.

Pour les fabriques de culture, le rapport n° CR 75-12 du 28 septembre 2012 continue de s'appliquer, à destination de l'ensemble des esthétiques et des secteurs culturels. Une ligne budgétaire spécifique à cette politique définit les moyens alloués.

A titre transitoire et dérogatoire :

Décide que pour les bénéficiaires qui ont signé une convention triennale de soutien à la Permanence artistique et culturelle ~~ou de soutien aux fabriques de culture~~ avant l'approbation de la présente délibération, les subventions leur seront attribuées dans le cadre d'un avenant annuel, sur la base ~~de la des~~ délibérations n° CR 45-10 du 18 novembre 2010 ~~et n° CR 75-12 du 28 septembre 2012.~~Décide que les projets portés par les bénéficiaires de l'aide à la Permanence artistique et culturelle ~~et de l'aide aux fabriques de culture~~, dont le soutien régional a été renouvelé en 2016 et assorti d'une convention annuelle exceptionnelle, fassent l'objet d'une convention spécifique d'une durée de deux ans.

Délègue à la Commission permanente la possibilité de modifier le Règlement d'Intervention relatif aux dispositifs d'aide à la Permanence artistique et culturelle.

L'annexe 1 est modifiée en conséquence, en supprimant le règlement d'intervention relatif aux fabriques de culture.**Exposé des motifs :**

Les fabriques de culture ne peuvent être un sous-domaine des conventions Permanence artistique et culturelle, qui sont limitées au spectacle vivant. C'est un contresens sur ce que sont les fabriques de culture.

Cet amendement propose d'éviter cette erreur et de maintenir le règlement d'intervention des fabriques, tel que défini dans le rapport n° CR 75-12 du 28 septembre 2012.

Mounir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-52**POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE
TERRITOIRE FRANCILIENANNEXE 2 A LA DELIBERATION : DISPOSITIF
D'AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS DANS LE
DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT

Le règlement de l'aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant est modifié comme suit :

4- Bénéficiaires éligibles

Peuvent être bénéficiaires des personnes morales de droit privé ayant au moins un an d'existence.

Leur siège social doit être situé en Ile-de-France et leur activité s'y dérouler. Ces structures doivent fédérer des acteurs professionnels d'un ou de plusieurs secteurs artistiques ou filières professionnelles du spectacle vivant en Ile-de-France.

Leurs effectifs d'adhérents doivent être représentatifs à l'échelle du territoire francilien soit sur le plan géographique avec une présence sur un nombre significatif de départements franciliens, soit en nombre d'adhérents du secteur artistique ou de la filière professionnelle concernés.

~~Les réseaux nationaux ne sont pas éligibles.~~

Les structures doivent être dotées de moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet.

La structure doit être soutenue financièrement par au moins un partenaire public avéré (Etat et/ou collectivité territoriale).

6- Critères d'attribution

- La nature, les objectifs et la singularité du réseau
- La qualité et la pertinence des actions menées au regard des missions du réseau
- ~~L'inscription du réseau dans les objectifs de la politique régionale~~
- L'ouverture du réseau sur l'extérieur
- La cohérence du budget et la viabilité du projet
- Le respect des législations en vigueur

7- Modalités de calcul du financement régional

L'aide régionale est plafonnée à 50 % du budget de fonctionnement de la structure.

~~Le niveau du financement régional tiendra compte du niveau d'engagement des autres collectivités territoriales et/ou des autres co-financeurs.~~

Exposé des motifs :

Cet amendement propose de supprimer certains critères de ce nouveau règlement qui ne sont pas justifiés par rapport à la situation réelle de ces réseaux.

Mounir Sattouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-52

POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE
TERRITOIRE FRANCILIEN

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : DISPOSITIFS D'AIDE A LA PERMANENCE
ARTISTIQUE ET CULTURELLE : POUR LES LIEUX ET OPERATEURS, POUR LES
FABRIQUES DE CULTURE, POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES INDEPENDANTES ET
PROFESSIONNELLES

MODALITES GENERALES

Dans l'ensemble des règlements, le plafond de l'aide régionale est porté à 50%.

Exposé des motifs :

Le plafonnement à 30 ou 40% de certaines aides à la permanence artistique et culturelle semble insuffisant au regard des besoins de certaines structures.

Dans certains cas, il faut pouvoir aider davantage des structures ayant des besoins de financement plus importants.

Cet amendement propose de conserver cette ambition culturelle en augmentant le plafond de l'aide régionale.


Moumin Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-52**POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE
TERRITOIRE FRANCILIENANNEXE 3 A LA DELIBERATION : DISPOSITIF D'AIDE AUX FESTIVALS ET
MANIFESTATIONS DE SPECTACLE VIVANT A RAYONNEMENT REGIONAL

Le règlement de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional est modifié comme suit :

5- Critères d'attribution

- La nature, les objectifs, le contenu et la singularité du projet,
- Les conditions de diffusion et d'accueil des artistes,
- La part du budget consacrée aux dépenses artistiques et techniques,
- Les conditions de la rencontre artistique avec les publics,
- L'ancrage sur le territoire et les partenariats engagés,
- L'inscription dans les réseaux et partenariats professionnels,
- La cohérence du budget et la viabilité du projet (niveaux d'engagement des autres partenaires publics et des recettes propres, etc.),
- Le respect des législations en vigueur,
- ~~- L'inscription du projet dans les objectifs de la politique régionale,~~
- Le soutien régional est prioritairement accordé aux structures situées dans des territoires peu pourvus en offre culturelle, ainsi qu'aux structures non bénéficiaires d'une aide régionale au titre d'un autre dispositif culturel, hors dispositifs de soutien au spectacle vivant.

Les festivals et manifestations devront mettre en place un cahier des charges visant à réduire leur impact sur le site sur lequel ils ont lieu, en matière de production de déchets, de consommation d'énergie et de respect de l'environnement et de la qualité des sites investis.

La Région Île-de-France, par le biais du STIF, pourra jouer le rôle d'intermédiaire auprès des opérateurs de transports pour, le cas échéant, proposer une offre spécifique de transports collectifs pour accéder au site du festival.

Exposé des motifs :


L'impact sur l'environnement des festivals ou événements ponctuels est important.

Beaucoup d'entre eux se sont déjà emparés de cette question, à l'instar des Transmusicales, du festival We Love Green ou du festival La Bohème à Muret, près de Toulouse.

Des cahiers des charges et outils simples existent : toilettes sèches, tri des déchets, gobelets consignés, récupération de décors (financé par la Région), etc...

Aussi, l'accès à ces festivals depuis la grande couronne peut s'avérer parfois difficile et excluant pour les jeunes : proposer un partenariat avec les réseaux de bus gérés par le STIF, un système de covoiturage ou de navettes permettrait de répondre à ces situations spécifiques.

C'est le sens de cet amendement.


Mourad Satouri

AMENDEMENT

N° 000064



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-52

POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE
TERRITOIRE FRANCILIEN

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : DISPOSITIFS D'AIDE A LA PERMANENCE
ARTISTIQUE ET CULTURELLE : POUR LES LIEUX ET OPERATEURS, POUR LES
FABRIQUES DE CULTURE, POUR LES EQUIPES ARTISTIQUES INDEPENDANTES ET
PROFESSIONNELLES


MODALITES GENERALES

**Supprime de l'ensemble des règlements le critère d'attribution suivant : « inscription
du projet dans les objectifs de la politique régionale ».**

Exposé des motifs :

La politique culturelle de la Région n'ayant pas été soumise au vote mais ayant fait
simplement l'objet d'une communication de la part de l'exécutif, celle-ci ne peut pas être
considérée comme un critère d'attribution d'aides régionales.

C'est le sens de cet amendement.



Mourad Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-52 POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN

L'article 5 est supprimé, l'annexe 5 est également supprimée en conséquence.

Exposé des motifs :

On ne connaît pas encore le destin d'ARCADI et les deux dispositifs proposés ici semblent être créés pour déshabiller les missions de cet organisme associé de la Région avant même que son conseil d'administration n'ait voté un nouveau projet d'établissement, proposé par la future direction de l'organisme, si tant est qu'il soit décidé de lancer un appel à candidature.

Dans l'attente de précisions sur l'avenir de l'organisme, et pour pacifier et rassurer l'ensemble des salarié-es, il semble de bonne gestion politique de prendre le temps du débat sur ce point précis.

C'est ce que propose cet amendement, en renvoyant à une présentation ultérieure ces deux nouveaux dispositifs, lorsque la situation d'ARCADI aura été éclaircie.


Moussa Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-50
PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

L'article suivant est crée :

Article 10 : Elaboration d'une stratégie régionale pour le développement de jardins collectifs dits « jardins partagés ».

S'engage dans une démarche régionale pour le développement de jardins collectifs en s'appuyant sur le dispositif d'encouragement à la création et à la gestion de jardins partagés adopté dans la délibération cadre n° CR 66-11 (modifiée par délibération CR 44-12 du 28 juin 2012).

Exposé des motifs :

Le jardin collectif est un outil intéressant pour participer au développement d'une présence végétale dans nos villes. Favorisant le maintien de la biodiversité en milieu urbain, il permet également de sensibiliser au respect de l'environnement grâce à des pratiques agricoles plus vertueuses. Créateur de lien social au sein d'un quartier en favorisant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, le jardin partagé contribue aussi à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...).

Rappelons que le soutien des jardins solidaires entrepris par l'ancienne majorité régionale a permis de répondre à plusieurs centaines de projets. Ce soutien a été un véritable levier de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine alors que notre région était très en retard sur cette thématique



Mounir Satouri

AMENDEMENT

N° 000067



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

A l'article 6 : élaboration d'un plan régional pour l'arbre en Ile-de-France de la délibération le paragraphe suivant est ajouté :

S'engage à privilégier le choix d'arbres d'essences régionales et d'arbres fruitiers dans les futurs aménagements d'espaces verts portés par la région.

Exposé des motifs :

La région bénéficiant d'un riche patrimoine d'essences d'arbres, il est primordial de favoriser les variétés locales dans le choix des espèces végétales pour les futurs aménagements portés par la région (par exemple les parvis des gares du grand Paris) afin de valoriser cette richesse.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur le choix d'arbres fruitiers. Ils constituent de formidables outils pour transformer le regard des citoyens sur l'environnement urbain et susciter une réappropriation de la ville par le plus grand nombre. Ces arbres, sont générateurs d'interactions, de convivialité (plantations, récoltes, cuisine, ...) et de sensibilisation (sur l'alimentation locale). Ils permettent de créer sur une faible surface de nouveaux espaces d'interaction, où l'humain retrouve autant sa place que le végétal.

Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

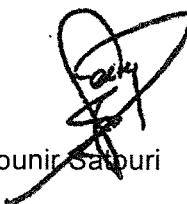
AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-50
PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

Modifie l'article 8 : *Sensibilisation- Education* comme suit :

Décide que l'appel à projets **Confie à l'Agence des espaces verts la mission** « Education à l'Environnement vers un Développement Durable » approuvé par délibération n° CR 108-13 du 21 novembre 2013 portera en 2017- 2018 sur le thème des espaces verts et de nature dans les villes et les villages.

Exposé des motifs :

L'Agence des espaces verts s'est illustrée par la qualité de ces programmes pédagogiques destinés à accompagner dans la découverte et la compréhension de leur environnement. Cet amendement vise à mettre à profit les 20 ans d'expérience de l'AEV dans l'éducation et la sensibilisation environnementale pour conduire la mission « Education à l'Environnement vers un Développement Durable ».



Mounir Saburi

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-54****MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE****L'article 6 est modifié comme suit :**

Décide que les équipements collectifs suivants, ~~situés sur ou à proximité immédiate du réseau routier d'intérêt régional visé à l'article 1~~ et concourant à la mise en œuvre des objectifs du plan régional pour la qualité de l'air, pourront être financés par la Région à hauteur de 50 % de la dépense supportée par le maître d'ouvrage (hors subventions provenant de tiers) :

- Les aires de covoiturage et leurs annexes
- Les infrastructures de recharge rapide de véhicules électriques et les équipements de distribution d'autres énergies alternatives pour les véhicules propres (gaz naturel, hydrogène...)

Exposé des motifs :

Au motif de sa compétence « air », la Région peut – et doit – participer à la multiplication des aires de covoiturage et des infrastructures de recharge rapide de véhicules électriques et des équipements de distribution d'autres énergies alternatives. Elle se doit de proposer des financements en ce sens sur l'ensemble du territoire francilien, et non uniquement sur et à proximité immédiate du réseau routier défini d'intérêt régional.

De fait, au même titre que les innovations ou expérimentations, les « Nouveaux services de mobilité » énoncés au premier tiret du point D de l'annexe 4, permettant de réduire la pollution de l'air, relèvent, dès lors qu'il s'agit de créer des équipements collectifs, de l'intérêt régional direct, au sens du 3° de l'article L4211-1 du CGCT et en conséquence, la Région pourra apporter une participation volontaire aux maîtres d'ouvrages les mettant en œuvre.


Mounir Batouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-54****MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE**

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

Soumet l'ensemble de ce plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route à :

- La mise en place d'objectifs en amont en matière de réduction d'impact sur la biodiversité, l'imperméabilisation des sols, la destruction des terres agricoles et la protection des nappes phréatique ;
- La mise en place d'un suivi du contrôle de l'air par Airparif.

Exposé des motifs :

Un plan route innovant et porteur d'avenir ne peut s'affranchir de ces engagements régionaux primordiaux pour notre territoire. Suite aux pics de pollution récemment enregistrés de manière récurrente et à l'épisode d'inondations important des mois de mai/juin 2016, la responsabilité de la région est de s'engager à ce que ce plan n'impacte pas négativement la région Île-de-France et réduise, au contraire, les mauvais chiffres en matière de pollution de l'air, des sols et de l'eau.
C'est le sens de cet amendement.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-54****MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE**

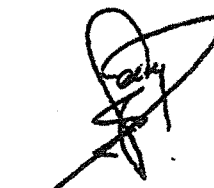
L'article 9 est complété comme suit :

Approuve la réalisation d'une mission d'expertise technique spécifique pour la mise en œuvre du volet innovation du plan « anti-bouchon et pour changer la route » dont l'autorisation d'engagement sera affectée en Commission permanente. **Effectue notamment – par l'intermédiaire de cette mission – un benchmark des solutions les plus protectrices en matière écologique et environnementales.**

Exposé des motifs :

L'objectif principal de l'innovation en matière de circulation, de transports de personnes, et d'utilisation de la route se doit d'être porteur de solutions nouvelles pour la protection de l'environnement. La mission d'expertise annoncée mérite d'être davantage précisée, notamment en ce domaine.

Le benchmark permettra de mesurer les performances du système actuel francilien et de le comparer aux derniers progrès en France et dans d'autres pays. Il permettra à l'étude de s'appuyer sur des projets déjà réalisés, plus ou moins avancés. Les performances en matière de protection de l'environnement seront principalement regardées.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-54****MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE**

Le point A. Thématiques liées à l'infrastructure routière de l'annexe 4 de la délibération est complété de ce point :

- voies et parkings dédiés aux véhicules propres (sur la base des vignettes crit'air)

Le point D. « Thématiques liées aux usages, aux services et au management de la mobilité » de l'annexe 4 de la délibération est complété de ce point :

- Nouvelles approches visant le report modal ou la baisse du trafic routier (mise en relation véhicules individuels/ petit logistique, logistique du dernier kilomètre, etc.)

Cet alinéa est ajouté à la fin de l'annexe.

La liste des innovations et expérimentations proposées dans cette annexe étant loin d'être exhaustive, d'autres possibilités d'innovation ou d'expérimentation pourront être ajoutées ultérieurement. Elles seront soumises à l'approbation de la Commission Permanente.

Exposé des motifs :

La liste des innovations et potentielles expérimentations étant nécessairement évolutive, cette délibération ne saurait en restreindre les possibilités. En ce sens, cet amendement vise à proposer d'autres innovations qui sont oubliées dans ce rapport, à titre d'exemple, notamment qui favorisent le report modal et laisse une place dédiée aux véhicules propres.

Il est par ailleurs regrettable que la vignette Crit'Air ne soit pas citée dans ce rapport comme l'un des outils qui permette de catégoriser les véhicules, et donc d'adapter les aménagements.



Mourir Satouri

AMENDEMENT

N° 000073



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-54

MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE

Un article est ajouté comme suit :

Décide que les projets d'aménagement visant à réduire la vitesse et la place dévolue à la circulation des véhicules individuels sont pleinement intégrés au « Plan régional 'anti-bouchon' et pour changer la route ». Modifie les annexes de la délibération en conséquence.

Exposé des motifs :

Au titre de ses compétences « air », et sécurité routière, la Région a une double légitimité à agir sur la réduction de la vitesse et sur la restriction de certaines voies. Les zones piétonnes, les zones de rencontre, les zones à 30km/h, les séparateurs médians ou ralentisseurs sont autant de solutions pour réduire la vitesse, la place de la voiture et par conséquent la pollution de l'air et améliorer la sécurité des Franciliens dans les zones les plus à risques. La réappropriation de l'espace public par les habitants ou sa revégétalisation sont aussi des solutions intéressantes. Ces axes doivent nécessairement faire partie intégrante d'un tel plan.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-54****MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE**

L'alinéa suivant est ajouté à l'article 6 et rédigé comme suit :

Outre les équipements collectifs, décide que toutes les solutions alternatives à l'usage des véhicules individuels et pour les liaisons douces concourant à la mise en œuvre des objectifs du plan régional pour la qualité de l'air pourront être financés par la Région à hauteur de 50%. Ces solutions comprennent :

- le soutien aux projets alternatifs constitués (tels que Rézopouce ou Covoit'ici...)
- le soutien à des études localisées
- le soutien aux structures associatives favorisant le report modal
- le soutien aux entreprises porteuses de solutions innovantes pour le report modal

Exposé des motifs :

Les équipements collectifs ne sont pas les seuls besoins en matière de mobilités alternatives et des dépenses de fonctionnement peuvent notamment renforcer l'utilisation des équipements collectifs. De nombreuses associations se développent, à l'image de Rézopouce qui a notamment fait des émules chez certains maires en zone rurale, et a besoin de financements complémentaires pour développer une nouvelle approche de la route et des déplacements individuels, notamment en Grande couronne. Des entreprises, aussi, développent des solutions innovantes en matière de report modal et méritent d'être soutenues au titre du plan routes.


Mounir Satouri

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-54 MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE

Les articles 1 et 2 sont supprimés.

Les annexes correspondantes sont supprimées également.

Exposé des motifs :


Le réseau routier d'intérêt régional (RRIR) présenté en annexe 1 n'est le fruit d'aucune présentation claire de critères quantitatifs ou qualitatifs énoncés. Si des indicateurs sont bien avancés dans l'exposé des motifs, rien ne permet de comprendre ce qui motive les choix, ni quelles sont les priorités et pourquoi. Rien ne permet de comprendre, également, les différences de traitement entre les projets faisant l'objet d'un financement et les « autres projets » à l'annexe 1...

Par ailleurs, si le SDRIF est mentionné dans l'exposé des motifs et fait partie des visas de ce rapport, son esprit n'est pas respecté.

De nombreux exemples sont possibles, parmi lesquels :

- Avenue du Paris : ne respecte pas le SDRIF puisque ce dernier y propose un TCSP et non une route.
- Franchissement de la Seine à Athis Mons Vigneux (vieux de projet 1956, auquel s'opposent la majorité des habitants et la maire LR d'Athis Mons) / Boulevard urbain de Clichy - Saint-Ouen / RD1 : si ces points de congestion est identifié, il ne sera pas résolu par ces aménagements qui déplaceront simplement les flux de voitures et engorgeront d'autres routes.
- Absence de points de congestion importants tels que l'Autoroute A1, le contournement nord de Courtry, ou bien d'autres sans doute : ont-ils seulement été étudiés ?
- RD 30 – RD 190 ou encore RD 154 : identifiés comme des points de congestion, qui sont en réalité uniquement des points denses (quand le taux de saturation est compris entre 60% et 90%, il n'est pas considéré comme "congestionné")

Ces quelques exemples démontrent l'approche arbitraire de ce RRIR et rendent caduque la tentative de légitimation de ces choix. La région ne saurait présenter des financements de cette ampleur sans plus de justification.


Mounir Satouri

AMENDEMENT

N° 000076



Conseil régional

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-47

LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR L'INTERNATIONAL DEUXIEME PARTIE

Dans l'annexe 2 de la délibération, partie III « La conférence Régionale du Sport », « composition de la conférence régionale du sport », le 5^{ème} collège est modifié comme suit :

5^{ème} collège : les représentants de l'Etat (4 personnes) :

- le Préfet de Région ou son représentant,
- le Directeur de la Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) ou son représentant,
- ~~le Recteur de l'Académie de Paris ou son représentant,~~
- **les Recteurs des 3 académies franciliens ou leurs représentants,**
- le Directeur du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ou son représentant.

Exposé des motifs

A moins d'une erreur, il semble que les académies de Versailles et de Créteil aient été oubliées dans le présent dispositif.

Cet amendement vise à réparer cette erreur.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-47
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET
POUR L'INTERNATIONAL
DEUXIEME PARTIE

Dans l'annexe 2 de la délibération, partie V « Les Victoires sportives de l'Île-de-France », « Les catégories de remise de prix aux Victoires sportives de l'Île-de-France », une catégorie est ajoutée :

- Le club amateur de l'année qui encourage la pratique sportive pour toutes et tous.

Exposé des motifs

Les petites structures et petits clubs franciliens participent à la promotion de la pratique du sport pour toutes et tous. Ils jouent un rôle primordial dans la détection, l'accompagnement des plus jeunes et surtout, garantissent un lien social et promeuvent les bienfaits du sport sur la santé.

Loin des démarches d'excellences en terme de résultats sportifs, ils sont trop souvent oubliés. Il convient que la région les mette en valeur dans « les victoires sportives de l'Île-de-France ».

C'est le sens de cet amendement.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-45
PARTICIPATION REGIONALE AUX FONDS
DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION
DU HANDICAP

AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU
CONSEIL CONSULTATIF DU HANDICAP (CCH)

Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 6:

Au-delà de ces membres permanents, chaque commission thématique du Conseil régional élira un-e représentant-e qui siègera au CCH lorsque cette instance aura été saisie d'un rapport relevant de sa commission. Il ou elle sera chargé-e de faire le lien avec les élus membres de sa commission.

Exposé des motifs

Le conseil consultatif du handicap est amené à se prononcer sur des thématiques transversales gérées par la région Ile-de-France. Il convient qu'un lien soit entretenu entre les commissions thématiques régionales et le CCH pour plus d'expertise.

Cet amendement vise à réintroduire une disposition présente dans l'article 2 abrogé du CR 41-10.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-59
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

L'article 5 est modifié comme suit :

Décide de recourir à toutes les stratégies opérationnelles offertes par les textes relatifs aux Marchés publics, y compris les marchés globaux.

Convient que les marchés de partenariat ne sont pas opportuns pour la construction des lycées et décide de ne pas y recourir.

~~Donne délégation à la commission permanente pour se prononcer sur le principe du recours à un marché de partenariat sur la base d'une évaluation préalable du mode de réalisation et une étude de soutenabilité budgétaire dans le cadre de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.~~

Exposé des motifs :

Les contrats de partenariat ou Partenariat Public-Privé (PPP) aboutissent à un renchérissement des marchés publics avec des procédures longues et complexes par rapport aux marchés publics classiques.

La Cour des comptes dans son rapport public annuel 2015, dans une analyse sur les PPP fait 2 chapitres avec les titres très évocateurs suivants :

- *Des évaluations préalables biaisées et des lacunes dans la mise en concurrence ont souvent facilité leur signature.*
- *Sur le long terme, l'équilibre économique du contrat est souvent défavorable aux collectivités territoriales, qui ont rarement la capacité d'en assurer le suivi (III).*

La cour des comptes conclut sur le sujet financier ainsi :

« *Si les contrats de partenariat peuvent répondre aux difficultés budgétaires à court terme de certaines collectivités locales, ils ne permettent cependant pas de les résoudre et génèrent de fortes contraintes à long terme ;* »

Les PPP sont un abandon du rôle de la région sur le territoire. Ils conduisent à construire des situations de monopole et engendrent des stratégies de rente pour des opérateurs. Ils favorisent, de par leur nature, l'exclusion des TPE et des PME des marchés publics. L'impossibilité légale d'allotissement est un frein au soutien de l'artisanat et au TPE/PME.


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-59
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

Un article rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

Mandate la présidente pour présenter une stratégie globale patrimoniale de la région dans laquelle elle prendra en compte l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics traduisant en droit français la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE texte présentant de l'intérêt pour l'Espace Economique Européen.

Dans cette stratégie seront établies les procédures de marché public qui sorte du droit commun.

Exposé des motifs

Il convient de compléter le Règlement Budgétaire et Financier pour définir les procédures internes susceptibles d'apporter des éléments pour permettre à l'assemblée de se positionner sur les impacts économiques et financiers des marchés publics.

Ces procédures sont détaillées à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics traduisant en droit français la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE (l'Espace Economique Européen) – notamment dans ses articles 74, 75 et 76.

Cela permettra à l'exécutif de ne pas méconnaître l'article 77 qui prévoit que « II. - Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'évaluation du mode de réalisation du projet, l'étude de soutenabilité budgétaire et les avis sur celles-ci sont présentés à l'assemblée délibérante ou à l'organe délibérant, qui se prononce sur le principe du recours à un marché de partenariat. »

Dans 2 arrêts du CE du 11 mai 2016 (n°383768 et n°383769), celui-ci rappelle « l'obligation d'information de l'assemblée délibérante sur le coût prévisionnel global d'un contrat de partenariat en moyenne annuelle et sur la part que ce coût représente par rapport à la capacité de financement annuelle de la personne publique, fixée par les anciens articles L. 1414-10 et D. 1414-4 du CGCT, doit prendre en compte, d'un côté, l'ensemble des sommes payées par la personne publique au titulaire à raison du contrat, de l'autre, les recettes procurées par le contrat au titulaire. »

C'est le sens de cet amendement.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-59
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

Un article rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

Décide d'ajouter dans la liste de l'annexe n°1 « Liste des créations de places nouvelles d'enseignement » un ou des établissements de petite capacité dans le secteur sud Essonne.

Mandate la Présidente pour signer tout document afin de conduire les études nécessaires pour la création de ces nouveaux établissements.

Exposé des motifs

Sans éléments précis sur les critères d'implantations de lycées neuf, il n'a pas été possible de comprendre pourquoi le secteur de l'Essonne (toute la partie au sud de Milly-La-Forêt), carencé en places, n'a pas été retenu dans la liste de création de lycées.

Aujourd'hui, nombre d'élèves, dans ce secteur sud de l'Essonne, sont obligés de subir des temps de transports allant jusqu'à une heure pour rejoindre le lycée le plus proche.

Au regard des carences d'aujourd'hui et des prévisions démographiques établies dans le présent rapport il semblerait plus opportun que la région se dote d'une stratégie de couverture territoriale large.

Il convient donc de conduire toutes les études nécessaires pour privilégier la construction de lycées de petite capacité plutôt que des grands lycées – stratégie qui semble être celle utilisée dans la partie rurale les Yvelines.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-59
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

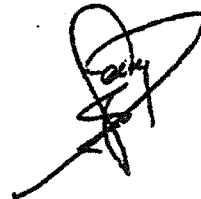
Un paragraphe rédigé comme suit est ajouté à l'article 8 :

Décide de s'appuyer et de s'engager dans les Plan Alimentaires Territoriaux existants sur le territoire francilien pour y parvenir.

Exposé des motifs

Pour limiter les potentiels surcoûts liés à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique et locaux, il convient que la région s'engage dans tous les Plans Alimentaires Territoriaux en cours qui, géographiquement, concernent les lycées.

Les lycées qui ne seraient pas présent sur des territoires ayant engagé une telle démarche, devraient bénéficier de la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial Franciliens tel que défini dans le rapport CR 2017-67.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

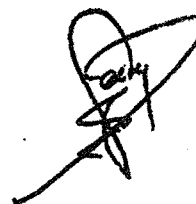
AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-59
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

Un article rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

S'engage à présenter, avant juin 2017, un planning pluriannuel de mise en œuvre des travaux prévus dans les annexes.

Exposé des motifs

Afin de donner une visibilité de l'action régionale sur le Plan Pluriannuel d'Investissement à l'ensemble des acteurs-trices concerné-es, cet amendement demande une présentation d'un plan de mise en œuvre prévisionnel sur la période 2017-2027.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés
Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République
& socialisme
Groupe socialiste & Républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

AMENDEMENT
Rapport n° CR 2017-59
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS : DES LYCEES
NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027

Un article rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

Décide de privilégier les matériaux biosourcés dans les dossiers techniques pour la création de nouveaux bâtiments ou extensions dans les EPLE.

Décide d'introduire un critère *carbone* dans ses marchés publics pour la construction de nouveaux bâtiments – notamment lors de la construction et l'approvisionnement des matériaux.

Décide d'introduire dans ses marchés publics des critères énergétiques de construction notamment par la prise en compte des *énergies grises*.

Exposé des motifs

Les « matériaux biosourcés » sont de plus en plus utilisés dans la construction de bâtiments. Ils recouvrent une large gamme de produits innovants (bois, chanvre, coton, laines, lin, paille, terre, etc.) et sont préconisés par la *Direction Régionale et Interrégionale de l'Équipement et de l'Aménagement*. Gages de performance énergétique et d'exemplarité en terme de captage de CO₂, ils constituent un secteur en pleine croissance. Afin d'accompagner le dynamisme des filières il convient que le Région aille au delà des dispositions légales et s'engage dans la labellisation « bâtiment biosourcé » instauré dans le décret n° 2012-518 du 19 avril 2012.

L'énergie grise est la somme totale de l'énergie nécessaire à l'élaboration d'un produit (extraction, traitement, transformation, transport et mise en œuvre du produit). Afin que la Région participe activement à la réduction de la consommation énergétique, il convient qu'elle inclue ce critère dans l'élaboration des marchés publics.

Les experts considèrent que les émissions de CO₂ sont de 350kg pour 1 000 Kwh d'énergie grise. Lorsque l'on sait que le contenu énergétique (énergie grise) de la production de polystyrène expansé, par exemple, est 50 fois supérieur à celui du bois¹, il est aisé de comprendre que le choix des matériaux dans la construction de bâtiments est un enjeu crucial pour la lutte contre le dérèglement climatique et les économies d'énergie.

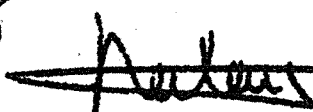
¹ Source : « L'énergie grise dans la filière bâtiment et travaux publics de Erik Niemann, chargé de mission auprès de la MGC/DRAST. »

Sur le plan économique, ces mesures de performance énergétique ont un impact positif sur les entreprises françaises dans ces filières qui, de fait, consomment moins d'énergie grise liée au transport.

Pour toutes ces raisons, cet amendement vise à rendre la région exemplaire dans la lutte contre le dérèglement climatique, l'économie d'énergie et le développement des filières d'avenir, locales, dans l'industrie du BTP.



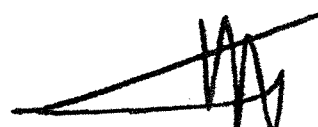
Mounir Satouri



Céline Malaisé



Carlos Da Silva



Eddie Ait

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n°CR 2017-50

**PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE, LA
NATURE POUR TOUS ET PARTOUT (2017-2021)**

Au point 2.1 : *Les objectifs quantitatifs du Plan Vert* est ajouté le paragraphe suivant :

- Relancer prioritairement l'acquisition d'espaces verts et naturels pour sanctuariser le patrimoine naturel francilien face à l'urbanisation et la pression foncière.

Exposé des motifs :

La protection de la biodiversité passe notamment par la protection et la conservation du patrimoine naturel régional. Face à l'urbanisation croissante et au projet du Grand Paris, il est nécessaire d'encourager la Région à poursuivre sa politique d'acquisition d'espaces verts et naturels franciliens.

Mounir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT**Rapport n° CR 2017-54****MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE**

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

Décide que le plan vélo sera de plus de 100 M€ sur la mandature et portera sur l'ensemble du territoire francilien, sans limitation au réseau routier d'intérêt régional

Exposé des motifs :

Il est fortement dommageable que le plan vélo ne soit pas présenté en parallèle de ce plan route. Un nouvel usage de la route ne peut pourtant se faire sans une réelle prise en compte de la pratique du vélo. Outre les pistes cyclables, le plan vélo pourra comporter de nombreux axes visant à faciliter son usage. Ce plan est très attendu de l'ensemble des Francilien-nes, de même que le montant qui y sera alloué sur la mandature. Cet amendement propose d'augmenter le plan précédemment annoncé et d'anticiper son rayonnement.

Mounir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-56
DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES – REGIME
INDEMNITAIRE

Les parties sous-mentionnées des articles suivants sont modifiées comme suit :

A l'article 1 :

Les heures supplémentaires sont indemnisées ou récupérées, au choix de **l'agent** ~~l'autorité territoriale~~, dans les mêmes conditions que pour les agents de l'Etat. Les modalités et les montants évoluent au même moment et de la même manière que pour les agents de l'État.

A l'article 3 :

Décide que les agents titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant des fonctions équivalentes peuvent bénéficier, au choix de **l'agent** ~~l'autorité territoriale~~, d'une indemnisation ou d'une compensation en temps, lorsqu'ils effectuent des astreintes, et ce dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice concerné.

A l'article 4 :

Décide que les agents titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant des fonctions équivalentes peuvent bénéficier, au choix de **l'agent** ~~l'autorité territoriale~~, d'une indemnisation ou d'une compensation en temps, lorsqu'ils effectuent des interventions durant des périodes d'astreintes, et ce dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice concerné.

A l'article 6 :

Décide que les agents titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant des fonctions équivalentes peuvent bénéficier, au choix de **l'agent** ~~l'autorité territoriale~~, d'une indemnisation ou d'une compensation en temps, lorsqu'ils effectuent des permanences, et ce dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Exposé des motifs :

Les heures supplémentaires sont une modification du temps de travail et pèsent sur les vies de famille des agents. En ce sens, les agents exposés à faire des heures supplémentaires doivent garder la possibilité de choisir s'ils préfèrent bénéficier de l'indemnité compensatoire ou la compensation en temps (récupération du temps de travail).


Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-57

MISE EN PLACE D'UNE PHASE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA REGION.

Un article 4 est ajouté à la délibération :

Met en place une évaluation continue de l'expérimentation, en lien avec les syndicats. Cette évaluation concerne les agents en télétravail et l'organisation du service par rapport aux télétravailleurs. Le maintien des droits de l'agent télé-travaillant, les charges financières induites et les évolutions en lien avec le déménagement et la réorganisation des services seront particulièrement étudiés. L'évaluation pourra notamment être un outil de réorientation de l'expérimentation en cours.

Exposé des motifs :

Le télescopage des suppressions de poste, de la réorganisation des services, du déménagement et – par ce rapport – du télétravail conduit à des modifications majeures concomitantes et peuvent être une source de stress importante pour les agents et entraîner par exemple des situations de *burn out*. Alors que la région prépare un déménagement, qu'elle n'a toujours pas mis en place de GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) et qu'elle n'est pas capable de fournir un tableau actualisé des effectifs et une stratégie Ressources Humaines, l'évaluation du dispositif télétravail dans un contexte aussi changeant semble primordiale pour pérenniser le dispositif s'il est concluant. En lien avec les syndicats, l'évaluation continue peut également servir de levier pour des aménagements et/ou réadaptation du dispositif proposé, par exemple sur les frais induits pour les agents pour l'installation, les fluides, etc.



Mounir Satouri

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-59**Plan d'urgence pour les lycées franciliens :
Des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027****AMENDEMENT**

Modifie l'article 1 en portant à 22 800 le nombre de places nouvelles supplémentaires et ajoute à l'annexe n°1 l'opération suivante :

Département	Briques d'études	Patronyme	Commune	Places nouvelles
77	MarneLaValléeChellesRoissyEnBrie	Lycée neuf	Bussy-Saint-Georges ? Val de Bussy ?	1200

Exposé des motifs

L'établissement public d'aménagement EPAMARNE impose un rythme de construction très conséquent dans le secteur du Val de Bussy, et en particulier à Bussy-Saint-Georges. La Commune de Bussy-Saint-Georges réfléchit, en conséquence, avec le rectorat de Créteil, à la création de 3 groupes scolaires qui pourront accueillir jusqu'à 1122 élèves supplémentaires. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne planifie également la construction d'un collège supplémentaire sur la commune de Bussy-Saint-Georges. La Région doit donc dès aujourd'hui engager une réflexion portant sur la construction de places nouvelles sur cette commune.

Le Lycée Martin-Luther-King de Bussy-Saint-Georges est déjà saturé. Il ne pourra absorber la croissance démographique prévue, il nécessite déjà en lui-même la construction de places nouvelles. Conçu pour accueillir 1185 élèves, il en reçoit aujourd'hui 1215 grâce à l'installation par la Région de bâtiments démontables provisoires dans l'enceinte du lycée. Il en accueillera 1251 pour la rentrée 2017.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

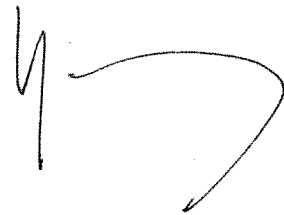
www.iledefrance.fr

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Les projets de construction de places nouvelles inscrits au nouveau PPI pour 2027 dans le secteur de Marne La Vallée-Chelles-Roissy En Brie ne se situent pas suffisamment proches de Bussy-Saint-Georges pour absorber la croissance démographique très importante prévue sur cette commune.

Yann Wehring



Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport 2017-47

LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ÎLE-DE-FRANCE ET POUR L'INTERNATIONAL

AMENDEMENT

Ajoute en fin de l'article premier la phrase suivante :

« - *Les Assises du Sport en milieu scolaire* »

Exposé des motifs

Cet amendement vise à créer les assises du sport en milieu scolaire, dont l'objectif est de réunir les acteurs régionaux compétents pour lancer une réflexion sur la place de la pratique sportive dans les lycéens franciliens.

Si la démocratisation de l'accès au sport chez les lycéens est une avancée certaine, du fait notamment des enseignements d'éducation physiques mais aussi du « boom » des adhésions dans les différentes associations et fédérations sportives, il n'en demeure pas moins que la jeunesse française accuse un retard réel sur d'autres grandes nations du sport quant au développement de la pratique sportive en milieu scolaire.

Le développement des associations sportives des lycées permettra d'améliorer la diffusion de la culture sportive parmi les jeunes Franciliens. Encourager le développement d'un réel engagement sportif en milieu scolaire peut aussi constituer un atout national considérable tant il permettra de former de jeunes talents désireux d'atteindre le haut niveau. La perspective des Jeux Olympiques 2024 doit nous mobiliser en faveur de la détection et du développement des talents franciliens.

Cela permettra également de contribuer à faire des lycées de véritables lieux de vie scolaire, culturelle et sportive pour les jeunes Franciliens et ainsi contribuer à la diminution du décrochage scolaire.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

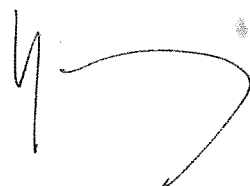
www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

La région pourrait à terme participer à la création, au développement et au financement des associations sportives scolaires et des championnats ou ligues inter-lycées et inter-académiques afin de donner aux jeunes lycéens le goût de l'engagement et de la compétition sportive individuelle et collective.



Yann Wehring

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport 2017-44

Un « Small Business Act » francilien pour favoriser
l'accès des TPE-PME à la commande publique régionale

AMENDEMENT

Supprime à l'article premier la phrase suivante :

- *Intégrer dans les marchés publics de la Région, dont l'objet ou les conditions d'exécution s'y prêtent (travaux, transport, formation professionnelle, activités de conseil, etc.), des clauses imposant la compréhension et l'usage du français dites clauses « Molière ».*

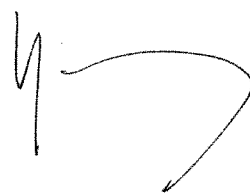
Exposé des motifs

Le rapport 2017-44 propose de développer une série de mesures visant à développer l'accès des TPE-PME franciliennes à la commande publique. L'action mentionnée par cet amendement ne porte pas sur le renforcement de la participation des TPE-PME aux marchés publics mais vise à restreindre des pratiques salariales contestables. Il convient donc de la dissocier de ce rapport.

L'impact des clauses dites « Molière » doit être évalué à l'aune des conséquences attendues sur l'employabilité des personnes récemment arrivées en France de manière légale dont l'intégration risque d'être plus difficile si leurs conditions d'accès à l'emploi se durcissent.

Enfin, les récentes décisions préfectorales sur la légalité des clauses dites « Molière » imposent d'opérer un nouveau contrôle juridique plus strict.

Yann Wehring



Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017- 37****MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION
(SRDEII)****CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021****SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMERIQUES,
DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'INTERVENTION)****AMENDEMENT**

Dans la Convention entre la Région Ile-de-France et les CCI d'Ile- de-France figurant à l'annexe 1 à la délibération, page 37/55, 2.1.3 « Définir et mettre en œuvre une politique en faveur de la transmission/reprise des TPE/PME franciliennes», les paragraphes suivants sont complétés ainsi :

« Enjeux :

La Région et la CCI Paris Ile de France considèrent que la transmission/reprise est un enjeu essentiel de maintien de l'emploi et de l'activité économique francilienne. Une politique régionale ambitieuse dans ce domaine sera proposée en 2017, en lien étroit avec l'ensemble des professionnels, notamment la CCI Paris Île-de-France, **ainsi qu'avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).** »

« Actions :

La Région et la CCI Paris Île-de-France mettront en place, **en association avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment la CRESS**, un observatoire partagé de la transmission des petites entreprises en Île-de-France dont l'objectif sera d'identifier et de hiérarchiser les cibles prioritaires selon les secteurs d'activité, les territoires et les emplois, ainsi que d'évaluer les résultats des actions conduites. Cet observatoire s'inspirera notamment des actions engagées dans les Hauts-de-France et des outils développés avec l'État. »

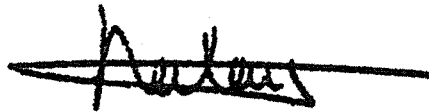
Exposé des motifs :

La question de la transmission/reprise d'entreprises doit aujourd'hui davantage prendre en considération les opportunités offertes par l'économie sociale et solidaire, ceci afin d'optimiser l'action publique en matière de maintien de l'emploi et de l'activité économique sur nos territoires.

Conseil régional

Dans ce cadre, les solutions de reprise/transmission sous forme de SCOP doivent notamment être étudiées avec sérieux et encouragées.

C'est pourquoi un travail partenarial renforcé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en particulier la CRESS Ile-de-France, doit être intégré dans les enjeux et les actions prévues par la présente convention.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-64
PROTOCOLE CADRE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION
DU T12 EXPRESS (ex TRAM TRAIN MASSY-EVRY)

AMENDEMENT

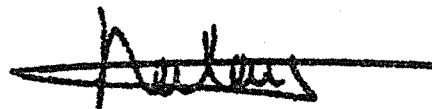
La délibération est complétée par l'article additionnel suivant :

« S'engage à se mobiliser, avec le STIF, pour que l'exploitation du futur Tram T12 Express soit confiée à l'établissement public SNCF, afin d'assurer de la qualité de celle-ci. »

Exposé des motifs :

Afin de garantir une haute qualité d'exploitation et de service rendu aux usagers, il est nécessaire que l'exploitation du futur Tram T12 express soit confiée à l'exploitant public historique du réseau ferré, l'EPIC SNCF.

Le savoir faire de l'établissement public SNCF et de ses personnels sont en effet mieux à même de garantir la mission de service public du futur tram T12 qu'un exploitant privé, y compris une filiale de droit privé de la SNCF.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-44

**UN «SMALL BUSINESS ACT» FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE**

AMENDEMENT

L'article 1 de la délibération est complété par l'item suivant :

- Prioriser dans l'accès aux marchés publics régionaux les entreprises inscrites dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ambitieuse, en particulier celles dont les engagements en matière sociale et environnementale vont au-delà de la norme RSE, ceci dans l'intérêt des salarié-e-s des entreprises concernées et de la protection de l'environnement. »


Exposé des motifs :

L'accès des entreprises aux marchés publics régionaux doit prendre en considération la situation des salariés de ces entreprises et l'intérêt des territoires d'implantation de ces dernières.

S'il est logique que les TPE et PME, en particulier franciliennes, puissent compter sur l'appui de la Région, il est tout aussi logique que cet appui s'accompagne de critères incitatifs en matière d'engagements sociaux et environnementaux de la part de ces entreprises.

Cette exigence est d'autant plus justifiée par la situation difficile que rencontrent aujourd'hui de nombreux salarié-e-s, et par l'importance prise par les enjeux environnementaux : ces deux problématiques sont essentielles et ne peuvent plus être considérées comme secondaires dans les politiques économiques régionales.

Tel est l'objectif de cet amendement.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**Rapport n° CR 2017-44**
UN «SMALL BUSINESS ACT» FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE**AMENDEMENT**

Dans l'article 1 de la délibération, l'item suivant est supprimé :

"- Intégrer dans les marchés publics de la Région, dont l'objet ou les conditions d'exécution s'y prêtent (travaux, transport, formation professionnelle, activités de conseil, etc.), des clauses imposant la compréhension et l'usage du français dites clause « Molière »".

Il est remplacé par l'item suivant :

" - Travailler avec les services de l'État pour permettre la régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers qui contribuent au quotidien, dans de très nombreux secteurs, au dynamisme de l'économie francilienne."

Exposé des motifs :

L'exécutif régional entend dans la présente délibération contribuer à la lutte contre le travail illégal, et renforcer sa vigilance en matière de respect du droit du travail.

Cette décision est louable. Cependant, si les dispositions européennes permettant le recours aux travailleurs détachés doivent être combattues, tout comme les logiques plus générales de dumping social, cette lutte doit s'opérer dans le respect des règles et des valeurs républicaines.

La « clause Molière », dont s'emparent aujourd'hui nombre d'élus territoriaux de droite, est d'ores et déjà contestée :

- d'une part quant aux risques de contentieux sur la définition légale de critères linguistiques dans la sécurité au travail,
- d'autre part pour son caractère discriminatoire, tant elle vise en réalité tous les travailleurs étrangers, y compris des travailleurs légalement établis en France, notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, ou les autres travailleurs étrangers disposant d'un titre de séjour attaché à un travail temporaire ou saisonnier, et qui acquittent en France l'intégralité des cotisations sociales attachées à leur emploi.

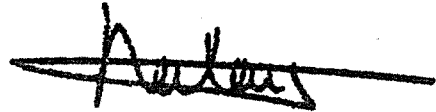
Cette clause vient notamment d'être déclarée illégale par le préfet du Rhône. Pour ces raisons, il n'est pas possible de l'inscrire dans la présente délibération.

En revanche, la Région doit contribuer à mettre à fin à l'hypocrisie consistant à maintenir dans l'illégalité et dans la précarité des milliers de travailleuses et travailleurs sans papiers

Conseil régional

qui, dans les entreprises franciliennes, contribuent chaque jour pleinement au dynamisme de l'économie régionale, et qui pour la plupart paient des impôts.

Eu égard à cette contribution, et à l'insertion de fait de ces travailleurs dans la société et l'activité économique nationale, il serait à l'honneur de notre collectivité qu'elle défende auprès des services de l'État leur légitime régularisation, qui profiterait à tous : à eux-mêmes, aux entreprises, et à l'ensemble de la société.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-44
UN «SMALL BUSINESS ACT» FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE**

AMENDEMENT

L'article 1 de la délibération est complété par l'ajout d'un item formulé comme suit :

« à créer une commission de contrôle sur les financements régionaux aux entreprises. Cette commission sera composée d'élus régionaux et locaux, de représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives, d'organisations d'employeurs et de personnalités qualifiées. Elle pourra être saisie par un-e représentant-e du personnel d'une entreprise, un-e maire ou le Conseil régional lorsqu'il estimera que l'entreprise bénéficiaire d'une aide ou d'un marché régional ne respecte pas les législations sociales et environnementales, ou encore les critères fixés par la Région. Elle sera par ailleurs habilitée à demander un bilan et une évaluation réguliers des dispositifs d'aide régionaux et des choix opérés en matière de marchés publics. La Région pourra, le cas échéant, exiger le remboursement de ses aides et de ses dépenses ».

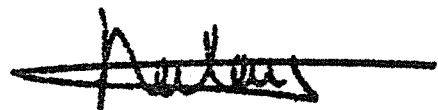
Exposé des motifs :

L'exécutif régional entend dans la présente délibération contribuer à la lutte contre le travail illégal et accroître sa vigilance en matière de respect du droit du travail, notamment « en renforçant les mesures de contrôle sur les marchés régionaux ».

Afin de se donner tous les moyens d'atteindre ces objectifs louables, pour travailler efficacement à l'amélioration des conditions de travail des salariés, et lutter pleinement contre le dumping social, il est indispensable que la Région se dote d'outils plus efficaces, notamment en matière de contrôle des aides et des marchés contractés par notre collectivité avec les entreprises.

Ce contrôle doit en effet, dans une démarche démocratique, être l'affaire de toutes et tous et s'ouvrir à l'ensemble des acteurs concernés, notamment les salarié-e-s des entreprises bénéficiaires d'aides et de marchés publics régionaux, leurs représentant-e-s, et les élu-e-s.

La création d'une commission dédiée à cette action constituerait un moyen sûr et démocratique de s'assurer que les aides et les dépenses régionales effectuées dans le cadre des marchés publics concourent bien à mettre l'économie régionale au service de toute-s Francilien-ne-s.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-44
UN «SMALL BUSINESS ACT» FRANCILIEN POUR FAVORISER
L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE REGIONALE**

AMENDEMENT

Dans l'article 1 de la délibération, l'item suivant est complété comme suit :

« - Lutter contre le travail illégal et contre les fraudes au détachement de travailleurs en renforçant les mesures de contrôle sur les marchés régionaux. **Pour cela, la Région interviendra auprès de l'État pour que ce dernier renforce notablement les moyens et les effectifs de l'Inspection du travail sur le territoire francilien** ».

Exposé des motifs :

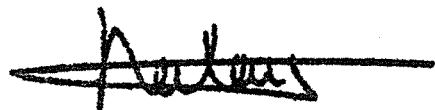
L'exécutif régional entend dans la présente délibération contribuer à la lutte contre le travail illégal et renforcer sa vigilance en matière de respect du droit du travail.

Cette décision louable doit cependant, pour s'appliquer efficacement, s'appuyer sur des moyens conséquents et une coopération accrue des services de l'État.

Il est impératif pour cela que la Région fasse entendre, sans tarder, ces besoins auprès de l'État.

Les effectifs d'inspecteurs du travail sont restés ces dernières années très insuffisants, pendant que ceux des contrôleurs ne cessaient de décroître. Ceci n'est pas acceptable, et il importe que notre collectivité rappelle à l'État ses devoirs en ce domaine.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

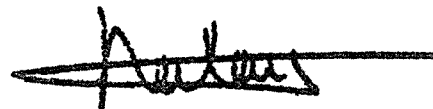
Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, au 2-2 « Développer des espaces verts diversifiés, plus naturels et plus riches rendant de multiples services », à la page 46/109, le paragraphe suivant est complété ainsi :

« La création ou la valorisation d'espaces verts et de nature doit aussi être l'occasion de concourir à la maîtrise à la source des ruissellements, qui est un enjeu majeur en Île-de-France, par la désimperméabilisation, la mise en place de modelés de terrain modérés, de noues, de haies et d'une végétation adaptée. **Une telle perspective implique l'abandon de projets d'aménagement contraires aux objectifs du Plan vert, comme le projet Europacity, qui ne pourra que contribuer davantage à bétonner et à détruire des espaces verts et agricoles aux fonctions écologiques indispensables.** »

Exposé des motifs :

La lutte contre la disparition des espaces verts et agricoles est un enjeu directement lié à celui de la préservation des milieux aquatiques et humides, de la désimperméabilisation et de la maîtrise des ruissellements.

La Région affirme dans ce Plan vert sa volonté d'agir sur ces questions. Afin d'être en pleine cohérence avec ses objectifs, elle doit par conséquent affirmer énergiquement son opposition au projet Europacity, qui prévoit le bétonnage et la suppression de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, avec pour conséquence des dégâts écologiques considérables et irréversibles.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

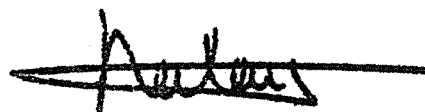
Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, page 42/109, le 1-3 « Décliner cette stratégie à l'échelle locale dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement » est complété par le paragraphe suivant :

« Dans le cadre des projets d'aménagement en cours autour des futures gares du Grand Paris Express, la Région apportera un appui fort aux indispensables et nombreuses constructions de logements sociaux permettant la maîtrise du prix du foncier, en y associant la production d'espaces verts. »

Exposé des motifs :

Le Plan vert propose d'inclure la prise en compte de ses objectifs dans les futurs projets d'aménagement et d'urbanisme locaux.

De ce point de vue, les aménagements prévus autour des futures gares du Grand Paris Express revêtent un enjeu majeur. Il est ainsi fondamental que les constructions massives de logements sociaux, indispensables dans ces projets, s'accompagnent systématiquement de production d'espaces verts. Autant de points sur lesquels la Région devra s'investir pleinement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017- 50****PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT****AMENDEMENT**

Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, à la page 51/109, le dernier paragraphe est complété de la façon suivante :

« La Région créera l'Agence régionale de la biodiversité en articulation avec l'Agence française récemment créée par la loi. **Cette agence régionale sera dotée de moyens renforcés par rapport à l'actuel organisme Natureparif dont elle sera issue.** De plus, chef de file pour la biodiversité, la Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. »

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions de la loi sur la biodiversité d'août 2016, l'exécutif régional a prévu la création d'une Agence régionale de la biodiversité. La création d'une telle agence pourra en effet constituer un outil efficace pour l'indispensable action régionale de préservation de la biodiversité.

L'exécutif régional a en outre indiqué que cette agence serait constituée à partir de l'actuel organisme Natureparif. Ce choix ne pourra cependant s'effectuer dans une logique de « moins disant » financier, et ne s'avèrera fructueux que si la Région y engage des moyens conséquents.

Contrairement aux choix budgétaires opérés récemment par l'exécutif régional, il conviendra donc renforcer les moyens de la future agence régionale de la biodiversité par rapport à ceux attribués aujourd'hui à Natureparif, pour lui permettre de remplir efficacement ses missions.

Tel est l'objectif de cet amendement.

**Céline MALAISE**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 50

PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

AMENDEMENT

Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, à la page 52/109, le 4-3 « Mobiliser les acteurs privés » est complété par le paragraphe suivant :

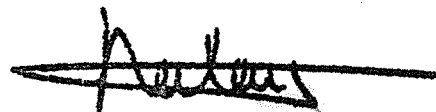
« Les acteurs du monde agricole seront également associés afin de réduire l'impact de l'agriculture régionale sur la biodiversité. Une action renforcée de la Région sera engagée en faveur du développement de l'agriculture durable, biologique et paysanne, plus respectueuse de l'environnement. Pourront dans ce cadre être mis à contribution, avec l'appui de la Région, des organismes tels que le Groupement des agriculteurs Bio (GAB), Terre de liens, Les champs des possibles et le Réseau AMAP Ile-de-France. »

Exposé des motifs :

Le Plan vert proposé ici inclut un volet concernant la préservation de la biodiversité. Cette action tout à fait indispensable doit effectivement associer les acteurs privés, notamment économiques. Parmi ces derniers, le monde agricole a un rôle majeur à jouer en matière de préservation de la biodiversité.

Il est donc du devoir de la Région de mener une action concertée avec les agriculteurs, pour orienter l'agriculture régionale vers un modèle plus durable et respectueux de l'environnement, notamment par une aide au développement de l'agriculture biologique et paysanne.

Dans le cadre de cette action, la Région pourrait également mobiliser des acteurs aux compétences reconnues, tels que le Groupement des agriculteurs Bio (GAB), Terre de liens, Les champs des possibles et le Réseau AMAP Ile-de-France.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017- 50****PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE : LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT****AMENDEMENT**

Dans le Plan vert de l'Île-de-France figurant à l'annexe 1 de la délibération, à la page 29/109, le premier paragraphe est complété par la phrase suivante :

« Au vu des missions qui sont les siennes en matière d'intervention foncière, de gestion, d'aménagement, de maintien des espaces verts et agricoles, d'éducation à l'environnement, et de son rôle fondamental dans la mise en œuvre du Plan vert, les moyens de l'AEV devront être notablement renforcés ».

A la page 52/109, le dernier paragraphe du « 4-1 Mobiliser et soutenir les collectivités locales », est modifié et complété comme suit :

« Par ailleurs, par l'action de son Agence des espaces verts, **dont elle renforcera les moyens**, veillera à l'aménagement et l'ouverture au public de ses grands espaces de nature. La Région entend également **poursuivre son action sur les îles de loisirs, dont elle a la responsabilité**, et elle est compétente en matière de classement des Parcs naturels régionaux et des Réserves naturelles régionales qui sont autant d'espaces de qualité "de fin de semaine" comme de proximité. »

Exposé des motifs :

L'Agence des espaces verts, de par les missions qui sont historiquement les siennes concernant l'intervention foncière, la gestion, l'aménagement, le maintien des espaces verts et agricoles, et l'éducation à l'environnement, a de toute évidence un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre d'un Plan vert régional qui soit ambitieux.

Contrairement aux choix budgétaires opérés par l'exécutif régional, visant à défaire l'AEV de ses moyens, il faut à l'inverse renforcer notablement ces derniers.

Par ailleurs, concernant les îles de loisirs, qui figurent au patrimoine de la Région et constituent des espaces verts importants, il convient non seulement de rappeler leur « origine », mais aussi de réaffirmer la volonté de notre collectivité de rester pleinement impliquée dans leur gestion, en garantissant par là même, non seulement leurs fonctions de loisirs, mais aussi leur qualité écologique.

**Céline MALAISE**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-67
POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)**

AMENDEMENT

Dans l'annexe à la délibération, à la page 27, le « 1.5.3 Structuration d'un collectif, d'une filière pour encourager la coopération entre les structures », est complété par le point suivant :

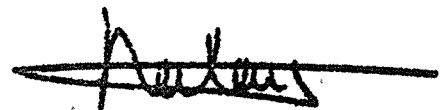
« - Mobiliser dans ce cadre, et en tenant compte du diagnostic préalable, les dispositifs régionaux existants, notamment l'aide au maintien, à la création, au développement ou à la reprise de commerces de proximité. Pourraient être favorisés, dans le cadre de ce dispositif, des petits commerces alimentaires locaux travaillant en lien direct avec des producteurs régionaux engagés dans une agriculture bio et durable, dans une logique de circuits courts, permettant d'éviter les coûts intermédiaires. Ceci au bénéfice des commerçants, des producteurs, des consommateurs, et plus globalement de l'économie locale. Pourraient être associés à cette action le CERVIA, ainsi que des structures associatives comme le Groupement des agriculteurs Bio et le Réseau AMAP Ile-de-France.»

Exposé des motifs :

La présente délibération formule des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit là d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel notre collectivité doit s'engager pleinement.

Cet engagement doit notamment passer par la mobilisation des dispositifs régionaux existants, notamment l'aide au maintien, à la création, au développement ou à la reprise de commerces de proximité, dans le cadre de laquelle pourraient être favorisés des commerces locaux travaillant directement avec les petits producteurs locaux, en association avec des structures telles que le CERVIA, le GAB ou le Réseau AMAP.

Ceci afin de contribuer au développement d'une logique vertueuse, favorisant la qualité alimentaire, la viabilité des petites exploitations, et élargissant l'accès des francilien-ne-s à l'alimentation bio.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-67
POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)

AMENDEMENT

Dans l'annexe à la délibération, à la page 26, le « 1.3 Réaliser le diagnostic alimentaire territorial », est complété par l'objectif suivant :

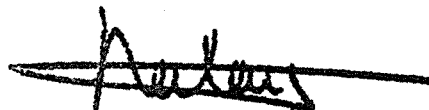
« - Évaluer, dans les établissements de formation aux métiers de l'alimentation (hôtellerie-restauration, cuisine, boulangerie-pâtisserie, boucherie...) dont la Région a la responsabilité (Lycées professionnels, CFA) la réalité de la mise en œuvre de modules de formation/sensibilisation à l'alimentation bio. »

Exposé des motifs :

La présente délibération formule des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit là d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel la Région doit s'engager pleinement.

Cet engagement doit passer par la mobilisation de tous les acteurs liés à notre collectivité.

Il importe par exemple d'initier et de sensibiliser davantage aux enjeux du bio les futurs professionnels des métiers de l'alimentation, formés dans les lycées et les CFA régionaux. Ce principe avait été inscrit dans le cadre du Plan bio Etat-Région. Il convient cependant de s'assurer de sa bonne mise en œuvre dans les établissements concernés - au-delà de la généralisation du bio dans leurs cantines, qui est une façon d'y contribuer - afin le cas échéant de le renforcer.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-67
POUR UNE ALIMENTATION 50% BIO DANS LA RESTAURATION DES LYCEES ET CFA
EN 2025 : UN "PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL FRANCILIEN" (PATF)**

AMENDEMENT

Dans l'annexe à la délibération, à la page 27, le « 1.5.4 Favorisation d'une alimentation de qualité », est complété par le point suivant :

« - Renforcer l'exemplarité de la Région, en développant de manière conséquente l'offre de produits bio aux menus des restaurants des actuel et futur sièges du Conseil régional, avec l'objectif, d'ici la fin de l'actuel mandat, de permettre aux agents qui le souhaitent d'effectuer quotidiennement un repas bio complet. »

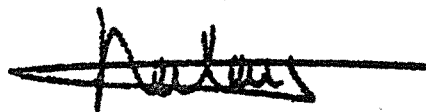
Exposé des motifs :

La présente délibération formule des propositions ambitieuses pour développer l'alimentation bio dans les lycées et les CFA régionaux. Il s'agit là d'un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur, pour lequel notre collectivité doit s'engager pleinement.

Cet engagement doit également passer par des mesures exemplaires concernant la restauration des agents du siège de la Région, qui doivent pouvoir, eux aussi, bénéficier davantage des bienfaits d'une alimentation bio. L'offre de produits bio proposée aujourd'hui à ces derniers est en effet réduite à la portion congrue, voire nulle.

Cette situation est paradoxale, et pour le moins anormale au regard des enjeux évoqués ci-dessus. Il convient donc que l'exécutif régional y travaille sans plus attendre pour permettre, d'ici la fin de l'actuel mandat, une offre complète de produits bio aux menus quotidiens des agents régionaux.

Tel est le sens de cet amendement



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 37

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION
(SRDEII)**

**CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021**

**SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMERIQUES,
DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'INTERVENTION)**

AMENDEMENT

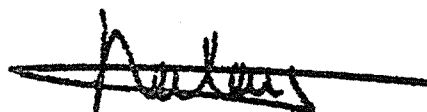
Dans la Convention entre la Région Ile-de-France et les CCI d'Ile- de-France figurant à l'annexe 1 à la délibération, page 34/55, Orientation 2, « Développer la compétitivité de l'économie francilienne », 2.1.1 « Renforcer l'accompagnement des dirigeants de petites entreprises dans leur développement et proposer une offre de financement lisible et coordonnée », le paragraphe suivant est complété ainsi :

« La Région s'engage à déployer dans chaque bassin d'emploi des « guichets actifs » organisés en réseau, dont le rôle sera d'aller au contact des entreprises qui méconnaissent les appuis dont ils pourraient bénéficier, et de leur proposer une orientation qualifiée. Ces « guichets actifs » seront mis en œuvre de façon concertée et coordonnée avec l'action menée par les collectivités, EPT, communautés d'agglomérations en lien avec les clubs d'entreprises. »

Exposé des motifs :

S'il est bien du ressort de la Région d'accompagner au mieux les TPE et PME, notamment dans une démarche de conseil et d'information, cette action, pour être vraiment efficace, doit être menée de façon concertée et coordonnée avec celles déjà menées en ce domaine par les EPT et communautés d'agglomérations.

Telle est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

Rapport n° CR 2017- 37

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION
(SRDEII)**

**CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021**

**SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMERIQUES,
DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'INTERVENTION)**

AMENDEMENT

Dans la Convention entre la Région Ile-de-France et les CCI d'Ile- de-France figurant à l'annexe 1 à la délibération, à l'article 1 « Objectifs partagés », les alinéas suivant sont modifiés ainsi :

« Objectifs partagés :

La volonté des CFA des CCI d'Ile-de-France est de :

- optimiser les sections d'apprentissage en réponse aux attentes des entreprises
- ~~diminuer le coût de formation par appren~~
- **travailler à un renforcement constant de la qualité des formations, notamment en ce qui concerne le niveau d'encadrement des apprentis**
- diversifier les publics
- développer un accompagnement pédagogique renforcé
- intégrer le numérique au cœur de son système pédagogique
- sécuriser les parcours de formation
- impliquer les professionnels dans la vie de ses établissements
- renforcer les modules d'entrepreneuriat pour l'ensemble des sections. »

Exposé des motifs :

En matière de formation, comme en de nombreux autres domaines, les logiques de réduction permanente des coûts des services rendus se traduisent souvent par une baisse de la qualité de ces services.

Conseil régional

Il convient donc, dans l'intérêt des apprentis, que la Région comme les CCI s'engagent prioritairement sur des objectifs de qualité, en particulier dans l'encadrement des apprentis, et non de baisse des coûts.

Tel est l'objectif de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017- 37****MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION
(SRDEII)****CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021****SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMERIQUES,
DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'INTERVENTION)****AMENDEMENT**

Dans la Convention entre la Région Ile-de-France et les CCI d'Ile- de-France figurant à l'annexe 1 à la délibération, page 37/55, 2.1.3 « Définir et mettre en œuvre une politique en faveur de la transmission/reprise des TPE/PME franciliennes», les paragraphes suivants sont complétés ainsi :

« Enjeux :

La Région et la CCI Paris Ile de France considèrent que la transmission/reprise est un enjeu essentiel de maintien de l'emploi et de l'activité économique francilienne. Une politique régionale ambitieuse dans ce domaine sera proposée en 2017, en lien étroit avec l'ensemble des professionnels, notamment la CCI Paris Île-de-France, **ainsi qu'avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).** »

« Actions :

La Région et la CCI Paris Île-de-France mettront en place, **en association avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment la CRESS**, un observatoire partagé de la transmission des petites entreprises en Île-de-France dont l'objectif sera d'identifier et de hiérarchiser les cibles prioritaires selon les secteurs d'activité, les territoires et les emplois, ainsi que d'évaluer les résultats des actions conduites. Cet observatoire s'inspirera notamment des actions engagées dans les Hauts-de-France et des outils développés avec l'État. »

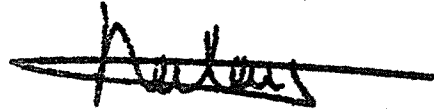
Exposé des motifs :

La question de la transmission/reprise d'entreprises doit aujourd'hui davantage prendre en considération les opportunités offertes par l'économie sociale et solidaire, ceci afin d'optimiser l'action publique en matière de maintien de l'emploi et de l'activité économique sur nos territoires.

Conseil régional

Dans ce cadre, les solutions de reprise/transmission sous forme de SCOP doivent notamment être étudiées avec sérieux et encouragées.

C'est pourquoi un travail partenarial renforcé avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, en particulier la CRESS Ile-de-France, doit être intégré dans les enjeux et les actions prévues par la présente convention.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017- 37****MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION
(SRDEII)****CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
D'ILE DE FRANCE 2017 – 2021****SOUTIEN AUX EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DANS LE DOMAINE DES CONTENUS NUMERIQUES,
DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA (AJUSTEMENT DU REGLEMENT D'INTERVENTION)****AMENDEMENT**

Dans la Convention entre la Région Ile-de-France et les CCI d'Ile- de-France figurant à l'annexe 1 à la délibération, page 39/55, 3.1.1 « Définir une politique de sensibilisation à l'entrepreneuriat », les paragraphes suivants sont modifiés et complétés ainsi :

« Objectifs partagés :

La Région s'engage à associer courant 2017 la CCI Paris Île-de-France à la définition et mise en œuvre d'une nouvelle politique régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat en direction **des cibles suivantes** : les jeunes (~~lycéens, étudiants et apprentis~~) **les femmes et les seniors en deuxième partie de carrière ou en reconversion professionnelle**. D'un point de vue territorial, une priorité sera donnée aux quartiers en politique de la ville et aux territoires ruraux à l'échelle des bassins d'emplois.

Cette nouvelle politique régionale se déclinera autour d'un plan d'action précis avec des objectifs mesurables. A titre d'exemples, des actions de participation à des salons, de sensibilisation ~~en milieu scolaire (collèges, lycées,~~ auprès des jeunes en CFA, des actions événementielles pourront être proposées.

Il convient également d'aider les jeunes franciliens scolarisés à mieux s'orienter professionnellement, en améliorant leur information et leurs conditions de découverte du monde professionnel.

La Région entend en particulier contribuer au renforcement des moyens d'action pour lutter contre les inégalités sociales en matière d'orientation scolaire et professionnelle, d'accès à l'emploi et aux stages.

Elle agira dans cette optique, afin d'enrichir et de développer ces moyens par la concertation et les partenariats avec tous les acteurs concernés, en particuliers les organisations lycéennes, de parents d'élèves, les enseignants et les services de l'Éducation Nationale. »

Exposé des motifs :

S'il peut être du ressort de la Région de contribuer à améliorer la connaissance et les conditions d'accès des lycéen-ne-s francilien-ne-s au monde de l'entreprise, l'entreprise n'est cependant pas l'unique univers professionnel auquel peuvent souhaiter accéder ces derniers.

Il s'agit à l'inverse d'ouvrir l'espace des choix professionnels et des formations possibles, en tenant compte des inégalités sociales dans l'accès à l'information dans ces domaines, et non de le fermer.

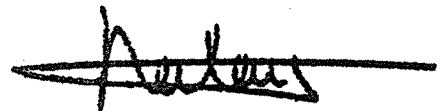
Il faut donc davantage offrir aux jeunes, pour leur orientation, une meilleure connaissance des différents métiers, de la diversité des mondes professionnels et de leurs conditions d'accès.

En effet, la connaissance de ces possibles professionnels, comme l'orientation dans les études et la formation, est fortement conditionnée par les positions sociales des élèves et de leurs familles. Elle constitue par là un facteur d'inégalités sociales dans les trajectoires scolaires et professionnelles. Il en va de même des modalités d'obtention des stages et de recherche d'emploi.

Il importe par conséquent que ce travail d'information se donne explicitement pour objectif de lutter contre les inégalités en ces domaines.

La Région veillera à développer une action commune avec les CCI, ainsi que tous les acteurs concernés par ces questions (associations lycéennes et de parents d'élèves, organisations syndicales, services de l'Éducation nationale, CIO, Réseau des Cités des métiers). Elle pourrait notamment appuyer la mise en place de carrefours des métiers au sein des lycées - ouverts également aux collégiens de 3^e - qui associeraient les acteurs économiques, de l'orientation et de l'information ; à l'instar de l'initiative existante au lycée Michelet de Vanves.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE**

AMENDEMENT

Dans l'annexe 2 à la délibération, la liste des opérations du programme d'investissement sur les infrastructures du RRIR 2016-2020 est complétée par le projet suivant :

Département : 94

Opération : Création d'une bretelle d'accès à l'autoroute A106 (vers Paris) à Rungis

Montant retenu (M€) : 5,4M€

Clé Région : 50%

Crédits Région (M€): 2,7M€

Exposé des motifs :

Le parc ICADE de Rungis est un des plus importants parcs d'affaires du sud parisien et de son premier pôle d'emploi : Orly-Rungis. Il représente 16 000 salariés sur 400 000 m² construits sur près de 60 hectares (70 immeubles et 220 locataires). Dans le cadre de son Schéma directeur d'urbanisme, ICADE projette la diversification et le doublement des surfaces construites sur la période 2016 / 2025 - bureaux, logements (environ 320 dont 35% de logements sociaux), équipements, hôtels, commerces et services). D'ici 4-5 ans, ce sont 40 000 m² de bureaux qui pourraient y être développés. Les enjeux en terme d'emplois et de dynamisme économique y sont donc majeurs.

Ce parc, dont l'attractivité dépend aujourd'hui largement de sa desserte par le réseau autoroutier francilien (85% des salariés du secteur viennent en voiture), même s'il est irrigué par le tramway T7 depuis 2013, est actuellement desservi directement par l'autoroute A106 depuis Paris (via l'A6).

A terme, la part modale des transports collectifs est destinée à augmenter, grâce à l'augmentation de la fréquence de desserte de la gare RER C de La Fraternelle prévue dans le cadre du projet Massy-Valenton, et grâce au prolongement de la ligne 14.

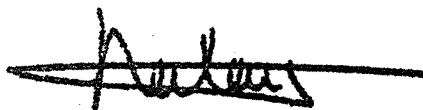
Mais il est indispensable d'améliorer la desserte routière, en particulier via la A106, ce d'autant plus que le parc ICADE a un fort potentiel de développement. La desserte nouvelle ouverte en 2015 (maîtrise d'ouvrage CD94 pour le compte de l'Etat) a permis d'améliorer partiellement l'attractivité du secteur depuis le Nord. Toutefois, l'accès à l'autoroute A106 vers le Nord reste complexe dans le tissu urbain local (via A86 saturée) et constitue toujours un frein au plein développement de l'activité économique du secteur.

Conseil régional

Par ailleurs, les difficultés récurrentes de circulation générale dans le secteur (contournement nord du pôle d'Orly) et en particulier sur la RD165 et ses accès à l'autoroute A86 renforcent la nécessité d'apporter une solution forte et efficace pour ne pas compromettre le développement du pôle d'emploi. La création d'une nouvelle bretelle d'accès à l'autoroute A106, à proximité immédiate du parc ICADE, constitue donc un enjeu majeur et une solution efficace qui permettra à la fois de :

- Renforcer l'attractivité de la zone économique par une desserte simple et directe,
- Une opportunité de résorber les congestions de circulation automobile dans le secteur de Rungis
- Un moyen de renforcer l'attractivité des autres pôles d'emplois à proximité immédiate (Marché International de Rungis notamment)

Tel est l'objectif de cet amendement.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017- 49

**PARC DE LA POUDRERIE EN SEINE-SAINT-DENIS :
APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES DU
TRANSFERT DE GESTION POUR 2017**

AMENDEMENT

Dans la « Convention précisant les modalités du transfert de gestion pour 2017 » figurant en annexe de la délibération, le cinquième paragraphe du préambule, page 10/21, est modifié ainsi :

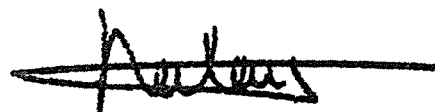
« Ce rayonnement métropolitain sera atteint grâce à la mise en place d'un modèle économique pérenne permettant de le valoriser, de poursuivre la vocation écologique, sociale et éducative du parc en promouvant des projets culturels et sportifs, des éléments de transition énergétique, voire la construction maîtrisée de logements, en priorité sociaux, à proximité, à la condition qu'elle respecte la norme Natura 2000. »

La suite est inchangée.

Exposé des motifs

Le Parc de la Poudrerie est un site Natura 2000 empêchant toute atteinte à son intégrité, notamment la construction de logements sur son périmètre. Si des constructions de logements, en particulier sociaux doivent être encouragées sur le territoire francilien, il convient sur le périmètre du parc de la Poudrerie de bien respecter la norme Natura 2000 à laquelle il est soumis.

En outre, le Parc a accueilli des générations d'écoliers et de classes découvertes dans les centres de nature des différentes villes. Cette vocation socio-culturelle doit donc être réaffirmée au coeur de la présente convention.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

Des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017- 49

**PARC DE LA POUDRERIE EN SEINE-SAINT-DENIS :
APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES DU
TRANSFERT DE GESTION POUR 2017**

AMENDEMENT

Dans la « Convention précisant les modalités du transfert de gestion pour 2017 » figurant en annexe de la délibération, le premier paragraphe de l'article 8 « Groupe de travail en vue de l'élaboration du projet d'avenir du parc de la Poudrerie », page 20/21, est modifié ainsi :

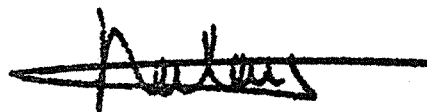
« Un groupe de travail rassemblera les différents partenaires (Etat, Région Ile-de-France, Département de la Seine-Saint-Denis, communes de Sevrans, Livry-Gargan, Villepinte et Vaujours, **élus des circonscriptions incluant le parc de la Poudrerie, associations,** Agence des espaces verts, Institut national de l'environnement industriel et des risques, Établissements publics territoriaux de Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est), et sera chargé d'élaborer de façon concertée un modèle de gestion pérenne du parc permettant de le valoriser au regard de ses contraintes, et tendant à promouvoir des activités culturelles, sportives et patrimoniales ainsi que des actions valorisant la transition énergétique, dans une recherche permanente de bonne gestion des deniers publics. »

Exposé des motifs

Nombre d'élus, incluant les parlementaires, se sont fortement investis dans la mobilisation pour le Parc de la Poudrerie et ont participé à la table-ronde réunie en Préfecture de Région le 8 novembre dernier. La présence de toutes et tous est donc nécessaire dans le groupe de travail.

De même, plusieurs associations ont leur siège au sein du Parc de la Poudrerie ou y exercent l'essentiel de leurs activités, le plus souvent sur les questions environnementales, sportives, éducatives, ou de loisirs. Ces associations ont une expertise importante sur le fonctionnement actuel du Parc, elles doivent donc à ce titre pouvoir participer aux discussions sur son avenir.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027****AMENDEMENT**

Compléter la fin de l'article 1 par la phrase suivante :

« , en excluant tout recours aux marchés de partenariat (anciennement partenariat public-privé –PPP). »

EXPOSE DES MOTIFS :

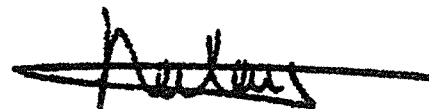
L'exécutif actuel choisit de recourir aux partenariats public-privé (PPP) pour les prochains chantiers de rénovation et de construction de lycées qui seront engagés par la Région. Il n'y a aucune précision ni sur leur proportion par rapport à l'ensemble des travaux, ni sur le-s montage-s financier-s envisagé-s et la proportion du privé dans ces montages. Le seul élément avancé par l'exécutif étant que la puissance publique, pour répondre à l'urgence, doit faire appel à des prestataires privés. Cette affirmation est une erreur et minimise le choix politique avéré que la droite régionale fait en privilégiant les PPP.

Le groupe Front de Gauche s'oppose fermement aux partenariats publics-privés qui auront, comme par le passé, des conséquences désastreuses. Nous refusons la main mise des géants du BTP sur la gestion d'équipements publics. Nous refusons cette bombe financière à retardement qui pèsera lourdement et négativement sur la capacité future d'investissement de notre collectivité.

S'il y a des économies à très court terme elles sont minimes, et, comparativement, aux surcoûts sur le long terme elles disparaissent. Cette tendance n'est plus à prouver vu le nombre de PPP qui ont été des gouffres financiers et que les contribuables doivent éponger. Cette logique court termiste qui répond aux intérêts immédiats des grands groupes privés sous couvert de construire des équipements d'intérêt général, nous la récusons.

Au delà du désaccord de fond que pose le recours au PPP, notre groupe tient à préciser que les

lycées ne répondent pas à un seul modèle du fait de la diversité de leurs offres de formations et des publics accueillis qui peuvent être très spécifiques. Or construire des établissements scolaires en PPP ne s'est fait qu'à partir d'un modèle unique pré-établi qu'il est donc impossible d'appliquer aux lycées de notre Région qui ont chacun leur particularité.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000114

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Compléter la fin de l'article 4 par la phrase suivante :

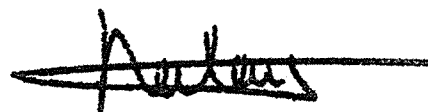
« contenu dans la délibération CR 15-77 du 24 septembre 2015. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans la mesure où ni cette délibération, ni la communication de juillet dernier relative à « l'agenda d'accessibilité handicap des lycées : l'élève au cœur de la politique régionale » (CR 116-16) ne changent la donne en matière de mise en œuvre des actions listées dans l'agenda d'Accessibilité des lycées, le groupe Front de gauche souhaite rappeler que le document de référence reste la délibération CR 15-77 voté le 24 septembre 2015.

Cette dernière était l'aboutissement du long travail d'une instance de concertation dénommé « Comité stratégique AD'AP » réunissant de nombreux participants dont les représentants des 3 rectorats, des professionnels spécialistes du handicap, des représentants des associations de personnes handicapées, des parents d'élèves, des élèves, du Conseil consultatif du handicap d'Ile de France, des proviseurs, les 8 MDPH, les 8 Préfectures.

Est ressorti de leurs travaux, un agenda des lycées à prioriser « 3 fois 3 ans » portant sur la totalité du patrimoine n'étant pas encore traité. Le rapport, voté à l'unanimité de l'assemblée plénière en septembre 2015 précise que « *compte tenu de sa durée, les lycées ont été priorisés dans le but d'offrir au plus tôt les meilleures conditions de scolarisation à tous les élèves* ». C'est donc la feuille de route qui doit être mise en œuvre.



Céline MALAÏSÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027

AMENDEMENT

Ajouter le « considérant » suivant à la délibération :

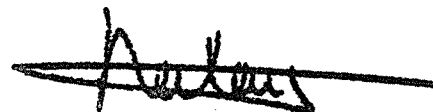
« VU la saisine des Conseils départementaux d'Ile-de-France et des communes concernées par le Programme pluriannuel d'investissement 2017-2027 »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche regrette que ce PPI qui engage notre collectivité jusqu'en 2027 n'ait fait l'objet d'une concertation plus large. Ainsi, l'avis du CESER sur ce rapport souligne, dans le même sens, que « *si dans ce cadre la saisine du CESER est obligatoire préalablement à l'adoption, par le Conseil régional, d'une modification du Programme prévisionnel d'investissement, encore faudrait-il qu'il dispose des documents permettant cet examen* ».

De la même façon, le conseil interacadémique d'Ile-de-France qui a émis son avis négatif le 6 mars dernier, n'a été associé que très tardivement à l'élaboration de ce programme pour y participer de manière constructive. Toutes les associations et syndicats présents le 6 mars 2017 l'ont regretté.

Nombre des acteurs institutionnels n'ont pas été associés comme ils l'auraient souhaité. Ainsi, il aurait fallu que l'ensemble des acteurs concernés (communautés éducatives, collectivités territoriales, partenaires de l'éducation nationale) soient associés à une série d'échanges pour recenser les besoins au plus près des enjeux des différents territoires de l'Ile de France. Associer étroitement les communes et les départements franciliens auraient du être une évidence. C'est le sens de notre amendement.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« Décide du réexamen à mi-parcours du programme prévisionnel d'investissement 2017-2027. Des modifications pourront être apportées en fonction des évolutions démographiques, des indicateurs et études de mixité sociale et scolaire et des orientations du prochain schéma des formations prévu à l'article L 214-1 du Code de l'éducation.

Sur le plan démographique, ce réexamen à mi-parcours sera réalisé conjointement avec les huit Conseils Départementaux de la Région Ile de France.

Par ailleurs, un bilan et un suivi annuels du PPI seront présentés en commission des lycées et en Conseil Inter-académique de l'Education Nationale. Ils devront prendre en compte les éléments suivants :

- . Un équilibre territorial entre la construction de lycées neufs et l'extension des lycées ;*
- . Le nécessaire développement des lycées professionnels ;*
- . La prise en compte effective et rapide des tensions démographiques des départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en particulier ;*
- . La prise en compte effective et rapide des besoins en équipements sportifs (construction, rénovation, agrandissement) de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France. »*

EXPOSE DES MOTIFS :

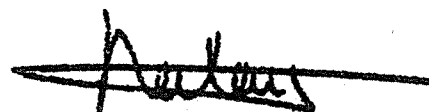
Le groupe Front de gauche considère que la réévaluation à mi-parcours est une étape indispensable pour la bonne conduite et la mise en œuvre d'une révision, si nécessaire, du plan pluriannuel d'investissement pour les lycées. Une planification sur dix années doit possiblement être revue si elle veut atteindre ses objectifs.

La préparation de cette étape est à anticiper si nous la souhaitons constructive.

Elle ne doit cependant pas exclure un bilan d'étape annuel qui pourra, si nécessaire, donner lieu à une révision des objectifs. Ce rendez-vous est d'autant plus important que la concertation des acteurs de l'enseignement secondaire francilien n'ont pas été associés à la construction de ce PPI, comme le prouve le CIEN du 6 mars.

Par ailleurs, pour le groupe Front de gauche, ce bilan annuel n'aura de sens que s'il prend en compte les éléments suivants : *équilibre entre lycées neufs et extension de lycées ; développement des lycées professionnels ; prise en compte des besoins en équipements sportifs (construction, rénovation, agrandissement) de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France...*

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« Donne mandat à la commission permanente pour valider un planning des individualisations des opérations qui aura fait l'objet d'une discussion et d'une validation par la commission des lycées et le Conseil Inter-académique de l'Education Nationale »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour que les ambitions du PPI 2017-2027 ne restent pas lettre morte, le groupe Front de gauche considère que l'exécutif doit être en mesure de présenter une priorisation des opérations qui seront discutées par la commission des lycées et le Conseil Inter-académique de l'Education Nationale et validées par la commission permanente.

Les élu.e.s régionaux.ales, comme les collectivités locales sont en droit de connaître le séquençage des priorités que l'exécutif s'est fixé pour les 10 années à venir.

Il est, également, à souligner que cet éclairage aurait été nécessaire, même s'il était incomplet, dès la présentation du PPI.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000118

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« S'engage à organiser dans les plus brefs délais une conférence territoriale dans chacun des huit départements franciliens qui réunira les professionnels, les organisations syndicales et associatives, les conseils départementaux et les communes...

Sur la base de leurs conclusions, un premier bilan sera effectué d'ici un an. Le cas échéant, il donnera lieu à une révision.

Ils devront prendre en compte les éléments suivants :

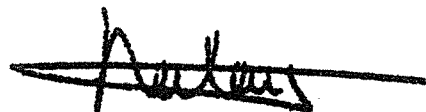
- . Un équilibre territorial entre la construction de lycées neufs et l'extension des lycées ;*
- . Le nécessaire développement des lycées professionnels ;*
- . La prise en compte effective et rapide des tensions démographiques des départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en particulier, par la construction de places nouvelles. »*
- . La prise en compte effective et rapide des besoins en équipements sportifs (construction, rénovation, agrandissement) de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France. »*

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche regrette que ce PPI qui engage notre collectivité jusqu'en 2027 n'ait fait l'objet d'une concertation plus large. Ainsi, l'avis du CESER sur ce rapport souligne, dans le même sens, que « si dans ce cadre la saisine du CESER est obligatoire préalablement à l'adoption, par le Conseil régional, d'une modification du Programme prévisionnel d'investissement, encore faudrait-il qu'il dispose des documents permettant cet examen ».

C'est la raison pour laquelle, notre groupe souhaite que nos partenaires soient associés rapidement à une nouvelle phase de concertation qui visera à modifier, affiner et corriger les propositions de l'actuel PPI qui ne correspond malheureusement pas, malgré un engagement financier massif, aux besoins réels de nos territoires.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-57
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL – 2^e PARTIE**

AMENDEMENT

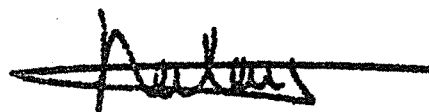
A l'annexe 2 de la délibération le point « V-Les victoires sportives de l'Île de France » est supprimé.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que la création de ces « victoires de sportives » renvoie à une vision extrêmement élitiste où la réussite argentée compte plus que le développement de la pratique sportive de l'ensemble des franciliens.

La communication autour de la seule excellence sportive ne saurait satisfaire un mouvement sportif en prise aux pires difficultés financières face au désengagement massif des collectivités publiques. Nous pensons au contraire que l'engagement régional doit prioritairement être consacré aux clubs formateurs, et plus généralement au mouvement sportif.

Par ailleurs, compte tenu de la préparation de la candidature et de l'organisation éventuelle des JOP 2024, le Front de gauche considère que la région doit prioritairement valoriser le travail des « ambassadeurs drices du sport ».



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHEParti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000120

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017-57
LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL – 2^e PARTIE****AMENDEMENT**

A l'annexe 2 de la délibération, le point « IV-Les clubs excellence d'Île-de-France » est remplacé par les alinéas suivants:

« IV - CLUBS FORMATEURS »**Objectifs du dispositif**

Décide de maintenir le dispositif de soutien aux clubs formateurs, en lien très étroit avec les ligues et comités régionaux partenaires de la Région, dont les objectifs sont :

- . de conforter et d'améliorer l'encadrement et les ressources humaines des clubs identifiés,
- . d'améliorer la lisibilité régionale en confortant le rôle des ligues et des comités au centre de la politique régionale et leur étroite articulation avec leurs clubs.
- . de renforcer le partenariat avec les ligues et les comités en s'appuyant sur leurs capacités à jouer leur rôle statutaire de coordination, de mutualisation, d'organisation du mouvement sportif et d'action directe en confortant l'unicité du sport de haut niveau et de masse.
- . de développer le nombre de clubs qui s'engagent dans l'approche régionale qui renforce l'unicité du sport autour du haut-niveau, de l'accès de tous au sport, de la vie de club et de son ouverture sur son environnement.
- . de fidéliser les athlètes de haut niveau dans les clubs formateurs.

Eligibilité**1. Bénéficiaires :**

Sont éligibles au présent dispositif les clubs sélectionnés par les ligues ou comités conventionnés avec la Région sur la base du plan de développement sportif régional.

2. Critères des clubs formateurs :

Un club qui forme les encadrants à tous les niveaux de compétitions. 2. Un club qui permet la progression des jeunes athlètes d'un point de vue sportif et éducatif. 3. Un club qui développe une stratégie pour tous les acteurs du développement du club, en valorisant la diversité des pratiques, la vie de club et l'ouverture sur la ville. 4. Un club qui constitue un pôle ressources pour sa discipline. Les critères ci-dessus sont précisés et

complétés en fonction des spécificités des disciplines et des critères de labellisation fédérale lorsqu'ils existent.

3. Nature des projets soutenus

Le dossier de la ligue ou du comité régional présente, d'une part, la situation du ou des clubs choisis au regard de l'ensemble des critères ci-dessus et, d'autre part, le projet de chacune des structures retenues.

Ce projet prévoit deux plans d'actions accompagnés de deux budgets prévisionnels détaillés : le premier porte sur le plan de formation décidé en accord entre le club et la ligue ou le comité régional ; le second porte sur les besoins en matériels et encadrement.

4. Modalités de mise en œuvre et de suivi

La convention type tripartite à conclure entre la Région et les porteurs du projet sera conclue pour une durée de 2 ans renouvelable.

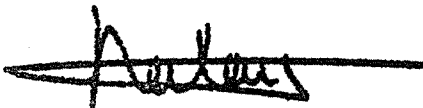
Un bilan de cette intervention régionale sera communiqué chaque année à la commission Sport et Loisirs.

EXPOSE DES MOTIFS :

En s'inscrivant au cœur de ses ambitions régionales en matière de formations et de développement de la pratique sportive, les clubs formateurs sont un pilier de la politique régionale sportive que nous devons développer. Ils doivent être traités avec égard tant par une reconnaissance régionale institutionnelle que financière. Rappelons que la formation est une compétence régionale obligatoire, mais c'est aussi à la fois au cœur des besoins des clubs et plus généralement du développement de pratiques de qualité bien encadrées.

Une politique sportive réellement diversifiée et ouverte à tou.te.s impose de conforter durablement le mouvement sportif dans son rôle de transmission de savoirs, de techniques, d'acquisition de comportements, de partage de valeurs. Aussi, la Région doit soutenir les réseaux de clubs formateurs.

Sans compter que si nous voulons que l'Île-de-France soit à la hauteur des enjeux olympiques et paralympiques pour les JOP à venir et pour la candidature de la ville de Paris, ce dispositif est une nécessité absolue sans quoi l'engouement des jeunes Francilien.ne.s sera vain et les athlètes francilien.ne.s pourraient peiner à monter sur les podiums.



Céline MALAÏSÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-57
Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail
pour les agents de la Région.

AMENDEMENT

L'article 3 est ainsi rédigé :

« Précise que les agents pratiquant le télétravail depuis leur domicile bénéficieront d'une prise en charge forfaitaire globale qui sera évaluée par le.la salarié.e. en télétravail à partir des points suivants :

- . Frais fixes : assurance multirisque habitation ; taxes liées au logement...*
- . Frais variables : chauffage et/ou climatisation ; électricité...*
- . Frais liés à l'adaptation du local si nécessaire et du mobilier adapté ;*
- . Frais de connexion au réseau téléphonique, frais d'abonnement*
- . Coûts liés à la restauration du télétravailleur ;*
- . Coûts liés à l'usage de consommables (ramettes de papiers, cartouches d'encre...) »*

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que les frais engagés par le télétravail ne peuvent se réduire au seul abonnement internet et à la mise à disposition d'un poste informatique.

L'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) est à cet égard extrêmement claire et détaille l'ensemble des frais d'équipements de travail, à la responsabilité et aux coûts.

Elle rappelle à cet égard que les dépenses engagées dans le cadre du télétravail sont considérées comme des frais professionnels identifiés sous trois catégories :

- . les frais fixes et variables liés à la mise à disposition d'un local privé pour un usage professionnel ;
- . les frais liés à l'adaptation d'un local spécifique ;
- . les frais de matériel informatique, de connexion et fournitures diverses.

Par ailleurs, la restauration devra être prise en charge par l'employeur.

Il semble donc indispensable que l'ensemble de ces éléments légaux et obligatoires soit intégré à cette délibération qui fonde les bases du télétravail pour notre institution.

La mise en route du télétravail au sein de notre collectivité ne saurait se faire au détriment du pouvoir d'achat et des conditions de travail des salarié.e.s. La région Île-de-France doit respecter les règles élémentaires des lois en vigueur en faveur des salarié.e.s.

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAÏSÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-57
Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail
pour les agents de la Région.**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté. Il est ainsi rédigé :

« abonde le chapitre « 930-Services généraux », « 02-administration générale », « 0202-Autres moyens généraux », « HP 020-04 - Dépenses associés aux frais de personnel » de la somme de 700 000€ au sein d'une nouvelle action intitulée « Télétravail : expérimentation et formation »

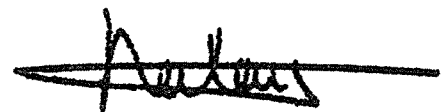
EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que la mise en œuvre, même expérimentale, du télétravail aura un coût pour la collectivité. En effet, si l'exécutif souhaite que cette option se réalise dans les meilleures conditions, il est important de s'en donner les moyens financiers.

Dans la mesure où il n'a jamais été question, y compris dans l'examen du projet de budget dédié à l'administration générale, de mettre en place le télétravail dès cette année, la somme affectée par cet amendement permettra de prendre en charge :

- Les frais professionnels engagés par le/la télétravailleur.se (aménagement du lieu de travail, frais fixes...) et par les frais engendrés par le contrôle des conditions de travail par l'employeur ; (350 000€)
- Les frais liés à la formation des télétravailleurs.ses (350 000€).

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAÏSÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-57
Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail
pour les agents de la Région.


AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté. Il est ainsi rédigé :

« Un bilan d'étape social et budgétaire de cette expérimentation est présenté d'ici un an à l'Assemblée régionale. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est important que ce type d'expérimentation fasse l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif sur les aspects à la fois sociaux et financiers avant qu'il ne soit ouvert à l'ensemble des salarié.e.s


Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT
N° 000124

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-57
Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail
pour les agents de la Région.**

AMENDEMENT

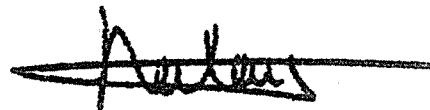
Un article additionnel est ajouté. Il est ainsi rédigé :

« veille à ce que la parité femme/homme soit respectée dans la mise en œuvre de cette expérimentation. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour le groupe Front de gauche, le respect de la parité est une donnée essentielle dans la mise en œuvre de cette expérimentation.

En effet, il est prouvé que ce sont les femmes plus que les hommes qui ont recours à ce type d'arrangement. Cela est lié à l'inégale répartition des tâches ménagères et parentales entre les femmes et les hommes. La région doit veiller à ce que le télétravail qu'elle propose de mettre en œuvre n'entraîne pas une domestication du travail des femmes.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-57
Mise en place d'une phase d'expérimentation du télétravail
pour les agents de la Région.**

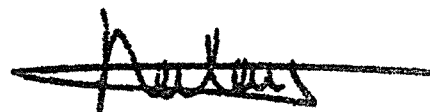
AMENDEMENT

A l'annexe à la délibération au point « Nombre de jours », l'alinéa suivant, ainsi rédigé, est ajouté :

*« Tou.te.s les agent.e.s doivent être présent.e.s un même jour de la semaine sur le site du
Conseil régional d'Île-de-France »*

EXPOSE DES MOTIFS :

Ce jour de présence obligatoire permettra aux services de communiquer entre eux, de garder des liens entre l'ensemble de l'encadrement et des agents, ainsi que l'exercice, sans entrave, de l'activité syndicale et du mandat de représentant des personnels.



Céline MALAÏSÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-055
NOUVELLE STRATEGIE REGIONALE POUR L'ACCES DES FRANCILIENNES ET DES
FRANCILIENS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES

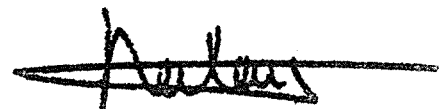
AMENDEMENT

Ajoute à l'annexe 1 : « règlement d'intervention des tickets-loisirs » à l'article 2.1 :
« *Bénéficiaires* » des appels à projet « les « clubs ados » des villes qui en disposent ».

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement a pour but d'intégrer au dispositif d'appel à projet les « clubs ados » des villes qui en disposent. Cela permettrait d'étendre le nombre de bénéficiaires des tickets-loisirs et de renforcer l'accompagnement de ces structures afin de développer des activités éducatives, sportives et culturelles de qualité.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000127

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-055
NOUVELLE STRATEGIE REGIONALE POUR L'ACCES DES FRANCILIENNES ET DES
FRANCILIENS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES**

AMENDEMENT

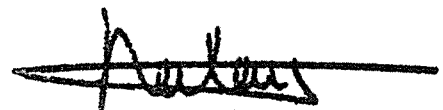
A l'annexe 1 de la délibération « Règlement d'intervention des tickets-loisirs » à l'article « 2.1. Bénéficiaires des appels à projet », rajouter :

« - les communes disposant de centre de loisirs ».

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que l'implication régionale auprès des villes qui possèdent des centres de loisirs et développent des politiques publiques volontaristes en faveur des enfants et familles populaires doit être affirmée.

Les tickets-loisirs devraient permettre dans cette démarche d'accompagner les démarches engagées par les communes pour améliorer la mixité des publics et garantir le vivre-ensemble.



Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-055
NOUVELLE STRATEGIE REGIONALE POUR L'ACCES DES FRANCILIENNES ET DES
FRANCILIENS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES

AMENDEMENT

A l'annexe 1 de la délibération « Règlement d'intervention des tickets-loisirs » à l'article « 2.1. Objectifs », rajouter :

« - les centres de loisirs œuvrant pour leur réhabilitation ».

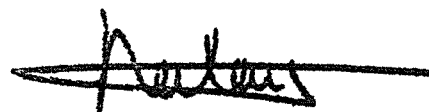
EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche entend rétablir les dispositifs permettant aux familles défavorisées de partir, pour une première fois, en vacances pour des séjours d'une semaine, en dehors de Île-de-France .

Nous considérons que ce dispositif, qui s'appuie sur un travail associatif ancien et de qualité, confirme l'utilité des vacances en terme de lien social, de consolidation familiale, de projection vers l'autonomie, de réduction du sentiment d'exclusion et d'épanouissement individuel et social.

Pour notre groupe, il était inadmissible de supprimer un dispositif au succès grandissant depuis sa mise en place qui a su répondre à des attentes réelles de familles défavorisées.

Nous souhaitons, par cet amendement, le réintégrer aux politiques régionales.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-61
Pour une politique du livre plus ambitieuse et inclusive**

AMENDEMENT

Annexe 2, dans la partie « Critères d'attribution de l'aide », après l'alinéa 11, ajouter la phrase suivante :

« - projets éditoriaux exceptionnels dans les champs de la création littéraire et des sciences humaines et dont l'équilibre économique ne peut être assumé dans le cadre ordinaire de l'activité de l'éditeur »

EXPOSE DES MOTIFS :

Les trois quarts des éditeurs français installés dans notre région sont, pour beaucoup, de petits éditeurs indépendants, éditant moins de 30 titres par an et faisant de l'édition leur activité principale. Ils connaissent pour la plupart de grandes difficultés, avec un manque de capitaux propres et des niveaux de professionnalisation très divers. Plus de la moitié d'entre eux n'accèdent pas aux systèmes de promotion, de diffusion et de distribution, ce qui rend difficile leur présence en librairie et en bibliothèque.

Le rapport ne prenant plus en compte la spécificité des aides aux revues et projets éditoriaux exceptionnels, le groupe Front de gauche propose d'y remédier au travers de cet amendement.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000130

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-52
Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien**

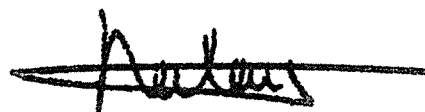
AMENDEMENT

Annexe 1, aux modalités générales, partie 1 « Objectifs généraux », insérer après l'alinéa 6 la phrase suivante :

« - la mise en œuvre du dispositif respecte la liberté artistique et l'autonomie des porteurs de projets »

EXPOSE DES MOTIFS :

S'il est logique que l'administration régionale fixe des objectifs et des critères dans l'attribution des fonds de la PAC, le contrôle de la production artistique n'est en revanche pas de son ressort. Le groupe Front de gauche souhaite donc voir précisé dans cette annexe que la liberté artistique et l'autonomie des porteurs de projet est au cœur du dispositif.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000131

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-52
Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien**

AMENDEMENT

Annexe 1, aux modalités générales, partie « La Commission pour la Permanence artistique et culturelle », aux alinéas 2 et 3 reformuler comme suit :

« Elle est composée de douze membres titulaires et douze membres suppléants répartis de la façon suivante :

- six titulaires et six suppléants, conseillers régional, désignés par le Conseil régional, pour la durée du mandat,*
- six titulaires et six suppléants, experts et professionnels du spectacle vivant, désignés par la Présidente du Conseil régional pour un an, renouvelable une fois.»*

EXPOSE DES MOTIFS :

Nous proposons par cet amendement de revenir au nombre initial de six élus pour la Commission PAC. La pluralité politique ainsi que l'association de l'ensemble des groupes de notre hémicycle au travail de la Commission sont en effet des conditions primordiales à l'efficacité des politiques publiques que nous mettons en œuvre.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-52
Pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien**

AMENDEMENT

Au projet de délibération, ajouter l'article additionnel suivant :

« Article 9 :

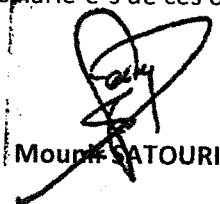
Mandate la Présidente pour publier les conclusions de l'audit concernant les organismes associés de la culture et ses conséquences sur les missions et personnels de ces organismes »

EXPOSE DES MOTIFS :

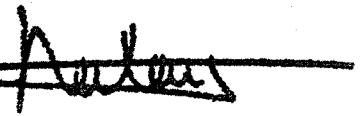
Organisme associé au Conseil régional, ARCADI est aujourd'hui menacé de suppression, ce qui laisse non seulement ses salarié-e-s dans l'incertitude, mais met aussi en danger la pérennité de ses missions. ARCADI mène pourtant un travail indispensable, dont notre collectivité ne peut se défaire sans mettre gravement en danger l'action culturelle en Île-de-France.

A travers cet amendement, nous souhaitons que l'audit global sur les organismes associés, annoncé depuis plus d'un an et jamais publié, soit mis à disposition de tou.te.s les élu.e.s région.aux.ales. C'est la condition minimale pour que les débats puissent être menés à égalité et en toute transparence, notamment avec les salarié-e-s de ces organismes.


Eddie AÏ


Mounir SATOURI


Carlos DA SILVA


Céline MALAÏSÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

Groupe Front de gauche, Parti communiste Français,
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste
Groupe Europe Ecologie-Les Verts & Apparentés
Groupe Socialiste et Républicain & Apparentés

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-61
Pour une politique du livre plus ambitieuse et inclusive**

AMENDEMENT

Au projet de délibération, ajouter l'article additionnel suivant :

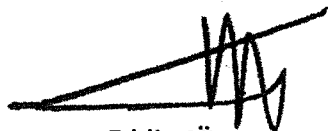
« Article 9 :

Mandate la Présidente pour publier les conclusions de l'audit concernant les organismes associés de la culture et ses conséquences sur les missions et personnels de ces organismes »

EXPOSE DES MOTIFS :

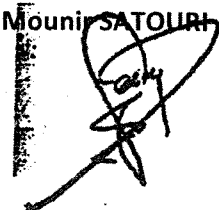
Organisme associé au Conseil régional, le MOTif est aujourd'hui menacé de suppression, ce qui laisse non seulement ses salarié-e-s dans l'incertitude, mais met aussi en danger la pérennité de ses missions. Le MOTif mène pourtant un travail indispensable, dont notre collectivité ne peut se défaire sans mettre gravement en danger la politique du livre en Île-de-France.

A travers cet amendement, nous souhaitons que l'audit global sur les organismes associés, annoncé depuis plus d'un an et jamais publié, soit mis à disposition de tou.te.s les élu.e.s région.aux.ales. C'est la condition minimale pour que les débats puissent être menés à égalité et en toute transparence, notamment avec les salarié-e-s de ces organismes.

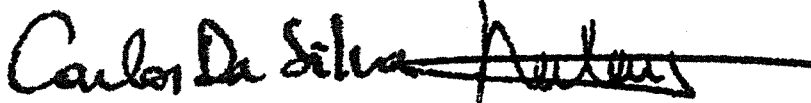


Eddie AÏT

Mounir SATOURI



Carlos DA SILVA



Céline MALAÏSÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

Séance Plénière du 9 et 10 mars 2017

CR n°2017-59

**PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCLIENS :
DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027**

AMENDEMENT 1

L'alinéa 1 de l'article 3 du projet de délibération est modifié comme suit :

« Décide de la création de 3000 places d'internats en veillant à ce que les filles aient un accès identique aux garçons, et adopte la liste détaillée des opérations dressée en Annexe 5. »

Exposé des motifs :

En 2011, une étude commandée par la région à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France montre de fortes inégalités sociales dans les internats. Deux places sur trois sont réservées à des garçons. Il est anormal dans une région comme l'Ile-de-France de voir encore ce genre d'inégalité. C'est pourquoi, nous voulons que ces nouvelles places d'internat respectent la parité garçons/filles.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

CR 2017-59

**PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS :
DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2027****AMENDEMENT 2**L'article 8 du projet de délibération est modifié comme suit :

« Décide que 100% des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux **et de viandes qui proviennent d'animaux mis à mort avec étourdissement préalable et sans souffrance animale**, avec un objectif de 50% de produits bios d'ici ~~2024~~-2020. Mandate la Présidente du Conseil régional pour conduire, dès 2017, une expérimentation en Seine-et-Marne. »

Exposé des motifs :

La Chambre d'Agriculture d'Île-de-France affirme que quatre des cinq abattoirs de la région recourent à une méthode de mise à mort des animaux sans étourdissement préalable, engendrant une situation de stress et de souffrance indigne. Alain De Peretti, vétérinaire rural, souligne le « gigantesque bond en arrière » des autorités qui acceptent la commercialisation de cette viande, à l'encontre des progrès réalisés jusqu'alors en termes de sécurité alimentaire en Europe.

La volonté de l'exécutif régional d'approvisionner les cantines d'Île-de-France de 50% de produits bios va dans le bon sens. Il convient toutefois, d'ici la fin de la mandature, d'aller toujours plus loin pour vivre mieux dans une d'Île-de-France durable, de veiller à la qualité et à la sécurité alimentaire des lycéens franciliens.



Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CP 2017-44
« UN SMALL BUSINESS ACT »**AMENDEMENT**

Ce rapport est renommé ainsi :

« Un plan francilien pour la croissance et l'accès à la commande publique régionale des TPE-PME »

Exposé des motifs :

Selon le texte de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur, à jour de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'article 2 dispose que « La langue de la République est le français ».

La Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », dispose dans son article 1 que :

« Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.

Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. »

Elle dispose en outre, dans son article 14, que l'emploi de service constitué d'une expression ou d'un terme étrangers est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens, approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française.

Le décret d'application du 3 juillet 1996 ajoute une précision à cette disposition dans tous les documents que les services publics éditent, de quelque nature qu'ils soient (art.11).

La loi Toubon s'impose donc à tous y compris aux collectivités territoriales : il est par conséquent obligatoire d'utiliser le français dans notre collectivité régionale d'Île-de-France.

Pour aider les entreprises françaises de petites tailles à s'intégrer dans les marchés publics régionaux, ce seront les services de la Région Île-de-France qui traiteront de leurs dossiers, et par conséquent uniquement en langue française.



Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CP 2017-44
« UN SMALL BUSINESS ACT »

AMENDEMENT

La phrase de l'article 1 de la délibération, troisième tiret, troisième point commençant par « *renforçant l'allotissement des marchés publics* » est ainsi modifiée :

« l'allotissement, c'est-à-dire le découpage géographique et/ou technique des marchés publics en lots accessibles aux TPE/PME, étant amélioré. L'allotissement étant d'au moins 4 ou 5 lots en moyenne que ces lots soient géographiques et/ou techniques ; »

Exposé des motifs :

Il est hautement souhaitable d'introduire, dans le « plan francilien pour la croissance et l'accès à la commande publique régionale des TPE-PME », des précisions sur la nécessité de renforcer *l'allotissement des marchés publics* aux fins de privilégier les entreprises franciliennes.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CP 2017-44
« UN SMALL BUSINESS ACT »

AMENDEMENT

L'article 1 de la délibération est ainsi complété, avec l'ajout d'un tiret :

« - rééquilibrer les critères d'attribution au-delà du seul critère de prix, en prenant en compte des critères techniques, environnementaux et sociaux comme la limitation du transport (la distance des lieux de production), la nécessité d'assurer une rapidité d'intervention, la nécessité d'assurer la proximité et l'accessibilité, la connaissance de l'environnement local, la prise en compte de la gestion des déchets. »

Exposé des motifs :

Il est hautement souhaitable d'introduire, dans le « plan francilien pour la croissance et l'accès à la commande publique régionale des TPE-PME », des critères d'attribution des marchés permettant de favoriser les entreprises franciliennes.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport CP 2017-44
« UN SMALL BUSINESS ACT »**AMENDEMENT**

L'article 1 de la délibération est ainsi complété, avec l'ajout d'un tiret :

« - Tester et créer un fonds d'arbitrage carbone (FAC) qui est un dispositif de financement des surcoûts liés à la performance environnementale. La Région testera en 2017 la mise en œuvre d'un Fonds Régional d'Arbitrage Carbone sur la base d'une phase d'analyse comparative des solutions techniques portant sur quelques segments d'achats choisis. Au regard des résultats obtenus, la Région intégrera cet outil pour ses besoins d'achats. La méthodologie mise en œuvre sera exportée et partagée avec l'ensemble des partenaires acheteurs, publics ou privés, désireux de répliquer la démarche. »

Exposé des motifs :

L'objectif est d'améliorer la qualité environnementale des achats et d'aider au financement des surcoûts (supportés par les PME/TPE) liés à la performance environnementale et donc de favoriser par là même les entreprises franciliennes. Le fonds permet également d'inciter les acheteurs et fournisseurs à proposer des solutions techniques alternatives et d'évaluer l'efficacité (rapport entre le coût et l'efficacité) des achats vertueux (efficacité calculée en volume de gaz à effet de serre évité).

Le fonds d'arbitrage carbone est une réponse concrète qui permet de favoriser les achats publics vers des produits, des constructions ou des usages moins consommateurs en carbone. Chaque achat est soumis à une évaluation préalable pour sélectionner le meilleur « rapport coût/avantage carbone » et non pas simplement le moins disant. Exiger le meilleur rapport qualité/prix, sur la durée de vie du marché, doit imposer une analyse de la pertinence d'un projet sous le prisme de la contrainte carbone. Au regard du dynamisme et de la qualité de l'offre locale décarbonée sur certains segments d'achats, cette approche permet des retombées positives pour les TPE/PME locales ayant procédé au bilan carbone de leur offres et process. Cette approche nécessite également un travail amont de repérage des solutions techniques envisageables sur un même segment d'achat.



Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

Rapport CR 2017-37

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE « #LEADER »
POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION(SRDEII)

AMENDEMENT

Ce rapport est ainsi renommé :

« Mise en œuvre de la stratégie **gagnante** pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) ».

Exposé des motifs :

La Constitution en son article 2 ne reconnaît que le français comme langue de la République, tandis que la loi Toubon du 4 août 1994 oblige les services et établissements publics de l'Etat à utiliser le français. Le décret d'application du 3 juillet 1996 ajoute une précision à cette disposition : dans tous les documents que les services publics éditent, de quelque nature qu'ils soient (Art.11).

Reculer sur l'emploi de notre langue, c'est déjà, d'une certaine manière, renoncer à la candidature que nous portons pour la victoire de nos valeurs et le partage de notre culture. C'est pourquoi nous préconisons le remplacement du mot anglais « leader » par le mot « gagnante ».

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017**Rapport n° CR 2017-37****MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE****« #LEADER » POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII)**

AMENDEMENT

A l'Annexe 1 à la délibération,
Convention entre la Région IDF et la CCI d'Ile-de-France
Axe 2

La section 1.1.1 de l'orientation 1, intitulée « Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité autour d'une marque commune » est supprimée. Les sections suivantes sont renumérotées en conséquence. L'orientation 4 : « Œuvrer en faveur d'une région multilingue et de l'initiative 'Smart Region' » est également supprimée.

Exposé des motifs :

Nous pensons que la stratégie d'anglicisation prônée par l'exécutif est totalement contre-productive pour le rayonnement des valeurs et de la culture française propres à notre région. C'est pourquoi il ne nous paraît pas opportun d'y associer d'autres organismes tels que la CCI d'Ile-de-France. Tout récemment, un sondage Odoxa pour RTL et Winamax du 27 février vient de montrer que 69% des Français ont été choqués par le choix du slogan « *Made for sharing* » retenu pour la candidature de Paris aux JO 2024. Il est maintenant demandé à la CCI d'Ile-de-France de véhiculer la « marque Paris Region », de participer au guichet « Choose Paris Region », d'appuyer l'agence « Paris Region Entreprises ». Cette soumission aux critères du *globish* est inacceptable pour nos concitoyens. Par ailleurs, elle éloigne nos partenaires étrangers de ce qu'ils viennent justement chercher en France : la spécificité française. L'exécutif fait de toute évidence le choix de tirer un trait sur la promotion de notre langue. Il souhaite une Région « multilingue qui parle parfaitement anglais » (orientation 4), sans être capable de remettre aux élus des rapports rédigés en bon français. Le texte de la Convention ne contient pas moins de 50 fautes de frappes, erreurs de syntaxe et néologismes.



Wallerand de Saint Just

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-54

Mise en œuvre du plan régional « anti-bouchon » et pour changer la route

AMENDEMENT

Il est rajouté un article 11 à la délibération, rédigé comme suit :

« Décide d'engager des discussions avec le STIF en vue de permettre la gratuité des parcs relais à proximité des gares et stations train-RER pour les titulaires du passe Navigo, dans le cadre d'une participation commune à son financement et suivant le Schéma directeur des Parcs Relais. »

Exposé des motifs :

Afin d'inciter les milliers de franciliens – habitant en grande couronne et utilisant leur véhicule pour se rendre quotidiennement principalement sur leur lieu de travail – à prendre les transports publics et ainsi réduire les embouteillages, il serait souhaitable d'instaurer la gratuité des parcs relais situés à proximité des gares et stations train-RER pour les détenteurs d'un passe Navigo.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière du 09 et 10 mars 2017

CR 2017-55

**NOUVELLE STRATEGIE REGIONALE POUR L'ACCES DES FRANCILIENNES ET DES FRANCILIENS AUX
LOISIRS ET AUX VACANCES**

AMENDEMENT

L'annexe 1 du règlement d'intervention ticket-loisirs, article 2 « Eligibilité », sous article 2.1 « Bénéficiaires », dans son 5^{ème} point « Organismes à but non lucratif, ayant un contact privilégié avec les publics ciblés », dans la case « pour des séjours uniquement » est modifiée comme suit :

« Pour des séjours uniquement : Familles franciliennes fragilisées, notamment en situation de précarité, chômage ou rupture sociale et en priorité les familles monoparentales ou des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité économique. Une priorité sera donnée à des primo-partants et aux habitants des territoires ruraux ~~et des quartiers en politique de la ville~~. Femmes victimes de violences. »

Exposé des motifs :

Pour cette action, nous voulons donner la priorité seulement aux primo-partants et aux habitants des territoires ruraux car les quartiers en politique de la ville bénéficient déjà de nombreuses aides et de centaines de milliers d'euros de subventions depuis plusieurs décennies.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-47

LE SPORT, « BOOSTER » DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR L'INTERNATIONAL

AMENDEMENT

Le titre du rapport est ainsi modifié :

« Le sport, **propulseur** de l'attractivité en Ile-de-France et pour l'international ».

Exposé des motifs :

La Constitution en son article 2 ne reconnaît que le français comme langue de la République, tandis que la loi Toubon du 4 août 1994 oblige les services et établissements publics de l'Etat à utiliser le français. Le décret d'application du 3 juillet 1996 ajoute une précision à cette disposition : dans tous les documents que les services publics éditent, de quelque nature qu'ils soient (Art.11).

Reculer sur l'emploi de notre langue, c'est déjà, d'une certaine manière, renoncer à la candidature que nous portons pour la victoire de nos valeurs et le partage de notre culture. C'est pourquoi nous préconisons le remplacement du mot anglais « *booster* ».

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière du 09 et 10 mars 2017

CR 2017-45

**PARTICIPATION REGIONALE AUX FONDS DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU HANDICAP
AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DU HANDICAP (CCH)**

AMENDEMENT 1

Un 2^{ème} et un 3^{ème} alinéa sont ajoutés à l'article 6 du projet de délibération :

2^{ème} Alinéa :

« Le Conseil consultatif s'engage à fournir à l'ensemble des membres de la Commission « Action sociale, famille et handicap », une fois par semestre, un état des lieux complets de la mise aux normes d'accessibilité des transports en commun, des lycées, des bases de loisirs, des centres de formations d'apprentis et des centres de formations sanitaires et sociales et de tous les lieux publics définis par la loi sur l'accessibilité. »

3^{ème} Alinéa :

« L'exécutif s'engage à présenter un bilan annuel à l'assemblée régionale de la mise aux normes d'accessibilité des transports en commun, des lycées, des bases de loisirs, des centres de formations d'apprentis et des centres de formations sanitaires et sociales et de tous les lieux publics définis par la loi sur l'accessibilité. »

Exposé des motifs :

La mise en accessibilité étant une des politiques prioritaires en matière de handicap, il est indispensable que les membres de la commission « Action sociale, famille et handicap », ainsi que l'ensemble des élus de l'assemblée régionale puissent avoir une vision précise de l'action du Conseil régional dans ce domaine. Les reculs successifs des pouvoirs publics en matière d'accessibilité depuis des décennies, et après que le consensus national ait été réuni autour des dernières « conférences nationale du handicap », il n'est plus possible de reporter les efforts à l'égard des personnes handicapées. D'autant plus que l'exécutif sous l'autorité de Madame Pécresse a placé les personnes en situation de handicap au cœur de ses préoccupations pour leur garantir une Région accessible et accueillante.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Séance plénière du 09 et 10 mars 2017

CR 2017-45

PARTICIPATION REGIONALE AUX FONDS DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU HANDICAP
AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF DU HANDICAP (CCH)

AMENDEMENT 2

L'article 6 est modifié comme suit :

« Décide de modifier l'article 2 de la deuxième délibération n° CR 41-10 relatif à la composition du Conseil consultatif du handicap (CCH) d'Ile-de-France comme suit :

-Le nombre total de ses membres est porté à 40 22 à parité femmes/hommes.

-Le nombre des personnalités qualifiées dans le champ du handicap est porté à 36-16. »

Exposé des motifs :

Au regard des enjeux important de l'accessibilité, et en vue de fournir un travail plus rationnel, plus efficace, débouchant sur un processus de prise des décisions plus ordonnées, plus conforme aux règles et plus transparente, il est indispensable de réduire le nombre des membres du Conseil consultatif du handicap et de rechercher une plus grande harmonisation entre ses acteurs (personnes qualifiées dans le champ du handicap et les membres de la commission « action sociale, famille et handicap »).

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

Conseil régional des 09 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-52

POUR UNE POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN

AMENDEMENT

Annexe 5 à la délibération
« Règlement de l'aide à la création »

Dans la section « 3. Critères communs d'éligibilité » des « Modalités générales », le premier paragraphe est modifié comme suit :

~~« L'équipe artistique du projet de création est francilienne et doit justifier d'au moins 3 créations professionnelles diffusées antérieurement dans le champ esthétique du projet de création concerné. Pour les artistes des musiques actuelles, des arts de la rue et du cirque de création sous chapiteau, ce nombre est réduit à 1 création professionnelle diffusée antérieurement.~~

Les répétitions, temps de fabrication et de création doivent se dérouler majoritairement en Ile-de-France, en partenariat avec des lieux et/ou opérateurs du territoire. »

Exposé des motifs :

Alors que le compte rendu de consultation des professionnels figurant dans l'exposé des motifs mentionne clairement la difficulté pour les porteurs de projets émergents qui débute leur activité d'accéder aux aides régionales, le conditionnement des « aides à la création » à des réalisations professionnelles antérieures les prive définitivement de toute perspective, alors même qu'aucun dispositif spécifique d'accompagnement de ces entrants dans le milieu artistique professionnel n'est proposé par le présent rapport.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-66

DEFENDRE ET VALORISER LE PETIT PATRIMOINE FRANCILIEN

AMENDEMENT 1

Ajout d'un nouvel article après l'article 1 :

« Décide, pour soutenir financièrement les projets de rénovation concernant le patrimoine non protégé d'intérêt régional, d'abonder de 0,5 M€ les investissements en autorisation de programme de l'action « Valorisation du patrimoine » (Chapitre 903 « Culture, Sports et Loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme « Développement du patrimoine en région »), financés par un redéploiement de créances identiques prises sur le chapitre 900 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ». »

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Exposé des motifs :

Pour valoriser davantage son patrimoine non protégé, la Région ne peut reposer que sur les financements participatifs des citoyens. Elle doit pouvoir compter sur un budget plus conséquent. C'est pourquoi il est proposé par cet amendement d'augmenter de 25% les capacités d'investissement financières allouées à l'action régionale « Valorisation du patrimoine ».

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-66

DEFENDRE ET VALORISER LE PETIT PATRIMOINE FRANCILIEN

AMENDEMENT 2

L'article 6 est ainsi modifié :

« Décide de renforcer l'accueil de publics spécifiques tels que les publics scolaires du bassin éducatif, ~~dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion des journées européennes du patrimoine.~~ »

Exposé des motifs :

Il est dommage de limiter l'accueil des publics dits spécifiques aux seules « Journées du patrimoine », cet accueil doit être valorisé toute l'année. Cela est particulièrement vrai pour les publics scolaires du bassin éducatif où se trouve le monument, qu'il est ainsi possible de sensibiliser au patrimoine local.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport 2017-54

MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA ROUTE

AMENDEMENT

Complète l'article 2 par la phrase suivante :

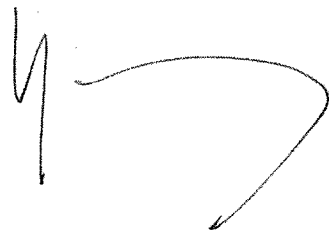
« L'éligibilité des projets présentés en annexe 2 au programme de financement régional est conditionnée aux résultats des études d'impact sur l'environnement et la qualité de l'air, tenant compte notamment du niveau de pollution de l'air estimé à moyen et long terme dû au trafic au lieu des aménagements et dans un périmètre voisin. Seuls les projets ayant un impact nul ou bon sur la pollution de l'air, à court et moyen terme, seront considérés "éligibles". »

Exposé des motifs

Conformément au principe adopté par l'article 3 de la délibération CR 114-16 du 17 juin 2016 et des principes exposés au sujet de la fermeture des voies sur berges à Paris, les mesures prises contre la congestion du réseau routier ne sauraient être poursuivies si elles impactent négativement la qualité de l'air à court et moyen termes.

Les études d'impact sur la qualité de l'air et l'environnement des projets d'infrastructure routière sont prévues au titre de la délibération CR 134-16.

Yann Wehring



Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Rapport 2017-54**MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR
CHANGER LA ROUTE****AMENDEMENT**

Ajoute l'article suivant après l'article 8 :

"Décide de réaliser une étude sur les scénarios probables de déploiement du véhicule autonome en Île-de-France. Elle permettra d'évaluer les impacts de la diffusion du véhicule autonome et d'anticiper les choix qui se poseront aux pouvoirs publics locaux."

Exposé des motifs

Prévue avant 2030, l'arrivée du véhicule autonome doit être correctement anticipée par les pouvoirs publics. Certaines métropoles mondiales, dont notamment les grandes villes néerlandaises, ont déjà entamé des réflexions sur des scénarios de développement du véhicule autonome.

Les multiples bouleversements induits par cette nouvelle technologie interrogeront les décisions prises en matière de mobilité, de développement économique, d'aménagement et d'environnement. Il importera à la Région de mettre cette technologie innovante au service des Franciliens, notamment en faveur de la lutte contre la congestion routière, en répondant aux questions multiples qui émergent aujourd'hui.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Cette étude permettra de refléter l'expertise francilienne en matière de transport et d'aménagement en sollicitant notamment l'IAU, le STIF et PRE.

Yann Wehring



Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 9 et 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017- 68
CANDIDATURE FRANCAISE A L'ORGANISATION
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025**

AMENDEMENT

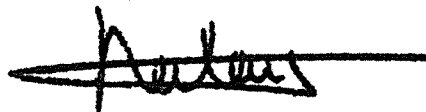
Un article, formulé comme suit, est ajouté à la délibération :

« Un groupe de travail, composé de représentants de l'ensemble des groupes politiques du Conseil régional désignés à la proportionnelle, est créé. Il sera chargé du suivi de l'engagement et des décisions de la Région au sein du GIP EXPO FRANCE 2025. Il pourra également formuler des propositions concernant cette action régionale dans le Groupement d'Intérêt Public. »

Exposé des motifs :

Dans la perspective d'une participation de notre collectivité à la gouvernance du GIP EXPO FRANCE 2025, il convient de s'assurer que les élus régionaux ne soient pas de simples spectateurs, mais puissent être informés et contribuer activement aux décisions prises par la Région au sein de ce groupement d'intérêt public.

Tel est le sens de cet amendement.



Céline MALAISE

SEANCE PLENIERE DU 9-10 MARS 2017

**RAPPORT N° CR 2017-059
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS :
DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2017**

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

OBJET :

Modification de l'annexe 1 : liste des créations de places nouvelles d'enseignement.

EXOPOSÉ DES MOTIFS :

L'évolution démographique en Seine-et-Marne est d'une grande complexité. Les zones de montées démographiques identifiées sont encore susceptibles d'évoluer dans les années à venir.

Il est donc proposé de réintégrer le lycée de Villeparisis dans la brique d'études Marne-la-Vallée/Chelles/Roissy-en-Brie et d'ouvrir la possibilité d'un nouveau lycée en Seine-et-Marne.

ANNEXE N°1

LISTE DES CREATIONS DE PLACES NOUVELLES D'ENSEIGNEMENT

Dpt	Briques d'études	PATRONYME	Commune	Places nouvelles
77	Seine-et-Marne	Lycée neuf	A définir	800
77	Est Seine-et-Marne	Henri-Becquerel	NANGIS	400
77	MarneLaValléeChellesRoissyEnBrie	Lycée neuf	COUPRAY? MONTEVRAIN? MAGNY? EPA MARNE? ESBLY?VILLEPARISIS ?	1200
77	MarneLaValléeChellesRoissyEnBrie	Emilie Bronte	LOGNES	200
77	Meaux	Pierre de Coubertin	MEAUX	250
77	Sud Seine-et-Marne	François-Couperin	FONTAINEBLEAU	500
78	OIN Seine aval Mantes Les Mureaux	Camille-Claudel	MANTES-LA-VILLE	300
78	Saint Germain	Extension les Pierres Vives	CARRIERES sur SEINE	600
78	Saint Germain	Evariste Galois	SARTROUVILLE	200
78	Versailles-Plaisir	Jules Ferry	VERSAILLES	300
91	Evry-Corbeil rive gauche	Georges Brassens	COURCOURONNES	400
91	Evry-Corbeil rive gauche	Pierre Mendes France	RIS-ORANGIS	600
91	Nord Essonne	Nadar	DRAVEIL	600
91	Nord Essonne	Extension à définir	A définir. Rive Gauche de la Seine	500
91	Saclay RER B	Lycée Neuf	PALaiseAU? SACLAY? ORSAY ? VAUHALLAN? IGNY? MASSY?	1200
91	Saclay RER B	Camille Claudel	PALaiseAU	400
91	Saclay RER B	Poincaré	PALaiseAU	400
91	Sud Essonne	René Cassin	ARPAJON	500
92	Centre Hauts-de-Seine	Ionesco	ISSY-LES-MOULINEAUX	400
92	Nord Hauts-de-Seine	Lycée Neuf	RUEIL?NANTERRE?COLOMBES?	1200
92	Nord Hauts-de-Seine	Lucie-Aubrac	COURBEVOIE	1200
92	Nord Ouest Parisien	Albert-Camus	BOIS-COLOMBES	400
92	Sud Hauts-de-Seine	Lycée Neuf	BAGNEUX	1200
92	Sud Hauts-de-Seine	Lycée Neuf 800pl. intégrant le lycée Montesquieu	LE PLESSIS ROBINSON	200
93	Saint-Denis	Lycée neuf	PIERREFITTE? SAINT-DENIS? VILLETANEUSE?	800
93	Saint-Denis	Extension Lycée neuf	PIERREFITTE? SAINT-DENIS? VILLETANEUSE?	400
93	Seine-Saint-Denis RER A	2ème tranche Noisy International	NOISY LE GRAND	400
93	Seine-Saint-Denis RER A	Lycée neuf	NEUILLY sur MARNE?	800
93	Seine-Saint-Denis RER A	Lycée neuf	ROMAINVILLE ? BONDY? ROSNY? NOISY LE SEC	800
93	Seine-Saint-Denis RER A	2ème tranche Cugnot	NEUILLY sur MARNE	300
93	Seine-Saint-Denis RER A	Extension à définir	SECTEUR LIVRY-CLICHY	400
93	Seine-Saint-Denis RER A	Nicolas-Joseph-Cugnot	NEUILLY-SUR-MARNE	250
94	Est Val-de-Mame	Lycée Neuf	VINCENNES	1000
94	Ouest Val de Mame	2ème tranche du lycée Pauline Rollan	CHEVILLY LARUE	400
95	Argenteuil	Lycée Neuf	CORMELLES	1200
95	Cergy Pontoise Nord 95	Paul Emile Victor	OSNY	400
95	Sarcelles Gonesse	Extension à définir	GARGES LES G? VILLIERS LE B?	500

TOTAL places nouvelles

21600

SEANCE PLENIERE DU 9-10 MARS 2017

**RAPPORT N° CR 2017-059
PLAN D'URGENCE POUR LES LYCEES FRANCILIENS :
DES LYCEES NEUFS ET RENOVES POUR TOUS D'ICI 2017**

**SOUS- AMENDEMENT DE L'EXECUTIF
SUR L'AMENDEMENT 116 (FdG)**

OBJET :

Ajout d'un article additionnel.

Article 10 : Décide de la mise en place d'un état d'avancement du PPI à mi-parcours et d'une présentation annuelle en commission Education.

EXOPOSÉ DES MOTIFS :

Il est important pour l'assemblée régionale qui adopte le PPI de pouvoir en assurer un suivi. C'est pourquoi l'exécutif propose de présenter en commission Education :

- une présentation annuelle
- et un état d'avancement du PPI à mi-parcours.

Ces présentations permettront la parfaite information des élus de cette assemblée.

SEANCE PLENIERE DES 9 ET 10 MARS 2017

**RAPPORT N° CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON »
ET POUR CHANGER LA ROUTE**

**AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF
EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 150
DEPOSE PAR LE GROUPE CD**

Complète l'article 2 par l'alinéa suivant :

« Demande d'annexer aux rapports présentés à la Commission permanente pour l'affectation des autorisations de programme relatives aux travaux des opérations anti-bouchon figurant à l'annexe 2, l'étude d'impact de l'opération subventionnée prévue par la réglementation en vigueur. »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par cohérence avec l'adoption du plan régional pour la qualité de l'air, l'Exécutif souhaite que la commission permanente dispose de tous les éléments d'éclairage au moment où lui est proposé de soutenir une opération répondant à une logique anti-bouchon.

La réglementation en vigueur prévoit qu'une étude complète mesure la totalité des impacts environnementaux d'une opération : impacts sur la qualité de l'air, sur les milieux naturels, sur les paysages, sur les terrains, sur les milieux aquatiques, sur le bruit...

Les conclusions de cette étude, comportant un résumé non technique, sont soumises à l'autorité environnementale qui en valide le contenu. Ces éléments sont ensuite portés à la connaissance du public lors de l'enquête publique préalable à l'engagement des travaux.

Il est donc proposé de joindre cette étude d'impact au rapport d'affectation des travaux. En effet, lors de la phase de concertation et de mise au point des projets (études), une telle étude ne peut pas encore être réalisée et n'est donc pas disponible. Elle constitue cependant un élément indispensable aux autorisations administratives requises pour la réalisation effective de l'opération.

La Commission permanente, avec cette étude d'impact, disposera ainsi d'une information complète pour statuer sur les projets qui lui sont soumis au titre des opérations anti bouchons.



SEANCE PLENIERE DES 9 ET 10 MARS 2017

**RAPPORT N° CR 2017-54
MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL « ANTI-BOUCHON » ET POUR CHANGER LA
ROUTE**

AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

EN REPOSE A L'AMENDEMENT N° 72

DEPOSE PAR LE GROUPE EELV

Le point A « Thématiques liées à l'infrastructure routière » de l'annexe 4 de la délibération est complété de ce point :

- Voies et parkings dédiés aux véhicules propres définis selon les bases légales en vigueur.

Le point D « Thématiques liées aux usages, aux services, et au management de la mobilité » de l'annexe 4 de la délibération est complétée de ce point :

- Nouvelles approches visant au report modal ou l'augmentation des taux de remplissage (mise en relation véhicules individuels/ petit logistique, logistique dernier kilomètre, etc.)

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le développement des déplacements avec des véhicules propres doit s'accompagner de mesures incitatives. Ainsi, il est proposé de compléter le dispositif en privilégiant la circulation et le stationnement des véhicules propres.

La liste des innovations et potentielles expérimentations étant nécessairement évolutive, il convient de ne pas restreindre les possibilités. Ainsi, cet amendement vise à compléter le rapport initial avec les innovations favorisant le report modal.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

L'article 2.1. « Bénéficiaires » de l'annexe 1 à la délibération « règlement d'intervention ticket-loisirs » est complété comme suit :

- Ajout des « **centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** » comme bénéficiaires de tickets-loisirs, pour l'organisation des séjours au profit des familles fragilisées et des femmes victimes de violences.

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement a pour but d'intégrer à la liste des bénéficiaires du dispositif d'appel à projets les « Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) » pour leur permettre d'organiser des séjours sur les îles de loisirs au profit des familles fragilisées et des femmes victimes de violence qu'ils accueillent.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

L'article 2.2. « Nature des projets soutenus sous la forme de tickets-loisirs » de l'annexe 1 à la délibération « règlement d'intervention ticket-loisirs » est modifié comme suit :

2/ Formule séjours au profit de familles franciliennes fragilisées

- ✓ Cette action vise à proposer une offre de week-ends (2 jours) et de séjours (3 à 8 jours) à des familles franciliennes à revenus modestes (familles/jeunes adultes), par l'intermédiaire d'organismes relais en contact avec ces publics.

Les conventions types figurant en annexe 2 et 4 sont modifiées en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement a pour but d'allonger la durée maximale de l'offre de séjours, pour les familles franciliennes fragilisées, en passant de 5 à 8 jours.

Ceci afin de permettre aux familles bénéficiant du dispositif de séjourner sur une île de loisirs sur une semaine complète.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPOSE A L'AMENDEMENT N° 76 DEPOSE PAR LE GROUPE EUROPE ECOLOGIE – LES VERTS ET APPARENTES

Dans l'annexe 2 de la délibération, partie III « La Conférence régionale du Sport », le 5^{ème} collège est modifié comme suit :

« **5^{ème} collège : les représentants de l'Etat (4 personnes) :**

- le Préfet de Région ou son représentant,
- le Directeur de la Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) ou son représentant,
- le Recteur de la région académique Ile-de-France ou son représentant,
- le Directeur du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ou son représentant. »

EXPOSE DES MOTIFS :

En remplaçant « le recteur de l'académie de Paris ou son représentant » par « le recteur de la région académique Ile-de-France ou son représentant », cette nouvelle rédaction permet de lever l'ambiguïté sur la représentativité des académies au sein du collège.

Sachant que le recteur de Paris est par la loi désigné comme recteur de la région académique Ile-de-France, c'est la raison pour laquelle, initialement dans la délibération, la précision n'avait pas été faite.

Pour information concernant l'ancien dispositif :

L'ex Vice-président chargé des sports avait demandé, par courrier du 18 octobre 2011, à Monsieur Patrick GERARD, Président du comité des recteurs de la RIF (et recteur de l'académie de Paris) de désigner un représentant des 3 recteurs d'académie. Monsieur Gilles PÉCOUT a remplacé Monsieur GERARD en 2016.

Ainsi, Monsieur Bruno TREHET, inspecteur d'académie et inspecteur pédagogique régional d'EPS de l'académie de Paris, avait été désigné par Monsieur GERARD.

Il y avait donc un représentant des 3 recteurs d'Académie.

**LE SPORT, BOOSTER DE L'ATTRACTIVITE EN ILE-DE-FRANCE ET POUR
L'INTERNATIONAL**

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Dans l'annexe 2 de la délibération « Règlements d'intervention », partie I - « Ile-de-France, Terre d'excellence sportive l'international », l'article 2 est modifié comme suit :

- prévoir l'organisation d'animations en lien avec les délégations accueillies, tels que :
 - favoriser la rencontre entre les sportifs accueillis, les bénévoles associatifs et les habitants des territoires ruraux et des quartiers en politique de la ville, notamment les jeunes ne pratiquant pas de sport, dans le cadre d'initiatives sportives et de rencontres amicales, festives, sociales et culturelles

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement a pour but d'apporter une précision en remplaçant la mention « habitants des quartiers populaires franciliens » par « habitants des territoires ruraux et des quartiers en politique de la ville ».

Cela afin d'étendre la portée de l'action régionale qui doit bénéficier à toutes les Franciliennes et tous les Franciliens.

Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière du 9 et 10 mars 2017

RAPPORT CR 2017-66

Défendre et valoriser le petit patrimoine francilien

SOUS-AMENDEMENT

EN REPONSE A L'AMENDEMENT n°51 du Groupe RCDEC

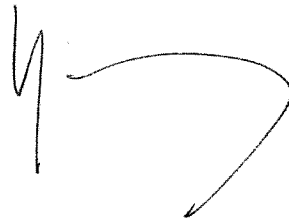
Ajoute à l'article 1:

Le portail numérique relaiera des initiatives citoyennes de valorisation du patrimoine telles que l'organisation des concours de photographie amateur.

Exposé des motifs

L'organisation du concours de photographie amateur permet de valoriser le petit patrimoine et de sensibiliser les citoyens à sa protection.

Des concours de photographie sur le patrimoine francilien sont organisés régulièrement par les Conseils d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement (CAUE) d'Île-de-France. Cet amendement vise à permettre le relai de ce type d'initiative par la nouvelle plateforme numérique du patrimoine francilien.



Yann WEHLING

Rapport CR 2017-67
AMENDEMENT
Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
En réponse à l'amendement
N°2 du groupe S&R

L'article 1 est modifié comme suit :

Rappelle l'objectif régional sur l'introduction de 50% de produits biologiques dans la restauration des lycées énoncé dans l'article 8 du rapport CR 2017-59.

Un indicateur de saisonnalité sera mis en place pour inciter à une meilleure prise en compte de cette dimension dans l'élaboration des menus.

Rappelle que cet objectif fixé pour 2024 est à considérer comme une étape nécessaire pour une alimentation francilienne durable.

Une alimentation durable se définit comme une alimentation accessible à tous et à toutes, basée sur des objectifs nutritionnels mais aussi écologiques avec comme critères :

- Préserver l'environnement et la biodiversité naturelle et domestique
- Maîtriser la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effets de serre, le volume des déchets
- Élaborer démocratiquement les politiques alimentaires et agricoles par l'ensemble des acteurs concernés (pouvoirs publics, collectivités territoriales, agriculteurs, professionnels de santé, consommateurs...)
- Garantir un principe de souveraineté alimentaire entre les pays développés et en voie de développement tout en préservant la diversité culturelle et productive.

Exposé des motifs

Rappel de la délibération CR 2017-59 :

Article 8 : Restauration, circuits courts, produits locaux et biologiques

Décide que 100% des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité

par des produits locaux, avec un objectif de 50% de produits bios d'ici 2024. Mandate la Présidente du Conseil régional pour conduire, dès 2017, une expérimentation en Seine-et-Marne.

Il nous semble important de préciser la définition de « l'Alimentation Durable » telle qu'acceptée par l'ensemble des structures travaillant sur le sujet.



Mounir Satouri

EXPOSE DES MOTIFS

L'exécutif partage l'objectif de s'engager dans une alimentation plus durable et ceci en priorité pour nos lycéens.

Le PPI a déjà intégré cet objectif en prévoyant 100 % des cantines des lycées approvisionnées en circuits courts, en priorité de produits locaux, avec un objectif de 50% de produits bio d'ici 2024.

Nous partons de loin. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de s'appuyer sur une expérimentation qui serait conduite dans le département de la Seine-et-Marne, investi sur ce sujet.

Ces thématiques font d'ores et déjà partie des axes retenus pour le Pacte Agricole régional, qui est en cours d'élaboration. Il est donc proposé, dans le Pacte Agricole, d'encourager les agriculteurs franciliens dans cet objectif.

Pour autant, contrairement à la teneur de ce rapport, il ne saurait être question d'opposer les différents types d'agriculture entre elles. La Région s'engage au service de la réussite de notre agriculture dans toute sa diversité.

Au-delà de l'alimentation des lycées, les groupes de travail mis en place pour l'élaboration du Pacte agricole seront mobilisés pour réfléchir à l'opportunité d'un plan alimentaire territorial et le groupe de travail « agriculture biologique » sera plus particulièrement chargé de proposer une révision du Plan Bio adopté par le Conseil régional en 2014, qui a montré ses insuffisances puisque seuls 2% des terres agricoles franciliennes sont consacrées à l'agriculture biologique aux portes du plus grand bassin de consommation.

EXPOSE DES MOTIFS

L'exécutif partage l'objectif de s'engager dans une alimentation plus durable et ceci en priorité pour nos lycéens.

Le PPI a déjà intégré cet objectif en prévoyant 100 % des cantines des lycées approvisionnées en circuits courts, en priorité de produits locaux, avec un objectif de 50% de produits bio d'ici 2024.

Nous partons de loin. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de s'appuyer sur une expérimentation qui serait conduite dans le département de la Seine-et-Marne, investi sur ce sujet.

Ces thématiques font d'ores et déjà partie des axes retenus pour le Pacte Agricole régional, qui est en cours d'élaboration. Il est donc proposé, dans le Pacte Agricole, d'encourager les agriculteurs franciliens dans cet objectif.

Pour autant, contrairement à la teneur de ce rapport, il ne saurait être question d'opposer les différents types d'agriculture entre elles. La Région s'engage au service de la réussite de notre agriculture dans toute sa diversité.

Au-delà de l'alimentation des lycées, les groupes de travail mis en place pour l'élaboration du Pacte agricole seront mobilisés pour réfléchir à l'opportunité d'un plan alimentaire territorial et le groupe de travail « agriculture biologique » sera plus particulièrement chargé de proposer une révision du Plan Bio adopté par le Conseil régional en 2014, qui a montré ses insuffisances puisque seuls 2% des terres agricoles franciliennes sont consacrées à l'agriculture biologique aux portes du plus grand bassin de consommation.

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
JEUDI 9 ET VENDREDI 10 MARS 2017



QUESTIONS ORALES

déposée par le groupe EELVA

déposée par le groupe CD

déposée par le groupe UDI

déposée par le groupe LR

déposée par le groupe S&R

déposée par le groupe FdG

déposée par le groupe FN

déposée par le groupe RCDEC

QUESTION D'ACTUALITÉ

La question d'actualité de notre groupe portera sur l'entreprise Calcia, gros cimentier, l'une des dix entreprises les plus polluantes d'Île-de-France.

Dangereux pour la qualité de l'air, de l'eau et des sols, les plans de cette entreprise menacent directement les terres agricoles, les nappes phréatiques. Ils enfreignent clairement les engagements que vous avez pu prendre contre la pollution pour notre Région. Les écologistes réclament l'abandon définitif de ce projet.

Quelle actions comptez-vous mener, madame la Présidente pour faire respecter vos engagements ? Retenez-vous le principe de précaution et comptez-vous le faire respecter ? Êtes-vous prête, Madame la Présidente, à interpeler le Préfet à nos côtés ?



Mounir Satouri

Conseil régional

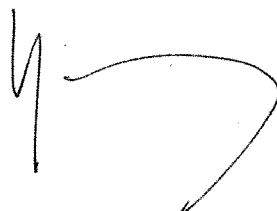
Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Question d'actualité

Le Groupe du Centre et des Démocrates interrogera la Présidente sur la situation des agriculteurs en Île-de-France suite à la clôture du Salon international de l'Agriculture qui s'est tenu à Paris du 25 février au 5 mars 2017.

Yann Wehring



Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 71

www.iledefrance.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Groupe Union des Démocrates et Indépendants

Le Président

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Question d'actualité

La question du groupe UDI portera sur le financement du logement social en Ile-de-France suite aux dernières évolutions législatives.

Frank Cecconi





Conseil régional

Groupe Les Républicains

Séance plénière du jeudi 9 et vendredi 10 mars 2017
Question orale posée par Bruno Beschizza
pour le groupe Les Républicains

La question du groupe Les Républicains portera sur les récents débordements dans certains lycées franciliens.

Thierry SOLERE



Conseil régional

Groupe socialiste & républicain

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Question orale

Le groupe socialiste et républicain souhaite interroger la Présidente du Conseil régional sur les choix politiques opérés par l'Exécutif en matière de formation professionnelle.

Carlos Da Silva



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**CONSEIL REGIONAL
9 & 10 mars 2017**

Question orale

Le groupe Front de gauche souhaite interroger la présidente à propos des conséquences de la préparation de la campagne présidentielle sur le bon fonctionnement institutionnel de notre collectivité.

Céline MALAISÉ

Paris, le 06/03/2017

Séance plénière des 09 et 10 mars 2017

QUESTION ORALE DU GROUPE

Le groupe FN-IDF Bleu Marine posera à Madame la Présidente du Conseil régional une question orale relative au financement des films par la Région et à leur intérêt pour les Franciliens, à propos du film « Divines ».

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Séance plénière des 9 et 10 mars 2017

Question orale

Face aux attaques incessantes de groupes constitués à l'encontre des droits des femmes, la question orale du Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste (RCDEC) portera sur les moyens mis en œuvre par le Conseil régional d'Ile-de-France pour ne rien céder à ces groupes et pour engager une véritable politique volontariste en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Eddie Aït
~~AA~~

Eddie Aït

Président du Groupe

Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste (RCDEC)

Secrétariat général

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
9 ET 10 MARS 2017**



BULLETINS DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS DIVERS ORGANISMES

BULLETIN DE VOTE N° 1 Retrait et abrogation de précédentes désignations

SCRUTIN DU JEUDI 9 MARS 2017

Abroge l'article 1.3.1. de la délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016.

Comité de lecture Cinéma	Titulaires	Pierre-Yves BOURNAZEL
		Catherine DUMAS
		Hamida REZEG
		Clotilde DEROUARD
		Olivier THOMAS
		Corinne RUFET
	Suppléants	Jérémy REDLER
		Babette de ROZIÈRES-BUTIN
		Delphine BÜRKLI
		Jean-François VIGIER
		Marie-Pierre de la GONTRIE
Clémentine AUTAIN		

Abroge l'article 1.3.2. de la délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016, ainsi que les remplacements opérés au sein de ce comité par délibération n° CR 213-16 BIS du 17 novembre 2016.

Comité de lecture Audiovisuel	Titulaires	Delphine BÜRKLI
		Carine MARTINI-PEMEZEC
		Aurélie GROS
		Brice NKONDA
		Julien DRAY
		Clémentine AUTAIN
	Suppléants	Babette de ROZIÈRES-BUTIN
		Catherine DUMAS
		Anne-Louise MESADIEU
		Jean-François VIGIER
		Benoît MARQUAILLE
Juliette ESPARGILIÈRE		

Abroge l'article 1.6. de la délibération n° CR 31-16 du 18 février 2016, ainsi que le remplacement opéré au sein de ce comité par délibération n° CR 199-16 BIS du 13 octobre 2016.

Comité de lecture Scénario	Titulaires	Aurélie GROS
		Catherine PRIMEVERT
		Anne-Louise MESADIEU
		François DAMERVAL
		Clémentine AUTAIN
	Suppléants	Hamida REZEG
		Babette de ROZIÈRES-BUTIN
		Florence PORTELLI
		Olivier THOMAS
		Corinne RUFET

**REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
DANS DIVERS ORGANISMES**

BULLETIN DE VOTE N° 2

Désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes

SCRUTIN DU JEUDI 9 MARS 2017

**Liste déposée
par les groupes
LR, UDI et CD**

**Liste déposée
par les groupes
S&R, EELVA,
FdG et RCDEC**

**Liste déposée
par le groupe FN**

Comité de lecture Cinéma				
<i>A pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne) dans chaque collège.</i>				
1er collège "Émergence, divergence de la création"	Titulaires	Pierre-Yves BOURNAZEL	Clémentine AUTAIN	Corinne BERTHAUD
		Catherine DUMAS		Axel LOUSTAU
		Brice NKONDA		Huguette FATNA
	Suppléants			Joffrey BOLLÉE
		Carine MARTINI-PEMEZEC	Juliette ESPARGILIÈRE	Aurélien LEGRAND
		Catherine PRIMEVERT		Audrey GUIBERT
		Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT		Jean-Lin LACAPELLE
		Vanessa JUILLE		
2e collège "Structuration du secteur et accompagnement des talents"	Titulaires	Pierre-Yves BOURNAZEL	Olivier THOMAS	Yasmine BENZELMAT
		Hamida REZEG		Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHÈRE
		Mustapha SAADI		Aurélie COURNET
	Suppléants			Wallerand de SAINT JUST
		Anne-Louise MESADIEU	Corinne RUFET	Jordan BARDELLA
		Aurélie GROS		Mathilde ANDROUËT
		Pacal GIAFFERI		Jean-Michel DUBOIS
		Béatrice TROUSSARD		
3e collège "Films à fort impact économique et rayonnement national et international"	Titulaires	Pierre-Yves BOURNAZEL	Corinne RUFET	Pierre-Charles CHERRIER
		Florence BERTHOUT		Corinne BERTHAUD
		Clotilde DEROUARD		Cyril NAUTH
	Suppléants			Audrey GUIBERT
		Jérémy REDLER	Marie-Pierre de la GONTRIE	Gorete DE FREITAS
		Delphine BÜRKLI		Jordan BARDELLA
		Jean-François VIGIER		Vanessa JUILLE
		Aurélien LEGRAND		

A pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne).

Comité de lecture Audiovisuel	Titulaires	Delphine BÜRKLİ	Olivier THOMAS	Corinne BERTHAUD
		Carine MARTINI-PEMEZEC		Axel LOUSTAU
		Brice NKONDA		Huguette FATNA
				Joffrey BOLLÉE
	Suppléants	Anne-Louise MESADIEU	Benoît MARQUAILLE	Jordan BARDELLA
		Catherine DUMAS		Mathilde ANDROUËT
		Jean-François VIGIER		Jean-Michel DUBOIS
			Béatrice TROUSSARD	

Comité de lecture Scénario

A pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne) dans chaque collège.

Collège "débutant"	Titulaires	Aurélié GROS	Clémentine AUTAIN	Aurélien LEGRAND
		Anne-Louise MESADIEU		Audrey GUIBERT
		Pascal GIAFFERI		Jean-Lin LACAPELLE
				Vanessa JUILLE
	Suppléants	Carine MARTINI-PEMEZEC	François DAMERVAL	Corinne BERTHAUD
		Pierre-Yves BOURNAZEL		Pierre-Charles CHERRIER
		Didier DOUSSET		Audrey GUIBERT
			Cyril NAUTH	
Collège "confirmé"	Titulaires	Catherine PRIMEVERT	Juliette ESPARGILIÈRE	Yasmine BENZELMAT
		Florence PORTELLI		Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHÈRE
		Carine MARTINI-PEMEZEC		Aurélié COURNET
				Wallerand de SAINT JUST
	Suppléants	Hamida REZEG	Olivier THOMAS	Aurélien LEGRAND
		Manon LAPORTE-SIERACZEK		Vanessa JUILLE
		Aurélié GROS		Jordan BARDELLA
			Gorete de FREITAS	

RAYEZ LES LISTES POUR LESQUELLES VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOTER

**REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
DANS DIVERS ORGANISMES**

**BULLETIN DE VOTE N° 3
Remplacement des représentants du Conseil régional
dans divers organismes**

SCRUTIN DU JEUDI 9 MARS 2017

DÉMISSIONS

CANDIDATURES

Conseil inter-académique d'Île-de-France

Juliette ESPARGILIÈRE (EELVA)	Titulaire	Bénédicte MONVILLE - DE CECCO (EELVA)
-------------------------------	-----------	---------------------------------------

Lycée public Camille Claudel à Pontault-Combault (LGT)

Thi Hong Chau VAN (CD)	Titulaire	Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)
------------------------	-----------	---------------------------------

Lycée public Clément Ader à Tournan-en-Brie (LPO)

Thi Hong Chau VAN (CD)	Titulaire	Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)
Laure-Agnès MOLLARD-CADIX (UDI)	Suppléante	Thi Hong Chau VAN (CD)

Lycée public Martin Luther King à Bussy-Saint-Georges (LGT)

Jacques GENDROT (personnalité qualifiée)	Titulaire	Franco PANIGADA (personnalité qualifiée)
--	-----------	--

Lycée public Gustave Eiffel à Gagny (LGT)

Patrick BRUCH (personnalité qualifiée)	Suppléant	Eric GOHIER (personnalité qualifiée)
--	-----------	--------------------------------------

Lycée public Jean-Baptiste Clément à Gagny (LP)

Patrick BRUCH (personnalité qualifiée)	Titulaire	Eric GOHIER (personnalité qualifiée)
--	-----------	--------------------------------------

Chœur régional Vittoria d'Île-de-France

Eddie AÏT (RCDEC)	Représentant	Frédérique DUMAS (RCDEC)
-------------------	--------------	--------------------------

Festival d'Île-de-France (FIF)

Eddie AÏT (RCDEC)	Représentant	Frédérique DUMAS (RCDEC)
-------------------	--------------	--------------------------

Commission pour la Permanence Artistique et Culturelle (PAC)

Eddie AÏT (RCDEC)	Titulaire	Frédérique DUMAS (RCDEC)
-------------------	-----------	--------------------------

Comité de lecture pour les résidences d'écrivains

Bénédicte MONVILLE - DE CECCO (EELVA)	Titulaire	Juliette ESPARGILIÈRE (EELVA)
Juliette ESPARGILIÈRE (EELVA)	Suppléante	Bénédicte MONVILLE - DE CECCO (EELVA)

Conseil d'administration de l'Université Paris VIII Vincennes - Saint-Denis

Brigitte MARSIGNY (LR)	Titulaire	Manon LAPORTE-SIERACZEK (LR)
Manon LAPORTE-SIERACZEK (LR)	Suppléante	Brigitte MARSIGNY (LR)

Secrétariat général

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DES
9 ET 10 MARS 2017**



SCRUTINS PUBLICS

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

amendement 113

Résultat total du vote

Oui	31
Non	101
Abs.	19
NPPV	0
Votants	151

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		8			2
EELVA	11				1
FdG	11				0
FN		19			2
LR		56			15
NI					0
RCDEC	4				0
S&R	5		19		5
UDI		18			6

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

31 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, M. ROMERO (S&R), M. THOMAS (S&R), Mme GRANDGAMBE (S&R), Mme SALL (S&R), Mme TAILLE-POLIAN (S&R)

101 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

19 vote(s) contre la motion

S&R

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)		X			
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					X
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)					X
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)					
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)			X		
M. DA SILVA (S&R)			X		
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)			X		
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)			X		
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)					
M. GONZALES (LR)					
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)			X		
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)					X
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)			X		
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)			X		
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					X
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)					
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)					
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)			X		
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)					X
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)					
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)					
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)					
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)			X		
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)					X
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)			X		
Mme ANDROUËT (FN)					X
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)			X		
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)					
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)			X		
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					X
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)					X
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)					X
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)			X		
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)		X			
Mme JAOUEN (S&R)			X		
Mme JARRY-BOUABID (S&R)					
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)			X		
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)					
Mme LANIESSE (CD)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)			X		
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)					
Mme MELIANE (S&R)			X		
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)					
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)			X		
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)			X		
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)					
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSOUF (S&R)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

amendement 79

Résultat total du vote

Oui	33
Non	107
Abs.	23
NPPV	0
Votants	163

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD	1	11			0
EELVA	12				1
FdG	11				0
FN		19			1
LR		58			17
NI					0
RCDEC	4				0
S&R	5		23		4
UDI		19			5

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

33 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, M. ROMERO (S&R), M. THOMAS (S&R), Mme GRANDGAMBE (S&R), Mme LAMIRE-BURTIN (CD), Mme SALL (S&R), Mme TAILLE-POLIAN (S&R)

107 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

23 vote(s) contre la motion

S&R

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)					X
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					X
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)			X		
M. DA SILVA (S&R)			X		
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)			X		
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)					
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)					
M. DRAY (S&R)			X		
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)			X		
M. KANUTY (S&R)			X		
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)			X		
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					X
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)					X
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)			X		
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)		X			
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)					
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)			X		
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)			X		
Mme ANDROUËT (FN)					X
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)			X		
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)			X		
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)			X		
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)			X		
Mme DE LAVALETTE (UDI)					
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)					X
Mme FREY (S&R)			X		
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)		X			
Mme JAOUEN (S&R)			X		
Mme JARRY-BOUABID (S&R)			X		
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					X
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)	X				
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)					
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)			X		
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					X
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)			X		
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)			X		
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)			X		
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)			X		
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSSEF (S&R)			X		

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 81

Résultat total du vote

Oui	45
Non	108
Abs.	11
NPPV	0
Votants	164

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		11			0
EELVA	13				0
FdG			11		0
FN		19			1
LR		54			19
NI					1
RCDEC	2				0
S&R	30				4
UDI		24			2

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

45 vote(s) pour la motion

EELVA, RCDEC, S&R

108 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

11 vote(s) contre la motion

FdG

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					X
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)					X
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)			X		
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)			X		
M. COSKUN (FdG)			X		
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)					
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)					X
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)			X		
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)			X		
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					X
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)					
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)	X				
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)			X		
M. MILLIENNE (CD)					
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)			X		

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)		X			
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)					X
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)					X
Mme AUTAIN (FdG)			X		
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)					
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)					
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)					
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)			X		
Mme GHIATI (FdG)			X		
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)		X			
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)			X		
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)					
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)					X
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					
Mme SENE (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)	X				
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 117

Résultat total du vote

Oui	46
Non	98
Abs.	0
NPPV	0
Votants	144

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		10			0
EELVA	13				0
FdG	8				0
FN		16			0
LR		48			20
NI					1
RCDEC	2				0
S&R	23				6
UDI		24			1

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

46 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

98 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)					
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)					
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)					
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)					X
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)					
M. LOREC (LR)					X
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)	X				
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)					
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)					
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)					
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)					
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)					X
Mme ALEXANDRE (S&R)					
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)					
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)					
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					X
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					
Mme DE FREITAS (FN)					
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)					
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)					
Mme GHIATI (FdG)					
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)		X			
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					
Mme KUSTER (LR)					
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)					
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)					
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)					
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)					X
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 118

Résultat total du vote

Oui	48
Non	106
Abs.	0
NPPV	0
Votants	154

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		12			0
EELVA	9				2
FdG	11				0
FN		20			0
LR		55			19
NI					1
RCDEC	2				0
S&R	26				4
UDI		19			3

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

48 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

106 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)					
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)					X
M. D'ASTA (S&R)					
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)					X
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)					
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)	X				
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)					
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)					
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)					
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)					X
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)					
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)					
Mme GUIBERT (FN)					
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)					
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)					
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)					X
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					X
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)					
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENE (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)	X				
Mme THOMAS (LR)					X
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 80

Résultat total du vote

Oui	40
Non	97
Abs.	0
NPPV	0
Votants	137

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		9			1
EELVA	7				3
FdG	11				0
FN		17			1
LR		49			17
NI					1
RCDEC	3				0
S&R	19				5
UDI		22			2

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

40 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

97 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)					
M. DAMERVAL (EELVA)					
M. D'ASTA (S&R)					
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)					X
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)					
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)					X
M. JEUNEMAITRE (LR)					
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)					
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)					
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)					
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)					
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)					
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)					
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUZ (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)					X
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)					
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)					X
Mme BERTHAUD (FN)					
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)					
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)					
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)					
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)					
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)					
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)					
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)					
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)					
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)					
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)					
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)					X
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)					X
Mme SALL (S&R)					
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)					
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 97

Résultat total du vote

Oui	47
Non	113
Abs.	0
NPPV	0
Votants	160

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		13			0
EELVA	13				0
FdG	11				0
FN		20			1
LR		64			5
NI					1
RCDEC	2				0
S&R	21				7
UDI		16			5

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

47 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

113 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)					
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)					
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					X
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)					
M. VALLETOUX (LR)					
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)					
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)					
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)					
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					X
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)					
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCLET (UDI)					X
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)					
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)					
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)					
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)					
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 95

Résultat total du vote

Oui	48
Non	108
Abs.	0
NPPV	0
Votants	156

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		11			0
EELVA	13				0
FdG	11				0
FN		21			0
LR		61			8
NI					1
RCDEC	2				0
S&R	22				8
UDI		15			6

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

48 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

108 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)					X
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)					
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)					
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)					
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)					
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)					X
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)					
M. VALLETOUX (LR)					
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)					
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)					
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)					
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					X
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					X
Mme DE LAVALETTE (UDI)					
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)					X
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)					
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)					X
Mme MELIANE (S&R)					
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)					X
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)					
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)					
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 59

Résultat total du vote

Oui	43
Non	109
Abs.	0
NPPV	0
Votants	152

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		11			0
EELVA	9				1
FdG	10				0
FN		21			0
LR		61			10
NI					1
RCDEC					0
S&R	24				7
UDI		16			5

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

43 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, S&R

109 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)					
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATAILL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)					
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)					
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)					
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)					X
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)					
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)					X
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)					
M. VALLETOUX (LR)					
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)					
Mme ADLANI (CD)					
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)					
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)					
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)					X
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					X
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					X
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)					
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)					
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)					
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)					X
Mme MELIANE (S&R)					
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)					X
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)					
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)					
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENE (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)	X				
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 39

Résultat total du vote

Oui	50
Non	91
Abs.	0
NPPV	20
Votants	161

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		13			0
EELVA	12				0
FdG	11				0
FN				20	1
LR		64			10
NI					1
RCDEC	7				0
S&R	19				10
UDI	1	14			7

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

50 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R, M. RICHARD (UDI)

91 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)				X	
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)					
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)				X	
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)					X
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)				X	
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)					X
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)				X	
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)				X	
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)				X	
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)				X	
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					X
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)				X	
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)				X	
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)				X	
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)				X	
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)					X
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)	X				
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)	X				
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)					
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)					
Mme ANDROUËT (FN)				X	
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)				X	
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)				X	
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)					X
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)	X				
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)				X	
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)				X	
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)		X			
Mme FATNA (FN)				X	
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCLET (UDI)					X
Mme FREY (S&R)					
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)				X	
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					X
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)				X	
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					X
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)					X
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)				X	
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 16

Résultat total du vote

Oui	35
Non	102
Abs.	27
NPPV	0
Votants	164

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		13			0
EELVA		11			2
FdG	11				0
FN			21		0
LR		61			12
NI					1
RCDEC			6		0
S&R	24				9
UDI		17			5

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

35 vote(s) pour la motion

FdG, S&R

102 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, EELVA, LR, UDI

27 vote(s) contre la motion

FN, RCDEC

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)			X		
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)			X		
M. BARIANI (UDI)		X			
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)		X			
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					X
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)			X		
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)			X		
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)					
M. CHARTIER (LR)					X
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)			X		
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)		X			
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)			X		
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)			X		
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)			X		
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)			X		
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					X
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)			X		
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)			X		
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)		X			
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)			X		
M. NICOLLE (RCDEC)			X		
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)			X		
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)			X		
M. PLANCHOU (S&R)					X
M. PROFFIT (LR)					X
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)			X		
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)					X
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)		X			
M. SERNE (EELVA)		X			
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)					X
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)			X		
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)			X		
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)					X
Mme BERTHAUD (FN)			X		
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)					X
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)			X		
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)			X		
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)			X		
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)					X
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)		X			
Mme FATNA (FN)			X		
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)			X		
Mme GUIBERT (FN)			X		
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					X
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					
Mme JUILLE (FN)			X		
Mme KASMI (EELVA)		X			
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)		X			
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)		X			
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)					
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)		X			
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENE (EELVA)		X			
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)					
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)			X		
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 25

Résultat total du vote

Oui	37
Non	92
Abs.	31
NPPV	1
Votants	161

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		13			0
EELVA		10			1
FdG			10		0
FN			20		0
LR		61			10
NI					1
RCDEC		7			0
S&R	24				8
UDI	13	1	1	1	6

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

37 vote(s) pour la motion

S&R , UDI

92 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, EELVA, LR, RCDEC, Mme JOUANNO (UDI)

31 vote(s) contre la motion

FdG, FN, M. RICHARD (UDI)

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)		X			
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)			X		
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)					
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					X
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)			X		
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)			X		
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)			X		
M. CECCONI (UDI)	X				
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)	X				
M. CHERRIER (FN)			X		
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)	X				
M. COQUEREL (FdG)			X		
M. COSKUN (FdG)			X		
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)		X			
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)					
M. DE SAINT JUST (FN)			X		
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)			X		
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)	X				
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)			X		
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)			X		
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)					
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)				X	
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)					
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)	X				
M. LE BOHELLEC (LR)					X
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)			X		
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)			X		
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)		X			
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)			X		
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)			X		
M. NICOLLE (RCDEC)		X			
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)			X		
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)		X			
M. PLANCHOU (S&R)					X
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)			X		
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)		X			
M. RUIZ (FdG)			X		

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)					X
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)		X			
M. SERNE (EELVA)		X			
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)	X				
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)			X		
Mme AUTAIN (FdG)			X		
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)			X		
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)		X			
Mme BERTHAUD (FN)			X		
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)					X
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					X
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)	X				
Mme COURNET (FN)			X		
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)			X		
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)	X				
Mme DEROUARD (UDI)	X				
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)					
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)		X			
Mme DURANTON (UDI)	X				
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)					X
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)		X			
Mme FATNA (FN)			X		
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)	X				
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)			X		
Mme GHIATI (FdG)			X		
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)		X			
Mme GUIBERT (FN)			X		
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					X
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)			X		
Mme KASMI (EELVA)		X			
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)					
Mme LAHMER (EELVA)		X			
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)			X		
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)					
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)	X				
Mme MONCHECOURT (UDI)	X				
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)		X			
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)		X			
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)					
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)			X		
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 15

Résultat total du vote

Oui	40
Non	90
Abs.	21
NPPV	6
Votants	157

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		13			0
EELVA	3			6	1
FdG	11				0
FN			21		0
LR		60			15
NI					1
RCDEC	5				0
S&R	21				9
UDI		17			6

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

40 vote(s) pour la motion

FdG, RCDEC, S&R, Mme ESPARGILIERE (EELVA), Mme LAHMER (EELVA), Mme RUFET (EELVA)

90 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, LR, UDI

21 vote(s) contre la motion

FN

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)			X		
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)					
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					X
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)			X		
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)			X		
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)			X		
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)					
M. DAMERVAL (EELVA)				X	
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)			X		
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)			X		
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)			X		
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)					X
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)					
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)			X		
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					X
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)			X		
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)			X		
M. MARGAIN (LR)					X
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)				X	
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					
M. NAUTH (FN)			X		
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)			X		
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)					X
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)					X
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)					
M. SERNE (EELVA)				X	
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)			X		
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)			X		
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)				X	
Mme BERTHAUD (FN)			X		
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)					X
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)			X		
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)			X		
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)		X			
Mme FATNA (FN)			X		
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)					
Mme FREY (S&R)					
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)			X		
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					X
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)			X		
Mme KASMI (EELVA)				X	
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)					X
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)					
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENE (EELVA)				X	
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)					
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)			X		
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 22

Résultat total du vote

Oui	51
Non	102
Abs.	0
NPPV	0
Votants	153

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		11			1
EELVA	13				0
FdG	11				0
FN		19			0
LR		59			13
NI					1
RCDEC	5				0
S&R	22				9
UDI		13			6

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

51 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

102 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)					
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)					
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)					
M. DE SAINT JUST (FN)					
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)					
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)	X				
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)					X
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)					
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)					X
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)					X
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)					
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)	X				
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)					
Mme BURKLI (LR)					X
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					
Mme CARMANTRAND (LR)					
Mme CARREY-CONTE (S&R)					
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)					
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)					
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					X
Mme JAOUEN (S&R)					X
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)					X
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)					X
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)					
Mme MELIANE (S&R)					
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					X
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 45

Résultat total du vote

Oui	49
Non	96
Abs.	0
NPPV	0
Votants	145

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		12			1
EELVA	9				4
FdG	11				0
FN		21			0
LR		50			25
NI					1
RCDEC	6				0
S&R	23				12
UDI		13			6

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

49 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

96 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)					
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)					X
M. GONZALES (LR)					X
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)					X
M. JEUNEMAITRE (LR)					X
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)					X
M. LE CLERE (LR)					X
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)					X
M. MARQUAILLE (S&R)					
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)					X
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)					
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)					X
M. SOLERE (LR)					X
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)					X
M. VIGIER (UDI)					
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)					X
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					X
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)					X
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)		X			
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)					
Mme FREY (S&R)					X
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)		X			
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					X
Mme KUSTER (LR)					X
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)					X
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					X
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)					
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)					
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)					X
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					X
Mme SENE (EELVA)					X
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)					X
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Motion de renvoi cr 2017-51

Résultat total du vote

Oui	45
Non	95
Abs.	0
NPPV	18
Votants	158

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		12			1
EELVA	8				5
FdG	8				0
FN		1		18	2
LR		59			17
NI					1
RCDEC	6				0
S&R	23				13
UDI		23			3

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

45 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

95 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, LR, UDI, Mme FATNA (FN)

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)				X	
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)					X
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)				X	
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)				X	
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)					
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)					X
M. CHERRIER (FN)				X	
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)					
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)					X
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)					X
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)				X	
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)				X	
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					X
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)				X	
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)				X	
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)				X	
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)				X	
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)					X
M. SOLERE (LR)					X
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)					X
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)					X
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)					X
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)				X	
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)				X	
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)				X	
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)				X	
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)				X	
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					X
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)					X
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)					X
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)					X
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)					X
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)					
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)				X	
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)				X	
Mme KASMI (EELVA)					X
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					X
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					X
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)					X
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					X
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)					X
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)				X	
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 24

Résultat total du vote

Oui	48
Non	105
Abs.	0
NPPV	0
Votants	153

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		12			1
EELVA	8				5
FdG	11				0
FN		10			7
LR		61			18
NI					1
RCDEC	7				0
S&R	22				10
UDI		22			3

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

48 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

105 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)		X			
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)					X
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)					X
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)					X
M. CHERRIER (FN)					X
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)					
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)					X
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)					X
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					X
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					X
M. LAFON (UDI)					X
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)					
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)					X
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)					X
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)					X
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)					X
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)					X
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)	X				
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)					X
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)					
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					X
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)					X
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)					X
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)					
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)					
Mme KASMI (EELVA)					X
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)					
Mme MESADIEU (LR)					X
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)					
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					X
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					X
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)					
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 48

Résultat total du vote

Oui	58
Non	100
Abs.	0
NPPV	0
Votants	158

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		11			1
EELVA	8				5
FdG	11				0
FN		12			7
LR		64			14
NI					1
RCDEC	7				0
S&R	32				4
UDI		13			12

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

58 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, S&R

100 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)					X
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)	X				
M. BESCHIZZA (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)					X
M. CHERRIER (FN)					X
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)					X
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)					X
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)	X				
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)					X
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					X
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					X
M. LAFON (UDI)					X
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)					X
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)	X				
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)					X
M. OUCHIKH (FN)					
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)					X
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)					X
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)					X
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)					X
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)					
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					X
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)	X				
Mme COTE-MILLARD (UDI)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)					X
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)					
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)					X
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)					X
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)					X
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)					
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)					X
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)					X
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)					X
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					X
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					X
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENE (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSOUF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 49

Résultat total du vote

Oui	36
Non	109
Abs.	1
NPPV	19
Votants	165

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		12			1
EELVA				8	5
FdG				11	0
FN		14			7
LR		63			14
NI					1
RCDEC	7				0
S&R	28		1		6
UDI	1	20			5

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

36 vote(s) pour la motion

RCDEC, S&R , M. CECCONI (UDI)

109 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

1 vote(s) contre la motion

Mme BORD (S&R)

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)		X			
M. BATTAIL (LR)					
M. BAYOU (EELVA)					X
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)				X	

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)		X			
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)				X	
M. CECCONI (UDI)	X				
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)					X
M. CHERRIER (FN)					X
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)				X	
M. COSKUN (FdG)				X	
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)				X	
M. D'ASTA (S&R)	X				
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)					X
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)	X				
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)					X
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)	X				
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)				X	
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)				X	
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)	X				
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)					
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)					X
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)					X
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)					X
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)					X
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)				X	
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)					X
M. OUCHIKH (FN)		X			
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)	X				
M. PROFFIT (LR)		X			
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)				X	

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)		X			
M. SALINI (UDI)		X			
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)				X	
M. SERNE (EELVA)					X
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)					X
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUUD (LR)					X
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)				X	
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)					X
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)				X	
Mme BERTHAUD (FN)					X
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)			X		
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)					
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					X
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)					X
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)					X
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)					X
Mme DUMAS (LR)					X
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)				X	
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)					X
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)				X	
Mme GHIATI (FdG)				X	
Mme GRANDGAMBE (S&R)	X				
Mme GROS (LR)					X
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)					X
Mme KASMI (EELVA)					X
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)					X
Mme LAHMER (EELVA)				X	
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)	X				
Mme MALAISE (FdG)				X	
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					X
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					X
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)	X				
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)				X	
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)	X				
Mme SENEZ (EELVA)				X	
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 98

Résultat total du vote

Oui	25
Non	68
Abs.	26
NPPV	26
Votants	145

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		1	6		5
EELVA	10				3
FdG	11				0
FN			19		2
LR		54	1		19
NI					1
RCDEC	4				0
S&R				26	10
UDI		13			13

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

25 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC

68 vote(s) ni pour ni contre la motion

LR, UDI, Mme ADLANI (CD)

26 vote(s) contre la motion

CD, FN, M. BESCHIZZA (LR)

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)			X		
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)		X			
M. BENHAIM (EELVA)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)			X		
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)			X		
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)					X
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)			X		
M. CHEVRIER (NI)					X
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)					X
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)				X	
M. DA SILVA (S&R)				X	
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)					X
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)			X		
M. DENIZIOT (LR)					
M. DES GAYETS (S&R)				X	
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)			X		
M. DRAY (S&R)				X	
M. DUBOIS (FN)			X		
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)			X		
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)					X
M. GIAFFERI (CD)					
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)					X
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)					X
M. JEUNEMAITRE (LR)					X
M. JIMENEZ (UDI)					X
M. KALFON (S&R)				X	
M. KANUTY (S&R)				X	
M. KARAM (LR)					X
M. KIENZLEN (S&R)				X	
M. LACAPELLE (FN)			X		
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)					X
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)					X
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)			X		
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)			X		
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)			X		
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)			X		
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)					X
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)					
M. PLANCHOU (S&R)					X
M. PROFFIT (LR)					X
M. REDA (LR)					X
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)					X
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)					X
M. SALINI (UDI)					X
M. SANTINI (LR)					X
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)					X
M. SPIRI (LR)					X
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)				X	
M. THOMAS (S&R)				X	
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)				X	
M. VALLETOUX (LR)					X
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHRLING (CD)			X		
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)				X	
Mme ANDROUËT (FN)			X		
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)					X
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)			X		
Mme BARJOU (S&R)				X	
Mme BENZELMAT (FN)			X		
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)			X		
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)				X	
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)					X
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)					
Mme COSSE (RCDEC)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)			X		
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)			X		
Mme DE LA GONTRIE (S&R)				X	
Mme DE LAVALETTE (UDI)					X
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)					X
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)			X		
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)					X
Mme ELIMAS (CD)					X
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)		X			
Mme FATNA (FN)			X		
Mme FOUCHE (CD)			X		
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)				X	
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)				X	
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)			X		
Mme GUILLAUME (UDI)					X
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)				X	
Mme JARRY-BOUABID (S&R)				X	
Mme JOUANNO (UDI)		X			
Mme JUILLE (FN)			X		
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)					X
Mme KUSTER (LR)					X
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)					X
Mme LANIESSE (CD)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)					X
Mme LECOUTURIER (CD)					X
Mme LIME-BIFFE (S&R)				X	
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)				X	
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)					X
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)					
Mme MONVILLE (EELVA)					X
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					X
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)				X	
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)					X
Mme SALL (S&R)				X	
Mme SARKISSIAN (S&R)				X	
Mme SENE (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)				X	
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)					X
Mme TROUSSARD (FN)			X		
Mme VAN (CD)					X
Mme VENEZIANO (S&R)				X	
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSOUF (S&R)				X	

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 122

Résultat total du vote

Oui	29
Non	97
Abs.	42
NPPV	1
Votants	169

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		13			0
EELVA	13				0
FdG	11				0
FN			20		1
LR		61			9
NI				1	0
RCDEC	4				0
S&R	1		22		7
UDI		23			4

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

29 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC, M. TEMAL (S&R)

97 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, LR, UDI

42 vote(s) contre la motion

FN, S&R

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)			X		
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					
M. BODIN (LR)					X
M. BOLLEE (FN)			X		
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)			X		
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)			X		
M. CHEVRIER (NI)				X	
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)			X		
M. DA SILVA (S&R)			X		
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)			X		
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)			X		
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)			X		
M. DUBOIS (FN)			X		
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)			X		
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)		X			
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)					
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)			X		
M. KANUTY (S&R)					
M. KARAM (LR)					
M. KIENZLEN (S&R)			X		
M. LACAPELLE (FN)			X		
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)			X		
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)			X		
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)			X		
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)					X
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)			X		
M. PROFFIT (LR)					X
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)					
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)		X			
M. SALINI (UDI)					X
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)			X		
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)			X		
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)					
Mme ANDROUËT (FN)			X		
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)			X		
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)			X		
Mme BENZELMAT (FN)			X		
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)			X		
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)			X		
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)			X		
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			
Mme COURNET (FN)			X		
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)			X		
Mme DE LA GONTRIE (S&R)			X		
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)					
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)					
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)			X		
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)					X
Mme FREY (S&R)					
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)			X		
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)			X		
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)			X		
Mme JARRY-BOUABID (S&R)			X		
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)			X		
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)			X		
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)					
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)			X		
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)					
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)					X
Mme MESADIEU (LR)					X
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)	X				
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)					
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					
Mme ROYER (LR)		X			
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)			X		
Mme SARKISSIAN (S&R)					
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)			X		
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					X
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)			X		
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)					
Mme VON EUW (LR)		X			
Mme YOUSSEF (S&R)			X		

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 121

Résultat total du vote

Oui	27
Non	95
Abs.	24
NPPV	1
Votants	147

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		10			2
EELVA	10				1
FdG	11				0
FN		20			1
LR		49			14
NI				1	0
RCDEC	6				0
S&R			24		7
UDI		16			4

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

27 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, RCDEC

95 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, FN, LR, UDI

24 vote(s) contre la motion

S&R

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)		X			
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)					X

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BESCHIZZA (LR)					
M. BODIN (LR)					
M. BOLLEE (FN)		X			
M. BOURNAZEL (LR)		X			
M. BOURSE-PROVENCE (FN)		X			
M. CAFFIN (LR)		X			
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)					
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)		X			
M. CHEVRIER (NI)				X	
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)			X		
M. DA SILVA (S&R)			X		
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)			X		
M. DE LASTEYRIE (LR)		X			
M. DE SAINT JUST (FN)		X			
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)					X
M. DOSNE (LR)					X
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)			X		
M. DUBOIS (FN)		X			
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)		X			
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)					
M. GAUDUCHEAU (UDI)					
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. HUMBERT (LR)		X			
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)					
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)			X		
M. LACAPELLE (FN)		X			
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)					
M. LE BOHELLEC (LR)					
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)		X			
M. LEGRAND (FN)		X			
M. LEQUILLER (LR)		X			
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)		X			
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)					X
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)					
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)		X			
M. NASROU (LR)					X
M. NAUTH (FN)		X			
M. NICOLLE (RCDEC)	X				
M. NKONDA (UDI)					
M. OUCHIKH (FN)					X
M. PECHENARD (LR)					X
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)			X		
M. PROFFIT (LR)					X
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)		X			
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)					X
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SAADI (UDI)		X			
M. SALINI (UDI)					X
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)					
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)			X		
M. THOMAS (S&R)					
M. TORO (UDI)					
M. TRIGANCE (S&R)			X		
M. VALLETOUX (LR)		X			
M. VIGIER (UDI)					
M. WEHLING (CD)		X			
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOUH (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)			X		
Mme ANDROUËT (FN)		X			
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)			X		
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)			X		
Mme BENZELMAT (FN)		X			
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)		X			
Mme BERTHOUT (LR)					X
Mme BORD (S&R)			X		
Mme BURKLI (LR)					
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)		X			
Mme CARMANTRAND (LR)					X
Mme CARREY-CONTE (S&R)			X		
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)					X
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COTE-MILLARD (UDI)					
Mme COURNET (FN)		X			
Mme DAUVERGNE (LR)		X			
Mme DE FREITAS (FN)		X			
Mme DE LA GONTRIE (S&R)			X		
Mme DE LAVALETTE (UDI)					
Mme DE ROZIERES (LR)		X			
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)					X
Mme DUBLANCHE (LR)					X
Mme DUMAS (LR)					
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)		X			
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)					X
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)		X			
Mme FOUCHE (CD)					X
Mme FRANCKET (UDI)					X
Mme FREY (S&R)			X		
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)			X		
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)		X			
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)		X			
Mme JAOUEN (S&R)			X		
Mme JARRY-BOUABID (S&R)			X		
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)		X			
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)			X		
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)					
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)			X		
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)					
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)					X
Mme MESADIEU (LR)					X
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)					
Mme MONVILLE (EELVA)					
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)					
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)					X
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)					
Mme REZEG (LR)					
Mme ROMANA (S&R)					
Mme ROYER (LR)					
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)			X		
Mme SARKISSIAN (S&R)					
Mme SENEZ (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)			X		
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)					
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)		X			
Mme VAN (CD)					
Mme VENEZIANO (S&R)			X		
Mme VON EUW (LR)					
Mme YOUSSEF (S&R)			X		

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Titre du sujet

Amendement 132

Résultat total du vote

Oui	71
Non	96
Abs.	0
NPPV	1
Votants	168

Résultat de vote par groupe

Groupe	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
CD		11			1
EELVA	11				1
FdG	11				0
FN	19				1
LR		62			9
NI				1	0
RCDEC	6				0
S&R	24				7
UDI		23			3

Conclusion du vote par groupe

Motion non approuvée

71 vote(s) pour la motion

EELVA, FdG, FN, RCDEC, S&R

96 vote(s) ni pour ni contre la motion

CD, LR, UDI

0 vote(s) contre la motion

Résultats de vote individuels

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. AIT (RCDEC)	X				
M. BARBOTIN (LR)		X			
M. BARDELLA (FN)	X				
M. BARIANI (UDI)					X
M. BATTAIL (LR)		X			
M. BAYOU (EELVA)	X				
M. BEAUDET (LR)					
M. BENHAIM (EELVA)					X
M. BESCHIZZA (LR)					

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. BODIN (LR)		X			
M. BOLLEE (FN)	X				
M. BOURNAZEL (LR)					
M. BOURSE-PROVENCE (FN)	X				
M. CAFFIN (LR)					X
M. CAMARA (FdG)	X				
M. CECCONI (UDI)		X			
M. CHARTIER (LR)		X			
M. CHERON (UDI)		X			
M. CHERRIER (FN)	X				
M. CHEVRIER (NI)				X	
M. CHEVRON (LR)		X			
M. CHKROUN (UDI)		X			
M. COQUEREL (FdG)	X				
M. COSKUN (FdG)	X				
M. CUZOU (S&R)	X				
M. DA SILVA (S&R)	X				
M. DAMERVAL (EELVA)	X				
M. D'ASTA (S&R)					X
M. DE LASTEYRIE (LR)					X
M. DE SAINT JUST (FN)	X				
M. DENIZIOT (LR)		X			
M. DES GAYETS (S&R)					X
M. DIDIER (LR)		X			
M. DOSNE (LR)		X			
M. DOUILLET (LR)		X			
M. DOUSSET (CD)		X			
M. DRAY (S&R)					
M. DUBOIS (FN)	X				
M. DUGOIN-CLEMENT (UDI)		X			
M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN)	X				
M. FERNIOT (UDI)		X			
M. GABRIEL (LR)					
M. GAUDUCHEAU (UDI)		X			
M. GIAFFERI (CD)		X			
M. GONZALES (LR)		X			
M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG)	X				
M. HAMON (S&R)					X
M. HEBERT (LR)		X			
M. HUGONET (LR)		X			
M. HUMBERT (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. JALLAMION (FdG)	X				
M. JEANBRUN (LR)		X			
M. JEUNEMAITRE (LR)		X			
M. JIMENEZ (UDI)		X			
M. KALFON (S&R)					X
M. KANUTY (S&R)	X				
M. KARAM (LR)		X			
M. KIENZLEN (S&R)	X				
M. LACAPELLE (FN)					
M. LAFON (UDI)		X			
M. LAURENT (UDI)		X			
M. LE BOHELLEC (LR)		X			
M. LE CLERE (LR)		X			
M. LECOQ (LR)		X			
M. LEGARET (LR)					X
M. LEGRAND (FN)	X				
M. LEQUILLER (LR)					
M. LOREC (LR)		X			
M. LOUSTAU (FN)	X				
M. MARGAIN (LR)		X			
M. MARQUAILLE (S&R)	X				
M. MECHMACHE (EELVA)	X				
M. MEIGNEN (LR)		X			
M. MIGNOT (FdG)	X				
M. MILLIENNE (CD)					
M. NASROU (LR)		X			
M. NAUTH (FN)	X				
M. NICOLLE (RCDEC)					
M. NKONDA (UDI)		X			
M. OUCHIKH (FN)					X
M. PECHENARD (LR)		X			
M. PLACE (RCDEC)	X				
M. PLANCHOU (S&R)					
M. PROFFIT (LR)					X
M. REDA (LR)		X			
M. REDLER (LR)					X
M. RICHARD (UDI)		X			
M. ROGER (LR)		X			
M. ROMERO (S&R)					X
M. ROMERO-MICHEL (RCDEC)	X				
M. RUIZ (FdG)	X				
M. SAADI (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
M. SALINI (UDI)					X
M. SANTINI (LR)		X			
M. SATOURI (EELVA)	X				
M. SERNE (EELVA)	X				
M. SOLERE (LR)		X			
M. SPIRI (LR)		X			
M. TARDY-JOUBERT (LR)		X			
M. TEMAL (S&R)	X				
M. THOMAS (S&R)	X				
M. TORO (UDI)		X			
M. TRIGANCE (S&R)	X				
M. VALLETOUX (LR)					
M. VIGIER (UDI)		X			
M. WEHLING (CD)					X
Mme ADLANI (CD)		X			
Mme AESCHLIMANN (LR)		X			
Mme AIDOU (LR)		X			
Mme ALEXANDRE (S&R)	X				
Mme ANDROUËT (FN)	X				
Mme AUTAIN (FdG)	X				
Mme AZZAZ (S&R)	X				
Mme BADRE (LR)		X			
Mme BAELDE (CD)		X			
Mme BARJOU (S&R)	X				
Mme BENZELMAT (FN)	X				
Mme BERESSI (S&R)					X
Mme BERTELLA-GEFFROY (EELVA)	X				
Mme BERTHAUD (FN)	X				
Mme BERTHOUT (LR)		X			
Mme BORD (S&R)	X				
Mme BURKLI (LR)		X			
Mme CABRIT (LR)		X			
Mme CAMARA (LR)		X			
Mme CARILLON (LR)					X
Mme CARMANTRAND (LR)		X			
Mme CARREY-CONTE (S&R)	X				
Mme CHAIN-LARCHE (LR)		X			
Mme CIUNTU (LR)		X			
Mme COBLENTZ (LR)		X			
Mme COSSE (RCDEC)	X				
Mme COTE-MILLARD (UDI)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme COURNET (FN)	X				
Mme DAUVERGNE (LR)					X
Mme DE FREITAS (FN)	X				
Mme DE LA GONTRIE (S&R)	X				
Mme DE LAVALETTE (UDI)		X			
Mme DE ROZIERES (LR)					
Mme DELEPAULE (UDI)		X			
Mme DEROUARD (UDI)		X			
Mme DESCHIENS (LR)		X			
Mme DIRRINGER (CD)		X			
Mme DUBLANCHE (LR)		X			
Mme DUMAS (LR)		X			
Mme DUMAS (RCDEC)	X				
Mme DURANTON (UDI)					
Mme ELIMAS (CD)		X			
Mme ESPARGILIERE (EELVA)	X				
Mme EUSTACHE-BRINIO (LR)		X			
Mme EVREN (LR)					X
Mme FATNA (FN)	X				
Mme FOUCHE (CD)		X			
Mme FRANCKET (UDI)		X			
Mme FREY (S&R)	X				
Mme FUCHS (FdG)	X				
Mme GHIATI (FdG)	X				
Mme GRANDGAMBE (S&R)					X
Mme GROS (LR)		X			
Mme GUENOUX (RCDEC)	X				
Mme GUIBERT (FN)	X				
Mme GUILLAUME (UDI)		X			
Mme HIDRI (UDI)					
Mme JAOUEN (S&R)	X				
Mme JARRY-BOUABID (S&R)	X				
Mme JOUANNO (UDI)					X
Mme JUILLE (FN)	X				
Mme KASMI (EELVA)	X				
Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R)	X				
Mme KUSTER (LR)		X			
Mme LAHMER (EELVA)	X				
Mme LAMIRE-BURTIN (CD)		X			
Mme LANIESSE (CD)		X			
Mme LAPORTE-SIERACZEK (LR)		X			

Rapport de vote du sujet

Nom de la conférence

CR du 9 et 10 mars 2017

06/03/2017

Nom	Oui	Non	Abs.	NPPV	Absent
Mme LECOUTURIER (CD)		X			
Mme LIME-BIFFE (S&R)					
Mme MALAISE (FdG)	X				
Mme MARSIGNY (LR)		X			
Mme MARTINI-PEMEZEC (LR)		X			
Mme MELIANE (S&R)	X				
Mme MESADIEU (LR)		X			
Mme MESSIER (LR)		X			
Mme MOLLARD-CADIX (UDI)		X			
Mme MONCHECOURT (UDI)		X			
Mme MONTANDON (LR)		X			
Mme MONVILLE (EELVA)					
Mme PAWLIK (LR)		X			
Mme PECRESSE (LR)		X			
Mme PERDEREAU (LR)		X			
Mme PERE-BRILLAULT (LR)		X			
Mme PIGANEAU (LR)		X			
Mme PORTELLI (LR)		X			
Mme PRIMEVERT (LR)		X			
Mme QUILLERY (UDI)		X			
Mme REZEG (LR)		X			
Mme ROMANA (S&R)					
Mme ROYER (LR)					
Mme RUFET (EELVA)	X				
Mme SALL (S&R)	X				
Mme SARKISSIAN (S&R)					
Mme SENE (EELVA)	X				
Mme TAILLE-POLIAN (S&R)	X				
Mme THIS SAINT-JEAN (S&R)	X				
Mme THOMAS (LR)		X			
Mme TROUSSARD (FN)	X				
Mme VAN (CD)		X			
Mme VENEZIANO (S&R)	X				
Mme VON EUW (LR)					X
Mme YOUSOUF (S&R)	X				